This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

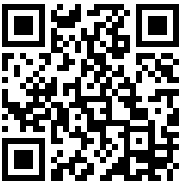

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
506
ACSC
Ser. 12, v. 3-4

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

Digitized by Google

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires et dans les œuvres qu'elle récompense doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et Clémence-Isaure, Toulouse

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

DOUZIÈME SÉRIE. — TOME III

MAR 1 1927

TOULOUSE
IMPRIMERIE J. BONNET
2, Rue Romiguières, 2

1925

Digitized by Google

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

RIQUET, COMTE DE CARAMAN (Victor-Pierre-François), Lieutenant général des armées, associé honoraire, prodigua ses dons à la Société des Sciences, puis à l'Académie, contribua à la construction d'un observatoire, offrit une salle de séances à la Société et lui fit don, en 1739, d'une somme de 500 livres.

NIQUET DE SÉRANE (Antoine-Joseph DE), Premier Président du Parlement, associé honoraire. — Don de 500 livres (1739).

AIGNAN, BARON D'ORBESSAN (Antoine-Marie D'), Président à mortier, Secrétaire perpétuel. — Don de 500 livres (1739).

RIQUET DE BONREPOS (Jean-Gabriel-Amable-Alexandre), Procureur général, associé honoraire. — Don de 1.000 livres (1739).

HÉLIOT (Benoît D'), Abbé de Perrai-Neuf, associé ordinaire. — Legs qui permit à l'Académie de faire imprimer ses *Mémoires* (1779).

LES ETATS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

LA VILLE DE TOULOUSE.

DEPUIS 1807

GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'Ecole de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail, (9 mars 1882).

VAÏSSE-CIBIEL (Emilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

OZENNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

MAUREL (le Dr Edouard), professeur à la Faculté de médecine, correspondant de l'Académie de médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (20 février 1915).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE.

LA VILLE DE TOULOUSE.

Digitized by Google

506
ACSC
S2r.12, v.3-4

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU

M. GIRAN (Henri), ✠ I., *Président.*
M. BARRIÈRE-FLAVY (Casimir), ✠ I., *Directeur.*
M. DUMÉRIL (Henri), ✻, ✠ I., *Secrétaire perpétuel.*
M. MATHIAS (Emile), ✻, ✠ I., *Secrétaire perpétuel honoraire.*
M. LAMOTTE (Marcel), ✠ I., *Secrétaire adjoint.*
M. SIGNOREL (Jean), ✠ I., ✠, *Trésorier perpétuel.*
M. CHALANDE (Jules), ✠ I., *Bibliothécaire.*

ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX

1881-1908. M. BAILLAUD (Benjamin), C. ✻, ✠ I., G. C. ✠, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire, ancien associé ordinaire, à Paris.

1917. M. ARNAUNÉ (Auguste), C. ✻, membre de l'Institut, président de chambre à la Cour des Comptes, rue de Fleurus, 36, à Paris (VI[e]).

1888-1917. M. THOMAS (Antoine), O. ✻, ✠ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, ancien associé ordinaire, avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine (Seine).

1919. M. le Général GUILLAUMAT, G. C. ✻, ✠, ✠ I., inspecteur général d'armée, boulevard Péreire, 209, à Paris (XVII[e]).

1903-1921. M. LECLERC DU SABLON (Mathieu), ✻, ✠ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Toulouse, ancien associé ordinaire, à La Vialle, par Vénéjan (Gard).

723861
Digitized by Google

1925. M. BRUNHES (Jean), ✻, ⚜ I., G. C. ✠, membre de l'Institut d'Egypte, ancien Recteur de l'Université de Fribourg, professeur au Collège de France, quai du 4-Septembre, à Boulogne-sur-Seine.

1885-1925. M. le Commandant ESPÉRANDIEU (Emile), O. ✻, ⚜ I., ⚙, C. ✠, membre de l'Institut, Conservateur des musées archéologiques de Nîmes et des monuments romains du Gard, avenue Victor-Hugo, 208, à Clamart (Seine), et rue Deyron, 3, à Nîmes.

ASSOCIÉS HONORAIRES ÉTRANGERS

1915. M. SIRET (Louis), d'Anvers, ingénieur, directeur des mines, Cuevas de Vera, Almeria, Espagne.

1919. M. BOLIVAR (Ignacio), directeur du Musée des sciences naturelles, professeur à l'Université centrale, Martinez-Campos, 33, Madrid.

1922. M. PITTARD (Eugène), professeur d'anthropologie à l'Université de Genève.

ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.

M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES

1873-1920. M. JOULIN (Léon), O. ✻, ⚜ I., rue Grammont, 14, Saint-Avertin (Indre-et-Loire).

1885-1908. M. FRÉBAULT (Aristide), ✻, ⚜ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, Moulins-Engilbert (Nièvre).

1886-1897. M. MOQUIN-TANDON (Gaston), ✻, ⚜ I., professeur honoraire à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1892-1922. M. CARALP (Joseph), ⚜ I., professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue des Trente-Six-Ponts, 44.

Digitized by Google

ASSOCIÉS ORDINAIRES

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques et physiques

1885. M. ABADIE-DUTEMPS (Ernest), ingénieur des Arts et Manufactures, rue Ingres, 21.

1893.. M. COSSERAT (Eugène), ✻, ✠ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1896. M. MARIE (Théodore), ✠ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

1901. M. JUPPONT (Pierre), ✠ I., ingénieur des Arts et Manufactures, allées Jean-Jaurès, 67.

1904. M. CAMICHEL (Charles), ✻, ✠ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue Maignac, 29 *bis*.

1905. M. VERSEPUY (Jules), ✻, ✠ I., ingénieur, directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1912. M. BUHL (Adolphe), ✠ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1913. M. BABOULET (Louis), ✻, inspecteur général adjoint des Postes et des Télégraphes, rue Pérignon, 16, Paris (VII[e]).

1919. M. LAMOTTE (Marcel), ✠ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Récollets, 50.

1923. M. WILLEMIN (Paul), ✻, ✠ A., ✠, ingénieur des Ponts et Chaussées, chargé du service des forces hydrauliques du Sud-Ouest, Boulingrin, 9.

1924. M. ROY (Louis), ✠ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Frizac, 9.

DEUXIÈME SECTION. — Chimie, Sciences naturelles, Médecine

1885. M. SABATIER (Paul), C. ✻, ✠ I., O. ✠, C. ✠, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. FABRE (Charles), ✠ I., ✠, professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

Digitized by Google

1901. M. GESCHWIND (Henri), C. ✻, ⚜ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 29.

1908. M. ABELOUS (Emile), O. ✻, ⚜ I., correspondant de l'Académie de médecine, doyen de la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1909. M. GIRAN (Henri), ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

1909. M. PRUNET (Adolphe), O. ✻, ⚜ I., O. ⛃, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

1910. M. GIRARD (Jules), ✻, ⚜ A., ⛃, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à l'Ecole vétérinaire, allées Jean-Jaurès, 55.

1914. M. TESSIER (Louis-Ferdinand), ✻, O. ⛃, conservateur des Eaux et Forêts, rue Peyras, 13.

1914. M. CHALANDE (Jules), ⚜ I., rue des Paradoux, 28.

1914. M. JACOB (Charles), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences, rue André-Délieux, 29.

1920. M. ALOY (Jules), ✻, ⚜ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 30.

1920. M. LÉCAILLON (Albert), ⚜ I., ⛃, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à la Faculté des sciences, rue Demouilles, 7 *ter*.

1922. M. DIDE (Maurice), ✻, ⛃, ⚜ I., ⛃, directeur-médecin en chef de l'Asile de Braqueville, petite rue Sainte-Ursule, 7.

1923. M. DOP (Paul), ⚜ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1924. M. DUFFOUR (Alexis), ⛃, ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences, rue du Japon, 8.

1925. M. BARDIER (E.), ✻, ⚜, C. ✠, professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Etienne, 10, à Toulouse.

1925. M. BAYLAC (J.), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté de médecine, administrateur des hospices, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. DUMÉRIL (Henri), ✻, ⚜ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur honoraire à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

Digitized by Google

1890. M. LÉCRIVAIN (Charles), ✻, ⚜ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.

1890. M. CROUZEL (Jacques), ✻, ⚜ I., bibliothécaire en chef honoraire de la bibliothèque universitaire, rue des Trente-six-Ponts, 82.

1894. M. le baron DESAZARS DE MONTGAILHARD (Marie-Louis), ✠, rue des Fleurs, 13.

1899. M. PASQUIER (Félix), ✻, ⚜ I., archiviste en chef honoraire du département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1901. M. DE SANTI (Louis), O. ✻, médecin principal honoraire de la Compagnie des chemins de fer du Midi, à Avignonet (Haute-Garonne).

1907. M. l'abbé MAISONNEUVE (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Remésy, 12.

1908. M. MARSAN (Jules), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 72.

1908. M. BARRIÈRE-FLAVY (Casimir), ⚜ I., boulevard d'Arcole, 14.

1910. M. SAINT-RAYMOND (Edmond), rue des Paradoux, 51.

1910. M. THOUVEREZ (Emile), ⚜ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. DE GÉLIS (François), ✻, ancien officier, rue du Jardin-Royal, 9.

1913. M. CALMETTE (Joseph), ⚜ I., professeur à la Faculté des lettres, rue Bayard, 60.

1914. M. le comte BEGOUEN (Henri), ✻, ⚜ I., O. ✠, C. ✠, C. ✠, chargé de cours à la Faculté des lettres, secrétaire général de l'Institut international d'anthropologie, rue Clémence-Isaure, 2 *bis*.

1917. M. GALABERT (François), ⚜ I., archiviste et bibliothécaire de la Ville, rue Gravelotte, 32.

1918. M. ANGLADE (Joseph), ⚜ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 50.

1920. M. SIGNOREL (Jean), ⚜ I., ✠, juge d'instruction, allée Saint-Michel, 3.

1924. M. l'abbé AURIOL (Achille), chanoine honoraire, rue de l'Université, 9.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1924. M. SAINT-BLANCAT.
— M. DUFFOUR.
— M. AURIOL.

1925. M. JUPPONT.
— M. TESSIER.
— M. CALMETTE.

Digitized by Google

COMITÉ ÉCONOMIQUE

1924. M. ROY.
— M. JACOB.
— M. ANGLADE.

1925. M. VERSEPUY.
— M. DOP.
— M. THOUVEREZ.

ÉCONOME

M. JACOB.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants

CLASSE DES SCIENCES

1889-1895. M. D'ARDENNE DE TIZAC (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1894-1900. M. MAILLET (Edmond), ✻, ⚜ I., ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur à l'Ecole des Ponts et Chaussées, examinateur des élèves à l'Ecole polytechnique, rue de Fontenay, 11, à Bourg-la-Reine (Seine).

1896-1904. M. LE VAVASSEUR (Raymond), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, rue Pierre-Corneille, 125.

1896-1910. M. MATHIAS (Emile), ✻, ⚜ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, cours Sablon, 10.

1897-1910. M. ROULE (Louis), O. ✻, ⚜ I., ⛃, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris (V°).

1907-1914. M. LABAT (Alfred), ✻, O. ⛃, ⚜ I., correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, rue Princesse, 16, à Montauban.

1908-1912. M. LECLAINCHE (E.), G. O. ✻, C. ⛃, ⚜ A., membre de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, rue José-Maria-de-Hérédia, 18, à Paris.

1909-1914. M. DRACH (Jules), ✻, ⚜ I., professeur à la Sorbonne, square Lagarde, 3, à Paris.

Digitized by Google

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1890-1896. M. FABREGUETTES (P.), C. ✻, conseiller honoraire à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris (II[e]).

1903-1917. M. DUMAS (François), ✻, ⚜ I., correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Bordeaux.

1920-1922. M. GUY (Henry), ✻, ⚜ I., recteur de l'Académie de Grenoble.

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1861. M. RASCOL, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1891. M. WILLOTTE (Henry), ✻, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, square du Champ-de-Mars, 4, Paris (XV[e]).

1888. M. SICARD, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers.

1898. M. REEB (E.), pharmacien, ⚜ I., rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1908. M. COMÈRE (Joseph), ⚜ A., pharmacien honor., quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1910. M. FAUVEL (Pierre), ✻, professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, à Angers.

1910. M. MENGAUD (Louis), ✻, ⚓, ⚜ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Lakanal, 7, à Toulouse.

1919. M. PÉRÈS (Joseph), professeur à la Faculté des sciences d'Aix-Marseille.

1920. M. BREVIÉ (Jules), ✻, ⚜ A., ✠, gouverneur du Niger.

1921. M. LHÉRIAUD (Joseph), ingénieur principal de la traction, chef du 2[e] arrondissement de la Compagnie des chemins de fer du Midi, rue des Chalets, 80, à Toulouse.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1875. M. SERRET (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1879. M. DE DUBOR (Georges), ancien attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Tocqueville, 13, à Paris.

Digitized by Google

1911. M. PRIVAT (Edouard), ✻, ⚓, ⚜ I., archiviste paléographe, éditeur, président du Tribunal de commerce, rue des Arts, 14, à Toulouse.

1917. M. LESPINASSE (Pierre), ⚜ A., substitut du Procureur de la République, rue André-Délieux, 17, à Toulouse.

1918. M. CAZALIS DE FONDOUCE (P.), président de la Société archéologique de Montpellier, Le Rey, Saint-André-de-Majencoules (Gard).

1919. M. BERGER (Pierre), ⚜ I., ✠, professeur à la Faculté des lettres, cours Maréchal-Galliéni, 49, à Bordeaux.

1919. M. MARTIN (Henri), ⚜ A., archiviste départemental adjoint de la Haute-Garonne, à Toulouse.

1920. M. DUPUY (Paul), ✻, ⚜ I., rue d'Alsace-Lorraine, 3, à Toulouse.

1920. M. l'abbé CONTRASTY (Jean), chanoine honoraire, procuré de N.-D. la Dalbade, rue du Pont-de-Tounis, 1, à Toulouse.

1921. M. MÉRIMÉE (Henri), ⚜ I., G. O. ✠, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, directeur de l'Institut français d'Espagne.

1921. M. TOURNIER (Henry), rue de l'Hôtel-de-Ville, 12, à Castres (Tarn).

1922. M. DOUIN (Georges), ✻, lieutenant de vaisseau, contrôleur de la navigation de la Compagnie Maritime du Canal de Suez, correspondant de l'Académie de Marine, membre de l'Institut d'Egypte, à Ismaïlia.

1922. M. FEUILLERAT (Albert), ⚜ I., professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, boulevard de Metz, 81, à Rennes.

Digitized by Google

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse.

1897. M. Cabreira (Antonio), ✻, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Portugal, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de l'Académie royale des sciences de Barcelone, rua das Taipas, à Lisbonne.

1899. M. Piltschikoff (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1908. M. Da Costa Ferreira, docteur en médecine et en sciences naturelles, de l'Académie des sciences de Portugal et de l'Institut de Coïmbra, à Belem, Lisbonne.

1922. M. Martinez Vargas (Andres), doyen de la Faculté de médecine de Barcelone.

1922. M. Pi Suner (Augusto), professeur à la Faculté de médecine de Barcelone, Traversa, 96-98 (Junto Muntaner).

1922. M. Zupantchich (Richard), professeur de mathématiques à l'Université de Ljubljana.

1923. M. Henrijean, professeur à l'Université de Liège.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur Giovanni di Casamichela, Corso Francia, 9, à Turin.

1921. M. Grandgent (Charles-Hall), commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université Harvard; 107, Walker-Street, Cambridge, Massachusetts, U. S. A.

1922. M. Skok (Pierre), professeur à l'Université de Zagreb, Jurjevska, Zagreb.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

ASSOCIÉ HONORAIRE

M. SCHRADER (François-Jean-Daniel, dit Franz), O. ✻, né à Bordeaux, le 11 janvier 1844, professeur à l'Ecole d'Anthropologie, Président honoraire du Club Alpin français, ancien Président de la Commission centrale de la Société de Géographie de Paris, ancien Président de la Société des Peintres de montagne, membre associé de la Société nationale des Beaux-Arts, décédé à Paris, le 18 octobre 1924.

ASSOCIÉS ORDINAIRES

M. GROS (Jean), ✻, ⚜ I., né à Sainte-Blandine (Isère), en 1859, lauréat de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, ancien professeur d'Ecole normale, inspecteur primaire honoraire, décédé à Toulouse, le 24 décembre 1924.

M. HÉRISSON-LAPARRE (Raymond-Louis-Emile), C. ✻, G. O. ✠, cité à l'ordre du jour de l'armée, né à Toulouse le 10 mai 1855, ancien élève de l'Ecole polytechnique, inspecteur général des poudres et salpêtres (cadre de réserve), membre de la Société chimique de France, décédé à Toulouse, le 30 juin 1925.

M. SAINT-BLANCAT (Jean-Dominique), ⚜ I., né le 16 avril 1857, à Peyrissas (Haute-Garonne), docteur ès sciences, lauréat de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse et de l'Institut, astronome à l'Observatoire, chargé de conférences à la Faculté des Sciences, décédé à Toulouse, le 28 juillet 1925.

CORRESPONDANT

M. ADER (Clément-Agnès), C. ✻, né à Muret, le 2 avril 1841, ancien conducteur des Ponts et Chaussées, inventeur des premiers postes téléphoniques employés en France, un des créateurs de l'aviation, décédé à Toulouse, le 3 mai 1925, inhumé à Muret aux frais de l'Etat.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

La Relativité et les Théories Électriques Modernes

PAR M. LOUIS ROY

I. *Quelques conséquences de la Relativité.*

On sait l'extraordinaire retentissement de la Relativité. Par ses conséquences étranges, nulle théorie n'avait, depuis Copernic, suscité plus de controverses, retenu à ce point l'attention du grand public cultivé. Et cette curiosité est aujourd'hui telle, que les spécialistes, ayant tenté de vulgariser ce difficile sujet, connaissent des succès de librairie inespérés !

De 1905 à 1912 s'élabore la *Relativité restreinte;* parmi ses conséquences déjà très surprenantes, bornons-nous à rappeler la possibilité, offerte, d'après M. Langevin, à tout voyageur de bonne volonté, d'explorer l'avenir de la Terre.

« Il suffirait, pour cela, que notre voyageur consentît à s'enfermer dans un projectile que la Terre lancerait avec

Digitized by Google

une vitesse suffisamment voisine de celle de la lumière, quoique inférieure, ce qui est physiquement possible, en s'arrangeant pour qu'une rencontre avec une étoile, par exemple, se produise au bout d'une année de la vie du voyageur et le renvoie à la Terre avec la même vitesse. Revenu à la Terre ayant vieilli de deux ans, il sortira de son arche et trouvera notre globe vieilli de deux cents ans, si la vitesse est restée dans l'intervalle inférieure d'un vingt-millième seulement à la vitesse de la lumière. Les faits expérimentaux *les plus certains* (1) de la Physique nous permettent d'affirmer qu'il en serait bien ainsi » (2).

Mais l'étonnement du public ne faisait que commencer; les hardies déductions de la *Relativité généralisée,* qui se déroulent à partir de 1913, devaient, par leur audace, dépasser de beaucoup les précédentes. Pour nous en faire une idée, écoutons ce que dit M. Eddington des espace-temps sphérique et cylindrique de MM. de Sitter et Einstein. La citation est longue, mais nous allons voir qu'elle en vaut la peine :

« L'espace-temps sphérique a fait l'objet d'une étude approfondie du professeur de Sitter. Si l'on prend le temps réel, l'Univers est sphérique dans ses dimensions d'espace, mais il s'évase comme un hyperboloïde vers les infinis positif et négatif du temps. Ceci, heureusement, nous épargne la nécessité de supposer qu'à force d'avancer dans le temps nous finirons par retrouver un instant déjà écoulé pour nous ! L'Histoire ne se répète pas. Dans les dimensions d'espace pur, au contraire, notre progression ininterrompue finira par nous faire revenir au point de départ...

« La raison en est la suivante. A cause de la courbure suivant la dimension de temps, plus nous nous éloignons de notre point de départ, plus le temps s'écoule vite; en d'autres termes, si nous voulons, les phénomènes naturels

---

(1) C'est nous qui soulignons.

(2) P. LANGEVIN, L'évolution de l'espace et du temps, *Scientia,* 1911, t. II, p. 50.

Digitized by Google

de même que les horloges naturelles sont de plus en plus lents. Finalement, on en arrivera à l'état décrit par Wells dans « *The new accelerator* ».

« Quand nous arrivons à mi-chemin des antipodes, le temps s'arrête complètement. Comme au thé de Mad Hatter où il est toujours six heures, rien ne peut arriver, si longtemps que nous attendions. Impossible d'aller plus loin, car tout en ce point, y compris la lumière, est condamné à un repos complet. Tout ce qui se trouve au delà nous est à jamais fermé par cette barrière du temps; impossible à la lumière de faire son tour du Monde !

« Voilà ce qui arrive quand on voit l'Univers d'un certain point; mais si, attirés par l'agréable perspective de nous reposer sans cesse, nous allions visiter ce lieu de calme et de paix, nous serions bien désappointés, car nous y trouverions une nature plus active que jamais. Nous pensions que le temps y était arrêté; il marchait en réalité à son allure normale comme s'il suivait une cinquième dimension dont nous n'aurions pas connaissance. Jetant un regard en arrière sur notre demeure primitive, il nous semblerait alors que le temps y est arrêté. Le temps en ces deux lieux progresse suivant des directions perpendiculaires entre elles, de sorte que, si nous nous trouvons en un de ces points, le cours du temps, là où nous sommes, n'a aucune relation avec le temps que nous percevons à l'autre point...

« Le professeur Einstein préfère une autre théorie de la courbure de l'espace-temps. Son Univers, à lui, est cylindrique, courbe suivant l'espace à trois dimensions, mais rectiligne suivant le temps. Le temps n'est plus courbe; le ralentissement des phénomènes à grande distance de l'observateur disparaît totalement... Plus de barrière de repos éternel : un rayon lumineux peut faire le tour complet de l'Univers.

« De grossières évaluations des dimensions de l'Univers ont été faites suivant différentes méthodes dans l'hypothèse de de Sitter et dans celle d'Einstein; dans les

Digitized by Google

deux cas le rayon est, pense-t-on, de l'ordre de 10^{13} fois la distance du Soleil à la Terre. Un rayon lumineux issu du Soleil mettrait environ un milliard d'années à faire le tour de l'Univers; après leur voyage, les rayons viendraient de nouveau converger en leur point de départ, pour diverger ensuite dans un nouveau circuit. Le lieu de convergence de ces rayons aurait toutes les propriétés d'un Soleil réel au point de vue lumineux et calorifique; seulement, ce serait un Soleil immatériel. Ainsi, correspondant à notre Soleil, nous pourrions voir une série de soleils fantômes occupant les positions que le Soleil lui-même occupait il y a 1, 2, 3,... milliards d'années, si (ce qui semble probable) l'on suppose que le Soleil était déjà lumineux en ces temps reculés.

« Il est assez amusant de penser que les différents phénomènes de l'Univers sidéral peuvent laisser là où ils ont eu lieu des empreintes qui se reproduisent périodiquement. Peut-être une ou plusieurs des nombreuses nébuleuses spirales que nous apercevons ne sont-elles en réalité que des fantômes de notre propre système stellaire ! Peut-être aussi n'y a-t-il qu'une certaine proportion d'étoiles matérielles, les autres n'étant que des revenants optiques qui viennent hanter leurs anciennes demeures » (1).

Ainsi, la Science, en cherchant à relier la gravitation aux phénomènes électriques, aboutirait à la fantasmagorie. Le ciel étoilé, qui de tout temps a excité l'admiration des hommes, ne serait qu'un vaste palais des illusions.

II. *Attitude du monde savant.*

D'aussi surprenants résultats ne pouvaient évidemment entraîner l'adhésion unanime du monde savant. Celui-ci se trouve donc partagé en trois catégories : les adeptes, les adversaires et les neutres.

---

(1) A.-S. Eddington, Espace, Temps et Gravitation, p. 198.

Digitized by Google

Parmi les adeptes figurent d'éminents mathématiciens, tout heureux d'appliquer à la nouvelle doctrine les géométries non euclidiennes. Selon eux, la Physique tendrait à s'absorber dans la Géométrie. C'est ainsi que notre savant confrère M. Buhl, à qui la Relativité doit d'importantes contributions, s'exprime ainsi (1) :

« Les théories qui révolutionnent aujourd'hui la Physique, qui font rentrer dans un même cadre les phénomènes électriques et les phénomènes gravifiques, ces théories ont leur base à la base même des mathématiques. Il n'y a plus au fond des choses (réserve faite, bien entendu, pour les préoccupations des praticiens) de phénomènes à interpréter, à calculer *dans* le temps et *dans* l'espace, mais *avec* le temps et l'espace, lesquels n'ont plus d'existence propre et participent aux phénomènes qu'ils étaient censé supporter autrefois. Le chercheur engagé dans ces questions se demande s'il fait de la Géométrie ou de la Physique. Heureuse confusion qui éclaircit bien des points. »

Bien plus, selon notre confrère, les temps sont proches où les futurs techniciens seront officiellement initiés aux théories relativistes (2) :

« On formait autrefois des ingénieurs électriciens sans parler des formules de Green et de Stokes, choses aujourd'hui banales.

« Un avenir prochain fera reposer les cours de technique électrique sur la géométrie de l'espace-temps ou la théorie des invariants intégraux.

« La chose me semble inéluctable; on ne voit même rien qui puisse faire souhaiter qu'elle soit éludée. Il y aura peut-être des étudiants et même des professeurs quelque

---

(1) A. Buhl, Sur les formules fondamentales de l'Electromagnétisme et de la Gravitique, *Annales de la Faculté des Sciences de l'Université de Toulouse*, 3e série, t. XII, p. 2.

(2) A. Buhl, *loc. cit.*, p. 5.

Digitized by Google

peu déconcertés; mais on s'accordera bientôt à reconnaître, dans les nouvelles disciplines, une prodigieuse économie de pensée. »

Quant aux adversaires, les plus indulgents des adeptes les considèrent comme de pauvres diables très dignes de pitié, n'ayant pas encore été touchés par la grâce; mais les moins indulgents dissimulent mal leur mépris. Selon eux, les antirelativistes ne sont que des esprits rétrogrades, incapables d'abstraction, des béotiens, disons le mot : quelque chose comme les *minus habentes* de la Science ! Aussi est-il piquant de voir figurer, parmi les adversaires de la Relativité, l'un des esprits les plus pénétrants de notre époque, M. Boussinesq, l'éminent doyen de la Physique mathématique française, pour qui l'intuition géométrique et le sens commun, tel que le concevait Descartes, restent notre meilleur critérium de la vérité; de sorte que la Relativité, qui fait table rase de leurs enseignements, constitue une doctrine purement formelle et, l'application des géométries non-euclidiennes à la Physique, un non sens (1).

Mais la protestation la plus véhémente peut-être, au nom de ce bon sens tant décrié, a été formulée, peu de temps avant sa mort, par le regretté P. Duhem. C'était pendant les sombres jours de l'hiver 1914-1915; l'héroïsme de nos armées venait de barrer la route à l'envahisseur, mais l'avenir cependant restait chargé d'incertitude. Non, seulement notre sol était envahi, mais la pensée française était menacée par la propagande germanique. M. l'abbé Bergereau, alors président de l'Association des étudiants catholiques de Bordeaux, dit à Duhem : « Le sol du pays n'est pas seul envahi; la pensée étrangère a réduit en servitude la pensée française. Venez sonner la charge qui délivrera l'âme de la Patrie ! »

---

(1) J. Boussinesq, Cours de Physique mathématique, compléments au t. III, p. 213.

Digitized by Google

A cet appel, Duhem répondit : « On m'assigne mon poste de combat, j'accours; le poste est sans danger, il sera donc sans gloire; je n'y puis verser mon sang, mais j'y verserai tout ce que mon cœur contient de dévouement. »

Ce dévouement à la pensée française, il l'a versé dans quatre conférences intitulées « La Science Allemande », publiées dès 1915 par la *Revue des Deux Mondes*, puis réunies en un petit volume. C'est là que se trouve sa protestation contre la Relativité :

« Une délicate expérience d'Optique, exécutée par M. Michelson, se trouve en désaccord avec la Physique électronique, comme elle l'est, d'ailleurs, avec la plupart des théories optiques proposées jusqu'à ce jour. Dans cette expérience, du moins si elle se trouve dûment confirmée et correctement interprétée, l'esprit de finesse nous conseille de voir la preuve qu'aucune Optique n'est, jusqu'ici, irréprochable, et la nécessité d'apporter à chacune d'elles au moins certaines retouches. L'esprit géométrique des physiciens allemands a été d'autre avis; il a trouvé moyen de mettre d'accord les équations de la théorie électronique et le résultat de l'expérience faite par M. Michelson; pour y parvenir, il lui a suffi de bouleverser les notions que le sens commun nous fournit touchant l'espace et le temps.

« Les deux notions d'espace et de temps semblent, à tous les hommes, indépendantes l'une de l'autre. La nouvelle Physique les unit par un lien indissoluble. Le postulat qui noue ce lien et qui, vraiment, est une définition algébrique du temps, a reçu le nom de *principe de relativité;* ce principe, d'ailleurs, est si pleinement une création de l'esprit géométrique qu'on ne saurait, en langage ordinaire et sans recours aux formules algébriques, en donner un énoncé correct.

« Du moins peut-on montrer, en citant une des conséquences du principe de relativité, à quel point la liaison qu'il établit entre la notion d'espace et la notion de temps heurte les affirmations les plus formelles du sens commun.

« Entre la grandeur du chemin parcouru par un mobile

Digitized by Google

et le temps que dure ce parcours, notre raison n'établit aucun rapport nécessaire; quelque long que soit un chemin, nous pouvons imaginer qu'il soit décrit en un temps aussi petit que nous voudrons; si grande que soit une vitesse, nous pouvons toujours concevoir une vitesse plus grande. Sans doute, cette vitesse plus grande pourrait être, en fait, irréalisable; il se pourrait qu'aucun moyen physique n'existât actuellement, qui fût capable de lancer un corps avec une vitesse supérieure à une limite donnée; mais cette impossibilité, borne imposée au pouvoir de l'ingénieur, n'aurait rien d'une absurdité infranchissable à la pensée du théoricien.

« Il n'en est plus de même si l'on admet le principe de relativité; un corps ne saurait se mouvoir plus vite que la lumière ne se propage dans le vide; et cette impossibilité n'est pas une simple impossibilité physique, celle qu'entraîne, pour un effet, l'absence de tout moyen apte à le produire; c'est une impossibilité logique; pour un tenant du principe de relativité, parler d'une vitesse qui surpasse celle de la lumière, c'est prononcer des mots dénués de sens, c'est contredire à la définition même du temps.

« Que le principe de relativité déconcerte toutes les intuitions du sens commun, ce n'est pas, bien au contraire, pour exciter contre lui la méfiance des physiciens allemands. Le recevoir, c'est, par le fait même, renverser toutes les doctrines où il était parlé de l'espace, du temps, du mouvement, toutes les théories de la Mécanique et de la Physique; une telle dévastation n'a rien qui puisse déplaire à la pensée germanique; sur le terrain qu'elle aura déblayé des doctrines anciennes, l'esprit géométrique des Allemands s'en donnera à cœur joie de reconstruire toute une Physique dont le principe de relativité sera le fondement. Si cette Physique nouvelle, dédaigneuse du sens commun, heurte tout ce que l'observation et l'expérience avaient permis de construire dans le domaine de la Mécanique céleste et terrestre, la méthode purement déductive n'en sera que plus fière de l'inflexible rigueur

Digitized by Google

avec laquelle elle aura suivi jusqu'au bout les conséquences ruineuses de son postulat » (1).

Enfin, parmi les neutres, qui occupent évidemment la position la plus facile à tenir, nous croyons pouvoir citer M. Picard, qui, à la séance de clôture du Congrès international des mathématiciens, tenu à Strasbourg en 1920, s'est exprimé ainsi :

« L'avenir dira si la théorie générale de la relativité est autre chose qu'une construction purement formelle et mathématique, ou bien si les psychologues ont raison, qui considèrent que les hypothèses incapables d'être saisies par l'intuition ne sont pas susceptibles d'être à la base d'une explication du monde physique. »

III. *Les origines de la Relativité.*

Il résulte de ces larges citations qu'on ne saurait se faire une opinion d'après le seul principe d'autorité. Jusqu'ici, la Relativité a été surtout critiquée par des raisons d'ordre subjectif tirées du sens commun; mais, à des objections de cette nature, les relativistes ont une réponse facile : les conséquences étranges de la théorie sont invérifiables, parce que les vitesses que nous réalisons sont toutes trop petites par rapport à celle de la lumière, de sorte que cette théorie n'est nullement contraire à l'expérience, malgré son aspect paradoxal. Quant au sens commun, derrière lequel nous nous retranchons si volontiers, il est le produit d'une longue expérience ancestrale; il serait donc tout différent, s'il s'était formé dans un monde où des vitesses de l'ordre de celle de la lumière nous eussent été familières. — Sans doute, mais il y a, selon nous, une autre raison de défiance incomparablement plus grave : les bases de la nouvelle doctrine sont-elles à ce point inébranlables que celle-ci doive absolument s'imposer ? C'est à

(1) P. DUHEM, La Science allemande, p. 134.

Digitized by Google

cette question, évidemment capitale et insuffisamment discutée jusqu'ici, que nous voudrions tâcher de répondre. Pour cela, il nous faut procéder tout d'abord à un rapide historique.

Grâce aux travaux de Fresnel, le milieu du dix-neuvième siècle avait enregistré le succès définitif de la théorie ondulatoire de la lumière, sur celle de l'émission. Cette théorie expliquait d'une manière satisfaisante les phénomènes lumineux, en les attribuant aux vibrations transversales d'un milieu hypothétique l'éther, remplissant l'espace entier. L'Optique se trouvait ainsi ramenée à la théorie de l'élasticité des corps solides, c'est-à-dire à la Mécanique.

D'autre part, on savait à la même époque que le rapport des constantes fondamentales de l'Electrostatique et de l'Electrodynamique est homogène au carré d'une vitesse; et la première mesure de ce rapport, effectuée en 1856 par Weber et Kohlrausch, avait donné le carré de la vitesse de la lumière dans le vide. Un tel résultat ne pouvant être attribué au hasard, on fut naturellement amené à se demander si les phénomènes électriques et lumineux n'avaient pas des liens de parenté plus étroits.

La première réponse à cette question devait être donnée une dizaine d'années plus tard par le physicien danois Lorenz, qui fit connaître en 1867 la première théorie électromagnétique de la lumière.

L'année suivante, le physicien écossais J. Clerk-Maxwell publiait une autre théorie électromagnétique qui devait être appelée à un profond retentissement. Conformément aux idées de Faraday, le milieu isolant séparant les corps conducteurs cessait de jouer le rôle purement passif qu'il occupait dans les théories antérieures, pour devenir le siège de manifestations nouvelles : les courants de déplacement. Les perturbations électromagnétiques devaient être transversales comme les vibrations lumineuses et se propager avec la même vitesse que celles-ci. Bref, la nouvelle théorie avait la même forme analytique que son aînée la théorie mécanique de la lumière.

Digitized by Google

Mais les hardies conceptions de Maxwell ne devaient prendre toute leur importance que vingt ans plus tard, en 1888, avec les premières vérifications expérimentales de Hertz. Celles-ci furent un puissant stimulant pour tous les chercheurs : en 1890, Hertz publie ses deux mémoires sur les équations fondamentales de l'Electrodynamique des corps en repos et en mouvement et, en 1892, un physicien hollandais, M. Lorentz, fait connaître dans un mémoire fondamental (1) ses célèbres équations, qui représentent aujourd'hui, pour beaucoup de physiciens, la forme définitive de l'Electrodynamique moderne.

Or, dans la théorie de M. Lorentz, tout comme dans la théorie mécanique de la lumière, l'éther est un milieu indéfini par rapport auquel les corps pondérables, en particulier les corps célestes, peuvent se déplacer. On fut ainsi naturellement amené à penser que le mouvement de la Terre par rapport à l'éther devait pouvoir être mis en évidence par des expériences appropriées.

Déjà le mouvement de la Terre par rapport à l'éther ou, plus exactement, son mouvement de translation autour du Soleil, se trouvait révélé par le phénomène de l'aberration de la lumière. Mais, dans ce phénomène, la source lumineuse, qui est une étoile, ne participe pas au mouvement de la Terre. Il semblait que ce mouvement pût être décelé aussi par des expériences n'utilisant que des sources lumineuses terrestres.

Or, la théorie mécanique de la lumière et celle de M. Lorentz enseignent que le mouvement de la Terre ne saurait être décelé par des expériences faites dans ces conditions, si l'on ne peut atteindre expérimentalement les quantités qui sont de l'ordre du carré de l'aberration. Rappelons à cet effet qu'on appelle *aberration* le rapport

(1) H.-A. LORENTZ, La théorie électromagnétique de Maxwell et son application aux corps mouvants, *Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles*, t. XXV, 1892, p. 363.

Digitized by Google

de la vitesse de translation de la Terre autour du Soleil (30 kil. par sec.) à celle de la lumière dans le vide (300.000 kil. par sec.). L'aberration est donc égale à 10^{-4} et son carré à 10^{-8}, soit un cent-millionième. On conçoit ainsi qu'il faille des expériences extrêmement délicates pour déceler des quantités de cet ordre.

Un dispositif approprié fut cependant réalisé dès 1881 par un habile physicien américain, M. Michelson. A l'étonnement général, le résultat de l'expérience fut négatif; autrement dit, le mouvement de la Terre prévu échappait à l'expérimentateur. L'expérience fut répétée avec le même insuccès en 1887, puis en 1905; d'autres expériences imaginées dans le même but, mais utilisant des phénomènes différents, eurent le même sort.

La conclusion qui, semble-t-il, eût dû s'imposer était qu'aucune des théories en présence n'était encore capable de représenter les phénomènes à un si haut degré d'approximation. Toute théorie physique est, en effet, un tableau du monde extérieur, tel que le perçoivent nos instruments, c'est-à-dire nos sens, et la ressemblance de ce tableau ne saurait évidemment atteindre la perfection. C'est ainsi que M. Boussinesq, après avoir constaté l'accord entre la théorie mécanique de la lumière et l'expérience, quand on se borne à conserver dans les équations les termes du premier ordre par rapport à l'aberration, ajoute :

« Mais il ne faudra sans doute pas lui demander davantage, et prétendre exiger d'elle qu'elle continue d'être exacte quand on gardera, dans les équations, les carrés et produits de Vx, Vy, Vz (vitesse de translation dans l'éther). Ce sera d'autant moins permis, que nous avons dû, comme on voit, décomposer l'action totale de la molécule sur l'éther en deux forces *indépendantes*, exprimant, l'une, l'impulsion due à la vitesse translatoire de la molécule, l'autre, la résistance de celle-ci au mouvement vibratoire de l'éther. Or une telle décomposition, déjà hypothétique à une première approximation, n'est vraisemblable que si ces deux genres de mouvements, dont on superpose les

Digitized by Google

effets sur l'éther, sont supposés, tous les deux, assez peu rapides, pour que les carrés et produits de leurs expressions analytiques soient négligeables dans les formules; car c'est ce qui arrive en général dans la loi de superposition des petits effets, *tenant à la forme linéaire des équations.*

« Il n'y a donc aucune probabilité sérieuse que les lois déduites de nos formules simples subsistent, dès qu'on tient compte du carré de l'aberration. Les accourcissements d'onde, proportionnels au carré de l'aberration, et les autres déformations qui y résultent des calculs n'ont donc aucune raison d'être réalisés physiquement; car nos équations sont loin d'avoir été établies pour un si haut degré, *à peine imaginable,* d'approximation relative, qui, dans le cas d'un observateur terrestre, atteindrait le cent-millionième des résultats » (1).

Voilà la sagesse même, direz-vous, la voix du bon sens par excellence, non pas de ce gros bon sens qui rejette systématiquement tout ce qui demande un peu d'effort pour être compris, mais de ce bon sens essentiellement élevé et éclairé qui, illuminant notre raison, doit présider à toutes nos démarches intellectuelles. Cependant, n'allez pas croire que les tenants de la théorie de M. Lorentz souscrivent à d'aussi modestes conclusions en ce qui la concerne. Selon eux, les équations de M. Lorentz doivent être capables d'expliquer l'expérience de M. Michelson, c'est-à-dire de représenter les phénomènes au cent-millionième près. Pour cela, il suffit que ces équations conservent leur forme quand on passe d'un système de référence déterminé S à un autre S', animé d'un mouvement de translation de vitesse constante par rapport au premier. Les équations de la Mécanique possédaient déjà cette propriété, les coordonnées x, y, z d'un point dans S s'exprimant en fonc-

(1) J. BOUSSINESQ, Cours de Physique mathématique, t III. p. 91.

Digitized by Google

tion des coordonnées x', y', z' du même point dans S' et du temps t au moyen de la transformation dite de Galilée. Pour étendre cette propriété d'invariance aux équations de M. Lorentz, il faut faire usage, non plus de la transformation de Galilée, mais d'une autre transformation, dite de Lorentz, incompatible avec la première, dans laquelle le temps t n'est pas conservé quand on passe de S à S', mais remplacé par un autre temps t'. C'est cette fameuse transformation qui a engendré la Relativité. Parmi les nombreuses conséquences qu'elle implique, bornons-nous à mentionner la relativité du temps, en ce sens que deux événements, simultanés dans S, ne le seront généralement plus dans S', et la relativité de l'espace, en ce sens qu'un même corps n'aura plus la même forme dans S et dans S'.

Voici ce que pense M. Boussinesq de cette façon cavalière de concilier les équations de M. Lorentz avec l'expérience de M. Michelson, en coupant purement et simplement tous les ponts qui nous relient au passé :

« Aussi les physiciens dont je parle ont-ils été conduits aux négations les plus extraordinaires, celle, par exemple, d'un temps *unique* pour tout l'Univers, d'un temps où se placent soit comme *simultanés*, soit comme *successifs*, mais *d'une manière déterminée et absolue*, tous les événements : idée *première*, indispensable à la vision nette des faits, à la construction idéale des phénomènes, et la plus claire de toutes pour l'esprit, sauf la pure intuition des figures géométriques qui a peut-être, étant plus simple, un degré un peu supérieur de netteté. Ils ont été même conduits à obscurcir cette intuition, en admettant que tout déplacement d'un corps ou d'un milieu matériel dans l'espace entraîne, suivant le sens du déplacement, une contraction de sa figure croissant avec la vitesse; et, cela, en vue de compenser l'accourcissement des ondes que leur indiquaient des formules comme les nôtres (sinon les mêmes), mais pas plus obligatoires qu'elles *à une deuxième approximation.*

« Toutes ces conséquences paradoxales, pour ne pas

Digitized by Google

dire *absurdes*, disparaissent en observant que les formules qui y conduisent ne sont nullement justifiées, en tant qu'applicables à un si haut degré d'approximation, et qu'elles y tombent en défaut » (1).

Ainsi, la Relativité est née du désir de concilier l'expérience de M. Michelson, considérée comme certaine, avec les équations de M. Lorentz considérées comme définitives.

Il faut croire que, malgré les résultats antérieurs, on a conservé des doutes sur la fameuse expérience, puisqu'elle vient d'être répétée en 1924 à l'Observatoire du Mont-Wilson (Etats-Unis). Les résultats n'en sont pas encore officiellement connus, mais il paraîtrait qu'ils sont incertains. D'une manière plus précise, le déplacement des franges d'interférences, qui devrait être nul si l'expérience était négative, serait en réalité de l'ordre du dixième de ce qu'il devrait être pour que l'expérience fût affirmative, c'est-à-dire le mouvement de la Terre par rapport à l'éther mis en évidence. Et ce déplacement des franges serait trop grand pour pouvoir être attribué à des causes accidentelles. Si ces indications se trouvent confirmées, la théorie de la Relativité perdra sa principale raison d'être.

Et, en effet, les vérifications expérimentales dont les relativistes ont fait tant de bruit sont : le déplacement du périhélie de Mercure, la déviation des rayons lumineux dans le voisinage du Soleil et le déplacement des raies du spectre solaire vers le rouge. En ce qui concerne le dernier point, autant n'en pas parler, le déplacement à constater étant de l'ordre de grandeur des erreurs d'expérience. Quant aux deux premiers phénomènes, ils peuvent s'expliquer dans le cadre des idées classiques, c'est-à-dire sans le secours de la Relativité, en substituant à la loi de gravitation de Newton une autre loi plus générale, contenant trois coefficients numériques arbitraires et qui ren-

(1) J. BOUSSINESQ, Cours de Physique mathématique, t. III, p. 93.

Digitized by Google

ferme, comme cas particuliers, les lois antérieurement proposées par Weber et Gauss (1). Et qu'on ne vienne pas nous objecter qu'en procédant ainsi, nous faisons du replâtrage ! Comment Newton a-t-il été conduit à sa célèbre loi ? Par l'analyse des lois de Képler; autrement dit, il l'a déduite des observations. N'est-il pas alors très naturel que les observations contemporaines, infiniment plus précises que celles de Tycho-Brahé, nous conduisent aujourd'hui à adjoindre à la loi de Newton certains termes correctifs ? Mais c'est la stricte application de la plus saine méthode scientifique !

Ces réserves faites sur l'expérience de M. Michelson, il nous reste à examiner si vraiment les équations de M. Lorentz doivent être considérées comme le dernier mot de l'Electrodynamique moderne. Telle n'était pas, il y a vingt-cinq ans, l'opinion de H. Poincaré, qui regardait toutes les théories électriques, y compris celle de M. Lorentz, comme provisoires. Mais, nous ne nous arrêterons pas à ce jugement sommaire, malgré la haute autorité de celui qui l'énonçait, et, pour tâcher de nous faire une opinion personnelle, nous allons étudier la voie qui a conduit à ces célèbres équations. Après quoi, il nous sera facile de conclure.

IV. *La théorie de Maxwell.*

L'Electrodynamique de M. Lorentz étant le prolongement de celle de Maxwell, arrêtons-nous tout d'abord à celle-ci. Comme toutes les théories nouvelles, imprégnées de conceptions hardies, elle a provoqué à la fois l'enthousiasme et la critique. Il nous suffira de résumer les jugements les plus autorisés de ceux qui, en France, ont le

(1) G. Fournier, La relativité vraie et la gravitation universelle, p. 96.

Digitized by Google

mieux étudié Maxwell : H. Poincaré et P. Duhem, pour ne citer que des morts.

« La première fois qu'un lecteur français ouvre le livre de Maxwell, un sentiment de malaise, et souvent même de défiance, se mêle d'abord à son admiration. Ce n'est qu'après un commerce prolongé et au prix de beaucoup d'efforts que ce sentiment se dissipe. Quelques esprits éminents le conservent même toujours.

« Pourquoi les idées du savant anglais ont-elles tant de peine à s'acclimater chez nous ? C'est sans doute que l'éducation reçue par la plupart des Français éclairés les dispose à goûter la précision et la logique avant toute autre qualité...

« Ainsi, en ouvrant Maxwell, un Français s'attend à y trouver un ensemble théorique aussi logique et aussi précis que l'optique physique fondée sur l'hypothèse de l'éther; il se prépare ainsi une déception que je voudrais éviter au lecteur en l'avertissant tout de suite de ce qu'il doit chercher dans Maxwell et de ce qu'il n'y saurait trouver...

« Quand le lecteur aura consenti à borner ainsi ses espérances, il se heurtera encore à d'autres difficultés; le savant anglais ne cherche pas à construire un édifice unique, définitif et bien ordonné, il semble plutôt qu'il élève un grand nombre de constructions provisoires et indépendantes, entre lesquelles les communications sont difficiles et quelquefois impossibles...

« On ne doit donc pas se flatter d'éviter toute contradiction; mais il faut en prendre son parti. Deux théories contradictoires peuvent en effet, pourvu qu'on ne les mêle pas et qu'on n'y cherche pas le fond des choses, être toutes deux d'utiles instruments de recherches; et peut-être la lecture de Maxwell serait-elle moins suggestive s'il ne nous avait pas ouvert tant de voies nouvelles divergentes » (1).

---

(1) H. POINCARÉ, Electricité et Optique, 2e éd., p. III.

Digitized by Google

Duhem, au contraire, était de ceux qui ne peuvent prendre leur parti de la contradiction. Pour lui, « la Physique théorique ne mérite le nom de science qu'à la condition d'être rationnelle; elle est libre de choisir ses hypothèses comme il lui plaît, pourvu que ces hypothèses ne soient ni superflues ni contradictoires; et la chaîne des déductions qui relie aux hypothèses les vérités d'ordre expérimental ne doit contenir aucun maillon de solidité douteuse » (1).

Il est bien évident que, par une telle déclaration, Duhem se posait en adversaire déterminé d'une œuvre marquant, il est vrai, une date dans la Science, mais remplie d'obscurités et de contradictions. Aussi, tous ses efforts ont-ils eu pour but de faire triompher l'Electrodynamique de Helmholtz sur celle de Maxwell :

« La doctrine électrodynamique de Helmholtz a l'ambition de se substituer à la doctrine de Maxwell; elle prétend y avoir droit, non seulement parce qu'elle rend compte de toutes les lois expérimentales que la théorie de Maxwell peut expliquer, mais aussi et surtout parce qu'elle se développe suivant les règles de la logique la plus sévère, tandis que l'argumentation du physicien écossais ne saurait être regardée comme un raisonnement véritable. Le concours que nous nous proposions de donner à la doctrine de Helmholtz n'eût donc pas été complet, s'il eût été privé d'une analyse critique des théories électriques de J. Clerk-Maxwell.

« Cet examen, nous l'avons poursuivi avec la plus grande minutie, suivant, de son origine jusqu'à son complet développement, chacune des tentatives du grand physicien écossais vers l'organisation de la Science électrique. Maxwell avait sans cesse les yeux fixés sur le but à atteindre, et ce but, bien digne de ses efforts, c'était la constitu-

(1) P. DUHEM, Les théories électriques de J. Clerk-Maxwell, p. 14.

Digitized by Google

tion d'une théorie qui embrassât à la fois les phénomènes électriques et les effets de la lumière. Malheureusement, aucune des voies dans lesquelles il s'engageait successivement ne le pouvait mener là où il tendait. Alors, au moment où la logique lui intimait l'ordre de ne pas passer, sûr que l'objet qu'il voulait atteindre était la vérité, par une faute flagrante de raisonnement ou de calcul, il franchissait l'obstacle importun. Le spectacle de ces sauts périlleux, qui arrivent au but en narguant les règles suivant lesquelles la raison du commun des hommes est tenue de marcher, révèle à notre admiration stupéfaite ce que c'est qu'un génie; l'étude des œuvres de Fresnel nous réserve souvent, elle aussi, de pareilles surprises.

« La meilleure manière de marquer notre admiration pour de tels génies, c'est de refaire leur œuvre après eux, en nous conformant aux lois communes de la logique; c'est de tracer, pour parvenir au sommet qu'ils ont découvert, une route sûre dont les contours évitent les précipices qu'ils franchissaient d'un bond. Telle a été, à l'égard de l'audacieuse et déconcertante Electrodynamique de Maxwell, la tâche accomplie par Helmholtz.

« D'autres, qui se sont crus meilleurs disciples de Maxwell, parce qu'ils ont été plus serviles, ont agi d'une autre manière. Les équations que Maxwell avait obtenues par d'inadmissibles argumentations, ils ont proposé de les admettre d'emblée, sans chercher d'où elles étaient venues, comme des postulats, disons mieux, comme des définitions, puisque, des grandeurs diverses qui figurent dans ces équations, ils ne donnaient pas d'autre définition que ces équations elles-mêmes. Ainsi ont fait et proposé de faire Hertz, Cohn, Heaviside et, peut-être, Boltzmann.

« Prises ainsi, cependant, non comme expressions de lois qui peuvent être vraies approximativement et dans certaines circonstances, mais comme fondements premiers et irréductibles de la doctrine, les équations de Maxwell se montrent en contradiction avec les faits les plus obvies. L'aimantation d'un corps isotrope s'y trouve, *par défini-*

Digitized by Google

tion, être un vecteur qui a même direction que le champ magnétique. Comment concevoir, dès lors, la possibilité de ce corps que nous nommons un aimant ? Un tel corps est *impossible par définition.*

« Cette difficulté où les acculait leur façon de traiter l'Electromagnétisme n'a échappé ni à Hertz ni à Boltzmann; ils l'ont signalée, encore qu'en des termes qui en palliaient la gravité...

« Leur conclusion pose mal la question. La notion du magnétisme doit prendre pour premier fondement qu'il existe des aimants; et s'il se rencontre des équations, fussent-elles de Maxwell, qui déclarent qu'il n'en existe pas et qu'il n'en peut exister, ce qui serait scabreux, ce serait de ne pas rejeter ces équations-là.

« Cremonini refusait, dit-on, de regarder dans une lunette pour ne pas voir les taches du Soleil, qui eussent ébranlé sa confiance en la Physique péripatéticienne. Pour sauver notre foi aux équations de Maxwell, fermerons-nous les yeux chaque fois qu'un aimant se trouvera devant nous ? » (1)

Cette longue citation nous montre avec quelle âpreté mêlée d'ironie Duhem a combattu Maxwell. Nous reviendrons plus loin sur l'œuvre de Helmholtz et son prolongement; arrivons maintenant au mémoire fondamental de M. Lorentz.

V. *La théorie de M. Lorentz.*

Les équations obtenues par Maxwell pour les milieux à trois dimensions reposaient sur des résultats obtenus pour les conducteurs linéaires. Avant de traiter des milieux en mouvement, M. Lorentz a d'abord voulu retrouver ces mêmes équations, en appliquant directement au cas général

---

(1) P. DUHEM, Notice sur ses travaux scientifiques, p. 105.

Digitized by Google

la méthode dont Maxwell avait donné l'exemple pour les circuits linéaires.

Mais les hypothèses de M. Lorentz étant pour la plupart celles de Maxwell, bien des difficultés subsistent d'après M. Lorentz lui-même. Il y a tout d'abord la supposition fondamentale de Maxwell que la distribution des courants est toujours solénoïdale, c'est-à-dire que la densité de courant se comporte comme la vitesse d'un fluide incompressible. Cependant, ainsi que l'avait déjà fait observer Duhem, une telle hypothèse n'est-elle pas nettement irrecevable, puisqu'elle a le défaut de rendre impossible toute modification de la distribution électrique ?

Mais passons et arrivons au champ et à l'induction magnétique, déterminés ici par trois hypothèses. Or, dans une véritable théorie, les deux premières devraient être des résultats; quant à la dernière, elle exclut, comme dans Maxwell, la considération des aimants permanents. Ces deux vecteurs servent à écrire une expression qu'on admet être celle de l'énergie cinétique du système, et qui servira à appliquer le théorème de d'Alembert.

N'insistons pas sur les restrictions inévitables qu'on doit faire quand on emploie des intégrales s'étendant à l'espace entier; il nous suffira d'énoncer les hypothèses qui interviennent dans la définition d'un déplacement virtuel du système et dans le calcul de la variation de l'énergie cinétique, pour constater leur caractère absolument arbitraire. Ces hypothèses sont, en effet, les suivantes :

1° Les composantes de la vitesse en un point du système sont des fonctions linéaires des composantes de la densité de courant aux divers points de l'espace;

2° La position de chaque point matériel se trouve déterminée par les quantités d'électricité qui, à partir d'un instant arbitraire, ont traversé les éléments de surface qu'on peut faire passer par les différents points de l'espace.

Enfin, de même qu'il a admis l'existence d'une énergie cinétique, M. Lorentz admet l'existence d'une énergie potentielle. Celle-ci permet de calculer les composantes des

Digitized by Google

forces intervenant dans l'équation de d'Alembert, dont se déduisent les équations du mouvement.

Mais arrivons au chapitre capital : « Théorie d'un système de particules chargées qui se déplacent à travers l'éther sans entraîner ce milieu », où M. Lorentz a posé les bases de la théorie électronique moderne.

Pour M. Lorentz, les phénomènes magnétiques sont des apparences dues aux courants particulaires d'Ampère, et les phénomènes électriques résultent du mouvement de particules solides extrêmement ténues appelées électrons, sur lesquels la distribution de l'électricité demeure invariable. Les électrons peuvent se mouvoir librement dans les corps conducteurs, et ce mouvement explique l'apparence des courants de conduction; dans les diélectriques au contraire, ils ne peuvent que s'écarter faiblement de leurs positions d'équilibre, et cet écart explique les courants de déplacement. Les corps pondérables sont entièrement perméables à l'éther immobile qui remplit l'espace entier.

Tel est le point de départ de la théorie. Comme toutes les hypothèses qui sont à la base d'une théorie physique, aucune ne s'impose *a priori*. A ces hypothèses viennent s'adjoindre quelques autres : celle de Hertz, que le courant total est la somme des courants de convection et de déplacement, et la plupart de celles que M. Lorentz avait déjà faites pour parvenir aux équations de Maxwell, à partir du théorème de d'Alembert. En particulier, les expressions des énergies cinétique et potentielle du système éther-électrons sont posées *a priori*. D'autre part, la position de chaque point est supposée déterminée, dès qu'on connaît la position de toutes les particules chargées et la valeur du déplacement en chaque point de l'espace. Et ceci s'impose si peu que M. Lorentz ajoute : « C'est une hypothèse analogue à celle que j'ai discutée au chapitre précédent et présentant les mêmes difficultés » (1).

---

(1) H.-A. LORENTZ, *loc. cit.*, p. 437.

Digitized by Google

C'est en partant de ces hypothèses et par application du théorème de d'Alembert, que M. Lorentz est parvenu à ses célèbres équations, en particulier à l'expression de la force appliquée à un électron en mouvement. Et vous savez que cette dernière est le point de départ de la Dynamique de l'électron, qui prétend se poser en réformatrice de la Mécanique classique. Cependant, l'application des lois de la Mécanique aux phénomènes physiques ne se conçoit qu'à la condition que, par des hypothèses appropriées, elle conduise à des lois physiques déjà connues, et cette application constitue alors ce qu'on appelle une explication mécanique des phénomènes considérés. C'est ainsi que Maxwell avait voulu montrer que la notion d'énergie cinétique de l'éther permet d'expliquer les actions électrodynamiques et les lois de l'induction. En aucun cas, cette méthode ne saurait être regardée comme une démonstration convaincante de lois physiques nouvelles.

Il est vrai que M. Lorentz paraissait bien apercevoir la fragilité de ses constructions, puisqu'il écrivait : « Dans le chemin qui nous a conduit à ces équations, nous avons rencontré plus d'une difficulté sérieuse, et on sera probablement peu satisfait d'une théorie qui, loin de dévoiler le mécanisme des phénomènes, nous laisse tout au plus l'espoir de le découvrir un jour. Les physiciens qui éprouvent ce sentiment peuvent toutefois admettre l'idée fondamentale qui a été la base des recherches de Faraday et de Maxwell, et ils peuvent considérer nos formules comme des *équations hypothétiques* (1) assez simples qui pourraient servir à la description des phénomènes » (2). Autrement dit, si nous ne sommes pas satisfaits de leur démonstration, nous n'avons qu'à admettre à titre de postulat les équations proposées ; nous arrivons ainsi à cette transposition

(1) C'est nous qui soulignons.
(2) H.-A. Lorentz, *loc. cit.*, p. 452.

Digitized by Google

du célèbre aphorisme de Hertz : la théorie de M. Lorentz, ce sont les équations de M. Lorentz.

Et c'est, en effet, à cette conclusion sommaire que la plupart des auteurs aboutissent aujourd'hui. Dans *Electricité et Optique,* Poincaré s'était efforcé de faire comprendre l'argumentation du grand physicien hollandais. Mais, les pages qu'il a ainsi écrites sont si peu heureuses, prêtent le flanc à tant d'objections, que les auteurs les plus récents ont jugé préférable d'énoncer les hypothèses fondamentales de M. Lorentz et de les faire suivre immédiatement des fameuses équations. Ils évitent ainsi de mettre à nu les multiples défauts de la chaîne.

D'ailleurs, dès leur arrivée au monde, ces équations apparaissaient comme entachées d'un vice congénital, que Poincaré considérait avec raison comme leur point faible : le postulat de l'égalité de l'action et de la réaction n'était pas satisfait. Or, n'y a-t-il pas là une très réelle et intolérable contradiction, puisque les équations de M. Lorentz résultent de l'application du théorème de d'Alembert, qui suppose précisément l'exactitude du postulat en question ?

Croyez-vous qu'on se soit attardé à de telles considérations ? Pas le moins du monde; on était bien trop pressé d'appliquer les nouvelles venues. Allez de l'avant, disait d'Alembert, et la foi vous viendra ! Allons donc de l'avant, advienne que pourra.

Cette opposition originelle avec le principe de réaction, qui, en bonne logique, eût dû être une impérieuse raison de défiance, n'empêchèrent donc pas les théoriciens d'appliquer en toute confiance les équations de M. Lorentz aux rayons cathodiques, c'est-à-dire aux phénomènes lumineux présentés par les tubes de Crookes, puis aux rayons β du radium, dans lesquels on crut voir des électrons négatifs animés d'énormes vitesses pouvant aller de 30.000 à 200.000 kilomètres par seconde. Ces rayons sont déviés par un champ électrique ou magnétique et, de la mesure de la déviation, on peut déduire le rapport de la masse d'un électron à sa charge. Or, la masse apparente qu'on mesure ainsi

Digitized by Google

est la somme de la masse réelle et de la masse fictive électromagnétique due à l'inertie de l'éther.

Les expériences de Kaufmann, interprétées par les calculs de M. Max Abraham, permettent de mesurer le rapport de la masse réelle à la masse totale. On aboutit ainsi à ce résultat singulier que la masse réelle est nulle, de sorte que les électrons négatifs ne seraient que de simples grains d'électricité résineuse sans aucun substratum matériel.

Mais, la matière s'était peut-être réfugiée dans les électrons positifs, sortes de soleils autour desquels devaient graviter les électrons négatifs à la manière des planètes. Auparavant, il fallait concilier la nouvelle doctrine avec les exigences, qui commençaient à se faire sentir, du principe de relativité; en particulier, la contraction des corps dans le sens de leur translation devait s'étendre aux électrons. Ceux-ci, primitivement sphériques, devenaient ainsi, sous l'influence de leur mouvement, des ellipsoïdes aplatis. Mais alors la distribution de l'électricité à leur surface devait se modifier, par suite, les courants de convection engendrés par leur déplacement. Bref, pour que le principe de relativité fût satisfait, la masse réelle des électrons positifs devait varier avec la vitesse suivant les mêmes lois que leur masse fictive. Autrement dit, cette masse réelle s'évanouissait à son tour.

Pour les esprits qu'on a coutume d'appeler avancés, la tentation était bien forte d'étendre à tous les corps qui nous entourent ce qu'on n'avait encore démontré que pour les rayons cathodiques et les émanations du radium, par application des fameuses formules de M. Lorentz. La matière recevait ainsi son congé; ce que nous appelons matière, dans le langage vulgaire, n'était plus qu'une simple apparence phénoménale due à l'infirmité de nos sens grossiers. La seule réalité physique était l'éther et l'électricité.

Une telle simplification, malgré son audace, n'a cependant pas suffi à donner pleine satisfaction à une certaine école de physiciens anglais. Selon eux, non seulement il n'y a plus de matière, mais il n'y a pas davantage d'électricité :

Digitized by Google

un électron devient un simple trou dans l'éther, de sorte que notre monde sensible se réduit à une immense bulle d'éther flottant dans le néant !

Nous avons vu, au début de cette étude, que les conclusions les plus récentes de la Relativité généralisée aboutissent à la fantasmagorie. Mais vous voyez que nous en sommes déjà à la prestidigitation, puisque tout le contenu du monde sensible se trouve dès à présent escamoté comme une simple muscade !

Dès qu'on reconnut qu'il n'y avait plus de masse réelle constante, les principes de la Mécanique classique, fondés sur la constance de la masse et déjà ébranlés par l'abandon du principe de réaction, allaient être abandonnés à leur tour; mais il fallait, au préalable, les traduire en jugement selon les règles. Ce fut l'époque où d'éminents savants, sentant la terre ferme se dérober sous leurs pas, entreprirent de soumettre à une critique serrée les bases mêmes de nos connaissances. Les infortunés principes, malgré leurs brillants états de services, jusqu'à nos conceptions fondamentales touchant l'espace et le temps, étaient traduits, comme de vulgaires malfaiteurs, devant de terribles tribunaux scientifiques, qui prétendaient juger sans appel. Et je fais ainsi allusion aux différents congrès, qui se sont succédé depuis vingt-cinq ans. Seuls, les multiples postulats qui sont à la base de la théorie de M. Lorentz, bénéficiaient d'une incompréhensible immunité. Entre les audiences, il n'était question que des crises traversées par cette grande malade qu'était la Physique théorique, tandis que le grand public commençait à croire à la faillite, non plus morale, mais réelle de la Science, puisque tout ce qu'il avait cru définitivement acquis s'évanouissait. Pas un instant on n'a paru soupçonner que tout le mal pouvait venir, non des principes éprouvés par un long passé, mais du groupe d'hypothèses qui sont à la base des équations de M. Lorentz. Tel était, en effet, l'enthousiasme suscité par d'heureuses vérifications expérimentales, par la prévision théorique de quelques phénomènes nouveaux, que personne ne songeait à les incriminer.

Digitized by Google

Et cependant la question se posait comme il suit : adjoignant aux quelques postulats de la Mécanique classique le groupe incomparablement plus compact des postulats de M. Lorentz, on aboutissait à des conséquences théoriques d'abord, qui mettaient en défaut le principe de réaction, à des conséquences expérimentales ensuite, qui contredisaient le postulat de Lavoisier sur la conservation des masses. La prudence la plus élémentaire conseillait donc de reprendre la théorie sur de nouveaux frais, en modifiant la multitude des nouveaux venus, plutôt que de renoncer à des principes classés, ayant depuis longtemps fait leurs preuves et dont les développements avaient fait la gloire scientifique des deux siècles passés. Mais on a préféré suivre la voie qui demandait le moins de peine. Le principe de réaction et celui de Lavoisier sont contredits par la nouvelle doctrine; rien de plus simple, nous n'avons qu'à y renoncer. — Sans doute, mais n'oubliez pas que toute l'argumentation de M. Lorentz repose sur la Mécanique classique, qui suppose précisément l'exactitude des postulats que vous rejetez, de sorte que la charpente qui supporte les fameuses équations va s'écrouler. — Eh bien, tant pis ! Nous nous passerons de cette charpente et nous admettrons lesdites équations à titre de postulats; nous en serons quittes pour tâcher plus tard d'expliquer la Mécanique par l'Electricité.

C'était mettre la maison à l'envers; c'est cependant ce qui fut fait, et la Mécanique électromagnétique vint prendre, en conquérante, la place de son aînée la Mécanique classique, menacée de devenir un simple objet de musée. Pour les adeptes des nouvelles doctrines, l'antinomie séparant les deux mécaniques prouve tout simplement qu'il est vain de chercher à expliquer les phénomènes électriques et magnétiques, plus généralement tous les phénomènes physiques, au moyen de la Mécanique classique. « Ce sont, au contraire, les équations de la Mécanique de Lagrange, vraies en première approximation pour de faibles vitesses, qu'il faut ramener aux équations de l'Electromagnétisme de Maxwel; ce sont les phénomènes mécaniques qu'il s'agit d'ex-

Digitized by Google

pliquer en partant des phénomènes électriques. A la dynamique du point matériel, conforme aux équations de Newton, doit se substituer la dynamique de l'électron, conforme aux équations de Lorentz » (1).

En résumé, pour sauver les équations de M. Lorentz, nous voilà réduits à tenter d'expliquer les phénomènes les plus clairs à l'aide de ceux qui le sont le moins !

Nous avons vu avec quelle âpreté Duhem avait combattu la théorie de Maxwell; il nous reste à rappeler la position qu'il n'a pas hésité à prendre vis à vis de son prolongement la théorie de M. Lorentz :

« L'étude de divers effets électriques a conduit à supposer, puis, semble-t-il, à constater, au sein des gaz, l'existence de très petits corps électrisés, animés d'un mouvement rapide, qui ont reçu le nom d'*électrons*. En déplaçant vivement dans l'espace la charge électrique qu'il porte, un électron agit à la manière d'un courant électrique lancé dans un corps conducteur; l'étude de ces courants est un nouveau chapitre de l'Electrodynamique; ce chapitre, il s'agit de l'écrire.

« Pour composer l'Electrodynamique de l'électron, on eût pu et dû, semble-t-il, imiter la méthode prudente par laquelle Ampère, Weber, Neumann avaient composé l'Electrodynamique du corps conducteur; mais cette méthode requérait des expériences délicates, des intuitions pénétrantes, des discussions ardues dont les travaux de Weber, Riemann, Clausius donnaient un premier aperçu; elle réclamait beaucoup d'ingéniosité et beaucoup de temps. L'algébrisme trouva moyen de procéder avec moins de peine et plus de hâte. L'intensité des courants précédemment connus figurait dans les équations de Maxwell; qu'on y ajoutât purement et simplement l'intensité du *courant de convection* dû au mouvement des électrons, sans changer d'autre manière la forme des équations, et l'on tiendrait le pos-

(1) L. Rougier, La matérialisation de l'énergie, pp. 37 et 54.

Digitized by Google

tulat fondamental de la nouvelle Electrodynamique. Aussitôt qu'un physicien hollandais, M. Lorentz, eût proposé cette hypothèse, les savants allemands se mirent, avec une ardeur extrême, à en déduire la Physique des électrons.

« Cette Physique reposait ainsi tout entière sur une simple généralisation des équations de Maxwell. C'était bâtir sur une poutre qu'on savait vermoulue, et donc rendre caduc tout le monument. Portant en elles-mêmes une contradiction formelle avec la simple existence des aimants, les équations de Maxwell n'avaient pas été guéries de ce vice lorsqu'on y avait introduit le courant de convection. L'Electrodynamique nouvelle se présentait, de prime abord, comme l'ensemble des corollaires d'un postulat inadmissible.

« Cette théorie, viciée dans les hypothèses mêmes qui la portent, n'hésita pas, cependant, à se poser en critique et en réformatrice des doctrines regardées jusqu'alors comme les plus solides. La Mécanique rationnelle, cette sœur aînée des théories physiques, que toutes les doctrines plus jeunes avaient, jusqu'alors, prise pour guide, dont elles s'étaient même efforcées, bien souvent, de tirer tous leurs principes; la Mécanique rationnelle, disons-nous, se vit, par la nouvelle venue, ébranlée jusque dans ses fondements; au nom de la Physique des électrons, on proposa de renoncer au principe d'inertie, de transformer entièrement la notion de masse; il le fallait pour que la doctrine nouvelle ne fût pas contredite par les faits. Pas un instant, on ne s'est demandé si cette contradiction, au lieu d'exiger le bouleversement de la Mécanique, ne signalait pas l'inexactitude des hypothèses sur lesquelles repose la théorie électronique, et ne marquait pas la nécessité de les remplacer ou de les modifier. Ces hypothèses, l'esprit géométrique les avait posées à titre de postulats; il en déroulait les conséquences avec une imperturbable assurance, triomphant des ruines mêmes qu'amoncelait, parmi les doctrines anciennement établies, le pasage de la théorie conquérante. Guidé, cependant, par l'expérience du passé, instruit par l'histoire des

Digitized by Google

grands progrès scientifiques, l'esprit de finesse, en cette marche dévastatrice, soupçonnait une mauvaise marque de vérité.

« D'ailleurs, par cette inconséquence à laquelle se voit si souvent condamnée une raison dépourvue de finesse, les tenants de la Physique électronique ne se faisaient pas faute d'user, dans la pratique, et lorsqu'ils ne déroulaient pas les conséquences de leur doctrine préférée, des théories mêmes que cette doctrine condamnait; leurs déductions exigeaient qu'on rejetât la Mécanique rationnelle; mais, sans scrupule, ils faisaient appel aux théorèmes de la Mécanique rationnelle pour interpréter les indications des instruments dont ils empruntaient les renseignements » (1).

VI. *La théorie de Helmholtz et son prolongement.*

Mais jusqu'ici, direz-vous, nos critiques des théories électriques modernes, de Maxwell à M. Lorentz, n'ont abouti qu'à des négations. Il nous reste donc à exposer notre manière de voir au point de vue constructif.

Nous avons vu que Duhem avait combattu la théorie de Maxwell en faveur de celle de Helmholtz. Il a lui-même justifié les raisons de cette attitude comme il suit :

« Pour saisir les vérités que lui (à Maxwell) révélait sa pénétrante intuition, l'esprit de finesse le plus prime-sautier et le plus audacieux qu'on eût vu depuis Fresnel y imposait silence aux réclamations les mieux justifiées de l'esprit géométrique. L'esprit géométrique avait, à son tour, le droit et le devoir de faire entendre sa voix. Maxwell était parvenu jusqu'à ses découvertes par un sentier coupé de précipices infranchissables à toute raison soucieuse des

(1) P. DUHEM, La Science allemande, p. 131.

Digitized by Google

règles de la Logique et de l'Algèbre; il appartenait à l'esprit géométrique de tracer une route aisée par où l'on pût, sans manquer en rien à la rigueur, s'élever jusqu'aux mêmes vérités.

« Cette œuvre indispensable fut menée à bien par un Allemand, mais par un Allemand dont le génie paraît exempt des défauts de l'esprit germanique. Hermann von Helmholtz montra comment, sans rien abandonner des vérités éprouvées que l'Electrodynamique avait depuis longtemps conquises, sans heurter d'aucune façon les règles de la Logique et de l'Algèbre, on pouvait cependant atteindre au but que le physicien écossais s'était proposé; il suffisait, pour cela, de ne pas imposer à la propagation des ondes électriques une vitesse rigoureusement égale à celle que Maxwell lui assignait; cette vitesse-là était seulement très voisine de celle-ci.

« L'esprit de finesse et l'esprit de géométrie trouvaient également leur compte dans la belle théorie de Helmholtz; sans rien renier de l'Electrodynamique construite par Ampère, Poisson, Weber, Neumann, elle l'enrichissait de tout ce que les vues de Maxwell contenaient de vrai et de fécond » (1).

Duhem a complété l'œuvre de Helmholtz, en consacrant à l'édification d'une Electrodynamique cohérente une grande partie de son activité scientifique. Mais, vraisemblablement pour les raisons que nous dirons plus loin, ses efforts de reconstructeur et de « critique souvent impitoyable » se sont heurtés à une indifférence à peu près générale. Il le reconnaissait lui-même, non sans une certaine mélancolie, mais sans être pour cela découragé : « Nos efforts ont-ils été couronnés de succès ? Reconnaissons-le franchement, ils sont demeurés sans aucun effet; on ne les a ni approuvés ni blâmés; nul n'en a tenu compte. Le raisonne-

(1) P. DUHEM, La Science allemande, p. 128.

Digitized by Google

ment n'a point de prise sur qui déclare qu'il ne se soucie pas d'avoir raison. Or, une admiration déréglée pour l'œuvre de Maxwell a, chez nombre de physiciens, engendré cette opinion : il importe peu qu'une théorie soit logique ou absurde; on lui demande seulement de suggérer des expériences.

« Si cette opinion devait être générale et définitive, nous aurions singulièrement gaspillé notre vie, puisque nous l'avons consacrée tout entière à édifier une doctrine aussi rigoureuse, aussi exactement coordonnée que possible.

« Mais un jour viendra, n'en doutons pas, où l'on reconnaîtra que le rôle unique de la théorie physique n'est pas de suggérer des expériences; que ce n'en est même pas le rôle principal; qu'avant tout, la théorie a pour but de classer et d'ordonner le chaos des faits que l'expérience nous a révélés; ce jour-là, on reconnaîtra que l'œuvre électrodynamique de Helmholtz était vraiment une belle œuvre et que nous avons bien fait de nous y tenir. La Logique peut-être patiente, car elle est éternelle » (1).

Les raisons pour lesquelles les efforts de Duhem n'ont pas abouti sont, selon nous, de deux sortes : les unes résultent de la forme souvent rébarbative de ses écrits et d'une certaine fluctuation d'idées à laquelle il n'a pu échapper; les autres, de certains résultats essentiels de ses théories, qui ne pouvaient pleinement satisfaire les physiciens.

C'est ainsi que, dans ses *Leçons sur l'Electricité et le Magnétisme*, l'appareil algébrique tient une place certainement excessive. Cet ouvrage compact en trois volumes, écrit de 1888 à 1893, dans lequel l'auteur s'efforce d'éclairer les théories électriques et magnétiques des lumières de la Thermodynamique générale, dénote une extraordinaire érudition chez un homme de trente ans. Mais Duhem n'hésitait pas à en avouer les défauts jusqu'à les exagérer, ainsi

(1) P. DUHEM, Notice sur ses travaux scientifiques, p. 107.

Digitized by Google

que l'atteste cet extrait d'une lettre qu'il nous écrivait en novembre 1914 et qui montre, en outre, le dégoût de plus en plus prononcé qu'il éprouvait pour les audacieuses théories électriques de notre époque : « Je ne sais si je verrai la fin de l'ouvrage historique que j'ai entrepris; mais même la verrai-je, je doute qu'il m'arrive ensuite d'écrire un traité d'électricité. Ecrire un traité d'électricité sans parler des ions et électrons, il n'y faut plus songer. Parler des ions et électrons comme on le fait, je n'en suis pas capable; je ne vois dans tous les soi-disant raisonnements qu'on nous sert à ce sujet qu'un dérèglement du bon sens. Quant à reprendre la question *ab ovo*, afin d'y mettre de l'ordre, de la logique, de la clarté, je serais sans doute tenté de le faire si je n'avais que vingt-cinq ou trente ans. Mais, à cinquante-trois ans, Hercule n'eût pas entrepris de nettoyer les écuries d'Augias. Mes Leçons d'Electricité, œuvre de jeunesse, le plus beau four de la librairie moderne, ont beaucoup trop de formules, qu'elles émaillent d'un nombre respectable de fautes de calcul; cela ne vaut plus rien.

« Comme vous — et depuis plus longtemps que vous, hélas ! — je souffre du désarroi logique où se trouve la science électrique; mais je suis trop vieux pour espérer de l'en tirer. Ce sera, je l'espère, l'œuvre des gens de votre génération. »

D'autre part, Duhem a insisté, après Helmholtz et Poincaré, sur ce fait que la doctrine de Helmholtz explique les expériences de Hertz, c'est-à-dire est capable de fournir une théorie électromagnétique de la lumière, moyennant certain postulat, appelé par lui *hypothèse de Faraday-Mossotti*, qui admet que les pouvoirs inducteurs spécifiques sont des nombres très grands par rapport à l'unité. Cette circonstance suffisait à ses yeux pour que les physiciens rejetassent définitivement la théorie de Maxwell en faveur de celle de Helmholtz. Or, si l'hypothèse de Faraday-Mossotti conduit à des équations du champ magnétique identiques à celles de Maxwell, il n'en est pas de même des

Digitized by Google

équations du champ électrique, du potentiel électrique et du potentiel vecteur total, qui restent différentes de celles de Maxwell. Cette demi-concordance ne pouvait donc pleinement satisfaire les physiciens; entre des équations, mal démontrées il est vrai, mais qui paraissaient confirmées par l'expérience, et une théorie d'apparence compliquée, qui paraissait encore chercher sa voie, leur choix ne pouvait être douteux.

Or, la loi de l'induction électrodynamique, proposée par Helmholtz dès 1874, fait intervenir une constante numérique λ, dont la valeur est laissée provisoirement indéterminée, afin de laisser à la théorie plus de souplesse. Cette loi coïncide, dans certains cas particuliers, avec les lois analogues antérieurement proposées par F. et C. Neumann, Weber et Clausius. Helmholtz, puis Duhem se sont préoccupés de savoir quelle valeur il convient d'attribuer à cette constante.

A ce sujet, Helmholtz a démontré que si λ est nul ou positif, l'équilibre électrique d'un système de conducteurs est assurément stable, et Duhem a étendu cette démonstration à un système pouvant contenir des corps magnétiques et diélectriques. Si, au contraire, λ est négatif, cet équilibre serait instable. Cette proposition, énoncée tout d'abord par Helmholtz, a été établie par Duhem par une méthode à l'abri de toute objection. Ainsi la constante de Helmholtz ne peut être que positive ou nulle.

On savait bien depuis longtemps que, moyennant l'hypothèse de Faraday-Mossotti et en annulant la constante de Helmholtz, la concordance entre les équations de Helmholtz et celles de Maxwell est complète, mais aucun fait certain d'expérience ne paraissait exiger que cette constante fût nulle. Bien au contraire, Duhem croyait voir dans les expériences de M. Blondlot la preuve que cette constante est égale au produit du pouvoir inducteur spécifique du vide par sa perméabilité. Il devait nous être réservé de reconnaître, plusieurs années après la mort de Duhem, que la constante de Helmholtz doit *nécessairement*, comme

Digitized by Google

conséquence de l'expérience la plus vulgaire, recevoir la valeur zéro (1).

Dès lors, la concordance devient complète; les ondes longitudinales, qui avaient motivé la défiance de tant de physiciens, disparaissent, et la véritable démonstration des équations de Maxwell réside en la théorie de Helmholtz. Cette théorie, qui a l'avantage de se développer suivant les règles d'une logique impeccable et de ne point briser la tradition, qui traite avec la même aisance le cas des corps parfaitement doux ou celui des aimants permanents, et qui conduit sans obstacle des principes posés il y a un siècle aux conséquences les plus certaines entrevues par Maxwell, doit donc désormais, selon le vœu de Duhem, remplacer les essais de démonstration dont on avait dû se contenter jusqu'ici, et que d'ailleurs Hertz lui-même jugeait si insuffisants, qu'il avait trouvé plus simple de les supprimer par cet aphorisme resté célèbre : « La théorie de Maxwell, ce sont les équations de Maxwell ».

Ainsi, les équations de Maxwell, pour les milieux en repos, nous apparaissent désormais comme des équations limites, auxquelles il est possible de parvenir par un chemin très sûr, en suivant la voie impeccable indiquée par Helmholtz. Il s'agit maintenant de parvenir aux équations des milieux en mouvement en s'inspirant des mêmes méthodes. Si l'on estime, non sans raison, qu'une bonne théorie doit atteindre la limite de précision des mesures, et si les récentes expériences effectuées à l'Observatoire du Mont Wilson confirment le caractère négatif de l'expérience de M. Michelson, il faudra tâcher d'aboutir à des équations analogues à celles de M. Lorentz, mais permettant d'expliquer cette circonstance sans briser le cadre de nos idées traditionnelles. Les relativistes nous disent bien qu'on a tout fait pour éviter cette rupture. En sont-ils bien

(1) L. Roy, L'Electrodynamique des milieux isotropes en repos d'après Helmholtz et Duhem, p. 80.

Digitized by Google

sûrs ? Si l'on songe qu'il a fallu près d'un siècle, des premières ébauches de Fresnel aux derniers travaux de M. Boussinesq, pour édifier une théorie mécanique de la lumière pleinement satisfaisante, il est vraisemblable de penser que la tâche très délicate qu'il reste à accomplir en Electrodynamique dépassera de beaucoup l'œuvre d'une génération.

Aussi n'avions-nous pas la naïveté d'espérer que nous arriverions d'emblée à des résultats définitifs, quand nous entreprîmes récemment de suivre le chemin à peine frayé par nos illustres devanciers. Nous voudrions tout de même dire quelques mots de notre tentative, car nous avons quelque raison d'espérer qu'il en restera quelque chose.

Nous nous sommes proposé la recherche des équations générales définissant l'état électrique et magnétique d'un système de corps continus déformables, animé d'un mouvement quelconque par rapport à des axes de coordonnées entièrement arbitraires (1). Chaque corps est supposé isotrope pour simplifier, mais peut être à la fois diélectrique, conducteur et magnétique.

Il nous fallait tout d'abord étendre à de tels milieux les lois des courants établies pour les milieux en repos. On sait qu'une des plus fécondes conceptions de Maxwell est le courant de déplacement, auquel il attribue les mêmes effets magnétiques qu'au classique courant de conduction. A ce courant de déplacement, Helmholtz a substitué le *courant de polarisation,* qui d'ailleurs se confond très sensiblement avec le premier, en vertu de l'hypothèse de Faraday-Mossotti. Mais, tandis que l'expression du courant de déplacement a quelque chose d'imprévu, celui de polarisation a l'avantage d'avoir une signification physique toute naturelle : il joue, par rapport à la distribution fictive

---

(1) L. Roy, Sur l'Electrodynamique des milieux en mouvement, *Annales de la Faculté des Sciences de l'Université de Toulouse,* 3e série, t. XV, 1924, pp. 199-241.

Digitized by Google

équivalente de la polarisation diélectrique, le même rôle que le courant de conduction par rapport à la distribution électrique réelle.

Si l'on étend alors cette définition aux milieux en mouvement, on obtient, pour le courant de polarisation, une expression où apparaissent tous les constituants du courant total de Hertz.

On sait, d'autre part, que les expériences de Rowland ont conduit à admettre qu'une charge électrique, en mouvement par rapport au trièdre de référence, produit, en tout point lié à ce trièdre, les mêmes phénomènes électromagnétiques et électrodynamiques qu'un certain élément de courant. Comme d'ailleurs on admet, d'après Maxwell, l'équivalence des courants de conduction et de polarisation au point de vue électromagnétique et électrodynamique, et que, d'autre part, nous avons vu qu'on passe des premiers aux seconds en remplaçant simplement la distribution réelle par la distribution fictive, il nous a paru vraisemblable d'admettre que la propriété d'équivalence résultant des expériences de Rowland devait s'appliquer non seulement aux charges réelles, mais aussi aux charges fictives. Cette hypothèse, que semblent confirmer certaines expériences d'Eichenwald, paraît d'autant plus s'imposer qu'elle introduit dans les équations une harmonie que la seule introduction du courant de Rowland leur ferait perdre. Il en résulte que nous appelons *courant de convection* celui résultant du mouvement des charges électriques réelles et fictives par rapport aux axes de coordonnées, et *courant total* la somme des courants de conduction, de polarisation et de convection.

La notion de courant étant ainsi nettement précisée, nous passons à la recherche du potentiel vecteur total qui intervient dans l'expression de la force électromotrice totale d'induction donnée par Helmholtz. Ce potentiel est la somme des potentiels vecteurs électrique et magnétique. Le second conserve seul la forme qu'il avait pour les milieux en repos, car le premier se complique du fait que le courant

Digitized by Google

total, en un point du champ d'intégration, y est relatif, non pas aux axes de référence O x y z, mais aux axes principaux de dilatation au point (x, y, z) où l'on calcule ce potentiel. Il en résulte que ce courant dépend ici des variables d'intégration et de x, y, z; de là des complications nouvelles. On reconnaît cependant que le potentiel vecteur électrique s'exprime au moyen de quatre potentiels directs, ce qui permet de le rattacher sans de trop grandes difficultés au potentiel électrique, ainsi que l'avait fait Helmholtz pour les milieux en repos.

La force électromotrice totale d'induction dans un circuit fermé apparaît alors, à un facteur constant près, comme la dérivée totale par rapport au temps et changée de signe, du flux d'un certain vecteur à travers la surface du circuit. En appelant ce vecteur *induction magnétique*, nous généralisons la définition relative aux milieux en repos. Nous retrouvons ainsi la loi fondamentale que Hertz avait admise comme un fait d'expérience et qui satisfait à ce que Poincaré appelle le *principe de conservation du magnétisme*. Le champ magnétique s'en déduit sans difficulté.

Si maintenant on calcule le tourbillon du champ électrique, on retrouve le premier groupe des équations de Hertz. En procédant de même pour le champ magnétique, on obtient des équations satisfaisant au principe de la conservation de l'électricité, qui coïncident avec le second groupe de Hertz, en vertu de l'hypothèse de Faraday-Mossotti, si toutefois le mouvement du milieu s'effectue sans déformation. En ce cas seulement, les équations de Hertz satisfont au principe de la conservation de l'électricité, et cette circonstance, qui paraît avoir échappé à Poincaré, tient à ce que l'électricité vraie de Hertz ne coïncide généralement pas avec l'électricité réelle.

Nos équations ne sont pas immédiatement comparables à celles aux moyennes de M. Lorentz, parce que le champ et l'induction n'ont pas la même signification dans les deux théories. Au lieu du champ électrique ou magnétique en

Digitized by Google

un point matériel suivi dans son mouvement, nous devons, avec M. Lorentz, considérer le champ dans l'éther, assimilé à un solide lié à nos axes de coordonnées Oxyz, qui dès lors cessent d'être arbitraires. Nous retrouvons ainsi la plupart des équations fondamentales de M. Lorentz, sauf celles du second groupe donnant le tourbillon du champ magnétique, qui renferment ici un terme de plus.

Enfin, l'étude de la propagation des ondes électromagnétiques, traitée par la méthode d'Hugoniot, nous conduit au même résultat que la théorie de Hertz : les ondes sont totalement entraînées par le milieu en mouvement. On explique ainsi l'aberration astronomique aussi facilement que par la théorie de M. Lorentz, mais non l'expérience de Fizeau sur l'entraînement partiel des ondes lumineuses par la matière en mouvement. Par contre, notre théorie, étant indépendante de tout repère privilégié puisque l'éther n'y joue aucun rôle spécial, a, sur celle de M. Lorentz, l'avantage d'expliquer de soi-même le résultat supposé négatif de l'expérience de M. Michelson.

En définitive, les équations auxquelles nous sommes parvenu pour les milieux en mouvement expliquent l'expérience de M. Michelson supposée négative, mais non celle de Fizeau, tandis que les équations de M. Lorentz expliquent la seconde, mais non la première. La tâche de l'avenir sera, selon nous, de faire intervenir convenablement l'éther, de manière à élaborer une doctrine assez souple pour les expliquer toutes les deux.

VII. *Conclusion.*

Notre conclusion se dégage immédiatement de la longue étude qui précède.

Ainsi que nous l'avons établi, la théorie de M. Lorentz n'a aucune valeur démonstrative; ses équations cachent un grand nombre de postulats, dont aucun ne s'impose *a priori*. Sans même faire intervenir la Relativité, ses conséquences

Digitized by Google

contredisent les enseignements les mieux éprouvés de la Mécanique classique, dont elle est pourtant issue. La prudence la plus élémentaire nous conseille donc, malgré la haute autorité de M. Lorentz, de rejeter au moins en partie les postulats élaborés en très peu de temps par un seul homme, plutôt que de renoncer à ceux qui sont le fruit de trois siècles de méditations et d'expériences. Bref, il faut trouver autre chose, et nous avons indiqué la voie par laquelle, dans un avenir plus ou moins lointain, on pouvait espérer aboutir.

Est-ce à dire que nous considérions comme vains les efforts tentés par M. Lorentz ? Loin de nous cette pensée. Ses équations permettent d'expliquer certains phénomènes qui échappaient aux théories électriques antérieures, par exemple l'expérience de Fizeau et celle de M. Zeeman, que la théorie de M. Lorentz a même eu le mérite de prévoir. Comme le disait Poincaré : « cette facilité prouve bien que la théorie de Lorentz n'est pas un assemblage artificiel destiné à se dissoudre. On devra probablement la modifier, mais non la détruire » (1).

Que penser maintenant de la Relativité, de cette doctrine qui a vu le jour parce qu'on a regardé comme définitives des équations destinées, sinon à disparaître, du moins à être profondément modifiées ? Nous pensons que cette doctrine doit nous inspirer la plus grande défiance, puisqu'elle est née du besoin de concilier une expérience encore incertaine avec les équations les plus douteuses de la Physique, vu le degré d'approximation envisagé. Ses fondations sont donc essentiellement sablonneuses, et l'édifice entier chancelle sur ses bases.

Sans doute, nous diront les relativistes, mais vous avez pris la question par le petit côté. Il est vrai que c'est le besoin de concilier l'expérience de M. Michelson avec les équations de M. Lorentz, qui a donné naissance à la Rela-

---

(1) H. POINCARÉ, La Science et l'hypothèse, p. 205.

Digitized by Google

tivité; mais c'est là le point de vue historique bien lointain aujourd'hui et, dans la Relativité généralisée, il n'en est même plus question. Fort bien, Messieurs, répondrons-nous à notre tour, mais vous êtes tout de même partis du pied gauche ! Vous avez beau superposer vos étages et les relier par le fer et l'acier, il n'en est pas moins vrai que votre sous-sol ne tient pas, et c'est précisément ce qui nous inquiète et nous empêche d'aller nous installer chez vous. Tous les philosophes vous diront que si la majeure d'un syllogisme est douteuse, il en est de même de la conclusion, quel que soit le développement de la mineure. Mais il y a plus, et nous voudrions encore montrer que la Relativité est, en outre, issue de méthodes scientifiques absolument contradictoires.

Nous avons vu comment des savants, qui devaient devenir plus tard dés relativistes, avaient réussi à expliquer les rayons cathodiques, en abandonnant les postulats de la Mécanique classique que l'expérience condamnait, interprétée toutefois à la lumière des équations de M. Lorentz admises à titre de postulats. Il restait alors à expliquer l'expérience de M. Michelson, supposée négative, à partir de ces mêmes équations qui restaient seules debout, flanquées de deux voisins : l'espace et le temps. Or, cette expérience contredisait formellement les dites équations, qui ne possédaient pas la propriété d'invariance requise. En vertu de la même méthode scientifique, qui venait de condamner la Mécanique classique à propos des rayons cathodiques, les équations de M. Lorentz auraient donc dû logiquement recevoir à leur tour leur congé, puisque directement en défaut. Mais alors, sauf la Géométrie et la Cinématique, il ne serait plus rien resté et tout eût été à refaire. Pour éviter un tel désastre, il n'y avait plus qu'une ressource : accuser les deux voisins, l'espace et le temps, qui n'en pouvaient mais ! Voilà comment la Relativité est née.

Ainsi, non seulement la Relativité est une théorie bâtie sur le sable, mais elle résulte du plus stupéfiant déplacement des responsabilités ! Physiquement, elle n'a aucune

Digitized by Google

raison d'être; le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'elle est prématurée.

Qu'on ne croie pas cependant que nous sous-estimions les efforts des relativistes. La Relativité, même s'il n'en doit rien subsister en tant que théorie physique, aura eu l'avantage d'être pour les mathématiciens un stimulant énergique, et l'on sait que ce sont les difficultés analytiques qui arrêtent toujours les théoriciens de la Physique.

Digitized by Google

QUELQUES POÈTES DES JEUX FLORAUX

AUX XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES

(Quatrième série)

PAR M. F. DE GÉLIS

PIERRE DE GARROS

Voici un poète dont la vie et les œuvres ont tenté plus d'un critique (1) sans qu'aucun d'eux ait jamais pu nous dire à quelle date exacte il naquit. Mais si l'on tient compte que Garros concourut aux Jeux Floraux en 1557 et porta, cette même année, les titres de docteur ès-lettres et de conseiller au Sénéchal d'Armagnac, on peut en conclure qu'il avait vu le jour vingt-cinq ou trente ans auparavant (2).

Sur le lieu de sa naissance, pas de doute; lui-même se qualifie en ses œuvres de « lectourois ». Son père fut consul de Lectoure à quatre reprises différentes et ses ascendants figurent depuis le règne de Louis XI, sur les registres communaux.

---

(1) BRUNET, *Manuel du libraire*, art. *Garros* et *psalterium*.
MICHAUD, *Biographie universelle*.
Alcée DURRIEUX, Notice biographique en tête de la réédition des *Psaumes*.
MICHELET, *Poètes gascons du Gers*, Auch, Bouquet, 1904.
Revue d'Aquitaine, passim.
Revue de Gascogne, passim.
DUMÈGE, *Biographie toulousaine*.

(2) Vers 1530 tout au plus et non pas en 1482, comme on l'a dit très abusivement.

Digitized by Google

La ville, siège d'une sénéchaussée, avait alors une importance plus grande qu'aujourd'hui; elle était pourvue d'un bon collège où l'enfant put faire ses premières études. Celles-ci terminées, il se tourna vers la carrière judiciaire et vint à Toulouse suivre les cours de droit que des maîtres éminents professaient.

Le démon de la poésie le possédait déjà, les Jeux Floraux l'attirèrent, mais il n'y trouva, au lieu de la langue musicale dont il avait, dès son enfance, goûté le charme et compris le génie, que ce français encore mal dégrossi dont les mainteneurs humanistes imposaient l'obligation étroite à tous leurs candidats.

C'est dans ce langage barbare qu'il compose son *Chant royal allégorique de la Sainte Trinité* (1) :

La terre l'orde preit sa place et résidance
Au plus loing des haultz cieulx; la vagabonde mer
A l'entour de la terre esleut sa demeurance,
Et l'air jusqu'au plus hault se voulut sublimer,
Mais l'élément plus noble et digne davantaige
Le lieu des cieulx prochain retint pour son partaige;
Je ne dis pas ce feu que l'art et le savoir
Du larron Prométhée aux hommes feist avoir
Et feust dévoratieux, qui tout réduit en cendre,
Mais j'entendz pour mon chant descripre le pouvoir
Du feu qui tout nourrist, comme tout il engendre.

Après la description des phénomènes physiques de la combustion, de la flamme et de la chaleur, le poète en arrive aux symboles immatériels fondés sur ces apparences :

La lueur de ce feu mest tout en évidance,
Elle esclaire la nuit et d'ung coup faict voiler
Nostre œil; en nulles lieux nous n'avons congnoissance
Du feu s'il ne se faict par elle réveller,
Mesme s'il se cachoit soubz ung obscur nuaige;
Mais la lueur pourta de son feu tesmoignaige.
Nul peult devant le feu sans elle comparoir,
Sans la clairté ne peult bien ou mal aparoir.

---

(1) *Livre Rouge*, année 1557.

Digitized by Google

C'est elle qui nous faict les sciences aprendre
Receues par les yeulx; brief c'est le vray miroir
Du feu qui tout nourrist, comme tout il engendre.

Elle (1) guyde noz pas, nous garde de nuysance,
Nous faict par sa chaleur à son feu adhérer.
Elle, le feu, le chant, ne sont qu'une substance,
Ce n'est que trois en ung, qu'on ne peult séparer,
Qu'ung ne prendra jamais dessus l'autre avantaige,
O fort et triple nœud d'éternel mariaige,
L'homme mortel qui pense à plain te concepvoir
Se fourvoye et par trop se laisse décepvoir.
Car si que l'un l'accord de vous trois veult entendre,
Perd son temps, s'il ne va le palais riche veoir
Du feu qui tout nourrist, comme tout il engendre.

Enfin nous arrivons à l'*allégorie*, qui n'est pas ce qu'il y a de moins piteux dans la composition :

Prince, Dieu le père est le feu qui attirer
Nous veult; par sa chaleur son filz se déclairer
Se faict par sa lueur l'esprit sainct, qui descendre
Vient sur nous, tous deux joinctz ne peuvent s'esgarer
Du feu qui tout nourrist, comme tout il engendre.

Garros présenta, en même temps que son chant royal, un sonnet appelé sur le *Livre Rouge* « Sonet de Madame Ysaure ». Cette poésie, sans grande valeur littéraire, a du moins l'avantage de rappeler un fait historique : la translation de la statue dite de Clémence Isaure, du cloître de la Daurade à l'hôtel de ville :

Tholoze avait dressé ung tombeau que les mains
Plus doctes de ce temps et plus industrieuses
Avoient faict surmonter les euvres somptueuses
Des vieulx Assiriens et des riches Romains,

Et jà d'Ysaure avoit la cendre et les oz sainctz
A ce marbre voué, reliques précieuses,
Pour estre en ung reppoz éternel glorieuses,
Par une suytte d'ans prisée des humains,

Lorsqu'Apollo marry veoit son Ysaure aux nombres
Des homes quy jà sont devenuz noires umbres,
A Tholoze parla d'ung sourcilleux dédain :

(1) La lueur.

Digitized by Google

« Plus cruelle que n'est le Scyte ny le More,
« Rue ce jaspe bas et metz ce marbre au loin,
« Veux-tu mettre au tumbeau celle qui vit encore ? »

Pierre de Garros ne fait, en somme, que répéter, dans son sonnet de 1557, ce que Pierre de Saint-Aignan avait dit dans sa ballade de 1549 (1). Ce même sujet qui revient à huit ans d'intervalle crée une sorte de confusion et nous ne savons plus à quelle date nous arrêter. Il semble cependant que Saint-Aignan ait été inspiré par un événement récent dont Garros ne fit qu'évoquer le souvenir à quelque temps de là. Remarquons, d'ailleurs, que la ballade fut une vraie pièce de concours, récompensée par l'octroi d'un Souci, tandis que le sonnet ne fut vraisemblablement qu'une de ces poésies légères dont les candidats accompagnaient leur œuvre principale quand ils comparaissaient devant leurs juges ou procédaient à l'épreuve éliminatoire du 3 mai.

Dans ses *Mémoires sur l'Histoire de Languedoc,* Catel donne, de la poésie de Garros, une interprétation évidemment erronée. On voulait, dit-il, ériger un tombeau à Dame Clémence dans le cloître de la Daurade en 1557, mais on changea d'avis et la statue fut transportée à la Maison Commune. L'explication fournie par Roschach est plus judicieuse et plus conforme au texte; il nous montre que le tombeau existait déjà dans le cloître et renfermait le corps d'une dame Isalguier; pour faire honneur à Clémence Isaure on arracha brutalement la statue qui l'ornait et on la porta dans la salle du Grand Consistoire de l'hôtel de ville, en l'accompagnant d'une épitaphe et d'une légende appropriées.

Cette version est la plus plausible et la date de 1549 celle qui cadre le mieux avec les événements.

Garros, ses études de droit terminées, va pouvoir suivre la carrière de son choix; en 1557, il est nommé lieutenant

(1) Voir notre étude précédente sur Saint-Aignan.

Digitized by Google

particulier du Sénéchal, à Lectoure; en 1571, avocat général à Pau et c'est, pourvu du même office et dans la même résidence qu'il s'éteindra dix ans après.

L'exercice de sa profession ne le rendit pas infidèle à la Muse comme on put voir, en 1565, quand il fit paraître sa *Traduction des psaumes en vers gascons* (1). Il ne nous appartient pas d'analyser ici cette œuvre littéraire, disons seulement que Garros, dégagé de l'influence humaniste et revenu à l'usage de sa langue maternelle, s'y révèle poète de talent. Sa verve poétique s'augmente d'une ardeur très vive pour la religion réformée et la publication des psaumes est pour lui, comme pour Marot, comme pour beaucoup d'autres écrivains protestants, un moyen d'affirmer sa foi.

Deux ans après, il publie le recueil complet de ses poésies (2) et dans la dédicace qu'il en fait à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, il déclare :

> Aqueste libret a tu, Prince, s'adressa
> E va tot vergognos saluda ta Hautessa
> Per ço qu'es mau polit e n'a pas la beutat
> Per estre davant tu dignament presentat (3).

L'avant-propos qui suit et dans lequel il parle au lecteur, nous intéresse à un autre titre : « Amy lecteur, nos deux

---

(1) *Psaumes de David, virats en rythme gascon, per Pey de Garros, laytores, dedicatz à la sera maiesta de la regina de Navarra,* Tholose, Jacq. Colomès, 1565.

Edition moderne du même, donnée par Alcée Durrieux, lectourois, avocat à la Cour d'appel de Paris, avec traduction française et biographie de Garros, Auch, impr. et lith. Gaston Foix, 1895.

(2) *Poesias gasconas de Pey de Garros, laytores, dedicadas à magnific e poderos Princep lo princep de Navarra son senho,* Tolosa, per Jammes Colomès, 1567.

Edition moderne du même avec traduction fraçaise par Alcée Durrieux, Auch, impr. Foix, 1895.

(3) Ce petit livre à toi, prince s'adresse
Et va, tout honteux, saluer, ta Hautesse,
Parce qu'il est mal poli et n'a pas la beauté
Pour être devant toi dignement présenté.

Digitized by Google

langages principaux sont le françois celtique et le gascon; je parleray du nostre... Il y a quelque diversité de langage, termination de motz et pronuntiation entre ceulx d'Agenois, Quercy, autres peuples deça et nous, non pas tele que nous n'entendions l'un l'autre. Aussi notre langage par un mot général est appelé gascon. »

L'auteur s'efforce ensuite de démontrer que le parler gascon n'est pas inférieur au français qu'il appelle le « celtique », et son admiration jalouse pour le dialecte lectourois fait l'éloge de ses sentiments régionalistes.

Les poésies qui suivent sont les applications logiques de ces principes. Ce sont des églogues, des héroïdes, des épitres, des élégies, des chansons et surtout un *chant nuptial* devenu classique et qui fait aujourd'hui l'ornement des anthologies.

Félicitons Pierre de Garros d'avoir su, en pleine période humaniste et quand la plupart de ses compatriotes imitaient plus ou moins servilement les écrivains septentrionaux, rester poète local et délicat artisan de la langue d'Oc.

Robert GARNIER (1).

Robert Garnier est né, en 1544, à la Ferté-Bernard. Cette petite ville curieuse par son église gothique, ses vieux remparts, les belles façades de ses hôtels, offrait à ses regards mille souvenirs précieux qui contribuèrent, sans aucun doute, à la culture de son intelligence et à la formation de son goût.

Dès sa sortie du collège, sa famille qui le destinait au barreau l'envoya à Toulouse pour y faire son droit, mais son penchant pour la poésie se manifesta en dépit du *Digeste*, et l'entrée de Charles IX, en février 1564 (2), lui fut une occasion de montrer ses talents. On avait couvert

(1) Henri Chardon, *Vie de Robert Garnier* et le *Robert Garnier* de M. Olivier de Gourcuff, Limoges, Dumont, 1924.

(2) 1563, vieux style.

Digitized by Google

les murs d'écussons, de guirlandes, d'inscriptions louangeuses à la rédaction desquelles les plus habiles poètes avaient été conviés. Garnier se distingua dans cette élite et composa, entre autres dithyrambes, ce sonnet dont on retrouvera la paraphrase dans le chant royal qu'il présenta deux ans plus tard aux Jeux Floraux :

Hercules commença, dès sa première enfance,
A combattre, petit, les Monstres inhumains,
Suffoquant par l'effort de ses nerveuses mains
Des Dragons écaillez l'inutile puissance.

Toy, cheminant encore sous l'âge d'innocence,
La guerre et les discors as doublement éteins,
Les troubles mutineux dont nos cœurs estoient pleins
Tu as, SIRE, bani de la sujète France.

Bien-tôt quand les vingt ans auront roidi ton corps,
Que tes membres molets se connoîtront plus forts,
Un hydre, un Gérion te faudra pour te battre.

Il te faudra purger ce monde vicieux,
Le monde plein d'erreur il te faudra combattre,
Et par là te bâtir un Palais dans les Cieux (1).

En cette même année 1564, Garnier songe aux Jeux Floraux et le sujet qu'il présente au concours : « Chant royal allégorique des troubles de la France » est encore un écho des terribles préoccupations de l'époque. Livré à lui-même le poète n'eût sans doute pas manqué de nous émouvoir et de nous intéresser, mais prisonnier des règles qu'on lui impose, il reste incolore et diffus et toute sa flamme poétique est éteinte par les difficultés de la prosodie :

Despuys le bor Indoys (2) d'où le soleil doré
Ses cheveux jaunissans esparpille sur terre,
Jusques au pied d'Atlas, où son char demeuré,
Coensement (3) dans le sein de Neptune il enserre,
Et despuys la Tartare au séjour ennuyeux
Jusqu'au More noircy de la torche des cieulx,
Il n'y eust mer jadis de meilleur navigaige
Que nostre mer françoise, ores (4) plaine de raige;

(1) Rapporté par LAFAILLE, *Preuves des Annales*, année 1563.
(2) Le bord indien, la rive orientale.
(3) Profondément.
(4) Aujourd'hui.

Digitized by Google

Mais ainsi que le ciel n'est toujours pluvieux,
La mer n'est pas toujours boillonante en oraige.

Deux ventz se sont esmeus sur son ventre azuré,
Qui d'un souffle contraire ont dressé telle guerre
Aux vaisseaulx timurans 1) du merchant asseuré
Et convoytieux d'avoir l'orienthale pierre (2),
Qu'au lieu de butiner le joyeau précieux
Et d'accroître le bien venu de ses ayeuz,
Au lieu de contanter son avare couraige,
Il a triste perdu le sien pour le naufraige,
Veoire plus n'eust esté que par le veuil (3) des dieux;
La mer n'est pas toujours boillonante en oraige.

Le combat symbolique entre les éléments se prolonge pendant deux strophes, après quoi la bonace arrive et rend l'espoir aux passagers :

Mais les pouvres nauchiers pour avoir enduré
Tant de peine angoisseuse en se pensant aquerre
De l'or oriental le butin espéré,
Restoient hors du malheur où le sort les enserre
Et la tempeste encore enubiloit leurs yeux,
Alors que de Vénus le signe gracieux
Et du signe besson (4) le fortuné présaige
Feist retirer les ventz avecques tout nuaige,
Monstrant que puys qu'il rend le soleil radieux,
La mer n'est pas toujours boillonante en oraige.

Envoy.

Messieurs, toujours l'Auster n'est pestilentieux,
Le peuple on ne voyt pas toujours séditieux,
Toujours l'iver cuysant ne monstre son visaige,
Toujours Mars irrité n'exerce son carnaige,
Toujours Dieu ne punyst le monde vitieux,
La mer n'est pas toujours boillonante en oraige.

La Violette, qui récompensa cette poésie, encouragea Garnier dans ses essais et, l'année suivante, il fit imprimer à Toulouse, un recueil de vers intitulé *Plaintes amoureuses.* Il est aujourd'hui introuvable; les éditions postérieures ne

(1) Pleins de risques.
(2) La pierre d'Orient, les gemmes.
(3) La volonté.
(4) Les Gémeaux.

Digitized by Google

l'ont pas reproduit et Brunet n'en fait pas mention dans son *Manuel du libraire*. Sans doute, il eût été intéressant de comparer cette œuvre de jeunesse aux productions de l'âge mûr, mais n'oublions pas que ce n'est qu'à partir de 1568, où parut sa première tragédie, que l'auteur donna toute la mesure de son talent.

En attendant, il revient, en 1566, aux Jeux Floraux, avec un chant royal ayant pour refrain: « L'Hercule qui dompta les monstres de son aige. » Les monstres sont, comme tout à l'heure, les terribles Huguenots et Charles IX l'Hercule qui les vient abattre de sa massue :

Quand le grand Jupiter eust basty de sa main
La machine rondeur de la terre habitée,
Et que par élément de nostre genre humain
Il eust dessus son dos sa demeure arrestée,
Mille monstres divers vindrent audacieux
Remplir de cruaultés ce globe spacieux,
Si bien qu'à la parfin, veu leur furieuse raige,
Il n'eust esté possible y durer davantaige
Si nostre bon destin n'eust envoié des cieulx
L'Hercule qui dompta les monstres de son aige.

De mil et mil exès tout le monde estoit plain,
La terre en mil party estoit ensanglantée
De l'inhumanité et ce murdre (1) inhumain
Il n'y avoit maison qui peust estre exemptée;
Les pères jà grisons voyoient devant leurs yeulx
Leurs enfans égorgés d'ung poignard furieux,
Car ces monstres villains ne paissoient leur couraige
Que des seulles horreurs d'un continu ravaige,
Quand pour nostre secours nous eusmes soulcieux,
L'Hercule qui dompta les monstres de son aige.

Le poème se termine en hosanna de reconnaissance pour l'Hercule couronné :

Advienne bon Hercule que jusqu'au bort loingtain
D'où Phébus va tirant sa lumière absentée,
La seconde vertu qui lotge dans ton sain
Soit d'un vers immortel par nous Muses chantée,
Advienne que bien tôt la puissance des dieux
Revenue justement sur nostre aise enuyeux,

(1) Meurtre.

Digitized by Google

Te face habandonner ce trestre héritaige,
Affin que nous aions encor et davantaige
De tenir entre nous, longtemps victorieux,
L'Hercule qui dompta les monstres de son aige.

Enfin vient l'envoi, que l'auteur appelle : « Reddition d'allégarie » :

Par les monstres j'entendz les hommes factieux
Qui sur ce bord gaulois firent tant de domaige;
L'aige de cet Hercule est ce siècle odieux,
Et nostre roy vainqueur dont la jeunesse saige
A desjà surpassé l'honneur de ses ayeulx,
L'Hercule qui dompta les monstres de son aige.

Garnier fut, pour prix de cette poésie, couronné de l'Eglantine, mais son éloignement de Toulouse l'empêcha de conquérir une troisième fleur et le titre de Maître ès-jeux. Il venait, en effet, d'être nommé avocat au Parlement de Paris. Courte période, après laquelle nous le trouvons conseiller, puis lieutenant criminel au présidial du Mans.

Les années 1568 à 1589 sont remplies par ses grandes productions théâtrales : successivement il fait représenter *Porcie, Hippolyte, Cornélie, Marc-Antoine, la Troade, Antigone, Bradamante* et les *Juives* qu'on reprenait naguère encore avec succès. Ces pièces sont inégales, on y trouve des longueurs, de la déclamation, de l'enflure, comme aussi de la vigueur, de l'éloquence et cette connaissance parfaite de l'âme humaine qu'il avait puisée dans les grands poètes de l'antiquité .

Dans le genre lyrique, mentionnons l'*Hymne de la monarchie* dédié à Guy de Pibrac et la belle *Elégie sur le trépas de Ronsard* insérée dans les œuvres de ce dernier.

Charles IX, Henri III, Henri IV le tenaient en grande estime, celui-ci le nomma son conseiller privé. Il refusa, par amour de son indépendance ou par modestie, toutes les autres places qu'on lui offrit.

Décédé au Mans, à l'âge de 56 ans, il fut enterré dans l'église des Cordeliers où sa tombe existait encore au moment de la Révolution.

Digitized by Google

GUILLAUME SALUSTE DU BARTAS (1).

Après le très catholique poète de tout à l'heure, l'histoire nous ramène à un fervent huguenot. Pierre de Garros, Robert Garnier, Guillaume Saluste sont trois exemples de cet antagonisme irréductible que les guerres de religion avaient fait naître et qui se présente ici dans le même milieu.

Le dernier, naît en 1544, au bourg de Montfort, près d'Auch. *Saluste* est son nom patronymique. Celui de *Bartas*, qu'il y joindra plus tard, provient d'un domaine que son père, receveur des dîmes du diocèse de Lombez, avait acquis à la fin de sa vie (2).

A Montfort, comme à Bartas, il partage son temps entre les exercices militaires et la poésie. Le métier des armes, où il aura l'occasion de s'illustrer, ne l'empêche pas plus que Montluc, que d'Aubigné, ou que Ronsard lui-même, de se plaire aux belles lettres.

Aux Jeux Floraux il présente, en 1565, le chant royal qui suit :

Le nocher basané qui de l'onde azurée
A force d'avirons fend le doz écumeuz,
Ung seul moment de temps n'a la vue assurée,

---

(1) Sur Saluste DU BARTAS, voir Abbé GOUJET, *Bibl. française*, XIII, 304. — NOULET, *Essai sur l'hist. littéraire des patois du Midi*. — PELLISSIER, *Vie et œuvres de Du Bartas*, 1882. — MICHELET, *Poètes gascons du Gers*, Auch, 1904. — Van BEVER, les *Poètes du terroir*, Paris, Delagrave. — Henri GUY, *La Science et la Morale de Du Bartas d'après la Première Semaine*, Toulouse, Privat, 1902. — GUY et JEANROY, *Le Poème des trois nymphes*, Toulouse, Privat, 1902. — Olivier DE GOURCUFF et Paul BÉNÉTRIN, *Choix de poésies françaises et gasconnes*, Auch, Capin, 1890. — Ch. DAWSON, *Toulouse in the Renaissance*, New-York, Columbia University, 1921.

(2) Le château de Bartas existe encore et fait partie de la commune de Saint-Georges, entre Mauvezin et Cologne. Il en sera parlé dans le chapitre consacré à Pierre DE BRACH.

Digitized by Google

Car oultre la fureur des aquilons émeuz
Contre le dard murdrier (1) du foudroiant oraige,
Oultre le traistre abord d'un sabloneux rivaige,
Oultre mile rochers, mil goufres tournoians
Et mil escueils caichés soubz les flotz aboians,
Il fault qu'à tous propoz saigement il évite
Pour trasser sans péril les sillons ondoians,
La voie plongeant les naux (2) *dans le sein d'Amphitrite.*

Car ez lieux plus fréquens de l'humide contrée
Les filles d'Achélous (3), cest Achélous fameux
Qui du Pinde roulant tient émincée
Entre les deux canalz de ses flotz limoneuz (4),
Tâchent des navigans enchaîner le couraige
Avec l'atraict minhard de leur serain visaige
Et avec leurs chanssons dont les trompeurs accens
Surpassent en doulceur les souspirs languissans
De l'oiseau d'Apollon (5) quant la mort le visite,
Si qu'on fuyt rarement comme hameçons nuisans
La voix plongeant les naux dans le sein d'Amphitrite.

D'aultant qu'oultre leur voix d'un doux sucre comblée
Et leur bel embonpoinct qui tenteroit les dieux
Toutes trois (6) ont encor parole emmiellée
Qui charme les espritz des passans curieux,
Leur permettant cent fois d'un affecté langaige
Bienheurer de plaisir le reste de leur aige,
Libre de tous soulciz et chagrins desplaisans,
Mesmes de leurs beaultés les rendre jouyssans
S'ilz ancrent à ce bord où personne n'habite
Que les nimphes des eaux et les tritons oians (7)
La voix plongeant les naux dans le sein d'Amphitrite.

Adoncq les mariniers aians l'âme émurée (8)
De leurs traîtres appas et chantz mélodieux,
Singlent d'un roide bras leurs barques calfutrées
Pour aborder bien tost un lieu délicieux

---

(1) Meurtrier. *Murdrier* ne formait que deux syllabes : *murdrier.*
(2) Nefs.
(3) Les Sirènes étaient filles d'Achéloüs, fils lui-même de Téthys et de l'Océan.
(4) La pointe.
(5) Le cygne.
(6) Les Sirènes étaient trois : la première tenait une partition, la seconde deux flûtes, la troisième une lyre.
(7) Entendant.
(8) Emue.

Digitized by Google

Où les trompeuses seurs dégoisent leur ramaige,
Dessus les pasles eaulx monstrent leur blanc corsaige;
Toutefois sur le poinct qu'ilz s'estiment contentz,
Voissi soubdain l'assaut des gros flots floflotans
Qui dans le ventre creuz d'un goufre précipite
Les pouvres nautoniers à bon droict maugréantz
La voix plongeant les naux dans le sein d'Amphitrite.

Mais ceux qui follement n'ont leur vie occupée
Après le vain plaisir d'un chant si dangereux,
Ainçois (1) bien adjustés ont l'oreille estoupée,
Pour n'ouir des trois seurs les propoz doulcereuz.
Ymitons les soldatz et cest Ulisse saige
Qui nonobstant l'effort de mainct et mainct naufraige
Le palais de Neptune a fréquenté dix ans (2),
Conduiront sans péril leurs galions glissans,
Combien que l'Océan encontre iceulx s'irrite,
Car couvers de vertu, ils seront desprisans
La voix plongeant les naux dans le sein d'Amphitrite.

Allégorie.

Les hommes aveuglés qui durant le voiaige
Des sales voluptés, sont en fin périssans,
Mais ceulx qui captivans l'appétit de leurs sens
Reçoivent la raison pour leur seure conduicte,
Sont toujours bien heureux, justement haïssans
La voix plongeant les naux dans le sein d'Amphitrite.

Sans s'élever encore très au-dessus du médiocre, Bartas dépasse en cette poésie le niveau moyen de ses concurrents. Et s'il abandonna la lutte après l'obtention d'un simple Souci, c'est sans doute qu'il avait hâte d'échapper aux contraintes du chant royal et aux obsessions de la mythologie. Resté maître de son imagination, il s'inspira comme son compatriote et coreligionnaire Garros, des Saintes Ecritures et fit de la Bible son sujet de prédilection.

Dans une *Première Semaine*, il nous raconte, avec une abondance d'images un peu excessive, mais qui fait honneur à la fertilité de son esprit, les sept jours de la création.

---

(1) Auparavant.

(2) Pour fuir l'ensorcellement des Sirènes, Ulysse avait ordonné à ses compagnons de se boucher les oreilles et lui-même s'était fait attacher au mât de son vaisseau.

Digitized by Google

La *Seconde Semaine* devait retracer les grands tableaux de l'Ancien Testament, depuis la faute du premier homme jusqu'à la captivité des Hébreux. Programme trop ambitieux, œuvre trop étendue à laquelle Bartas travailla toute sa vie sans pouvoir l'achever.

En revanche, les poèmes de *Judith*, d'*Uranic*, du *Triomphe de la foi*, ont toute l'ampleur et l'unité voulues.

J'en dirai autant des sujets profanes comme l'*Hymne de la paix* dédié aux deux Henri, les *Neuf Muses des Pyrénées*, où les personnages illustres et les beautés naturelles du pays de Gascogne sont tour à tour glorifiés, le *Cantique sur la victoire d'Ivry*, que Bartas était plus digne que personne d'écrire, après le rôle glorieux qu'il y avait joué.

Enfin, une mention spéciale est due à l'impromptu qu'il composa pour l'entrée de Marguerite de Navarre à Nérac, en 1579. Trois nymphes, la latine, la française, la gasconne, complimentent leur souveraine, chacune en sa langue propre, et la dernière nous prouve, par l'abondance, la grâce et la richesse de ses discours, que le poète de terroir l'emportait encore sur le poète mondial et le poète sacré.

Pour certains critiques qui ne l'ont pas compris, du Bartas n'est qu'un poète vulgaire, hérissé de métaphores extravagantes et de néologismes compliqués. Ceux-là n'ont vu que la forme et encore l'ont-ils mal vue. Ils n'ont pas pris garde que le poète de la *Création* fut, comme Ronsard, victime d'une mode que les Rhétoriqueurs avaient introduite dans la littérature bien avant lui et ne fit, relativement à ses contemporains, qu'un usage modéré, presque toujours logique, des étymologies grecques et latines. Gœthe le félicite pour le choix de ses sujets et déclare : « On est frappé de la grandeur et de la variété des images que cet écrivain fait passer sous nos yeux, nous rendons justice à la force et à la vivacité de ses peintures, à l'étendue de ses connaissances scientifiques. » Sainte-Beuve l'approuve à son tour et remarque qu'il n' « enfla son style » que pour protester contre les mignardises du siècle.

Si nous trouvons quelque rudesse à ce provincial, il faut

Digitized by Google

lui reconnaître aussi de l'émotion et de la pitié. Ces qualités se manifestent en plus d'un passage, notamment dans la préface de la *Semaine* où la lutte que les hommes soutiennent entre eux depuis le commencement du monde lui arrache toute une série de réflexions émues.

Du Bartas, qui servait dans la cavalerie, commanda une compagnie sous les ordres du maréchal de Matignon et suivit cet illustre chef dans presque toutes les campagnes qu'il dirigea.

Henri IV, qui l'avait en particulière estime, le nomma gentilhomme de sa chambre et lui confia plusieurs missions diplomatiques en Danemark et en Angleterre. Jacques VI voulait le retenir, mais l'amour de la France l'emporta sur tous les honneurs qu'on lui offrait. Il mourut, en 1590, des blessures reçues au service de ses rois.

PIERRE DE BRACH.

Pierre de Brach était de Bordeaux, comme Jean Rus. Il y naquit en 1547 (1) et dut, si nous nous reportons à quelques passages de ses œuvres, y faire ses premières études (2). Toulouse, où Cujas occupait une chaire de droit, l'attira ensuite. Saluste du Bartas et Pierre de Dampmartin (3) s'assirent à côté de lui sur les bancs de l'école, furent ses émules aux Jeux Floraux et comptèrent parmi ses meilleurs amis.

---

(1) Le 22 novembre, d'après M. DÉZEIMERIS, qui donne de lui une excellente biographie dans : *Œuvres politiques de Pierre de Brach, sieur de La Motte Montussan*, Paris, Aubry, 1861.

Les autres sources à consulter sont : COLLETET, *Vie de Pierre de Brach* (*in* DÉZEIMERIS). — Abbé GOUJET, *Bibl. française*, XIII, 132. — VIOLLET LE DUC, *Bibl. poétique*, Paris, Hachette, 1843. — Van BEVER, *Les Poètes du terroir*, Paris, Delagrave. — Ch. DAWSON, *Toulouse in the Renaissance*, New-York, Columbia University, 1921. — *Livre Rouge*, arch. des Jeux Floraux, 1567.

(2) Très vraisemblablement au collège de Guyenne.

(3) DAMPMARTIN se présenta la même année que lui et conquit la Violette.

Digitized by Google

Lui-même se présenta au concours du 3 mai 1567 avec un chant royal allégorique sur les aventures du prophète Jonas. Il s'y montre, en dépit de ses efforts, moins émouvant que naïf et nous ne pouvons, avec la meilleure bonne volonté, nous hausser au niveau de son lyrisme ampoulé. Donnons cependant, pour l'édification du lecteur, les quatre strophes essentielles de ce peu dramatique récit :

Le président du Ciel, qui de l'éternité
En son tout infini tient l'éternel espasse,
Et qui par l'esprit sainct de sa divinité
Tout ce que l'homme faict en ce monde compasse,
Voiant que les humains enflammés de fureur
S'œuvrent méchantement le péché plein d'horreur,
Qui d'un murtrier lien dans l'enfer les enlasse,
Pour les tirer de là et leur ouvrir les yeux
Qui peuvent amener au ciel la gent humaine,
Envoya de là-hault en ces terrestres lieux
Le prophète englouty au sein de la baleyne.

Le prophète divin en qui la déité
Prodigue avoit versé le trésor de sa grâce,
Pour extirper du tout la molle vanyté
Transmis du darde-foudre (1) en ceste terre basse
Désirant sainctement de se faire vainqueur
Du damnable péché qui maîtrise le cueur
Des humains asservis à sa foulastre audace,
Entra dedans sa nef, siège avaricieux,
Et du maudit Sathan le plus riche domaine,
Qui ne recogneust pas, tant il feust oblieux,
Le prophète englouty au sein de la baleyne.

Tantost ung aquillon furiment despité
Haulsa les flotz cheneuz de la plaine bonace,
Et de l'humide Autan le gosier irité
Destraqua le voguier de la flotante nasse;
Le pillote blémy suyt sa route d'erreur,
Les matelotz tremblantz de la Parque ont terreur
Et leur sang frissonné dans leurs veines se glasse,
Si que la peur de mort les rendist curieux
De geeter promptement dedans l'humide plaine
Pour eschapper l'équeil de ces flotz furieux
Le prophète englouty au sein de la baleyne.

(1) Jupiter. Dieu, par allégorie.

Digitized by Google

Mais du vaillant Juppin l'admirable bonté
Qui les justes secourt et les maulvais menasse,
Permit que ce prophète à l'instant feust pourté,
Afin qu'entre les mortz il n'eust mortelle place,
Dans le seing d'un poisson qui horrible en grosseur,
En longueur, en largeur, en force, en espesseur,
Sert d'ung espouvantail à la plus seure face.
Ains dans trois jours après, ce grand maistre des dieux
Luy fist vomyr au bort de la mer inhumaine,
D'aultant qu'il est toujours de ses filz soulcieux,
Le prophète englouty au sein de la baleyne.

Allégorie

La baleyne est la mort qui tout homme terasse
Les nauchiers effraiez les homes vicieux,
Ceste terre est la nef de péché toute pleine
Et le Christ qui nous sauve en son sang précieux
Le prophète englouty au sein de la baleyne.

Toutes les poésies de Pierre de Brach ne sont pas heureusement sur ce modèle. Les souvenirs de Toulouse remplissent les premières d'entre elles; le poète a mené dans cette ville la vie douce et facile des jeunes gens de son âge, il nous conte ses plaisirs avec bonne grâce et simplicité. Voici cependant un sonnet qui nous prouve qu'il a l'âme tendre, le cœur sensible et qu'il est peut-être, comme nous le verrons plus tard, un peu trop prompt à s'affliger :

Amour adieu, je prends congé de toi;
Amour adieu, je m'en vay, je te laisse,
Je ne veux plus aimer cette maîtresse
Qui m'a tenu si longtemps en esmoi.

Je ne veux plus la voir rire de moi,
S'esjouissant de me voir en tristesse.
Ni son bel œil qui m'œillade sans cesse,
Ni de sa bouche une perjure foi,

Ni sa beauté de moi tant admirée,
Ni de ses yeux une flèche tirée
Ne me vaincront pour me rendre encor sien.

Adieu donc, l'œil, adieu doncques la bouche,
Adieu beauté, adieu, flèche sans touche,
Cruelle, adieu, car je ne suis plus tien.

Avant l'adieu définitif, de Brach fait cependant une pointe

Digitized by Google

en Gascogne. Son ami Saluste l'a convié à une excursion rapide jusqu'à Montfort et jusqu'à ce pittoresque château de Bartas qu'il est fier de posséder. Tous deux montent à cheval à la pointe du jour, on est en pleine guerre civile, la ville est en rumeur, de Brach qui n'a pas l'âme combative, est heureux de retrouver la paix des champs.

Le soleil se levant de son miteux séjour,
Avecques nos travaux nous ramena le jour
Que nous devions partir; Saluste époint d'envie
D'aller revoir les champs de sa chère patrie,
Et moi de m'esloigner de la confusion
De quelques fols s'armans pour la sédition,
D'où le peuple auguroit, murmurant par la ville
L'indomptable fureur d'une guerre civile.
. . . . . .
Piquant vers Saint Subran, où Tolose orgueilleuse
De Gascogne borna la terre plantureuse,
Après être sortis, nous repiquons plus fort,
Délibérés ce jour d'arriver à Montfort;
Bien aises de laisser les prisons d'une ville
Où soubs le joug des loix nostre esprit est servile.

La route est longue, Saluste, resté un peu en arrière, s'endort sur son cheval, de Brach, cherche à lui faire reprendre son équilibre et ses esprits :

Voyant qu'il ne m'oioit, mon chemin je rebrousse,
Je m'approche de lui, roidement je le pousse,
Le tenant toutefois d'une main arresté
De peur qu'il ne tombast devers l'autre costé.
. . . . . .
A la fin pour oster le sommeil otieux
Qui silloit à tous coups la paupière à ses yeux,
Je lui parlay d'amour, sçachant qu'il avoit l'âme
Captive soubs le joug des beautés d'une Dame;
Le sommeil aussi tost de ses yeux s'en vola,
Sa langue du palais soubdain se décola
En ouvrant le conduit d'une douce éloquence...

O miracle ! c'est dans sa langue maternelle que Saluste retrouve toute sa faconde et s'épanche dans le cœur de son ami :

« Ha ! chaton mauhazéc, ha ! traidou balesté,
Perqué debarres-tu ta sœn ta pataquere,

Digitized by Google

Per hé deguens mon ko brequére sur brequére,
Et ses he pauc ni prou, bac, ni haut, ni cousté ?

L'autre jour ton cordet d'autour deu kot jousté;
Jou desherrié mous pes, jou scanti ta coulère,
La punte jou smouché de ta bire murtrère
E ton arc en cent tros (sam' semble) jou bouté.

Hélas ! par ue cadene ares joué cent cadenes,
Per un cep joué cent ceps, per ue pène cent pènes,
Et au seng per un treit, jou e cent cap-hers hikats.

Mans ton treit, ton turmen, ton cep et ta cadène,
Amou, me plazen tan, que jou né paus ni pax,
Si toustem jou nou béni en ue ta douce pene » (1).

Suit la description du château de Bartas. Les deux amis y passent la nuit et le lendemain matin vont à Montfort :

Le soleil lendemain recommençant son cours,
Nous fist recommencer aussi nostre journée,
Affin de voyager la fraîche matinée;
Et venant peu à peu de Montfort approcher,
Saluste me montra de loin un grand clocher
Qui sembloit, orgueilleux, avec sa pointe aigue,
Vouloir outrepercer l'épesseur d'une nue;
Voilà le lieu, dit-il, de ma nativité (2).
. . . . . .

(1) Ah ! petit dieu méchant, ah ! traître archer,
Pourquoi m'accables-tu si souvent de tes coups
Qui font dans mon cœur blessure sur blessure
Sans jamais peu ou prou tirer court, ou haut, ou de côté !

L'autre jour j'enlevai ton lacet de mon cou
J'ôtai les entraves de mes pieds, j'apaisai ta colère,
J'émoussai la pointe de ta flèche meurtrière
Et je mis (ce me semble) ton arc en cent morceaux.

Hélas! pour une chaîne, maintenant j'en ai cent, [peines,
Pour une entrave j'ai cent entraves, pour une peine cent
Et au sein, pour un trait, j'ai cent pointes de fer fichées.

Mais ton trait, ton tourment, ton entrave et ta chaîne,
Amour, me plaisent tant, que je n'ai repos ni trêve,
Si toujours je ne vis en une si douce peine.

(2) Preuve que c'est bien à Montfort, et non au château de Bartas, comme certains biographes l'ont avancé, que SALUSTE est né.

Digitized by Google

Après une suite de tableaux champêtres pris sur le vif, et qu'il faut d'autant plus admirer que les poètes du même temps se souciaient en général assez peu de naturisme, de Brach termine par une réflexion qui fait honneur à son bon sens et à sa modestie :

> . . . . . j'aimeroi cent fois mieux
> Vivre aux champs en travail qu'en la ville otieux,
> Regrettant que le ciel ne m'a voulu permettre
> De suivre en travaillant cete vie champestre
> Pour m'estre réjoui aux passetemps divers
> Qu'icy je t'ay portraits du pinceau de mes vers.

Ses études de droit finies, de Brach retourne à Bordeaux. Les attaches que sa famille possède en Guyenne, les relations que lui valent son titre d'avocat au Parlement, la sympathie qu'on a pour sa personne et pour son jeune talent, tout contribue à le faire connaître et à le faire aimer. Il a déjà l'amitié de Montaigne, il aura celle de Daurat, de Pasquier, de Lipse, de Pelletier du Mans, de Martial Monier et d'une foule d'humanistes érudits.

Mais tout ceci n'est rien à côté du grand événement, du grand *roman*, pourrait-on dire, qui va remplir sa vie. Il aime une jeune fille de Bordeaux qu'il vient de rencontrer — ou de retrouver — dans sa ville natale. Elle s'appelle Anne de Pérot, mille obstacles s'opposent à leur mariage, de Brach les surmonte avec une patience, une constance, une ténacité qu'il faut admirer, et ce qui est plus admirable encore c'est que le flambeau de l'hymen une fois allumé, ne s'éteindra plus. Cette union n'est qu'une longue idylle et quand la mort dénouera ce que l'amour avait tressé, le nom d'*Aymée* retentira encore dans les élégies de son inconsolable amant.

Nous devons, à cette passion touchante, deux recueils de poésie, composés à vingt et un ans de distance, en 1576 et 1597 : les *Amours d'Aymée*, *les Regrets et larmes funèbres sur la mort d'Aymée*.

Au premier, il avait joint les *Poèmes et Mélanges*, qui contiennent ce qu'il a fait de plus personnel. Nous leur

Digitized by Google

avons emprunté le *Voyage en Gascogne;* plusieurs autres pièces et notamment l'*Hymne de Bordeaux* seraient encore à citer.

Un volume d'*Imitations,* paru en 1584, renferme deux grands poèmes, empruntés à l'Arioste et au Tasse, et nous avons encore, en 1596, la traduction de quatre chants de la *Jérusalem délivrée.*

« De Brach, nous dit M. Dezeimeris (1) n'a ni la vaillance audacieuse de Monluc, ni l'esprit curieux de Montaigne, ni le souffle puissant de du Bartas » mais par là même qu'il est moins original que ses amis, il rend peut-être mieux l'esprit de son époque et cette poésie qui mollissait déjà quand Desportes se fit entendre après Ronsard et du Bellay. Les sujets graves lui conviennent en général davantage que les sujets légers et c'est dans les *Regrets* qu'il nous donne toute la mesure de son émotion. Certains passagers sont comparables à ceux de Ronsard dans son fameux *Discours sur les misères du temps.*

Reportons-nous à l'œuvre du début, à ce ridicule Jonas englouti par la baleine, nous maudirons une fois de plus la sottise obstinée des mainteneurs du Collège de Rhétorique, tout en remerciant ces pédants de nous avoir fait connaître, avant la lettre, les bons poètes qui s'appellent Garros, Garnier, du Bartas ou de Brach.

---

(1) *Loc. cit.*

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ABBÉ CAPMARTIN

(1720-1798).

PAR M. L. DE SANTI

Gaston Boissier a consacré les premières pages de ses *Nouvelles Promenades Archéologiques* à un Toulousain oublié : l'abbé Capmartin de Chaupy. Voici le morceau. Il vaut la peine d'être reproduit, car il est charmant :

« C'était un de ces amoureux de Rome, qui vont pour y passer quelques mois et qui y restent toute leur vie. Quand il se fut décidé à retrouver la maison d'Horace, il n'épargna pas sa peine; il parcourut presque toute l'Italie, étudiant les monuments, lisant les inscriptions, faisant parler les gens du pays, cherchant de ses yeux quels sites répondaient le mieux aux descriptions du poète. Il voyageait à petites journées, sur un cheval qui, s'il faut l'en croire, était devenu presque antiquaire à force d'être conduit aux antiquités. Cet animal, nous dit-il, allait de lui-même aux ruines sans avoir besoin d'être averti, et sa fatigue semblait cesser quand il se trouvait sur le pavé de quelque voie antique. Du récit de ses courses, des résultats où ses travaux obstinés l'avaient conduit, Capmartin de Chaupy a composé trois gros volumes, de près de cinq cents pages chacun. C'est beaucoup plus que ne comportait la question : aussi ne s'est-il pas imposé la loi de s'enfermer dans le sujet qu'il traite. La maison de campagne d'Horace n'est pour lui qu'un prétexte, qui lui donne l'occasion de parler de tout. Il a écrit comme il voyageait, s'arrêtant à chaque

Digitized by Google

pas et quittant à tout moment la grand'route pour s'enfoncer dans les chemins de traverse. Il ne nous fait grâce de rien; il éclaire en passant des points obscurs de géographie et d'histoire, relève des inscriptions, retrouve des villes perdues, détermine la direction des anciennes voies. Cette façon de procéder, qui était alors fort à la mode parmi les érudits, eut pour Chaupy un très grave inconvénient. Pendant qu'il s'attardait ainsi en chemin, on faillit lui enlever l'honneur de sa découverte. Un savant de Rome, qui avait entendu parler de ses travaux, se mit sur la même piste et, le gagnant de vitesse, ce qui n'était pas difficile, publia sur cette question une petite dissertation que le public accueillit favorablement (1). Ce fut un grand chagrin pour le pauvre abbé, qui s'en plaignit avec amertume. Heureusement ses trois volumes, qui furent bientôt en état de paraître, mirent l'opinion de son côté, et aujourd'hui on ne lui conteste guère la gloire, dont il était si fier, d'avoir découvert la maison de campagne d'Horace (2).

Dans sa ferveur pour la Sabine, notre abbé, qui avait identifié les ruines de Cures, faillit y demeurer. « Le lieu, dit-il, se trouvant avoir une petite église, avec une habitation et des terreins, je pris tout de suite la résolution de me les faire céder par la communauté de la Fare, qui en

---

(1) *Dissertazione sopra la villa di Orazzio Flacco, dall' abbate Domenico de Sanctis.* Ce que ne dit pas Boissier, c'est que l'abbé Capmartin fut victime de sa propre indiscrétion. Il avait exposé sa découverte, avec les raisons dont il l'appuyait, à Tivoli, en présence du traître. « Cette personne, dit-il, n'eût garde d'ouvrir seulement la bouche pendant tout notre discours, mais l'événement prouva ce dont je m'étais bien aperçu, qu'il avait prêté toutes ses oreilles. » En effet, l'abbé de Sanctis se hâtait de visiter sommairement les lieux et, quelques semaines après, lançait sa dissertation. Heureusement, dit Capmartin, « la pièce n'offre que ce qui peut être pris en l'air dans une conversation » (T. I, *Préface*, pp. XXIX et XXX).

(2) G. Boissier, *Nouvelles promenades archéologiques*, 3e éd., pp. 2 et 3. Cette étude a paru pour la première fois dans la *Revue des deux mondes* du 18 juin 1883.

Digitized by Google

était la maîtresse, pour y faire une maison de campagne que je pourrois rendre intéressante en l'ornant des monuments de la ville que j'ai trouvé » (1).

Quant à sa passion pour Horace, qu'il savait tout entier par cœur, elle lui permettait de tout retrouver dans son auteur favori. Ainsi, à propos du bourg de *Mandela* (aujourd'hui Bardela), voisin de son domaine et qu'Horace qualifie de *rugosus frigore pagus*, il assure qu'un jour, étant en train de dessiner, « il se sentit saisi par derrière d'un froid, également piquant et subit ». N'a-t-il pas, dit Boissier à ce propos, mis un peu de complaisance dans ce frisson ? « J'y suis passé au mois d'avril, vers midi, et j'ai trouvé qu'il y faisait très chaud » (2).

« Mais Horace n'était pas seulement pour lui un guide du passé. C'était aussi un oracle pour l'avenir. « Il vécut assez pour assister à la Révolution française, et l'on dit qu'elle ne le surprit pas. Horace lui avait appris à la prévoir, et il montrait volontiers les endroits de ses ouvrages où elle était prédite en termes exprès » (3).

Tel est le souvenir élevé à la mémoire de l'érudit toulousain, qui fut pendant quelques années membre correspondant de notre Académie, et qui s'y fit une certaine réputation. J'ai cherché à compléter sa biographie.

La *France Littéraire* (1828, au mot *Capmartin*), a cependant recueilli ses travaux. Mais la *Biographie Générale* (Hœfer, 1854), et la *Grande Encyclopédie*, au mot *Chaupy*,

---

(1) CAPMARTIN DE CHAUPY, *Découverte*, etc..., t. III, p. 80.

(2) G. BOISSIER, *loc. cit.*, p. 27. L'abbé nous a laissé des échantillons de son talent artistique. La gravure qu'il a placée en tête de son livre : Horace dictant entre sa fontaine et le temple de Vacuna, avec la légende *Dictabam fanum post putre Vacunæ* (lib. I, ép. 10), et le frontispice de sa dédicace, « à Sa Sainteté le pape Clément XIII », sont de sa composition. Mais si on en juge par sa carte de la Sabine antique et de la vallée de la Licenza, à la fin du tome III, il était un médiocre topographe. La fantaisie n'eût point dû le dispenser de l'exactitude.

(3) *Ibid.*, note de la page 2.

Digitized by Google

n'ont fait que délayer l'article de Quérard. La *Biographie Toulousaine* (1823, t. 1, p. 471), et le *Larousse* se contentent de signaler l'abbé Capmartin comme auteur de la *Découverte de la maison de campagne d'Horace;* et c'est à peu près tout. Disons cependant que du Mège, dans la *Notice des auteurs qui ont écrit sur la géographie, l'histoire et les antiquités du Sud-Ouest de la France,* placée au début de son *Archéologie pyrénéenne,* a allongé de quelques lignes sa note de la *Biographie toulousaine :* « Né dans la petite ville de Grenade, à une médiocre distance de Toulouse, dit-il, ce savant est connu par un ouvrage en trois volumes, imprimés à Rome, sous le titre de *Découverte de la maison de campagne d'Horace.* C'est le même antiquaire qui a porté à Toulouse une inscription trouvée au pied du Mont Celius, et qui est relative aux Curateurs ou Commissaires des voies romaines, *Curatores viarum* (1) ». On verra plus loin ce qu'il faut penser de cette citation.

La date de sa naissance n'est donnée qu'approximativement par Hœfer, vers 1720. On ne sait s'il s'appelle *Capmartin* ou *Chaupy;* la *Biographie Générale* le nomme *Bertrand de Chaupy-Capmartin,* mais le nom de Chaupy est orthographié tantôt *Chaupy* ou *Chaupi,* tantôt *Champy.* La mention de sa prêtrise, au registre de l'archevêché de Toulouse (19 septembre 1744), est au nom de *Campmartin.* Mais ses actes de scolarité sont au nom de *Capmartin,* et il signait, ce qui lève tous les doutes : « *Bertrand Capmartin-Chaupy, prêtre* ». Les archives de Grenade-sur-Garonne vont nous renseigner plus abondamment.

Les Capmartin sont en effet innombrables à Grenade, au dix-huitième siècle. On en trouve un marchand, un aubergiste, un tisserand, un voiturier, un tailleur d'habits, un peseur d'huile, etc., mais ce nom est relevé par deux d'entre eux : *Jean Capmartin,* qualifié de *marchand* et de bourgeois, 2e Consul en 1710, greffier à l'Ordinaire en 1723,

(1) Du Mège, *Archéologie pyrénéenne,* Proleg. t. I, p. LXXXV,

Digitized by Google

mort le 6 novembre 1726, et *Jean-François Capmartin* (peut-être le fils du précédent, mais les actes ne donnent sèchement que le nom des décédés), procureur en l'élection de Rivière-Verdun, 2e Consul en 1727 et 1738, marié à Catherine Dargassies.

Celui-ci est le père de notre abbé, qui n'eut pas moins de huit frères et sœurs. Il était le troisième ou le quatrième de cette lignée, et voici son extrait baptistaire :

« Bertrand Capmartin, fils légitime et naturel au sieur Jean-François Capmartin, procureur, et demoiselle Catherine Dargassies, mariés, naquit le 14e septembre 1720 et fut baptisé le 16e dudit moys et an. Parrein le sieur Bertrand Cassaet, bourgeois, et (marraine) demoiselle Jacquette Dargassies. Présens le sieur Jean-Baptiste Delhom, marchand, et le sieur François Damade, hoste, lesquels ont signé. Le parrein et marine ont dit ne scavoir. En foy de ce : Capmartin père, Delhom, Damade, Cazovielle pb. et vic » (1).

C'est vraisemblablement pour se distinguer de son frère aîné, Jean-Baptiste, qui avait pris le nom de *Capmartin-Cornac*, qu'il joignit au sien celui de *Chaupy*, sans qu'il m'ait été possible d'en découvrir l'origine. Sans doute, comme Casanova sa seigneurie de Seïngalt, le tenait-il de l'alphabet, à titre de bien collectif. Ces noms, avec la particule, donnaient un vernis aristocratique auquel personne ne se trompait, mais qu'il était de bon ton de porter.

Quoiqu'il en soit, son frère, Capmartin-Cornac, fut un homme distingué. Avocat, premier Consul de Grenade en 1750, assesseur en 1759, notable en 1765, subdélégué du pays de Rivière-Verdun, enfin fondé de pouvoirs du prince de Conti (2), c'est lui qui est chargé par la Municipalité, en

(1) Etat civil de Grenade. *Naissances, mariages et décès*, Reg. 1719-1727.

(2) La Seigneurie de Grenade appartenait au roi, en paréage avec l'abbé de Grandselve, mais à la mort d'Henri IV, le domaine en fut engagé à la maison de Condé. Ce furent les aînés de cette

Digitized by Google

1746, de la division de la commune en *parsans*, et il reçoit pour ce travail 260 livres. Il représente, à l'assemblée communale de 1765, l'Ordre des avocats et « les Commensaux de la maison du roy »; mais ce titre et sa « qualité d'agent du prince » l'empêchent d'être élu maire, bien qu'il eût été présenté en tête de liste. En 1777, peut-être par rancune de cet échec, il demande le rachat par la ville des charges de maire et de lieutenant de maire (1).

On trouve un autre de ses frères, Jacques, né en 1724, officier municipal en 1767.

Enfin, le fils de Capmartin-Cornac, Louis Capmartin, avocat au Parlement de Toulouse, maire de Grenade de 1775 à 1778, officier municipal en 1788, joue un rôle important à la Révolution. Il s'oppose, en 1791, au paiement des frais de voyage que le beau-frère de Cazalès, Joseph-Charles-Angélique de Finot, avocat au Parlement de Toulouse et maire de Grenade, réclamait pour s'être rendu à Paris au moment de la désignation des chefs-lieux de district (2). Il est, en 1792, juge de paix et administrateur du district. Le 10 novembre 1793, pendant le funeste séjour de l'armée révolutionnaire à Grenade, on arrête deux jeunes filles, ses parentes; il prend leur défense et est aussitôt arrêté et jeté en prison par les Commissaires civils Hugueny et Blanchard, mais on le relâche trois jours après, parce qu'il est père de dix enfants dont le plus âgé est au

---

famille, les princes de Conti, qui le conservèrent comme engagistes et se donnèrent de ce chef le titre de Seigneurs de Grenade. Le roi leur avait, en plus, en 1692, accordé les mairies de Beaumont et de Grenade. Ce domaine passa, en 1786, avec tous ses privilèges, à Monsieur, frère du roi, déjà comte de L'Isle-Jourdain.

(1) RUMEAU, *Inventaire des arch. de la ville de Grenade*, 16 oct. 1746; 8 sept. 1759; 28 sept. et 13 oct. 1765 et 12 janv. 1777.

(2) Cazalès avait deux sœurs, M^mes^ de Finot et de Castelbajac, qui furent arrêtées par mesure de sûreté générale, le 23 septembre 1793. C'est la seconde, mariée à Jean-Baptiste-Gaston de Castelbajac, qui devint en 1829 la belle-mère de Léontine de Villeneuve, l'*Occitanienne* de Chateaubriand.

Digitized by Google

service de la Patrie (1); il demeure toutefois révoqué de ses fonctions de juge de paix, qui ne lui sont rendues qu'en 1795 (2).

L'abbé Capmartin appartenait donc à une bonne famille bourgeoise, et il avait de qui tenir.

C'est vraisemblablement au Collège des Jésuites de Montauban qu'il commença son éducation, mais il ne tarda pas à passer au Collège de Toulouse, où les études étaient plus fortes, plus libérales et plus indépendantes.

Les Jésuites, réfugiés à Toulouse en 1566, avaient reçu du Conseil de Ville la direction d'un Collège destiné à l'enseignement des Sciences et Arts, dans l'ancien Couvent des Augustins. Ils s'étaient installés bientôt après à l'hôtel de Bernuy, le Lycée actuel, qui prit le nom de *Collegium Tolosanum*, et qui acquit sous leur gouvernement une réputation méritée de savoir aimable et de bonne tenue. Leur faveur fut telle qu'après l'attentat de Châtel, le Parlement de Toulouse éluda leur expulsion. La Régence et le ministère du duc de Bourbon leur firent subir une éclipse passagère, mais, à l'époque où Capmartin devint leur élève, ils jouissaient déjà dans l'aristocratie toulousaine, et particulièrement auprès des familles parlementaires qui leur avaient confié l'éducation de leurs enfants, d'un crédit qui ne fit que s'accroître jusqu'à la suppression du Collège, en 1767. A peine, en effet, pouvait-on compter trois ou quatre jansénistes : MM. de Sapte, de Lafont et de Chalvet, dans les rangs du Parlement. L'accueil fait au P. Vanière dans la famille de Rességuier donne la mesure exacte de cet engouement.

Marmontel qui, tout en professant chez les Doctrinaires, avait conservé de cordiales relations avec ses premiers

---

(1) A. Duboul, *L'armée révolutionnaire de Toulouse*, p. 75.
(2) Rumeau, *Inventaire*, 23 janv. 1791; 5 nov. 1792; 30 mai 1793; 10 et 13 nov. 1793; 13 sept. 1795. Une *Thérèse Capmartin* avait déjà été arrêtée comme suspecte, le 19 septembre 1793.

Digitized by Google

maîtres, nous a transmis les noms de quelques jésuites de talent qu'il retrouva à Toulouse, ainsi les P. P. Morin, Malosse et Nolhac; mais combien d'autres, indépendamment des P. P. Vanière, Cléric et Lombard, dont la renommée était universelle, s'y firent un nom dans la prédication ou dans l'enseignement ! Tels les R. P. Autier, Galli, Mondran, Cottenau, Villars, Delair, Dezures, etc. (1). Le collège eut même de véritables saints, comme le vénérable Jean Cay et l'écolier Jean-Jacques Daumond, dont Capmartin dut être le condisciple. Plus tard encore, l'abbé Edgeworth de Firmont.

Les progrès de Bertrand Capmartin furent rapides dans ce milieu. Il fut un de ces enfants prodiges dont les triomphes de Collège gâtent la vie entière. En effet, il avait 14 ans à peine quand, le 18 octobre 1734, il commença son cours de philosophie sous les auspices du R. P. Cavalléry, docteur-régent en la Faculté des Arts (2). Deux ans après, en 1736, il était bachelier ès-arts et philosophie. Le 19 janvier 1737, il était promu simultanément à la licence et à la maîtrise (3). Quant à la théologie, qu'il avait commencée en 1736, on le trouve bachelier en 1738, et un certificat du 18 juillet 1739, délivré par le recteur de la Faculté de Théologie, constate qu'il a suivi pendant cinq ans, *a luca-*

---

(1) Le Catalogue du *Personnel de la Société de Jésus* à Toulouse, imprimé en 1758, renferme 689 noms, dont beaucoup appartiennent à l'aristocratie : Noé, Ségla, Durfort, Gourgues, Montégut, etc..., etc... On en trouve une partie dans l'ouvrage de M. DE BASTARD D'ESTANG (*Les Parlements de France*, t. II, p. 121), et dans l'abbé SALVAN (*Hist. de l'église de Toulouse*, t. IV, pp. 433 et 437).

(2) Ce fut sans doute le premier régent de son ordre à la faculté, car l'Université de Toulouse s'était refusée jusqu'alors à laisser les membres de la Société de Jésus professer comme régents.

(3) L'acte se trouve au registre de l'archevêché, *Arch. de la Haute-Garonne*, IG 280, f° 377. Capmartin y est qualifié : *egregia eruditione, bonis moribus, honesta existimatione et forma præditus :* on sait que le titre de maître était synonyme de docteur.

Digitized by Google

libus anni 1734 usque ad diem presentem, au témoignage de ses maîtres Bernard Belaval et Jean Chambre, les cours de philosophie et de théologie, *audiendo, studendo et actus scolasticas sine fraude exercendo.* En conséquence, il obtenait, le 4 juin 1740, son diplôme de licencié et de docteur en théologie (1).

Mais déjà l'année précédente, le 22 juillet 1739, il avait été, par le recteur de l'Université, solennellement proposé aux dignitaires ecclésiastiques de la province de Toulouse, conformément aux antiques dispositions de la *Pragmatique Sanction*, pour l'obtention d'un bénéfice, et l'acte de cette présentation nous fait connaître qu'il était déjà, à 19 ans, titulaire d'un obit du revenu approximatif de 50 livres, dans l'église Saint-Augustin, de Toulouse (2).

---

(1) *Anno quo supra (1740) et die quarta mensis junii, discretus vir Bertrandus Capmartin, clericus granatensis, diœcesis Tolosæ, artium magister, theologiæ baccalaureus, fuit publice examinatus per R. P. Lacoste et R. P. Rocques pro R. P. Azema, sup. 2um et 4um mag. sentent., sub R. P. Medalon, ejus patre, coram domino cancellario, ante meridiem, in aula cancellariæ tolosanæ, presentibus dnis doctoribus regentibus et non regentibus. Ad gradum licentiæ in theologia fuit admissus tanquam optime meritus, nemine prorsus discrepante conced. et licen. Et juravit et post, coram loco et hora, prædictus Bertrandus Capmartin fuit doctor creatus, insignitus et laureatus* (Reg. de la Chancellerie de la fac. de Théologie. *Biblioth^e Université de Toulouse*, 158, f° 597).

(2) *Arch. Haute-Garonne. Fonds du Clergé*, 1G, 280, f° 377. Cet acte est si curieux que nous avons cru devoir le reproduire en appendice, mais il est d'un latin si prolixe qu'il a fallu le traduire en français pour le rendre assimilable.

L'archevêque de Toulouse était à ce moment Jean-Louis de Bertons de Crillon qui, quelques jours après, le 31 août 1739, passait au siège de Narbonne et était remplacé par Charles-Antonin de la Roche-Aymon. Ces deux prélats, tous deux grands seigneurs, à l'époque la plus épineuse du schisme provoqué par la Bulle, se montrèrent favorables aux Jésuites, mais sans aucun fanatisme. Les Jésuites de Toulouse se renfermèrent admirablement d'ailleurs à ce moment dans leur rôle d'éducateurs de la jeunesse et leurs noms honorent justement aujourd'hui, comme humanistes, poètes et érudits, leur Institut et la ville où ils professèrent.

Digitized by Google

Il ne semble pas que cette proposition ait eu des résultats, mais les succès universitaires du jeune postulant, dont s'honoraient grandement ses maîtres et en particulier le P. Médalon, eussent tourné des têtes plus solides. La sienne n'y résista pas.

Je ne sais comment il employa ses talents de 1740 à 1744, mais il ne s'éloigna pas du Collège des Jésuites, et il semble y avoir professé pendant quelques années. On le trouve, à la veille de son ordination, diacre de l'église Saint-Etienne. Enfin, le 19 septembre 1744, ayant juste l'âge canonique, il recevait des mains de Mgr de La Roche-Aymon, ce prélat que Marmontel jugeait « peu délicat dans sa morale politique, mais affectant le rigorisme pour les péchés qui n'étaient pas les siens (1) », l'onction sacerdotale dans la chapelle de l'archevêché : « *Idoneum et capacem sub examine repertum ad sacrum presbyteratus ordinem, ritè et canonicè. Domino concedente, duximus pronunciandum et pronunciamus* », dit le prélat (2).

Le théâtre médiocre de Toulouse, en l'absence de bénéfices trop lents à venir, ne convint pas au jeune prêtre. Plein de confiance en lui-même, lesté de ses diplômes et comptant sur ses relations dans le haut clergé, il débarquait bientôt à Paris.

L'heure était propice. Les Jésuites, très en faveur à ce moment, firent accueil au jeune abbé qui, de ce foyer, vit se dérouler les intrigues politiques et religieuses auxquelles, pendant quinze ans, se déchirèrent les consciences et se heurtèrent les ambitions.

Le prince de Conti, protecteur de sa famille, fut nommé Grand-prieur de France en 1749. Capmartin eut pu se mêler à la société épicurienne du Temple; il préféra l'entourage sévère et militant du nouvel archevêque de Paris,

---

(1) MARMONTEL, *Mémoires*, Edit. Maurice Tourneux, t. I, p. 123.
(2) *Arch. Haute-Garonne*, 1G, 280, f° 377.

Digitized by Google

Christophe de Beaumont, et de son ami le théatin Boyer, évêque de Mirepoix. On sait que celui-ci était chargé de la feuille des bénéfices et étroitement attaché à l'Institut de Loyola. Arrêtons-nous sur les événements de cette période, qui ouvre en réalité la Révolution française; ils ont marqué d'une empreinte ineffaçable la vie de l'abbé; ils nous expliquent ses idées, son action et ses ouvrages.

La détente religieuse qui avait suivi la mort du cardinal Fleury (1743) n'avait pas été de longue durée. Entre le Clergé, ou plutôt les Jésuites, qui prétendaient à la direction spirituelle du royaume, et le Parlement, qui prétendait se substituer au pouvoir royal et s'immiscer dans la religion comme dans la politique, la lutte avait repris dès 1747, sous le prétexte de la Bulle. Le roi, dans ce conflit, ne trouvait que de l'ennui. Il n'aimait pas mieux les robes rouges que les robes noires, mais l'attitude revèche, intransigeante du Parlement, dont l'esprit, lui disait-on, était en totalité janséniste, l'effrayait plus encore que les manœuvres du clergé. « Ces grandes robes et le clergé, disait-il au duc de Gontaut, sont toujours aux couteaux tirés. Ils me désolent de leurs querelles, mais je déteste plus les grandes robes. Mon clergé, au fond, m'est attaché et fidèle; les autres voudraient me mettre en tutelle ».

Le Clergé, en effet, avait pris position aux côtés du roi, estimant qu'ils devaient ensemble faire front contre les robins. Mais il se trompait : le roi n'était qu'un étai pourri. Les Jésuites cependant, ou, comme on disait alors, les *Molinistes*, furent réellement tout puissants de 1744 à 1754.

Ils en profitèrent pour se livrer à des excès de zèle que le Parlement entendit réprimer, et l'on assista au plus extraordinaire des pugilats. Ce fut, en réponse à l'instruction pastorale de l'évêque d'Amiens (1747), la déclaration de la Cour, que le refus des sacrements était « une diffamation »; puis, en 1749 et 1752, quand l'archevêque de Paris eut interdit les prêtres suspects de jansénisme et refusé communion et sépulture à quiconque n'était pas confessé par un adhérent à la Bulle, les scandales des

Digitized by Google

Coffins, de Lemaire, l'emprisonnement du curé Bouettin; enfin, à propos des religieuses de Sainte-Agathe, la sommation à l'archevêque de faire administrer sœur Perpétue et la saisie de son temporel (1753).

Il fallait en finir. Le peuple, qui avait commencé par des chansons, en arrivait, sous des excitations quotidiennes, à haïr le clergé. « On n'ose plus parler pour le clergé dans les bonnes compagnies; on est honni et regardé comme des familiers de l'Inquisition », écrivait d'Argenson. Le roi, en conséquence, évoqua au Conseil toutes les affaires concernant les sacrements, et enjoignit au Parlement de s'en dessaisir, *sous peine de désobéissance*.

Non seulement le Parlement désobéit, mais il répondit avec insolence par les Remontrances fameuses de 1753. Déjà il avait, dans des remontrances d'avril et dans un arrêt du 5 mai 1752, déclaré que, pour l'empêcher d'agir, « il faudrait l'anéantir » et qu'il ne reculerait même pas devant « l'indignation du souverain » ; il accentua sa rebellion : « Si ceux qui abusent de votre nom, disait-il au roi, prétendent nous réduire à l'alternative ou d'encourir la disgrâce de Votre Majesté, ou de trahir nos devoirs, qu'ils sachent que notre zèle ne connaît point de bornes et que nous sommes résolus de vous demeurer fidèles jusqu'à être victimes de notre fidélité ». (30 avril 1753). On sent déjà passer dans ces paroles le souffle de la Révolution, et l'on conçoit l'irritation du roi, qui refusa de les entendre. Il confirma ses lettres patentes et en ordonna l'enregistrement par lettres de jussion.

Le Parlement s'obstina, déclarant qu'il ne pouvait « obtempérer ». Mais la mesure était comble. Dans la nuit du 8 au 9 mai, les magistrats des Enquêtes et des Requêtes furent réveillés par des mousquetaires porteurs de lettres de cachet, qui les conduisirent au Mont Saint-Michel, à Ham, à Pierre-Encise ou aux Iles Sainte-Marguerite. Le Parlement était exilé, à l'exception de la Grand-Chambre, que l'on conservait pour l'administration de la justice. Hélas ! la Grand-Chambre déclara faire cause commune

Digitized by Google

avec les rebelles, et il fallut également la bannir à Pontoise, puis à Soissons.

Ce fut pour le roi un coup cruel, bientôt suivi d'un autre. On avait pourvu à l'administration de la justice par une chambre de 6 conseillers d'Etat et de 21 maîtres des requêtes, dite *Chambre des Vacations*. O scandale ! une magistrature inférieure, le Châtelet, à laquelle on avait envoyé l'enregistrement des lettres de création, s'y refusa ! Le roi perdit la tête. Son Conseil d'Etat avait assurément autant de registres qu'il en fallait pour enregistrer. On n'osa pas le lui commander, comme on l'avait fait sous Henri II, lors de la création des présidiaux. On ne trouva que l'expédient ridicule de changer l'étiquette de Chambre des Vacations en *Chambre royale*, puis « on envoya des lettres de cachet à tous les membres du Châtelet, pour enregistrer sous le nom de *royale* ce qu'ils n'avaient pas voulu enregistrer sous le nom de vacations » (Voltaire).

L'autorité royale était vaincue; le roi, découragé, s'abandonnait (1); les Jésuites sentirent qu'il leur échappait, qu'il passerait bientôt à l'ennemi. Le reconquérir et le redresser par un coup de vigueur, donner à ses conseillers un livre qui fut à la fois une démonstration historique de leurs prérogatives et un arsenal de preuves, fut leur programme. Ils confièrent cette tâche à l'abbé Capmartin, et c'est ainsi que tomba du ciel, en 1754, un *in-4°* anonyme de 258 pages, bourré d'érudition : *Observations sur le refus que fait le Châtelet de reconnaître la Chambre royale.*

L'ouvrage portait comme seule indication d'origine : « En France », et l'auteur laissait entendre, dans un avis liminaire, qu'il était le résultat d'une collaboration. Il l'avait, disait-il, composé et imprimé en même temps, « le commencement des feuilles étant ordinairement entre les mains de l'imprimeur, que la fin n'en était pas encore sur

(1) « Le roi ouvre la bouche, dit peu de chose et ne pense rien », dit irrévérencieusement d'Argenson (4 avril 1755).

Digitized by Google

le papier ». On pouvait, dans ces conditions, craindre pour sa valeur. Point du tout. Mais c'est un ouvrage difficile à analyser.

Plus royaliste que le roi, l'abbé Capmartin consacrait un volume à une thèse que vingt pages eussent suffi à exposer. Il démontrait fastidieusement ce que personne n'ignorait. Il oubliait que, lorsqu'on défend trop longuement une cause, on donne à penser qu'elle a besoin d'être défendue. C'est là, d'ailleurs, le défaut ordinaire des Jésuites; en voulant trop prouver, il leur arrive souvent de ne prouver rien. Et à quoi sert d'épuiser toute l'histoire de France pour démontrer que l'absolutisme a toujours été la doctrine de la monarchie, mais qu'elle a toujours été attaquée, violée et vaincue ? N'est-ce pas reconnaître implicitement son vice ?

Le loyalisme monarchique de l'auteur se trouve serti, dès la première page, dans une profession de foi précieuse, parce qu'elle explique pourquoi les complaisances des grands seigneurs et des belles dames de la Cour de Versailles ne soulevaient pas le sentiment d'abjection que nous en éprouvons aujourd'hui : « L'amour et le zèle pour la Personne, la Majesté et l'Autorité de nos rois ont toujours été regardés avec raison comme les sentiments les plus intimes, ainsi que les devoirs les plus étroits de tout Français. On obéit partout aux ordres absolus des souverains, *mais nous nous faisons gloire en France d'aller au devant de leurs moindres volontés,* prêts à nous sacrifier pour elles. Le règne sous lequel nous avons le bonheur de vivre n'est point fait pour apporter le moindre affaiblissement à ces sentiments. La bonté est la vertu éclatante de notre auguste monarque; la sagesse et la douceur sont le caractère de son gouvernement. La nation l'a bien reconnu en lui déférant, de la manière la moins suspecte et la plus solennelle, le surnom si glorieux et si flatteur de *Bien Aimé* » (1).

---

(1) *Observations*, etc..., p. 3.

Digitized by Google

Ceci eut mérité d'être récompensé. Par malheur, l'abbé passe trop souvent la mesure. Aux formules du Bas-Empire et aux vieux axiomes de droit féodal, « si veult le roy, si veult la loy », il ajoute à chaque page des déclarations outrancières d'absolutisme, comme la suivante : « Si le souverain outrepasse la juste mesure de sa puissance, il n'est pas permis pour cela de lui résister » (1). C'est la formule sur la légitimité de l'insurrection, dont la *Déclaration des Droits de l'Homme* devait prendre le contrepied, et on s'en sent gêné; on se rappelle que c'est précisément de ce besoin de résistance qu'est sortie la philosophie du dix-huitième siècle, préface de la Révolution.

Par-dessus le Châtelet, c'est d'ailleurs le Parlement, et derrière le Parlement, c'est le Jansénisme que vise notre auteur. Il ne s'en cache pas : « La Constitution, dit-il, est un jugement de l'Eglise, que nul fidèle ne peut se dispenser de reconnaître sans péché grief, qui rend indigne des sacrements » (2). Voilà la doctrine orthodoxe, et, comme le Parlement n'accepte pas la Constitution, il n'est plus qu'une faction criminelle. Il est aujourd'hui janséniste, comme hier il a été cabochien, ligueur ou frondeur, comme il a toujours été, lorsque des troubles ont mis la monarchie en péril, ennemi de l'autorité royale. La Fronde même, s'il en faut croire Capmartin, n'aurait été qu'une prise d'armes janséniste (3).

Enfin, le zèle traditionnaliste de l'abbé le fait doucement glisser dans l'aristocratie. Qu'est-ce que cette roture, cette racaille de gens de loi, pour se poser en adversaires d'un roi de France ? « Crespin, Perrot, Pitaut, Ricouard, Brisard, Cullet, Boux, Cocq, Boisseau, Grasteau... et M. Quatrehommes et M. Quatresols, etc. ? Quels noms pour se prétendre les égaux-nés du Throne ! » (4). L'abbé

(1) *Ibid.*, p. 9.
(2) *Ibid.*, p. 185.
(3) *Ibid.*, p. 157.
(4) *Ibid.*, p. 148.

Digitized by Google

de Chaupy oublie vraiment un peu trop qu'il s'appelle Capmartin et que ses aïeux, naguère encore, aunaient de la serge à Grenade. Il est d'ailleurs plein de verve sur ce chapitre, et il nous donne du conseiller Bitaut, transformé en Horatius Coclès à Pont-sur-Yonne, mais dont la troupe ne put tirer deux coups de fusil « faulte de poudre », un croquis charmant; tant il est vrai, comme il le dit, qu'il ne suffit pas pour faire un héros « de mettre casque en tête au lieu de bonnet quarré et d'endosser la cuirasse sur la robe » (1). Grosse injure pour MM. de la Cour, et qu'ils ne devaient point oublier !

Le livre, par malheur, arrivait trop tard. Tous les Corps judiciaires de France s'étaient mis en révolte, et le roi, effrayé, lâchait le Clergé. On profita de la naissance du duc de Berry, le futur Louis XVI (23 août 1754), pour rappeler les proscrits, mais l'archevêque de Paris paya les pots cassés (2); on l'exila à Conflans d'abord, puis à Champeaux. Le Parlement, dès lors, étala insolemment son triomphe. C'est l'époque où, « se croyant maître de la discipline ecclésiastique et même de la Foi, il citait à sa barre des membres du clergé pour tous les actes de leur ministère, pour des mandements, des sermons, des catéchismes, examinait des thèses de Sorbonne » (3), et prétendait imposer à l'Eglise l'obéissance et le silence qu'il n'avait pas su garder lui-même.

C'était donc pour les Jésuites le moment de se taire. L'abbé Capmartin l'eut compris s'il eut écouté seulement les chansons qui montaient du pavé (4). Il le comprit si

---

(1) *Ibid.*, p. 149.

(2) « Soumission, démission, punition », tels sont les trois mots laconiques que le roi, dit-on, envoya au prélat (d'Argenson, 5 fév. 1755).

(3) H. Carré, *Hist. de France* de Lavisse, t. VIII, p. 241.

(4) Ces chansons forment d'abondants recueils. Voir, par exemple, tome VII du *Chansonnier historique* d'Ed. Raunié (rec. Clerambault-Maurepas).

Digitized by Google

peu ou si mal que, comme il trouvait qu'il manquait quelque chose encore à son mémoire, et qu'il ne l'avait publié qu'en se proposant de lui donner « une augmentation qui ajouterait beaucoup à son prix », il récidiva en 1756 et lança, à l'occasion du refus d'enregistrement de l'impôt des deux vingtièmes, du lit de justice du 21 août 1756 et des graves événements qui en résultèrent, un nouveau factum en faveur de l'absolutisme : *Réflexions d'un avocat sur les Remontrances du Parlement du 27 novembre 1756 au sujet du Grand Conseil.* — Londres, 1756, in-12.

Peut-être en cette affaire le Parlement avait-il raison. Les subsides qu'il refusait allaient, dit Voltaire, nous engager dans « cette fatale guerre dans laquelle l'Angleterre a enlevé au roi de France tout ce qu'il possédait dans le continent de l'Amérique septentrionale, a détruit toutes ses flottes et a ruiné le commerce des François aux Grandes Indes et en Afrique », mais réellement la magistrature usurpait un peu trop la tâche du Grand Conseil, dont elle contestait la juridiction. Les *Remontrances du Parlement de Toulouse* du 27 septembre 1756 et du 17 septembre 1757, sa *Lettre au roi* du 19 juillet 1757, les *Remontrances de la Cour des Aides de Montauban* de novembre 1756 (1) indiquent la profondeur du mal et combien il grandissait rapidement. On conçoit que le roi ait éprouvé un vif mécontentement de cette levée de boucliers; il donna raison au Grand Conseil. Les Molinistes crurent l'instant favorable, car c'est à la suite de l'assemblée du Clergé de 1756, qui avait chargé à fond contre les Parlements, que Capmartin reprit la plume.

Il ne s'attaquait plus cette fois à une magistrature inférieure. C'est en adversaire direct du Parlement qu'il se

(1) Ces pièces ont été réunies dans une brochure de propagande, in-18, de 170 pages, sans lieu, date, ni indication d'imprimerie, sous le titre *Recueil de Remontrances.* L'avertissement dit qu'il en existe plus de trente éditions.

Digitized by Google

posait et qu'il montrait l'inanité des pouvoirs judiciaires en matière de gouvernement.

Rien ne pouvait atteindre plus sensiblement l'orgueil de la Compagnie, et les jours des Jésuites étaient déjà comptés (1). Aussi, à peine les *Réflexions* étaient-elles parues, qu'elles étaient saisies, condamnées, détruites, et leur auteur décrété, menacé d'arrestation. Il n'en fallait pas tant pour l'effrayer. Il comprit alors qu'elle avait été son imprudence, et sa peur fut égale à sa légèreté. Frayeur justifiée d'ailleurs, car le curé Bouettin était obligé de se cacher pour se soustraire à la prison. L'abbé se vit jeter à la Bastille, dans un cul de basse-fosse; c'est pourquoi, en hâte, il s'enfuit de Paris et se réfugia à Rome.

Il comptait n'y passer que quelques mois, il y demeura vingt ans. Mais alors, loin des agitations, commença pour lui une existence nouvelle. Il put donner carrière à ses goûts d'antiquaire et d'érudit, parcourant la campagne romaine et refaisant, sur des données plus exactes, les manuels de Ligorio et de Kircher. Son livre, dont nous allons parler, est encore aujourd'hui un guide excellent pour la topographie de l'ancien pays latin. C'est une manière de Bœdeker à l'usage des archéologues.

Son projet était de donner « une suite quasi complète des antiquités de la plus intéressante moitié de l'Italie » (2), ou, comme il l'explique à l'Académie de Toulouse, le 7 mai 1778, d'écrire un grand ouvrage sur les trois époques de l'Histoire romaine : 1° Avant les Romains; 2° Sous leur domination; 3° Après la chutte de leur Empire (3); mais la découverte de la maison de campagne d'Horace, son grand titre de gloire, l'amena à modifier ce programme et a en livrer une partie au public.

La « *Découverte de la maison de campagne d'Horace,*

---

(1) Ils furent supprimés en 1764.
(2) *Découverte*, etc..., Préface, p. XXXIV.
(3) *Reg. des délibérations;* à la date.

Digitized by Google

utile pour l'intelligence de cet auteur et qui donne occasion de traiter d'une suite considérable de lieux antiques, par M. l'abbé Capmartin de Chaupy », parut à Rome, de l'imprimerie de Zempel, chez Jean Ughetti, marchand libraire, rue du Cours (Corso), avec approbation et permission, 1767-69, 3 volumes in-8°, formant plus de 1.400 pages. Ce qu'en a dit G. Boissier me dispensera d'en parler longuement. Notons seulement que, suivant sa coutume, l'excellent abbé l'a composé en vitesse. « Je me suis déjà aperçu de bien des fautes, confesse-t-il. Le pire c'est que je me suis ôté la liberté de le faire disparaître pour avoir fait imprimer mon ouvrage à mesure que je le composais » (1). C'est pourquoi chaque volume comporte un carton de corrections et d'additions, qui en rend la lecture assez pénible. Le pire encore, est que l'abbé écrit mieux en latin qu'en sa langue natale. Son style est incorrect, semé de fautes de syntaxe et de fautes de goût, mais il attache par sa bonne humeur et son originalité.

Notre auteur ne cache pas s'être beaucoup aidé, pour le composer, de travaux antérieurs, notamment de ceux de Cluvier, de Dacier, d'Holstenius et du P. Volpi; mais c'est avec Horace surtout, dont chaque vers est présent à sa mémoire, et avec Cicéron, Strabon, Varron, Tite-Live, etc., qu'il l'a fait. La douce manie des découvertes fait que chaque pierre qu'il rencontre est l'objet d'une dissertation. Que de mal il s'est donné pour identifier les *Tusculana* et pour classer les vingt et une *villas* de Cicéron, sans compter les *prædia !* C'est un voyage archéologique complet à travers le Latium, le Samnium et la Sabine, mais un voyage aventureux. Ce qu'il en faut retenir, c'est un excellent commentaire d'Horace et la démonstration que la vallée de la Licenza fut la campagne chère au poète.

L'intention de l'abbé Capmartin était de finir ses jours en Italie. On a vu qu'il s'était pour cela assuré une retraite

(1) *Découverte*, etc..., Préface, p. XLVIII.

Digitized by Google

à Cures, mais il semble avoir éprouvé quelques ennuis de la part, soit du gouvernement pontifical, soit de ses anciens amis les Jésuites. Ses équipées de jeunesse étaient d'ailleurs oubliées, et il avait formé, dans ses courses et ses explorations, une jolie collection de médailles et d'ouvrages précieux; il éprouva le désir de les faire admirer en France. Il demanda en conséquence et il obtint, en 1776, l'autorisation de rentrer à Paris.

Sans doute, quoique ce fut pour d'autres raisons, y trouva-t-il la même déception que Casanova. Paris était très changé. C'est pourquoi il songea à aller régler ses affaires de famille et ses intérêts personnels à Grenade, et on le trouve, pendant une partie de l'année 1778, à Toulouse.

L'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres, en voie de transformation, jetait alors un lustre particulier sur la cité palladienne. Elle comptait même, au rang de ses membres correspondants, un savant qu'on a quelquefois confondu avec l'abbé : M. *Campmartin*, « apothicaire-major des eaux de Bagnères-de-Bigorre », bien qu'il n'y eut entre eux aucune parenté (1).

---

(1) *Hist. et Mém. de l'Acad. royale des Sc., Inscript. et Belles Let. de Toulouse*, 1782, t. I, p. 44. Il ne faut pas confondre ce *Campmartin* avec *Campardon*, qui figure également sur la liste de 1782 (*Ibid.*, p. 43) : « M. Campardon, chirurgien major des eaux de Bagnères-de-Luchon ». Celui-ci est un docteur en médecine, venu de Masseube, que le duc de Richelieu avait nommé en 1762 médecin des Eaux de Luchon; mais l'abbé peut être d'autant plus facilement confondu avec l'apothicaire que le nom de celui-ci est fautivement orthographié sur la liste académique. On y lit, en effet, au lieu de Campmartin, qui est son nom : « M. Capmartin, apothicaire major des eaux de Bagnères-de-Bigorre, à Bigorre. »

J'ajoute, pour les curieux de l'hydrologie pyrénéenne, que Campmartin n'était pas dépourvu de valeur. Il était originaire de Saint-Girons et, en 1761, l'intendant d'Etigny l'avait associé à Campardon pour les soins aux malades de l'hôpital de Luchon; il recevait à ce titre « pour indemnité de logement » 300 livres, sur lesquelles il devait fournir les médicaments aux pauvres (Alph. Couget, Etudes sur Luchon, p. 83). Il a fourni, comme

Digitized by Google

L'abbé se hâta d'entrer en relations avec les savants de cette Compagnie et lui offrit un exemplaire de son livre. M. de Puymaurin l'introduisit aussitôt dans le sanctuaire, et, le 7 mai 1778, il exposait, comme nous l'avons dit, le plan de son grand ouvrage « presque achevé » sur les *Antiquités de l'Italie* (1).

Cet ouvrage n'a jamais vu le jour, mais, à la séance suivante, M. de Montégut ayant proposé l'abbé Campmartin (*sic*) pour une place de membre correspondant, « il (M. de Montégut) a été nommé, avec le secrétaire, pour faire l'examen et le rapport de l'ouvrage que cet abbé avait présenté à l'Académie (2).

Le rapport fut lu le 21 mai. M. de Montégut et l'abbé de Rey y célébraient l'ingénieuse découverte de leur compatriote et faisaient valoir avec raison que « ce mérite était encore singulièrement relevé par la profondeur de l'érudition et la sagacité de la critique ». En conséquence, à l'unanimité, l'Académie décernait à l'abbé le titre de correspondant (3).

Il en fut déplorablement glorieux. Mais il était atteint, à ce moment, « d'une maladie dangereuse », une fièvre typhoïde, semble-t-il; c'est pourquoi il n'assistait pas à la séance. Le 3 septembre seulement il put exprimer, par

---

commissaire du Gouvernement pour l'inspection des Eaux, de très intéressants rapports jusqu'en 1793, et je relève, dans le catalogue de CARRÈRE (*Ouvrages publiés sur les Eaux minérales*, 1785), les mémoires ci-après de Campmartin :

— Lettre sur l'histoire naturelle des Pyrénées, 1771;

— Observations médico-chimiques sur les eaux minérales d'Audignac, près Saint-Girons;

— Observations faites sur les eaux minérales de Barèges, 1758;

— Observations faites sur les eaux minérales de Bagnères-de-Bigorre, les 17 et 18 juin 1768;

— Observations sur les eaux de Cauterets, faites le 15 juin 1768.

(1) *Registre de l'Académie*, à la date.

(2) *Ibid.*, 14 mai.

(3) *Ibid.*, 21 mai.

Digitized by Google

l'organe de M. de Montégut, sa reconnaissance à la Compagnie, et il la priait d'agréer en retour le présent « d'une belle inscription qui est déposée à Marseille ».

L'histoire de cette inscription est curieuse. C'est un bloc de pierre assez grossier qui avait été découvert en 1769 au pied du Mont Cœlius, dans la partie qui regarde le Palatin. Capmartin l'avait acheté et, n'ayant pu probablement l'emporter avec lui à Paris, l'avait laissé à Marseille, où il était en souffrance. Un épigraphiste de Rome, Caietano Marini, en parlait de la sorte en 1785 (*Inscriptiones villæ Albanæ*) : « Il y a plus de seize ans que j'ai copié, d'après une pierre grossière et mutilée, découverte dans une vigne du Mont Cœlius, l'inscription suivante, passée plus tard en la possession de l'abbé de Chaupy, savant antiquaire, qui l'a emportée en France ». L'abbé lui attribuait une grande valeur, parce qu'elle faisait allusion à une *loi Visellia*, règlement de police inconnu, et à des fonctions de *Curatores viarum*. C'est pourquoi l'Académie le remercia et chargea deux de ses membres, MM. Garipuy et de Turle, « de se donner les soins nécessaires pour faire voiturer l'inscription de Marseille à Toulouse ».

Ce voiturage fut funeste. La partie supérieure du titre était déjà mutilée. Quand la pièce arriva à Toulouse, elle était brisée en plusieurs fragments, dont quelques-uns manquaient. Garipuy la présenta néanmoins le 28 janvier 1779, et il en fut donné des lectures diverses de M. de Montégut et de l'abbé Capmartin (1). Elle passa, en 1795, au Musée de Toulouse, où l'on peut encore la voir sous le n° 218.

L'inscriptioin a été savamment commentée, de nos jours, par Edw. Barry et par Henzen, et on en trouvera une excellente description de Roschach (2). Son histoire serait

---

(1) M. de Montégut y revint encore le 3 février et en interpréta avec quelque fantaisie la dernière ligne.

(2) E. Roschach, *Catal. du Musée de Toulouse*, 1892, p. 94.

Digitized by Google

donc close, si elle n'avait servi à l'un des bluffs ordinaires de du Mège.

Celui-ci s'en empara en effet, et en profita pour lire à l'Académie un *Mémoire sur une inscription trouvée à Rome*, dans lequel il faisait, à grand renfort d'érudition, l'histoire des *Curatores viarum* et de la *loi Visellia*, rendue « sous le Consulat de Visellius Varro et de Fonteius ». On trouvera un résumé de ce morceau dans le tome I, 2e série, des *Mémoires de l'Académie* (1827, 2e partie, p. 68) et, comme du Mège s'entendait à tirer plusieurs moûtures du même sac, une analyse plus développée dans sa *Description du Musée des Antiques de Toulouse* (1835, p. 103). Le malheur est qu'il n'y a jamais eu de Consul du nom de Visellius, que le collège de Fonteius Capito, en 59, s'appelait *Vipstanus Apronianus*, et qu'il faut lire dans l'inscription CVR (ATOR) A(QVARVM), et non pas CVR(ATOR VI)A(RVM). C'est l'un des moindres péchés du chevalier du Mège.

Le 5 janvier 1780 M. de Montégut communique à l'Académie une lettre de l'abbé, qui le priait « de présenter à la Compagnie des recherches de M. de Servières (1) sur la langue des Celtes ». Lecture en est faite le 27 janvier. Ce travail semble avoir vivement intéressé Capmartin car, avec sa rapidité ordinaire de conception, il mettait aussitôt la main à un ouvrage « sur la langue celte » (2), et il informait l'Académie, au commencement de l'année suivante, que son intention était de le lui dédier. L'Académie se montra très réservée. « Il a été délibéré, dit le registre, de prier M. de Montégut d'écrire à M. l'abbé Campmartin (*sic*) que l'Académie, sensible à son désir, ne peut cependant y déférer qu'autant que, selon l'usage, son manuscrit aura été approuvé par les Commissaires; même qu'il ne pourra prendre la qualité de correspondant, en conformité de

(1) Je n'ai rien pu découvrir sur cet auteur ni sur cet ouvrage.
(2) *Reg. de l'Académie*, 1er février 1781. Le secrétaire écrit « Selte »

Digitized by Google

l'article XXIV des Statuts, qu'en se conformant à ce qui est porté par le susdit article » (1).

L'article XXIV est en effet sévère : « Nul académicien n'en pourra prendre le titre à la tête des ouvrages qu'il voudra faire imprimer, s'il n'a eu l'approbation de l'Académie, et cette approbation ne pourra lui être accordée qu'après lecture faite de son ouvrage, ou du moins après qu'il aura été examiné par les Commissaires nommés à cet effet ». Mais Capmartin était correspondant depuis le 21 mai 1778; l'article ne lui était pas applicable.

Que s'était-il passé ? Une petite histoire tragi-comique.

Les antiquités de Toulouse, que le petit livre de l'abbé Audibert (2) avait révélées, étaient alors très à la mode, et l'un des coryphées de l'Académie, M. de Montégut, s'adonnait à leur étude avec moins de compétence que de passion. On en aura la preuve en ce qu'il prenait, dans les inscriptions, l'abréviation VOLT (qui est celle de la tribu *Voltinia*, dans laquelle étaient inscrits les citoyens de Toulouse) pour un nom d'homme (3). Or, il avait fait d'autant plus de crédit à l'abbé Capmartin, qu'il avait trouvé en celui-ci un homme selon son cœur. Il l'avait donc patronné à l'Académie et lui avait fait partager ses idées sur l'antiquité de la ville, sur son titre de colonie romaine et sur son Capitole. L'excellent abbé s'était jeté sur cette piste avec sa fougue ordinaire, et il n'avait pas tardé à dépasser, pour la gloire de Toulouse, M. de Montégut lui-même.

Le 10 août 1780, lisons-nous dans les procès-verbaux, « M. Jamme, désigné pour parler à cette séance, ayant remis à un autre jour à remplir sa tâche (*sic*), le secrétaire (c'était l'abbé de Rey) a présenté un mémoire de M. Cap-

---

(1) *Ibid.*

(2) Abbé AUDIBERT, *Dissertation sur les origines de Toulouse*, 1764.

(3) « FULVIUS VOLTEIUS, QUŒSTOR », dans ses *Conjectures sur quelques fragments d'inscriptions romaines, Mem. de l'Acad.*, t. II, p. 15.

Digitized by Google

martin de Chaupy sur *quelques antiquités toulousaines* ». Ce mémoire a disparu. Il serait donc difficile de dire ce qu'il contenait exactement, mais il est certain qu'il témoignait d'une étrange mentalité et qu'il souleva à l'Académie une véritable stupéfaction. L'abbé de Rey en donna communication à son collègue des Jeux floraux, l'abbé Magi, et, quelques mois après, paraissait cette dissertation anonyme, chef-d'œuvre de bon sens et d'ironie, les *Remarques d'un Russe sur la Colonie et le Capitole de Toulouse*, 1781.

Cette plaquette est de l'abbé Magi (que l'on ignorait encore à l'Académie des Sciences, puisqu'il n'y fut admis que le 7 février 1782). On la connaît très peu, par la raison que du Mège, qui recueillit les papiers de l'abbé Magi, s'est approprié, sans le nommer jamais, les découvertes et le bagage archéologique de son devancier (1); c'est cependant

(1) Les accusations contre du Mège ne sont pas nouvelles, mais vraiment, en ce qui concerne l'abbé Magi, il a dépassé la mesure. Ainsi c'est aux *Remarques d'un Russe* qu'il a pris, sans en donner la source, ses interprétations de la Colonie et du Capitole de Toulouse (Cf. *Voyage litt^e et archéol.*, pp. 21 et suiv.), de la fausse médaille de Goltzius (*Hist. Lang.*, t. I, p. 141), de l'inscription LAHE (*Hist. Lang.*, t. II, p. 180 et t. III, p. 71), etc... C'est dans les papiers de Magi (Voir *Magiana*, p. 247) qu'il a relevé la mosaïque de Saint-Rustice, dont il s'attribue la découverte (Cf. *Archéol. pyrén^e*, Proleg., p. 285). Ce chapitre serait infini s'il fallait le poursuivre : cependant, il est un méfait de du Mège d'une telle impudence que je ne peux m'empêcher de la relever ici. Il s'agit de l'affaire Calas, dans laquelle du Mège, comme on le sait, plaida pour l'assassinat. L'esprit d'indépendance de l'abbé Magi, « l'un des hommes les plus attachés à la philosophie du dix-huitième siècle », était bien connu, c'est pourquoi du Mège éprouva le besoin de le faire intervenir dans la question et d'étayer son opinion personnelle par un faux. Ce fut, en effet, une surprise générale quand on apprit, par du Mège, que, dans une *Réponse à une lettre écrite de Paris sur l'affaire Calas*, l'abbé disait avoir lu « dans un livre fait par un auteur protestant, que leur église a droit de vie et de mort sur les enfants qui veulent changer de religion » (DU MÈGE, *Hist. Lang.*, t. X, pp. 572-573). L'abbé Magi ne pouvait protester, puisqu'il était mort, mais cette calomnie souleva une émotion profonde à Genève. M. Coquerel demanda aussitôt : « Quel est ce livre ? D'où vient que l'abbé Magi soit le seul homme au

Digitized by Google

l'essai de critique historique le plus remarquable qui ait signalé la fin du dix-huitième siècle, et il est, par dessus le marché, non moins rempli de goût et d'esprit que d'érudition.

Le petit livre de l'abbé Magi était dirigé contre M. de Montégut. Il prouvait, en particulier, que Toulouse n'avait jamais été colonie romaine et que son Capitole tire son origine du mot *Capdueil*, qui signifie chapitre; mais il touchait assez durement aussi l'abbé Capmartin, et c'est ce qui nous permet d'avoir quelque idée de son mémoire.

« L'abbé C..., dont le savoir extraordinaire surprend tous ceux qui l'entendent parler, y lisait-on, a annoncé un livre qui doit faire la plus grande révolution dans l'histoire ancienne et renverser tous les systèmes de mythologie adoptés jusqu'ici. Il en a donné un échantillon dans un mémoire qu'il a envoyé à l'Académie des Sciences, où il démontre que la ville de Toulouse est la plus ancienne du globe; que son Capitole est l'aîné de celui de Rome, et par conséquent de tous les autres; car il tient beaucoup pour les Capitoles. Il a ses raisons, puisque le mot *Capitolium* veut dire *Trinité*. Le grand amour de ce digne ecclésias-

---

monde qui l'ait jamais vu ? » (Ath. COQUEREL : *Jean Calas et sa famille*, 2e édit., p. 308). — La réponse était aisée. C'est que du Mège avait inventé ce document comme il avait inventé les poésies de Clémence Isaure, et la Pléiade toulousaine, et les Mémoires de Latomy, et le Bas-relief de Tetricus, et cent autres victorieuses références. Si on se reporte, en effet, aux manuscrits de Magi, on trouve bien dans le volume des Jeux Floraux (p. 335), quelque chose d'approchant : « *Précis de cette histoire, en réponse à une lettre écrite de Paris, où l'on demande des instructions sur Clémence Isaure* », mais ce n'est pas de l'histoire des Calas qu'il s'agit (leur nom n'est même pas prononcé), c'est de celle de Clémence Isaure. Du Mège garda le silence, mais l'abbé Salvan, qui certainement connaissait les papiers Magi, eût pu le confondre; sans doute ne voulut-il pas dévoiler la supercherie : il se contenta de déclarer l'authenticité des paroles prêtées à l'abbé Magi « un peu suspecte » (abbé SALVAN, *Hist. du procès de Jean Calas*, préface, p. IV) : ce n'est pas suffisant et c'est rendre son honorabilité à l'abbé Magi que de rétablir la vérité.

Digitized by Google

tique pour la religion lui fait voir la Trinité partout, et principalement dans toutes les divinités de la Fable. Janus, soit qu'il eut deux têtes, soit qu'il en eut trois ou quatre, était toujours le type de la Trinité... Tous les Gascons sont patriarches, étant descendus en droite ligne de Noé par Japhet, qu'il dit être l'aîné des trois enfants de Noé, quoique l'Ecriture sainte ne le mette que le troisième. Il soutient par là que chaque Toulousain a le droit de patriarcat dans sa famille. Aussi tous les noms gascons sont-ils mystérieux. Le mot Toulouse veut encore dire *Trinité* et, en le décomposant en langage dont lui seul a la clef, il y trouve les trois personnes divines d'une manière si précise qu'*une Eglise qui seroit de Dieu le Père, de Dieu le Fils et de Dieu le Saint-Esprit, ne les exprimerait pas mieux que les mots Toulouse et Capitole.* Il en est de même du mot *Narbonne,* qui signifie aussi Trinité. C'est lui qui nous a appris que toutes les figures trouvées sous l'autel de Notre-Dame de Paris, représentant Mercure et autres divinités fabuleuses, sont autant de types de la Trinité.

« Il a vu, en passant à Toulouse, un autel votif sur lequel est écrit : LAHE PRO SALVTE DOMINORUM M. JVLIVS GEMINVS V. S. L. M. Cela veut dire que cet autel était dédié à la Foi, parce qu'en gascon la Foi s'appelle *La Fé* et que, dans certains cantons de la Guienne, on prononce la lettre F en H aspirée, *La Hé* pour *La Fé*... Il y a dans cette Académie une colonne milliaire de granite, dédiée à la liberté du commerce sous un Constantin. Au mot *libertati,* on ne peut lire que LIBER..., le reste a été effacé. Or, ce *Liber* est Jésus-Christ ! C'est pourquoi, ajoute-t-il, *Rome doit sa fondation à Toulouse, et son Capitole est le fils du nôtre. Que si elle a un Tibre, (Tiber), c'est parce que Toulouse avoit un Liber, ou le Liber de votre colonne.* En cela, il trouve cette grosse colonne plus précieuse que si elle était d'or, etc., etc., etc., etc., etc. Tout cela a donné beaucoup d'envie au public de connaître l'ouvrage entier » (1).

(1) *Remarques d'un Russe,* etc..., p. 4.

Digitized by Google

Le public fut déçu, car l'ouvrage disparut sans avoir été imprimé. Mais, tandis que l'abbé Capmartin acceptait avec philosophie sa part de critiques, M. de Montégut, que les *Remarques* désignaient cependant avec modération, en conçut une irritation et une jalousie amères.

C'est qu'il y avait, antérieurement aux *Remarques*, de vieilles raisons d'inimitié entre les deux mainteneurs. Quand avait paru, en 1774, le mémoire de Lagane sur l'*Histoire des Jeux floraux et celle de Dame Clémence*, la Compagnie, très émue, avait nommé, pour la réfuter, une Commission dont l'abbé Magi était membre et M. de Montégut rapporteur (1). L'abbé fournit dans ce but à son collègue, pendant les vacances de 1774, un mémoire important « accompagné de quatre cahiers d'extraits des anciens registres ». On peut lire ce mémoire dans le *Magiana* (2), et, l'année suivante, après la lecture du rapport de M. de Montégut, son auteur le développa dans une acerbe critique intitulée : *Ma profession de foi sur le mémoire que j'ai entendu lire dernièrement (17e mars) et que l'on dit vouloir faire imprimer* » (3).

---

(1) L'abbé n'était encore que membre surnuméraire de l'Académie des Jeux Floraux; il ne fut nommé membre titulaire qu'en 1775.

(2) Le *Magiana* est un recueil de manuscrits et de pièces autographes, formé et relié sous ce titre par l'abbé Magi lui-même. Ce précieux volume appartient aujourd'hui à l'Académie des Sciences, tandis qu'un autre recueil, avec le titre *Histoire de la Gaie Science*, est à la bibliothèque des Jeux Floraux. Cette répartition a été faite par du Mège. Les deux volumes contiennent, avec l'histoire des Jeux Floraux, une foule de dissertations et de travaux, desquels on s'est beaucoup servi, mais qu'on a rarement cités. Du Mège y a puisé le plus clair de son érudition et M. de Montégut y est très malmené.

Le mémoire dont il s'agit : *Remarques sur la réponse au mémoire de M. Lagane*, se trouve à la page 427 du *Magiana* et à la page 341 de l'*Histoire de la Gaie Science*. Quelques pièces, en effet, figurent dans les deux recueils, dont la publication intégrale serait très à désirer.

(3) *Magiana*, p. 457 et *Hist. de la Gaie Science*, p. 363.

Digitized by Google

On y peut lire des appréciations de ce genre : « Il seroit à souhaiter que tous ceux qui écrivent sur cette question en connussent le fort et le faible. A juger par ce qu'on a écrit sur Clémence, on diroit qu'on a plus aimé à embarrasser qu'à prouver, à éblouir qu'à convaincre »; et, en note : « Lorsque j'entrai à l'Académie (des Jeux floraux), je connus bientôt que personne n'avait étudié cette question... (1). Ou encore : « Les académiciens ont fait une réponse où ils laissent l'Edit de côté pour n'attaquer que Lagane. Au lieu de le suivre pied à pied et de lui opposer preuve à preuve, ils n'ont fait que l'invectiver. Il fallait un mémoire, ils ont fait une déclamation » (2).

On conçoit après cela que M. de Montégut fut assez mal disposé vis-à-vis de l'abbé Magi. Il a donné carrière à son acrimonie dans une page curieuse de ses *Conjectures* (3), où il subordonne l'historien au toulousain : « Un écrivain anonyme répandit l'année dernière dans le public, dit-il, un ouvrage ayant pour titre *Remarques d'un Russe sur la Colonie et le Capitole de Toulouse.* Dans cet ouvrage critique, l'auteur combat tous les différents systèmes qui ont paru sur l'état de Toulouse sous les Romains, sans en adopter aucun... Quelque ingénieuses que soient les réflexions de l'anonyme, je ne saurais les adopter... Un censeur ignorant ou prévenu, tel qu'on n'en voit que trop de nos jours, se rira de mon enthousiasme; il me reprochera de donner créance à des fables et de vouloir consacrer de vieilles erreurs. Je lui répondrai qu'il y a tout au moins de l'imprudence à donner ce nom à des traditions anciennes et respectables, appuyées sur l'histoire et les monuments

(1) *Magiana*, p. 432.

(2) *Ibid.*, p. 457. Dans le mss. des Jeux Floraux il revient encore sur ce rapport, qui « ne contient que des déclamations » et, comme M. de Montégut appelait Clémence *la dixième Muse*, il ajoute assez méchamment : « Pourvu qu'on mette plutôt sa mère » (pp. 335 et 336).

(3) *Mém. de l'Acad. des Sc. de Toulouse*, t. II, pp. 25 à 27.

Digitized by Google

publics; que quand ces faits seraient douteux et ces témoignages équivoques, je saisirai toujours avec empressement tout ce qui pourra retracer des époques glorieuses à ma patrie. Je lui dirai : Laissez-moi des préjugés qui me flattent et pour lesquels vous n'avez aucun dédommagement à m'offrir. » Etrange doctrine, d'après laquelle il serait criminel de détruire une erreur quand on n'a pas une autre erreur à lui substituer !

Capmartin n'avait pas les mêmes raisons d'animosité. Non seulement l'abbé Magi était de son âge (1), mais il avait été son condisciple au Collège de Toulouse. De plus, Magi s'était établi de bonne heure à Grenade, où il s'était trouvé en contact avec la famille Capmartin. Un passage des *Remarques d'un Russe* montre même que les deux abbés étaient en relations (2).

Ces relations persistèrent jusqu'à la Révolution, mais elles expliquent le discrédit dans lequel l'inventeur de la maison

---

(1) Jean-Pierre Magi était né à Aurillac, le 15 novembre 1721. Son oncle, pendant soixante ans curé d'Avignonet, l'avait fait élever aux Jésuites de Toulouse dans l'espoir qu'il lui succèderait un jour, mais Jean-Pierre n'entra pas dans les ordres et c'est par un abus, commun à cette époque, qu'on continue à l'appeler l'abbé. Il joua, pendant la Révolution, un certain rôle à Grenade, où il s'était fixé, où il se maria même le 5 décembre 1793, où il eût des enfants et où il mourut, le 3 septembre 1801. Je donne ces dates, relevées aux Arch. de Grenade, parce que celles qui ont été produites jusqu'à ce jour (y compris celles de du Mège) sont erronées. Du Mège, cependant, s'était fait céder, en 1821, les papiers de Magi. J'ai dit quel usage il en a fait. Cependant il lut, dans une séance publique, en 1825, sous la rubrique d'*Eloge historique*, une *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Pierre Magi-Durival* (séance publ. de l'Acad., Toulouse, Douladoure, 1825). Ce nom de *Durival* est sorti de son imagination (ou de celle du fils de Magi), car l'abbé ne l'a jamais pris ni porté; et, si on veut être édifié sur la mentalité de du Mège, il suffit de remarquer qu'il oublie d'y faire mention des *Remarques d'un Russe*, où il avait puisé ses premiers éléments d'érudition. Peut-être avait-il fini par s'en croire l'auteur.

(2) *Remarques d'un Russe*, p. 41.

Digitized by Google

de campagne d'Horace était soudainement tombé à Toulouse, en 1781. Sa carrière de savant se terminait par une catastrophe.

Il s'en consola à Paris, par la fréquentation de Mgr de Brienne, devenu archevêque de Sens, et plus tard de ses compatriotes Cazalès et Montané; et, comme il avait toujours gardé l'humeur voyageuse, on le trouve, en 1784, en Angleterre.

Desgenettes, qui le rencontra dans une table d'hôte « des plus confortables et des plus décentes, près du Strand et aux environs de Sommerset-House », nous a laissé de lui un délicieux portrait. Il y avait alors à Londres, à la veille de la Révolution, un grand nombre de Français, venus pour étudier les mœurs politiques anglaises. C'était la mode. Et, au nombre de ces voyageurs, Desgenettes note, parmi ses commensaux, deux hommes qui allaient bientôt marquer dans le parti girondin : Lanthenas et Rolland, accompagnés bien entendu de Madame Rolland.

La gaîté animait cette société de déracinés, auxquels l'étude de la politique et la fréquentation des rédacteurs du *Courrier de l'Europe* donnaient le besoin de se dérider.

« N'oublions pas, raconte le médecin, le savant et excellent abbé Capmartin de Chaupy, qui nous avait devancés à Londres de quelques semaines et mangeait dans le même hôtel... Dans un âge très avancé, il conservait le feu de la jeunesse et la candeur d'un enfant. Brouillé, je ne sais pourquoi, avec la Sorbonne, il avait été chercher et trouva la tolérance au milieu du Vatican. Le pape Clément XII (Rezzonico) accueillit l'abbé de Chaupy et accepta la dédicace de son immense travail sur *la maison de campagne d'Horace,* dans la Sabine. Notre érudit, dont l'étude des antiquités avait fait le bonheur, en vantait sans cesse les charmes à Madame Rolland, qui vivait avec son mari dans la même pension. « Aimez, madame, lui disait-il, aimez l'antique (ce qui avait l'air de regarder M. Rolland). Oui, madame, aimez tout ce qui est antique, je vous en conjure. Et il lui expliquait et paraphrasait à table, non sans exciter

Digitized by Google

beaucoup de gaîté, ce passage si connu des Lettres de Pline-le-Jeune : *Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra.* Toujours naïf, l'abbé de Chaupy nous raconta, presque les larmes aux yeux, la perte qu'il avait faite, il y avait déjà plusieurs années, d'un petit cheval, sobre et infatigable, qui lui avait rendu d'impayables services dans ses voyages. « Cet aimable animal, nous disait-il, avait contracté mes goûts et aidait mes études. Que de fois quand, fatigué de mes courses, je venais à m'endormir tout en cheminant, que de fois ne s'arrêta-t-il pas pour m'avertir que nous étions devant des ruines, objet de mes recherches ! » (1).

L'année suivante, Capmartin est en Champagne, où il visite les ruines du Châtelet (Haute-Marne), dans lesquelles Grignon faisait des fouilles. Mais la Révolution avançait à grands pas, et l'abbé ne se sentit bientôt plus en sûreté à Paris.

Ses dernières années, à la veille de la Révolution, furent cependant consacrées à une sorte de testament philosophique, dans lequel il chargeait Voltaire de tous les péchés d'Israël. La première partie portait le titre de *Philosophie des lettres, qui aurait pu tout sauver,* et la seconde : *Misosophie voltairienne, qui n'a pu que tout perdre.* Paris, 1789 et 1790. 2 vol. in-8°.

Cet ouvrage, sans nom d'auteur, est très rare, dit Quérard. Il ne fut tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires, aux frais de l'auteur, qui ne les mit pas dans le commerce et qui en distribua quelques-uns à ses amis. Tout ce que nous en savons, c'est qu'il portait la curieuse indication d'origine qui suit et qui nous donne la caractéristique dernière de l'esprit de son auteur : « A Paris, en la double année des événements que nos glorieux pères n'auraient jamais pu prévoir et que nos neveux, s'ils redeviennent bons Français,

(1). R. D. G., *Souvenirs de la fin du XVIII^e siècle,* t. I, p. 101.

Digitized by Google

ne pourront point croire, c'est-à-dire en 1789 et 1790 » (1).

Comme il s'était attaché au cardinal de Brienne, archevêque de Sens, il accepta le refuge que celui-ci lui offrait dans sa métropole, et il habita Sens pendant les mois les plus périlleux de la Terreur. Il n'y fut aucunement inquiété et, le danger passé, rentra à Paris, où, si j'en crois le Dictionnaire de Larousse, il mourut en 1798.

C'est une figure originale et bien méridionale, caractéristique aussi de son époque. C'est pourquoi l'Académie lui devait ce modeste souvenir.

APPENDICE

Présentation de B. Capmartin à un bénéfice, par l'Université de Toulouse. — 22 juillet 1739.

(La pièce est traduite du latin.)

« Au Révérendissime, aux Révérends et Révérends Pères en J. C. nos Seigneurs par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, évêques de Toulouse, de Cahors et de Rodez et aux métropolitains de leurs églises, prévôts capitulaires et chanoines de leurs cathédrales; à l'abbé et au chapitre de Saint-Sernin de Toulouse de l'Ordre de Saint-Augustin; à l'abbé de Grandselve, de l'Ordre des Cîteaux; au prieur de Notre-Dame de la Daurade, de l'Ordre de Cluny; aux abbés de Figeac, de l'Ordre de Saint-Benoît; de Moissac, de l'Ordre de Cluny, et de Marcillac, de l'Ordre de Saint-Benoît au diocèse de Cahors ; aux abbés de Conques, de l'Ordre de Saint-Benoît, de Bonneval et de Bonnecombe, de

(1) A.-A. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 1875, t. III, col. 877.

Digitized by Google

l'Ordre des Cîteaux, au diocèse de Rodez, et à n'importe lequel de leur vicaire ou vicaires, chapitre ou chapitres, ainsi qu'à tous les autres chanoines, religieux ou autres personnes, tant collectivement qu'individuellement des mêmes églises ou monastères de Toulouse, Cahors, Rodez, Saint-Sernin, Grandselve, N. D. de la Daurade, Figeac, Moissac, Marcillac, Conques, Bonneval et Bonnecombe, le recteur et l'Université de la vénérable école de Toulouse, Salut en tout honneur et révérence.

« Comme récemment, à l'occasion du Sacré Concile général de Latran tenu à Rome il y a quelques jours, ont été entrepris et arrêtés des Concordats en forme de *Pragmatique Sanction* entre notre saint père le pape Léon X et notre roi très chrétien François, premier de ce nom, et qu'ils doivent recevoir application; comme entre autres choses il a été sainement constitué par ces actes que les bénéfices ecclésiastiques vacants, affectés aux menses, doivent être dans l'avenir conférés à des gradués, à la désignation des universités du royaume, de même que les dignités, personnats, prieurés, prévôtés, décanats, archidiaconats, archiprêtrés, chantreries, sacristies, canonicats, prébendes, rectoreries, vicariats perpétuels et toute autre quelconque ou tous autres quelconques bénéfices vacants, et que de plus les églises paroissiales qui existent dans les villes fermées doivent être attribuées aux susdits gradués, ou tout au moins à ceux qui ont fait trois ans d'études dans une Université fameuse et illustre, afin que l'Eglise catholique du Christ, qui se trouve manquer principalement de lettrés, continue à briller du même éclat et que le culte divin persévère en tout accroissement et veille au salut des âmes, faute de quoi les collations ou présentations desdits bénéfices vacants, soit spécifiés et désignés sur l'état des menses, soit de simple constitution et assignation, faites par les collateurs ordinaires ou leurs vicaires à tous autres qu'aux suppôts légitimement qualifiés desdites Universités, sont dites nulles et sans valeur, et comme, conformément aux concordats susdits, la nomination de ces gradués appartient

Digitized by Google

sans conteste aux Universités du royaume, pour ces raisons, Nous, selon la teneur des mêmes concordats, espérans et confians grandement en votre coutumière bienveillance dont nous sommes, ainsi que nos gradués et nos suppôts, les bénéficiaires, de même qu'en vos sentiments paternels et en votre réverendissime circonspection, par la suite et la teneur des présentes lettres, présentons et le nommons expressément, avec toute l'insistance que nous pouvons et devons, discret homme *Bertrand Capmartin* clerc de Grenade au diocèse de Toulouse, obituaire en l'église Saint-Augustin de Toulouse pour un revenu annuel de cinquante livres environ, *maître es arts, bachelier en théologie et gradué en ladite Université,* comme idoine et suffisant, supplians et même requérans, en vertu des mêmes Concordats approuvés tant par le susdit Concile général que par Sa Majesté le roi, à l'effet d'être pourvu des bénéfices avec cure ou sans cure, des dignités et autres bénéfices sus indiqués, dépendans, tant conjointement qu'individuellement, par droit commun ou spécial, de vous et de vos subordonnés qui ont pouvoir et mission en ce qui concerne la fonction, l'administration, le service, le canonicat ou tout autre bénéfice quelconque de votre ressort, d'en opérer la collation, l'institution, l'élection, la nomination, la présentation, la promesse et toute autre quelconque disposition, quelle que soit la qualité présente et future du canonicat, de la prébende ou de tout autre bénéfice y attachés, actuellement vacants ou qui le seront dans l'avenir, soit dans les menses sus-indiquées, soit dans les paroisses existant dans les villes fermées, selon les modes et les formes contenus et spécifiés aux sudits concordats.

« Daignez accorder votre protection au même discret homme *Bertrand Capmartin,* gradué et nommé par ces présentes lettres de nous, lui conférer le ou les bénéfices vacants et le présenter ou le nommer à ces bénéfices, afin que, lorsque l'exécution suivra vos promesses en son temps et lieu, les autres, pénétrés de votre bonne foi et de votre générosité, s'attachent plus ardemment à l'étude des lettres et à la

Digitized by Google

gloire éternelle de Dieu tout puissant et de sa Sainte Eglise.

« En témoignage de quoi nous avons fait attacher ici notre grand Sceau.

« Donné à Toulouse le vingt-deuxième jour du mois de juillet de l'année de Dieu 1739.

« TURLE-SENBREPIN,

Vice-recteur, par ordre des susdits recteurs et de l'Université.

« FONDES, secrétaire, *signé* » (1).

(1) *Arch. Haute-Garonne,* Fonds du Clergé, 1G, 280, f° 377.

Digitized by Google

QUELQUES RENSEIGNEMENTS NOUVEAUX

SUR

LA BATAILLE DE TOULOUSE

PAR M. LE Dr GESCHWIND

A l'occasion du centenaire de la bataille de Toulouse, M. Privat, l'éditeur toulousain bien connu, nous demanda, à notre collègue et président actuel, M. de Gélis, et à moi, qui nous étions déjà occupés de la question, de faire une relation de cette bataille d'après les documents les plus récents. L'ouvrage parut au début de 1914.

Depuis lors, de nouveaux renseignements nous sont parvenus, surtout du côté anglais, grâce aux relations plus particulières que nous donna notre action commune pendant la dernière guerre. Ils consistent principalement en ouvrages militaires, états de situation, tableaux d'effectifs, lettres et surtout historiques de régiments anglais ayant pris part à la bataille (1).

C'est le résultat de ces renseignements nouveaux que,

(1) Général NAPIER, Histoire de la guerre dans la Péninsule et dans le Midi de la France; *Légende* du Plan de la bataille de Toulouse (archives de la guerre); *Vie* du feld maréchal lord Sexton; *Lettre* de Colborn à Napier; *Historiques* des 10e et 14e hussards, Régiment royal d'artillerie, 1er Royal Dragoons; 5e *Dragoons* guards, 14e Dragons légers, Rifle Brigade, 42e, 52e, 57e, 92e, 95e d'infanterie, etc..., documents anglais traduits, pour la plupart, par le chef d'escadron DODEMANT.

Digitized by Google

d'accord avec M. de Gélis, je viens vous exposer aujourd'hui.

Rappelons d'abord, d'une façon sommaire, ce qui s'est passé.

Après l'abandon de l'Espagne, à la suite de l'échec de Vittoria, à la fin de 1813, et après avoir disputé, pendant plus de cinq mois, le sol du Sud-Ouest de la France, successivement sur la Bidassoa, la Nive, la Nivelle, les Gaves et l'Adour, à Wellington et à son armée, où les Espagnols, les Portugais et les Allemands figuraient pour plus de la moitié, Soult s'était décidé à faire retraite sur Toulouse, où il comptait refaire son armée et s'unir éventuellement à Suchet, qui se retirait, de son côté, de l'Aragon et de la Catalogne.

Grâce à d'habiles manœuvres, il réussit à arriver à Toulouse, le 24 mars 1814, devançant de deux jours Wellington, lequel reprit contact avec les Français vers Saint-Martin-du-Touch.

Ayant constaté qu'une attaque sur Toulouse par la rive gauche de la Garonne ne pouvait avoir de résultat décisif, les Français pouvant toujours se retirer sur la rive droite où se trouvait la ville avec le gros de leur armée ainsi que leur ligne de retraite vers le Bas-Languedoc, en coupant le pont Neuf, le seul qui existât alors, le général anglais résolut de passer sur cette rive droite.

Après deux tentatives de passage, en amont de Toulouse, lesquelles avaient échoué dans les boues du Lauraguais, il jeta un pont en aval et il y avait fait passer Beresford, son principal lieutenant, avec ses meilleures troupes, près de la moitié de son armée, quand le pont se rompit, les laissant dans une situation des plus critiques, exposés à une attaque heureuse des Français.

L'emplacement du pont, la date où il fut jeté, celle où il fut rétabli ainsi que le chiffre de l'effectif qui l'avait traversé ont été controversés.

Pour l'emplacement du pont, on a parlé de Grenade, ou « vers Grenade », ou au-dessus de Grenade, ou à 15 milles au-dessous de Toulouse, ou à Seilh, à Beauzelle, etc. Et

Digitized by Google

il aurait été établi dans la journée du 3 avril, ou dans la nuit du 3 au 4, ou le 4, ou dans la nuit du 4 au 5 et franchi le 3, ou le 4, ou même le 5 par Beresford, avec deux divisions seulement et de la cavalerie, sans vivres, sans artillerie et sans munitions.

Nos renseignements complémentaires nous permettent d'éclaircir ces questions.

Le pont, de 125 mètres, fut établi à la Capelette, près de Merville, en quatre heures, par une pluie battante. Il fut terminé le 4 avril et franchi par Beresford avec trois divisions d'infanterie, la 3e (Brisbane) du corps de Picton, la 4e (Cole) et la 6e (Clinton) composant son propre corps d'armée, trois brigades de cavalerie (Somerset, Vivian et Ponsonby) et l'artillerie à cheval du major Gardner, soit environ dix-huit mille fantassins, deux mille quatre cents cavaliers et dix-huit pièces.

Ces troupes, comme on le voit, n'étaient pas dépourvues d'artillerie et de munitions ni même de vivres, car, en plus des rations réglementaires qu'elles emportaient avec elles, elles pouvaient réquisitionner dans les localités voisines, ce qui fut fait, ainsi que l'indique Napier, la cavalerie ayant été envoyée, dès le 4, sur le front et sur les flancs jusqu'à deux lieues et ayant ramené, entre autres prises, un fort troupeau de bœufs destiné aux Français.

Le pont fut emporté le 5, par la crue de la Garonne, qui aurait été aidée à cet effet, d'après certains renseignements toulousains, par des radeaux d'arbres chargés de pierres, lancés dans le canal de Brienne. Une traille remplaça le pont et Murray, chef d'état-major de Wellington, fit tracer, à toutes fins utiles, sur la rive droite, une tête de pont, flanquée par trente pièces, sur la rive gauche.

Le pont ne put être rétabli que le 8 et fut traversé ce jour-là et le suivant par le corps espagnol de Freyre et l'état-major général de Wellington.

Celui-ci fit remonter le pont jusqu'à Seilh (et non à Blagnac, comme il a été dit) et ne le laissa pas davantage à la Capelette, comme il a été indiqué d'autre part, désireux

Digitized by Google

de raccourcir ainsi ses communications avec Hill conservé devant Saint-Cyprien. La division légère Alten, restée aussi sur la rive gauche, ne passa sur ce pont que le 10, jour même de la bataille, à 2 heures du matin.

Soult ne profita pas de l'occasion qui s'offrait à lui pour tâcher d'écraser l'ennemi ainsi isolé, situation qui inspirait les plus vives inquiétudes à Wellington et à Beresford. Ne fut-il pas avisé de la rupture du pont ? Il la connaissait certainement : les renseignements, à ce point de vue, sont très précis. N'était-il pas suffisamment au courant de la fâcheuse situation de Beresford ? Peut-être, car le service d'exploration de sa cavalerie, commandée par son frère, Pierre Soult, laissait fort à désirer.

N'osa-t-il pas distraire de son armée les vingt mille hommes de bonnes troupes qui lui eussent été nécessaires pour ce coup de main ? Comme on le sait, à côté de sept mille trois cents conscrits non instruits, il n'avait que trente-six mille hommes sous les armes, parmi lesquels se trouvait une foule de jeunes soldats ou de rappelés de qualité très inférieure, joints à ses vieux soldats d'Espagne et de Portugal, bien raréfiés eux-mêmes.

Sentant crouler l'Empire et estimant peut-être, comme le fit Bazaine en 1870, que sa présence à la tête de la seule armée française à peu près intacte, lui donnerait une situation prépondérante, au moment où se règlerait le sort du pays, fut-il guidé par des vues d'ambition en évitant d'engager ses meilleures troupes dans une action de ce genre, quelques chances de succès que celle-ci parut lui offrir ? Le caractère du maréchal, son ambition sans limites et sans scrupules, les précédents connus de ses visées monarchiques en Portugal, où il aurait songé à une royauté de Lusitanie et de sa cour royale en Andalousie, permettent de ne pas rejeter complètement cette hypothèse.

Ces rectifications faites, reprenons la relation sommaire de la bataille en faisant ressortir spécialement les détails et modifications résultant de nos nouveaux renseignements.

Le 9, la brigade de cavalerie Vial, au retour d'une recon-

Digitized by Google

naissance vers Fenouillet, fut surprise à Croix-Daurade par les hussards anglais et obligée de leur abandonner le pont sur l'Hers, ce qui permit à l'ennemi d'attaquer de front, le lendemain, nos positions défensives capitales à l'Est de Toulouse. Celles-ci se composaient d'une série de sept redoutes, occupant toute la crête du Calvinet (appelé Mont-Rave dans les relations anglaises) depuis la route d'Albi jusqu'à celle de Montaudran, parallèlement à l'Hers, entre la colline de Lapujade et le château de Lafilaire, là où nous trouvons actuellement le réservoir de Périole, la colonne commémorative, l'observatoire, le cimetière de Terre-Cabade, la Colombette, Assalit, la maison Duroux. Les autres fortifications, élevées en huit jours par Soult, pour faire de Toulouse un vaste camp retranché, y compris celles de Saint-Cyprien formant tête de pont, ne furent que secondaires dans les résultats de l'action décisive. Ce fut le 10 avril, jour de Pâques, que se livra celle-ci. *Il a existé bien des controverses sur les heures des diverses phases de la bataille.* Essayons d'élucider cette question avec nos nouvelles données.

On est à peu près d'accord pour spécifier que Wellington fit commencer l'attaque au lever du jour, entre 6 et 7 heures du matin, presque sur tous les points.

A Saint-Cyprien, Hill, avec ses dix-huit mille anglo-hispano-portugais, n'avait devant lui que Reille et la seule division Maransin dont même l'artillerie et la brigade Rouget furent envoyées sur la rive droite dans le courant de la journée. Cette offensive ne pouvait avoir, comme on l'a vu, de résultat bien sérieux; elle coûta cependant des pertes très sensibles aux deux adversaires. Toutefois le chiffre de soixante officiers anglais mis hors de combat en quelques minutes, d'après du Mège, doit être bien réduit (à une dizaine au plus), comme il arrive souvent pour les renseignements fournis par cet auteur.

A l'Embouchure, par où les Anglais tentèrent de pénétrer en ville en tournant nos positions du Calvinet, Picton, avec deux divisions anglo-portugaises et malgré une série d'atta-

Digitized by Google

ques furieuses, avec des pertes considérables, ne réussit pas à triompher des vieux soldats de Darricau.

Wellington fit attaquer nos positions principales, celles du Calvinet, de front par les Espagnols de Freyre, selon une pratique habituelle aux Anglais, ménagers du sang de leurs compatriotes, tandis que Beresford devait les tourner à notre droite. Les attaques des Espagnols vers le faubourg Bonnefoy et le pont Matabiau, en dépit de l'abri relatif que leur offrait le chemin creux de Périole furent un désastre; réitérées dans la soirée, elles ne réussirent pas davantage en face des soldats de Villate et de Darmagnac.

Malheureusement, il n'en fut pas de même de l'action de Beresford. Ses deux divisions anglo-portugaises, Cole et Clinton, treize mille hommes environ, après avoir traversé l'Hers, au pont de Croix-Daurade, s'engagèrent entre nos redoutes du Calvinet et l'Hers. Cette marche de flanc accomplie sous notre canon, entre nos positions fortifiées et fortement occupées et une rivière marécageuse paraît insensée, et *on s'est demandé comment Soult, malgré l'avis de son entourage, ne fit pas l'effort vigoureux qui eût détruit ces deux divisions et probablement décidé du sort de la bataille.*

Les mêmes raisons qui l'empêchèrent de profiter, cinq jours auparavant, de la rupture du pont de la Capelette, en face de ce même Beresford, paraissent avoir encore influé sur ses décisions. Quoi qu'il en soit, après avoir fait 4 kilomètres, Beresford, comprenant le danger de sa situation, sans attendre son artillerie engagée dans les boues de la Juncasse, ni son autre division, lança sa division Cole sur la redoute de la Sipière, vis-à-vis de laquelle il était arrivé et qui était d'ailleurs sur le chemin le plus direct pour aboutir à la route du Lauraguais, laquelle était l'objectif de Wellington pour couper la retraite à Soult.

Cette redoute, incomplètement terminée et dépourvue d'artillerie, se trouvait sur le vieux chemin actuel de Lasbordes (ancienne route de Caraman) à la maison Duroux, connue comme maison de campagne des Frères. Non loin

Digitized by Google

d'elle, entre ce vieux chemin de Lasbordes et la route actuelle de Caraman-Castres, on avait ébauché une autre redoute, dite de Caraman, laquelle ne fut pas défendue, et probablement même pas occupée par nous. Les Anglais, gravissant la côte après une marche pénible, auraient dû être notre proie, comme le disait Soult en les montrant au général Taupin qu'il avait fait embusquer là, à cet effet, avec ses deux brigades et la brigade de cavalerie Berton. Mais, comme on le sait, par suite de la fougue irréfléchie de Taupin, la victoire que nous tenions nous échappa. Taupin, sans attendre l'action de ses autres troupes, lança sa première brigade, en colonne, dans la tranchée même où les Anglais s'étaient engagés, après avoir occupé sans difficulté la redoute de Caraman. Taupin empêchait ainsi ses soldats de se déployer et masquait les feux de la redoute de Sipière.

Quelques fusées à la Congrève, engin peu connu de nos hommes, jettent le trouble dans leurs rangs, et vainement Taupin se fait-il tuer à leur tête. A la vue de ce désordre, les défenseurs de la redoute, jeunes soldats pour la plupart, l'abandonnent et les Anglais s'emparent de cette clef de la position, prenant ainsi pied sur le plateau du Calvinet, où ils peuvent établir leur artillerie.

De ce fait, la bataille était perdue, car toutes les actions consécutives de la journée, malgré l'admirable valeur de nos soldats, ne purent plus que pallier les malheureux résultats de la faute de Taupin.

L'heure à laquelle se passa ce drame, qui ne dura que quelques minutes, a été fort discutée. Nos nouveaux renseignements nous confirment dans l'opinion que ce fut vers neuf heures et demie du matin, dix heures au plus tard.

L'action arrêtée pendant près de deux heures sur toute la ligne ne reprit que vers midi pour ne se terminer qu'à la nuit.

Les redoutes et autres défenses du Calvinet, prises et reprises plusieurs fois, restèrent entre nos mains, après une lutte des plus sanglantes, jusqu'à ce que, vers quatre

Digitized by Google

heures du soir, un ordre formel de Soult, prescrivit leur évacuation, en dépit d'une vive opposition de leurs valeureux défenseurs.

Nos informations récentes confirment de même les *chiffres des pertes de la bataille* que nous avions indiqués, soit environ 4.600 coalisés hors de combat dont 400 tués, sur 38.000 engagés dans l'action, 1 sur 8, et 3.200 français dont 300 tués sur 21.000 engagés, 1 sur 6.

Nous avons donné, dans une annexe de notre ouvrage la liste nominative des officiers français tués ou blessés d'après les tableaux de Martinien, tirés des Archives de la guerre. Un supplément à ces tableaux a modifié un peu ces chiffres. Le total est de 27 officiers tués dont un général (Taupin) et 196 blessés dont 6 généraux, soit en tout 223 hors de combat. Faisons remarquer que, sur ce nombre, la division Harispe, qui défendait la majeure partie des redoutes du Calvinet, eut, à elle seule, 55 officiers tués ou blessés, sur moins de 200, dont ses 3 généraux, soit plus du quart.

Soult avait conservé sa ligne de retraite sur le Bas-Languedoc; il en profita pour évacuer Toulouse dans la soirée et la nuit du 11 avril, lendemain de la bataille, sans laisser de matériel utilisable entre les mains de l'ennemi et en dirigeant ses malades et blessés transportables, par bateau, sur le canal, vers Castelnaudary.

L'armée anglaise, qui avait été reçue aux avant-postes par la garde urbaine, le poursuivit jusqu'à Naurouze, où il fut rejoint par deux officiers anglais et français, venus de Paris, chargés de lui annoncer officiellement le changement de gouvernement, les alliés étant entrés à Paris le 31 mars et le Sénat ayant prononcé la déchéance de Napoléon, le 3 avril, sept jours avant la bataille de Toulouse.

On a beaucoup reproché à Soult d'avoir livré cette bataille dans ces conditions et d'avoir ainsi provoqué « une nouvelle et inutile effusion de sang » comme l'insinue le général Dupont, le triste signataire de la honteuse capitulation de Baylen que le Gouvernement provisoire venait de

Digitized by Google

nommer son Commissaire à la guerre et qui releva Soult de son commandement le 22 avril.

Soult put répondre avec infiniment de raison, que les rares bruits sur les événements de Paris qui avaient pu filtrer jusqu'à lui avant la bataille, n'avaient rien de catégorique ni d'officiel, que l'honneur militaire ne lui permettait pas de tenir compte des renseignements fournis par l'ennemi et qu'enfin, chose capitale, c'était Wellington, certainement mieux informé que lui, qui l'avait attaqué le 10 avril et qu'il s'était borné à recevoir, à subir cette attaque. Ce n'est que le 19 avril que le maréchal adhéra, au nom de son armée, au gouvernement de Louis XVIII (1).

Wellington, nommé ambassadeur à Paris, se hâta, avant d'y aller, de se rendre à Madrid pour y conclure un traité de commerce entre l'Espagne et l'Angleterre. Il usa, à cet effet, de toute l'influence que pouvaient lui donner encore son titre de généralissime des armées espagnoles, les services qu'il venait de rendre à l'Espagne, ainsi que le crédit de son frère, Richard Colly, marquis de Wellesley, ambassadeur auprès du gouvernement espagnol pendant toute la guerre. Il remit au roi Ferdinand un mémoire dans lequel il émettait le vœu que les colonies d'Amérique fussent reconnues comme des Etats fédérés sous la dépendance de l'Espagne et il offrit dans ce but l'appui de l'Angleterre contre les Etats-Unis, s'il y avait lieu. En fin de compte, il recommanda les articles manufacturés de l'Angleterre, par la raison que leur abondance procurerait à l'Espagne des bénéfices douaniers plus considérables que l'importation forcément restreinte des produits similaires français. *La*

(1) La plupart de ces renseignements, ainsi que ceux qui suivent, appuyés de documents justificatifs, provenant des Archives du Ministère de la Guerre anglais, sont tirés du remarquable ouvrage : « l'Evacuation de l'Espagne et l'Invasion dans le Midi de la France », qu'a publié le capitaine VIDAL DE LABLACHE, le digne fils du savant géographe, en 1914, quelques mois avant qu'une mort glorieuse l'eût ravi à la France.

Digitized by Google

conquête économique de la Péninsule et de l'Amérique du Sud apparaît ainsi, en dernier lieu, comme la cause finale de la longue et terrible guerre d'Espagne !

En effet, dès le début de cette guerre, dès que les Anglais eurent mis le pied dans la Péninsule, ils avaient inondé le pays de leurs produits manufacturés ainsi que des denrées coloniales et autres que la maîtrise de la mer leur procurait et que le Blocus continental rendait si désirables aux indigènes. Tout mouvement en avant de l'armée coalisée était immédiatement suivi d'un afflux de ces produits accumulés dans les port du Portugal, de l'Espagne et de la France au fur et à mesure de leur occupation. En créant, en outre, des entrepôts de contrebande à toutes les étapes de leur conquête, les Anglais arrivaient à étendre encore considérablement l'écoulement de leurs marchandises. Ils cherchaient, de plus, par ces opérations, aussi commerciales que militaires, à accroître la circulation pénible de leur papier-monnaie que le Trésor anglais s'efforçait de faire accepter sur le Continent.

Le gouvernement espagnol montra peu d'empressement à souscrire aux conditions que lui dictait Wellington. Mais il n'avait pas d'argent et Wellington le tentait en lui offrant, sous conditions, les subsides de l'Angleterre jusqu'à la fin de l'année. La résistance pouvait lui coûter cher, car l'opinion anglaise s'élevait violemment contre la traite des noirs. Il céda.

Comme on le voit, *à cette époque les Anglais étaient loin de songer à réclamer à leurs alliés du Continent l'argent qu'ils leur avaient fourni en vue de la victoire commune et des profits qu'ils en escomptaient.*

Wellington se rendit alors à Paris, d'où il envoya sa démission de généralissime des armées espagnoles, après en avoir du moins retiré ce profit d'assurer les intérêts commerciaux de l'Angleterre en Espagne et dans l'Amérique du Sud. *Il termina ainsi la guerre d'Espagne comme négociateur d'un traité de commerce !*

Cette politique mercantile de l'Angleterre n'existe-t-elle

Digitized by Google

pas toujours ? N'avons-nous pas à constater, encore actuellement, qu'en plus de l'obligation de conserver la suprématie navale, en plus du dogme de ne pas laisser s'établir la prépondérance d'un peuple quelconque sur le Continent, principales bases de la politique séculaire d'Albion, c'est encore la volonté de voir rouvrir aux produits anglais le marché de l'Europe centrale et de conserver à ces clients éventuels les ressources nécessaires pour les payer, qui a fait agir tous les gouvernants anglais qui se sont succédés depuis l'armistice.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE DOGMATISME ET SES DANGERS

PAR M. LE Dr DIDE.

Les méditations sur l'absolu démontrent l'inaptitude à franchir les cycles de la science objective, à moins qu'un impérieux besoin d'apaisement ne découvre la révélation des vérités éternelles dans la croyance.

La croyance est sans doute une forme jeune et enthousiaste de la pensée rationnelle; elle représente un cri de révolte et d'indignation contre les abus ou l'injustice et c'est plus tard seulement que l'ardeur des néophytes formule une doctrine qui cristallise l'élan indiscipliné au début.

Nous sera-t-il permis de rappeler que les chrétiens initiaux, par rapport à la décadence romaine, nous apparaissent comme les homologues des communistes de tous les temps. C'est probablement la lutte contre l'esclavage et le dogme de la propriété des privilégiés, plutôt que l'injure aux dieux de l'Olympe qui fit couler le sang des premiers martyrs.

De nos jours, les rôles paraissent renversés et la Religion joint ses dogmes à ceux de l'Etat pour conserver aux institutions traditionnelles un peu de leur force passée, tandis qu'un esprit nouveau gronde parmi les déshérités qui revendiquent du bien-être sur la terre, méprisant les consolations prometteuses de félicités paradisiaques.

Dans ce vaste schéma nous avons, pensons-nous, exprimé les deux étapes extrêmes de la pensée collective : l'une, mystique, traduisant des énergies tumultueuses que rien n'endigue à leur sortie de l'inconscient, tandis que la pen-

Digitized by Google

sée rationnelle, discursive, méthodique, s'exprime nécessairement en un dogmatisme d'autorité.

Nous allons retrouver ces deux tendances dans la pensée scientifique et artistique.

⁂

Lorsque, dans votre dernière séance, M. Versepuy a tenu à mettre en garde notre savant collaborateur Juppont contre le danger de substituer le dogmatisme euclidien à celui des hyperespaces, il a obtenu l'unanimité de vos suffrages, non qu'il ne soit parfaitement légitime de préférer l'une ou l'autre de ces méthodes, mais parce qu'il est dangereux de croire l'une d'elles seule capable d'atteindre le critérium de la certitude.

Nous ne prétendons pas nier la valeur représentative des géométries à N dimensions, il est possible qu'elles offrent une grande valeur pragmatique, nous affirmons seulement qu'il est imprudent de confondre les deux données fondamentales de notre conscience et d'identifier l'étendue et la durée. C'est grâce à des illusions qu'on établit d'abord une identité entre l'étendue perçue et la durée sentie d'une part, et de l'autre entre leurs expressions abstraites *espace* et *temps;* c'est également en vertu d'une convention doctrinale fictive qu'on exprime ces deux modalités distinctes par des symboles de même ordre.

Nous nous attardons — dira-t-on peut-être — en des discussions de portée pratique accessoire et pourtant la subtilité de ces controverses verbales conduit à se demander quelle est la valeur absolue de la connaissance; pouvons-nous, sinon atteindre la vérité objective, au moins en approcher grâce à *une seule catégorie d'activités psychologiques* ou bien au contraire la coopération entre l'inconscient et la conscience est-elle nécessaire ? Les rationalistes, avec une assurance dogmatique, affirmeront la valeur formelle du critérium rationnel, au lieu que les freudistes n'attacheront d'importance qu'à la poussée mystique de l'inconscient.

Digitized by Google

Les *a priori* dogmatiques, les évocations mnésiques et les fantaisies imaginatives peuvent émerger de la seule conscience sensorielle. Les poussées mystiques, les activités instinctives, étrangères à la critique objective, appartiennent exclusivement à la vie inconsciente. Ces deux tendances isolées restent incomplètes et pour qu'une pensée solide, originale, créatrice, puisse se formuler, elle a besoin de s'alimenter aux sources vivantes de l'intuition somatique, tandis qu'elle se contrôle par le reflet des homologies spatiales que fournit à chaque instant notre conscience perceptive.

Les symbolismes exclusifs, qui ne représentent pas distinctement deux données complémentaires, nous semblent consacrer une prétentieuse illusion propre à conférer aux produits de la raison pure le soin d'édicter les lois capables de gouverner le monde; et ceci me paraît être le comble du dogmatisme.

⁂

Les compétences précises et adaptées à tant d'objets divers dont nous sommes entourés ici, facilitent ma démonstration puisque je suis certain de n'évoquer que des faits connus, mais aussi ma tâche devient plus périlleuse car, ne pouvant espérer sur aucun point votre érudition en défaut, je ne puis compter, pour atteindre sans trop de déshonneur le but que je vise, que sur votre extrême bienveillance.

Dans le domaine de la biologie, qui peut-être m'est le moins étranger, je ferai choix de deux problèmes, celui de l'hérédité et celui du *parasitisme microbien*. L'un et l'autre me serviront à montrer combien le dogmatisme domine les œuvres scientifiques qui en semblent fort éloignées.

De tout temps l'influence héréditaire a frappé l'attention des hommes; les religions hindoues sont fortement inspirées de cette notion; l'art dramatique grec a exprimé le tragique terrible des destinées douloureuses, l'Ecriture nous parle des mauvaises actions qui pèsent sur la descen-

Digitized by Google

dance jusqu'à la septième génération. Mais tout cela n'offre encore qu'une valeur épisodique et il faut arriver au dix-neuvième siècle pour voir se dégager une doctrine. Les philosophes de la première moitié de ce siècle, si riche de pensée, surtout traditionnalistes, envisagent l'homme comme un être voisin de la perfection, mais en butte aux attaques dissolvantes de l'ambiance; moralement et physiquement il subit des tares et dès lors la théorie *dégénérative,* qu'illustrent Morel et Magnan, est née. L'influence du dogme religieux est manifeste. Or, l'hypothèse évolutionniste est contraire à ce dogme et la dégénérescence peut être considérée tantôt comme un arrêt de développement, tantôt comme une évolution paradoxale, tantôt comme une reviviscence d'un type antérieur.

C'est à un moine autrichien, Mendel, que revient, vers 1867, l'honneur d'avoir porté un coup décisif à la doctrine dégénérative. Les lois de Mendel, découvertes en biologie végétale, ont été appliquées à la biologie animale en 1900 par Cunéot et Bateson. Elles ont, timidement d'abord, puis plus nettement, été considérées comme applicables à l'humanité par Appert (1907) et Crouzon (1918).

Actuellement, tout neurologiste qui se respecte doit rechercher dans une anomalie constatée, si elle représente un caractère dominant ou dominé, si elle offre une origine directe ou collatérale, si elle se propage de façon continue ou discontinue.

On pousse même plus loin la précision puisqu'on établit des catégories suivant que les tissus atteints offrent une origine embryologique différente et l'on connaît les dystrophies des feuillets interne, moyen ou externe.

Cette doctrine, qui semble se développer avec une logique idéale, a obtenu un succès grandissant et les auteurs qui la généralisent manifestent surtout le souci d'établir des analogies avec les données intérieures sans se préoccuper des différences. Ce contrôle m'a paru nécessaire : Dans des travaux encore inédits j'établis, dans la race porcine, que les caractères dit *dominés* représentent déjà des modifica-

Digitized by Google

tions, voire des anomalies et que les croisements successifs tendent naturellement à éliminer les caractères accessoires. Si on s'adresse à des croisements de race pure, on voit que les caractères des produits sont additionnés et associés sans qu'on puisse parler pour aucun d'eux de *latence*.

A un dogme d'inspiration religieuse a donc succédé un dogme de nature scientifique. L'un et l'autre serviront de support à des travaux intéressants, l'un et l'autre pèchent par leur allure systématique et leur prétention à la rigueur absolue.

⁂

L'avènement de la bactériologie représente une date mémorable en médecine. Aux influences un peu vagues des pestilences, des putridités, des infections en général, succède l'ère des maladies causées par des microbes particuliers. Le staphylocoque, le streptocoque, les bacilles de Klebs et Löffler, d'Eberth, de Koch, de Hansen, etc., l'hématozoaire de Laveran, la spirille d'Obermayer et tant d'autres individus microscopiques, occupent en étiologie une place énorme.

A chaque microbe on va bientôt opposer un sérum curatif et la thérapeutique paraissait devenir une science exacte. Nous avons combattu, voici bientôt vingt ans, le dogme des bactéries et sérums spécifiques et cette opinion, alors révolutionnaire, semble depuis accueillie avec quelque considération. Peut-on concevoir, dans un monde où l'évolution des vertébrés paraît évidente, que des organismes monocellulaires demeurent spécifiquement immuables ? Le phénomène d'Hérelle, les expériences de Besredka et Ciucca mettent hors de doute les transformations morphologiques des bactéries et la fixation des caractères acquis. Quant à la sérothérapie on l'envisage de plus en plus comme un processus de choc protéïque, n'offrant qu'une spécificité très relative.

Voilà donc un des dogmes les plus solides de la médecine contemporaine qui commence à s'effriter. Heureux les

Digitized by Google

malades des années dernières, qui ont bénéficié de la sécurité des méthodes nouvelles durant qu'elles guérissaient conformément au dogme officiel.

⁂

L'artiste s'écarte par essence de la pensée rationnelle et sa joie débordante, sa tristesse indicible, son besoin d'harmonie dans les formes, les couleurs, les sonorités, trouveront au delà des mots des expressions émouvantes; s'il est poète c'est par l'image ou le rythme qu'il dépassera la froide rigueur des symboles usés du langage.

Telle est du moins la conception de l'art créateur qui représente le plus magnifique élan des âmes capables d'adorer la beauté. L'esthétique ainsi comprise est un sentiment en quelque sorte religieux, qui découvre à chaque heure une prière nouvelle, orientée vers un inaccessible sublime.

Mais, hélas ! la conscience humaine donne rarement des éclats fulgurants; la majorité moyenne se contente de formules toutes faites; elle accepte, docile et imitatrice, les rites consacrés, elle se contente de demeures construites par d'autres et évite les souffrances des créations révélatrices.

A toutes les époques on a connu des peintres, des musiciens, des sculpteurs partant de doctrines formulées, de disciplines préconçues; ceux-là veulent transposer dans leur art des pensées discursives. Ils établissent des conventions telles que le symbolisme par exemple. Ils accordent à des volumes, à des figures géométriques, à des harmonies imitatives le soin d'exprimer des idées claires. Ils déforment systématiquement la nature au nom d'une doctrine formelle et méprisent les médiocrités bourgeoises incapables de comprendre la règle de leur jeu exaspérant. Ils traversent la vie, souvent comblés d'honneurs; ils exploitent l'admiration respectueuse qui les enrichit, parmi des timides soucieux surtout de sembler à la mode du

Digitized by Google

jour. Leurs tableaux incohérents se corsent même des phrases lapidaires ou des injures scatologiques destinées à étonner davantage; à leur musique ils ajoutent de propos délibéré les pires cacophonies; ils violent les règles élémentaires, élevant leur mépris des traditions à la hauteur d'un principe et, révolutionnaires sans convictions, ils atteignent le plus ridicule dogmatisme en prétendant réagir contre tous les dogmes. Ayant perdu la possibilité de sentir sincèrement à force de passer toutes leurs émotions au crible de leur raisonnement paradoxal, ils sont devenus de stériles techniciens anxieux seulement qu'une école plus étrange ne vienne leur arracher le lucratif monopole des stupéfactions provoquées.

⁂

Aux deux pôles de l'activité créatrice nous découvrons donc des tendaces opposées : l'esprit scientifique doit partir de l'observation et contrôler sans cesse par le critérium expérimental les intuitions qui lui suggèrent de nouvelles synthèses; l'inspiration esthétique doit, par contre, se servir de la critique rationnelle pour perfectionner la technique et éviter de grossières maladresses.

Ces deux tendances opposées deviennent également stériles le jour où s'étant cristallisées en formules immuables elles prétendent progresser sans l'apport intime et vivifiant émergé de la vie en mouvement. La science et l'art s'immobilisent alors.

Ceux qui ne pensent que dogmatiquement sont un peu comme ces déments séniles encore bien conservés en apparence, mais dont la tenue extérieure ne dissimule que des ruines, à moins que, franchissant les limites du réel, ils ne se livrent aux pures fantaisies d'un dogmatisme imaginatif.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUR LA CONSERVATION DES DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES

PAR M. C. FABRE

Les applications de la photographie aux sciences se multiplient tous les jours : nous possédons actuellement une multitude de documents recueillis par la photographie, documents qui constituent des matériaux dont certains n'ont pu encore être complètement utilisés, tandis que d'autres, largement mis à profit, ont contribué aux progrès soit des sciences, soit des arts, soit de l'industrie; mais ces documents ne s'altèrent-ils pas spontanément ? Seront-ils en assez bon état de conservation pour que nos descendants puissent les consulter avec fruit ? Existe-t-il un moyen pratique permettant de les préserver de toute altération ? Ce sont là des questions que je me propose de traiter dans cette courte note.

D'après la nature de l'image tracée sur la couche impressionnée, les documents obtenus par l'action de la lumière peuvent être rangés en deux catégories : images dites *positives*, ce sont celles présentant des parties claires correspondant aux clairs du sujet photographié, tandis que les noirs, les ombres se traduisent par une coloration intense; c'est l'inverse dans l'image dite *négative :* c'est ainsi que, dans un portrait, l'image d'une robe blanche s'accusera en noir, tandis que la figure blanche sera noire sur le négatif.

I. — Les images positives sont celles dont la lecture présente le plus de facilité pour celui qui n'est pas rompu

Digitized by Google

aux manipulations photographiques; elles sont une réplique inversée du négatif, réplique dont on peut quelquefois contester l'exactitude par rapport à l'original; par suite, dans les applications aux *sciences de haute précision* (astronomie, géodésie, microscopie, etc.), alors que le document doit servir à effectuer des mesures, on utilise le négatif dessiné à l'aide de l'objectif (sauf dans le cas de photographie sur plaqué d'argent). Ce dernier cas est celui du procédé de Daguerre, rarement utilisé aujourd'hui, car les images plus ou moins miroitantes ainsi obtenues sont d'une lecture souvent difficile; elles s'altèrent d'ailleurs avec une facilité désespérante par leur exposition à l'air, et la dorure de ces images ne les préserve que très incomplètement de cette altération. On peut la réduire au minimum en les encadrant très soigneusement, de manière à empêcher les vapeurs d'agir soit sur l'amalgame d'argent, soit sur l'or divisé qui constitue l'image. Les métaux réputés inaltérables, même polis par le brunissoir, se recouvrent, quand on les expose à l'air, d'une couche plus ou moins mate, constituant un commencement d'altération : cette altération est d'autant plus rapide que le métal est plus divisé.

L'emploi de papier imprégné de chlorure d'argent, le papier étant ou non recouvert d'un encollage spécial à l'albumine, à la gélatine, etc., a succédé à l'utilisation des images sur plaqué d'argent du procédé de Daguerre : il suffit de feuilleter un album photographique pour constater que la plupart de ces images ont fortement jauni, souvent même ont complètement disparu, alors même qu'elles ont été *virées* aux sels d'or, c'est-à-dire recouvertes d'or ou même constituées par de l'or à l'état de division extrême. Cette altération se manifeste même dans les images obtenues à l'aide de chlorure d'argent emprisonné dans du collodion et formant l'émulsion au chlorure d'argent servant à obtenir l'épreuve par insolation sous un négatif, jusqu'à noircissement convenable du papier.

Ces images, dites par *noircissement direct*, sont moins stables que celles obtenues par *développement* de l'image

Digitized by Google

latente : ces dernières s'obtiennent par l'emploi d'un liquide, de composition variable, dit liquide révélateur, dont le rôle est de réduire à l'état métallique le sel d'argent emprisonné dans le papier et qui a subi l'action de la lumière. On n'a pas donné d'explication satisfaisante de cette conservation plus prolongée : c'est un fait d'expérience, et d'une expérience qui remonte à plus de soixante ans.

L'altération des dépôts métalliques formant l'image photographique, alors même que le métal est l'or ou le platine, a fait rechercher les procédés d'impression donnant des images dites *stables*. Ces procédés sont dus à un français, ancien Elève de l'Ecole Centrale, Poitevin; ils sont basés sur l'action que les chromates exercent sur la gélatine : cette dernière, mélangée à des bichromates alcalins, devient insoluble sous l'action de la lumière, et cette insolubilité est fonction de la durée de l'insolation. Si donc on a incorporé à la gélatine une matière finement divisée, telle que le noir de fumée, l'encre de Chine, etc., la gélatine insoluble emprisonnera ces pigments et les retiendra plus ou moins, suivant que la lumière aura plus ou moins agi. On aura donc une image constituée par de la gélatine et du charbon, d'où le nom de procédé au charbon, donnant des images qui, théoriquement, sont inaltérables si la gélatine et le pigment sont stables.

Une variante de ce procédé est basée sur le fait que la gélatine bichromatée, insolée, repousse l'eau et retient l'encre d'imprimerie; par suite, si une surface sèche de gélatine bichromatée est appliquée contre un négatif puis exposée à la lumière, l'absorption de l'encre d'imprimerie, après mouillage, se fera proportionnellement à l'action de la lumière, et on obtiendra ainsi une planche d'impression encrée; en appliquant une feuille de papier sur cette image, pressant fortement, le papier relèvera l'encre et donnera une image, inaltérable si le papier et l'encre sont eux-mêmes inaltérables.

Le reproche que l'on a fait à ce dernier procédé, connu

Digitized by Google

sous le nom de photocollographie, phototypie..., réside en ce que, par suite de la distension du papier sous l'influence de l'humidité, les dimensions de l'image peuvent varier, ce qui est un grave défaut s'il s'agit d'effectuer des mesures. Rodriguez, directeur du Service cartographique du Portugal, a tourné cette difficulté en faisant l'impression photolithographique sur feuille d'étain, ce qui permet des reports lithographiques qui sont d'une très grande exactitude.

Une autre réaction, mise en pratique par Poitevin, est celle que l'on utilise dans la fabrication des émaux photographiques. Un mélange de perchlorure de fer et de matières sucrées est poisseux (donc susceptible de happer les poudres dont on charge un blaireau) tant qu'on le conserve à l'obscurité. Sous l'action de la lumière, il perd cette propriété, le chlorure ferrique passant à l'état de chlorure ferreux. Supposons que nous formions l'image en promenant à la surface de cette mixtion insolée derrière un négatif un pinceau chargé de poudre d'émail vitrifiable : nous obtiendrons, après manipulations convenables, une image que nous pourrons cuire au four d'émailleur : c'est le procédé des *émaux photographiques,* dont l'emploi a été préconisé par l'amiral Mouchez pour la conservation des négatifs de la carte du ciel. Ce procédé est délicat et coûteux dans son exécution : on a d'ailleurs émis des doutes sur sa valeur, au point de vue de l'exactitude des documents ainsi obtenus.

II. — Les procédés donnant des *images négatives* sont très nombreux; l'un des premiers qui ait été employé est celui des négatifs sur papier, utilisés dès 1845 à l'Observatoire de Kiew pour enregistrer les variations de l'électromètre. Le papier est imprégné d'un sel d'argent; l'image latente obtenue est développée à l'aide d'acide gellique. L'opacité relative du papier est un obstacle à l'impression des images positives; Legray imagina de rendre ce papier plus transparent en l'imprégnant de cire vierge; cette cire rend le papier assez cassant; elle jaunit à la longue et

Digitized by Google

donne à l'image une teinte particulière rendant difficile la production des images positives. Le principal défaut du papier ciré était la lenteur avec laquelle il s'impressionnait : il fallait, en effet, compter par minutes, alors que nous comptons actuellement par centièmes de secondes; de plus, le contour des images manque de netteté; elles sont *grenues*.

L'invention du procédé à l'albumine étendue sur plaque de verre, invention due à Niepce de Saint-Victor, neveu de Nicéphore Niepce, inventeur de la Photographie, permit d'obtenir des images d'une grande netteté, à contours bien définis; le défaut du procédé réside en ce que le sel d'argent obtenu par double décomposition dans la couche d'albumine manque de sensibilité à la lumière; le support étant le verre, le document est fragile. Cette fragilité existe aussi quand on utilise, au lieu d'albumine, le collodion ioduré et additionné d'un bromure. On obtient ainsi plus de *rapidité*, mais moins de finesse que par l'emploi de l'albumine. Grâce à cette sensibilité de la couche de collodion, les applications scientifiques se sont multipliées; pour éliminer la fragilité, on a séparé la couche d'avec le verre, après l'avoir doublée d'une feuille de gélatine; on tombe alors dans les inconvénients que comporte l'emploi de la gélatine (gondolement, moisissures).

C'est vers 1877 que les procédés au collodion ont été remplacés par ceux des émulsions à la gélatine, émulsions d'une très grande sensibilité à la lumière, sensibilité que l'on peut faire varier pour les diverses radiations du spectre. On essaya alors d'étendre l'émulsion sur papier, et les voyageurs, au lieu d'emporter des plaques de verre lourdes et fragiles, emportaient du papier recouvert d'une couche d'émulsion très sensible, permettant d'effectuer l'exposition à la chambre noire dans des appareils de poids minime. Le papier doit être de pâte extrêmement pure, exempte de points de fer, sinon il se forme des taches de rouille qui, augmentant de superficies, envahissent le négatif. Le papier recouvert de gélatino-bromure a été remplacé par des pellicules de collodion, puis de celluloïd, ce

Digitized by Google

qui a permis les applications à l'étude des mouvements, au cinématographe, aux enregistrements effectués rapidement, ce que ne permet que très difficilement la plaque de verre, lourde et fragile.

Les pellicules présentent certains défauts : d'abord, celles constituées par une couche de gélatino-bromure étendu sur celluloïd, s'altèrent sous l'influence du temps : le celluloïd perd de sa transparence, défaut qui atteint aussi certaines natures de collodion. En outre, si la pellicule est de dimension un peu grande, elle se voile, ne conserve pas sa planéité; elle peut même s'enrouler complètement, ce qui rend son emploi difficile. Enfin, sous l'influence d'une sécheresse extrême, elle devient cassante, peut tomber en poussière, alors qu'en présence d'humidité elle se recouvrira de moisissures.

On ne peut songer à employer les vernis usuels pour s'opposer à ces causes d'altération : ils sont tous plus ou moins cassants et donnent à la surface des images sur verre des *craquelures* analogues à celles que nous voyons se former sur les vieux tableaux; mais, contrairement à ce qui a lieu en peinture, le *dévernissage* et le *revernissage* des négatifs est une opération très aléatoire.

Quand un document commence à présenter des traces d'altérations, le procédé de conservation qui paraît le meilleur consiste à en produire au moins deux contre-types sur verre. Les contre-types ainsi obtenus seront recouverts d'une de ces nouvelles mixtures à base de cellulose que l'on utilise pour les *films non inflammables*. Les deux faces de la couche de gélatine ainsi préservées de l'humidité et des germes de moisissures, se conserveront probablement très longtemps, si la préparation cellulosique est elle-même à l'abri des altérations spontanées, comme cela semble résulter d'expériences remontant à peine à quelques années.

L'avenir seul nous apprendra si ce moyen est efficace; quant aux procédés recommandés depuis plus de soixante ans, l'expérience a montré leur peu de valeur, car, sauf de très rares exceptions, les documents photographiques

Digitized by Google

exposés à l'air se modifient aussi bien dans la nature du composé métallique constituant l'image que dans celle de la matière organique servant de support à l'image.

Si le document photographique ne doit pas servir à effectuer des mesures de précision, la reproduction photographique du négatif, imprimé sur papier à pâte de chiffons extrêmement pure, donnera les meilleurs résultats. L'emploi du papier *couché* (papier au sulfate de baryte), même le meilleur, donne, après 25 ou 30 ans, des images qui s'écaillent, et dont la pâte tombe souvent en poussière. L'emploi de ce papier couché ou de papier fortement satiné permet d'obtenir des images à contours très nets : mais cette netteté n'est obtenue qu'au détriment de la solidité du support de l'image, solidité qui laisse beaucoup à désirer, comme on peut le constater dans la plupart des périodiques illustrés.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE LA
RESPONSABILITÉ DU FAIT DES IMMEUBLES

Par M. J. CROUZEL

I. — Immeubles bâtis.

Parmi les responsabilités du fait des choses inanimées, on doit compter celles qui naissent du fait des immeubles, et, en particulier, de la ruine d'un bâtiment. Cette dernière responsabilité est prévue par l'article 1386 du Code civil, ainsi conçu : « Le propriétaire d'un bâtiment est responsable du dommage causé par sa ruine, lorsqu'elle est arrivée par suite du défaut d'entretien ou par le vice de sa construction. »

Cette disposition n'est que l'application à un cas spécial d'un principe général. L'utilisation des animaux et des choses est un fait personnel au même titre que le fait de se servir de ses membres et de ses facultés intellectuelles; et de même que l'activité s'exerçant directement est une source de responsabilité, si elle cause un dommage injuste, de même l'activité, qui se manifeste par l'utilisation des animaux ou des choses, doit être une source de responsabilité, s'il en résulte quelque préjudice injuste pour autrui.

Pour étudier la responsabilité du fait des bâtiments, nous distinguons cinq hypothèses : 1° celle où la ruine a été causée par une force majeure; 2° celle où elle a été occasionnée par la vétusté; 3° celle où un vice de construction a déterminé la ruine du bâtiment; 4° celle où le sinistre provient d'une explosion, non accompagnée d'incendie; et

Digitized by Google

5° celle où la destruction totale ou partielle a été causée par un incendie.

PREMIERE SECTION

LA RUINE DU BATIMENT PROVIENT DE L'ACTION D'UNE FORCE MAJEURE

Puisque la force majeure exclut la faute et même le fait de la personne, nul n'est responsable d'un sinistre causé par une circonstance accidentelle semblable. La victime de la ruine d'un bâtiment ainsi détruit ne saurait donc avoir aucun recours. Sur ce point, il y a concordance entre la solution de la doctrine classique et celle de la doctrine de la responsabilité du risque créé.

Que faudrait-il cependant décider si le bâtiment, déjà affecté du vice de vétusté et menaçant ruine, avait été renversé par une force étrangère, un tremblement de terre, par exemple, qui aurait été sans action sur un bâtiment en bon état ? Il serait, dans ce cas, équitable d'appeler le maître à répondre du sinistre, envers les voisins lésés. Il y a faute, en effet, à conserver un bâtiment qui menace ruine, si la ruine peut causer un dommage à quelqu'un. Si la force majeure n'exonère pas alors l'agent, c'est parce qu'il a commis une faute et que cette faute a permis à la circonstance accidentelle de déterminer la ruine du bâtiment.

Dans la doctrine de la responsabilité du risque créé, il faudrait même aller plus loin et dire : Même si le possesseur a ignoré le vice de vétusté, même, par conséquent, s'il est exempt de faute, il doit être cependant responsable, parce que son bâtiment, c'est-à-dire sa chose, a été la cause première de l'accident; la force majeure en a été seulement l'occasion.

Digitized by Google

DEUXIEME SECTION

LA RUINE DU BATIMENT A ÉTÉ CAUSÉE PAR LE DÉFAUT D'ENTRETIEN

A propos de cette hypothèse, les solutions de la doctrine classique concordent encore avec celles de la doctrine de la responsabilité du risque créé. L'une et l'autre doctrine proclament la responsabilité du propriétaire. La doctrine classique la proclame, parce que le défaut d'entretien constitue une faute, ce qui permet, en général, d'appliquer le principe posé par cette doctrine : Toute faute qui cause un dommage engage la responsabilité de son auteur. La faute, c'est-à-dire, ici, la connaissance du vice de vétusté n'est même pas nécessaire aux yeux des adhérents de la doctrine classique. La raison en est que le texte de l'article 1386 est formel et qu'il n'exige aucune faute de la part du possesseur. La doctrine classique s'incline devant ce texte, se contentant de lui donner pour fondement, à défaut de faute prouvée, une faute présumée.

La doctrine de la responsabilité du risque créé proclame aussi la responsabilité du possesseur; elle la proclame si ce dernier a été en faute, parce que, si le simple fait qui cause un dommage est, d'après elle, une source de responsabilité, à plus forte raison en est-il ainsi du fait fautif. Et cette doctrine proclame encore la responsabilité du possesseur, même exempt de faute, non pas seulement parce que le texte de l'article 1386 est formel et ne distingue pas, mais surtout parce que, d'après cette doctrine, le fait même non fautif, la simple création d'un risque de dommage, suffit pour engager la responsabilité de l'agent, si le risque vient à se réaliser.

Mais en cas de mutation récente, serait-ce le possesseur actuel ou un possesseur antérieur qui serait responsable ? Si un possesseur antérieur était en faute, le possesseur

Digitized by Google

actuel ne l'étant pas, la doctrine classique serait sans doute tentée de faire retomber la responsabilité sur le premier à l'exclusion du second.

Au contraire, d'après la doctrine de la responsabilité du risque créé, ce serait, même en cas de mutation récente, le nouveau propriétaire qui serait seul responsable, sauf son recours, s'il y avait lieu, contre l'ancien. Le nouveau propriétaire aurait ce recours si le contrat avait engendré contre l'ancien une obligation de garantie non prescrite. Ce recours aurait seulement pour base le contrat, et la responsabilité serait contractuelle. Le nouveau possesseur serait responsable, envers la victime, parce que l'appropriation de l'immeuble aurait reporté les risques sur lui. Il en serait ainsi même si l'entretien, qui aurait dû être effectué, avait été, alors ou précédemment, en vertu d'une convention ou de la loi, à la charge d'un occupant précaire, d'un locataire, d'un fermier. Les fautes de tous les possesseurs ou détenteurs antérieurs sont effacées, vis-à-vis des tiers, auxquels le bâtiment peut causer ultérieurement quelque dommage. Il reste seulement le fait d'appropriation du propriétaire actuel, qui, par conséquent est seul responsable, sauf recours, s'il y a lieu, envers les victimes.

TROISIEME SECTION

UN VICE DE CONSTRUCTION DU BATIMENT EST LA CAUSE DE SA RUINE

Ici, la faute n'étant pas prouvée, la doctrine classique a recours, pour proclamer la responsabilité, à la présomption de faute. Elle déclare le propriétaire responsable, parce qu'il est présumé avoir négligé de faire le nécessaire pour prévenir le vice de construction ou pour le corriger. La doctrine de la responsabilité du risque créé arrive par une autre voie à la même solution. Elle fait naître la responsa-

Digitized by Google

bilité de la création ou de l'appropriation du risque, ce risque s'étant réalisé.

Dans les deux cas de dommage causé par la ruine d'un bâtiment, que nous venons d'examiner, ruine provenant de la vétusté et ruine provenant d'un vice de construction, la loi a fait peser la responsabilité sur le propriétaire. Cette règle ne comporte-t-elle aucune exception ? L'hypothèse dans laquelle quelque doute pourrait naître dans l'esprit est la suivante :

Le propriétaire ignorait le vice de construction ou la menace de ruine par vétusté : Il n'est pas en faute, on pourrait du moins contester qu'il le soit. Si le locataire connaissait, au contraire, ces vices, et s'il a continué d'habiter l'immeuble, il a été imprudent, on peut lui reprocher une faute. Et cependant nous pensons que la responsabilité doit encore peser sur le propriétaire à l'exclusion du locataire. La raison en est que la ruine d'un bâtiment, dans les conditions dont il s'agit, n'est pas la conséquence de l'usage que le locataire fait de ce bâtiment. Celui-ci en habitant l'immeuble n'a pas créé le risque qui s'est réalisé. C'est au propriétaire que cette création est imputable. Mais le propriétaire aurait sans doute, dans ce cas, un recours contre le locataire. Celui-ci a manqué à son devoir en ne prévenant pas le propriétaire.

QUATRIEME SECTION

LA RUINE DU BATIMENT QUI A CAUSÉ LE DOMMAGE A ÉTÉ PRODUITE PAR UNE EXPLOSION, SANS INCENDIE

Dans cette quatrième hypothèse les deux doctrines nous paraissent aboutir exactement aux mêmes solutions. Cela est évident si quelque faute du possesseur a été commise; mais il en est de même en l'absence de toute faute.

La doctrine classique devrait se prononcer pour la res-

Digitized by Google

ponsabilité en se fondant sur l'article 1384. Cet article, d'après la jurisprudence de la Cour de Toulouse (1), proclame, dans son premier alinéa, que chacun est responsable des choses dont il a la garde. Et cet article, d'après la même jurisprudence, est applicable aussi bien aux immeubles qu'aux objets mobiliers. La loi du 7 novembre 1922 n'a pas innové sur ce point; elle s'applique seulement en cas d'incendie.

La doctrine de la responsabilité du risque créé donne la même réponse. Elle ne s'écarte de la doctrine classique qu'au point de vue de la raison de décider. La doctrine classique fonde sa décision sur une présomption de faute; la doctrine de la responsabilité du risque créé fait reposer la sienne sur l'idée que chacun est responsable des conséquences des risques qu'il a pu créer. Or, le possesseur a créé le risque d'explosion en abritant sous son toit des matières explosibles.

CINQUIEME SECTION

LA DESTRUCTION DU BATIMENT QUI A CAUSÉ LE DOMMAGE A ÉTÉ PRODUITE PAR UN INCENDIE

Pour étudier la question très complexe des responsabilités qui peuvent être encourues du fait des bâtiments quand le dommage a son origine dans un incendie, il y a lieu de distinguer d'abord deux hypothèses : le dommage peut, en effet, provenir soit d'un bâtiment auquel l'incendie a été communiqué par un autre, soit du bâtiment même dans lequel le feu a pris.

---

(1) 8 juin 1921, *Gaz. des Trib. du Midi*, 19 nov. 1921.

Digitized by Google

PREMIÈRE HYPOTHÈSE

L'incendie a été communiqué par un bâtiment auquel il avait été communiqué par un autre.

La réception d'un incendie provenant d'un bâtiment voisin ou de la foudre et sa transmission à un troisième immeuble, doivent être considérées comme des cas de force majeure. Et il en est de même de la réception et de la transmission du feu par un appartement à un appartement ou à un bâtiment voisins. L'habitant du bâtiment ou de l'appartement qui a été simple agent de transmission ne peut, en principe, être déclaré responsable. Il ne pourrait l'être qui si, étant en état d'empêcher la communication d'incendie, il avait manqué à ce devoir.

Mais faudrait-il se prononcer dans le même sens, si le bâtiment qui a communiqué l'incendie avait été garni de matières particulièrement inflammables, telles que des allumettes, des copeaux ? Il est possible, il peut même paraître vraisemblable que, si l'immeuble avait contenu seulement ce qu'il est d'usage d'avoir dans son habitation, l'incendie causé par la force majeure aurait pu être circonscrit. En faut-il conclure que le possesseur de l'appartement ou du bâtiment auquel le feu a été communiqué par la foudre ou par un autre bâtiment ou appartement soit responsable, dans la mesure où sa profession a contribué à la communication d'incendie ? Oui, s'il n'a pas exercé son commerce ou son industrie avec les précautions qu'il est d'usage de prendre en pareil cas. Non, dans le cas contraire. La logique impose cette dernière solution aux adhérents de la doctrine classique, puisque, dans ce cas le possesseur n'a pas commis de faute (1).

---

(1) *Contra :* Mouquot, Thèse, Poitiers, 1922-23, pp. 24 et 45.

Digitized by Google

Dans l'avenir, la doctrine classique et les tribunaux auront naturellement un argument tout prêt et sans réplique pour affranchir, vis-à-vis des tiers sur qui le sinistre se sera étendu, le possesseur du bâtiment, auquel la foudre ou un autre bâtiment aura communiqué l'incendie. Ils n'auront qu'à invoquer la loi du 7 novembre 1922. Aucune faute n'étant prouvée, il ne saurait y avoir de responsabilité. D'après cette loi, en effet, les propriétaires ou locataires ne sont responsables des dommages causés aux voisins, en cas d'incendie, que si ceux-ci réussissent à prouver quelque faute à la charge des premiers.

Quant à la doctrine de la responsabilité du risque créé, elle devrait, même si la loi du 7 novembre n'avait pas été promulguée, mettre également hors de cause le possesseur du bâtiment ou de l'appartement renfermant des matières dangereuses et ayant communiqué l'incendie à un autre bâtiment. En effet, le dommage aurait pour première origine la foudre ou le feu qui se serait déclaré dans le premier immeuble et non la création d'un risque par l'habitant.

DEUXIÈME HYPOTHÈSE

L'incendie a été communiqué à un bâtiment par un autre bâtiment où le feu s'est d'abord déclaré.

La production de l'incendie dans le premier immeuble peut provenir de plusieurs causes :

Premier cas. — L'incendie a été produit par la fermentation de matières contenues dans le bâtiment où le feu a pris.

Dans ce cas, d'après la doctrine classique, le possesseur, même précaire, semble devoir être généralement responsable. Les matières, susceptibles de fermenter, ne doivent pas être emmagasinées tant qu'elles ne sont pas en état de l'être. La doctrine de la responsabilité du risque créé

Digitized by Google

se prononce dans le même sens. Chacun, en effet, est responsable des suites des risques qu'il crée; or, emmagasiner des matières susceptibles de fermenter, c'est créer un risque d'incendie.

Deuxième cas. — L'incendie est né d'une explosion. Que l'explosion ayant fait éclater l'incendie ait été ou non spontanée, le possesseur, d'après la loi du 7 novembre 1922, n'est responsable que si sa faute est prouvée. Même si l'explosion a été spontanée, il ne sera pas démontré que le possesseur ait été en faute.

Cette loi du 7 novembre 1922 a été justement critiquée. Voici, en particulier, une conséquence singulière qu'elle consacre. Quand l'explosion a produit un incendie et que cet incendie a causé le dommage, la loi exclut la responsabilité, à moins que le possesseur ne soit en faute. Mais il en est autrement quand l'explosion a causé le dommage sans produire un incendie. Ce cas n'est pas prévu par la nouvelle loi; il reste donc soumis à la jurisprudence antérieure, d'après laquelle chacun est responsable des choses qu'il a sous sa garde. Le possesseur ayant les matières explosibles sous sa garde, en est donc responsable, indépendamment de toute faute de sa part. Y a-t-il cependant quelque motif juridique de donner dans les deux hypothèses des solutions différentes ? (Voy. Toulouse, 8 juin 1921. *Gaz. des Trib. du Midi,* 19 nov. 1921).

Si la question de responsabilité, dans le cas où l'incendie est né d'une explosion, pouvait être résolue d'après les principes de la responsabilité du risque créé, elle le serait dans tous les cas contre le possesseur de l'immeuble où l'explosion s'est produite. Celui-ci ayant créé un risque d'incendie en introduisant des explosifs dans son immeuble, serait responsable du dommage indépendamment de toute faute de sa part.

Troisième cas. — La création du foyer d'incendie provient de la faute de l'habitant.

Dans ce cas, l'habitant est responsable envers les voi-

Digitized by Google

sins des dommages causés par la communication d'incendie. Les deux doctrines concordent naturellement sur ce point.

Quatrième cas. — La production du foyer d'incendie provient du fait non fautif de l'habitant.

On suppose ici que l'habitant s'est conduit avec toute la prudence d'un bon père de famille et que cependant, sa vigilance s'étant trouvée en défaut, le feu a pris naissance chez lui.

Dans cette hypothèse, entre la doctrine classique de la faute, confirmée par la loi du 7 novembre 1922, et la doctrine de la responsabilité du risque créé, la divergence est profonde. Pour la première il ne peut y avoir de responsabilité, parce qu'il n'y a pas eu de faute commise. Pour la seconde, il y aurait, si la loi n'avait pas statué en sens contraire, responsabilité de l'habitant, parce que la création du risque d'incendie, qui s'est réalisé, est le fait de l'habitant.

Cinquième cas. — La création du foyer d'incendie a été occasionnée par le concours des deux circonstances suivantes : la faute de l'habitant et l'état de l'immeuble, lequel était vétuste ou affecté d'un vice de construction, ce qui constituait un perpétuel danger d'incendie. La faute de l'habitant d'un côté, la faute prouvée ou présumée du propriétaire de l'autre devraient être traitées, dans ce cas, sur le pied d'égalité. Chacun devrait être déclaré responsable pour moitié. La solution nous paraît devoir être la même quelle que soit celle des deux doctrines qu'on adopte.

Sixième cas. — La création du foyer d'incendie provient d'une part, du fait non fautif de l'habitant et, d'autre part, de la vétusté ou d'un vice de construction.

Dans ce cas, la doctrine classique, confirmée sur ce point par la loi nouvelle, ne peut hésiter à affranchir le locataire et à rejeter sur le propriétaire la responsabilité du dommage causé aux tiers, victimes du sinistre. Cela est évident

Digitized by Google

en cas de vétusté, puisque la conservation et la location d'un immeuble vétuste constitue une faute. Mais il n'en est pas autrement si c'est un vice de construction, qui, joint au fait non fautif du locataire, a occasionné l'incendie. La raison en est que l'article 1386 proclame, en cas de ruine, causée par un vice de construction, la responsabilité de plein droit du propriétaire, en vertu d'une présomption de faute. Le locataire ne peut, au contraire, être recherché par la victime, d'abord parce qu'il n'a pas commis de faute, ensuite parce que la présomption de faute n'a pas été édictée contre lui.

La doctrine de la responsabilité du risque créé est favorable à la même solution. La raison de douter c'est qu'un bâtiment vétuste ou affecté d'un vice de construction et constituant un danger d'incendie, ne peut pas spontanément faire naître le feu; il faut, en outre, que l'habitant ait fait chez lui du feu ou de la lumière. C'est donc celui-ci, peut-on dire, qui a, en réalité, déclenché l'incendie. Mais l'argument serait loin d'être décisif; la conservation et la location par le propriétaire d'un immeuble vétuste ou mal construit peut constituer une faute, et cette faute ne saurait être assimilée au fait non fautif du locataire. La faute prime le fait comme cause de responsabilité. On arrive à la même conclusion même si on suppose le propriétaire exempt de faute. En effet, le risque d'incendie est créé, dans ce cas, par l'état de l'immeuble; il doit donc être imputé au propriétaire. Il ne peut l'être au locataire, si celui-ci a joui en bon père de famille.

Septième cas. — La création du foyer d'incendie a une cause inconnue.

Il faut bien reconnaître que les diverses hypothèses de provocation ou de communication d'incendie, qu'on vient d'étudier, sont plutôt rares. Ce qui arrive ordinairement, c'est que, si l'origine du feu peut être déterminée, la cause même du sinistre reste enveloppée d'un mystère. Ce qu'il importe donc de définir, ce sont les responsabilités qui sont

Digitized by Google

encourues quand la cause d'un incendie ne peut être connue.

Trois hypothèses doivent être distinguées. Les questions de responsabilité peuvent, en effet, se poser : 1° entre le propriétaire et les locataires d'un bâtiment d'une part, et le propriétaire et les locataires d'un bâtiment voisin, d'autre part; 2° elles peuvent se poser entre locataires d'un même immeuble; 3° les différends peuvent naître enfin entre le propriétaire d'un immeuble et ses locataires.

PREMIÈRE HYPOTHÈSE

La question de responsabilité se pose entre le propriétaire ou les locataires du bâtiment auquel l'incendie a été communiqué et le propriétaire et les locataires du bâtiment où s'est déclaré le foyer d'incendie.

Si nous négligeons quelques décisions judiciaires, qui paraissaient inaugurer une jurisprudence nouvelle (1), on peut dire que les tribunaux — et la doctrine classique suivait la même voie — rejetaient la responsabilité de plein droit du propriétaire d'un bâtiment envers les voisins, quand la destruction de ce bâtiment provenait d'un incendie. Ils jugeaient que les termes de l'article 1386, exigeant que la ruine provienne du défaut d'entretien ou d'un vice de construction, excluent l'application de cet article en cas

---

(1) La Cour de cassation, le 16 nov. 1920 (*J. des ass.*, 1921, p. 173), et la Cour de Toulouse, le 8 juin 1921 (*Gaz. des Trib. du Midi*, 19 nov. 1921), ont rendu des arrêts qui tendaient à rectifier la jurisprudence établie. Ces arrêts, fondés sur la présomption de faute proclament la responsabilité du propriétaire, même quand le dommage causé au voisin provient d'une transmission d'incendie. Dans le même sens : Paris, 16 juill. 1921 (*J. des ass.*, 1922, p. 41); Trib. civ. Saint-Amand, 28 mai 1920 (*J. des ass.*, 1921, p. 244); Trib. civ. Seine, 25 fév. 1921 (*J. des ass.*, 1921, p. 174); Trib. civ. Seine, 10 fév. 1922 (*Gaz. Trib.*, 2, 3 juin 1922); Trib. civ. Le Havre, 1er avril 1922 (*Gaz. Trib.*, 9 juill. 1922).

Digitized by Google

de ruine occasionnée par un incendie. Dans ce cas, d'après eux, c'était l'article 1382 qui était applicable, et cet article impose au demandeur la preuve de la faute du défendeur.

Demandons-nous quel peut bien être le fondement de cette solution dans l'esprit des tribunaux et de la plupart des auteurs.

Nous venons d'indiquer les causes possibles de création d'un foyer d'incendie. Parmi elles, nous en avons mentionné trois, auxquelles, quand la véritable cause reste inconnue, on peut songer, comme étant plus ou moins probables, plus ou moins susceptibles d'être présumées, ce sont : 1° le cas de force majeure; 2° la faute de l'habitant; 3° le fait non fautif de l'habitant ou la simple création du risque d'incendie.

La doctrine classique ne considère certainement pas le cas de force majeure comme la cause la plus vraisemblable des sinistres. Presque toujours ce cas : foudre, tremblement de terre, main criminelle, action de l'ennemi, peut être déterminé. Cette doctrine doit donc choisir entre les deux autres causes d'incendie : la faute de l'habitant et son fait non fautif. La présomption de faute qu'elle admet d'une manière générale, en vertu des articles 1384 et 1385, elle la rejette quand le dommage a pour origine un incendie. Et, sur ce point, il serait peut-être permis de faire quelques réserves. Avec plus de raison, les jurisconsultes romains et plusieurs de ceux de l'ancien droit jugeaient que : *plerumque incendia fiunt culpa inhabitantium.*

Il reste donc comme cause d'incendie susceptible d'être présumée, le fait non fautif de l'habitant ou la simple création de risque. C'est bien ce fait que la doctrine classique considère comme étant la cause probable de l'incendie. Mais elle nie — et elle le nierait si ce fait était prouvé — qu'il puisse être une cause de responsabilité, précisément parce qu'il n'est pas fautif; car il n'y a pas, d'après elle, de responsabilité sans faute.

La loi du 7 novembre 1922 s'est prononcée dans le même sens que la jurisprudence. Pour la doctrine de la responsa-

Digitized by Google

bilité du risque créé ce serait, naturellement, la solution inverse qui, en l'absence de cette loi, s'imposerait à l'interprète. Cette doctrine n'invoquerait pas seulement dans ce sens le brocard romain : *incendia plerumque fiunt culpa inhabitantium.* Elle dirait : On ne peut pas plus, il est vrai, présumer la faute de l'habitant que le cas de force majeure; mais on doit présumer, tout au moins, le fait non fautif de l'habitant, ou la création par lui d'un risque d'incendie, par le seul fait qu'il habite l'immeuble. Or, la création d'un risque d'incendie est une cause suffisante de responsabilité, quand ce risque vient à se réaliser.

Le véritable motif de l'intervention du législateur du 7 novembre 1922, n'est pas un motif d'équité ou un motif d'ordre juridique. Le vrai motif se trouve dans la nouvelle jurisprudence, inaugurée par la Cour de Toulouse et d'après laquelle le principe : *chacun répond des choses dont il a la garde* s'applique aussi bien aux immeubles qu'aux meubles et s'applique au cas où la ruine d'un bâtiment provient d'un incendie aussi bien qu'à celui où la ruine a une autre cause. Cette jurisprudence aurait fait perdre aux compagnies d'assurances quantité de primes modestes provenant d'assurances contre les recours des voisins. Voici un locataire payant deux mille francs de loyer au cinquième étage d'un immeuble. Cet immeuble est séparé par des murs mitoyens de deux autres qui valent chacun deux millions. En cas d'incendie communiqué par le locataire à l'un de ses voisins, le recours de celui-ci serait presque toujours couronné de succès, s'il n'était pas nécessaire qu'il prouvât la faute du locataire du cinquième étage, en d'autres termes, si la simple création de risque suffisait pour engager la responsabilité, quand ce risque se réalise en un dommage injuste. Car si le feu a pris, c'est évidemment parce que, en habitant son appartement, le locataire a créé le risque d'incendie.

Pour être garanti contre les recours des voisins, ce locataire du cinquième devrait donc s'assurer pour une somme énorme contre ces recours et par conséquent payer une

Digitized by Google

prime annuelle fort élevée. On peut croire que, la plupart du temps, il reculerait devant une pareille dépense, il ne s'assurerait pas contre les recours des voisins. Et alors les compagnies perdraient, en grande partie, les primes résultant en ce moment, des assurances contre ces recours. Ces primes actuellement sont modérées parce que la faute de l'habitant de l'appartement où le feu a pris ne pouvant presque jamais être prouvée, les recours des voisins, condamnés d'avance à l'insuccès, n'ont presque jamais lieu. On s'assure donc généralement contre ces risques.

Ainsi l'intérêt des propriétaires voisins, victimes de sinistres, et qui ne sont absolument pour rien dans la création du foyer d'incendie, est sacrifié à celui de l'habitant, chez qui le feu a pris, et qui, selon toutes les probabilités, a créé le risque d'incendie, ou plutôt il est sacrifié indirectement à celui des compagnies d'assurances.

Entre voisins, les responsabilités susceptibles d'être engagées ne peuvent être que délictuelles. Par suite, quand l'immeuble qui a communiqué l'incendie est habité, soit par plusieurs locataires, soit par le propriétaire et un ou plusieurs locataires, si l'origine exacte de l'incendie, dans cet immeuble, est inconnue, personne ne peut être responsable. Un des principes les plus certains du droit, c'est, en effet, que la victime d'un dommage injuste doit faire la preuve et du fait qui a causé le préjudice et de son imputabilité à une personne déterminée. Les deux doctrines donnent ici à la question de responsabilité la même solution.

Cette solution serait-elle encore la même si l'un des habitants prouvait que le feu n'a pas pris chez lui ? Oui, s'il y a plus de deux habitants dans l'immeuble. Celui qui apporte cette preuve est nécessairement exonéré, parce qu'il est établi que l'incendie n'a éclaté ni par son fait ni par sa faute. Mais les autres habitants le sont aussi, parce qu'il est impossible de déterminer celui par le fait ou la faute de qui l'incendie a éclaté. Au contraire, s'il n'y avait que deux locataires et que l'un fût exonéré, parce que l'incendie ne pourrait pas lui être imputé, l'autre locataire

Digitized by Google

serait-il responsable envers les voisins ? Non, d'après la doctrine classique et d'après la loi du 7 novembre 1922, parce que la faute de ce locataire ne serait pas prouvée. Oui, semble-t-il, d'après la doctrine de la responsabilité du risque créé, si cette doctrine pouvait encore être appliquée en matière de communication d'incendie. En effet, le locataire à qui pourrait être imputé le risque d'incendie qui s'est réalisé, est déterminé. Il est déterminé par suite de l'élimination de son colocataire.

Les deux doctrines se séparent encore nécessairement quand la victime prouve que le feu a pris dans l'un des appartements de l'immeuble qui a communiqué l'incendie. Dans ce cas, la doctrine classique exonère le locataire de l'appartement où le feu a pris, ou le propriétaire si le feu s'est déclaré dans l'appartement de celui-ci. Elle les exonère du moins s'il n'est pas prouvé qu'ils aient commis une faute.

Au contraire, si la loi du 7 novembre 1922 n'était pas intervenue, la doctrine de la responsabilité du risque créé aurait proclamé la responsabilité de l'habitant chez qui le feu a pris. Le risque d'incendie qui s'est réalisé est, en effet, imputable à ce dernier.

DEUXIÈME HYPOTHÈSE

La question de responsabilité se pose entre les locataires d'un même immeuble.

Deux cas doivent être distingués.

Si l'origine de l'incendie est inconnue, personne ne peut être déclaré responsable. Telle est la solution de la doctrine classique puisqu'elle proclame qu'il n'y a pas de responsabilité sans faute prouvée ou présumée. Et, dans ce cas, il ne peut même pas y voir de présomption de faute, puisque la détermination de l'agent est impossible.

Telle est aussi la solution de la doctrine de la respon-

Digitized by Google

sabilité du risque créé, et cela encore parce qu'il est impossible de déterminer l'habitant à qui est imputable la création du risque dont la réalisation a produit l'incendie.

Mais les deux doctrines donnent des solutions différentes quand la victime peut prouver que le feu a pris dans un appartement déterminé. Dans ce cas, la doctrine classique exonère encore l'habitant de l'appartement où le feu a pris, si du moins la faute de celui-ci n'est pas prouvée. La doctrine de la responsabilité du risque créé proclamerait, au contraire, en l'absence du texte de la loi du 7 novembre, la responsabilité de l'habitant chez qui le feu a pris. Elle dirait : cet habitant avait créé le risque d'incendie qui s'est réalisé; donc il est responsable.

TROISIÈME HYPOTHÈSE

La question de responsabilité se pose entre le propriétaire et ses locataires.

Les questions de responsabilité qui se posent entre un propriétaire et ses locataires sont, semble-t-il, des questions de responsabilité contractuelle. Elles sont prévues par les articles 1733 et 1734, qui sont ainsi conçus :

ARTICLE 1733 : « Il (le locataire) répond de l'incendie, à moins qu'il ne prouve : — que l'incendie est arrivé par cas fortuit ou force majeure ou par vice de construction, — ou que le feu a été communiqué par une maison voisine. »

ARTICLE 1734 (modifié par la loi du 7 janvier 1883) : « S'il y a plusieurs locataires, tous sont responsables de l'incendie proportionnellement à la valeur locative de la partie de l'immeuble qu'ils occupent, à moins qu'ils ne prouvent que l'incendie a commencé dans l'habitation de l'un d'eux, auquel cas, celui-là seul en est tenu; ou que quelques-uns ne prouvent que l'incendie n'a pu commencer chez eux, auquel cas ceux-là n'en sont pas tenus. »

Cette responsabilité, nécessairement contractuelle, en

Digitized by Google

principe, est édictée par application de cette règle que le locataire est obligé par son contrat de rendre la chose louée dans l'état où il l'a reçue, et qu'il peut seulement être libéré de son obligation en rendant la chose ou en prouvant qu'il a été mis dans l'impossibilité de la rendre, non par son fait ou sa faute, mais par suite de l'irruption d'une force extérieure irrésistible; en sorte qu'on peut dire : tandis qu'en matière dilectuelle, d'après la doctrine classique, aucune responsabilité ne peut être encourue, si la faute du défendeur n'est pas prouvée; en matière contractuelle, au contraire, le débiteur qui n'a pas exécuté son obligation est présumé en faute et responsable de plein droit.

I. — Tout le monde est d'accord pour appliquer ce principe dans le cas prévu par l'article 1733, et qui est, en effet, le plus simple. Un incendie éclate dans un immeuble loué à un locataire unique : ce locataire est responsable de l'incendie envers le propriétaire. S'il y a plusieurs locataires, et si la cause et l'origine de l'incendie sont inconnus, chacun est responsable au prorata de la valeur locative de son appartement.

Mais ce sont là les cas les plus simples. La question se complique quand il y a plusieurs locataires et que l'origine de l'incendie n'est pas inconnue ou du moins totalement inconnue. Il est possible, en effet, que, d'après les résultats de l'enquête, le feu ait pris dans l'un des appartements; comme il est possible qu'un ou plusieurs locataires démontrent que le feu n'a pas pu prendre chez eux.

Dans le premier cas, le locataire chez qui le feu a pris va-t-il avoir à répondre de la perte de tout l'immeuble, les autres locataires étant totalement exonérés ? Dans le second cas, les locataires n'ayant pas prouvé que le feu n'a pas pris chez eux, répondront-ils, au prorata de la valeur locative de leurs appartements, de la perte de tout l'immeuble, les locataires ayant prouvé que le feu n'a pas pris chez eux étant libérés ?

Digitized by Google

Il semble bien que la question revienne à celle-ci : Les rapports du propriétaire et de ses locataires étant contractuels, l'obligation contractée par chaque locataire d'indemniser le propriétaire en cas d'incendie, comprend-elle celle d'indemniser aussi le propriétaire, à la place des autres locataires, lorsque ceux-ci sont libérés ?

Si on se prononce pour la négative, on admet nécessairement que le propriétaire qui intenterait dans ces conditions une action judiciaire, contre les locataires non exonérés, serait réduit à invoquer les principes de la responsabilité délictuelle. Il devrait donc, pour réussir, prouver la faute des locataires non exonérés. C'est dans ce sens que s'est prononcée la doctrine. Elle juge que, si la faute des locataires non exonérés n'est pas prouvée, la perte résultant de l'exonération des autres doit retomber, non sur les premiers, mais sur le propriétaire (1).

Au contraire, la jurisprudence s'est prononcée pour l'application des principes de la responsabilité contractuelle, donc pour la responsabilité de plein droit, et sans qu'une faute quelconque ait été prouvée. Elle a jugé que, même dans ce cas, les rapports de propriétaire et locataire sont contractuels; elle a jugé par conséquent que l'obligation contractée par chaque locataire, d'indemniser le propriétaire en cas d'incendie, comprend celle de l'indemniser à la place des autres locataires, lorsque ceux-ci sont exonérés (2).

Nous n'hésitons pas à donner la préférence à la solution de la jurisprudence. L'obligation assumée par chaque locataire de rendre son appartement en bon état nous paraît impliquer celle d'indemniser le propriétaire des conséquences dommageables de la non-restitution de son appartement, donc de la destruction des appartements

(1) Voy. BAUDRY-LACANTINERIE et WAHL, *Louage*, 3e éd., t. I, p. 578, n. 1.

(2) Cass. civ., 9 mai 1892. S. 92.1.607; Orléans, 10 mai 1890. D. 91.2.230.

Digitized by Google

voisins. Chaque contractant s'oblige, en effet, en principe, à couvrir son co-contractant de toutes les pertes que ce dernier pourra subir par la faute du premier, à propos de l'exécution du contrat. Or, c'est par sa faute que le locataire non exonéré est présumé avoir rendu impossible non seulement la restitution de son appartement, mais encore la restitution, par les autres habitants, de leurs propres appartements.

En faveur de l'opinion contraire, on a fait valoir que, d'après la réforme du 5 janvier 1883, il n'y a plus de solidarité entre les locataires tenus d'indemniser le propriétaire, et que ce serait faire revivre cette solidarité que de faire payer les locataires non exonérés pour les locataires exonérés. Ce raisonnement ne nous paraît pas fondé. Une certaine solidarité a bien été maintenue entre les locataires, puisque, lorsque l'origine et la cause de l'incendie sont inconnues, tous sont responsables envers le propriétaire *au prorata* de la valeur locative de leurs appartements, bien qu'on puisse affirmer, avec une certitude presque absolue, que l'incendie résulte de la faute de l'un d'eux, qu'à la vérité on ne peut déterminer, à l'exclusion de tous les autres. Si cette solidarité, conséquence naturelle du lien contractuel, n'existait pas, le propriétaire, incapable de déterminer celui de ses locataires à la faute de qui l'incendie doit être imputé, n'aurait évidemment d'action contre aucun d'eux. Telle était bien, en effet, dans l'ancien droit, l'opinion de Pothier, qui rejetait toute idée de solidarité (1).

C'est sur cette solidarité relative qu'on peut s'appuyer pour proclamer que les locataires non exonérés doivent payer pour les locataires exonérés, quand il est prouvé ou bien que le feu n'a pas pris chez ces derniers, ou bien qu'il a pris chez les premiers.

II. — Les différends qui peuvent s'élever entre proprié-

(1) Traité du contrat de louage, t. III, n° 194.

Digitized by Google

taire et locataires sont plus complexes encore, quand le propriétaire a son appartement dans l'immeuble loué.

Cinq cas, qui soulèvent autant de questions encore débattues, doivent être distingués :

Premier cas. — Le propriétaire démontre que le feu n'a pas pu prendre chez lui. Les locataires sont-ils responsables non seulement de la perte de leurs appartements, mais encore de la perte de l'appartement du propriétaire ?

Oui, d'après la jurisprudence (1). D'après la doctrine, au contraire, chaque locataire est responsable pour la portion d'indemnité lui incombant, en défalquant la portion qui correspond au local du propriétaire (2).

Deuxième cas. — Il est démontré que le feu a commencé chez l'un des locataires. Celui-ci sera-t-il responsable non seulement de la perte de son appartement, mais encore de la perte de l'appartement du propriétaire et de celle des autres appartements ?

Oui, d'après la jurisprudence (3). Non, d'après la doctrine. Celle-ci estime que ce locataire est responsable de la perte de l'immeuble, à l'exclusion de l'appartement habité par le propriétaire (4).

Troisième cas. — Un ou plusieurs locataires démontrent que le feu n'a pas pu prendre chez eux. Ces locataires étant exonérés, les autres locataires, qui n'ont pas apporté la même preuve, doivent-ils payer pour eux ?

Oui encore, d'après la jurisprudence (5). Non, d'après

---

(1) Bordeaux, 29 mars 1889. *Rec. Bordeaux,* 89.1.268; Trib. civ. Lyon, 24 mai 1889,*Mon. jud. Lyon,* 10 juillet 1889; Montpellier, 24 janv. 1889, *Gaz. Pal.,* 89.1.508 (cités par BAUDRY-LACANTINERIE et BARDE).

(2) GUILLOUARD, Traité du contrat de Louage, I, n° 273; BAUDRY-LACANTINERIE et WAHL,, I, p. 586.

(3) Cass. req., 9 mai 1905, D. 905.1.280; Bordeaux, 11 déc. 1891, *Rec. Bordeaux,* 92.1.25.

(4) BAUDRY-LACANTINERIE et WAHL, I, p. 587. Trib. civ. Lyon, 14 mars 1894, *Mon. jud. Lyon,* 16 mai 1894.

(5) BAUDRY-LACANTINERIE et WAHL, I, p. 586.

Digitized by Google

la doctrine. La jurisprudence répartit la part d'indemnité qui incomberait aux locataires exonérés, s'ils n'étaient pas exonérés, entre les autres locataires et le propriétaire, au prorata de la valeur locative de leurs appartements. La doctrine laisse à la charge du propriétaire seul la perte résultant de l'exonération de certains locataires.

Quatrième cas. — Il est démontré que le feu a commencé dans l'appartement occupé par le propriétaire. L'incendie ayant détruit les mobiliers des locataires, ceux-ci ont-ils une action en responsabilité contre le propriétaire ?

Non, d'après la jurisprudence (1), et non encore d'après la doctrine (2).

Cinquième cas. — On ne sait où l'incendie a pris naissance. Le propriétaire peut-il se faire indemniser par ses locataires à concurrence de la valeur de leurs appartements, la perte de l'appartement qu'il occupe demeurant seule à sa charge ?

Non, d'après la jurisprudence (3). La doctrine se prononce aussi pour la négative (4).

La solution de la jurisprudence dans les trois premières hypothèses paraît bien impliquer qu'aux yeux des juges, les rapports du propriétaire et des locataires, même dans des cas qui ne sont pas expressément visés par le texte de l'article 1734, sont contractuels. Cette opinion est conforme à celle que la jurisprudence professe dans l'hypothèse où le propriétaire n'a pas son appartement dans l'immeuble loué. Elle nous paraît seule justifiée.

Mais comment peut-on expliquer que la jurisprudence donne, dans la quatrième et la cinquième hypothèses, des

---

(1) Trib. civ. Anvers, 27 mai 1879, *Jurispr. Trib. belges*, XXVII, 1201. — *Id.*, 8 janv. 1884. — *Ibid.*, 84, 663.

(2) LAURENT, XXV, n° 295 s.

(3) Cass. req., 9 mai 1905, D. 1905.1.280 et autorités citées par BAUDRY-LACANTINERIE et WAHL, I, p. 585, n. 1.

(4) GUILLOUARD, I, n° 273; BAUDRY-LACANTINERIE et WAHL, I, p. 584, n. 4.

Digitized by Google

solutions impliquant nécessairement que ces mêmes rapports sont délictuels. Comment peut-on expliquer notamment que les tribunaux jugent contractuels les rapports du propriétaire et des locataires quand le feu s'est déclaré chez un locataire et qu'il s'agit de rendre celui-ci responsable envers le propriétaire, tandis que ces rapports sont délictuels quand le feu, étant né chez le propriétaire, le locataire prétend faire déclarer ce dernier responsable ? La réponse que peut comporter cette question nous échappe.

Plus logique que la jurisprudence, en ce sens qu'elle donne, dans les cinq cas, une solution uniforme, la doctrine, s'attachant au texte de l'article 1734, et bien convaincue que seules ont un caractère contractuel les obligations nettement imposées par la loi, se prononce dans le sens opposé à celui de la jurisprudence dans les trois premières hypothèses et, dans le même sens, dans les deux dernières. Elle considère comme simplement délictuelles toutes les obligations susceptibles de naître soit à propos de l'appartement occupé par le propriétaire dans l'immeuble loué, soit à propos de l'appartement ou des appartements des locataires du même bâtiment qui se trouvent exonérés. En effet, la loi ne prévoyant pas que le propriétaire ait pu avoir son appartement dans le bâtiment loué, n'a pu édicter contre lui, dans ce cas, aucune obligation. De même, puisque la loi n'a pas imposé à des locataires non exonérés l'obligation d'indemniser le propriétaire à la place des locataires exonérés, cette obligation, si elle prenait naissance, ne pourrait être que délictuelle.

Ainsi, d'après la doctrine, le juge ne serait pas autorisé à considérer comme naissant d'un contrat, des obligations que le législateur, interprète souverain des intentions des parties contractantes ou de l'équité, n'a pas spécifiées comme conséquences de ce contrat.

Ces décisions de la doctrine nous paraissent provenir d'une interprétation étroite du texte législatif. Le législateur ne prévoit pas et ne peut pas prévoir toutes les hypothèses. Le juge est autorisé à adopter certaines solutions, qui lui

Digitized by Google

paraissent comprises dans l'esprit de la loi, bien qu'elles ne soient pas expressément édictées par son texte. Y a-t-il, par exemple, quelque raison de décider que, si le feu a pris chez un locataire, celui-ci est obligé d'indemniser le propriétaire de la perte des appartements des autres locataires, et qu'il n'est pas obligé d'indemniser le propriétaire à propos de la perte de l'appartement de ce dernier, situé dans le même immeuble ? Quand un ou plusieurs locataires prouvent que le feu n'a pas pu prendre chez eux, ils prouvent évidemment par là même que le feu a pris chez les autres. Pourquoi cette preuve indirecte de la faute de certains locataires ne mettrait-elle pas à leur charge l'indemnisation du propriétaire, tandis que la preuve directe du fait que le feu a pris chez un locataire entraîne pour celui-ci l'obligation de payer pour les autres ?

A nos yeux, les obligations qui naissent ou peuvent naître entre propriétaire et locataire, à propos des appartements loués, sont généralement contractuelles. Le locataire, en contractant, s'engage tacitement à indemniser le propriétaire si un incendie, ayant éclaté chez lui, vient à détruire l'immeuble, y compris l'appartement occupé par le propriétaire. De même, le propriétaire qui s'engage à laisser le locataire jouir de son appartement, s'engage par là même à ne pas l'empêcher d'en jouir par son fait ou sa faute, donc à ne pas l'empêcher d'en jouir en provoquant dans son appartement, quelque involontaire que puisse être son fait, un incendie qui détruit le mobilier du locataire et met fin à sa jouissance.

Dans les cas que nous venons d'examiner, la doctrine professe que les obligations d'indemniser proclamées par la jurisprudence sont des obligations délictuelles, et que par conséquent les tribunaux auraient dû exiger la preuve de la faute du défendeur. Les obligations délictuelles sont les seules que vise la partie principale du texte de la loi du 7 novembre 1922. Cette loi porte, en effet, qu'elle ne s'applique pas aux rapports entre propriétaires et locataires, lesquels demeurent régis par les articles 1733 et

Digitized by Google

1734 du Code civil. Ainsi, la règle posée par le législateur à propos de la responsabilité délictuelle en cas d'incendie, la doctrine l'applique aussi assez souvent dans les rapports entre propriétaires et locataires, bien que ceux-ci soient liés par contrat. Elle l'applique, en dépit du dernier alinéa de la nouvelle loi, dans les cas assez nombreux où elle rejette la règle de la responsabilité de plein droit du défendeur et exige la preuve de la faute de ce dernier pour reconnaître sa responsabilité. Nous pensons que ces rapports sont réellement contractuels et que la loi du 7 novembre ne les concerne pas.

Est-il besoin de dire que si ces rapports étaient délictuels, la doctrine de la responsabilité du risque créé se serait, en l'absence du texte législatif, prononcée, comme la jurisprudence, dans le sens de la responsabilité de plein droit, toutes les fois que la personne chez qui est né le foyer d'incendie peut être déterminée, fut-ce d'une manière indirecte ? Cette personne, en effet, a créé le risque d'incendie qui s'est réalisé. Elle serait donc responsable, même si la responsabilité que le demandeur prétend faire retomber sur elle était délictuelle.

III. — Une dernière difficulté se présente dans le cas où le feu a été communiqué au bâtiment loué par un immeuble voisin habité par un locataire du premier bâtiment. Il y a lieu de se demander si le locataire ayant un appartement dans chacun des deux immeubles, est exonéré, sauf en cas de faute prouvée, de toute responsabilité vis-à-vis du propriétaire du bâtiment auquel le feu a été communiqué. La raison de douter, c'est que le texte de l'article 1733 décharge les locataires d'un immeuble de toute responsabilité, quand ils prouvent que le feu a été communiqué par un immeuble voisin.

La doctrine se prononce pour la négative (1). Nous

(1) BAUDRY-LACANTINERIE et WAHL, I, p. 561.

Digitized by Google

savons, en effet, qu'à ses yeux, les principes de la responsabilité contractuelle régissent uniquement les rapports des locataires et du propriétaire du même immeuble, relativement à la partie de cet immeuble habitée par les premiers, et qu'ils sont étrangers aux rapports des locataires et du propriétaire en dehors de cette hypothèse. Ils sont notamment étrangers aux rapports particuliers qui peuvent naître entre un propriétaire et un locataire à propos d'un incendie provenant d'un immeuble voisin habité par ce locataire.

La jurisprudence proclame, au contraire, la responsabilité du locataire ayant un appartement dans chacun des deux immeubles (1).

Evidemment, elle considère comme contractuelles les obligations qui peuvent naître, dans ce cas, entre propriétaire et locataire. Nous pensons que c'est avec raison. Tout locataire, nous l'avons déjà dit, s'engage non seulement à rendre en bon état le local qu'il loue, mais encore à s'abstenir de toute faute qui pourrait mettre obstacle à l'exécution de son obligation. Donc, il s'oblige à indemniser entièrement le propriétaire des pertes qu'il peut subir par suite d'une faute accomplie par lui, locataire, et empêchant l'exécution. Or, c'est la faute, présumée par la loi, du locataire qui a mis ce locataire dans l'impossibilité de rendre l'appartement loué dans l'état où il l'avait pris. Ce locataire serait exactement responsable, comme si le feu avait pris dans l'appartement occupé par lui dans l'immeuble détruit par communication d'incendie.

II. — Responsabilité du fait des immeubles non bâtis.

§ 1er. — *Dommages provenant d'un incendie.*

Le projet primitif, qui devait devenir la loi du 7 novembre 1922, visait exclusivement les incendies pouvant se

(1) Cass., 28 nov. 1881, S. 83.1.209; D. 82.1.217; Besançon, 25 oct. 1899, D. 900.2.344.

Digitized by Google

déclarer dans les bâtiments. Pendant la discussion de ce projet devant le Sénat, deux députés représentant les départements du Sud-Ouest, MM. Patureau-Mirand et Duval, avaient déposé une proposition de loi qui visait les incendies pouvant se déclarer dans les landes et les forêts. Le Sénat incorpora cette proposition dans le projet primitif, en substituant le mot *immeuble* aux termes limitatifs de *bâtiment ou portion de bâtiment.*

Cependant, ce qui a été dit à propos des incendies qui se déclarent dans des bâtiments, ne peut s'appliquer qu'avec beaucoup de réserve aux incendies de landes ou de forêts.

Si le feu s'est communiqué d'une lande ou d'une forêt à une autre lande ou forêt, et de là à un troisième lot de même nature, le propriétaire de la seconde lande ou forêt doit être assimilé au propriétaire dont le bâtiment a communiqué l'incendie après l'avoir reçu lui-même d'un bâtiment voisin. Il y a cas de force majeure.

Mais quand le feu a pris dans une lande ou forêt et s'est communiqué à des landes ou forêts voisines, il semble bien qu'on ne doive pas établir la présomption que le feu a pris par le fait ou la faute du propriétaire ou du fermier de la première lande ou forêt. Ordinairement, le feu prend dans une lande ou forêt parce qu'un promeneur ou un chasseur jette une allumette ou un bout de cigarette, ou parce que les bourres projetées par la décharge d'un fusil enflamment des herbes sèches, ou bien parce que le vent projette des flammèches échappées d'une locomotive. En sorte que la présomption la plus vraisemblable, en pareil cas, c'est que la cause de l'incendie est un cas de force majeure. Par conséquent, même si la loi du 7 novembre 1922 n'avait pas prévu le cas, la solution donnée par le juge aurait été la même. Si le juge avait suivi la doctrine classique, il aurait dû décider que la victime d'un incendie de landes ou de forêts, pour réussir dans une action contre le propriétaire ou locataire de la lande ou de la forêt où le feu a pris, doit prouver la faute du propriétaire ou locataire. Si, au con-

Digitized by Google

traire, le juge avait pu suivre la doctrine de la responsabilité du risque créé, il aurait dû exiger de la victime la preuve d'un fait précis du possesseur ayant provoqué l'incendie ou créé le risque spécial d'incendie qui se serait réalisé.

Ainsi, l'amendement qui a substitué, dans la loi du 7 novembre 1922, le mot *immeuble* aux mots bâtiment ou portion de bâtiment, n'était pas d'une grande utilité.

§ 2. — *Dommages ne provenant pas d'un incendie.*

La question de responsabilité du fait des immeubles non bâtis, en dehors des cas d'incendie, se pose surtout à propos des dommages causés aux fonds inférieurs par les éboulements des fonds supérieurs ou par les chutes de roches détachées des hauteurs. Les Cours de Poitiers (1) et de Liège (2) ont décidé que le propriétaire du fonds supérieur n'était pas responsable. Nous pensons que c'est avec raison, dans le cas du moins où le fait du propriétaire du fonds supérieur est étranger à la chute des rochers ou aux éboulements.

Mais que faudrait-il décider, si un fait non fautif du propriétaire n'était pas étranger à l'éboulement. Si l'exploitation de l'immeuble avait seulement contribué à causer l'accident, le propriétaire aurait-il à répondre du préjudice causé ? Sans doute, la doctrine classique serait-elle disposée à admettre l'affirmative. En matière de dommages causés par l'exploitation d'immeubles, elle admet, en effet, la responsabilité de l'auteur du dommage, indépendamment de toute faute.

Naturellement, la doctrine de la responsabilité du risque créé, dont l'application dans cette hypothèse ne serait nullement contrariée par la loi du 7 novembre 1922, se prononcerait aussi pour la responsabilité.

---

(1) 6 mai 1856 (S. 56.2.182).
(2) 25 mai 1900 (S. 901.4.39).

Digitized by Google

TECHNIQUE DES RADIATIONS

EMPLOYÉE AU

CENTRE RÉGIONAL DE TOULOUSE POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER

PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS

PAR M. LE Dr T. MARIE
Directeur

MESSIEURS,

L'année dernière, je vous ai déjà entretenu du cancer. D'abord, des causes qui le produisent; elles sont certainement multiples. A une prédisposition générale, qui existe pour le cancer, comme beaucoup d'autres malades, mais qui n'est pas assez nette pour en faire une maladie héréditaire, il faut ajouter des causes de prédisposition locale beaucoup plus certaines, et qui résultent de l'action des irritants mécaniques, chimiques et physiques, soit par suite de la profession, soit par suite du séjour au bord de la mer, au soleil, etc. Je les ai étudiées en détail, et je n'y reviens pas. Mais si nous connaissons à peu près les causes qui sont susceptibles de produire le cancer, si par conséquent nous pouvons établir approximativement sa prophylaxie, nous sommes aussi ignorants, en 1924 qu'en 1923, sur le mécanisme de la transformation de la cellule normale en cellule cancéreuse à développement sans frein, ni règle. Le

Digitized by Google

problème du cancer reste donc entier aussi bien en 1924 qu'en 1923, et cela malgré les recherches poursuivies dans le monde entier. On peut même constater actuellement un ralentissement dans les publications, symptôme de découragement.

Aux théories anciennes embryonnaires, parasitaires, microbiennes, on tend de plus en plus à substituer les théories cellulaires. La cellule cancéreuse est une cellule à caractères particuliers qui se comporte dans l'organisme comme un parasite. De nombreuses théories ont déjà été émises pour expliquer la multiplication rapide de cette cellule cancéreuse : théorie irritative, théorie de la sélection pathologique, etc. Très ingénieuses, elles n'expliquent pas tout; surtout, elles n'expliquent pas la biologie particulière de la cellule cancéreuse. Celle-ci paraît de plus en plus être d'ordre physico-chimique, intramoléculaire, peut-être intra-atomique. Certains résultats que je vous indiquerai, et qui sont dus à des actions physiques extrêmement faibles, paraissent justifier ces idées.

On peut discourir indéfiniment sur le cancer, comme sur tous les sujets où les hypothèses fourmillent. Je préfère aujourd'hui quitter le domaine des hypothèses pour entrer dans celui des réalités, et vous parler thérapeutique. Si nos connaissances sur la cause du cancer n'ont pas fait beaucoup de progrès, il n'en est pas de même pour son traitement, dont les résultats sont de plus en plus satisfaisants, au moins tant que la maladie reste suffisamment localisée.

Le traitement du cancer peut se faire soit par la chirurgie, soit par les radiations (rayons X pénétrants et rayonnements des substances radioactives). La chirurgie du cancer est actuellement exactement établie, mais il n'en est pas de même de la thérapeutique par les radiations, qui est en pleine évolution et qui mérite d'être étudiée de près. C'est ce que je vais faire maintenant d'une manière succincte.

Digitized by Google

THÉRAPEUTIQUE PAR LES RADIATIONS.

Considérations générales.

Pour que le traitement des tumeurs malignes par les radiations soit efficace, c'est-à-dire produise des résultats définitifs, il faut absolument que les deux conditions fondamentales suivantes soient réalisées :

1° L'action doit être uniforme dans toute l'étendue du néoplasme, aussi bien en profondeur qu'en surface. Dans cette action doivent être comprises aussi les cellules qui pourraient être disséminées dans les tissus environnants le néoplasme ou en propagation d'extension par les lymphatiques et les veines;

2° L'intensité d'action des radiations doit être suffisante pour détruire toutes les cellules cancéreuses, sans altérer d'une manière irréparable les tissus sains.

Pour réaliser ces deux conditions, il faut, avec les aiguilles, dont le champ d'action est très limité en raison de leurs faibles charges en radium, en placer non seulement, à des distances convenables, dans les tissus pathologiques, mais aussi autour de la tumeur, dans la masse des tissus sains. Avec les tubes, dont la charge en radium est toujours plus grande, la zone d'action est beaucoup plus étendue, mais lorsque ces tubes, comme pour la matrice, ne peuvent être placés qu'en des points déterminés, il y a lieu de craindre que leur action à la limite de la tumeur soit insuffisante.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, la manière dont agissent les radiations sur les tissus de l'organisme. A mesure que l'action du rayonnement croît, l'irritation qu'il produit sur les tissus croît parallèlement, et lorsque l'intensité de cette action est suffisante, l'action irritative devient destructive d'abord, en général, pour les tissus néoplasiques, puis pour les tissus sains. Il faut donc atteindre en tous points une intensité d'action correspondante à la

Digitized by Google

phase destructive des tissus néoplasiques. Si on dépasse cette phase d'une manière excessive, les tissus sains seront profondément altérés, et il se produira des destructions irréparables. Si, au contraire, on reste en-deçà de la dose nécessaire, les tissus néoplasiques recevront seulement une action irritative, qui tendra à accentuer leurs proliférations.

On voit par ces considérations générales que si les données du problèmes sont simples, la solution en est extrêmement difficile et délicate, et exige impérieusement que les applications de rayons X et des substances radioactives soient faites avec une extrême rigueur. Il faut, dans chaque cas particulier, préciser la valeur des divers facteurs qui entrent en jeu.

Les facteurs qui interviennent dans le traitement sont nombreux. On peut les diviser en deux groupes :

Facteurs humains;

Facteurs physiques liés au rayonnement.

Les facteurs humains (volume, position, accessibilité etc.), sont difficilement modifiables. La compression peut diminuer la profondeur; une bonne position du corps peut rendre la tumeur plus accessible, mais l'amélioration est toujours très limitée.

On doit tenir compte aussi de la variété histologique du cancer, pour le calcul de la dose à employer. C'est ainsi, par exemple, que les épithéliomas spino-cellulaires sont beaucoup moins sensibles aux radiations que les baso-cellulaires, au point que, pendant longtemps, on les a considérés comme incurables. Nous savons maintenant qu'ils sont curables par le Radium, mais qu'ils exigent une intensité d'action plus grande que les baso-cellulaires.

Les facteurs physiques dépendant du rayonnement sont beaucoup plus accessibles, mais pour pouvoir reproduire avec certitude un traitement qui a donné de bons résultats, il est nécessaire de les préciser de la manière la plus rigoureuse.

Les facteurs physiques principaux sont au nombre de quatre : distance, intensité des foyers, filtration, répartition des foyers.

Digitized by Google

Voici les précautions prises, au Centre Régional, pour assurer la rigueur des applications.

Pour les rayons X.

Distance. — Elle est uniformément de 50 centimètres, de l'anticathode à la peau.

Pénétration. — Les six appareils dont je dispose sont calés définitivement, de manière à donner à l'éclateur des longueurs d'étincelles suivantes : 25, 30, 40, 40, 40, 45. Pendant les traitements, les étincelles doivent partir de temps en temps à l'éclateur, de manière à ce que la tension maximum soit sûrement obtenue. C'est indispensable, si l'on veut réaliser des actions constantes en profondeur. C'est une précaution souvent négligée.

Filtration. — 6 millimètres d'aluminium pour l'appareil de 25 centimètres d'étincelle;

8 millimètres d'aluminium pour l'appareil de 30 centimètres d'étincelle;

1/2 millimètre de Cu et 2 millimètres aluminium pour les trois appareils à 40 centimètres d'étincelle;

1 millimètre de Cu et 4 millimètres aluminium pour l'appareil à 45 centimètres d'étincelle.

Mesures de quantité. — Chaque appareil possède son ionomètre installé à demeure, de sorte que les mesures en R sont faites directement.

Les conditions de fonctionnement sont donc précisées avec la plus extrême rigueur et, dans les traitements en série, les séances sont toutes identiques.

Pour le Radium.

Tubes de 10 milligr. Ra. élément pour actions profondes :	D = 15 millimètres sur cire Columbia. Filtration : 2 millimètres de platine; aluminium : 2 millimètres.

Digitized by Google

Tubes de 5 milligr. Ra. élément pour actions demi-profondes :	D + 15 millimètres sur cire Columbia. Filtration : 1 millimètre de platine; aluminium : 1 millimètre.
Tubes de 2 milligr. Ra. élément pour actions superficielles :	Plaque cire Columbia de 7 millimètres d'épaisseur. Filtration : 1/2 millimètre de platine.

Les tubes de Radium de 2 millimètres sont placés sous la plaque de cire et ne sont séparés de la peau que par quelques couches de gaze, soit à une distance de 2 millimètres.

Le calcul de l'action se fait en millicurie par centimètres carrés.

Aiguilles de 0,5, 1, 1,5 et 2 milligrammes de Radium; filtration : 1/2 millimètre de platine.

La longueur des aiguilles est calculée de façon à ce que la charge en radium, par centimètre linéaire, soit la même dans toutes les aiguilles, quelle que soit la contenance totale. Le calcul en millicurie, par centimètre linéaire d'aiguille, est ainsi très facile, et les actions très exactement mesurées.

Il est d'autres facteurs moins directement mesurables, dont il faut tenir compte aussi. En voici d'importants :

Le faisceau de rayons X qui sort d'un tube peut être considéré comme uniforme, et on pourrait croire que son action sera uniforme sur toute la surface traitée. Or, il n'en est rien, et quand on se sert d'un localisateur de 20 centimètres de diamètre, on peut admettre que l'action au centre est quatre fois plus grande qu'à la périphérie. C'est dû à ce que les rayons X absorbés par les atomes mettent en vibration ceux-ci, qui donnent à leur tour des rayons dits secondaires, dont la longueur d'onde et, par suite, la pénétration, varie avec les liaisons de cet atome avec les autres, avec le poids de l'atome, etc. Les atomes lourds, tels ceux du platine, donneront des rayons secondaires de grande longueur d'onde, c'est-à-dire très absorbables; les atomes légers, tels ceux des tissus humains, vibreront plus rapidement et don-

Digitized by Google

neront des rayons secondaires qui s'étendront sur une plus grande masse de tissus. Le raisonnement montre que la concentration des rayons β est maximum au centre, minimum à la périphérie.

Cette action des rayons secondaires est très importante, et l'on doit en tenir le plus grand compte dans la thérapeutique des radiations. La même explication s'applique à l'absorption des rayons γ du radium.

Vous connaissez aussi l'influence de l'épaisseur des tissus traversés, qui limite notre action en profondeur et qui est la conséquence de l'absorption que je viens de signaler. Cette absorption, que tout le monde connaît, et dont j'ai eu l'occasion d'apprécier l'importance dans l'emploi des rayons X de faible pénétration que j'ai utilisés jusqu'à ce jour, prend une influence extrême quand il s'agit de rayonnement de forte pénétration.

Avec le radium, ces divers inconvénients s'accentuent encore, parce qu'en raison du prix extrêmement élevé de la substance, les distances d'action des foyers actifs doivent être faibles; au maximum : 4 centimètres. La première condition, celle d'une action uniforme, est évidemment impossible à réaliser d'une manière absolue. On s'en approche le plus possible en employant des foyers faibles, placés à des distances les unes des autres aussi réduites que possible, les plus externes étant placées au delà de la limite visible ou supposée des tumeurs.

Pour se rapprocher encore de cette action uniforme, on place, entre les foyers actifs et la peau, des substances peu lourdes qui, sans absorber inutilement le rayonnement, permettent de le diffuser, d'égaliser, par suite, son action, en absorbant les rayons les moins pénétrants.

Quand il s'agit de radium, toujours à cause de la proximité des foyers, la filtration du rayonnement doit être faite avec une attention particulière, pour que la peau ne soit pas définitivement altérée.

Quand on réfléchit à la complexité des facteurs qui interviennent dans l'action du radium, on est frappé de l'oppo-

Digitized by Google

sition qu'il y a entre la facilité apparente de l'application et la difficulté réelle de son utilisation correcte.

Le plus grand danger de l'emploi du radium résulte précisément de ce que tout le monde se croit autorisé à en faire usage, tandis qu'en réalité son utilisation correcte constitue, dans chaque cas particulier, un problème de technique, dont la solution exige l'examen attentif d'un grand nombre de facteurs différents.

Pour toutes les applications pour lesquelles la quantité de radium que possède le Centre Régional est suffisante, je préfère l'emploi du radium aux rayons X, pour les raisons suivantes :

1° Le rayonnement du radium est plus pénétrant que les rayons X, même produits avec l'appareil à 45 centimètres d'étincelle équivalente;

2° L'action du radium est continue, tandis que celle des rayons X est nécessairement intermittente;

3° La filtration est beaucoup plus forte avec le radium qu'avec les rayons X, de sorte que l'action sur la peau, pour une même dose profonde, est incomparablement moindre;

4° Le groupement des foyers du radium peut être fait à volonté, de manière à adapter exactement la charge à l'action cherchée, tandis qu'avec les rayons X ce résultat ne peut être obtenu;

5° La dépense d'application est insignifiante avec le radium, très élevée avec les rayons X.

La communication de M. le docteur T. Marie s'est continuée ensuite par la critique d'un grand nombre de traitements de malades, dont les fiches de traitement et les photographies, avant et après le traitement au radium ou aux rayons X, ont été soumises aux membres de l'Académie.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

LA GRAMMAIRE

PAR M. HENRI DUMÉRIL

C'est en 1891 que pour la première fois j'ai entretenu l'Académie de la pédagogie des langues. J'ai discuté les principes de ce qui s'appelait alors la méthode maternelle, principes qui ont été, en partie tout au moins, repris par les apôtres de la méthode dite directe ou intuitive. Bien des années se sont écoulées depuis; plusieurs fois les programmes officiels ont changé. Mais beaucoup de questions sont encore discutées, avec une certaine âpreté parfois. Je voudrais aujourd'hui ajouter un court chapitre à ceux que j'ai déjà consacrés dans nos Mémoires, à la méthodologie des langues (1). C'est de la grammaire que je vous parlerai, trop brièvement peut-être pour un sujet si important,

(1) 1891, *La méthode maternelle;*
1902, *La langue parlée;*
1906, *Le thème;*
1907, *Le vocabulaire;*
1909, *Les dictionnaires;*
1916, *La version;*
1922, *La rédaction libre.*

Ces brèves études, rédigées sans plan d'ensemble, à intervalles irréguliers, se complètent pourtant, en se répétant sur certains points; les idées fondamentales n'ont pas varié : je n'ose assurer qu'il ne s'y trouve aucune divergence de détail.

Digitized by Google

trop longuement, je le crains, pour votre courtoise et patiente attention.

Et d'abord l'utilité, la nécessité même d'un enseignement grammatical systématique n'est plus guère contestée. On a répété jadis à satiété la maxime : « Il faut apprendre la grammaire par la langue, et non pas la langue par la grammaire. » Cette phrase contient une part de vérité et une part d'erreur, peut-être autant d'erreur que de vérité. Il est vrai que la connaissance de la grammaire n'est pas celle de la langue, mais seulement celle de certains aspects de la langue. Toute langue comporte une grammaire comme elle comporte un vocabulaire. Qu'est-ce que la grammaire ? Ce terme, quelque définition générale, plus ou moins intelligible aux élèves, qu'on en donne, comprend une phonétique, une morphologie, une syntaxe. Simples ou compliqués, ces éléments ne sauraient être absents d'un idiome. Et pour être bien étudiés et possédés, il est bon qu'ils soient isolés, ordonnés, exposés, mis en valeur. Bien rares assurément, depuis des siècles, ont été ceux qui, même dans les milieux cultivés, ont su écrire correctement leur propre langue sans avoir fait d'études grammaticales proprement dites. A plus forte raison la grammaire est-elle indispensable quand il s'agit d'une langue étrangère que l'on ne peut pratiquer que quelques heures par semaine. Modifions donc quelque peu l'adage ci-dessus, et disons : « Il faut apprendre la grammaire *pour* la langue et non pas la langue pour la grammaire. » Celle-ci, sauf pour les grammairiens de profession, n'a pas sa fin en elle-même; elle n'est qu'un moyen, moyen qui s'ajoute aux autres, mais qu'il est nécessaire d'ajouter aux autres.

La grammaire, a dit A. Bain, abrège le travail en généralisant tout ce qui peut être généralisé. Il peut y avoir avantage à faire trouver à l'élève lui-même une règle, mais c'est là un procédé trop long pour être seul employé. — Il y a danger à perdre trop de temps à chercher ce qui est déjà trouvé; l'enfant s'étonne à bon droit qu'on lui fasse cher-

Digitized by Google

cher si longtemps ce qu'il serait plus simple de lui dire (Mme Necker de Saussure). — Répétons une fois de plus une comparaison souvent faite : celui qui ne connaît que le plan d'une ville ne connaît pas la ville, mais quel avantage n'a pas l'étranger muni d'un plan sur celui qui erre au hasard dans le dédale des rues !

« L'idée a longtemps prévalu que l'enseignement des langues anciennes doit être fondé sur la grammaire, que dans l'enseignement des langues vivantes l'étude de la grammaire est du superflu. Aujourd'hui on paraît se rendre compte qu'il y a là exagération des deux côtés. La vieille méthode d'enseigner les langues anciennes sur une base exclusivement grammaticale est reconnue erronée, et, d'autre part, l'expérience a montré que, si l'enseignement grammatical est complètement négligé dans les classes de langues modernes, l'imprécision et l'inexactitude en sont la conséquence » (1).

Bain, qui a d'ailleurs surtout en vue l'étude de l'anglais par les jeunes Anglais, fait ressortir d'autres avantages de la grammaire, avantages dont quelques-uns sont également appréciables quand il s'agit de l'apprentissage d'une langue étrangère. « L'étude de la structure, de la disposition et des éléments de la phrase contribue à la facilité, à la correction et à la force du style... Elle contribue dans une certaine mesure à enrichir le vocabulaire des élèves. D'abord tous les exemples qu'elle contient, et qui sont appris par cœur, ont ce résultat; puis les chapitres sur la dérivation et l'inflexion y travaillent d'une façon tout à fait directe. La dérivation force les élèves à passer en revue un nombre considérable de mots dont la plupart se gravent dans la mémoire » (2).

N'insistons pas davantage sur une polémique qui n'a

(1) Prof. A. Sonnenschein, *Mod. Language Teaching*, 1915, pp. 43-44.

(2) *Science de l'éducation*, trad., pp. 251 et suiv.

Digitized by Google

plus guère d'intérêt pratique. Assez d'autres questions se posent, plus sujettes à discussion.

Dans quelle langue la grammaire doit-elle être enseignée ? Dans quelle langue les grammaires mises entre les mains des élèves doivent-elles être rédigées ? La méthode directe outrancière n'admettait en principe que les ouvrages écrits dans l'idiome étranger lui-même, puisqu'elle ne tolérait l'emploi du français — au moins pour les premières années — qu'à titre tout à fait exceptionnel. Quelque exclusifs d'ailleurs qu'aient pu être autrefois les initiateurs de cette méthode, ils ont toujours au moins implicitement reconnu que les grammaires allemandes et anglaises à l'usage des jeunes Allemands ou des jeunes Anglais ne conviennent pas aux jeunes Français. Les difficultés d'une langue sont différentes pour les étrangers et pour les nationaux : ce qui pour ceux-ci est affaire d'instinct ou d'habitude exigera pour ceux-là maints exemples soigneusement choisis appuyés d'explications détaillées. De là nécessité de livres écrits, pour les débutants, à un point de vue qui suppose, lors même que la chose ne serait pas exprimée — une certaine comparaison avec la grammaire de la langue maternelle; telles sont, en anglais, les règles sur l'emploi de l'article, celui des auxiliaires, la place de l'adverbe, etc. Reconnaissance *de facto* du thème mental fait généralement par l'élève; celui-ci n'arrive qu'après bien du temps et des exercices — si jamais il y arrive — à supprimer tout intermédiaire entre sa pensée et l'expression étrangère.

Mais beaucoup d'entre les partisans mêmes de la méthode directe. sont moins intransigeants. Est-il d'une bonne pédagogie d'accumuler les difficultés sous les pas des commençants ? En Prusse, par exemple, — et l'on sait que le mouvement en faveur de la *Reformmethode* est parti d'Allemagne — l'usage des grammaires en langue étrangère a été interdit par le plan d'études de 1901. Enseigner aux enfants les règles et les leur faire appliquer est

Digitized by Google

chose délicate; la mémoire ne suffit pas : bien des facultés entrent en jeu : expliquerons-nous l'inconnu par l'inconnu ? Le geste et la mimique du maître, sur lesquels comptaient les promoteurs de la réforme française de 1901, ne sont pas ici de mise. C'étaient des grammaires latines en latin qu'on mettait entre les mains des arrière-grands-pères de nos arrière-grands-pères : ce fut un grand progrès que de les remplacer par des grammaires en français (1).

Je ne connais pas, naturellement, toutes les grammaires rédigées en anglais depuis un quart de siècle pour les classes d'anglais de l'enseignement secondaire; celles que j'ai eues entre les mains m'ont paru en général au-dessous de celles rédigées en français parfois par les mêmes auteurs (2). Dans la pratique, d'ailleurs, bien des professeurs ne sont-ils pas depuis longtemps revenus aux ouvrages écrits dans la langue maternelle ? Nous y gagnons de voir paraître quelques grammaires un peu plus complètes ou approfondies que celles éditées pendant les premières années après la réforme, sous l'empire d'une préoccupation exclusive et d'une sorte de sectarisme pédagogique aussi exigeant que le sont trop souvent les croyances ou les négations religieuses ou les doctrines politiques.

Les principales explications grammaticales seront donc rédigées en français; mais il importe évidemment qu'il s'y trouve des paradigmes et des exemples nombreux, destinés à être appris par cœur. « Généralement l'élève retient

(1) « Avec le peu de temps dont dispose, en général, dans nos écoles, l'enseignement des langues modernes, fait justement observer M. Karl Breul, on l'emploiera avec plus de profit à des textes plus intéressants que ne le sont les grammaires. » *The Teaching of Modern Foreign Languages*, 1909, p. 25.

(2) Signalons en passant un écueil que n'ont pas toujours évité les auteurs d'ouvrages à l'usage des classes. Le même mot peut avoir, dans la langue grammaticale de deux peuples, des significations différentes. *Phrase* n'a pas le même sens en anglais qu'en français; *attribute* n'est pas l'équivalent d'*attribut*.

Digitized by Google

plus facilement l'exemple que la règle : il faut profiter de cette disposition de son esprit et incorporer, pour ainsi dire, la règle dans un exemple bien choisi, qu'on rappellera toutes les fois qu'un cas pareil se présentera » (1).

Aussi l'exemple-type doit-il être bref, clair, d'une correction parfaite, mettant la règle en pleine lumière. Inutile de l'emprunter à un grand écrivain ou de citer tout le contexte comme on le fait utilement dans des livres plus développés, à l'usage des maîtres ou des étudiants déjà avancés. La règle elle-même doit être plutôt expliquée, commentée, présentée sous ses divers aspects, qu'apprise par cœur. Je ne nie pourtant pas, même en fait de grammaire, l'utilité des formules sur laquelle insistait jadis, à Toulouse même, Mme Kergomard, dans une conférence sur l'enseignement de la morale (2).

L'exemple-type est souvent mis en relief par une disposition typographique spéciale; fréquemment il est répété; il sert de titre au paragraphe qu'il illustre, et il suit l'énoncé de la règle qu'ainsi il encadre.

Le choix des règles est chose délicate dans un ouvrage pour les débutants, lequel doit être aussi simple que possible; mais simple ne veut pas dire inexact. Si, par une économie qui n'est que trop recommandable aujourd'hui, bien qu'encore trop peu à la mode, on met entre leurs mains une grammaire complète, destinée à être conservée pendant toute la durée des classes, les règles moins importantes seront imprimées en caractères différents pour être provisoirement laissées de côté. Mais, encore une fois, que faut-il entendre par règle importante ? Il n'est pas

(1) *Instructions* de 1890.

(2) *Bull. de l'ens. primaire de la Haute-Garonne*, n° 176, pp. 176 et 177, 1892. — Une formule bien frappée n'est pas toujours chose facile à trouver. Lisez les grammaires les plus répandues !

Digitized by Google

facile de répondre à cette question. Certes il est des chinoiseries grammaticales, comme en français le genre d'*amours, délices* et *orgues*. Nous les laisserons impunément de côté pendant longtemps. Pourtant les questions de genres, de pluriel, de conjugaisons, figurent en général au premier rang. L'anglais s'est à peu près débarrassé des difficultés de genre, mais les pluriels irréguliers les plus usuels, la plupart des verbes irréguliers, doivent être appris dès l'abord. Les verbes dits irréguliers, qu'ils soient contractes, forts ou vraiment irréguliers, sont les plus usités de la langue. Il n'est guère de page où nous ne les rencontrions en grand nombre. On ne saurait en aborder trop tôt l'étude ou trop les répéter.

C'est une erreur assez commune de croire que la langue parlée s'accommode aisément de l'ignorance de la grammaire et de ses subtilités. Il n'en est ainsi que si l'on ne tient qu'à se faire comprendre; alors on peut, suivant l'expression consacrée, parler nègre (1)... et encore ! Mais bien des fautes, autres que les fautes de prononciation, exposent un étranger à la risée de ses interlocuteurs, d'autant plus difficiles qu'ils se rendent moins compte des complications de leur propre langue. C'est l'intelligence d'un texte courant qui demande le minimum de grammaire; en allemand, par exemple, la question des genres n'a à ce point de vue que peu d'importance; puis vient la conversation; la composition écrite, rédaction libre, thème surtout, est la plus exigeante. Il existe, au moins en Allemagne et en Angleterre, des grammaires de l'anglais parlé, et en effet la correction de la conversation, même des gens bien élevés, est sensiblement différente de la correction de la langue écrite. — Je ne connais point, en français, de

(1) C'est peut être la langue de l'avenir..., ainsi pense M. Bernard Shaw. Voy. *T. P's and Cassell's Weekly*, 4 avril 1925, p. 891. Cf. « Le français tel qu'on le parle », *Journal des Débats*, 17 juin 1925.

Digitized by Google

résumé fait exprès pour ceux qui désirent seulement comprendre quelques pages d'anglais ordinaire, cas assez fréquent chez des adultes voulant se tenir au courant de publications étrangères dans un ordre d'idées donné. Le *Selbstunterricht* dans cette hypothèse serait facilité par des manuels spéciaux, dégagés de tout ce qui n'est pas indispensable à un lecteur déjà cultivé. Quel est l'éditeur qui nous donnera une série d'ouvrages pour autodidactes ?

Une autre question, délicate elle aussi, mais d'un ordre plus général, se pose aux professeurs. Doivent-ils enseigner chaque langue d'une façon différente, prenant pour unique point de départ son génie propre, ou bien chercheront-ils une méthode uniforme, s'adaptant tout au moins dans une certaine mesure et avec un minimum d'écarts, à toutes les langues, anciennes ou modernes, qu'apprennent les élèves de nos établissements secondaires ? Le champ est toujours ouvert aux discussions, et nous pouvons reconnaître ici les mêmes tendances qui divisent les partisans de la méthode intuitive et ceux de la méthode comparative. Il est assez bien porté aujourd'hui de décrier ce qu'on appelait jadis la grammaire générale, base d'une méthode uniforme. Chaque idiome ayant ses caractères spéciaux, le grammairien tirera de ces caractères les règles à formuler. Il y a déjà longtemps qu'Emile Chasles a tenté de faire cette opération pour l'anglais, et il y avait beaucoup à prendre dans sa *Grammaire anglaise* (1881-1883) dont la préface est à lire.

Son succès ne fut que partiel et éphémère : partiel parce que ses livres étaient mal adaptés aux vrais besoins de l'enseignement (1), éphémère parce que les méthodes dont l'emploi est dû surtout à ce qu'elles ont un inspecteur général pour auteur sont volontiers abandonnées quand il

(1) Cf. A. Biard, *Nos grammaires, Revue de l'ens. des l. viv.*, avril 1893.

Digitized by Google

disparaît lui-même. Depuis, l'idée a fait son chemin (1). Nous ne pouvons guère nier qu'il existe une grammaire générale, puisque le langage n'est que le mode le moins imparfait d'exprimer la pensée humaine, laquelle a ses règles (2), mais, certainement aussi, la plupart des grammairiens dans le passé ont eu un respect presque exclusif pour la grammaire latine et en ont fait une sorte de lit de Procuste où ils étendaient toutes les langues (3). Et puis quiconque veut se rendre compte des règles ne tarde pas à s'apercevoir à tout instant qu'il faut distinguer la forme et la fonction des mots. Le futur peut remplacer un impératif, et un impératif jouer le rôle d'un conditionnel. — « Tu feras ceci, non cela. » — « Cherchez à le saisir, il se dérobe. » Le sens propre d'un verbe servant d'auxiliaire disparaît parfois complètement dans cet emploi, etc. De là des difficultés d'analyse et d'exposition, des tentatives de réformes plus ou moins heureuses, une incertitude qui paraît devoir se prolonger dans le vocabulaire technique (4). Aussi peut-on regretter le temps où une *Méthode uniforme pour l'enseignement des langues*, éditée par une maison française de librairie (5), permettait à l'élève com-

---

(1) Sans que d'ailleurs on ait toujours rendu justice à E. Chasles.

(2) Cf. Jules Simon, Discours prononcé à la distribution des prix du concours général, 12 août 1872.

(3) On a soutenu d'ailleurs — non sans quelque apparence de raison — que l'étude de la grammaire latine, avec ses formes et sa syntaxe très définies, est une excellente introduction à l'étude des autres langues. Au point de vue purement pédagogique, n'a-t-on pas commis une erreur en reculant cet enseignement jusqu'à la sixième ? Les auteurs de programmes ont obéi à des considérations d'un autre ordre en le bannissant des classes élémentaires où il avait été si longtemps obligatoire.

(4) Je me contenterai ici de renvoyer aux pages de MM. F. Brunot, F. Mossé, H. Yvon, dans *Les Langues modernes* d'octobre 1922, elles donnent beaucoup à penser, mais je n'ose conclure.

(5) Il a été publié également en Angleterre des *Parallel Grammars*.

Digitized by Google

mençant une seconde langue de retrouver juste à la place où il les avait trouvées pour la première les détails morphologiques ou syntactiques se correspondant à peu près; de plus chaque idiome avait, sur le même plan, un abrégé de grammaire pour les débutants, une grammaire complète pour les élèves plus avancés, avec des recueils d'exercices. Dans un des derniers numéros des *Langues modernes* (1), mon collègue, M. F. Mossé, souhaite qu'en France les maîtres s'entendent au moins pour adopter une nomenclature grammaticale commune, toutes les fois que cela est possible, pour les diverses langues vivantes et mortes. Comme nous enseignons la grammaire pour la langue et non pour elle-même dans les écoles secondaires ou primaires supérieures, ne négligeons aucun moyen d'assurer plus promptement aux élèves l'intelligence des textes et la correction de l'expression.

Dans quelle mesure convient-il d'enseigner la grammaire historique ? Personne ne songe à l'éliminer de l'enseignement supérieur. Nous serions plutôt portés à en abuser, à remonter plus loin qu'il n'est nécessaire pour éclairer la langue actuelle et même celle des auteurs classiques; le spécialiste perd aisément le sentiment des proportions et de la mesure. C'est peut-être pour ce motif et par réaction que certains éducateurs veulent bannir des classes secondaires toute notion de grammaire historique et d'étymologie; ils s'en tiennent, à cet égard, au point où l'on en était il y a plus d'un demi-siècle. Le moyen terme n'est-il pas le bon ? Un professeur de collège ne doit pas faire la classe pour les seuls futurs professeurs; mais il

(1) Octobre 1924, p. 462. — Je ne puis, dans cette courte étude, multiplier les indications bibliographiques, mais je mentionnerai spécialement les articles de M. Eugène Despois, *De deux causes principales d'insuccès dans l'enseignement grammatical, Rev. de l'ens. des l. viv.*, 1896-1897.

Digitized by Google

n'est pas mauvais que ses leçons leur préparent la voie, pourvu qu'elles ne surchargent ou ne rebutent pas inutilement la généralité de leurs camarades. Or, non seulement un peu de discrétion évitera tout inconvénient, mais encore quelques notions historiques intéressent tous les bons élèves quand elles leur expliquent des formes ou des règles qui, sans elles, paraîtraient absolument arbitraires. De bonne heure l'adolescent a soif de logique. D'ailleurs l'étymologie peut être un bon moyen mnémotechnique. — Dans cet ordre d'idées, je protesterai, comme je l'ai fait souvent, contre l'absence de toute classification des verbes irréguliers, autre que la classification par ordre alphabétique, que nous relevons dans maintes grammaires ou méthodes anglaises, d'ailleurs estimables, à l'usage des Français. Pourquoi ne pas faire ce que font tous les auteurs de grammaires allemandes ? Pourquoi ne pas distinguer entre verbes faibles et verbes forts, ne pas rapprocher les verbes qui se conjuguent de la même manière ? La mémoire des élèves s'en trouverait soulagée, et, en même temps, ils y gagneraient, sans effort, quelques notions utiles. Utiles, bien entendu, si elles ne sont pas erronées; mieux vaut encore l'ordre alphabétique que l'attribution du nom de *strong verbs* à *tous* les verbes irréguliers que je trouve dans des ouvrages relativement récents. — J'insiste sur cette question des verbes irréguliers. Le plan d'études de 1902 pour les Lycées et Collèges de garçons s'exprimait de façon impérative. « *Il faut* qu'à la fin de la première période (classes de sixième et de cinquième) l'élève n'hésite plus sur une forme du pluriel (1) ou sur la conjugaison. » Un ministre peut imposer une méthode; les résultats voulus ne sont pas toujours atteints.

Toute grammaire qui se respecte devrait se terminer

(1) C'est l'allemand qui est ici surtout visé. Les instructions de 1890 parlaient des « broussailles de la déclinaison allemande ».

Digitized by Google

par un index détaillé pour servir au besoin de lexique grammatical. — Certains auteurs ajoutent des listes d'idiotismes, des notions sur la versification, etc., choses utiles, assurément, mais nous sortons alors du domaine de la grammaire proprement dite.

Digitized by Google

LES COMMUNICATIONS RADIOTÉLÉGRAPHIQUES ET RADIOTÉLÉPHONIQUES

En Allemagne et en France

PAR M. JEAN SIGNOREL

PREMIÈRE PARTIE

ALLEMAGNE

CHAPITRE PREMIER

Organisation générale des communications par télégraphie sans fil.

Le Service de la télégraphie sans fil (T. S. F.), ainsi que les Services télégraphique et téléphonique, constituent un monopole d'Etat.

Aux termes de l'article 6 de la Constitution du 11 août 1919, le Reich a le droit exclusif de légiférer sur le régime des Postes et Télégraphes, y compris celui des Téléphones. L'article 88 stipule que ce régime est exclusivement affaire du Reich. Le Gouvernement du Reich édicte, avec l'assentiment du Reichsrat, les ordonnances établissant les règles ainsi que les droits à payer pour l'usage des services de communications. Il peut, avec l'assentiment du Reichsrat, déléguer ses pouvoirs en cette matière au Ministre des Postes du Reich.

Digitized by Google

Pour l'assister, à titre consultatif, dans les questions concernant les services des Postes, Télégraphes et des Téléphones et les tarifs, le Gouvernement du Reich, avec l'assentiment du Reichsrat, institue un *Conseil.*

Le Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones (*Reichspostministerium*) constitue l'autorité supérieure qui dirige l'ensemble des services radiotélégraphiques de l'Empire.

Ses attributions comprennent : l'exécution des lois, des décrets et des conventions internationales; l'établissement, le fonctionnement et la surveillance des liaisons. Il prend toutes les décisions de principe relatives à ces questions. Dans certains cas particuliers, il recueille, à cet effet, l'avis des autorités ou organes intéressés.

L'ensemble des services radiotélégraphiques est placé sous les ordres d'un fonctionnaire supérieur du *Reichspostministerium,* le Dr Bredow, sous-secrétaire d'Etat pour les Télégraphes.

La direction est assurée, en Bavière, par la Section du *Reichspostministerium* de Munich, et, en Wurtemberg, par la Direction Centrale des Postes de Stuttgart. Ces deux organes collaborent avec le *Reichspostministerium* lorsqu'il s'agit de prendre des décisions de principe qui intéressent leurs territoires respectifs.

Le bureau technique des Télégraphes du Reich (*Telegraphentechnisches Reichsamt*) suit le développement technique et scientifique de la T. S. F. Il prépare les décisions de l'autorité supérieure, s'occupe de la construction des postes et dirige le service courant (répartition des longueurs d'ondes; fixation des heures de travail, etc...)

La direction des services locaux est confiée aux Directions supérieures des Postes (*Oberpostdirektionen*) et aux Bureaux de Communication (*Verkehranstalten*). Les attributions de ces organes comprennent : le service courant local, les réparations des postes, l'établissement des autorisations, la perception des taxes, les réclamations, etc...

A côté du *Reichspostministerium,* fonctionne une Com-

Digitized by Google

mission de T. S. F. d'Empire (*Reichsfunkkommission*) dans laquelle sont représentés les Ministères intéressés aux communications par T. S. F., soit, en dehors du Ministère des Postes, le Ministère de la Reichswehr, le Ministère des Finances et le Ministère des Affaires étrangères. Cette Commission a pour but de centraliser les affaires qui intéressent à la fois plusieurs des Ministères susmentionnés; les représentants du *Reichspostministerium* y jouent un rôle prépondérant.

Le réseau intérieur du Reich est exploité directement par l'Administration des Télégraphes.

L'exploitation des postes qui assurent les liaisons intercontinentales, ainsi qu'une partie des liaisons européennes, est confiée à des sociétés privées, placées sous le contrôle de l'Administration des Télégraphes. Ce sont également des sociétés privées qui s'occupent de la transmission des nouvelles de presse, des concerts, etc..., en utilisant des postes émetteurs mis à leur disposition par l'Administration des Télégraphes, moyennant le paiement d'une certaine taxe.

L'installation et l'exploitation des postes de T. S. F. à bord des navires de commerce sont également du domaine de l'industrie privée.

Les sociétés privées autorisées pour les transmissions radiotélégraphiques sont les suivantes :

Transradio. Société par actions pour le service radiotélégraphique intercontinental.	Exploitation des postes radiotélégraphiques de Nauen et d'Eilvese. Communications radiotélégraphiques avec les Etats-Unis d'Amérique, l'Amérique du Sud, la Chine et le Japon; en outre, avec la Russie, la Roumanie, l'Espagne, l'Italie et l'Egypte.
Deutsche betriebsgesellschaft für drahtlose telegraphie m. b. H. (Debeg).	Fourniture, installation et exploitation de postes de T. S. F. à bord des navires de commerce.
Eildienst für amtliche und private Handelsnachrichten G. m. b. H.	Service de transmission des nouvelles économiques et industrielles par radiotéléphonie (*Wirtchaft und Industrie Rundspruch*).

Digitized by Google

Transocean G. m. b. H.	Transmission de nouvelles de presse par radiotélégraphie (*Transoceandients*).
Europradio G. m. b. H.	Transmission d'informations pour les pays d'Europe (*Europradiodienst*).
Continental - telegraphen - Compagnie (Bureau télégraphique Wolf).	Transmission de nouvelles de presse par radiotélégraphie (*Presserundfunkdienst*).
Deutsche Stunde, Gesellschaft für drahtl. Belehrung und Unterhaltung m. b. H.	Transmission de nouvelles et concerts par radiotéléphonie (*Unterhaltungerundfunk*).
Deutsche Stunde in Bayern, Gesellschaft für drahtl. Belehrung und Unterhaltung m. b. H.	Transmission de nouvelles et concerts par radiotéléphonie (*Unterhaltungerundfunk*).
Drahtloser Dients A. G. für Buch und Presse.	Transmission des nouvelles de presse (Service politique et Service d'information par radiotéléphonie).
Radio Stunde A. G.	Radio-concerts pour la région de Berlin.
Suddeutsche Rundfunkdienst A. G.	Radio-concerts pour la région de Francfort-sur-le-Mein.

CHAPITRE II

Le réseau radiotélégraphique.

Le réseau radiotélégraphique du Reich est destiné à assurer :

1° Les liaisons intérieures de l'Allemagne;
2° Les liaisons internationales (liaisons intercontinentales et liaisons européennes);
3° Les liaisons côtières et les liaisons maritimes (navires en mer).

Le tableau qui suit donne la nomenclature des postes existants avec leurs caractéristiques techniques et leur genre d'activité :

Digitized by Google

SECTION PREMIÈRE

LIAISONS INTÉRIEURES DE L'ALLEMAGNE.

Le réseau radiotélégraphique intérieur, qui relie entre elles les principales villes de l'Allemagne, est ouvert au public. Il est utilisé pour la transmission de « radiotélégrammes éclairs » (*Blitzfunktelegramme*). L'exploitation du réseau est conçue de telle manière que le délai qui s'écoule entre le dépôt d'un radiotélégramme et sa réception par le destinataire n'excède pas quinze minutes.

Les *Blitzfunktelegrammen* peuvent être déposés dans certains des bureaux télégraphiques de 350 localités différentes, bien que la plupart de celles-ci ne possèdent pas de stations radiotélégraphiques propres. Les messages sont transmis par l'intermédiaire de stations radiotélégraphiques les plus proches des localités expéditrices et destinataires, puis acheminés enfin par téléphone sur le destinataire lui-même.

Ce service fonctionne, les jours de semaine, de 9 heures à 20 heures.

En dehors du réseau radiotélégraphique mentionné ci-dessus, il existe environ 75 localités pourvues de postes uniquement récepteurs destinés à recevoir les nouvelles de presse, bulletins météorologiques, etc... (*Funkempfangsstellen für des Telegraphischen Rundfunkdienst*).

SECTION II

LIAISONS INTERNATIONALES.

Les radiotélégrammes destinés à l'étranger peuvent être remis à tous les bureaux des Postes ou des Télégraphes.

Si l'expéditeur d'un télégramme quelconque destiné à l'étranger ne spécifie pas formellement que son message doit être transmis par fil, l'Administration des Télégraphes

Digitized by Google

	EXPLOITÉ par	LONGUEURS d'ondes	INDICATIFS	HEURES d'exploitation	NOMBRE DE POSTES émetteurs	NOMBRE DE POSTES récepteurs	PORTÉE en kilomètres
I. — Grandes stations radiotélégraphiques (Liaisons internationales).							
Eilvese	Transradio A. G.	2.700- 14.600	O U I	Ininterrompue	4	1	4.000
Nauen	—	3.100(1) 4.200 5.600 6.300 8.700- 9.800 13.000- 18.030	P O Z		5	8	12.000
Konigs Kusterhaussen	—	4.000- 5.250 5.700- 7 200	L P		5	9	5.000
II. — Stations radiotélégraphiques (Liaisons intérieures du Reich).							
Berlin	L'administration des télégraphes du Reich.	De 1.000 à 3.000 (variables)		De 9 heures à 21 heures.	14	18	600
Brême					1	1	
Breslau					1	1	
Darmstadt					1	1	
Dresde					1	1	
Elbing					1	1	
Erfurt					1	1	
Francfort-sur le-Mein					2	3	
Hambourg					2	3	
Hanovre					2	3	
Kœnigsberg					2	3	
Constance					1	1	
Leipzig					2	3	
Liegnitz					1	1	
Munich					2	3	
Nuremberg					1	1	
Oppeln					1	1	
Stettin					1	1	
Stuttgart					2	2	
III. — Stations radio-côtières. (2)							
Adlergrund, bateau-feu	—	300 600	K A G	limitée.	1	1	300
Amrumbank, bateau-feu	—	300-450-600	K A P	—	1	1	400
Arngast, phare	—	450	K A T	—	1	1	150
Aussenjade, bateau-feu	—	300-450	K A U	—	1	1	120
Borkum, bateau-feu	—	600	K B M	—	1	1	200

Digitized by Google

	EXPLOITÉ par	LONGUEURS d'ondes	INDICATIFS	HEURES d'exploitation	NOMBRE DE POSTES émetteurs	NOMBRE DE POSTES récepteurs	PORTÉE en kilomètres
III. — Stations radio-côtières (*suite*).							
Berkumriff, bateau-feu	—	300-600	K B R	limitée.	1	1	300
Bremerhaven, Lloydhalle	—	300	K B H	ininterrompue	1	1	150
Cuxaven	Ad. télég.	300-600	K B X	—	2	2	1.200
Eider, bateau-feu	—	300-600	K A I	limitée.	1	1	100
Eiderlotsengaliote, bateau-feu	—	500-600	K B L	—	1	1	300
Elbe, bateau-feu	—	300	K B F	—	1	1	120
Fehmarnbelt, bateau-feu	—	300-450-600	K B C	—	1	1	350
Friedrichsort	—	360-450-600	K B K	ininterrompue	1	1	400
Heligoland	—	500-600	K A H	6 à 12. 14 à 17.	1	1	400
List	—	600	K A L	ininterrompue	1	1	400
Norddeich	—	300-600-1.800 2.100	K A V	—	3	3	1.650 (7 à 8.000)
Nordholz	—	600	K B N	—	1	1	140
Pillau	—	600	K A P	—	1	1	1.200
Sassnitz	—	375	K B V	—	1	1	230
Stelpnünde	—	600	K A Y	—	1	1	250
Swinnemünde	—	300-300-1.800	K A W	—	2	2	1.250
Warnemünde	—	600	K B E	—	1	1	1.200
Weser, bateau-feu	—	300	K B W	limitée.	1	1	60
Wilhelmshaven	—	600	K A N	ininterrompue	1	1	1.200
IV. — Stations de radio-concerts.							
Berlin-Verhaus	Ad. télég.	400		16 h. 30 à 18 h. 20 h à 21 h.			pour récepteurs ordinaires 150
V. — Stations météorologiques.							
Linderberg	Observatoire aéronautique prussien Lindenberg.	900	L I	indéterminée	1	2	500

(1) Ondes amorties.

(2) Les postes côtiers travaillent avec ondes amorties ; seules les ondes de 1.800m (Norddeich et Swinemünde : émetteurs radiotéléphoniques) et de 2.100m (Norddeich, communications lointaines) sont entretenues. — A partir de 1918, l'activité de la radiotélegraphie a été considérable. Du 1er avril 1918 au 1er avril 1919, le nombre des télégrammes s'est élevé à 488.333, — du 1er avril 1919 au 1er avril 1920, à 1.798.713, — du 1er avril 1920 au 1er avril 1921, à 2.835.440, — enfin, du 1er avril 1921 au 1er avril 1922, à 3.249.197.

Digitized by Google

se réserve le choix du mode de transmission (par fil ou par radio), en vue d'assurer l'acheminement le plus rapide.

La transmission et la réception des radiotélégrammes à destination et en provenance des pays d'outre-mer, sont assurées par les grandes stations de Nauen et d'Eilvese. La station principale de Berlin-Kœnigswusterhausen est plus spécialement destinée au trafic avec certains Etats européens.

La station de Nauen a été construite, en 1906, par la Société *Telefunken Gesellschaft für drahtlose Telegraphie.* Son installation a été perfectionnée, au cours des années suivantes et, en 1913, on y installa la première machine à haute fréquence (système Arco).

En février 1914, des communications satisfaisantes purent avoir lieu entre Nauen et la station de Sayville, aux Etats-Unis, qui avait été également installée par la Société *Telefunken.*

Au cours de la guerre, alors que tous les câbles télégraphiques allemands étaient tombés aux mains des Alliés, la station de Nauen permit de communiquer directement avec l'Amérique du Nord.

Pendant cette période, on a continué à agrandir et à perfectionner l'installation de cette station qui a été complètement terminée, dans son état actuel, en septembre 1920.

Elle ne comporte que des postes émetteurs. Le poste récepteur qui lui correspond est installé à Geltow, près de Potsdam.

En dehors de Nauen, existe, au nord de Hanovre, la grande station d'Eilvese, construite, de 1911 à 1914, par la *Hochfrequenz Maschinen A. G. für drahtlose Telegraphie.*

Elle dispose de machines à haute fréquence système Goldschmidt. Comme Nauen, c'est uniquement une station émettrice; la station réceptrice correspondante est installée à Hagen, près d'Eilvese. Elle est actuellement tenue en réserve et la totalité de la réception des télégrammes destinés à Nauen et Eilvese a lieu à Geltow.

Le fonctionnement des postes émetteurs est commandé

Digitized by Google

télégraphiquement à distance par la station centrale de la *Transradio,* installée à Berlin, au voisinage immédiat de la Direction Centrale des Télégraphes. Les télégrammes qui arrivent à la station de Geltow sont également acheminés sur la station centrale de la Transradio qui les dirige ensuite sur leurs destinataires.

Comme une grande partie des télégrammes destinés à l'étranger proviennent de Hamburg, on a installé, dans cette ville, une station centrale particulière qui est en relation directe avec la station d'Eilvese.

Au point de vue du trafic intercontinental, des liaisons directes avec l'Amérique du Nord et avec l'Egypte sont en exploitation régulière.

Les télégrammes destinés à l'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Australie, sont transmis, soit par Nauen, soit par Eilvese, viâ New-York.

Les radiotélégrammes destinés à l'Egypte, la Palestine, la Syrie, le Liban, l'Abyssinie, l'Erythrée, la Côte des Somalis italienne, sont acheminés par la voie Eilvese-Abu Zabal.

En Europe, des communications directes sont réalisées avec l'Espagne, la Roumanie et la Russie par les deux stations de Nauen et d'Eilvese.

Ces deux stations assurent en outre un certain nombre de services spéciaux : service de presse intercontinental, service de presse européen, transmission des signaux horaires, etc...

En 1922, l'ensemble du trafic de Nauen et d'Eilvese, en dehors du service d'information, comportait environ 10.800.000 mots, dont 4.500.000 pour l'Europe et 6.300.000 pour les autres continents.

En 1923, ce trafic s'est sensiblement maintenu. Toutefois, on a enregistré une augmentation notable des télégrammes intercontinentaux au détriment des télégrammes européens (7.400.000 mots pour les premiers).

Pendant cette même année, la moyenne journalière était

Digitized by Google

de 32.250 mots. Le maximum a été atteint, le 14 mars, avec 51.139 mots. Le 31 janvier 1924, un nouveau record a été enregistré avec 69.954 mots.

Des essais sont faits actuellement pour communiquer directement entre Nauen et Monte-Grande (Amérique du Sud), où une station importante vient d'être construite par un consortium international auquel participe la *Telefunken*. Un poste installé à Westerland (Ile de Sylt), pour lequel les conditions de réception sont particulièrement favorables, reçoit les télégrammes venant de l'Amérique du Sud.

Des essais sont en cours : avec une station voisine de Pékin qui vient d'être construite par une société japonaise, la station réceptrice d'Osaka (Japon) et avec celle de Malabar (Indes Néerlandaises).

La grande station radiotélégraphique de Berlin-Kœnigswusterhausen a été construite, pendant la guerre, pour servir de station centrale militaire. Elle a été passée, en 1919, à l'Administration des Postes et Télégraphes de l'Empire.

Depuis cette époque, elle est ouverte au trafic public. Les domaines de son activité les plus importants sont : liaisons télégraphiques européennes; liaisons télégraphiques avec les principales villes allemandes (réseau radiotélégraphique intérieur); émission de renseignements météorologiques; transmission radiotéléphonique des renseignements économiques; enfin, depuis quelques mois, transmission des radio-concerts de Berlin (*Vox Haus*).

La station de Kœnigswusterhausen est uniquement émettrice. La station réceptrice qui lui correspond se trouve, à 45 kilomètres environ, à Zehlendorf, près de Berlin.

Le poste télégraphique de la Direction Centrale des Télégraphes de Berlin actionne, télégraphiquement, à distance, le poste émetteur de Kœnigswusterhausen. Ce dernier possède quatre moteurs Diessel, d'une puissance totale de 500 chevaux, qui actionnent des générateurs à courant continu (220 volts), dont la puissance totale atteint 300 kilo-

Digitized by Google

watts. Le poste comprend 20 antennes correspondant chacune à un émetteur.

Au point de vue des liaisons internationales, la station de Kœnigswusterhausen communique directement avec les postes de Londres, Hapsal (Esthonie), Budapest (Hongrie), Sofia (Bulgarie), Serajevo (Yougoslavie).

Le tableau suivant donne le schéma de travail de l'ensemble du réseau radiotélégraphique allemand (liaisons intérieures et internationales) :

Schéma de travail du Réseau Radiotélégraphique Allemand.

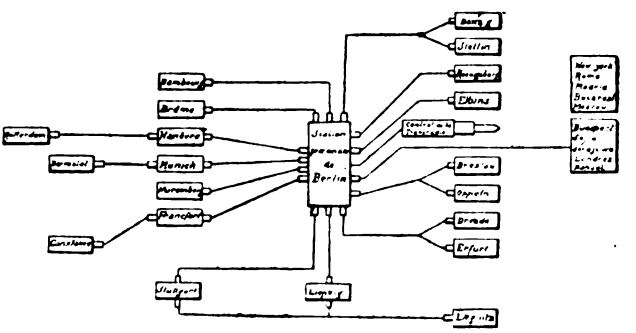

SECTION III

LIAISONS RADIOTÉLÉGRAPHIQUES CÔTIÈRES ET MARITIMES.

Les stations radiotélégraphiques côtières assurent les communications avec les bateaux en mer et avec les bateaux-feu. En dehors de ces services spéciaux, les stations côtières suivantes sont ouvertes au trafic public :

Mer du Nord : Norddeich, Cuxhaven, Héligoland;

Mer Baltique : Swinemunde.

Les stations côtières de Norddeich, Cuxhaven et Swinemunde possèdent, en outre, des installations de téléphonie sans fil. Celles-ci sont destinées à communiquer avec les bateaux de pêche et les navires qui possèdent des installations radiotéléphoniques.

Digitized by Google

La portée des postes radiotélégraphiques côtiers est limitée pour des raisons d'ordre international. Cependant certains d'entre eux, — *Norddeich*, par exemple — peuvent, grâce à des installations techniques particulières, réaliser

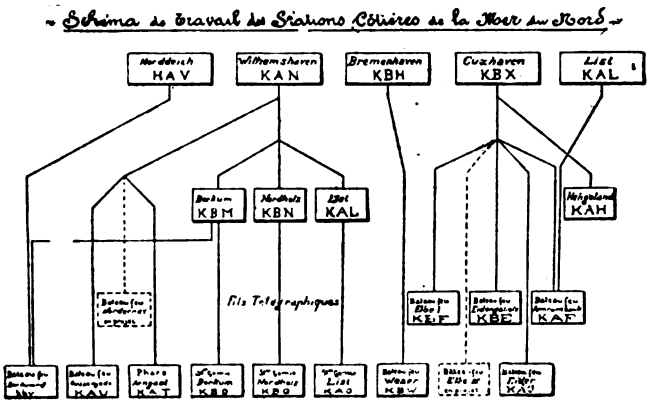

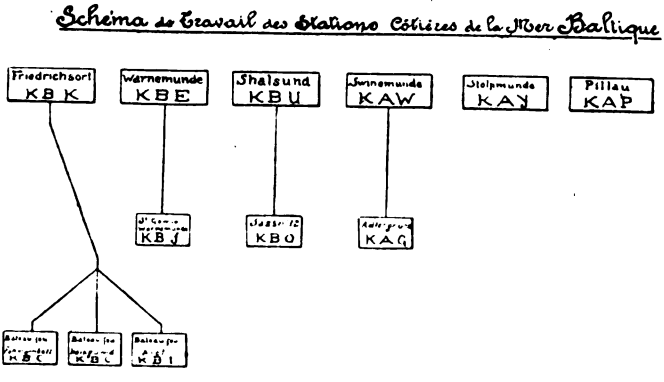

une liaison bilatérale avec des navires éloignés de plusieurs milliers de kilomètres.

L'activité des stations côtières porte sur les domaines ci-dessous :

1° Transmission des télégrammes de service maritimes et des télégrammes privés pour les bateaux en mer et les bateaux-feu;

Digitized by Google

2° Emission de renseignements météorologiques, (annonce des tempêtes, avis d'icebergs, renseignements intéressant la navigation en général, etc...);

3° Transmission des signaux de détresse des navires en perdition;

4° Point des navires par relèvement radiogoniométrique.

Les stations radiogoniométriques existantes sont :

Pour la mer du Nord : List, Nordholz et Borkum;

Pour la mer Baltique : Warnemunde.

Les émissions destinées au repérage radiogoniométrique se font sur une longueur d'onde de 800 mètres, alors que les autres communications entre les bateaux et la côte ont lieu sur 600 mètres (longueur d'onde internationale).

CHAPITRE III

Services radiotélégraphiques et radiotéléphoniques spéciaux.

Les renseignements généraux qui suivent sont relatifs au fonctionnement de certains services radiotélégraphiques et radiotéléphoniques spéciaux.

a) *Service de l'heure.*

Longueurs d'onde : 3.100 mètres et 18.050 mètres, entretenues.

Les signaux horaires sont déclenchés, automatiquement, à la station de Nauen, par une horloge de l'Observatoire de Hamburg, qui agit par l'intermédiaire d'un câble. Ces signaux sont destinés aux navires en mer et à des abonnés spéciaux qui y ont un intérêt industriel, scientifique ou professionnel. Ils sont émis deux fois par jour : de 0 h. 55 à 1 heure et de 12 h. 55 à 13 heures. Indicatif : M. E. Z.

L'installation des postes récepteurs est subordonnée à une autorisation du *Reichspostministerium* et entraîne le paiement d'une taxe annuelle. Les conditions d'installation

Digitized by Google

sont telles que ces postes ne peuvent servir à d'autres buts qu'à la réception des signaux horaires.

b) *Service météorologique.*

(Transmis : par radiotélégraphie, sur longueur d'onde de 600 mètres, par les stations de Norddeich, Swinemunde et Pillau; par radiotéléphonie, sur 1.800 mètres, par les stations de Norddeich et de Swinemunde; sur 5.700 mètres, en ondes entretenues, par la station de Berlin-Kœnigswusterhausen).

Les renseignements météorologiques des observatoires allemands sont transmis par certains postes radiotélégraphiques côtiers pour la navigation dans la mer du Nord et dans la mer Baltique.

Ils sont émis : pour la mer du Nord, par la station de Norddeich; pour la région occidentale de la mer Baltique, par la station de Swinemunde, et, pour la région orientale, par la station de Pillau.

En dehors de ce service météorologique, des télégrammes relatifs aux conditions atmosphériques, émanant des observatoires météorologiques allemands, sont transmis par la station de Berlin-Kœnigswusterhausen.

Ces télégrammes sont plus spécialement destinés aux autres observatoires météorologiques qui possèdent des postes récepteurs installés dans ce but.

c) *Transocéandienst.*

(Station de Nauen, longueur d'onde : 18.050 mètres; Station d'Eilvese, longueur d'onde : 14.600 mètres).

La Société *Transocéan G. m. b. H. Berlin* transmet, journellement, en semaine, un communiqué destiné à l'étranger et qui donne les plus importantes nouvelles du monde entier, et, plus particulièrement, les événements d'Allemagne.

Digitized by Google

Les nouvelles sont transmises par le service central de la *Transradio A. G. :*

a) De 12 h. 20 à 12 h. 40 et de 23 h. 20 à 23 h. 40, par la station de Nauen; 300 mots de texte anglais pour chaque émission;

b) Par la station d'Eilvese, de 11 heures à 12 heures, 350 mots de texte allemand et 200 mots de texte espagnol. De 20 heures à 21 heures, 350 mots de texte allemand.

Des postes récepteurs étrangers (agences, etc...) peuvent recevoir de la *Transocéan,* sous des conditions spéciales, l'autorisation d'exploiter les nouvelles transmises.

d) *Nouvelles de Presse* (*Presserundfunk*).

(Ondes entretenues : 3.300 mètres).

La station de Berlin-Kœnigswusterhausen transmet, journellement, en semaine, les nouvelles du bureau télégraphique Wolf. Ces nouvelles sont destinées à des postes uniquement récepteurs, déjà mentionnés plus haut, et répartis sur le territoire du Reich. Ces postes sont au nombre de 75 environ.

Ces nouvelles sont communiquées notamment aux bureaux locaux de l'agence Wolf et à certains journaux de province.

e) *Renseignements économiques et industriels.* (*Wirtschafts und Industrie-Rundspruch*).

(Longueur d'onde : 4.000 mètres).

Les cours des bourses des grandes places et des grands marchés mondiaux sont transmis par téléphonie sans fil. Les renseignements sont recueillis par la Société *Eildienst für amtliche und private Handelsnachrichten G. m. b. H.* de Berlin et transmis par un émetteur radiotéléphonique de la station de Kœnigswusterhausen. Les abonnés à ce service, qui sont généralement des banques, des indus-

Digitized by Google

triels, etc... possèdent des appareils récepteurs spéciaux. La Société mentionnée plus haut, à laquelle doivent être adressées les demandes d'abonnement, fait toutes les démarches nécessaires auprès de l'Administration des Télégraphes pour la pose des appareils récepteurs. Ces appareils sont construits par l'Administration elle-même de manière à ne pouvoir être utilisés que pour ce service. Ils demeurent la propriété de l'Administration qui perçoit, pour leur fonctionnement, une taxe trimestrielle se montant actuellement à 150 marks or. Ils sont réglés sur la longueur d'onde voulue et plombés ensuite.

f) *Renseignements économiques destinés à certains pays d'Europe* (*Europradiodienst*).

(Ondes entretenues : 3.300 mètres).

Tous les jours ouvrables, à des heures déterminées, la station de Kœnigswusterhausen transmet pour le compte de la Société *Europradio* des renseignements économiques qui donnent, en langage convenu, les cours principaux des bourses les plus importantes du monde entier. Ces renseignements sont la propriété de la Société Europradio et ne sont destinés qu'aux Etats européens qui ont passé un contrat avec elle.

Les Etats qui participent, actuellement, à ce service, le premier du genre établi en Europe, sont : l'Autriche, la Hongrie, la Tchéco-Slovaquie, la Yougoslavie, la Suède et la Norvège.

g) *Radio-Concerts* (*Unterhaltungsrundfunk*).

(Longueur d'onde : 250 à 700 mètres).

Les radio-concerts se sont développés, en Allemagne, seulement au cours de l'année 1923.

Les prescriptions, particulièrement rigoureuses, qui subordonnaient l'installation des postes récepteurs de toute

Digitized by Google

nature à l'autorisation préalable du *Reichspostministerium* entravaient ce développement.

Des règles moins sévères sont appliquées actuellement. C'est ainsi que l'installation des postes récepteurs simples à détecteur à galène n'est plus soumise à cette autorisation préalable, ni au paiement de la taxe annuelle.

Les services des radio-concerts fonctionnent d'une manière générale comme suit :

Les émetteurs radiotéléphoniques sont installés et exploités par l'Administration des Postes qui les loue à des Sociétés d'entreprises de concerts, conférences, etc... Ces dernières établissent les programmes, choisissent les artistes et veillent à la transmission des concerts.

La pose et l'installation des appareils de réception concernent exclusivement les particuliers. Toutefois, les appareils récepteurs doivent remplir les conditions techniques déterminées, fixées par l'Administration des Postes. Ces appareils ne peuvent d'ailleurs être fabriqués ou vendus en Allemagne que par des firmes autorisées par l'Administration elle-même. Ils ne peuvent également pas être installés sans l'autorisation de l'Administration et entraînent le paiement d'une taxe trimestrielle.

A l'heure actuelle, les radio-concerts sont émis, à Berlin, par un poste installé dans le *Vox-Haux* (firme qui s'occupe de la fabrication et de la vente de gramophones et d'appareils radio). Ce poste travaille par l'intermédiaire de la station de Berlin-Kœnigswusterhausen sur des ondes de 400 mètres aux heures suivantes : 16 h. 30 à 18 heures et 20 à 21 heures.

La portée des émissions est d'environ 150 kilomètres pour les postes récepteurs simples. Des émetteurs analogues sont en cours d'établissement à Munich, Stuttgart, Francfort-sur-le-Mein, Leipzig, Breslau et Hamburg, de sorte que, dans quelques mois, tous les points du territoire de l'Empire pourront recevoir les radio-concerts, même s'ils ne possèdent que des postes récepteurs simples.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

L'industrie radiotélégraphique Allemande.

L'Allgemeine Elektrizitaet Gesellschaft et la Société Siemens et Halske sont les deux premières Sociétés allemandes qui se sont occupées, vers l'année 1899, de la fabrication du matériel radiotélégraphique.

En 1903, ces deux firmes fondèrent de concert une nouvelle entreprise, la *Telefunken Aktien Gesellschaft für drahtlose Telegraphie,* qui s'occupe exclusivement de la fabrication de ce matériel. Au cours des années qui suivirent, des sociétés nouvelles manifestèrent leur activité dans ce domaine. Les plus importantes sont *la Lorenz E. G.* et *la Erich F. Huth G. m. b. H.*

Les besoins considérables de l'armée et de la marine ont nécessité, pendant la guerre, la collaboration d'un grand nombre de firmes nouvelles pour la fabrication des appareils de radiotélégraphie. En fait, ce n'est que depuis deux ans environ que cette fabrication a pris son véritable essor. La rapide extension, dans la plupart des pays, des entreprises de concerts radiotéléphoniques a, en effet, ouvert un débouché très important à cette industrie.

Jusqu'en 1923, l'industrie allemande fabriquait à peu près uniquement pour l'exportation. En 1923, les premiers radio-concerts ont fait leur apparition provoquant un accroissement de la fabrication des postes récepteurs. Actuellement, 70 firmes ont reçu de l'Administration des Télégraphes l'autorisation de fabriquer du matériel radiotélégraphique sous certaines conditions. En outre, plus de 400 sociétés diverses, qui s'occupent uniquement de la vente des appareils, ont été également autorisés.

La défense des intérêts généraux de l'industrie et du commerce des appareils radiotélégraphiques est assurée par l'association technique *Rundfunk* (*Verband der deutschen*

Digitized by Google

elektrotechnischen Industrie) et par le *Verband der Radio industrie E. V.*

Enfin, les maisons qui s'occupent spécialement de la vente du matériel radio viennent de constituer un groupement qui a son siège à Berlin et qui porte le nom de *Verband deutscher Radiohaendler E. V.*

DEUXIÈME PARTIE

FRANCE

CHAPITRE PREMIER

Aperçu très général.

Alors que la radiotélégraphie n'est plus un mode de liaison exceptionnel ou incertain, qu'elle double ou remplace utilement les câbles sous-marins; qu'elle assure les communications dans tous les cas nombreux où une ligne ne peut pas être établie, que l'Allemagne l'utilise dans les conditions qui viennent d'être relatées, il est intéressant de se demander, très brièvement, ce qu'a fait la France et si elle a tiré de cette merveilleuse invention les inestimables avantages qu'elle est susceptible de procurer.

La télégraphie sans fil qui constitue, au même titre que la télégraphie ordinaire, un moyen de transmission d'un lieu à un autre, est, en raison de la portée générale des termes de l'article premier du décret-loi du 27 décembre 1851, comprise dans le monopole télégraphique institué en France au profit de l'Etat et, par suite, soumise aux dispositions légales qui sont en vigueur dans le service de la télégraphie avec fil.

Le droit général et exclusif de l'Etat ne fait pas, toute-

Digitized by Google

fois, obstacle à ce que des autorisations d'exploitation soient accordées à des compagnies privées ou à des particuliers par le Gouvernement, ainsi qu'il est prévu à l'article premier du décret-loi susvisé.

C'est en vertu de ce droit d'autorisation qu'une convention a été conclue, le 29 octobre 1920, avec la Compagnie Générale de T. S. F. à laquelle s'est substituée la Compagnie « Radio-France », pour l'exploitation des communications radiotélégraphiques internationales que l'Etat jugerait utile de confier à cette Compagnie.

La convention dont il s'agit ne comporte d'ailleurs concession d'aucun monopole à la Compagnie, et l'Etat s'est réservé la faculté d'accorder à toute autre compagnie privée française des autorisations similaires d'exploitation.

A l'heure actuelle, les émissions de télégraphie sans fil sont régies par le décret du 24 novembre 1923, règlementant l'établissement et l'usage des postes radioélectriques privés. Ce décret a institué le régime de la liberté contrôlée donnant à l'Etat tous pouvoirs en ce qui concerne le contrôle de l'exploitation des postes de réception et d'émission et pour tout ce qui touche à la sécurité nationale.

Aucune installation radioélectrique privée pour la télégraphie et la téléphonie ne peut être établie et utilisée que dans les conditions déterminées par ce même décret. Les autorisations accordées ne comportent aucun privilège et ne peuvent faire obstacle à ce que des autorisations de même nature soient accordées ultérieurement à un pétitionnaire quelconque.

Une autorisation d'exploitation d'un poste de télégraphie sans fil est révocable à tout moment, sans indemnité, et notamment dans les cas suivants :

1° Si le permisionnaire n'observe pas les conditions particulières qui lui ont été imposées pour l'établissement et l'utilisation de son poste;

2° S'il commet une infraction aux règlements intérieurs ou internationaux sur le fonctionnement et l'exploitation des postes radioélectriques;

Digitized by Google

3° S'il utilise son poste à d'autres fins que celles qui ont été prévues dans l'autorisation ou la déclaration, notamment s'il capte indûment des correspondances qu'il n'est pas autorisé à recevoir ou s'il viole le secret de celles qu'il a captées fortuitement;

4° S'il apporte un trouble quelconque au fonctionnement des services publics utilisant, soit la voie radiotélégraphique, soit la télégraphie ou la téléphonie sur fils à haute et basse fréquences.

L'article 22 du décret stipule que les postes, appareils et installations radioélectrique peuvent être provisoirement saisis sur l'ordre du Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes dans tous les cas où leur utilisation compromet l'ordre et la sûreté publics ou la défense nationale ou apporte des troubles à la correspondance radioélectrique.

Dans ces conditions, l'Etat est fortement armé pour surveiller les postes de télégraphie sans fil et pour réprimer tous les abus qui peuvent se produire dans l'exploitation de ces postes.

Cette législation n'a point un caractère définitif et la question qui se pose est celle de savoir si la radiophonie fera l'objet d'un monopole, soit public, soit privé.

Les usagers de la radiophonie, les amateurs, les constructeurs sont nettement opposés à la mainmise de l'Etat qui, d'après eux, aboutirait fatalement à la ruine de la radiophonie par suite de l'impuissance de l'Etat à gérer les monopoles dont il assure la gestion, — à la création de nouveaux et nombreux fonctionnaires, — au paiement de taxes qui n'auraient pour corollaire aucun avantage. Au surplus, alors qu'à l'étranger les postes d'émission nous recouvrent d'une multitude d'ondes, qui échappent à notre contrôle, il importe que la France prenne une part importante dans la pratique de ce mode d'expansion des idées.

En somme, il est généralement admis, principalement dans les milieux commerciaux et industriels, que :

a) Le Parlement doit repousser tout projet de loi établissant le monopole de la télégraphie sans fil;

Digitized by Google

b) Les efforts de l'industrie radioélectrique ne doivent être gênés par aucune mesure d'ordre intérieur;

c) Le décret du 24 novembre 1923, qui institue le régime de la liberté contrôlée, doit recevoir une application rapide et libérale en ce qui concerne la radiophonie.

Le 19 mai 1925, réunie sous la présidence de M. Kempf, Président de la Chambre de commerce de Paris, l'Assemblée des Présidents de Chambre de commerce a émis le vœu « que, pour l'exploitation des communications radiotélégraphiques, soit maintenue dans l'avenir l'application de la convention du 20 octobre 1920 et que, pour les émissions radiotéléphoniques, soit maintenu le régime de liberté contrôlée par l'Etat, conformément aux dispositions du décret du 24 novembre 1923 ».

En ce qui concerne spécialement la radiophonie, l'assemblée a demandé :

« Que le Gouvernement permette, dans la plus large mesure possible et par l'application libérale du décret du 24 novembre 1923, à la radio-diffusion française de se développer;

« Que les autorisations provisoires et précaires accordées à l'heure actuelle soient consolidées suivant les directives données par les travaux de la commission interministérielle instituée par le décret précité pour son application;

« Que de nouvelles autorisations soient accordées dans les mêmes conditions;

« Que toutes facilités soient en tout cas données pour que ces postes de radio-diffusion puissent servir la propagande française en faveur du commerce et de l'industrie;

« Que la fourniture du matériel radio-téléphonique soit réservée à l'industrie nationale. »

En ce qui concerne la radiotélégraphie, l'assemblée a émis le vœu :

« Que le Gouvernement soutienne, par toutes les mesures possibles, notamment par la coordination de toutes les initiatives, les efforts de l'industrie radioélectrique française, tant dans notre pays qu'au dehors;

Digitized by Google

« Qu'il lui accorde toutes facilités pour la création et le développement des radiocommunications internationales;

« Qu'il prenne toutes mesures nécessaires pour l'utilisation de la T. S. F. à l'amélioration du service télégraphique intérieur. »

Sans prendre parti dans ce grave débat ni rechercher et commenter les raisons d'ordre supérieur qui sont susceptibles de militer en faveur du monopole, questions qui, en somme, sont étrangères à cette étude qui n'a aucun caractère d'ordre juridique, nous devons, bien qu'avec le plus profond regret, avoir la loyauté de reconnaître que la France, au point de vue des émissions, vient au dernier rang des nations.

Au point de vue radiotélégraphique, les communications sont, en principe, entre les mains de l'Etat. Toutefois, ainsi que nous l'avons déjà dit, le 29 octobre 1920, un traité est intervenu avec la *Compagnie générale de Télégraphie Sans Fil*, qui a créé, depuis, une filiale, la *Radio-France*. Aux termes de ce traité, cette Compagnie est autorisée à transmettre les communications radiotélégraphiques.

CHAPITRE II

Organisation générale des communications par T. S. F.

Le service radiotélégraphique est assuré, en France, par des postes de trois catégories :

1° Stations continentales affectées à l'échange du trafic commercial avec certains pays étrangers, les colonies et possessions françaises, exploitées par l'Administration des Postes, le Ministère de la Guerre, celui de la Marine ou l'industrie privée;

2° Postes de communications intérieures reliant les îles du littoral au continent ou certaines localités dans les régions montagneuses, exploités par l'Administration;

3° Stations côtières assurant les communications avec

Digitized by Google

les navires en mer, exploitées par l'Administration des Postes et des Télégraphes, le Ministère de la Marine, les chemins de fer de l'Etat ou des entreprises privées.

SECTION PREMIÈRE

STATIONS CONTINENTALES.

a) *Stations appartenant à l'Administration.*

Bordeaux-Lafayette T. S. F. — Station émettrice qui assure les communications avec les colonies suivantes :

Indo-Chine;
Madagascar;
Ile de la Réunion;
Saint-Pierre et Miquelon;
Côte Française des Somalis;
Afrique Equatoriale française;
Dahomey;
Côte d'Ivoire;
Guinée;
Sénégal, Haute-Volta, Niger, Mauritanie, Tchad;
Guadeloupe;
Guyane française;
Martinique.

Toutes ces communications ne fonctionnent que dans un seul sens, celui de France vers la colonie, à l'exception de la liaison France-Indo-Chine, bilatérale depuis le 17 janvier 1924, et des liaisons France-Sénégal et France-Madagascar, bilatérales depuis le 27 novembre de la même année. Bordeaux-Lafayette assure, en outre, une communication unilatérale avec Shang-Haï et la transmission de communications d'informations générales émanant du Ministère des Affaires étrangères.

Lyon T. S. F. — Station émettrice qui assure les liaisons avec les pays suivants :

Yougoslavie;
Pologne;
Maroc;

Digitized by Google

Algérie;
Etats-Unis d'Amérique (Service officiel);
Halifax (Service de Presse);
U. R. S. S. (Russie);
Télégrammes d'informations de l'Agence Havas.

Ces deux stations sont commandées à distance par le bureau central radiotélégraphique de l'Etat situé à Paris.

Villejuif T. S. F. — Centre de réception, relié directement au bureau central radiotélégraphique, au poste central télégraphique de Paris et au bureau télégraphique de la Bourse.

b) *Stations appartenant au Ministère de la Guerre.*

Ces stations, commandées à distance par le bureau central radiotélégraphique, assurent les liaisons suivantes :

Saint-Pierre-des-Corps : Suède.

Télégrammes d'informations de l'Agence Havas :

Tour Eiffel : Bulgarie;
Hongrie.

c) *Station appartenant au Ministère de la Marine.*

La station émettrice de *Nantes Basse-Lande* assure la transmission des télégrammes destinés aux navires en Adriatique. Cette station n'étant pas commandée à distance, les télégrammes qu'elle doit acheminer subissent d'abord une transmission télégraphique ordinaire par le fil direct qui relie le bureau central radio à Basse-Lande.

d) *Stations appartenant à l'industrie privée.*

En vertu des dispositions de la convention passée, le 29 octobre 1920, entre l'Etat et la Compagnie Générale de T. S. F., celle-ci a été autorisée à assurer, à l'aide de ses stations, certaines communications internationales.

Digitized by Google

La station émettrice est située à Sainte-Assise, près de Melun. Elle assure les liaisons suivantes :

Etats-Unis d'Amérique;
Grande-Bretagne;
Norvège;
Espagne;
Tchécoslovaquie;
Roumanie;
Syrie-Liban.

La station de Sainte-Assise est commandée à distance par le bureau central radiotélégraphique de la Compagnie, situé à Paris.

Le centre de réception, situé à Villecresnes (S.-et-O.), est relié directement au bureau central radiotélégraphique de la Compagnie.

SECTION II

POSTES ASSURANT LES COMMUNICATIONS INTÉRIEURES.

Ce sont des postes de secours situés, soit dans les régions montagneuses où les communications par fil sont souvent interrompues, soit sur le littoral où les liaisons par câbles avec les îles sont exposées à de fréquentes ruptures.

SECTION III

STATIONS RADIOMARITIMES.

a) *Stations côtières appartenant à l'Administration.*

Alger T. S. F.;
Bonifacio T. S. F.;
Bordeaux T. S. F.;
Boulogne-sur-Mer T. S. F.:
Le Havre T. S. F.;
Marseille T. S. F.;
Nice T. S. F.;
Ouessant T. S. F.;
Saintes-Maries-de-la-Mer T. S. F.

Digitized by Google

b) *Stations côtières appartenant au Ministère de la Marine.*

Cherbourg Rouges-Terres;
Dunkerque-Castelnau;
Lorient Pen-Mané;
Mengam;
Rochefort-sur-Mer;
Oran Aïen-el-Turck.

La station continentale de Nantes Basse-Lande participe également au service radiomaritime; elle assure la transmission des radiotélégrammes dits « à grande distance » destinés aux navires situés en dehors de la zone d'action des stations côtières françaises.

c) *Station appartenant aux Chemins de fer de l'Etat.*

Dieppe, station utilisée pour l'exploitation du service maritime des navires effectuant la traversée entre Dieppe et Newhaven et pour assurer un service de correspondance locale avec les chalutiers de Dieppe et de Fécamp.

d) *Stations appartenant à des entreprises privées.*

Rouen-Port, station exploitée par la Chambre de commerce de Rouen pour communiquer exclusivement avec les navires dans l'estuaire de la Seine pour ce qui concerne le service du port.

Le Havre-Abeilles, station exploitée par la Compagnie de Remorquage et de Sauvetage « Les Abeilles », au Havre, utilisée exclusivement pour le remorquage et les demandes de secours.

Les stations de bord correspondantes établies sur les navires français, sont exploitées soit par les armateurs, propriétaires des navires, soit par des Compagnies d'exploitation.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Organisation de la radiodiffusion.

L'organisation de la radiophonie générale et régionale fait actuellement l'objet d'une étude.

Le Gouvernement estime que les stations de radio-diffusion doivent être la propriété de l'Etat et que le personnel chargé de la manœuvre des appareils doit appartenir à l'Administration des Postes et des Télégraphes.

L'organisation projetée comporterait la faculté pour les intéressés d'obtenir, à des heures données, la disposition des postes d'émission à des conditions d'application générale et à des tarifs accessibles à tous, sans aucune distinction, ni préférence entre les usagers.

Les agents de l'Etat n'auraient pas à intervenir pour dresser les programmes et choisir les textes à transmettre. Leur rôle resterait limité à la manœuvre des appareils et à l'exercice du contrôle que, selon les prescriptions de l'article 3 de la loi du 29 novembre 1850, sur la télégraphie privée, l'Administration des Postes et des Télégraphes doit assurer dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Stations actuelles de l'Etat.

Des émissions de radio-diffusion sont effectuées présentement par :

a) La station de l'Ecole Supérieure des Postes et des Télégraphes;

b) La station de Lyon-la-Doua, non encore terminée, exploitée suivant le système exposé ci-dessus;

c) La station de la Tour Eiffel qui, indépendamment des bulletins météorologiques, commerciaux et financiers qu'elle émet, donne des radio-concerts organisés par

Digitized by Google

M. Maurice Privat qui a reçu pour cet objet une autorisation précaire et révocable.

Personnel des stations.

Le personnel des stations appartenant à l'Administration des P. T. T. est recruté parmi les agents du service général faisant déjà partie des cadres de cette Administration.

Ces agents ne peuvent être affectés au service de la T. S. F. qu'après avoir subi avec succès l'examen de sortie de l'Ecole de T. S. F., instituée par l'Administration des P. T. T. pour la formation des spécialistes que réclame ledit service.

Concession des postes radioélectriques privés.

La concession des postes radioélectriques privés de toute nature est régie par les dispositions du décret du 24 novembre 1923.

Il convient d'observer que, conformément aux vues du Gouvernement précédemment exposées, les prescriptions dudit décret, relatives à la concession des postes de la troisième catégorie (postes de radio-diffusion) n'ont pas été mises en application.

Toutefois, deux stations privées ont été autorisées, à titre précaire et révocable, à effectuer des émissions radiophoniques : la station de la *Compagnie Française de Radiophonie* (émission *Radio-Paris*); celle du *Petit Parisien* (1)

---

(1) Le 13 juin 1925, M. Daniélou, sous-secrétaire d'Etat des ports, de la marine marchande et des pêches, a pris une décision d'une particulière importance pour les navigateurs de toutes catégories fréquentant nos côtes.

A la suite d'essais techniques et d'une étude très approfondie à laquelle ont participé notamment des capitaines au long cours, la Commission des phares et balises, le service hydrographique

Digitized by Google

En résumé sont seules en fonctionnement normal et assuré les deux stations officielles : l'une, celle de la Tour Eiffel, la plupart du temps franchement mauvaise; l'autre, celle de l'Ecole Supérieure des Postes et Télégraphes, meilleure comme modulation, mais constituée à l'aide de matériel américain et non susceptible d'être reçue régulièrement à plus de 200 kilomètres de Paris.

Les deux autres postes privés, *Radiola* et le *Petit Parisien* fonctionnent toujours à titre d'essai, sur autorisation provisoire accordée à titre temporaire, ce qui rend tout perfectionnement impossible.

La station *Radiola*, reçue régulièrement et facilement, est subventionnée par les constructeurs de Télégraphie sans Fil.

Le jour où elle sera régulièrement autorisée par le Parlement, l'Administration procèdera à l'installation de postes régionaux dont l'un situé à Lyon (La Doua) a déjà fait quelques émissions, particulièrement développées au moment de la dernière foire. Un projet d'organisation à soumettre au Parlement est en préparation.

Le septième Congrès national des agents des P. T. T. tenu à Toulouse, le 12 juin 1925, a émis le vœu suivant :

---

de la marine, l'Administration des P. T. T., il a, en effet, approuvé un programme d'ensemble pour l'établissement, sur le littoral français, de radiophares, c'est-à-dire de postes qui, au moyen de signaux hertziens, permettront aux navires munis d'appareils récepteurs, soit de déterminer à distance leur position par rapport aux côtes, soit de connaître la route lorsque les indications visuelles ne seront pas perceptibles.

Il est prévu trois catégories de radiophares : ceux de grand atterrissage, au nombre de cinq, dont la portée ira jusqu'à 200 milles; ceux de brume, au nombre de vingt-trois, d'une portée d'une cinquantaine de milles, et enfin ceux qui seraient destinés plus particulièrement à guider les navires aux approches ou à l'entrée de certains ports.

L'exécution de ce programme, qui sera progressive, constituera, au point de vue de la sécurité de la navigation, un des progrès les plus considérables qui aient été réalisés depuis longtemps.

Digitized by Google

« Le Congrès, constatant les progrès rapides de la technique radio-électrique et l'état arriéré des règles en vigueur dans les services radio-maritimes, ainsi que le fait que les communications à longue distance ne sont pas encore réglementées, émet le vœu que la réorganisation soit poussée activement et que, s'il en est temps, le personnel d'exécution soit appelé à formuler ses suggestions ». De plus, considérant « les infractions journalières qui sont apportées au monopole légal des communications radio-électriques par l'usage qui en est fait au profit de groupements privés », il élève « une vigoureuse protestation et enregistre la carence des Services responsables, son résultat qui prive le Trésor de recettes certaines » et demande que « les stations des P. T. T. étant en nombre suffisant pour répondre aux exigences des usagers, il soit apporté un prochain remède à cette situation. »

Il est à noter que la convention de 1920 avec la Compagnie *Radio-France* en vue du trafic radiotélégraphique n'est pas encore approuvée par le Parlement.

CONCLUSION

Il s'évince de ce qui précède que l'Allemagne, dès la première heure, a compris les immenses avantages qu'elle pouvait retirer, au point de vue économique, de la radiotélégraphie et de la radiotéléphonie et qu'elle n'a pas reculé, malgré sa prétendue détresse financière, devant les frais d'une organisation merveilleuse fondée sur une législation des mieux comprises. Elle a suivi, toujours avec les plus grands succès, les progrès très considérables réalisés par la T. S. F., les perfectionnements importants des anciennes méthodes, tant de transmission que de réception et profité des avantages donnés par la création des amplificateurs téléphoniques qui ont permis d'atteindre les plus grandes portées.

La T. S. F. (radiotélégraphie et radiotéléphonie) constitue, en Allemagne, un véritable monopole d'Etat.

Le *Reichspostministerium* est l'organisme supérieur qui a, dans ses attributions, l'ensemble des communications

Digitized by Google

par T. S. F. Il exploite la majorité des postes du réseau, surveille les autres, fixe les caractéristiques techniques du matériel autorisé, donne aux firmes intéressées les autorisations de fabriquer ou de vendre les appareils, autorise les installations réceptrices des particuliers et perçoit les taxes correspondantes.

Cette centralisation a permis à l'Administration de porter tout son effort sur le développement des liaisons radiotélégraphiques interurbaines. Elle s'est appliquée à doubler les principales communications télégraphiques ordinaires par des liaisons radiotélégraphiques destinées à l'acheminement très rapide des messages. C'est ainsi qu'actuellement l'Allemagne possède un réseau radiotélégraphique des plus denses.

Ce réseau permet, dans un délai qui n'excède pas quinze minutes, de communiquer entre deux quelconques des 350 localités du Reich les plus importantes.

Au contraire, les émissions radiotélégraphiques destinées au grand public (radio-concerts, etc...) n'ont fait leur apparition qu'au cours de l'année 1923.

Leur développement était entravé par les règles très sévères qui présidaient à l'installation des postes récepteurs particuliers. Ces prescriptions viennent d'être sensiblement atténuées et on peut prévoir que, dans un avenir très prochain, l'Allemagne aura regagné l'avance que les autres pays marquent actuellement dans ce domaine.

Une idée générale se dégage du long exposé qui précède en même temps qu'un enseignement d'une portée d'ordre international.

Depuis la guerre, de nombreuses transformations se sont accomplies dans le domaine politique et économique. Les révolutions morales ont, pour ainsi dire, dominé les peuples et leurs gouvernants les ont subies parfois sans bien comprendre la nature et la grandeur des forces dont ils devenaient comme les jouets. Ainsi, alors qu'autrefois les cercles diplomatiques menaient la politique des nations, leur imposaient leurs idées, leurs tendances, leurs systè-

Digitized by Google

mes, leurs combinaisons, aujourd'hui ce sont les opinions qui mènent les cercles diplomatiques. Depuis le jour où les peuples tout entiers se sont jetés dans la mêlée avec leur passé, leur présent et leur avenir, avec toutes leurs richesses, toutes leurs forces, il est apparu qu'une nation qui a le souci de sa grandeur doit se faire connaître à l'extérieur, agir, par tous les moyens, sur ses voisins, et s'imposer à eux tandis qu'ils cherchent à s'imposer à elle. Malheur au peuple qui chercherait à s'isoler dans une sorte de tour d'ivoire, désireux d'être ignoré et d'ignorer les autres !

L'Allemagne a admirablement bien compris l'importance de cette révolution d'ordre moral et, dès le début des hostilités, elle a commencé sa propagande avec une prodigieuse habileté et une étonnante organisation qui a été admirablement bien décrite dans le livre de M. Fribourg : *Les Semeurs de haine*. Depuis plusieurs années, elle multiplie, tous les jours, cette propagande dans tous les domaines, cherchant, avec une opiniâtreté remarquable, à prouver la supériorité de la pensée allemande, *Deutschland über alles !...*

La T. S. F. est l'instrument merveilleux que les Allemands utilisent, à chaque instant, pour exercer cette action extérieure et universelle. La T. S. F. a été organisée par eux, tant au point de vue juridique que pratique, principalement dans ce but essentiellement national, patriotique. C'est surtout grâce à la T. S. F. que l'action extérieure germanique s'exerce en Europe aussi bien qu'en Asie, aux Etats-Unis, en Afrique, que dans l'Amérique du Sud. Elle communique, ainsi, avec les plus grandes villes du monde.

Les autres peuples ont compris l'immense importance de cette propagande ainsi conçue et organisée et ils ont commencé à imiter l'Allemagne.

Nous autres, Français, qu'avons-nous fait ? Que faisons-nous ?

L'examen de ce problème dépasse de beaucoup le cadre de cette étude. Il suffira de rappeler que, dans son *Rapport*

Digitized by Google

sur le budget de 1920, M. Noblemaire a dit : « Ce qui doit tout dominer, tout ordonner, c'est la propagande. » Trois ans auparavant, M. Painlevé avait voulu charger M. Franklin-Bouillon d'un ministère spécial d'action, c'est-à-dire de propagande extérieure. Rien n'a été définitivement organisé et notre action extérieure est toujours insuffisante par suite de la dispersion des crédits qui lui sont affectés et des efforts qu'elle rend nécessaires par la force même des choses.

Notre action extérieure n'ayant pas été précisée, organisée, le moyen qui aurait pu servir le plus utilement à assurer sa réussite a été négligé, ignoré même et, pour si pénible que cela puisse être, il faut avoir le courage de reconnaître que la France est encore dans l'ère des tâtonnements, des tergiversations, qu'elle n'a pas encore osé se prononcer sur la grande question du monopole de la Télégraphie sans Fil, le seul moyen de communication des navires en mer, des avions et des ballons, l'un des plus précieux systèmes de liaison des armées en campagne, ni sur l'organisation définitive de la radiotéléphonie, si utile toutes les fois qu'une nouvelle doit être répandue rapidement dans toutes les directions. Elle n'a pas un seul instant à perdre si, s'inspirant de ses intérêts les plus sacrés, elle veut prendre la place qui lui est indispensable dans le domaine des communications qui se confond avec celui des influences politiques et économiques.

Digitized by Google

LES ORIGINES DE TOULOUSE

LES SCULPTURES ANTIQUES DE MARTRES-TOLOSANES

PAR M. L. JOULIN

INTRODUCTION.

Deux questions fort importantes avaient été posées depuis longtemps aux érudits et aux savants de la région toulousaine : le haut passé de la capitale du Sud-Ouest de la France, et la nature, la provenance et la destination d'une collection surprenante de sculptures antiques aux sujets très variés, exhumées d'un champ de Martres-Tolosanes, petite ville située sur les bords de la Garonne, à 50 kilomètres en amont de Toulouse.

Au milieu du dix-huitième siècle, les Bénédictins qui disposaient seulement de quelques textes d'après lesquels les Volkes Tectosages dominaient la région au troisième siècle a. C., et de trouvailles de monnaies barbares dans un champ de Vieille-Toulouse, située sur les coteaux de la Garonne, à 5 kilomètres en amont de la ville actuelle, admettaient dans leur *Histoire du Languedoc,* que Toulouse avait été fondée par les Tectosages, et que la première agglomération toulousaine était l'oppidum de Vieille-Toulouse.

Des nécropoles préromaines fouillées depuis une trentaine d'années sur différents points du bassin supérieur de la Garonne, d'Albi aux Pyrénées-Centrales, n'avaient pas modifié l'opinion émise par les Bénédictins. C'est aux Tec-

Digitized by Google

tosages que ces vestiges de la civilisation du fer étaient communément attribués. Toutefois, l'interprétation de quelques vers d'Avienus, et des noms ibériques de localités de la Gascogne et du Languedoc, avaient fait penser qu'avant l'arrivée des Tectosages, le pays, habité depuis longtemps par des peuples Ligures, avait été envahi par les Ibères du Nord de la Péninsule, qui y avaient fait des établissements. Des vestiges, que l'on supposait antérieurs au troisième siècle a. C., étaient rapportés à une civilisation ibérique, dont les principales caractéristiques n'étaient pas déterminées. Quant aux sculptures antiques de Martres-Tolosanes, Dumège, qui en avait découvert la plus grande partie en 1828, les attribuait à la décoration des édifices et des habitations de la ville de *Calagurris*, station de l'itinéraire d'Antonin sur la voie romaine de Toulouse à Dax.

Une première étude de tous les documents publiés, la connaissance que nous avions des travaux de Montelius sur les caractéristiques et la chronologie des deux grandes périodes de la civilisation celtique; la découverte que nous faisions d'une vaste nécropole préromaine au lieu dit Saint-Roch, du faubourg Saint-Michel de Toulouse actuel, où les deux périodes de la civilisation celtique étaient manifestement représentées; enfin, la constatation que les mesures de l'itinéraire d'Antonin plaçaient *Calagurris* à 7 kilomètres en amont de Martres, nous ont déterminé à reprendre l'étude des deux questions, en conduisant des fouilles méthodiques à Toulouse et à Martres-Tolosanes.

Nos découvertes ont été publiées successivement par l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris*, l'*Académie de Toulouse* et la *Revue Archéologique de Paris*. Nous croyons toutefois nécessaire d'en présenter ici un résumé, afin que nos collègues de l'*Académie* puissent plus facilement juger des recherches que la solution des deux questions a exigées, et des contributions qu'elles ont apportées à la protohistoire de l'Europe barbare et à l'Histoire de la Gaule romaine.

Digitized by Google

On trouvera à la fin de cette note la liste de nos principales publications, dans chacune desquelles la bibliographie relative aux questions étudiées est indiquée.

LES ORIGINES DE TOULOUSE

I

Le bassin supérieur de la Garonne, d'Albi aux Pyrénées centrales.

1. — Les découvertes archéologiques (1900-1901).

Nos recherches à Toulouse et à Vieille-Toulouse et un nouvel examen des observations mentionnées de la fin du dix-huitième siècle jusqu'en 1900, dans les différentes parties du bassin supérieur de la Garonne, ont révélé les faits suivants. Une vingtaine de stations, villes, oppida et nécropoles, ont été reconnues et en partie fouillées dans cette grande région, notamment le long du Tarn et de la Garonne, et des affluents de la rivière et du fleuve. Tous les objets recueillis dans les couches à débris et les sépultures répondent, soit aux deux grandes périodes de la civilisation celtique, *le Hallstatt* et *La Tène*, soit au premier siècle de la domination romaine. Les deux stations les plus importantes, si l'on en juge par les nécropoles et l'étendue des couches à débris, se trouvent dans les quartiers des bords du fleuve de Toulouse actuel, et dans l'oppidum de Vieille-Toulouse.

Hallstatt. — La seconde subdivision de Hallstatt, sixième siècle a. C. et moitié du cinquième, est seule représentée dans toutes les stations. Comme rites funé-

Digitized by Google

raires l'incinération est générale, et les sépultures simples sont en sol plat à une faible profondeur.

Dans la région montagneuse de Bagnères-de-Luchon, à Garin et à Espiaup, les sépultures sont entourées de cercles de pierres comme dans certaines parties des Alpes italiennes. Le mobilier funéraire a la même composition que dans la Gaule Orientale et l'Allemagne du Sud. Il en est de même de l'industrie, armes, parures et céramique. Il n'a pas été rencontré d'objets étrangers à la civilisation de Hallstatt.

La Tène, de la moitié du cinquième siècle a. C. au premier siècle a. C. — Cette longue période se trouve datée, presque uniquement à Toulouse et à Vieille-Toulouse, dans les couches à débris ou les sépultures, par des poteries attiques à figures rouges de la fin du cinquième siècle ou du commencement du quatrième siècle, et par des poteries noires italo-grecques des troisième et deuxième siècles. On rencontre, en outre, des poteries peintes, dont la provenance était encore discutée en 1900, mais qui n'avaient pas tardé à être appelées *Ibéro-grecques*. La céramique indigène diffère tout d'abord entièrement de celle de Hallstatt; puis l'on y reconnaît l'influence croissante des types helléniques, comme technique, forme et décoration. Deux trésors de bijoux gaulois en or, que leur décoration rapporte, l'un à la première subdivision de la Tène, l'autre à la seconde, proviennent de sépultures à Albi et dans la banlieue de Toulouse. Quant aux monnaies barbares, en usage seulement à partir du troisième siècle, la pièce dite *à la croix*, imitée d'un type grec, a été rencontrée dans toutes les parties de la région. Dans les couches à débris de Toulouse et de Vieille-Toulouse, elle se trouve mélangée avec des monnaies massaliètes, grecques et ibériques. Comme rites funéraires, l'incinération est générale; mais les dispositions sont notablement changées, à Toulouse en particulier, où des sépultures multiples sont entassées dans des silos ou des puits profonds. La composition du mobi-

Digitized by Google

lier est restée la même; parures, amulettes, vases; les offrandes alimentaires que représentent des os d'animaux variés sont très abondantes.

Première période de la domination romaine. — Les couches à débris de Toulouse et de Vieille-Toulouse renferment une très grande quantité d'amphores italo-grecques qui ont apporté le vin et l'huile des pays italiques. On reconnait d'ailleurs que l'influence hellénique a fait place dans la céramique aux types italiques. Quant aux rites funéraires, ils ne sont pas modifiés. L'incinération est toujours générale. Les amphores italo-grecques, qui servent le plus souvent d'urnes cinéraires, sont placées dans les puits vidés de la période précédente, et les mobiliers sont devenus très pauvres.

Période antérieure au Hallstatt. — Les documents relatifs à la période qui a précédé celle du Fer, se réduisent à quelques objets isolés de la quatrième période de l'âge de bronze de l'Europe moyenne. Aucune station importante n'a été reconnue, si l'on néglige un groupe de sépultures de Vieille-Toulouse, fort intéressant, dont l'attribution reste incertaine.

2. — Premières indications sur la protohistoire de la région.

Ces découvertes conduisaient aux conclusions suivantes :

1° Les établissements préromains de nature si variée du bassin supérieur de la Garonne ont tous été créés au sixième siècle a. C., et la civilisation des populations qui les habitaient jusqu'à la moitié du cinquième siècle était celle de la 2e subdivision de Hallstatt;

2° Au milieu du cinquième siècle, la civilisation de Hallstatt a été remplacée, comme dans l'Allemagne du Sud et la Gaule Orientale, par celle de la Tène. A partir de cette

Digitized by Google

époque, des relations actives avec les colonies phocéennes du littoral méditerranéen, sont révélées par l'importation d'objets helléniques, et l'imitation par l'industrie indigène des types de cette provenance;

3° Dans les dernières années du deuxième siècle et au premier, la domination romaine a eu pour effet de substituer dans l'industrie indigène les types italiques aux helléniques; en même temps qué d'abondants produits italiques ont été importés dans la région.

Ces premières découvertes résolvaient donc la question de l'époque à laquelle Toulouse avait été fondé. D'autre part, elles semblaient d'accord avec le texte d'Hérodote, qui, au milieu du cinquième siècle, donnait aux Celtes la domination de toute l'Europe, contrairement à ce que l'on admettait jusqu'en 1900 pour la France du Sud et la Péninsule hispanique.

On sait, en effet, que les découvertes importantes faites dans la Péninsule depuis une trentaine d'années, étaient rapportées à une civilisation ibérique dont les caractéristiques principales n'avaient pas été déterminées. Il en était de même de la France du Sud, où les objets préromains, antérieurs au troisième siècle, étaient également rapportés à une civilisation ibérique imposée par les Ibères lors de leur invasion du cinquième siècle.

C'est ainsi que nous avons été conduit à reprendre l'étude des documents archéologiques des deux contrées. Nous avons dû toutefois attendre pour publier nos premières recherches, les résultats des fouilles faites dans les deux pays de 1903 à 1910, qui devaient éclairer les événements à la suite desquels la civilisation celtique avait pénétré dans la France du Sud et dans la Péninsule hispanique.

⁂

Digitized by Google

II

La protohistoire de la France du sud et de la Péninsule

1. Les découvertes archéologiques.

A. *La France du Sud.*

Bords intérieurs du Plateau Central. — On sait que les deux grandes périodes de la civilisation celtique sont entièrement représentées dans les différentes parties de la Gaule orientale. Or, sur les bords ouest et sud du plateau Central qui limitent la contrée que nous étudions, les fouilles récentes ont rencontré une série de nécropoles dont les sépultures appartiennent à la première subdivision de Hallstatt, qui répond au septième siècle a. C.

Littoral méditerranéen. — Les sondages du sol antique de Marseille ont fait retrouver toute la céramique peinte hellénique à partir du septième siècle, avec des poteries italo-grecques, ibéro-grecques et barbares. Pareilles trouvailles ont été faites dans quelques oppida de la région voisine. Il en a été de même dans les couches à débris de Montlaurès près de Narbonne; mais la série des poteries helléniques n'y commence qu'au sixième siècle. Enfin, les fouilles de l'importante nécropole d'Ensérune, entre Narbonne et Béziers, ont donné comme à Toulouse, dans des sépultures d'incinération en sol plat, des objets des deux périodes de la civilisation celtique : à savoir la 2e subdivision de Hallstatt, sixième siècle et moitié du cinquième, et La Tène, avec des poteries attiques à figures rouges du sixième siècle, des poteries italo-grecques, ibéro-grecques et barbares, et, en outre, le sabre de type grec *machaera* déjà rencontré dans le sud-est de la Péninsule.

Bas-Languedoc. — Tous les objets recueillis dans les oppida et nécropoles situés au pied des Cévennes méridio-

Digitized by Google

nales, appartiennent à la seconde subdivision de Hallstatt ou à La Tène. Près de Nîmes, une statue mutilée est de travail indigène.

Haut-Languedoc, Gascogne et Guyenne. — Nous n'avons pas à rappeler ici les découvertes du bassin supérieur de la Garonne. Une nouvelle étude de toutes les stations, nécropoles et lieux de trouvailles de la Gascogne et de la Guyenne nous a permis de constater que tous les objets préromains sont, comme à Toulouse, de l'une des deux périodes de la civilisation celtique, le Hallstatt et La Tène. Les objets étrangers à cette civilisation n'apparaissent qu'au troisième siècle avec les poteries italo-grecques.

Béarn. — Les mobiliers des nombreuses sépultures du plateau de Lannemezan et de la vallée de l'Adour, de Tarbes à Dax, sont manifestement de la civilisation de Hallstatt. Comme particularités, les sépultures sous tumulus ou tertres avec cercles de pierres intérieurs, reproduisent une disposition connue de la France orientale.

En résumé, du sixième siècle a. C. à la conquête romaine, on ne rencontre dans toutes les régions de la France du sud que des témoins des deux grandes périodes celtiques, le Hallstatt et La Tène, dont les objets caractéristiques sont mélangés dans une zone littorale méditerranéenne qui s'étend en pointe jusqu'à Toulouse, avec des produits helléniques, italo-grecs et ibéro-grecs.

B. *Péninsule hispanique.*

Aux documents recueillis avant 1900 se sont ajoutés de 1903 à 1910 des découvertes importantes : en Catalogne, à Ampurias et dans de nombreuses stations; en Aragon, dans la vallée du Jalon affluent de l'Ebre; dans la Vieille-Castille, à Numance près de Soria; dans les Asturies; dans l'Andalousie, à Osana, et à Carmona; et sur le littoral de la province d'Almeria, à Villaricos.

Digitized by Google

Catalogne. — Sur une soixantaine de lieues, de la frontière française presque jusqu'à Valence, se succèdent des stations dont la plupart ont été étudiées avec un grand soin. A Ampurias, on a mis au jour la puissante muraille, les substructions des édifices et des habitations, et les deux nécropoles de la colonie phocéenne d'*Emporion* fondée au cinquième siècle. Parmi les nombreux objets recueillis, se trouvent des poteries attiques, italo-grecques, ibéro-grecques et barbares, des sculptures architecturales et des monnaies.

La colonie romaine d'*Emporiæ*, bâtie à l'emplacement d'*Indica*, la ville barbare accolée à Emporion, a également été fouillée.

A Puig-Castelar, sur une haute crête au nord de Barcelone, l'enceinte et les habitations d'un oppidum barbare sont imitées de la colonie grecque voisine. Il en est de même dans d'autres oppida. Tous les objets trouvés appartiennent à l'une des deux grandes périodes de la civilisation celtique, la deuxième subdivision de Hallstatt et La Tène, mélangés dans la dernière période avec des poteries attiques, italo-grecques et ibéro-grecques. Les rites funéraires sont ceux de la France du Sud; l'incinération en sol plat est générale. Toutefois, dans le petit port de San Feliu de Guixols, des sépultures sont multiples dans des silos, comme à Toulouse.

Aragon. — De nombreuses nécropoles et quelques oppida jalonnent, sur une trentaine de lieues, la vallée du Jalon, affluent de l'Ebre, de Calatayud aux montagnes, dans lesquelles, au sud, le Tage prend sa source. Les sépultures sont d'incinération en sol plat, marquées par des stèles dans l'une d'elles. Toutes appartiennent aux deux périodes de Hallstatt et de La Tène. Les objets étrangers se réduisent à de rares poteries ibéro-grecques et à des lances de fer déjà signalées dans le Sud-Est de la Péninsule.

De grands vases peints ibéro-grecs proviennent de sépultures aux environs de Saragosse.

Digitized by Google

Vieille-Castille. — Sur le plateau de Garay où s'élevait Numance, des quartiers de la ville celtibérienne et du municipe romain bâti sur ses ruines ont été fouillés très méthodiquement. On y a trouvé des objets caractéristiques de Hallstatt et de La Tène, ainsi que de nombreuses poteries peintes ibéro-grecques. Les poteries attiques manquent dans la ville barbare.

Galice. — Aux Citanias du Minho, dont les habitations et les décorations sculpturales avaient déjà été décrites, se sont ajoutées des sépultures sous tumulus de Hallstatt, dans la région de La Corogne.

Murcie, Andalousie. Sur le littoral méditerranéen du Sud-Est de la Péninsule, dans la région d'Alicante-Murcie-Albacète, il a été trouvé: 1° en 1875, près d'Yekla, au Cerro de los Santos, dans les ruines d'un sanctuaire, de nombreuses statues et statuettes en pierre, représentant des prêtres, des prêtresses et des orants; 2° des animaux fantastiques qui rappellent certains sujets de l'art gréco-oriental; 3° quelques décorations architecturales, et des poteries peintes ibéro-grecques. Toutes ces œuvres sont manifestement de travail indigène sous des influences helléniques. Depuis cette époque, il a été recueilli dans la région de Cordoue, une statue mutilée qui paraît se rapporter à l'un des types du Cerro, et une figurine en plomb imitée des statues des prêtresses; enfin, à Almedinilla, des poteries attiques, ibéro-grecques et plusieurs sabres du type grec *machaera* du cinquième siècle. Dans la région de Séville, à Osuna, des reliefs guerriers et religieux, des animaux réels et des décorations architecturales qui rappellent celles des Minho, sont également de travail indigène sous des influences helléniques. Cet ensemble de découvertes montre qu'à l'époque préromaine, l'influence hellénique avait régné dans toute la contrée.

A Carmona, dans la région de Séville, il a été trouvé des sépultures nettement puniques, et, peut-être, quelques sépultures de Hallstatt.

Digitized by Google

Littoral d'Almeria à Malaga. — Les fouilles de Villaricos ont mis au jour les substructions d'une colonie punique et ses deux nécropoles, dont quelques sépultures sont datées par des poteries attiques à figures rouges. A Herrerias, mine de fer voisine, il existe des sépultures de Hallstatt, mais La Tène fait entièrement défaut. A Malaga, des objets puniques ont été trouvés dans des terrassements.

Provinces du Sud du Portugal. — Des objets de parure de Hallstatt proviennent des provinces de Beïra, d'Estramadura et d'Algarve. A Alcacer do sal, non loin de l'embouchure du Tage, une nécropole fort importante est rapportée par ses mobiliers aux périodes de Hallstatt et de La Tène. Avec les objets caractéristiques de ces périodes, il a été trouvé des poteries attiques et ibéro-grecques et un sabre du type *machaera.*

En résumé, les découvertes archéologiques récentes divisent nettement la Péninsule en deux parties distinctes, savoir :

1° Dans le Nord et l'Ouest, formant à l'époque historique la Celtibérie et la Lusitanie, tous les documents appartiennent à l'une des deux périodes de la civilisation celtique, le Hallstatt et La Tène, qui se sont succédé aux mêmes époques que dans la Gaule Orientale.

A partir de La Tène, dans une zone plus ou moins étendue autour du littoral méditerranéen, les objets celtiques sont mélangés avec des produits helléniques, italo-grecs et ibéro-grecs, et avec des produits indigènes plus ou moins imités de ces types;

2° Dans le Sud-Est de la Péninsule, en laissant de côté les objets nettement puniques du littoral d'Almeria et de la région de Séville, tous les documents, œuvres plastiques, décorations architectoniques, céramiques peintes, armes et ustensiles en fer, tous objets de travail indigène, manifestent des influences ou des imitations de l'art et de l'industrie helléniques.

Digitized by Google

2. La protohistoire de la France du Sud et de la Péninsule hispanique.

Deux textes laissés de côté jusqu'ici, s'accordent avec les découvertes archéologiques récentes. Dans la deuxième moitié du sixième siècle, Hécatée de Milet savait que le territoire de Marseille, fondé en pays Ligure, confinait à la Celtique. D'après Hérodote, les Phocéens, au septième siècle, avaient été accueillis avec empressement par le roi de l'état de Tartesse qui occupait le Sud de la Péninsule, l'Andalousie actuelle. Ces textes et les documents archéologiques, rapprochés des événements historiques, permettent de tracer la protohistoire de cette grande partie du monde barbare inconnue jusqu'à ce jour.

Huitième et septième siècles a. C. — Des peuples Ligures sont répandus dans la France du Sud et les Ibères dans la Péninsule. La civilisation de ces populations paraît être celle de la quatrième période de l'âge du Bronze de l'Europe moyenne, d'après les rares objets trouvés.

Dès le neuvième siècle, les Phéniciens commercent avec le littoral méditerranéen des deux contrées, où les Ioniens les suivent au huitième siècle. Les Phocéens, en particulier, sont bien accueillis au septième siècle, dans l'état de Tartesse. Il résulterait, des découvertes de l'Andalousie et des textes d'Hérodote que la civilisation du fer ibéro-grecque de cette partie de la Péninsule pourrait dater du septième siècle. A cette même époque, l'archéologie montre les Celtes de la Gaule orientale établis sur les bords Ouest et Sud du Plateau Central.

Sixième siècle a. C. et moitié du cinquième. — A la chute de Tyr (575), Carthage a succédé aux Phéniciens dans le commerce avec les deux contrées. Les fouilles de Villaricos et celles de Carmona indiquent que les Carthaginois n'ont

Digitized by Google

pas tardé à dominer tout le Sud-Est de la Péninsule; toutefois, ils n'ont pas modifié la civilisation ibéro-grecque de la Tartesside. L'archéologie montre, d'autre part, qu'au sixième siècle, à l'époque où le Halstatt$_1$ a été remplacé par le Hallstatt$_2$, les Celtes du Plateau Central de la France ont conquis successivement la Gaule du Sud et le Nord et l'Ouest de la Péninsule hispanique. Les Carthaginois paraissent les avoir arrêtés sur la steppe de la Nouvelle-Castille. Dès leur conquête, les Celtes ont créé des établissements de toute nature, où ils ont fixé les populations Ligures et Ibères, avec lesquelles ils se sont assimilés, en leur imposant leur civilisation. On peut remarquer que les agglomérations ont été établies dans les vallées les plus fertiles, sur les littorals de la Méditerranée et de l'Atlantique et dans des positions assurant les communications entre les régions naturelles des deux contrées. Quelques sépultures de Hallstatt signalées dans le Sud-Est de la Péninsule, peuvent être attribuées à des bandes de Celtes qui se sont aventurées sur le territoire carthaginois, et qui avaient disparu à l'époque de La Tène. La conquête de la France du Sud par les Celtes reporte à une époque antérieure l'invasion des Ibères, que semblent indiquer des vers d'Avienus et quelques noms ibériques de localités de la Gascogne et du Languedoc.

De la moitié du cinquième siècle a. C. à la conquête romaine. — Au début de la période les Phocéens de Marseille ont fondé de nombreuses colonies sur le littoral méditerranéen de Nice à Valence. C'est précisément à cette époque que la civilisation de Hallstatt est remplacée par celle de La Tène dans les deux pays, comme dans les autres contrées celtiques.

Or, les découvertes archéologiques montrent que, dans une zone plus ou moins large autour du littoral méditerranéen, des relations très actives se sont établies entre les Celtes et les colonies phocéennes et le Sud-Est de la Péninsule. Ces relations ont donné lieu à de nombreuses impor-

Digitized by Google

tations d'objets helléniques et ibéro-grecs, et à l'imitation par l'industrie indigène des types helléniques. Il en est résulté un accroissement considérable des villes situées sur les grandes voies de communication, et les fouilles récentes témoignent de la prospérité croissante des régions celtiques des deux contrées pendant toute la période.

Deuxième et premier siècles a. C. — Cette période répond à la conquête par les Romains de la Péninsule au deuxième siècle, et de la Narbonnaise à la fin du deuxième.

Les fouilles d'Emporion, de Numance et de Toulouse ont montré les importations considérables des produits italiques dans les deux pays, et l'imitation progressive par l'industrie indigène des types italiques. On constate en même temps l'abandon de la plupart des *Oppida*, dont les populations ont été appelées dans des villes nouvelles fondées dans les plaines voisines, aussi bien dans la Péninsule que dans la France du Sud.

⁂

III

Les Origines de Toulouse.

La protohistoire de la France du Sud et de la Péninsule hispanique qui vient d'être tracée, éclaire puissamment les premières indications que les découvertes archéologiques du Bassin supérieur de la Garonne avaient données sur *les origines de Toulouse*. Cette région n'est plus un îlot de civilisation celtique au milieu d'une contrée, qui, d'après l'interprétation d'un texte, était soumise aux Ibères du Nord de la Péninsule jusqu'à l'arrivée des Volkes Tectosages, mais bien une partie importante de la conquête que les Celtes du Plateau Central ont faite du sixième siècle a. C. à la moitié du cinquième, de la France du Sud et du Nord et de l'Ouest de la Péninsule. Comme la protohistoire

Digitized by Google

repose presque uniquement sur des documents archéologiques, il ne faut pas s'étonner que les événements économiques prédominent dans l'étude de cette première période de l'histoire de Toulouse.

Du sixième siècle a. C. à la moitié du cinquième. — Au sixième siècle, les Celtes descendent du Plateau Central dans les différentes parties de la France du Sud occupées par des populations Ligures, peut-être mélangées avec des Ibères. Ils imposent aussitôt leur civilisation, celle de Hallstatt, aux indigènes et créent, en particulier le long du Tarn et de la Garonne haute, une série d'établissements de toute nature, au milieu desquels se trouve une ville à l'emplacement de Toulouse actuel. Cette agglomération, située précisément à l'endroit où le fleuve devenait navigable à cette époque, est à la fois la métropole de la région, et le lieu de passage de tous les produits entre les régions de la Méditerranée et celles de l'Atlantique. Les couches à débris de cette première ville ont été reconnues sur différents points des quartiers du bord du fleuve, et sa nécropole, retrouvée au lieu dit Saint-Roch, du faubourg Saint-Michel actuel, a été fouillée D'après la céramique recueillie à Vieille-Toulouse, il est vraisemblable qu'une deuxième agglomération, formant *oppidum*, existait dès cette époque sur les coteaux de la Garonne, près du village appelé Vieille-Toulouse.

De la moitié du cinquième siècle a. C. au troisième siècle. — Au début de la période, la civilisation Hallstatt est remplacée par celle de La Tène, comme dans les autres pays celtiques.

Les deux premières subdivisions de La Tène sont datées, à Toulouse et à Vieille-Toulouse par des poteries attiques à figures rouges, et par deux trésors de bijoux en or trouvés, nous l'avons déjà dit, dans des sépultures, l'un près d'Albi, l'autre dans la banlieue de Toulouse. La nécropole de Saint-Roch, considérablement augmentée, témoigne de l'accroissement de la ville des bords du fleuve.

Digitized by Google

Les sépultures simples en sol plat de la période précédente sont devenues multiples dans des silos et des puits profonds. Le mobilier funéraire a la même composition que dans les contrées classiques de la Tène, et il est particulièrement riche en offrandes alimentaires.

Des poteries attiques et ibéro-grecques proviennent d'échanges avec les colonies phocéennes et le Sud-Est de la Péninsule. Quant à la céramique, elle diffère tout d'abord entièrement de celle de Hallstatt; puis, elle subit l'influence des types helléniques, dans la technique, la forme et la décoration.

Du troisième siècle a. C. à la fin du deuxième siècle. — Au troisième siècle, les Volkes Tectosages s'établissent dans la région dont ils dominent les populations.

La civilisation de La Tène existait chez ces dernières depuis 250 ans; rien n'a donc été changé de ce côté. Il est vraisemblable que les envahisseurs occupaient le vaste oppidum de Vieille-Toulouse, et que les défenses qui complètent les escarpements de la Garonne, sont leur œuvre. De nombreuses surfaces à débris montrent l'importance de cette seconde agglomération toulousaine; et comme c'est au troisième siècle que la monnaie a été adoptée par les Celtes, on peut attribuer aux Tectosages la pièce barbare, dite *à la croix*, trouvée en abondance dans une des surfaces à débris. D'autre part, le mélange de cette monnaie avec des pièces massaliètes, grecques et ibériques, recueillies dans le sol des deux agglomérations toulousaines, manifeste les échanges qui y ont été faits, échanges indiqués, d'autre part, par de très nombreuses poteries italo-grecques. On constate également que la céramique indigène imite de plus en plus les types helléniques.

Premier siècle de la domination romaine. — C'est en 106 a. C. qu'après avoir été saccagée par le consul Cepion, Toulouse a été réunie à la Narbonnaise. Les nombreuses monnaies de toute provenance, trouvées au lieu dit *La Plaine*, à Vieille-Toulouse, au milieu d'une terre

Digitized by Google

charbonneuse et cendreuse, représentent les enfouissements faits par les habitants à l'approche des Romains.

Dès la conquête, les produits italiques arrivent en abondance dans la région, et les types de l'industrie italique sont peu à peu imités par les indigènes. Les rites funéraires ne sont pas modifiés; mais l'utilisation des amphores italo-grecques comme urnes cinéraires et la pauvreté des mobiliers funéraires témoignent des crises économiques qui ont suivi la conquête. Une inscription de l'an 47 a. C., qui rappelle la réparation d'un édifice de Vieille-Toulouse, par un collège semblable à ceux des villes romaines, montre la rapidité avec laquelle les institutions de Rome s'étaient développées dans la région.

En résumé nos fouilles du bassin supérieur de la Garonne, d'Albi aux Pyrénées-Centrales, et les études qu'elles ont nécessitées, ont définitivement résolu cette question des *Origines de Toulouse,* discutée depuis si longtemps. Elles ont en même temps apporté à la connaissance du monde barbare deux contributions importantes : la protohistoire de la France du Sud et celle de la Péninsule hispanique.

Liste de nos principaux mémoires publiés dans différents recueils :

Les Etablissements antiques du Bassin de la Garonne (Revue Archéologique, 1907). — *Les Sépultures des âges protohistoriques dans le Sud-Ouest de la France* (Revue Archéologique, 1912). — *Les découvertes archéologiques de Toulouse* (Mémoires de l'Académie de Toulouse, 1917). — *La Protohistoire de la France du Sud et de la Péninsule hispanique, d'après les découvertes archéologiques récentes* (Revue Archéologique, 1922). — *La Protohistoire de l'Europe barbare, d'après les découvertes archéologiques récentes* (Revue Archéologique, 1923).

Digitized by Google

LES SCULPTURES ANTIQUES DE MARTRES-TOLOSANES

Toutes les questions relatives à la nature et à la provenance des sculptures exposées au Musée des Augustins, sous la désignation de la grande villa de Chiragan, ont été étudiées avec détail dans notre mémoire publié par l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris;* cela nous permettra d'abréger ce résumé.

Les fouilles commencées dans le champ de *Chiragan*, où l'on voyait encore des ruines au commencement du dix-neuvième siècle, et où Dumège avait fait ses découvertes en 1828, poursuivies par nous dans les pièces de terre voisines, ont mis au jour toutes les substructions d'une vaste villa dans un enclos de 16 hectares, situé entre le fleuve et la voie romaine de Toulouse à Dax.

Les bâtiments de la *villa urbana* couvrent un hectare et demi. On y rencontre les dispositions ordinaires des grandes résidences romaines : vestibulum, peristylium, galeries, appartements intimes, sacellum et palestre; le tout comprenant une centaine de pièces et réduits. Les sculptures trouvées à diverses reprises formaient la décoration de la villa, et l'on a pu répartir les principaux ensembles dans différents bâtiments.

La *villa rustica* s'étendait sur trois lignes parallèles de petits bâtiments : la première pour le personnel d'exploitation; la seconde pour les écuries et les étables, et la troisième pour les *fabricae,* où se faisait tout ce qui était nécessaire pour les habitants de la villa. Un grand fructuarium, avec voie d'accès particulière, complétait les installations

Digitized by Google

agricoles. Il y avait, en dehors de l'enclos, une nécropole, malheureusement dévastée; mais le cimetière d'inhumation des enfants morts en bas âge était intact.

L'étude des substructions, rapprochée de celle de la décoration, a montré que l'établissement, construit sous Auguste, a été l'objet de quatre remaniements successifs jusqu'à Constantin. Le plus important a été fait sous les Antonins; c'est de cette époque que date la plus grande partie des œuvres plastiques.

L'étude que nous avons faite a montré que toutes les statues, bustes-portraits, reliefs, sujets de genre, au nombre de trois cents, sont en marbres grecs ou d'Italie, et que par conséquent ils venaient des ateliers italiens, où se faisaient les sculptures destinées à orner les résidences provinciales. Les grands ensembles décoratifs, médaillons des Dieux, reliefs des travaux d'Hercule et les ornements architectoniques ont été faits sur place avec des marbres pyrénéens. Nous avons reconnu en outre que, dans son ensemble, la décoration sculpturale reproduit comme sujets celle de la villa d'Hadrien à Tivoli, réserve faite de la valeur des œuvres, qui, toutes cependant, sont des reproductions, des répliques ou des rappels d'œuvres connues de la sculpture grecque ou romaine. Nous avons pu pour la première fois classer méthodiquement ces marbres et compléter leur exposition dans la salle des Antiques du Musée des Augustins.

Toutes les sculptures sont mutilées et certains fragments portent la trace de l'incendie qui a contribué à la destruction de la villa. Nous rapportons aux premières années du cinquième siècle cette destruction par les Vandales qui traversaient la région en se rendant en Espagne.

Trois villas moyennes et petites et trois vici se trouvaient autour de la grande résidence de Chiragan, dans la plaine de Martres et sur les coteaux voisins. Les plans en ont été relevés et l'on a fouillé la nécropole du vicus le plus important. Cela a permis de restituer les établissements de

Digitized by Google

la vie rurale de cette portion de la vallée de la Garonne à l'époque gallo-romaine, et d'en évaluer la population.

Quatre trésors de monnaies, comprenant 15.000 pièces, trouvées enfouies à l'emplacement de l'un des vici, sont des témoins des destructions qui ont accompagné celle de la grande villa.

Ces recherches ont éclairé la nature de nombreuses ruines qui jalonnent la vallée de la Garonne, de Toulouse à Saint-Martory; ainsi que les époques de construction des villas qui entouraient la grande cité murée, à Vieille-Toulouse, à Saint-Michel-du-Touch et à Lalande. En terminant, nous ferons remarquer que la villa de Chiragnan est la seule de ces grandes résidences rurales mentionnées par Sidoine Apollinaire au cinquième siècle, dont les dispositions et la décoration fastueuse soient aujourd'hui entièrement connues.

Liste de nos mémoires publiés dans différents recueils :

Les Etablissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes (Mém. des savants étrangers de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, 1901). — *Un torse antique du Musée de Toulouse* (Mém. de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 1903. — *La salle des antiques du Musée de Toulouse* (Mém. de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 1903). — *Les quatre fouilles de Martres-Tolosanes* (Bull. de la Société Archéologique du Midi de la France, 1906).

Digitized by Google

SYNDICATS OUVRIERS ET GRÈVES RÉVOLUTIONNAIRES

Dans le Castrais

A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

PAR M. HENRY TOURNIER

Parmi les phénomènes sociaux qui attirent l'attention de nos contemporains, on serait peut-être tenté de croire que les conflits du travail, surtout sous la forme qu'ils revêtent de nos jours, sont relativement d'origine récente : certes, beaucoup ont entendu parler des « coalitions » de l'Ancien Régime (1), mais ils ne pensent pas que la grève avec son cortège de violences, les syndicats avec leur organisation régionale et nationale, puissent remonter à une époque plus éloignée de nous que le dix-neuvième siècle et avoir d'autre cause que le développement excessif du machinisme et, par suite, de la grande industrie.

Il n'en est rien cependant et nous pourrions citer les

(1) M. Martin SAINT-LÉON en cite plusieurs cas dans son ouvrage : *Histoire des Corporations de Métiers* (Félix Alcan, édit., Paris, 1909), et M. J. FLAMMERMONT, professeur à la Faculté des lettres de Lille, a fait une communication sur les « Grèves et les Coalitions ouvrières à la fin de l'Ancien Régime » au Comité des Travaux historiques et scientifiques, Congrès des Sociétés savantes, séance du 30 mars 1894, dans laquelle il rapporte la grève de la papeterie de Courtalin, en 1776 (V. ci-après).

Digitized by Google

véritables grèves qui eurent lieu dans les fabriques d'étoffes de notre Languedoc, si prospères à cette époque, à Lodève en 1730 et à Carcassonne en 1740; mais ces deux conflits revêtent un caractère accidentel, ne proviennent pas d'une organisation syndicale permanente, et ne se traduisent par aucun des procédés qui accompagnent de nos jours tout arrêt concerté du travail du fait de la main-d'œuvre.

Nous allons voir, au contraire, que notre région du Castrais fut, dans les dernières années de l'Ancien Régime, le théâtre de troubles ouvriers graves, qui présentent, dès cette époque, toutes les formes des grèves actuelles. Les documents conservés aux Archives de l'Hérault (1) qui les font revivre, sauf quelques points de détail, semblent écrits de nos jours et concerner une de ces crises violentes qui viennent arrêter, parfois sans retour, l'essor des industries les plus florissantes et rompre la quiétude de nos modernes sous-préfets.

C'est dans les fabriques de papiers de Castres et de Mazamet qu'éclatèrent ces conflits répétés au cours des années 1786, 1787, 1788 et 1789. Cette branche de l'activité nationale, dont il ne reste plus guère de traces dans notre région, y était déjà fort ancienne. Il existait des moulins à papiers à Mazamet sur le canal noble de La Nogarède dès 1610 et les papeteries de Mazamet sont signalées, avec celles de Saïssac, Annonay et Bédarieux, dans un rapport à l'Intendant du Languedoc daté de 1674.

Quelques années plus tard, en 1685, le sieur Pujol, chargé à Castres de la réfection des compois qui remontaient à 1592, emploie à ce travail « du grand papier de Mazamet » (2).

Comme toutes les industries, celle de la papeterie n'avait pas échappé à la sévère réglementation de Colbert : l'arrêt

(1) Fonds de l'Ancienne Intendance de Languedoc.
(2) Arch. de la Ville de Castres. BB. 26.

Digitized by Google

du Conseil du Roi qui la concerne est du 21 juillet 1671. Un nouvel arrêt, du 27 janvier 1739, vint le réviser et le compléter (1). Il nous retiendra un peu plus parce qu'il était encore en vigueur à l'époque qui nous intéresse.

Une partie importante de cet arrêt a trait aux rapports entre les maîtres et les compagnons. Plusieurs articles règlent l'apprentissage pour les jeunes gens de 12 à 16 ans. A l'issue de cette période qui dure quatre ans, l'apprenti est tenu de servir pendant quatre autres années en qualité de compagnon. Voici les diverses catégories d'ouvriers qui travaillent dans les moulins à papier (art. 44 et 45 de l'Arrêt) : « Les coleurs ou salerans, les ouvriers qui mettent « les matières sur les formes, ceux qui couchent les « matières qui entrent dans la composition des papiers, « enfin l'ouvrier employé à faire et à réparer les formes « servant à la fabrication des papiers, appelé Formaire. » Ces diverses catégories d'ouvriers sont personnellement exemptes de la collecte des tailles, du logement des gens de guerre et de la milice, tout comme les patrons.

Les maîtres sont libres de répartir les emplois entre leurs compagnons et apprentis « comme ils le jugeront « à propos, sans qu'aucun desdits compagnons puisse s'y « opposer pour quelque cause et sous quelque prétexte « que ce soit, à peine de 3 livres d'amende payables par « corps, contre chacun desdits compagnons qui auraient « formé de pareilles oppositions et de plus grand, s'il y « échoit » (art. 47).

Il est fait défense formelle aux compagnons et ouvriers, sous peine de 100 livres d'amende, de changer de fabrique

---

(1) En 1728, Castres possédait quatre fabriques : Brieu, à Castres (2 moulins); de Bayar, à Burlats; de Bayne, à Raissac, et Mazamet, quatre également : Léonard Valade (2 moulins), Jean Valade (2 moulins), Moyse Loubié et Pierre Prades (1 moulin), Antoine de Mahul (1 moulin près Roquerlan) (Arch. de l'Hérault, C. 2670).

P. Boissonnade, L'Industrie en Languedoc au temps de Colbert (*Annales du Midi*, année 1906).

Digitized by Google

sans avoir prévenu le maître « six semaines auparavant « en présence de deux témoins ». Quant aux fabricants qui prendraient des compagnons ou ouvriers sans exiger le certificat de congé en règle du précédent patron ou du juge des lieux en cas de refus mal fondé de la part du maître, ils sont passibles d'une amende de 300 livres, moitié au profit de S. M., moitié au profit du précédent patron. Le délai de préavis de six semaines est également applicable au congé donné par le maître à l'ouvrier.

« Défend aussi S. M. auxdits maîtres fabriquants de « débaucher les compagnons et ouvriers les uns des « autres, en leur promettant des gages plus forts que ceux « qu'ils gagnoient chez les maîtres où ils travailloient, « sous les peines portées à l'art. précédent, tant contre « lesdits maîtres que contre lesdits compagnons et ou- « vriers. »

L'article 50 prévoit le sabotage du travail par l'ouvrier, qui peut en « être convaincu tant par la comparaison de « ses autres ouvrages, que par la déposition des autres « compagnons et ouvriers travaillant dans le même mou- « lin ». Dans ce cas, le coupable sera condamné « outre le « dédommagement, à la même peine que s'il avait quitté « son maître sans congé ».

Les compagnons et ouvriers « sont tenus de faire le « travail de chaque journée moitié avant midi et l'autre « moitié après midi, sans qu'ils puissent forcer leur tra- « vail sous quelque prétexte que ce soit, ni le quitter avant « la fin de la journée », sous peine de 3 livres d'amende par contravention « au profit des Pauvres de l'hôpital le « plus prochain ».

Le travail est interdit, été comme hiver, avant 3 heures du matin et les maîtres « ne peuvent exiger desdits com- « pagnons et ouvriers des tâches extraordinaires appel- « lées avantages », à peine de 50 livres d'amende pour les maîtres et de 3 livres pour les ouvriers. Les maîtres sont libres de fixer comme il leur plaît le nombre de leurs apprentis ou de leurs ouvriers « sans que les autres com-

Digitized by Google

« pagnons et ouvriers puissent inquiéter ou maltraiter les « nouveaux venus, ny exiger d'eux aucune rétribution « pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce « soit », pénalité : 20 livres d'amende et de plus grande peine s'il y échoit.

Enfin, il est expressément défendu à tout compagnon ou apprenti « de vendre aucuns papiers, ni aucunes matières « ou coles servant à la fabrication desdits papiers et à tous « colporteurs et autres d'en acheter », à peine de 50 livres d'amende et même de poursuites extraordinaires, si le cas y échoit (1).

Cet Arrêt de 1739, destiné sans doute à mettre fin à des abus qui existaient déjà, ne fut pas appliqué sans difficulté dans les usines du Castrais. A Mazamet notamment, où la papeterie était très prospère, il y eut à son occasion un véritable conflit entre patrons et ouvriers (2).

Le Maire avait réuni le 23 novembre 1739 les maîtres fabricants pour leur communiquer l'Arrêt (3). Cette réunion, présidée par Bosviel-Lagoutine, maire, se composait de Léonard Valade, Léonard Valade fils, Jean Valade, Jean-Pierre Delages, et Ayguebelles (de Roquerlan), représenté par Jean Valade. Ils étaient tous proches parents entre eux et constituaient une véritable aristocratie industrielle. Le sieur Jean Valade, un d'entre eux, avait accepté « à la solli- « citation de M. le Maire et consuls de cette ville » la charge de garde-juré pour l'exécution de ses prescriptions. Mais il ignorait les difficultés auxquelles il allait se heurter, bien qu'il connût de longue date « l'esprit et le peu de subor- « dinations que l'on a toujours trouvé dans l'esprit des

(1) Arch. de l'Hérault. — A. 97.

(2) De Fornier, subdélégué à Carcassonne, écrit à cette époque à l'Intendant de Languedoc : « La grande manufacture en « papiers est à Mazamet, dans le diocèse de Lavaur, où la « plupart des manufacturiers royaux et fabriquants particuliers « se pourvoient par préférence à nos papetiers. » (Arch. de l'Hérault, C. 2671.)

(3) Arch. de l'Hérault. — C. 2672.

Digitized by Google

« garsons papetiers, estant à proprement parlé d'espèces « de coureurs qu'ils ce persuadent toujours qu'en chan- « gent de fabrique, ils en font toujours mieux... »

Au bout de peu de mois, en effet, le conflit était passé à l'état aigu et le sieur Valade écrit le 17 avril 1740 à l'Intendant du Languedoc (1) pour lui offrir sa démission de juré-garde ou demander une protection énergique; car « ils se sont entr'eux formé un esprit de révolte contre « moy qui les conduit à faire dans toutes les occations « les mutins, ils viennent de m'en donner une preuve en « passant devant ma maison sur les huit heures du soir, « en me jettant de grans coups de pierres, et s'en prenant « personnellement contre moy, je fus en nécessité d'avoir « recours à l'autorité de M. le Maire... » (2).

Le 1er mai, le secrétaire de l'Intendant répond à Jean Valade et l'assure de la protection officielle; en même temps, il transmet à M. Bauduer, subdélégué au diocèse de Lavaur, dont dépend Mazamet, la lettre de Valade et il l'invite à sévir énergiquement. Cependant, tel n'était pas l'avis de M. Bauduer qui, dans sa lettre à l'Intendant, du 22 mai suivant, rétablit les faits et donne tort à Jean Valade.

Il accuse en effet celui-ci d'avoir été l'agresseur de ses ouvriers : « Il a même fort maltraité le nommé Claude « Chambion, garçon papetier, lequel ayant fait informer « contre ledit sieur Valade, il fut passé une transaction « entre eux le 12 du mois d'avril dernier, par laquelle ledit « Claude Chambion se départ de la susdite information, « moyennant la somme de dix livres que le sieur Valade « lui paya, ce que ce dernier n'auroit pas fait s'il eust été

---

(1) Louis-Basile de Bernage, chevalier, seigneur de Saint-Maurice, Vaux, Chassy et autres lieux, conseiller du roy en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaires en son Hôtel, grand-croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, intendant de justice, police et finances en la province de Languedoc de 1726 à 1743.

(2) Arch. de l'Hérault. — C. 2673.

Digitized by Google

« bien fondé. J'ai sçu d'ailleurs par des personnes dignes « de foy que le sieur Valade lui avait encore payé la « somme de cinquante livres dont il ne voulut pas qu'il « fust fait mention dans la transaction dont il s'agit... » A l'appui de cette lettre, le subdélégué joint un extrait de ladite transaction passée devant Me Pierre Musc, notaire à Mazamet (1).

Nous ne savons la suite qui fut donnée à cette affaire par l'Intendant; mais le 15 mai suivant, Léonard Valade fils, marchand papetier au moulin du Millieu, lui écrit à son tour pour se plaindre qu'il est le seul à appliquer l'Arrêt à Mazamet, ce qui le met en état d'infériorité sur ses concurrents, et, de Montpellier, on lui répond le 19 que l'Arrêt sera exécuté partout (2).

---

(1) Les deux parties énoncées dans l'acte sont désignées : « D'une part, le sieur Jean Valade, marchand-papetier à son « moulin appellé de la Capelle fauxbourgs de la Ville de Maza- « met, et, d'autre part, Claude-François Chambion dit La Fon- « taine, natif du lieu de Thiers, en Auvergne, à présent garçon « papetier au moulin appellé de Saint-Sauveur, consulat de « cette Ville. »

(2) La mise en vigueur des autres articles de l'Arrêt qui concernaient la fabrication elle-même (il avait été accordé par l'Intendant, le 30 août 1740, un délai de six mois pour son application), n'occasionna pas moins d'ennuis au malheureux juré-garde de Mazamet. Il écrit, en avril 1742, à l'Intendant pour se plaindre que certains fermiers des moulins à papier de l'Hautpoulois exigent de leurs ouvriers des heures de travail excédant la journée réglementaire (qui commençait pourtant à 3 heures du matin, art. 52 de l'Arrêt).

Au moulin de Saint-Sauveur, tenu par Galibert, celui-ci, soutenu par ses ouvriers, a mis des entraves à sa visite, le menaçant même de le maltraiter.

Au moulin de La Capelle, Delages « le vint joindre tout trans- « porté de colère en proférant tous les serements les plus exé- « crables et le menaçant de lui donner vingt coups de barres..... « Ces fabriquants se sont flattés que les arrêts du Conseil ran- « deus à ce sujet ne devoit pas avoir lieu pour eux ». Comme on le voit, les fonctions des jurés-gardes, placés entre l'Administration qui exigeait l'exécution des Arrêts sur l'industrie et les fabricants qu'exaspérait cette surveillance exercée par un de leurs concurrents, étaient loin d'être un agrément et causaient au contraire à leurs titulaires les plus graves ennuis.

Digitized by Google

Nous avons rapporté cet incident en détail, parce qu'il marque l'état d'esprit qui existait dans la corporation des papetiers (1).

Contrairement aux autres industries, ainsi que nous le verrons plus tard, l'antagonisme entre les maîtres et les compagnon était fréquent, et les conflits éclataient à la moindre occasion. L'application de l'Arrêt de 1739 provoqua dans toute la France des troubles semblables et des plaintes de la part des fabricants. Le 19 mars 1740, ce sont les papetiers d'Annonay, les sieurs Johannot père et fils et de Montgolfier père et fils, qui écrivent à l'Intendant que les ouvriers refusent de se soumettre à ce Règlement et quittent leurs usines pour aller travailler en Dauphiné, où il est appliqué moins rigoureusement; et, de toutes les villes où existait cette industrie, ce sont les mêmes plaintes et les mêmes protestations. Il fallut que l'Intendant rendît, le 30 août 1740, une ordonnance spéciale prescrivant encore l'application de cet Arrêt impopulaire.

Les subdélégués, dans chaque diocèse, durent notifier

---

(1) La fabrication des papiers à Mazamet était assez renommée à cette époque pour attirer l'attention du ministre. Le chancelier d'Aguesseau écrit, en effet de Fontainebleau, le 18 octobre 1740, à l'Intendant de Languedoc pour lui réclamer des échantillons « du papier à lettre d'une grande perfection » qui se fabrique à Mazères, à Annonay et *à Mazamet*. Ces échantillons sont destinés à la fourniture des divers ministères. M. de Bernage transmet hiérarchiquement cette demande à son subdélégué, M. Bauduer, le 29 octobre, et celui-ci la communique à M. Vidal, juge de Mazamet.

Le 4 décembre, M. Vidal envoie à Lavaur quatre échantillons de papiers à lettre « de la fabrique du sieur Valade (Léonard), « le meilleur fabriquant de la Ville ». Malheureusement, ces échantillons se perdirent à Puylaurens. Il fallut en envoyer d'autres. Le ministre répond de Versailles, le 24 février 1741, que « les échantillons ne sont pas supérieurs aux papiers qu'on « trouve à Paris », et qu'il s'en tiendra à ceux-ci. Annonay et Mazères avaient fait parvenir leurs modèles; nous n'avons pu savoir si ceux de Mazamet étaient arrivés à temps. (Arch. de l'Hérault, C. 2673.)

Digitized by Google

individuellement cette ordonnance à chaque fabricant et exiger de lui l'engagement écrit de s'y conformer.

Cette formalité eut lieu le 25 septembre suivant pour le diocèse de Castres.

Les propriétaires et maîtres de moulins étaient, à cette date :

Moulin d'Auque : Jacques Guibal, à Castres, propriétaire et fabricant;

Moulin des Salvatgès : M. Pélissier du Grès, propriétaire; Pierre Bouquié, fabricant;

Moulin de Castres : Jean-Pierre Brieu, propriétaire; Barthélemy Dougados, fabricant;

Moulin de Burlats : M. de Bayard, propriétaire; Issalous, garçon papetier, fesant pour Louis Bouquié, fabricant;

Moulin de Raissac de Jeannes (fabrique seulement des cartons de différentes qualités) : M. de Raissac, propriétaire; Olivier et Carayon, fermiers (1).

A Mazamet, diocèse de Lavaur, les cinq maîtres que nous connaissons déjà signent le reçu de l'ordonnance, le 4 octobre 1740. Mais, jusqu'à la suppression des corporations, en 1791, le Règlement du 27 janvier 1739 occasionna des difficultés, et nous le retrouvons au fond de tous les conflits qui dressèrent les uns contre les autres les maîtres papetiers et leurs ouvriers (2).

⁂

(1) Arch. de l'Hérault, C. 2669.

(2) La sévère réglementation qui déterminait les rapports de l'entrepreneur et de la main-d'œuvre, s'étendait également à tous les détails de l'industrie : emploi des matières premières, procédés de fabrication, dimensions des formes, qualités des produits, etc... L'arrêt de 1739 notamment amena de véritables désastres dans les papeteries du Languedoc, en obligeant tous les maîtres à changer les formes et les qualités du papier, pour arriver à l'unification de la fabrication dans tout le Royaume et les Archives de l'Hérault sont pleines des réclamations des fabricants contre l'application de cet Arrêt (C. 2672, 2673, 2674).

Digitized by Google

En 1745, nouvelle grève, au moulin des Salvatgès cette fois; le propriétaire, M. du Grès, ancien capitaine d'infanterie, jouissait d'une certaine fortune, mais passait pour dur avec les ouvriers. Son fermier, Pierre Bouquié, ayant fait banqueroute, il avait été obligé, un an auparavant, de se mettre lui-même à la tête de la fabrique.

Ne connaissant pas grand chose au métier sans doute, « il avait fait des marchés à vil prix ». La corporation des garçons papetiers, craignant que, pour les exécuter, il ne réduisît les salaires, peut-être aussi poussée par d'autres fabricants qui redoutaient cette concurrence maladroite, mit le moulin à l'index et écrivit à ses ouvriers une lettre comminatoire les mettant en demeure de quitter l'atelier et leur annonçant qu'elle s'opposerait au travail, s'ils n'obtempéraient pas à cet ordre. En outre, elle dénonça le sieur du Grès à l'Intendant comme étant un nouveau converti « des plus obstinez » et « donnant souvent retraite au ministre Viala ».

Cette imputation fait beaucoup de tort au sieur du Grès; le subdélégué de Castres, M. Barbara de la Beloterie, donne raison aux ouvriers et confirme leur accusation sur le chef de religion, « sans qu'on ait pu jamais prendre M. du Grès en flagrant délit », dit-il cependant.

Aussi, la requête du maître-papetier à l'Intendant, du 6 février, à laquelle il joint la lettre du Syndicat, datée du du 12 janvier et signée par dix membres, dont l'un s'intitule même gouverneur à Burlats (sans doute le président de ce groupe), ne reçut aucune suite, et, le 3 mars, le subdélégué écrit à l'Intendant que « cette affaire est si bien finie que « plusieurs des ouvriers dont il se plaignait ont pris des « engagements pour aller y travailler » (1).

Le 24 juin 1772, le Conseil du Roi rendait un nouvel Arrêt qui ordonne l'exécution de celui de 1739, dont les prescriptions étaient à tout instant négligées, notamment

(1) Arch. de l'Hérault, C. 2674.

Digitized by Google

celles qui concernaient les garçons. « S. M. a été informée, « dit le préambule, que plusieurs ouvriers et employés « aux Papeteries formoient des cabales et quittoient les « Maîtres, sans se conformer à ce qui est prescrit par « l'Arrêt du 27 janvier 1739; que cet abus se multiplioit « avec d'autant plus de facilité que plusieurs maîtres « admettoient les compagnons sans congé, ce qui favo- « risoit les désertions, et qu'enfin ces compagnons se « ménageoient l'impunité en changeant de ressort aussitôt « qu'ils étoient poursuivis par les maîtres pour les rappeler « à l'exécution dudit Arrêt, etc., etc... » Le nouvel Arrêt augmentait les pénalités pour les infractions à celui de 1739.

Mais c'est l'esprit de la corporation qui était ainsi, et ce n'est point par des lois qu'on change les mœurs d'une société. Aussi fut-il nécessaire de faire un exemple sensationnel.

Au mois de novembre 1776, une « mutinerie » éclata dans la fabrique du sieur Révillon, marchand de papiers à Paris, située au hameau de Courtalin, près Faremoutiers-en-Brie, élection de Coulommiers (1).

L'information ouverte le 20 de ce mois révéla « que les « ouvriers se sont fait entr'eux des règlemens dont ils « maintiennent l'observation par des amendes qu'ils pro- « noncent, tant contre les maîtres qui ont des démêlés « avec leurs ouvriers, que contre les ouvriers qui n'aban- « donnent pas la fabrique où ces démêlés ont eu lieu; que « ces amendes sont toujours payées, et par les maîtres qui « craignent une cessation de travail, qui entraîneroit leur « ruine, et par les ouvriers à qui l'entrée dans les autres « manufactures est interdite jusqu'à ce qu'ils aient subi « la peine pécuniaire qui leur a été imposée ».

Tous ces procédés avaient été employés contre la Papeterie de Courtalin; ils étaient du reste favorisés par

(1) Courtalin, sur l'Yères, à 15 kilomètres de Châteaudun.

Digitized by Google

le propriétaire de celle de la Motte, près Verberie, située à 14 lieues de là. Ce Maître attirait chez lui tous les ouvriers qui quittaient le sieur Revillon, sans congé régulier, soit qu'ils fussent « déserteurs », soit qu'ils fussent renvoyés à la suite d'incidents. Pour protester contre l'exclusion d'un compagnon nommé La Déroute, qui avait frappé un des gérants de Courtalin, les ouvriers de la Motte imposèrent au propriétaire de cette usine une amende de 300 livres, et à tous ceux qui continueraient de travailler chez lui, une contribution de 36 livres par tête. La marche de la fabrique fut interrompue pendant plusieurs jours et ne put être reprise qu'après paiement des sommes exigées.

L'enquête administrative établit que certains des griefs reprochés aux ouvriers remontaient à l'année 1767, et qu'ils s'étaient reproduits à Plombières, à Challe, près Le Mans, et à Troyes, en Champagne, « que les ouvriers des manu-
« factures de papiers étaient liés par une association géné-
« rale, au moyen de laquelle..... ils se rendent maîtres des
« succès ou de la ruine des entrepreneurs, que l'exercice
« de cette prétendue juridiction subsiste dans toutes les
« papeteries du Royaume, qu'ils exigent de ceux qui vien-
« nent d'ailleurs, sous le nom de *bienvenue*, des sommes
« arbitraires et toujours excessives..... et qu'enfin, ils
« empêchent les Maîtres de former des apprentifs à moins
« qu'ils ne leur payent une redevance..... ».

En conséquence, le Conseil d'Etat du Roy rendit le 26 février 1777 un nouvel Arrêt condamnant les coupables dans l'affaire de Courtalin et ordonnant à nouveau l'application stricte de l'Arrêt de 1739. Il était défendu « à tous ouvriers
« de former aucune association, d'exercer aucune espèce
« de police entre eux..... de s'immiscer directement, ni indi-
« rectement dans les discussions qui pourroient survenir
« entre les maîtres desdites manufactures et les ouvriers
« qui y sont attachés, de s'assembler à cet effet, de détour-
« ner lesdits ouvriers, soit de vive voix, soit par écrit du
« travail dont ils sont chargés, de les condamner à des

Digitized by Google

« amendes : le tout sous peine d'emprisonnement, même « sous plus grande peine, s'il y échoit ». En outre, les maîtres des manufactures de papier étaient tenus par l'Arrêt d'informer sur le champ les officiers de maréchaussée les plus prochains des lieux, dès qu'ils auraient connaissance d'association entre leurs ouvriers ou ceux d'une autre usine et de toute contravention à l'Arrêt en question.

L'Arrêt fut publié et affiché dans toutes les fabriques du Royaume. En Languedoc, il fut rendu exécutoire par l'ordonnance de l'Intendant Saint-Priest, du 28 mars 1777.

Néanmoins, en décembre 1781, une grève éclate encore dans la fabrique du sieur de Montgolfier, à Annonay. Ce célèbre industriel signale dans sa requête à l'Intendant que les ouvriers papetiers « forment entre eux une association « qui a pour but le maintien de conventions faites entre « eux qu'ils appellent « modes », qui consiste principale- « ment à ne laisser travailler dans les diverses fabriques « que les ouvriers qui sont de leur choix, à en exclure les « étrangers ou même les nationaux des provinces différen- « tes, et ceux qui n'ont pas payez à partie d'entre eux les « sommes qu'ils en exigent pour l'agrégation à leur corps, « à imposer des amendes à ceux qui ont contrevenu à leurs « conventions ou consentis à ce que leur maître exigeoit « sans avoir pris l'avis du corps entier, à exiger diverses « sommes des nouveaux ouvriers sous les noms d'appren- « tissage, assetage à table, bienvenue, etc., à prétendre « d'avoir le droit d'introduire dans la maison de leur maî- « tre qui bon leur semble sans sa permission et malgré sa « déffense. Pour parvenir à procurer l'exclusion aux « ouvriers qui leur déplaisent, ils refusent de travailler avec « eux, menacent de quitter et quittent touts en même « temps les fabriques dont les maîtres voudroient les rece- « voir, et interdisent lesdittes fabriques à tous ceux de « laditte association.

« Les maîtres fabricants qui ont passé outre et pris le « parti de former des ouvriers qui fussent dociles ont vus « ceux de l'association qui sont employez dans les autres

Digitized by Google

« fabriques, s'attrouper, menacer, injurier et attaquer les « élèves qu'ils formoient, ainsi que les ouvriers étrangers « qu'ils avoient appellés. »

M. Montgolfier conduit des ouvriers papetiers depuis plus de soixante ans et il les connaît bien : c'est le vin qui leur monte l'imagination et plus ils sont en nombre, plus ils sont violents. Les Arrêts du Conseil les ont peu retenus, parce que les fabricants n'ont pas voulu perdre leur temps et leur argent à plaider; mais quelques exemples auront bientôt fait cesser les abus.

Tel était l'état d'esprit des ouvriers papetiers au cours du dix-huitième siècle et telle était leur organisation qui tenait en échec l'Arrêt de 1739 et tous ceux qui le suivirent. On voit, par la requête du sieur de Montgolfier, qu'ils avaient créé un véritable syndicat avec droits d'entrée, cotisations, amendes, etc., que tous les procédés usités de nos jours étaient déjà appliqués à cette époque par ce syndicat : mise en interdit, chasse aux renards, substitution du Comité syndical aux ouvriers de l'usine dans les conflits particuliers, et qu'en outre, ce syndicat s'étendait sur toutes les papeteries du royaume et s'opposait d'une part à l'autorité des chefs d'industrie, de l'autre à celle des Intendants. A mesure que la Révolution approche, les grèves sont plus fréquentes et plus graves. Il ne nous reste qu'à voir cette force aux prises avec les maîtres papetiers de Mazamet et du Castrais.

La grève qui éclata en mai 1786 dans les papeteries de Castres fut une des plus importantes, car elle atteignit toutes les usines du diocèse.

Le 9 de ce mois-là, au matin, les garçons des moulins à papier de Belespère, de Cayrolles, des Salvages, de Burlats, d'Auque et de La Caze Episcopale, situés dans les Consulats de Castres et de Burlats, au nombre de trente-cinq, sans compter les apprentis, abandonnèrent brusquement le travail, sans prévenir leurs maîtres, « tandis que les matières « étaient prêtes à être employées »; et ils prononcèrent une amende de 60 livres contre ceux d'entre eux qui le repren-

Digitized by Google

draient (1). Les manufacturiers, propriétaires desdits moulins, qui étaient à cette époque les sieurs Antoine Brieu père, Jean Basset, Jean Grasset, Louis Galiber (2 moulins) et Jean-Pierre Brieu fils, se rendirent aussitôt chez le subdélégué de Castres, M. Jean-Louis Sers (2), et le mirent en demeure de requérir M. Nanthon, brigadier de la maréchaussée, de faire arrêter les susdits garçons et ouvriers et de « les conduire aux prisons de cette ville pour y demeurer « jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par Mgr l'In- « tendant »; le tout en exécution des Arrêts du Conseil du Roy du 27 janvier 1739, du 24 juin 1772 et du 26 février 1777.

Le subdélégué allait faire droit à cette requête lorsque les ouvriers papetiers eux-mêmes envahirent son bureau. Il leur communique aussitôt la plainte de leurs maîtres : abandon du travail sans préavis, complot concerté, amende de 60 livres imposée aux dissidents. Les garçons reconnaissent que ces « faits de la plainte étoient vrays »; mais ils expliquent leur conduite et les raisons de cette grève : « le « salaire que leur payent les fabriquants de papier n'est « pas suffisant pour leur nourriture et leur entretien ». Ils en ont prévenu les maîtres ce matin et c'est sur le refus opposé par ceux-ci à leur demande d'augmentation de salai-

---

(1) Voici les noms de ces grévistes : ouvriers du sieur Brieu le père : les nommés Jean Cambounet, Prades, Jean Vincent, Jean Batut, Jacques Naturel, François Naturel; ceux du sieur Basset : les nommés Joseph Curé, Jean Cayré, Jacques Guilhot, Gascon; ceux du sieur Grasset : les nommés Jean Fau père, Jean Fau fils, Jean-Pierre Fau fils, Jean Pondac, Jean-Pierre Gary, Jean Poursines; ceux du sieur Galiber : les nommés Antoine Béteille, Tourrangeau, Antoine Basset, Sans Cartier, Augustin Gaujac, Azéma, Labrette, Potdevin, Cambounet, Gary père, Jean-Pierre Combes et les deux Paysan frères; ceux du sieur Brieu fils : les nommés Victor, Antoine Basset, Jean Basset, Sirven, Basset père, et Baptiste.

(2) M. Sers (Jean-Louis) (1758-1833), avocat en Parlement, subdélégué de l'Intendance de Languedoc au Département de Castres et premier consul, maire, l'un des lieutenants généraux de police de la Ville de Castres, de 1784 à 1788.

Digitized by Google

res qu'ils ont cessé le travail et qu'ils viennent soumettre le différend au magistrat. D'ailleurs, disent-ils, si les maîtres exigent l'application des Arrêts et notamment de celui qui concerne la fabrique de Courtalin (26 février 1777), il est juste qu'on leur accorde aussi le tarif des salaires de cette usine, « d'après lequel on donne aux ouvriers dix « écus (trente livres) de gages par mois, un sol (douze « deniers) par porche après la journée faite, tandis que « leurs maîtres ne leur donnent par mois que de dix-neuf à « vingt et une livres de gages et huit deniers par porche, « après la journée faitte ».

« Sur quoy, dit le procès-verbal de M. Sers, lesdits maî« tres, qui étoient encore devant nous et qui ont entendu « la réquisition desdits garçons, ont dit que le salaire des « ouvriers est suffisant », attendu qu'ils ont été augmentés, il y a dix ans environ, dans une période où la vie était bien plus chère que maintenant, qu'ils peuvent largement se suffire avec ce qu'ils gagnent et que, d'autre part, s'ils pensent pouvoir gagner davantage ailleurs, ils sont parfaitement libres de se retirer en se conformant aux prescriptions de l'Arrêt de 1739. Sévèrement admonestés par le subdélégué, les ouvriers font une déclaration de soumission fort ambiguë : « Ils reviendront travailler ceux « qu'ils voudront », et, « sur cella, le nommé Pierre « Béteille a dit hautemnt et distinctement que ceux qui « travailleroient en payeroient bien la fautte. »

La réunion prend fin sur ces paroles menaçantes et les deux parties adressent leur requête à Mgr l'Intendant (1) à Montpellier, auquel le subdélégué transmet aussi son

(1) Me Charles-Bernard de Ballainvillers, baron de Ballainvillers, seigneur du comté de Cléry, Maurepas-Forêt, Amiécourt et autres lieux, ancien avocat du Roi au Châtelet de Paris, conseiller du Roi en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaires, prit la signature de l'Intendance de Languedoc au mois de mai 1786 et la conserva jusqu'en 1790, à la suppression des provinces. Il avait succédé au vicomte de Saint-Priest le fils, (Marie-Joseph-Emmanuel de Guignard).

Digitized by Google

procès-verbal du 9 mai. C'était à l'Intendant, en effet, qu'était attribué par l'Arrêt du Conseil du 24 juin 1772 le règlement des conflits entre maîtres et ouvriers.

M. de Ballainvillers n'avait pas encore pris ses fonctions lorsque la requête parvint à ses bureaux, aussi est-ce l'un des secrétaires qui répond à M. Sers le 18 mai « en l'absence de M. l'Intendant ». Il l'invite à concilier les deux parties, en engageant les maîtres à accorder une augmentation des salaires, « mais il faut faire sentir fortement aux « ouvriers qu'ils ne leur est point permis dans aucun cas « de former des cabales pour quitter les ateliers des maî« tres. Ils doivent être punis et si vous ne pouvez les rame« ner à leurs devoirs, veuillez faire en sorte de découvrir « quels sont les auteurs de la mésintelligence ». On pourrait, pense-t-il, mettre en prison pendant quelques jours le nommé Pierre Béteille, qui doit être un des principaux meneurs, « puisqu'il a osé dire devant vous que les ouvriers « qui iroient travailler chez les maîtres auroient lieu de « s'en repentir ». En terminant, le secrétaire s'en rapporte à la prudence de M. Sers, mais le prie de le tenir au courant de l'affaire, afin qu'il puisse en rendre compte à l'Intendant à son arrivée.

Dans les premiers jours de juin, le subdélégué réunit chez lui les maîtres et les ouvriers pour tâcher de les concilier. Les fabricants refusent toute augmentation de salaires, « parce qu'ils les augmentèrent il y a quelques années, « dans un temps moins bon ». Malgré cela, le représentant des pouvoirs publics engage les ouvriers à rentrer dans les usines. Le travail fut repris en effet quelques jours plus tard; M. Sers écrit le 7 juin à l'Intendant pour lui rendre compte de ses démarches; il reconnaît que Béteille et « quelques autres auteurs de la cabale » auraient mérité d'être mis en prison, mais les maîtres fabricants eux-mêmes ont demandé grâce pour eux; aussi a-t-il cru devoir la leur accorder.

Le calme d'ailleurs n'était que passager.

Le vendredi 18 août suivant, le nommé Antoine Carrol,

Digitized by Google

garçon papetier chez le sieur Brieu le père, au moulin de Belespère, vient se plaindre au subdélégué que les autres garçons papetiers de la ville veulent l'empêcher de travailler tant qu'il n'aura pas payé une amende à la caisse de la corporation. Or, il ne veut, ni ne peut payer cette amende, parce que « sortant de l'hôpital, où il a resté « longtemps malade, il n'a pas le sol ».

Carrol ajoute à sa plainte les noms des « plus princi- « paux auteurs de cette cabale », Cambounet fils, garçon au même moulin que lui; Jacques Guilhot, garçon chez le sieur Basset, et Mamet, chez le sieur Galiber.

Le subdélégué convoque ceux-ci et ils se présentent à lui le lendemain soir. Aux questions que leur pose M. Sers : « Ces trois garçons ont répondu d'un ton impertinant, qu'il « falloit que ledit Carrol payât l'amande et qu'ils l'empê- « cheroient de travailler, que s'il falloit aller en prison, « ils iroient; à quoy ayant ajouté une foule de propos indé- « cents et qui annonçoient l'indocilité », le dubdélégué les fait mettre en prison jusqu'au lendemain dimanche 20 août.

Ce jour-là, admonestés vertement à leur sortie de la geôle, ils paraissent plus tranquilles, mais il n'en est rien et le lundi 21, la corporation des garçons papetiers dépêche à M. Sers le nommé Jacques Aussenac, autre garçon chez le sieur Brieu, pour savoir s'il n'a pas « authorisé lesdits gar- « çons à faire payer l'amande par Carrol ». Le magistrat déclare qu'il n'a pû le faire, « ayant l'honneur d'être le « subdélégué de Mgr l'Intendant et obligé de tenir la main « à l'exécution des règlements ». Ce nouvel émissaire répond encore avec insolence à M. Sers et lui dit que « ledit Carrol payeroit l'amande ou qu'ils l'empêcheroient « de travailler dans quelle fabrique qu'il se présente ».

Enfin, le 22, c'est le maître lui-même, le sieur Brieu, qui a recours au subdélégué; il vient l'avertir qu'il a été obligé de congédier Carrol, « qui est d'ailleurs bon ouvrier et bon « sujet, parce qu'aucun des garçons n'a voulu travailler à « sa fabrique qu'autant que ledit Carrol n'y seroit pas « employé ». Et le 23 août, M. Sers adresse son rapport

Digitized by Google

à l'Intendant sur ces événements et le termine par ces mots :

« Vu la mutinerie de ces garçons, j'ai cru ne devoir faire « aucune démarche sans prendre vos ordres, parce que « toute représentation à cet égard sera sans succès; ce « n'est qu'autant qu'on punira sévèrement ces quatre gar- « çons qu'on pourra se vanter de vaincre l'opiniâtreté ou « l'indocilité des autres. »

Ce rapport, reçu à Montpellier, le 25 août, y jeta un certain émoi; M. Daru, secrétaire de l'Intendance, fut chargé de rechercher l'Arrêt et la note qui lui est transmise porte la mention : « Pressé. » Et le 29 août, il soumet à l'Intendant le brouillon de sa réponse. Il approuve en tout le subdélégué : « Ces ouvriers sont très blâmables et punissables »; le subdélégué a bien fait de leur infliger un jour de prison; le quatrième mériterait le même châtiment..... « mais, dans les circonstances actuelles il est « plus prudent d'user des voyes de la douceur. »

Ne sent-on pas dans cette phrase des agents du Gouvernement comme le pressentiment des cataclysmes qui se préparent ? Cependant, l'autorité n'abdique pas encore tout à fait : l'Intendant va rendre une ordonnance pour faire publier et afficher l'Arrêt de 1777. « Et si malgré cella, « les contraventions se continuent, vous voudrés bien les « constater ou faire constater par un procès-verbal nomi- « natif dénommant les principaux mutins et vous m'in- « formerez du nombre d'ouvriers qu'il y a tant dans les « papeteries de Castres que dans celles des environs. »

Au bas de ce brouillon, M. de Ballainvillers écrit lui-même : « Il faut agir avec la plus grande douceur et si les « esprits s'échauffent, avertir les maréchaussées des envi- « rons et me dépêcher un exprès », et plus bas, « seule- « ment dans le cas urgent ».

Le 29 août 1786, paraît l'ordonnance de l'Intendant qu'il annonce dans sa lettre à M. Sers.

Faisant allusion aux récents incidents des fabriques de papier de Castres, il ordonne « pour ôter auxdits ouvriers

Digitized by Google

« tout moyen d'excuse dans le cas où ils tomberoient dans « les mêmes contraventions », l'affichage de l'Arrêt du 26 février 1777 dans « les différents ouvroirs de chaque « Papeterie de Castres et autres lieux de la Province, afin « que personne n'en prétende cause d'ignorance » (1).

Cette ordonnance, envoyée à tous les subdélégués de la Province, qui en accusèrent réception, parvint à M. Sers vers le 10 septembre. Le 12, il rend compte à l'Intendant qu'il l'a fait publier et afficher en ville et principalement dans les « ateliers » des papeteries et qu'il n'a point appris « qu'aucun desdits garçons ait fait mine d'y contrevenir « de nouveau ».

C'est à Mazamet, au diocèse de Lavaur, que se déroula la phase suivante de cette pénible crise, qui ne se termina qu'à la Révolution.

Bien que Mazamet fût du diocèse de Lavaur, ce fut encore M. Sers, le subdélégué de Castres, qui fut chargé de dénouer ce nouveau conflit. Il semble qu'au point de vue des manufactures, l'Intendant ait été amené assez souvent à réunir les deux villes voisines, parfois, comme cette fois, à la demande des intéressés eux-mêmes (2).

Voici quelle fut l'origine de cette grève : l'association des garçons papetiers de Mazamet avait formulé, « aux « environs de la Toussaint de 1787 », une demande d'augmentation de gages. Les maîtres, qui n'étaient plus qu'au nombre de trois : Jean Valade-Lacapelle, Jacques Guibal fils et Raymond Bel, locataire du Moulin de Valade, avocat, refusèrent d'entrer en pourparlers. Les ouvriers quittèrent alors le travail, et, les fabricants les ayant « cités devant « Messieurs les Maire et Consuls dudit Mazamet », ils

---

(1) Arch. de l'Hérault, C. 2680. Imprimé.

(2) En 1728, c'est M. de la Beloterie, subdélégué de Castres, qui avait été chargé de l'enquête faite à Castres, Boissezon, La Bruguière et Mazamet, au sujet de l'emploi de la Tonne. (V. Henry Tournier, Interdiction, en 1728, de la Tonne, machine usitée dans les diocèses de Castres et de Lavaur pour apprêter les étoffes. — *Annales du Midi*, juillet 1911.)

Digitized by Google

persistèrent dans leur demande en augmentation de gages. Il fut alors arrêté : 1° Que les maîtres délibèreraient sur l'augmentation demandée, « savoir 3 livres pour l'ouvrier « gagnant 21 livres par mois, et 3 livres aussi pour les « autres, soit coucheur ou laveur, et sur ceux qui gagnent « 19 livres », ce qui est le taux des fabriques de Castres et autres de la contrée; 2° Que d'autre part, les ouvriers reprendraient immédiatement le travail et le continueraient jusqu'à la décision à intervenir, à la fin du mois au plus tard.

Au terme fixé, les patrons refusent l'augmentation demandée et les ouvriers quittent aussitôt le travail « lais- « sant les matières et autres objets dans un état de perdi- « tion ». Les fabricants adressent alors à l'Intendant une plainte en règle contre leurs ouvriers, plus particulièrement « contre Jean Amiel et Louis Maraval, ouvriers dudit « Valade; Louis Maraval, André Lacroix et Antoine « Armand, ouvriers du sieur Guibal; Sémat et Jean « Lazerges, ouvriers de Raymond Bel ». Ils dénoncent l'association illicite, la discipline et police qu'ils appliquent entre eux, l'abandon du travail dans les ateliers, qui remonte au commencement du mois de décembre (1787), et, enfin, ils implorent l'intervention du Gouvernement et l'application de la loi, en demandant la juridiction de M. Sers, subdélégué à Castres, « qui a déjà connu de sem- « blables contestations, et à cause de la proximité des deux « villes ».

De leur côté, les ouvriers chargent le sieur Baron, avocat (?), de rédiger leur requête à l'Intendant (1). Il y est exposé que : « l'uzage étoit que les maîtres des papeteries « de laditte ville de Mazamet nourrissoit à leur table leurs « garçons et leur donnoient pour salaire, outre la nour- « riture aux uns 7 livres, aux autres 9 livres par mois.

(1) Outre les noms cités ci-dessus, voici ceux des requérants : Germain Bel, Dominique Durfort, Jean Amiel fils, Antoine Galibert et Jacques Fabre.

Digitized by Google

« Les maîtres ont secoué cet uzage et se sont mis sur le « pié de ne plus norrir leurs garçons; ceux-ci contraints « de cédder à la force, ont pris logement dans la ville, dans « des chambres, dont le prix n'est pas modique, surtout « depuis quelques années, à cause de l'affluance des étran- « gers réfugiés à Mazamet pour le travail des laines. A la « place de la nourriture il a plu aux maîtres de leur fixer « 12 livres pour cet objet, sans cependant augmenter leur « salaire. »

Ils ont demandé 3 livres d'augmentation par mois. Les vivres sont fort chers et les logements le sont aussi de manière que les suppliants, en bien travaillant, sont dans l'impossibilité de pouvoir vivre, singulièrement ceux qui ont famille.

Les maîtres avaient promis l'augmentation devant les consuls de Mazamet, « et elle sembloit une chose assurée, « mais ils l'ont ensuite refusé ». Les garçons se voyant frustrés de cette modique somme, les uns se sont retirés, les autres ont été renvoyés et ainsi le travail est suspendu depuis plus d'un mois.

Dans certaines villes, les ouvriers ont obtenu une augmentation de 5 livres 10 sols, notamment à Saint-Laurens (1). Mais « les maîtres de Mazamet sont si durs qu'ils « ont osé écrire aux papeteries des environs de ne pas don- « ner de travail aux suppliants, afin de pouvoir les gêner « et les forcer à travailler chez eux aux conditions qu'ils « veulent ».

Par ses lettres du 11 et du 17 janvier 1788, M. de Ballainvillers remet les deux requêtes au subdélégué de Castres et le charge d'y donner une solution équitable. Il devra mander les trois entrepreneurs ainsi que les ouvriers et « régler la valeur des gages que doit gagner chaque « ouvrier, ainsi qu'il lui paraîtra juste et raisonnable,

(1) Diocèse d'Alais, à la limite du diocèse de Montpellier. Cette papeterie avait un marché avec la Régie pour la fabrication des cartes à jouer.

Digitized by Google

« relativement aux prix qu'on donne dans les manufac-
« tures de papier de Castres ». S'il ne peut parvenir à concilier cette affaire, il dressera procès-verbal des dires respectifs et l'adressera, avec son avis, à l'Intendant, qui se prononcera en vertu de l'Arrêt du 24 juin 1772. Enfin, il fera, sans délai, afficher et publier à Mazamet l'Arrêt du Conseil du 26 février 1777.

L'audience de conciliation a lieu à Castres, le 1er février, à 8 heures du matin, en l'hôtel de la subdélégation, sur convocations adressées le 24 janvier précédent.

Etaient présents les trois maîtres et le nommé Louis Maraval, délégué des ouvriers.

M. Sers lit les deux requêtes et les Arrêts du Conseil relatifs aux papeteries, ainsi que l'Ordonnance du 29 août 1786.

Il reprend ensuite les griefs et « après avoir approfondi « la vérité des faits, ayant reconnu que lesdits garçons « établissoient leur demande en augmentation sur ce que « les vivres étoient plus chers à Mazamet qu'à Castres « quoique cependant d'après les connoissances locales que « nous avons, nous soyons asseuré qu'il fait au contraire « plus cher vivre à Castres qu'à Mazamet et instruit d'une « manière certaine que le salaire des garçons papetiers « de Castres est lé même que celuy de Mazamet..... » il estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder l'augmentation réclamée.

Il fait donc signer aux deux parties une conciliation par laquelle les garçons renoncent à leur demande et s'engagent à reprendre le travail le jour même, aux salaires de 21 livres et 19 livres, qui sont ceux de Castres, et, d'autre part, les maîtres renoncent à faire infliger les peines encourues par les ouvriers pour leur désertion « (ce qui avait détérioré les matières dont la préparation « commencée avait exigé un travail assidu) » et leur association, contraire aux Règlements, et ils promettent de reprendre tous leurs ouvriers sans distinction, ni exclusion.

Digitized by Google

Le procès-verbal de conciliation signé des parties fut envoyé le lendemain à l'Intendant, qui, dans sa réponse du 6 février, félicite vivement M. Sers du bon résultat de son intervention et lui adresse un exemplaire de l'Arrêt du Conseil du 26 février 1777, destiné à être affiché dans l'atelier où travaille le nommé Louis Maraval, le délégué des ouvriers.

***

Cependant, le calme ne fut pas de longue durée et M. Sers ne tarde pas à avoir de nouveau des tracas au sujet des fabriques de papier de son ressort.

Au mois de juillet de cette même année 1788, un état dressé par le subdélégué nous fait connaître l'importance de cette industrie dans le département de Castres.

Les moulins à papier sont ceux : du sieur Brieu père, à Castres (1), une cuve et un cylindre; du sieur Galibert, à Castres, une cuve et un cylindre; du sieur Basset, à Castres (2), où il n'y a qu'une cuve; du sieur Brieu fils, à Lacaze-Episcopale, « distant de la ville d'un petit quart de lieue », une cuve; du sieur Grasset, à Salvatges, une cuve et un cylindre; du sieur Galibert, à Burlats, une cuve; et le subdélégué ajoute l'annotation suivante :

---

(1) Il descendait probablement d'Antoine Brieu, maître-papetier de Castres, qui occupait déjà, en 1692, le moulin de Cayrel ou Cayrol, situé sur la Durenque.

(2) En février 1787, le sieur Basset avait écrit au ministre Débonnaire de Forges pour lui demander l'autorisation d'occuper un emplacement de 120 toises de long en bordure de la Durenque qui lui permettrait d'agrandir son moulin à papier et d'y apporter tous les perfectionnements les plus nouveaux.

Cette demande, transmise à l'Intendant, et par lui, à son subdélégué, avait reçu partout l'accueil le plus favorable, sous la réserve des droits des propriétaires riverains et du droit de pêche sur la Durenque, qui appartient à la Ville de Castres, moyennant une albergue au Roi, seul seigneur de Castres comme comte de Castres, albergue qui est régulièrement payée chaque année (lettre de M. Sers du 11 avril 1787).

Digitized by Google

« Ces différents papetiers m'ont dit qu'ils fabriquoient « chaqu'un environ 1.500 rames de papier, mais je suis « persuadé qu'ils ne sont pas exacts dans leur déclaration « et qu'ils fabriquent beaucoup plus.

« Encore une papeterie à Plaisance, dans la commu- « nauté de Saint-Gervais, le fabricant s'appelle J. Pique, « il n'a qu'une cuve, il m'a dit qu'il y fabriquoit environ « 8 rames de papier par jour, ce qui feroit plus de « 2.000 rames par an.

« Il y a encore une mauvaise papeterie dans la commu- « nauté de Raïssac de Jeannes, sur les limitrophes du « diocèze de Castres et de celuy d'Alby, il n'y a à cette « papeterie qu'une cuve, mais je ne vous envoye pas des « échantillons du papier qui s'y fabrique, parce que le « fabriquant ou le propriétaire du moulin qui est M. de « Raïssac, n'a pas daigné me remettre lesdits échantillons, « ny me faire aucune réponse sur les questions que je lui « ay fait de votre part. »

Ces renseignements destinés au ministre du commerce, Tholozan, ainsi que des échantillons de papiers des diverses fabriques, lui furent adressés par l'Intendant le 10 juillet. Pour le dernier moulin cité, il est mentionné « Raïssac de Jeannes, M. de Raïssac, propriétaire, faisant « fabriquer, une cuve; au surplus, cette papeterie ne jouit « d'aucune réputation ».

Telle était l'importance de la papeterie dans le Castrais, lorsque, le 24 mars 1789, le bruit se répandit qu'un incident particulièrement violent venait de se produire au moulin de La Caze Episcopale.

Ce jour-là, en effet, tandis que les consuls de Castres étaient en tournée dans leur bonne ville, Messires Louis-Charles-Adal de Pujol, chevalier, premier consul, maire; Jean-Baptiste Azaïs, deuxième consul, lieutenant de maire, et Jean-Antoine Auger, quatrième consul, furent abordés par un homme tout essoufflé qui venait de la part du sieur Brieu, fabricant de papier au moulin de La Caze. Ce messager leur remit un billet de son maître qui disait qu'il

Digitized by Google

était « assassiné chez lui par un garçon passant » et qui demandait du secours. Les consuls rédigèrent aussitôt une réquisition au commandant du Régiment de Dragons du Roy en quartiers à Castres, le priant d'envoyer d'urgence à Lacaze un brigadier et quatre dragons.

Une demi-heure environ après, les consuls sont rejoints par le sieur Brieu lui-même, qui leur rend compte qu'il vient de faire arrêter par la maréchaussée deux garçons papetiers qui avaient mis le trouble dans sa fabrique et l'avaient menacé d'un pistolet. Les consuls l'envoient au quartier des dragons pour décommander le détachement requis et lui donnent rendez-vous à l'hôtel de ville à 7 heures du soir pour recevoir sa plainte.

A l'heure dite, le sieur Brieu se présente devant eux « dans le petit Consistoire », et leur fait le récit suivant : — « Vers 3 heures de l'après-midi, quatre garçons étrangers se sont présentés à son moulin : deux frères originaires d'Angoulême, leur camarade sorti de Brousse, près Carcassonne, et un soldat du régiment de Médoc, qui était en congé de semestre. Les trois premiers avaient travaillé quelque temps à la papeterie du sieur Galibert, à Burlats, et le quatrième à celle de la veuve Brieu, mère du comparant.

A leur arrivée, les ouvriers de La Caze avaient demandé à leur patron de faire souper les nouveaux venus. Vu l'heure qu'il était, Brieu répondit qu'il leur ferait faire « collation » et il leur donna du pain et du fromage et du vin. Mais avant de manger, les étrangers prirent la place des ouvriers qui travaillaient, « comme c'est d'uzage « parmi eux ».

Le soldat semestrier, qui avait la place à ouvrer, commença une porche, mais ayant gâté ce qu'il avait fait, un de ceux d'Angoulême le remplaça. Celui-ci ne put également réussir l'opération, et le patron, intervenant, le prit à part « pour ne point luy donner de mortification », et lui dit que cette porche étant gâtée, il la ferait dissoudre. L'ouvrier reconnut sa faute et Brieu se retira pour les laisser manger.

Digitized by Google

Quelques instants ne s'étaient pas écoulés qu'un apprenti vient le chercher de la part de celui auquel il avait fait une observation, et, à peine redescendu à l'atelier, les deux frères le prennent à partie et se mettent à l'injurier grossièrement. Brieu leur enjoint de sortir, mais ils déclarent qu'ils n'en feront rien; la dame Brieu, entendant la dispute, rejoint son mari et les invite aussi à quitter l'atelier. Alors l'un d'eux, furieux, la bouscule violemment et comme le patron cherche à le maîtriser, il sort un pistolet de sa poche et le lui met devant la figure. C'est dans ces conditions que Brieu a fait prévenir les consuls par le sieur Pierre Salvetat, charpentier, qui travaillait ce jour-là à La Caze et assistait à la scène. Après son départ, un des garçons de l'usine de La Caze, nommé Jean-Pierre Mas, intervient à son tour et fait cesser la dispute en renvoyant les quatre étrangers.

Le patron, prenant alors sa course par un chemin détourné, arrive à Castres avant eux et, escorté de la maréchaussée, il les fait arrêter lorsqu'ils se présentent à l'entrée de la ville. Pour qu'on ne trouve pas le pistolet sur lui, le garçon d'Angoulême l'avait confié, avant son arrestation, à son camarade de Brousse et celui-ci l'a remis aux consuls en leur faisant constater qu'il n'était pas chargé.

Tel fut le début d'un conflit qui dura plusieurs mois et porta un coup fatal à une industrie jusque-là très prospère dans la région.

Cependant, la journée du 24 mars avait été précédée d'incidents moins violents, mais également significatifs, causés par les mêmes individus dans les autres papeteries de Castres. Voici donc quelques détails sur chacun de ces fauteurs de désordres.

Les deux frères s'appelaient Durandau, ils étaient nés à Saint-Jean de Lappalut, diocèse d'Angoulême. L'aîné, Hector, qui causa la dispute de La Caze, avait 28 ans; le second, Jacques, 19 ans; ils travaillaient depuis le mois d'octobre précédent à la papeterie de Burlats, qui

Digitized by Google

employait huit ouvriers. C'est dans cet atelier qu'ils firent la connaissance de Michel Théron, originaire de Brousse, qui y était depuis quelque temps déjà. Quant au soldat semestrier, c'est-à-dire en congé limité de six mois, il s'appelait Julien Roché, né en 1769, à Sainte-Suzanne, province du Maine, et appartenait au régiment de Médoc, en garnison à Béziers, compagnie de Laroque. Son congé, valable du 13 octobre 1788 au 1er mai 1789, était établi pour Sainte-Suzanne. Arrivé à Castres à fin novembre et papetier de son état, il était entré chez la veuve Brieu, où les Durandau vinrent le débaucher le matin du 24 mars.

C'étaient en effet les deux frères et surtout l'aîné qui avaient créé l'effervescence qui ne fit que grandir.

Le matin du 22 mars, qui était un dimanche, les garçons du moulin de Burlats, pensionnaires de leur patron selon l'usage, finissaient de déjeuner, lorsque l'un d'eux, Jean Bosc, dit « Brassac », qui était allé à la messe, arriva pour se mettre à table. Comme ses camarades ne lui avaient laissé « que de foibles restes », suivant son expression, il s'adressa à la maîtresse de maison, qui était du reste sa cousine éloignée, et celle-ci lui donna aussitôt satisfaction. Sur ce, les deux Durandau demandèrent un supplément, « disant qu'il fallait toujours se plaindre de « ce que l'ordinaire était court ».

La dame Galibert ne leur donna pas des légumes, mais des noix « pour achever de déjeuner ». Ce refus excita de nouvelles plaintes et ils décidèrent d'aller à Castres, où Galibert s'était rendu, pour lui porter leurs réclamations. Celui-ci, parti pour Toulouse, ne rentra que le dimanche soir.

Le lundi matin, à Burlats, eut lieu l'explication entre le patron et les mécontents; Galibert répond que l'ordinaire est bon, qu'il ne peut le faire meilleur et que, s'ils ne sont pas satisfaits, ils n'ont qu'à chercher du travail ailleurs. Sur ce, les frères Durandau se font régler leur compte, mais, non contents de quitter la fabrique,

Digitized by Google

ils s'efforcent d'en débaucher tout le personnel. Deux des garçons les suivent, Michel Théron et un certain Daragon, dit le Gascon. Quant à Jean Bosc, dit Brassac, les Durandau ont beau lui dire « que lorsqu'ils se sont « plaints de l'ordinaire, c'étoit autant pour lui que pour « eux », il ne veut point quitter ses maîtres et parents. Mais avant de partir de Burlats, les frères Durandau, requis par Jean Puech, forgeron et aubergiste audit lieu, de lui solder quelques dépenses faites chez lui, se rendirent à son cabaret et en profitèrent « pour se faire payer « bouteille ». Au cours de la conversation, ils se vantèrent qu'ils feraient mettre en grève tous les ouvriers de Galibert et que si Jean Bosc s'y refusait, il paierait une amende (1). En matière de défi, étant encore dans la salle de l'auberge, un des frères sortit un pistolet et tira un coup de feu. Puis ils sortirent, escortés de Théron et du Gascon.

Premier arrêt au moulin des Salvages, où le sieur Grasset occupait sept ouvriers. Mais après avoir entendu le récit de leur équipée, ceux-ci refusent de s'y associer et de prononcer l'amende que les mécontents voudraient infliger à leurs camarades de Burlats, et il en résulte une violente discussion dans l'atelier. Le maître, entendant ce tapage, survient et veut congédier les quatre étrangers, leur reprochant d'empêcher ses garçons de faire leur travail.

« Sur quoy, l'aîné des Durandau frères lui répondit « qu'il ne tenoit pas les bras à ses ouvriers, qu'il étoit un « polisson, que la chambre de cuve ne le regardait pas, « il lui demanda s'il se f..... de luy », et le sieur Grasset lui ayant répondu que non, ledit Durandeau luy répartit : « — Et moy, je me f..... de vous, vous n'avez qu'une

(1) Pour éviter de plus graves ennuis, Jean Bosc fit semblant de changer de moulin, s'embaucha à celui des Salvages où il dut payer la bienvenue aux garçons, y passa huit jours et revint ensuite à Burlats où ses camarades l'obligèrent encore à renouveler cette dépense.

Digitized by Google

« barraque, et moy, j'en ay cinq cents ». Allusion sans doute à toutes les papeteries de France où il pouvait aller travailler, ou peut-être dans lesquelles il avait autorité sur les membres de la corporation, comme on le verra par la suite.

Et l'altercation continue entre Durandau et Grasset qui répond : — « Gardez vos cinq cents barraques et laissez-« moi tranquille dans ma fabrique ! » Sur ce, Durandau l'accable de grossièretés accompagnées de coups de bâton sur le tour du pressoir qui se trouvait dans la salle. Pour mettre fin à cette scène pénible, Grasset se retire dans son appartement, mais il y est poursuivi par l'énergumène qui continue à l'insulter et le menace de son bâton. Enfin les quatre passants se décident à partir et le maître papetier rentrant à l'atelier, tout tremblant d'émotion, est entouré et réconforté par ses garçons qui lui témoignent leur affection et leurs regrets de cet incident et lui révèlent que le cadet des Durandau leur a montré un pistolet à son entrée dans le moulin, ce qui les a fort effrayés en voyant éclater la dispute.

Le mardi 24 au matin, les quatre garçons de Burlats, qui avaient passé la nuit à Castres, se présentent au moulin de la veuve Brieu, qui avait succédé à son mari et qui occupait six garçons, parmi lesquels le soldat semestrier Roché.

Mêmes palabres qu'au moulin des Salvages, mais sans doute plus calmes, car ils étaient encore à jeun. Roché qui, dit-il plus tard dans son interrogatoire, voulait partir depuis longtemps, se joint aux frères Durandau, mais il est remplacé dans son atelier par Daragon, dit « le Gascon », qui quitte le groupe des mécontents.

C'est dans l'après-midi de ce même jour que les Durandau, passant à La Caze Episcopale, y soulèvent la bagarre relatée plus haut. L'enquête faite par le subdélégué, M. Sers, complète les détails de cet incident tragique.

Elle révèle que Roché était en uniforme avec son sabre. Les arrivants demandèrent la rente ou passade, le maître

Digitized by Google

devant fournir les vivres et les garçons le vin. Le sieur Brieu s'exécuta de fort bonne grâce; la malfaçon de l'ouvrage fut constatée par tout l'atelier et Durandau « qui « avait été maître », en convint lui-même. Ce fut Roché, après la sortie de la salle du sieur Brieu, qui revint sur cet incident, « disant que c'était les faire passer pour des « mazettes », qui excita les Durandau et qui envoya l'apprenti chercher le patron.

A peine rentré, celui-ci est pris à partie par Roché et Durandau aîné. Ils lui montrent une deuxième porche qu'ils avaient faite depuis sa sortie et lui disent qu'il n'a « qu'à « la faire jetter dans la caisse, comme il avoit fait de la « première. — J'en serois le maître si je le voulois, répond « le sieur Brieu, mais je ne veux pas le faire ». Alors, Durandau cadet se mêle à la discussion en insultant Brieu. Il était déjà venu à La Caze un mois auparavant et, en matière d'amusement, avait tiré un coup de pistolet dans l'atelier sur la porte vitrée, cassant un carreau. Lassé, Brieu tourne le dos au groupe et s'approche du fourneau, comme pour se chauffer, mais les deux Durandau le suivent en l'invectivant, et il leur répond : — « Vous avez bien l'air « de ce que vous êtes ! » A quoi les autres ripostent, comme aux Salvages : — « Nous avons cinq cents moulins et vous « n'en avez qu'un. »

Le ton de la discussion s'élève et la dame du sieur Brieu, entendant cette querelle et craignant qu'elle ne fût poussée trop loin, arrive dans l'atelier et se met entre son mari et Durandau aîné, lui disant qu'il n'avait qu'à se retirer. « Alors ledit Durandau donna brusquement une poussade « à ladite demoiselle Brieu; quoy voyant ledit Brieu prit « le ton et dit que s'il s'avisoit de maltraiter sa femme, « il le feroit prendre par la garde. » Mais cet exalté se faisant remettre le pistolet par son frère et le tenant à la main, cria qu'il se souciait fort peu de la garde et qu'il brûlerait la cervelle au premier qui se présenterait.

Brieu court alors à son appartement et envoie le billet porté par le charpentier Salvetat au maire de Castres et,

Digitized by Google

entendant crier sa femme restée dans l'atelier, il redescend rapidement armé de son fusil.

Celle-ci, aidée des garçons, réussit à le calmer; mais il se plaça sur la porte pour attendre l'arrivée de la maréchaussée et empêcher ces mutins de s'enfuir. Il les laissa passer pourtant et aussitôt sortis, ils firent constater que le pistolet n'était pas chargé. Arrivés à quelques pas du moulin, ils s'arrêtèrent encore et, se remettant à insulter le propriétaire, ils joignirent aux imprécations le geste le plus grossier.

Dès qu'ils furent hors de vue, Brieu partit pour Castres avec quelques-uns de ses ouvriers, qui furent encore invectivés par Roché quand ils le dépassèrent sur la route.

Aussitôt que les frères Durandau eurent été incarcérés, Michel Théron, prévoyant des poursuites, après avoir remis le pistolet aux consuls, s'était empressé de prendre la fuite. Mais Roché, plus opiniâtre, se mit à la tête du mouvement. Il coucha le soir à la papeterie Basset, et le lendemain, 25 mars, il souleva les garçons des moulins des maîtres Basset, Galibert et veuve Brieu situés en ville, mit celui de La Caze en interdit, obligeant les garçons « qui voudroient « travailler et qui en ont besoin pour vivre » à cesser le travail et les menaçant d'une énorme amende s'ils le reprenaient (1).

De Castres, où il avait déclenché la grève générale, Roché se rend à Mazamet pour étendre l'agitation. Il couche au moulin du sieur Bel et prend le lendemain la route de Béziers sur laquelle il est arrêté le samedi 28 mars par la maréchaussée, d'ordre du subdélégué de Castres.

Cette capture semble ramener le calme et les ouvriers de La Caze reprennent avec joie leur travail. Mais un nouveau meneur se révèle; c'est le nommé Baptiste dit Le Quercy, garçon à la papeterie du sieur Basset, à Castres. Ainsi, du 25 au 29 mars, la fabrication des papiers est interrompue et reprise alternativement suivant les moulins, les

(1) Lettre de M. Sers à l'Intendant, du 30 mars 1789.

Digitized by Google

ouvriers « croyant par là forcer les maîtres à faire mettre « en liberté lesdits Durandau ».

Cependant, le lundi 30 mars eut lieu à Castres une réunion plénière de la corporation, où il fut décidé que le travail reprendrait le jour même et continuerait jusqu'au jeudi saint, qui était le 9 avril, mais que la grève serait générale à Pâques, si les trois prisonniers n'étaient pas relâchés.

Pendant que les ouvriers se soulevaient ainsi, les maîtres-papetiers ne restaient pas inactifs.

Dès le 25 mars, le subdélégué de Castres avait transmis à l'Intendant le procès-verbal des incidents de La Caze Episcopale dressé la veille par les Consuls. Devant la mise à l'index de son moulin et les entraves à la liberté du travail dont son personnel était victime, Brieu décide de partir lui-même pour Montpellier. Il demande aux Consuls un certificat, ou plutôt une lettre d'introduction auprès de l'Intendant. Ce certificat, daté du 29 mars, très élogieux pour Brieu et pour son industrie, signale que la grève est générale à Castres et dans tout le consulat, [nous avons vu en effet que le travail ne reprit que le lendemain 30 mars,] que Roché est le chef de cette mutinerie, mais qu'il vient d'être arrêté et mis en prison par ordre du subdélégué. Enfin, les Consuls déclarent « qu'il seroit malheureux, tant « pour lui que pour le public, que sa papeterie ne tra- « vaillât plus par l'effet de l'association et mutinerie des- « dits garçons ».

Monseigneur l'Evêque de Castres (1) remet également à

---

(1) Jean-Marc de Royère, évêque de Castres, né au château de Budéfol en Périgord, le 1er octobre 1727, succéda à Mgr de Barral en 1773. Nommé député du Clergé de la Sénéchaussée aux Etats-Généraux, le 28 mars 1789, il rentra à Castres après les journées des 5 et 6 octobre, et donna sa démission de député le 26 février 1790, écœuré de la tournure que prenaient les événements. Son palais épiscopal mis en vente comme bien national fut adjugé à la Ville, le 21 février 1791, pour le prix de 58.440 livres en vue d'y installer les Services municipaux et les 13 et 14 mars suivants, un Arrêté du Directoire ayant déclaré

Digitized by Google

Brieu, qui était son locataire à La Caze, une lettre pour l'Intendant. Après un éloge du solliciteur, l'évêque insiste sur la protection qui doit être donnée aux papeteries de la ville, « parce qu'elles font un très grand commerce qu'il « est important de soutenir ».

M. Sers, le subdélégué, n'est pas moins catégorique dans la recommandation qu'il joint aux précédentes. Il termine en signalant le rôle de Roché. « Comme garçon papetier, « ce soldat est votre justiciable, mais comme soldat, il l'est « du Ministre de la Guerre, et dans le cas, d'après l'Ordon- « nance militaire, d'être conduit au régiment de brigade « en brigade; j'ai cru devoir en informer M. le comte de « Puységur » (1).

Enfin, le sieur Brieu emportait encore avec lui une requête qu'il avait rédigée et fait signer également à ses collègues Galibert, de Burlats, et Grasset, des Salvages, dans laquelle étaient exposés en détail les événements des 22, 23 et 24 mars qui précèdent, mettant en cause les

---

le siège vacant, un évêque constitutionnel fut élu, Mgr Gausserand, curé de Rivières et député à la Constituante.

Dans la soirée du 14 juillet de la même année, une bande de sans-culottes armés et précédés du drapeau noir, vint donner l'assaut à l'hôtel de Bonnes, où Mgr de Royère s'était retiré chez son beau-frère depuis sa déchéance. Des échelles furent dressées de tous côtés et les assaillants envahirent la maison, mais ils n'y trouvèrent pas l'ancien évêque, qui, prévenu à temps, avait pu s'enfuir.

Il quitta Castres le lendemain et la France l'année suivante. Il mourut au couvent d'Alcoboza, en Portugal, le 24 mai 1802.

(1) M. le comte de Puységur, gouverneur militaire du Languedoc.

Cette démarche intempestive du subdélégué faillit soulever un amusant conflit entre le Civil et le Militaire, et l'Intendant, dans sa réponse, sur un billet séparé annexé à sa lettre officielle du 4 avril ne manque pas de la relever. « Vous auriez pu vous « dispenser, écrit-il, d'informer M. le comte de Puységur de « l'arrestation dudit Roché; ce soldat ayant été mis en prison, « il ne lui était plus possible de commettre des désordres; « c'était ensuite à moi à voir le parti qu'il y avait à prendre; « je vous prie, à l'avenir, de ne rendre compte qu'à moi de « ce qui peut intéresser le service. »

Digitized by Google

frères Durandau et le soldat Roché et demandant pour eux des sanctions sévères « afin que les suppliants ne « soient point à l'avenir exposés à être égorgés dans leurs « fabriques par leurs garçons ».

Ils y joignirent une seconde supplique relatant que, sur l'arrestation des trois coupables, le nommé Baptiste dit Le Quercy, a pris la direction du mouvement gréviste et débauché les ouvriers de leurs trois moulins, « notam- « ment ceux du sieur Brieu, qui, étant revenus à son « atelier, ont été détournés de leurs travaux par de nou- « velles défenses ou plutôt par des menaces que les autres « garçons se sont permis contre eux ».

Ainsi muni de pièces à l'appui, Brieu partit pour Montpellier le 30 mars et se présenta à Mgr de Ballainvillers le 2 avril. Cependant, celui-ci n'avait pas attendu son arrivée pour prendre des mesures énergiques et dès le 1er avril, à la réception du procès-verbal des consuls de Castres, il avait adressé à son subdélégué l'ordre d'ouvrir une information sommaire contre les frères Durandau, de procéder à leur interrogatoire et de les maintenir en prison « jusqu'à « ce qu'il en soit autrement ordonné ».

Après la visite de Brieu, l'Intendant prend une Ordonnance datée du 2 avril, par laquelle : « Les garçons des « fabriques des suppliants seront tenus de se rendre, le « jour de la signification de la présente Ordonnance, cha- « cun à leur atelier pour y reprendre et continuer les « ouvrages dont ils sont chargés, avec défense de les quitter « et défend à toutes personnes, notamment audit Baptiste « dit Le Quercy, de les en détourner, soit de vive voix, « soit par écrit, directement ou indirectement, à peine de « prison, même de cent livres d'amende contre ledit Bap- « tiste dit Le Quercy, ou autres ouvriers, payables par « corps, même de plus grande peine s'il y échoit. »

L'Ordonnance interdit aussi aux garçons « passant » de se mêler du travail dans les ateliers sans la permission du maître; elle rappelle les articles 48 et 49 de l'Arrêt du Conseil du Roy du 27 janvier 1739, qui défendait aux gar-

Digitized by Google

çons et aux maîtres de rompre le contrat de travail sans un préavis de six semaines donné en présence de deux témoins et aux maîtres de prendre les ouvriers de leurs confrères en leur offrant un salaire supérieur. Enfin elle interdit formellement aux garçons papetiers « de former « aucune association, d'exercer aucune espèce de police « entre eux, de s'assembler à cet effet, de s'immiscer direc- « tement, ni indirectement dans les discussions qui peu- « vent survenir entre les maîtres et les ouvriers, d'inter- « dire le travail dans aucune fabrique, d'en débaucher les « ouvriers, de prononcer des amendes, etc., etc. ». Les mêmes interdictions étaient faites aux maîtres de tolérer ces abus dans leurs ateliers sous peine de 300 livres d'amende, moitié au profit de Sa Majesté et moitié au profit de l'hôpital diocésain.

Une telle sévérité, une réglementation si étroite nous paraissent aujourd'hui intolérables pour les ouvriers auxquels il semble impossible de défendre leurs intérêts; mais nous voyons que cette véritable servitude imposée au personnel industriel était aussi rigoureuse, sinon plus, pour les patrons qui avaient en outre à subir une tyrannie tâtillonne et inquisitoriale pour tous les détails de leurs fabrication. Certains esprits, remplis de bonnes intentions, récemment encore, auraient voulu nous ramener insensiblement au régime corporatif, espérant y trouver la solution des conflits inévitables du monde du travail. Il suffit d'avoir pénétré dans les Archives économiques de notre Province pour mesurer l'erreur d'une telle prétention. Pendant tout le dix-huitième siècle, on peut dire que tous, maîtres et ouvriers, ont fait des efforts désespérés pour échapper à ce joug écrasant; que serait-ce aujourd'hui, où les entreprises comprennent des centaines de travailleurs, où l'air pur de la liberté a balayé les entraves surannées qui étouffaient toute initiative dans l'industrie ?

Pour en revenir au sieur Brieu, l'Intendant lui remet le texte de son Ordonnance du 2 avril, l'autorisant à la faire imprimer à cinquante exemplaires, et le fabricant repart

Digitized by Google

le 4 pour Castres, emportant les réponses de Mgr de Ballainvillers aux lettres du subdélégué et de l'évêque de Castres (1).

Quant à Roché, son cas est signalé par l'Intendant à M. de Puységur et, après quinze jours de prison à Castres, il est dirigé de brigade en brigade par l'autorité militaire sur son régiment.

L'enquête prescrite par l'Intendant et effectuée par M. Sers fut close le 14 avril. Les témoins confirmèrent les détails de l'affaire tels que nous les avons relatés ci-dessus. Roché fut assez piètre dans son interrogatoire; mais les frères Durandau se montrèrent énergiques et insolents, discutant pied à pied les charges relevées contre eux, rejetant la responsabilité de la bagarre sur Brieu et sa femme, celle-ci ayant saisi, la première, Durandau par le bras, le mari les ayant menacés avec son fusil.

L'avis du subdélégué qui termine les dépositions paraît d'une impartialité indiscutable. Il reconnaît les torts de chacun, mais incrimine les quatre étrangers qui travaillèrent « sans l'exprès consentement du sieur Brieu », qui manquèrent « des égards que doivent les garçons à un « maître, surtout lorsqu'il est chez lui ». Il charge surtout Durandau l'aîné qui, saisi par le bras par « la demoiselle de Brieu », tant pour l'éloigner de son mari que pour l'engager à sortir de l'atelier, donna « une poussade rude » à cette dame, « qui, par la bonté de son caractère, autant « que par sa jeunesse et sa beauté (car c'est sans con« tredit une des plus belles et des plus jolies femmes qu'il « y ait au monde), mérite bien toute la tendresse de son « mary ».

Le 13 avril, dit M. Sers, trois femmes de garçons papetiers sont venues le trouver pour savoir quand les prison-

(1) Dans sa lettre du 2 avril au subdélégué, l'Intendant ajoute: « Je vous prie de ne rien négliger de ce qui peut contribuer à « ramener la bonne intelligence entre les maîtres et les « ouvriers. »

Digitized by Google

niers seraient relâchés, car leurs maris voulaient quitter le pays, si on les gardait en prison, prévoyant des troubles dans les moulins.

« D'où il suit, dit le commissaire enquêteur, qu'au « mépris des règlements et de la bonne police, les garçons « papetiers quittent leurs maîtres sans leur donner le « temps requis, qu'ils obligent de quitter ceux qui ne veu- « lent pas quitter, sous peine des amendes arbitraires « qu'ils s'ingèrent à prononcer, qu'ils se mêlent de tra- « vailler dans les fabriques où ils passent, sans l'exprès « consentement des maîtres, qu'ils s'immiscent dans les « discussions qui surviennent entre maîtres et ouvriers et « prennent parti contre les maîtres, qu'ils s'assemblent « et fomentent des associations pour détourner les ouvriers « de leur travail, faire chômer les papeteries et en inter- « dire certaines, prononçant à cet effet des amendes et « en exigeant le paiement, qu'ils s'ingèrent à établir entre « eux différents droits onéreux, etc., etc.... »

Bref, M. Sers conclut au maintien de l'incarcération des frères Durandau et de Roché, à la condamnation des Durandau, auteurs principaux, à un mois de prison à dater du jour de leur arrestation (24 mars) et à leur conduite de brigade en brigade jusqu'à Saint-Jean de Lappalut, leur pays d'origine. Pour Michel Théron, qui est en fuite, il demande quinze jours de prison et son arrestation partout où il sera. Quant à Roché, il sera remis à l'autorité militaire à l'expiration des quinze jours de prison qu'il purge actuellement. Les coupables seront condamnés aux frais du procès, garantis par les patrons papetiers, à charge de recours par corps contre les garçons, car ceux-ci sont insolvables. Enfin, il propose l'affichage de ce jugement dans toutes les papeteries de la Province, et même du Royaume, si le Conseil d'Etat du Roy l'autorise, « parce qu'il arrive- « rait peut-être que, par une suite de l'habitude où sont « les garçons papetiers de faire des associations, les pape- « teries des sieurs Galibert, Grasset et Brieu seroint inter- « dites ».

Digitized by Google

En transmettant ce dossier le 15 avril, le subdélégué rend compte à l'Intendant qu'il n'a fait afficher l'Ordonnance du 2 avril que la veille, par crainte qu'elle n'augmente l'effervescence qui dure depuis l'arrestation des frères Durandau.

L'échéance de Pâques fixée par les ouvriers dans leur réunion du 30 mars était échue en effet le 12 avril, date de cette fête, et le travail ne devait pas reprendre le mardi 14, à la fin des jours fériés. C'est ce jour-là que François-Marie Cadelet, premier huissier audiencier au sénéchal de Castres, dressa procès-verbal de notification aux maîtres papetiers et d'affichage de l'Ordonnance de Monseigneur l'Intendant de Languedoc.

La lettre du subdélégué révèle son inquiétude : « Je ne « scay, dit-il, si aujourd'huy ils auront repris leur ouvrage; « il y en a certains et c'est le plus grand nombre qui vou- « droint le reprendre, mais ils en sont empêchés par les « autres », et il joint à sa lettre l'état nominatif de tous les ouvriers papetiers de la région par moulin, en indiquant ceux qui lui paraissent « les plus mutins ».

Un post-scriptum nous rassure un peu : « Je viens d'ap- « prendre que le plus grand nombre des ouvriers a repris « le travail aujourd'huy. » Hélas ! ce n'était pas pour longtemps et le subdélégué n'était pas au bout de ses peines.

Après quelques jours de réflexion, Mgr de Ballainvillers rend, le 5 mai, une Ordonnance conforme aux conclusions de M. Sers, sauf que la peine est élevée à un mois et demi de prison pour les frères Durandau, augmenté de 50 livres d'amende pour Hector Durandau, l'aîné. L'Ordonnance énumère en outre en détail et confirme toutes les interdictions édictées par les Lois et Règlements contre les associations et les coutumes illégales des garçons papetiers et les peines qu'elles comportent.

Cette Ordonnance, qui coïncidait avec l'ouverture des Etats Généraux à Versailles, ne devait pas tarder à mettre le feu aux poudres dans l'industrie de la papeterie du Castrais.

Digitized by Google

***

Le subdélégué reçut cette Ordonnance le 12 mai. Le lendemain, les Durandau, leur peine terminée, sortirent de prison et invités par les garçons du sieur Basset, dans son moulin de Castres, ils furent reçus et fêtés, non seulement par leurs camarades, mais encore par le maître du moulin « qui leur donna des témoignages de sensibilité à l'injus- « tice quy leur avoit été faite ». Il ne faut donc pas s'étonner si, lorsque M. Sers, ce même jour, fit publier et afficher l'Ordonnance, ledit Basset ne vint pas à la réunion que le subdélégué avait convoquée de tous les maîtres-papetiers de son ressort, pour leur remettre les exemplaires de l'affiche officielle.

Galibert, de Burlats, (qui avait aussi un moulin à Castres,) Grasset, des Salvages, et Brieu fils, de La Caze, se rendirent à son appel, mais la veuve Brieu mère, comme Basset, répondit que cela ne la regardait pas. M. Sers lui fit parler par son gendre, le sieur Briguiboul; elle se décida à venir le 14 et accepta avec beaucoup de difficultés les deux exemplaires de l'Ordonnance qui lui étaient destinés; mais elle les rapporta un instant après, disant qu'elle ne voulait pas les afficher, car ses garçons la quitteraient certainement et elle pria le subdélégué de les lui imposer par un cavalier de la maréchaussée, — qu'elle paierait au besoin, — de façon à paraître contrainte par l'Administration. M. Sers se conforma à son désir; mais soit que sa demande n'ait été qu'une feinte, soit qu'elle ait été détournée par la suite par le sieur Basset, elle n'afficha pas l'Ordonnance.

Quant à ce dernier, il envoya, le 13 au matin, au bureau du subdélégué sa femme qui affecta de ne pas comprendre les explications du représentant de l'autorité et repartit en disant que son mari n'était pour rien dans cette affaire et qu'il ne viendrait pas.

Les deux dissidents reçurent alors sommation par ministère du sieur Merle, cavalier de maréchaussée en résidence

Digitized by Google

à Castres, d'avoir à se présenter le 14 à midi à la subdélégation. Ils promirent encore de s'exécuter, mais à l'heure dite, au lieu des deux maîtres convoqués, ce fut une troupe de dix à douze « gens de métiers » qui envahirent le cabinet de M. Sers. « Heureusement pour moi, dit-il dans son Rapport à l'Intendant, j'avais dans mon cabinet mon « secrétaire et plusieurs autres personnes et notamment « M. Baudecourt-Millassolles, seigneur de Lestap; M. Carles « de Carbonnières, avocat en Parlement, etc., etc. ».

Les arrivants étaient les ouvriers des deux patrons attendus ; ils venaient protester contre l'Ordonnance.

« Ils me firent des observations et des raisonnements « pitoyables, écrit M. Sers, dignes de leur état et de leur « mauvaise éducation..... mais comme ces garçons me « dirent d'une manière formelle et très déterminée, — au « point que les personnes quy étoint dans mon cabinet « en furent indignées, — qu'ils ne vouloint point se con- « former au règlement que vous aviez fait dans ladite « Ordonnance, et que, nonobstant votre Ordonnance, ils « payeroint et exigeroint les droits que vous avez pros- « crits par ledit Règlement, qu'ils quitteroint plutôt les « ateliers pour aller dans une autre ville, je me vis forcé « pour le maintien de votre authorité, d'envoyer requérir « la brigade de maréchaussée de venir sur le champ pour « arrêter et constituer prisonniers les principaux auteurs « de ces jactances. »

Avant l'arrivée des cavaliers, les garçons du sieur Basset filèrent un à un; ceux de la veuve Brieu restés seuls se radoucirent à la vue des uniformes. Alors, le subdélégué les exhorte à rentrer dans l'ordre et à reprendre leur ouvrage, car s'ils persistent dans leur désobéissance, il va les faire conduire en prison. Ces garçons, qui avaient été entraînés par ceux du sieur Basset inspirés par celui-ci, promettent de se soumettre et rentrent chez la veuve Brieu que M. Sers les charge de lui envoyer sans retard. Mais celle-ci ne vint pas, pas plus que le sieur Basset, qui déclara qu'il se f..... des Ordonnances de l'Intendant aussi

Digitized by Google

bien que des ordres du subdélégué, et quant aux garçons qui avaient été admonestés, à peine sortis, ils racontèrent que M. Sers les avait menacés de la prison, mais qu'il avait été obligé de les laisser partir, n'ayant pas le droit de les y faire mettre.

En conséquence, dans son rapport du 16 mai, le subdélégué demande à l'Intendant des sanctions sévères contre le sieur Basset, la veuve Brieu et les garçons Jacques Aussenac, travaillant chez cette dame, et Antoine Basset, dit Garde-Wallonne, de La Caze Episcopale, « qui portèrent « la parole pour dire qu'ils ne vouloint point exécuter « l'Ordonnance; car ce seroit une dérision de laisser leur « conduite impunie; votre authorité seroit compromise « pour le présent et pour l'avenir, si le mépris qu'ils en « font n'en étoit dignement vengé ».

La caractéristique de cette nouvelle phase de la crise est la brèche faite dans la solidarité patronale par la résistance du sieur Basset aux ordres de l'Intendant.

Soit par hostilité contre ses confrères, soit par désir de faire prospérer ses affaires alors qu'ils seront arrêtés par la grève, ou simplement pour flatter les garçons papetiers, Basset, et sur ses instigations, la veuve Brieu, pourtant mère du maître de La Caze, vont s'opposer aux autres patrons du Castrais, contre lesquels est soulevée la corporation; mais ceux-ci sont soutenus par l'autorité, en l'espèce le subdélégué, et les dissidents risquent gros jeu.

Cependant le 20 mai, l'Intendant répond à M. Sers et sa lettre est intéressante en ce qu'elle nous donne comme un reflet des premières séances des Etats Généraux : « La « fermentation qui règne dans les esprits, dit-il, exige « qu'on agisse avec beaucoup de prudence; aussi, avant « de rendre la nouvelle Ordonnance que vous me pro- « posez et de punir par huit jours de prison les deux « ouvriers que vous désignez, je désirerois d'être instruit « quel est le nombre d'ouvriers qui sont dans chacune des « papeteries de Castres et environs, s'ils témoignent tou- « jours de l'obstination, si les ouvriers des fabriques de

Digitized by Google

« papier paroissent faire cause commune, ou s'il n'y a que « ceux du sieur Basset et de la veuve Brieu, enfin s'il ne « seroit pas à craindre que les ouvriers de toute espèce « se réunissent à ceux des papeteries pour causer des « désordres qu'il seroit difficile d'arrêter avec la seule « brigade de maréchaussée, surtout depuis le départ des « deux escadrons du Régiment du Roy Dragons (1). Vous « voudrez bien me fournir ces éclaircissements le plus tôt « possible. Au surplus, j'écris à M. le comte de Périgord « de donner des ordres pour que toute main forte vous « soit accordée si le cas l'exige ».

Le 25 du même mois, le commandant militaire de la province avise l'Intendant qu'il a donné des ordres en cas de troubles à Castres.

Tandis que l'agitation se développait ainsi dans le Castrais, les frères Durandau, expulsés de ce diocèse, s'étaient dirigés vers la papeterie de Brissac, où ils avaient ameuté les garçons et imposé au maître, le sieur Gout, une amende de 300 livres (2); puis ils passèrent à Saint-Laurens, où l'usine de M^me^ de Philis, qui occupait plus de cent personnes des deux sexes, constituait un véritable quartier général des ouvriers de la corporation.

Pendant leur séjour dans cette dernière fabrique, les ouvriers se soulevèrent et arrachèrent les affiches de l'Ordonnance du 5 mai. L'Intendant, ayant eu connaissance de ces faits, écrivit aux subdélégués de ces diocèses, MM. Agure et Favier, pour leur réclamer un rapport circonstancié et leur prescrire de rechercher les frères Durandau (3).

---

(1) Ce régiment, qui était encore à Castres le 24 mars, avait donc quitté la Ville avant le 20 mai.

(2) La fabrique de papiers de Brissac, au sud de Ganges, dans le diocèse de Montpellier, était une des plus importantes de France.

(3) M. Agure de la Valette, subdélégué au Vigan, lui répond, le 7 juillet, qu'il est très difficile d'obtenir des détails sur ce qui

Digitized by Google

Cependant, à Castres, M. Sers n'était pas au bout de ses peines et son indignation n'allait pas tarder à trouver de nouveaux aliments.

Le 22 mai, en effet, il reçoit la visite d'une délégation officielle de la corporation des ouvriers papetiers, composée des nommés Béteille aîné, dit Mannet, délégué de la fabrique du sieur Basset; Cambounet aîné, de celle du sieur Galibert, à Burlats; Jean Fau aîné, de celle du sieur Grasset, aux Salvages, et Patraquet, dit La Médaille, de chez la veuve Brieu, qui venaient se plaindre que les maîtres n'appliquaient pas les prescriptions de l'Ordonnance du 5 mai, qu'on imposait si strictement aux ouvriers (1).

Ils se plaignirent notamment que la journée de travail de l'ouvrier était fixée à vingt rames ou porches pour un salaire donné, mais que ce salaire ne permettait pas à l'ouvrier de vivre et que le patron en profitait pour lui faire faire du travail supplémentaire, payé en plus naturellement; or, ce travail supplémentaire, dénommé « avanta-

---

s'est passé à Brissac et à Saint-Laurens. Les frères Durandau ont, en effet, séjourné deux jours à la papeterie de Mme de Philis. « Ils ont écrit des lettres circulaires pour émuter (*sic*) les « ouvriers des différentes fabriques. » Ils sont repartis pour Avignon.

Au sujet de l'incident de Brissac, nous apprenons que le sieur Gout, ayant fait une observation à un de ses ouvriers, nommé Amans Combescure, celui-ci se plaignit aux frères Durandau qui étaient encore à Saint-Laurens.

L'association des garçons infligea une amende de 300 livres à ce patron; mais ils consentirent, après discussion, à la réduire à 100 livres que le maître s'empressa de payer pour que la grève ne fut pas déclarée. Avec cette somme, le personnel des deux moulins de Brissac et de Saint-Laurens, fit deux repas et une espèce de fête dans le cabaret du nommé Cyprien à Saint-Laurens. Ils obligèrent même le sieur Gout à assister à ces repas. Amans Combescure est parti pour la papeterie de la Mouline, à Rodez.

Il a été impossible de découvrir celui qui a déchiré les affiches de l'ordonnance de l'Intendant.

(1) Il est à noter que le moulin de La Caze était resté en dehors de ces revendications.

Digitized by Google

ges », entré dans les mœurs, était interdit par l'article 52 de l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 27 janvier 1739. En conséquence, la délégation déclare que les ouvriers refusent dorénavant de faire des « avantages », mais que, ne pouvant vivre avec le salaire de la journée normale, ils réclament une augmentation et exigent le tarif de la grande papeterie de Courtalin. En outre, ils signalent que les règlements fixent les dimensions des feuilles de papier et des « formes » qui servent à le faire; or, les fabricants de Castres ont des formes plus grandes que de droit et les ouvriers ne veulent plus travailler sur ces formes.

« Je vis bien, dit M. Sers, dans son rapport du 29 mai « à l'Intendant, que leur réclamation n'était qu'une pure « récrimination. »

Il répond donc aux délégués qu'on a toujours laissé une certaine latitude pour les formes, car il faut tenir compte des variations de la mode et des exigences de la clientèle. Pour la durée du travail, il leur reproche d'exécuter les vingt porches dans la demi-journée seulement, bâclant leur tâche calculée pour une journée entière; c'est ce qui a amené l'abus des avantages, les ouvriers ayant beaucoup de temps de reste. Quant au tarif de Courtalin, il ne peut être question de l'appliquer à Castres, les salaires étant partout régis par les prix des denrées et les circonstances locales. On ne peut admettre d'ailleurs que le taux de la journée soit uniforme pour tous et « qu'un mauvais « ouvrier soit payé sur le même pied qu'un bon ouvrier ». Ceux qui n'étaient pas satisfaits étaient libres d'aller travailler ailleurs.

Comme la délégation persistait dans ses réclamations, M. Sers l'invite à faire rédiger par un avocat une requête à l'Intendant du Languedoc qu'il s'engageait à lui transmettre. Les ouvriers avouent qu'ils n'ont trouvé aucun avocat de la ville qui voulût se charger de cette requête et ils demandent à M. Sers de la préparer lui-même. Celui-ci répond que cela ne lui est pas possible, mais il désigne maître Derrouch, avocat et procureur de la ville, pour

Digitized by Google

effectuer ce travail. Une réunion a lieu en effet le 24 chez cet avocat, mais il prévient quelques jours après le subdélégué qu'il ne peut lui remettre la minute de la requête, « car ils étoint si déraisonnables et l'ennuyèrent sy fort « qu'il ne put y tenir et les renvoya sans rien faire ».

M. Sers en conclut que leurs revendications ne sont qu'apparentes et constituent uniquement une manœuvre pour éluder l'application de l'Ordonnance du 5 mai.

« Ces garçons ont plus fait, dit-il à l'Intendant, c'est « qu'ils se sont concertés avec les garçons papetiers de « Mazamet, diocèze de Lavaur, tellement que par une con- « vention, une association qui est répréhensible, ils se « sont mis à six semaines et ont forcé les garçons du « sieur Brieu de s'y mettre aussi. »

C'est-à-dire que tous avaient donné congé à leur maître au bout du délai de préavis légal; la papeterie du sieur Guibbal, à Mazamet, était atteinte par cette mesure, mais non celles de Basset et de la veuve Brieu, à Castres, qui pactisaient avec les mécontents, et M. Sers en conclut que cette quasi-unanimité va causer des désordres épouvantables à l'expiration des six semaines et il demande à l'Intendant de condamner à la prison les quatre délégués qui sont venus le trouver, « car ils sont sans doute ceux « qui tiennent le haut bout dans l'association desdits « ouvriers »; et il ajoute : « Vous n'avez à craindre aucune « fermentation de la part des autres ouvriers de toute « espèce; ils n'ont aucune police entre eux, ils ne font pas « corps et n'ont en quelque sorte aucune relation avec « les garçons papetiers; d'ailleurs, les garçons papetiers « ne se réclameront pas d'eux, ils se croyent d'une autre « classe, différente et plus distinguée » (1).

En conséquence, le 3 juin, l'Intendant rend une Ordonnance contre le sieur Basset et la veuve Brieu, les obli-

(1) Lettre de M. Sers à l'Intendant, du 29 may 1789.

Digitized by Google

geant, par ministère d'huissier, à poser les affiches, les menaçant de 300 livres d'amende et même de la perte de la maîtrise, s'ils continuent à résister aux lois. Il inflige quinze jours de prison à Antoine Basset cadet; Baptiste dit Quercy; Béteille, dit Mannet, et Jacques Aussenac, plus les frais de capture et de détention; et dans la lettre qui accompagne cette Ordonnance, il prescrit de faire les arrestations successivement et à intervalles raisonnables, « en commençant par Basset, qui s'est montré le plus obstiné », mais sans le secours de la maréchaussée de Saint-Pons et de Lavaur qu'avait demandée M. Sers, vu le petit nombre des mécontents. Toutefois, il joint à sa lettre un ordre de réquisition en blanc pour ces brigades, « pour le cas où besoin seroit ».

En même temps, jugeant l'affaire assez importante pour cela, Mgr de Ballainvillers adresse, le 4 juin, un rapport au ministre Necker, à Versailles, sur les événements de Castres, lui donnant les motifs de son Ordonnance du 3 : désir de travailler de certains ouvriers, petit nombre (34) des membres de la corporation et isolement de cette corporation vis à vis des autres. Il signale également les mouvements ouvriers des papeteries de Brissac et de Saint-Laurens. « Il n'est pas douteux, écrit-il au Ministre, que « ce parti n'ait été concerté et même inspiré secrètement, « mais il seroit fort difficile d'en acquérir des preuves. »

Enfin, il termine en demandant au Ministre une loi générale pour tout le Royaume, destinée à faire cesser les abus de cette corporation, « sans quoi, dit-il, la ruine des « fabriques de papier de cette province arriveroit infailli- « blement ».

Par lettre personnelle à M. de Villedeuil, secrétaire d'Etat de la Maison du Roy, qui était son ami, Mgr de Ballainvillers le prie d'appuyer encore sa demande auprès du Ministre. Ainsi, cet éminent administrateur, pressentant la ruine d'une industrie de sa province qui suivrait infailliblement de telles crises ouvrières, luttait avec énergie et clairvoyance pour sauvegarder une branche de l'activité

Digitized by Google

nationale, à peu près complètement disparue aujourd'hui des contrées qu'il gouvernait.

Cependant, les mesures qu'il avait prises produisaient leur effet, tout au moins sur les deux patrons dissidents.

L'huissier Cadelet avait exécuté l'Ordonnance du 3 juin le 8 et dressé procès-verbal, et aussitôt les deux délinquants adressent une supplique à l'Intendant, l'assurant de leur respect et se plaignant du subdélégué qui a sûrement outrepassé ses instructions et leur a occasionné 36 livres de frais. Ils exposent qu'ils ont perdu la matière qui était dans leurs cuves et mécontenté leurs clients, les imprimeurs de Toulouse. Ils font retomber la faute de tous ces événements sur Brieu, Grasset et Galibert, qui sont en mauvais termes avec leurs ouvriers et sont jaloux de la bonne entente qui règne dans les papeteries des deux suppliants.

M. Sers rend compte, le 10 juin, de l'exécution des ordres de l'Intendant; trois des meneurs sont déjà sous les verrous, arrêtés dans la nuit du 7 au 8, sans tumulte et sans bruit; le quatrième, Baptiste dit Quercy, ne tardera pas à les rejoindre, bien qu'il se tienne sur ses gardes. Le sieur Basset a fermé son moulin, quoi qu'il eût encore assez de personnel pour le faire marcher et il a requis le premier Consul de Castres de venir constater que l'Administration le mettait dans l'impossibilité de continuer son travail. M. de Pujol a refusé de se déranger et a rendu compte de cette démarche au subdélégué. Par contre, aux Salvages, le sieur Grasset montre une énergie tout à fait louable pour faire appliquer l'Ordonnance. Dernièrement, il a interdit à ses garçons de donner la rente ou passade à un ouvrier étranger qui était entré au moulin, et leur parla « d'un ton, de la manière et avec l'assaisonnement dont il faut se servir avec cette canaille ». Aussi, tout va à merveille dans cette fabrique.

L'Intendant félicite son subdélégué d'avoir rétabli l'ordre avec tact et fermeté, mais il reste un peu inquiet sur les événements qui pourraient se produire à l'expiration

Digitized by Google

du délai de six semaines donné par les garçons aux fabricants et il recommande qu'on le tienne au courant et « qu'on ne néglige pas les voyes de la douceur pour réta- « blir et consolider le bon ordre et la tranquillité » (1)

A Versailles aussi, on se préoccupe de cette affaire et M. de Villedeuil écrit le 15 à son ami que l'insurrection de Brissac lui a paru très considérable et qu'il verra M. le Directeur Général à ce sujet et, de Paris, l'intendant du Commerce, M. de Tholozan, écrit le 20 juin qu'il approuve tout ce qu'a fait Mgr de Ballainvillers au sujet des troubles de Castres. Il est bien du même avis que lui sur la nécessité d'un Règlement général pour contenir les ouvriers papetiers, « mais la crainte, ajoute-t-il, de ne pou- « voir le faire exécuter dans le moment présent, a empê- « ché de le donner. Il a paru plus prudent de laisser cal- « mer la fermentation qui règne ».

Le 14 juillet, le délai de six semaines étant expiré, le subdélégué de Castres reçoit la visite des sieurs Grasset et Galibert qui viennent lui annoncer que les ouvriers font leurs préparatifs pour cesser le travail tous ensemble le lendemain.

Stupéfait, car il croyait tout rentré dans l'ordre, M. Sers convoque les mécontents. A ses objurgations, ils paraissent fort dociles, mais inébranlables dans leur résolution, et, — ultime éternel argument dans les conflits ouvriers ! — ils réclament une augmentation de salaire, soit un minimum de 10 écus par mois avec la suppression des « avantages ». M. Sers leur promet d'obtenir quelque chose, sinon tout ce qu'ils demandent, mais ils maintiennent qu'ils ne veulent confectionner que vingt porches par jour et M. Sers écrit à l'Intendant qu'il a eu l'impression très nette qu'aucune concession ne les aurait empêchés de quitter leurs ateliers (2).

---

(1) Lettre du 12 juin 1789.
(2) Lettre du 14 juillet 1789.

Digitized by Google

Cependant à La Caze, le sieur Brieu fils, qui a augmenté les siens, a pu continuer le travail; aussi ses ouvriers sont-ils « interdits et bannis par leurs camarades de métier ». Quant à Basset et à la veuve Brieu, ils sont restés en bons termes avec leur personnel parce qu'ils refusent d'appliquer les Ordonnances. Les papeteries Lugan, à Albi, et Guibbal, à Mazamet, sont aussi arrêtées.

« Ce qu'il y a de bien certain, dit M. Sers, c'est que ce « désordre vient de ce que les maîtres ne sont pas d'intel- « ligence entre eux et que les garçons le sont trop ! » Et il se déclare impuissant à rétablir l'ordre, si on n'applique pas la rigueur des lois aux tapageurs et surtout aux patrons dissidents qui les emploient et les favorisent, telle la veuve Philis, à Saint-Laurens, à ce qu'on dit à Castres.

D'autre part, les maîtres Grasset, Galibert et Brieu, qui entrevoient déjà la ruine de leur industrie, adressent une requête à l'Intendant pour lui exposer leur situation. A cette requête est joint un état détaillé des ouvriers qui ont quitté les moulins; plusieurs sont mariés, ils résident à côté de la fabrique; certains doivent de l'argent à leurs maîtres. Les plus jeunes sont partis pour Bédarieux ou Saint-Laurens. D'autres, comme Etienne Laurenceau, ont quitté leur maître en pleurant, « parce qu'il a été forcé « par les autres ». Quelques-uns sont signalés comme « les plus mutins » ou « les plus obstinés ».

Telle était la situation dans le Castrais.

A Brissac et à Saint-Laurens, « la crainte où sont les « maîtres de voir déserter leurs ateliers les empêche de « se plaindre ouvertement ».

Mgr de Ballainvillers rédige pour le premier ministre Necker une lettre qui porte la date du 20 juillet, lui exposant les faits, demandant d'une façon pressante l'Arrêt du Conseil du Roy, dont il a été déjà question. Mais, en marge du brouillon, qui reste aux Archives de l'Intendance, figure la mention émouvante : « Cette lettre n'est point partie. »..... La nouvelle de la prise de la Bastille l'avait figée à Montpellier.

Digitized by Google

La consternation causée par les nouvelles des grands événements de Paris et de Versailles semble avoir suspendu toute vie dans les administrations publiques du Languedoc. Ce n'est que le 17 septembre, deux mois après, qu'une lettre du ministre Tholozan revient sur les affaires des papeteries. Il écrit à l'Intendant qu'il ne peut être question de prendre les mesures qu'il a demandées, mesures qui ne pourraient être exécutées. S'il le désire, le ministre mettra la maréchaussée et les troupes du Roy à sa disposition.

M. Sers, consulté par son chef hiérarchique, répond, le 30 septembre, qu'il a eu une vive alerte le 22 août, mais que, depuis, la ville est calme. Le sieur Galibert a payé une amende que lui avaient inflgée les meneurs de la fabrique de Saint-Laurens; cette amende était relativement modérée et, grâce à cette concession, le travail a pu reprendre à Burlats; mais le dommage que lui a causé la grève est énorme.

L'Ordonnance n'est toujours pas exécutée chez Basset et chez la veuve Brieu; aussi, leurs concurrents ont-ils porté une réclamation contre eux devant le Conseil de ville. M. Sers est membre de ce Conseil comme élu et comme capitaine de la Légion Bourgeoise Castraise, créée cette année même. Il a donné à ses collègues toutes les explications voulues sur ce conflit.

Le Conseil a entendu les maîtres et les ouvriers, cuve par cuve, et leur a fait des représentations. Enfin, il a rendu, le 16 septembre, un arrêté dont le texte est joint à la lettre du subdélégué, prescrivant l'application de l'Ordonnance du 5 mai (1). Si un arrêté semblable était pris

---

(1) « Extrait des Registres des Délibérations du Conseil per-
« manent de la Ville de Castres.
« Du seize septembre mil sept cent quatre vingt-neuf, en
« l'Assemblée du Conseil Permanent de la Ville de Castres,
« ladite Assemblée composée de plus de vingt-quatre membres.
« Le Conseil, instruit que les garçons papetiers des diverses

Digitized by Google

dans les autres villes manufacturières, de pareils désordres ne pourraient se renouveler et l'autorité administrative serait quand même sauvegardée, les conseils perma-

---

« papeteries situées aux environs de Castres et appartenant aux « sieurs Brieu fils, Grasset, Galibert, Basset et la veuve Brieu, « entendent faire revivre des abus proscrits par l'Ordonnance « de M. l'Intendant de la province, du 5 mai dernier, et qu'ils « se jactent qu'ils n'obéiront pas à cette Ordonnance.

« Considérant qu'une pareille insurrection, si punissable « dans tous les temps, l'est encore plus dans ce temps de fer- « mentation et d'orages, que le Conseil, spécialement créé pour « aider dans les circonstances difficiles MM. les Officiers muni- « cipaux à maintenir le bon ordre et à faire respecter l'autorité « des Lois, doit tenir la main à son exécution avec la plus « sévère exactitude; que, d'ailleurs, les prétendus usages que « réclament les garçons papetiers sont les uns très onéreux à « eux-mêmes, en leur occasionnant des dépenses au-dessus de « leurs facultés et des pertes de temps considérables, les autres « destructifs de tout ordre en arrogeant à un petit nombre de « mécontents le droit de prononcer des peines contre d'autres « garçons et même contre les fabricants.

« Ouï le rapport des commissaires nommés pour l'examen « de cette affaire.

« Déclare qu'il tiendra la main avec la plus sévère exacti- « tude à l'exécution de l'Ordonnance de mondit sieur Intendant, « qu'en conséquence, il fera arrêter sur le champ et traduire « dans les prisons pour être ensuite dénoncés à mondit sieur « l'Intendant et punis suivant la rigueur des Lois, tous garçons « papetiers qui s'aviseroient de former aucune association ou « d'exercer aucune police entre eux, de s'immiscer directement « ou indirectement dans les discussions qui pourront survenir « entre les fabricants et tous ouvriers, de s'assembler à cet « effet, de détourner lesdits ouvriers soit de vive voix, soit par « écrit, du travail dont ils sont chargés, de condamner tant « les ouvriers que les fabricants à des amendes, ou d'exiger « paiement d'icelles qu'ils pourroient prétendre avoir été pro- « noncées contre les ouvriers ou contre les fabricants dans « d'autres fabriques; d'imposer ou exiger aucun droit sur les « apprentis, ni sur ceux qui ont fini leur apprentissage; d'entrer « dans la Chambre des Cuves et autres de l'Atelier sans la per- « mission du fabricant; d'exiger entre eux aucune espèce de « droits notamment ceux appelés droit de table, rente ou pas- « sade, bienvenue, vin d'amour, de baptême et de Fête des « Papetiers et tous autres sous quelque dénomination et pour « quelque prétexte et cause que ce puisse être.

« Décrète, en outre, de tenir exactement la main à l'exécution

Digitized by Google

nents, les officiers municipaux, et les milices bourgeoises devenant responsables du maintien de l'ordre et de l'exécution des Ordonnances.

L'Intendant, et, après lui, le ministre Tholozan, informé, félicitent le subdélégué de la solution trouvée et le chargent de remercier le Conseil de ville de son initiative.

Pourtant, cette solution, qui paraît avoir ramené le calme, ne consacrait-elle pas l'abdication du pouvoir administratif entre les mains de l'Assemblée municipale et n'était-elle pas le signe évident que l'autorité avait déjà changé de mains ?

Au crépuscule de l'Ancien Régime, les événements du Castrais posent tous les problèmes sociaux qui troublent les temps modernes. Jusqu'au mot « ouvrier » qui remplace déjà dans la correspondance officielle l'ancien terme de « garçon », qui caractérisait l'organisation corporative.

C'est à ce titre qu'ils ont retenu notre attention et qu'après le magistral ouvrage de M. Léon Dutil, sur l'Etat Economique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime, nous n'avons pas cru superflu de fouiller plus profondément les documents qu'il avait utilisés et d'en extraire cette étude qui touche plus particulièrement notre petite patrie et des problèmes dont l'actualité n'a pas encore, hélas ! cessé.

« de ladite Ordonnance, en ce qu'elle concerne les Maîtres Fa-
« bricants, et leur enjoint de donner avis sur le champ au
« Conseil des Contraventions et de lui dénoncer les Contreve-
« nans; et sera la présente imprimée et affichée dans les
« ouvroirs des susdites papeteries, avec défenses à toutes per-
« sonnes d'arracher les affiches sous peine de prison.

« Fait à Castres, les jour et an que dessus, et MM. les Consuls
« et Secrétaires ont signé : Louis-Charles de Pujol, consul-maire,
« Azaïs, second consul, lieutenant de Maire, P. Dons, consul,
« Auger, consul, Sancerre, secrétaire, Desplats, Roques, prêtre,
« secrétaire, Beaudecourt fils, secrétaire, Pujol, D. M., secré-
« taire, signés audit Registre. »

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

PAR M. JULES CHALANDE

(*Suite.*)

322. — RUE BÉDELIÈRES.

(Ruelle fermée.)

Entre les rues Tripières et du May, se trouve une petite ruelle, depuis longtemps fermée, qui s'étend du carrefour de ces deux rues à la rue Saint-Rome. Cette étroite ruelle, la plus étroite que nous ayons dans notre ville, fut jadis le siège du grand marché journalier des chevrotiers, tripiers et bouchers, qui y étalaient leurs « bancs de mazel », ce qui lui valut, dès le quatorzième siècle, son nom, qu'on écrivit de toutes façons : *Bédelières* ou *Védelières,* le B et le V s'employant autrefois indistinctement : *Badoulières, Budolières,* etc.

Au quinzième siècle, on l'appela aussi, *Car. de Nagousia,* c'est-à-dire rue de Dame Gausia; Na, étant le diminutif de Dona; ou encore *car. Combarellum, Tombarellum,* ou *del Tombarelle,* dénomination qui s'appliquait plus particulièrement au carrefour des deux rues Tripières et du May; ces deux dernières rues étaient souvent désignées aussi par ces divers noms.

323. — RUE DU MAY.

La rue du May a toujours porté le nom de *rue des Pélégantiers* ou *des Pélégantières,* jusqu'à la Révolution; mais

Digitized by Google

il y avait deux rues de ce nom : la *rue des Pélégantières amples* (large), notre rue du May actuelle, et la *rue des Pélégantières estraicte* (étroite), aujourd'hui rue Baour-Lormian.

Le nom de rue du May, qui lui venait de l'hôtel de la famille Dumay (1), n'apparaît que très tardivement après la disparition de cette famille comme propriétaire de cet immeuble, sur le plan de Toulouse de 1770, de Jouvin de Rochefort, et déjà avec une déformation « *rue du Maine* », apportée par le graveur du plan, qui sans doute n'était pas de Toulouse, et a inscrit aussi par erreur le nom de « rue du Change » pour la rue Saint-Rome.

Sur le tableau du 6 floréal an II (1794), deux noms furent appliqués par erreur à cette rue : *Rue Franchise,* pour la rue du May, et *Rue Florissante* pour la rue des Pélégantières amples, tandis que la rue des Pélégantières étroite devint la *Rue Prudence.*

Parmi les principaux propriétaires notables, on trouvait :

Au n° 1 (voir rue Sainte-Ursule, n°s 12 et 14).

Au n° 3 (2), en 1549, les héritiers de *Nicolas Guerrier,* apothicaire; en 1571, son fils, *Nicolas de Guerrier,* apothicaire, capitoul en 1583-84 et 1593-94, qui acheta, en 1601, l'Hôtel Bagis (Hôtel de pierre, rue de la Dalbade, n° 25); en 1637, sa fille *Gabrielle* veuve de *François de Clary;* vers 1660, noble *Pierre Antoine de Boisset,* avocat, capitoul en 1651-52 et 1652-53; vers 1680, dame *Marie de Clary,* veuve de M. le *vicomte de Cousseran;* en 1681, noble *Bernard Boisset,* écuyer; vers 1782, dame *Marie-Alexandrine de Lavaud,* épouse de *M. de Martin,* écuyer; et en 1783, *Jean-Baptiste Fouqué,* ex-seigneur de Serre en Bigorre, docteur et agrégé à l'Université de droit de Toulouse.

---

(1) Dumège (Institutions, t. IV, p. 171), dit que l'on croit peut-être à tort que son nom lui vient de Paul Du May, alors conseiller au Parlement, qui y avait son hôtel durant la première moitié du XVII[e] s. — Mais il n'y a jamais eu de Paul Dumay, conseiller au Parlement et le nom de cette rue, lui vient bien de l'Hôtel de Antoine Dumay, docteur régent.

(2) N°s impairs : A. M. — Cad. Daurade 3[e] m. 1478; 18[e] m. 1549, 1571; 16[e] m. 1679.

Digitized by Google

Au n° 5, *La Charité;* Hospice civil pour l'œuvre des prisonniers de la Miséricorde.

Au n° 12 (1) (une grange), en 1549, à *Robert de Nohaut;* en 1582, sire *Salamon Ortet,* marchand, capitoul en 1614-15; en 1597, *Antoine Dumay,* docteur régent; en 1765, dame *Thérèse-Marie-Gabrielle Dabent,* épouse de *Isidore de Poulariès,* conseiller au Parlement.

Au n° 14, en 1571, *Madone Peyronne de Molis;* en 1619, noble Antoine Valette, bourgeois, capitoul en 1611-12; en 1688, *M. Antoine de Turle,* écuyer et avocat; et en 1786, *François de Belmont,* avocat au Parlement.

L'incendie du 7 mai 1463 dévora toutes les maisons de cette rue; le cadastre de 1478 ne mentionne plus que des places de maisons brûlées; toutes les constructions sont postérieures à cette date.

A part l'hôtel Dumay (voir notre n° 324), tous les immeubles de cette rue, quoique datant la plupart des seizième et dix-septième siècles, n'ont pas grand chose d'intéressant. Au n° 5, maison des *Dames de la Congrégation de Saint-François de Paule,* on remarque, à l'intérieur, une vis d'escalier de bois renfermée dans une tour carrée en charpente; au n° 16, un petit portail bas de la Renaissance; aux n°s 10 et 12 des façades en corondage, et çà et là quelques linteaux avec l'accolade gothique.

324. — L'Hotel Dumay.

(Rue du May, n° 7.)

L'hôtel Dumay ne présente sur la rue qu'une large porte cochère, s'ouvrant au milieu d'une banale façade, percée seulement de quelques étroites ouvertures, comme c'était la coutume au seizième siècle; mais la cour offre, avec ses galeries et sa tour, un élégant ensemble qui caractérise bien l'époque Henri IV.

---

(1) N°s pairs : A. M. — Cad. Daurade, 5e m. 1478; 19e m. 1549, 1571; 17e m. 1679.

Digitized by Google

L'hôtel fut, en effet, construit en 1590, ou peu après 1590, lorsque Antoine Dumay, qui avait acquis, en 1577, une partie de l'immeuble, devint propriétaire de la totalité. Dans cette nouvelle construction, quelques vestiges de l'ancienne demeure gothique furent conservés sur le côté Est.

Au revers de la façade de la rue, deux larges arcades en briques, soutenues par trois fortes colonnes de pierre aux robustes chapiteaux doriques, portent sur leurs clefs des écussons aux armes des Dumay « *D'azur au tronc d'arbre écoté d'or, posé en fasce, chargé d'une hure de sanglier de sable accompagné de 3 étoiles d'or posées 2 et 1* » (1).

Ces arcades furent jadis surmontées d'une simple terrasse, qu'on transforma plus tard en un étage supérieur qui engloba et masqua l'ancienne tourelle gothique, dont on aperçoit encore sur la rue le pignon pointu en briques, surmonté d'une pierre en choux frisé et d'une girouette en forme de hibou.

Sur le côté Nord, trois autres arcades aux clefs armoriées du blason des Dumay et soutenues également par des colonnes de pierre, supportent une galerie dont la couverture repose sur des pilastres alternés de briques et de blocs de marbre taillés en pointe de diamant.

A l'angle Sud-Est, une tour presque rectangulaire renferme une vis d'escalier de bois de soixante-sept marches, soutenue par un seul madrier de 12 mètres de hauteur. La voûte supérieure, dont les quatre arêtes reposent sur des

---

(1) Ce blason se trouve aussi sur la miniature du Livre des Annales de l'année 1601, et sur l'armorial des Capitouls de cette même année qui surmontait la porte de l'ancienne Ecole de médecine de la rue des Lois, démolie en 1898, et qui a été réédifiée depuis à la Faculté de médecine.

Cependant, le peintre de l'Hôtel-de-Ville, Antoine Durand, qui a fait la miniature de l'année 1655, sur le Livre des Annales, a différemment représenté le blason de Jacques Dumay, capitoul de cette année, et a donné : « *De gueules à la hure de sanglier d'or, sommée d'un tronc d'arbre du même posé en fasce; au chef d'azur chargé de trois sautoirs alezés d'argent.* »

Digitized by Google

culots représentent des figures grotesques, était jadis surmontée d'un étage avec mirandes qui a été supprimé en ces dernières années et remplacé par une terrasse.

Sur le linteau de la porte de la tour, une plaque de marbre porte l'inscription « TEMPORE ET DILIGENTIA »; au-dessus une tête de femme finement sculptée, provenant sans doute de quelque ancien monument romain, avait été incrustée dans la muraille, mais elle en a été enlevée lors de la dernière restauration de l'hôtel.

Antoine Dumay, docteur en médecine, acheta, en 1577, à Dame *Gervaise d'Ayral*, veuve de *Pierre Thoron*, bourgeois, capitoul en 1553-54 et 1554-55, une partie de son immeuble de la rue des Pélégantières (rue du May), en façade sur la rue Serminières (rue Saint-Rome, n° 15 et 17), maisons en corondage qui existent encore, mais dont les fenêtres ont été modifiées au dix-huitième siècle, et, en 1590, il acquit la totalité.

C'est sans aucun doute à ce moment qu'on doit placer la construction de l'hôtel; les jours pratiqués en arrière du corps de logis sud de la cour de la rue du May et donnant dans la cour de la maison de la rue Saint-Rome n° 17, précisent qu'au moment de la construction les deux immeubles étaient réunis.

Antoine Dumay, marié à *D^lle Jeanne Du Cayla*, fut nommé Régent de la Faculté de Médecine, titulaire de la première chaire d'hygiène et de thérapeutique, en 1588, à la mort d'Augier Ferrier, son proche voisin (rue Saint-Rome, n° 39); dans la suite il fut nommé médecin de la reine Marguerite de Navarre, et après avoir fait cinq fois son testament, en 1593, 1595, 1599 et 1602, il mourut le 19 mars 1611, laissant trois enfants, Antoine, Paul et Jacques, et fut enterré aux Cordeliers (1).

D'après l'inscription latine de son portrait, de la galerie des tableaux de la Faculté de Médecine, il aurait été capi-

(1) A. M. — GG 120; Registre Daurade, décès, 19 mars 1611.

Digitized by Google

toul en 1601, mais c'est une erreur, on a confondu le fils avec le père. Le capitoul de 1600-1, du même prénom que son père, était docteur en droit et avocat, et non docteur en médecine (1); il fut reçu conseiller au Parlement le 19 décembre 1605, et avait épousé *D^lle^ Catherine de Boudet.*

Le fils du capitoul, encore du même prénom, *Jean-Antoine Dumay,* marié à *D^lle^ Marguerite de Caulet,* fut reçu conseiller au Parlement le 22 janvier 1629, président en 1665, et mourut en 1676.

Après la mort du régent de l'Université, l'hôtel passa à son troisième fils, *Jacques Dumay,* écuyer, seigneur de Bengairolle, capitoul en 1654-55, qui avait épousé *D^lle^ Jeanne du Drulhe,* puis en 1672, à la veuve de ce dernier et à sa fille *Marguerite,* par transaction avec son fils *François Dumay,* prêtre. Dans la suite, en 1705, *Marguerite Dumay* épousa le conseiller au Parlement *Germain Darbou.*

En 1728, après avoir été pendant un siècle et demi la propriété de la famille Dumay, l'immeuble fut morcelé; le corps de logis formant sur la rue Saint-Rome les n^os^ 15 et 17, passa à deux nouveaux propriétaires, et l'hôtel de la rue du May à M. *Delène,* puis à *Nicolas Godet* en 1768, et à M. *François Belmont,* avocat au Parlement en 1772; en 1862 il appartenait encore à cette famille. C'est aujourd'hui l'hôtel de M. le *docteur Durand,* qui l'a fait restaurer il y a quelques années.

325. — Rue des Gestes.

Dès le commencement du quatorzième siècle et jusqu'à la fin du seizième, la rue des Gestes s'est appelée la *Car. dels Pujols,* du nom d'un de ses habitants. Le nom de rue des Gestes, qui apparaît, pour la première fois, sur le plan de Toulouse de Tavernier de 1631, lui venait de la famille

(1) A. M. — Délibérations 1600, f° 2. — *Annales Manuscrites,* Liv. IV, Chron. 274, p. 370.

Digitized by Google

du Capitoul *Jean Gestes*, qu'on trouve au nombre des propriétaires de ce quartier, dès 1549.

Du dix-septième siècle à la Révolution, ces deux noms lui furent appliqués simultanément, et sur le tableau du 6 floréal, an II, elle fut baptisée *Rue de l'Equité*.

A l'angle de la maison n° 22 de la rue des Gestes et n° 37 de la rue Saint-Rome, une pierre placée au dix-huitième siècle porte encore l'inscription : RUE DES GESTES.

Jean Gestes, bourgeois, Capitoul en 1555-56, 1563-64 et 1568-69, possédait, en 1549, la petite maison de la rue Saint-Rome, n° 23, et en 1571 le n° 9 de la rue des Gestes.

Noble *Arnaud Gestes*, bourgeois, probablement un des fils de Jean, possédait, en 1571, le n° 27 de la rue Saint-Rome et le grand immeuble n° 14 de la rue des Gestes.

Durand Gestes, seigneur de Lavernoze, Capitoul en 1582-83, fils de Jean le Capitoul, marié le 19 octobre 1572 à demoiselle *Françoise de Chazette*, hérita d'une partie des immeubles de Arnaud Gestes, et sa veuve et son fils *Jean de Gestes*, docteur et avocat, les vendirent en 1605.

Toutes les maisons de ce quartier furent détruites par l'incendie du 7 mai 1463; le cadastre de 1478 ne mentionne plus que des places de maisons brûlées.

Il ne reste rien d'intéressant dans cette rue; on y remarque, sur le côté sud, au n° 6, une maison de la fin du quinzième siècle, dont les fenêtres ont été dépouillées de leurs croisillons, et aux n°s 8 et 10, deux maisons en corondage. Le n° 20 a été reculé à l'alignement, en 1770. Sur le côté nord, les maisons n°s 1, 3 et 5 ont été reconstruites vers la fin du siècle dernier.

Parmi les propriétaires notables de cette rue, on trouvait :

Sur le côté nord (1), au n° 5, en 1679, *Jean Fontès*, docteur en droit; en 1747, *Jean-Baptiste Coulon*, avocat au Parlement, et, en 1772, *Florent Baour*, imprimeur;

---

(1) Côté Nord, A. M. — Cad. Daurade, 17e m. 1549-1571; 15e m. 1679.

Digitized by Google

Au n° 9, en 1571, noble *Jean Gestes*, Capitoul en 1551-56, 1563-64 et 1568-69; vers 1670, demoiselle *Catherine de Ferrier*, veuve de *Jean Paucy*, conseiller au Sénéchal; en 1747, *Antoine Guillermin*, bourgeois; en 1756, *Jean Auridou*, maître imprimeur, et en 1808 M. *de Saint-Germain*, écuyer.

Sur le côté sud (1), aux n^os^ 6, 8, 10 et 12, en 1478, des places de maisons brûlées appartenant à *Huc Pagesse*, Capitoul en 1474, et à son frère *Guillaume Pagesse*, chevalier, Capitoul en 1468; en 1571, (immeuble construit), à noble *Guillaume de Lalayne*, bourgeois, Capitoul en 1562-63, 1568-69, 1569-70; en 1615, noble *Etienne Dutilh*, bourgeois, Capitoul en 1614-15; vers 1650, *Jean-François d'Ysarni*, sieur de Saint-Laurent, et, en 1656, *Guillaume de Marrast*, trésorier du domaine d'Armagnac;

Au n° 14, en 1549, noble *Arnaud Gestes*, bourgeois; en 1660, demoiselle *Thérèse de Laccary*, veuve de *Pierre Cirol*, lieutenant particulier au Sénéchal, puis *François Cirol;* en 1727, *Pierre de Garres*, seigneur de Mauléon, licencié en droit; en 1733, demoiselle *Anne de Cirol*, femme de noble *François de Turle*, avocat au Parlement, Capitoul en 1725; vers 1781, noble *Turle de Labrespin*, et en 1808 ses héritiers, *Joseph Turle* et *Jean-Joseph Desegault*.

326. — Rue Saint-Rome.

A l'origine, la rue Saint-Rome s'appelait « *La Grand'rue* », désignation qui s'appliquait à toute l'étendue de la longue artère qui allait du Salin à Saint-Sernin : la grande route des deux Narbonnaises de l'époque romaine.

Plus tard, comme dénomination, cette rue fut divisée en deux parties. Des quatre coins des Changes à la rue du May, ce fut la *rue des Bancs Majous*, ou *Majours* (des grands bancs), ou la *rue de la Halle : Ad Banquos* (1152), *car. Ban-*

(1) Côté Sud, A. M. — Cad. Daurade, 18^e^ m. 1549-1571; 16^e^ m. 1679.

Digitized by Google

corum majorum (1365), *Les Bancs majours* (c. 1478), *Rue droite de la Halle* (1550), *Rue de la Halle vieille* (1571).

De la rue du May à la place du Capitole, ce fut la *rue Cervinières,* ou *Serminières. Car. Cervineriarum* (1283), *car. de Servinièras* (c. 1458), *car. de Serminières* (c. 1478), *rue de Serminières* (c. 1571), *rue Saint-Rome* (Pl. 1631).

Enfin, sur le tableau du 6 floréal, an II, elle fut baptisée, pour les deux parties, *Rue de la Liberté,* et reprit peu après le nom de rue Saint-Rome.

Entre la rue Baour-Lormian et la place du Capitole, elle était souvent désignée rue de la Porterie, parce qu'elle faisait suite à la rue de ce nom qui allait rejoindre la rue du Taur, en traversant la place du Capitole actuelle. Bien des actes portent aussi *Rue des Libraires,* à cause des nombreux imprimeurs-libraires qui s'y trouvaient.

Le nom de rue de la Halle, lui venant de la Halle de la Poissonnerie qui se trouvait sur l'emplacement de la maison qui porte le n° 14, et celui de Bancs Majous ou Bancs Majours, des étaux ou bancs des bouchers qui étaient en face de la Halle.

Le nom de Serminières, lui venait probablement des artisans chamoiseurs, ou Cerviniers, préparant les peaux pour les gants, ou apprêteurs de cuir qui occupaient ce quartier, ou, d'un habitant de la rue; les cadastres de 1458, 1478, 1550 et 1571, portent rue de Serminières ou de Cervinières, et non rue Servinières, et *Pierre-Bernard Cervinière,* fut capitoul en 1222. Le nom de rue Saint-Rome, lui vint de l'église qui se trouvait au n° 26.

De nos anciennes constructions dignes d'attention, il reste encore dans cette rue : la Tour de Serta, ou Sarta, au n° 2; l'Hôtel de Comère, au n° 3; la belle façade du dix-huitième siècle de l'Hôtel des Comynihan, au n° 21; la Tour Roguier, au n° 30, et la maison d'Augier Ferrier, au n° 39.

Dans la première cour du n° 30 se trouve une incription gravée en cinq lignes, sur la muraille :

M^r — CARANOVE — ANCIEN — CAPITOUL — 1724

La Halle de la poissonnerie et l'église Saint-Rome, les deux monuments qui laissèrent leur nom à cette rue, ont disparu.

On remarque encore des maisons en corondage, qui ont échappées à l'incendie de 1523 : aux n^os 5, 7, 15, 17, 33,

Digitized by Google

41, 43; 2, 4, 6, 8, 10 et 20. Des balcons en fer forgé du dix-huitième siècle aux n^os^ 9, 11, 13, 21, 23, 27, 29, 45; 14, 22, 24, 30, 42, 44 et 48.

Les anciennes maisons n^os^ 47, 49 et 51, en corondage, et les n^os^ 53 et 55 ont été démolies il y a quelques années, et remplacées par la belle construction portée à l'alignement.

L'édification des façades sud de la place du Capitole, au commencement du siècle dernier, a emporté quelques maisons qui terminaient la rue des deux côtés.

Etroite et tortueuse, bordée de boutiques et de bancs de bouchers, jusqu'au seizième siècle, entre les quatre coins des Changes et la rue du May, et de magasins de libraires, entre la rue du May et le Capitole, la rue Saint-Rome eut toujours une population très mélangée d'artisans et de riches propriétaires, parmi lesquels de nombreux Capitouls, et quelques célébrités toulousaines comme les médecins Augier Ferrier et le philosophe Sanchez, les peintres Bernard Nalot et Jean Chalette, et les Baour imprimeurs.

C'est au n° 32, maison reconstruite au siècle dernier et formant l'angle de la rue Baour-Lormian que, selon nos historiens, serait né le célèbre poète *Baour-Lormian*, traducteur des Poèmes d'Ossian, membre de l'Académie Française, mort en 1854. Mais notre poète, fils de *Jean-Floran Baour* et de demoiselle *Barthélemy Fontès, est né le* 24 mars 1770 (Registre de la Daurade), et son père n'acheta cette maison qu'en 1776, par acte du 20 août, et possédait déjà la maison n° 45, par achat du 31 mars 1769, et le n° 27, qu'il eut par testament du 1^er^ août 1771, et prit en charge en 1772. Ce n'est donc pas au n° 32 qu'il a pu naître, mais au n° 45, de l'autre côté de la rue Saint-Rome.

Parmi les principaux propriétaires notables, on trouvait sur le côté Ouest (1) :

---

(1) A. M. — Cad. Daurade : 22^e^, 21^e^, 19^e^, 18^e^ et 17^e^ m. de 1550 et 1570. — 20^e^, 19^e^, 17^e^, 16^e^ et 15^e^ m. de 1679.

Digitized by Google

Au n° 1 (autrefois 2 maisons) : première, en 1550, *Antoine de Malras*, conseiller au Parlement, en 1537, président de 1555 à 1572, marié à *D^lle Jeanne de Rougier-Ferrals;* deuxième, en 1478, *Pierre Tholut*, marchand, capitoul en 1477; en 1550, noble *Jean Pélissier*, bourgeois, capitoul, en 1537-38; en 1571, noble *Nicolas Pélissier*, bourgeois, capitoul en 1566-67; et en 1679, *Claude Davizard*, conseiller au Parlement en 1632, président en 1654, marié à *D^lle Marie de Garaud Duranti.*

Au n° 5, en 1626, *Raymond Couderc*, bourgeois, capitoul en 1626-27; vers 1660, son fils, noble *Jean de Couderc*, capitoul en 1667-68.

Au n° 7, vers 1670, *François Troette*, docteur et avocat à la Cour.

Au n° 9, en 1612, noble *Anthoine Valette*, bourgeois, capitoul en 1611-12; vers 1650, *Pierre-Anthoine Valette*, conseiller magistrat présidial; en 1768, *Izidore de Poulharies*, conseiller au Parlement, 1761-1794 (marié à dame *Marie-Thérèse-Guilhermine Daben*), qui fut exécuté avec son fils, à Paris, sur la place de la Révolution, le 15 juin 1794.

Au n° 11, vers 1650, *Jean-Baptiste Lagorrée*, avocat à la Cour, marié à *D^lle Jeanne de Varen;* vers 1700, noble *Guilhaume Courtade-Beton*, écuyer, conseiller au Présidial; en 1768, *Pierre Latour*, professeur d'anatomie et, en 1808, *Jean-Baptiste Brouilhet*, libraire-imprimeur.

Au n° 13, en 1635, *Pierre Airal*, capitoul en 1634-35, et premier consul de la Bourse.

Aux n°^s 15 et 17, jusqu'en 1728, la famille *Dumay*, du n° 7 de la rue Du May.

Au n° 21 (vaste immeuble dont la grande façade est ornée de beaux balcons), en 1458, *Jean de Masdon*, capitoul en 1445; en 1571, noble *Guillaume Lalayne*, bourgeois, capitoul en 1561-1562, 1562-63 et 1569-70; en 1615, noble *Etienne Dutilh*, bourgeois, capitoul en 1614-15, seigneur de Pujol, marié à *D^lle Jeanne de Carrière;* en 1656, *Pierre de Comynihan*, écuyer, conseiller du roi, capitoul en 1639-40.

Au n° 23, en 1549, *Jean de Gestes*, bourgeois, capitoul en 1555-1556, 1563-64 et 1568-69, marié à *D^lle Françoise de Chazètes;* puis, son fils, noble *Durand de Gestes*, seigneur de Lavernoze, capitoul en 1582-83; en 1808, *Sébastien Hénault*, imprimeur.

Au n° 25, en 1644, noble *Guilhaume de Cocy*, seigneur de Cordes, marié à *D^lle Louise de Chateau-Verdun;* en 1808, *Joseph Dalles*, imprimeur-libraire.

Au n° 27, vers 1590, noble *Jean Lombrail*, bourgeois, capitoul en 1596-97, marié à *D^lle Jacqueline de Bourgen;* en 1645, *Dominique Mulatier*, docteur à la Faculté de médecine; en 1690, *Michel de Mulatier*, conseiller au Présidial; en 1772, *Jean-Florent Baour*, imprimeur.

Au n° 29, en 1607, sire *Jean Boisset*, marchand, capitoul en 1616-17; en 1641, *François-Estienne de Garaud*, s^r de Donneville, baron de Miremont, président au Parlement; marié en

Digitized by Google

premières noces, en 1618, à *Dlle Bertrande de Valette* et en secondes noces, en 1626, à Dlle *Claire de Sévin;* en 1780, Jean *Goujat;* en 1808, *Me Moysset,* jadis procureur du roi et capitoul de 1787 à 1790.

Aux nos 31 et 33, en 1549, *Guilhaume Plasensac,* conseiller à la Cour; en 1587, *François Sanchez,* docteur régent de la Faculté de médecine; en 1658, *Abraham de Laforcade,* conseiller au Présidial, marié à *Dlle Marie de Chambon,* fille de *Pierre Chambon,* général de la Monnaie, et de *Marguerite Sanchez;* en 1688, *Pierre Castaing,* procureur à la Sénéchaussée; en 1747, *Jacques Grangeron,* marchand d'estampes.

Au n° 37, vers 1575, noble *Pierre de Viguerie,* bourgeois, capitoul en 1575-76.

Au n° 45, vers 1670, noble *Bernard Daram,* capitoul en 1672-1673 et 1680-81, marié à *Dlle Françoise de Ramondy;* en 1694, *Sanson Daram,* bourgeois, capitoul en 1705-06; en 1769, *Jean-Florent Baour,* imprimeur.

Au n° 57 (angle de la place du Capitole), en 1671, *Dlle Françoise de Chalette,* sœur du peintre *Jean Chalette,* et veuve de *Jean Depeyre,* marchand; en 1706, *Estienne Manavit,* libraire.

Au n° 59 (disparu), en 1549, *Antoine Gamelon,* capitoul en 1552-53, 1553-54 et 1561-62; vers 1663, *Jean-Gabriel Durtaut-Rochefort,* capitoul en 1663-64, marié à *Dlle Guillemette d'Olivier;* en 1753, noble *Lacaze de Sarta,* écuyer, et en 1808, *Joseph Robert,* libraire.

Sur le côté Est (1), on trouvait : au n° 10, en 1549, *Pierre Du Vergier,* bourgeois, capitoul en 1543-44; en 1582, *François d'Astorg,* secrétaire en la Chancellerie, fils de Jean le capitoul de 1567; vers 1600, *Jean Mandinelly,* docteur et avocat, capitoul en 1610-11; en 1606, *Jean Péguilhan,* bourgeois, capitoul en 1612-1613 et 1622-23, marié à *Dlle Françoise de Raymond,* et dont le portrait se trouve sur le grand tableau de Chalette de 1623, au Musée.

Au n° 12, en 1549, sire *Gervasi de Nohaut,* apothicaire, et en 1571, son fils *Gervasi de Nohaut,* bourgeois, capitoul en 1559-1560 et 1560-61.

Au n° 14 (sur l'emplacement de l'ancienne Halle), en 1548, *Symond Thomas,* docteur en médecine, puis *Jean Bolle,* bourgeois, capitoul en 1547-48 et 1571-72; en 1619, *Pierre Massonier,* bourgeois, capitoul en 1618-19; vers 1679, *Pierre de Lombrail,* conseiller au Parlement de 1674 à 1710; en 1733, *messire Pierre-François Dumay,* chanoine de Saint-Sernin.

Au n° 18, en 1679, Jean Dupuy, avocat; en 1777, Sacareau, libraire.

Au n° 20, vers 1571, Antoine Dumay, docteur en médecine;

---

(1) A. M. — Cad. La Pierre 1er m. — Cad. Saint-Etienne, 5e et 4e m., 1550; 3e et 2e, 1571 et 1679.

Digitized by Google

en 1590, Salamon Ortet, apothicaire, capitoul en 1614-15, puis sa fille D^lle^ Marie d'Ortet, femme de François de Tiffaut, docteur et avocat; en 1627, Pierre Ayral, premier consul de la Bourse, capitoul en 1634-35; en 1650, Claude Davizard, conseiller au Parlement (du n° 1); en 1679, Joseph Davizard, conseiller au Parlement, en 1661, président, 1691-1694, marié à D^lle^ Marie de Noël; vers 1700, noble Antoine Davizard.

Au n° 22 (maison avec belle voûte au rez-de-chaussée), de 1458 à 1808, rien que des apothicaires; en 1478, Nicolas Guerrier, ancêtre du propriétaire de l'Hôtel de pierre.

Au n° 28, en 1550, Pierre de Guerre, bourgeois, capitoul en 1544-45; en 1728, Joseph Bru, écuyer, capitoul de 1775 à 1778; en 1747, François Henault, libraire, marié à D^lle^ Françoise de Bru.

Au n° 30 *bis*, en 1571, Guillaume Lalayne, le capitoul du n° 21; en 1609, Pierre Carrière, bourgeois, capitoul en 1610; en 1679, Pierre Carrière, secrétaire du roi; en 1706, Jean-François Caranove, libraire, capitoul en 1714-15, prieur de la Bourse en 1719, marié à D^lle^ Suzanne de Boude; en 1768, Antoine Biroste, sieur de Gardès, écuyer, capitoul en 1767, qui fit reconstruire la façade sur la rue.

Au n° 32, en 1550, Pierre Salamonis, greffier de la Maison Commune, capitoul en 1535-36; en 1779. Jean-Florent Baour, imprimeur; en 1808, Jean-François Douladoure, cadet, libraire.

Au n° 36, en 1657, noble Simon Lasseur, écuyer; en 1679, Pierre Garaud, avocat.

Au n° 38, en 1668, François de Nos, conseiller du roi aux finances.

Au n° 44, en 1744, l'Auberge du Clocher d'Albi.

Au n° 46, en 1671, Jean-François de Tournier, conseiller au Parlement de 1671 à 1705.

Au n° 48, vers 1540, Bernard Nalot, peintre de l'Hôtel-de-Ville de 1540 à 1545; en 1623, Jean Chalette, peintre de l'Hôtel-de-Ville de 1616 à 1642; en 1724, Joseph Douladoure, imprimeur-libraire; en 1765, Pierre-Antoine Douladoure, imprimeur, marié à D^lle^ Claire de Flotard.

327. — L'Incendie de la rue Saint-Rome.

Le grand incendie de la ville, du 7 mai 1463, fit de grands ravages dans cette rue; le livre de pagellation de 1478 mentionne 55 places de maisons brûlées qui n'avaient pas encore été reconstruites.

En 1523, ce quartier fut encore le théâtre d'un vaste incendie, dont les « Annales manuscrites » nous ont conservé la mémoire :

« Le 20 mars, à 10 heures du soir (dit le rédacteur des

Digitized by Google

Annales), il arriva un grand embrasement dans cette ville, le feu s'estant pris à la rue Serminières, dans la maison d'un apothicaire nommé Pascal, 80 maisons furent ruinées ou réduites en cendres.

« Le clergé y alla en procession faire des prières avec le Saint Sacrement, porté par l'archevêque; les chasses de quelques corps saints de l'église Saint-Sernin y furent portées aussi. »

Outre les immeubles brûlés, bien des maisons furent en partie abattues, pour arrêter la propagation des flammes.

L'annaliste Lafaille porte cet incendie à l'année 1522, parce que l'année ne finissait que le 24 mars et la nouvelle commençait le 25 mars, jusqu'au jour de l'application de la réforme de Charles IX (1563).

328. — La Tour de Serta.

(Rue Saint-Rome, n° 2.)

Entre les deux maisons n^os^ 2 et 4 de la rue Saint-Rome et le n° 1 de la rue Peyras, se dresse la haute tour de briques rougeâtres patinées par le soleil, que fit élever le Capitoul *Pierre de Serta,* ou *de Sarta,* et dont la terrasse et la tourelle dominent depuis quatre siècles le quartier des Quatre coins des Changes.

Cette tour quadrangulaire, de 23 mètres de hauteur, éclairée par 6 fenêtres superposées, renferme la vis d'escalier de 70 marches, terminée par une voûte également quadrangulaire en arc tudor, à 5 arêtes, et deux chambres supérieures, voûtées de même; une tourelle d'angle, de 47 marches de pierre, qui font saillie au dehors et tranchent par leur blancheur sur les briques rouges, conduit aux deux chambres supérieures et à la terrasse, dont l'accoudoir est soutenu par de petites arcatures aveugles.

Cette tourelle est coiffée d'un petit clocheton de briques, à six pans.

En 1512, l'immeuble appartenait à *Philippe Boriès,*

Digitized by Google

bourgeois, Capitoul en 1512-13, qui avait comme locataire, en 1530, *Pierre de Serta,* qui fut Capitoul en 1529-30. Ce dernier devint propriétaire de l'immeuble en 1533, et c'est alors qu'il dut faire construire la tour, pour desservir les deux maisons en corondage qui portent aujourd'hui les n°ˢ 2 et 4.

En 1571 l'immeuble appartenait à ses héritiers, et en 1605 il fut divisé. Le n° 2, formant l'angle de la rue Peyras, passa à *Jacques Laurency,* marchand; puis, en 1679, à demoiselle *Madelaine Derat,* femme de *Jean-Louis Laurency-Montbrun,* seigneur de Blanchefort, baron de Salvagnac, Montbrun et Foissac, conseiller au Parlement en 1664, président en 1685. En 1759 il appartenait à Jean Blanc, marchand, et en 1808 à Joseph Malhomme, chapelier.

Le n° 4, formant l'angle de la rue du Puits Vert, passa en 1605 à *Jean de Rudelle d'Alzon,* co-seigneur de Colomiers, marié à demoiselle *Estiennette de La Pierre,* puis en 1694 à *Louis Savy,* notaire, et en 1808 au sieur Boutes.

329. — L'Hôtel Comère.

(Rue Saint-Rome, n° 3.)

Cet hôtel, situé à l'angle de la rue Tripière, et dont l'élégante façade, style Henri IV-Louis XIII, admirablement conservée, présente ces belles fenêtres à croisillons, aujourd'hui si rares dans notre ville, fut construit en 1616-1617; il s'étendait, comme aujourd'hui, dans la rue Tripière (n°ˢ 7, 9 et 9 *bis*), avec son imposante cour, qui s'ouvre sur la rue par un grand portail monumental.

L'immeuble appartenait, dans la première moitié du seizième siècle, à *Dominique de Laran,* le Capitoul de 1526-27, et passa, après 1550, à *Jean Cluzel,* bourgeois, Capitoul en 1579-80 et 1586-87, puis à son fils, *Pierre de Cluzel,* bourgeois, Capitoul en 1614-15.

En 1616, par acte du 8 janvier (Laborie, notaire), il fut acheté par *Pierre Comère,* alors propriétaire du n° 27 de la rue des Changes, avec son frère *Géraud Comère,* qui fit

Digitized by Google

construire, en 1618, l'étroite façade aux élégantes fenêtres à croisillons qui existe encore (1).

Pierre Comère, qui avait acheté, également en 1616, la petite maison à côté du n° 3 (aujourd'hui partie du n° 5), appartenant à *Antoine Cluzel*, le frère de Pierre Cluzel, fit construire d'abord la belle façade du n° 3, et plus tard la fit continuer devant la maison n° 5, sans faire reconstruire celle-ci, qui resta toujours un corps indépendant. Les ouvertures de cette seconde maison montrent que les deux façades n'ont pas été faites d'un seul jet.

Pierre Comère fut Capitoul en 1623-24, et après sa mort (1648), l'immeuble passa à son fils, *Louis Comère*, avocat, sieur de Péroquine, par testament du 15 novembre 1628.

Après la mort de ce dernier, l'immeuble fut divisé : sa veuve, demoiselle *Isabeau Despic*, garda la partie en façade sur la rue Tripière (n°s 7, 9 et 9 *bis*), qui resta dans sa famille jusqu'en 1748, et l'hôtel en façade sur la rue Saint-Rome passa à noble *François Dujaric*, marchand, bourgeois, Capitoul en 1658-59 et 1670-71, dont le portrait et le blason se trouvent sur la minature du Livre des Annales, de 1659. En 1728, il fut acheté par noble *François Havard de Lamazoire*, écuyer, Capitoul en 1687-88.

En 1748, l'imprimeur et libraire *Gaspard Henault* réunit les deux immeubles, et en 1808 l'hôtel de la rue Saint-Rome passa encore à un imprimeur-libraire, Joseph Dales. C'est aujourd'hui l'Hôtel de M. P. Feuga, maire de Toulouse et sénateur de la Haute-Garonne.

330. — La Halle des Bancs Majous.

(Rue Saint-Rome, n° 14.)

C'est au n° 14 de la rue Saint-Rome, sur l'emplacement de la maison que fit construire, entre 1549 et 1562, noble

---

(1) J. Chalande : Les deux Hôtels des Comère (*Bul. de la Société Archéologique*, n° 41 (1912), p. 284-286).

Digitized by Google

Jean Bolé, bourgeois, Capitoul en 1547-48 et 1571-72, que se trouvait, du quatorzième au seizième siècles, la *Halle de la Poissonnerie*, ou *Halle vieille*, appelée la *Halle des Bancs Majous*, ou *Bancs Majours*, c'est-à-dire des grands bancs.

C'est en 1351 (acte du 21 mars) que le Corps Capitulaire acheta, au prix de 255 livres petits tournois, la maison de l'argentier *Guillaume de Saverdun* (1), pour servir de « Halle aux poissons et de marché en gros ».

En 1493, les habitants du quartier se plaignant des incommodités du voisinage de cette halle, le Conseil de Ville, à la suite d'un arrêt du Parlement du 3 juin, décida, par délibération du 1er août, le transfert de la Halle de la Poissonnerie « en un endroit près de la rivière de Garonne, du côté du Bazacle, où la ville avait acheté une maison à cet effet. »

Cependant, cette délibération ne fut pas suivie d'exécution; en 1498, 1504, 1517, 1524 et 1525 on fit encore de nouvelles réparations à la Halle, et ce n'est qu'en 1550 que, par délibération du 3 avril, on décida de la transférer à la rue du Pont-Vieux, où l'on achèterait la maison de feu *Guillaume Chalon*, qui était à vendre. La même année le transfert se fit, et la Halle vieille fut désaffectée.

Le 14 mai 1562 la maison de Jean Bolé était déjà édifiée; on sait, par les récits de Georges Bosquet, qui écrivait en 1563 que, pendant la guerre de la Réforme, le 14 mai 1562, un certain Jaccin ayant été tué par un coup de mousquet, tiré de la maison de Jean Bolé, de la rue Serminière, on fit placer une grosse pièce d'artillerie sur la plate-forme du Donjon, pour tirer sur sa maison.

La haute façade de cette maison a cependant été reconstruite plus tard, au dix-huitième siècle.

---

(1) A. M. — Livre Blanc (AA. 3), n° 259.

Digitized by Google

131. — L'Eglise Saint-Rome.

(Rue Saint-Rome, n° 26.)

L'église Saint-Rome, ou Saint-Romain, disparue depuis la Révolution, mais qui légua son nom à l'ancienne rue Serminières, avait son entrée sur le sol de la maison qui porte aujourd'hui le n° 26, et des dépendances qui s'étendaient sur l'emplacement des n°s 24 et 28, et le long de la rue Reneville, qui prit aussi le nom de Petite rue Saint-Rome.

C'est en arrière des n°s 3 et 5 de cette rue Reneville que se trouvait son cimetière, qui longeait au sud et à l'est la *ruelle des Lagagnous*, petite ruelle tortueuse qui s'ouvrait au n° 3 de la petite rue Saint-Rome, et allait rejoindre la rue Baour-Lormian.

Nous ne savons en quelle année cette église fut édifiée, mais nous avons des documents et des testaments de 1176, 1180 et 1198, qui prouvent qu'au douzième siècle elle existait déjà depuis longtemps, en bordure de la rue Serminières.

En 1216, cette église Saint-Romain, prieuré dépendant de l'église Saint-Etienne, fut donnée par le Chapitre de la cathédrale, à saint Dominique et à ses compagnons.

Saint Dominique, venu à Toulouse vers 1203, y commença ses prédications en 1205, avec cinq autres de ses compagnons. En 1214, un habitant de Toulouse, Pierre Sellari, ou Célani, leur fit don de deux grandes maisons qu'il possédait à côté de la Porte-Narbonnaise, et lorsqu'en 1216, l'évêque de Toulouse, Fulques, leur fit donner l'église Saint-Romain, ils vinrent s'établir vers leur nouvelle église, dans des maisons contiguës que leur donnèrent des particuliers.

Peu d'années après leur installation, le nombre des religieux s'étant accru, saint Dominique leur fit construire un cloître, avec des cellules et un dortoir au-dessus, mais ils n'y restèrent pas longtemps; un habitant de Toulouse,

Digitized by Google

Pons Capdenier, leur ayant donné un champ près de la place Bretonnière, ils y firent construire un nouveau monastère (couvent des Jacobins) et allèrent s'y établir.

En 1335, le Chapitre de Saint-Etienne, qui avait repris possession de l'église Saint-Romain, la donna, par contrat, aux *religieuses de Saint-Benoît*, ou *Bénédictines*, qui avaient alors leur couvent à Saint-Cyprien, près de la Porte-de-l'Isle, aujourd'hui rue Réclusane.

Par ce contrat, le Chapitre de Saint-Etienne se réservait le bénéfice des funérailles, et les Religieuses Bénédictines étaient tenues de leur bailler tous les ans une nappe, comme marque de supériorité.

En 1604, l'église et le monastère, que les Bénédictines avaient délaissés depuis longtemps, furent donnés par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse, aux *Pères de la Doctrine Chrétienne*, ou *Doctrinaires*, qu'il avait appelés dans notre ville à la demande du conseiller au Parlement Arnaud de Boret.

Ces religieux y établirent leur collège, le « Collège de Saint-Rome », qui subsista jusqu'à la Révolution. En 1790, il comprenait 13 prêtres, 3 doctrinaires clercs et préfets de pension, 15 novices, 17 pensionnaires, 4 frères laïques et 4 domestiques; en tout, 56 personnes.

En 1705, l'évêque de Rieux, M. de Bertier, qui avait son hôtel sur la place Saint-Georges, leur légua sa riche bibliothèque, qui fut rendue publique et installée dans le grand bâtiment qu'on peut voir encore en façade sur la grande cour, en arrière du portail n° 3 de la Petite rue Saint-Rome, portail et cour qui étaient jadis l'entrée de la ruelle des Lagagnous.

On accédait aux divers étages de l'immeuble par un large escalier en charpente, à rampes droites, qui existe encore, mais bien délabré par l'usure du temps.

En 1753, l'église tombant en ruines et étant prête à crouler, les Doctrinaires la firent réparer, et les Capitouls leur accordèrent 600 livres à cet effet.

Au moment de la Révolution, la plupart de ces religieux

Digitized by Google

embrassèrent les idées nouvelles, et plusieurs d'entre eux prêtèrent publiquement le serment civique et celui de la Constitution civile du clergé, dans l'église Saint-Etienne qui, quelques années plus tard (1793), après l'abolition du culte catholique, allait devenir le Temple de la Raison.

Après le rétablissement du Culte, les Israëlites demandèrent aux administrateurs municipaux qu'on les autorisât à se réunir dans la ci-devante église Saint-Rome, pour l'exercice de leur religion; l'administration donna un avis favorable, le 12 messidor, an IV (30 juin 1796), mais l'administration centrale du département les renvoya à l'administration des domaines, avec invitation de leur désigner « un édifice moins précieux que celui de Saint-Rome ».

Leur demande fut ainsi évincée, et peu de temps après « l'édifice précieux », l'église Saint-Rome, était démolie !

332. — La Tour de Jean Roguier.

(Rue Saint-Rome, n° 30.)

En pénétrant dans une étroite cour fermée, où l'on accède par le grand portail et long couloir de la maison qui porte le n° 30 de la rue Saint-Rome, on est surpris de voir se dresser une tour resserrée entre deux murs aussi hauts qu'elle, qui la dissimule comme dans un puits.

C'est la tour que fit construire, vers 1550, sire Jean Roguier, bourgeois, Capitoul en 1546-47, qui possédait là un vaste immeuble, qui avait son entrée par le grand portail de la rue Saint-Rome et s'étendait en bordure sur la rue Baour-Lormian n° 4, 6 et 8 (n° 6 disparu), et avait autre issue et façade rue des Puits-Clos, n° 21.

Cette tour, découronnée, probablement hexagonale, est aujourd'hui fort mutilée et délabrée; elle constitue cependant encore un beau morceau d'architecture, très riche et très ornementé, qui mériterait d'être dégagé et mis plus en vue.

Digitized by Google

Comme style, elle appartient à la seconde moitié du seizième siècle, quoique construite peut-être vers 1547, et présente au-dessus d'une porte basse, à demi enterrée, trois fenêtres superposées, qui s'ouvrent, ainsi que la porte, sur l'un des angles de l'hexagone. C'est là une disposition particulière, que nous ne retrouvons à Toulouse que pour la Tour de Bernuy, la Tour de Baderon-Maussac et la Tourelle de l'Hôtel Berenguier-Maynier.

Malheureusement, la fenêtre supérieure a été défigurée par un vandale; sa corniche a été supprimée, et la tablette qui lui servait de point d'appui, a été ouverte pour livrer passage à l'ouverture d'une nouvelle fenêtre.

L'immeuble appartenait, dans la première moitié du quinzième siècle, à *Jean Solaci,* bachelier, Capitoul en 1447; en 1478, à son fils *Jean Solaci,* Capitoul en 1474; en 1550, à sire *Jean Roguier,* bourgeois, Capitoul en 1546-47, marié à demoiselle *Claire de Caroube;* vers 1560, à noble *Pierre* Roguier, conseiller à la Cour Présidial, marié à demoiselle *Anne Disano,* le 19 juin 1560; vers 1570, à noble *Michel Roguier,* fils de Jean, bourgeois, marié le 3 janvier 1571, à demoiselle *Bernarde de La Borde;* en 1679, à dame *Claire de Courtois,* veuve de *Gilles de Juillard,* écuyer, *sieur de Lescout,* Capitoul en 1657-58; puis à noble *Jean-Louis de Courtois,* écuyer, seigneur d'Issus, Capitoul en 1675-76, et dans la suite à son fils, *Jean-Jacques de Courtois,* conseiller au Parlement du 17 décembre 1695 au 22 juin 1735, qui vendit l'immeuble, en 1705, aux Doctrinaires.

333. -- La Maison d'Augier Ferrier.

(Rue Saint-Rome, n° 39.)

La maison formant l'angle de la rue des Gestes, et dont la haute façade de briques rouges, style Louis XIII, sur la rue Saint-Rome, n° 39, vient d'être correctement restaurée en 1923, par les frères Douladoure, imprimeurs, nous conserve la mémoire de deux célébrités toulousaines : *Augier*

Digitized by Google

Ferrier, le médecin de Catherine de Médicis, et *Francis Sanchez*, régent de la Faculté de Médecine.

Dans la cour, sur le côté sud, se dresse encore la belle façade style Renaissance, qui rappelle les hôtels d'Assézat et de Mansencal, et que fit construire, probablement vers 1553, *Augier Ferrier*.

La façade du corps de maison, sur la rue Saint-Rome, a dû être construite vers 1624, par le Général des Monnaies *Pierre Cambon*, et ces deux corps de logis sont reliés par un troisième, qui a dû être édifié en 1766 par les *Douladoure*, famille d'imprimeurs toulousains, connus dans notre ville depuis 1643.

Pendant l'incendie du 20 mars 1523 (n. s.), la maison sur la rue Saint-Rome fut en partie démolie, pour arrêter la propagation du feu aux autres immeubles; elle appartenait alors à *Jehanne Capelle*, ou *Chapelle*, veuve de *Jehan Calvayrac*, qui se remaria en seconde noce avec *Pons de Jessé*, docteur en droit.

En 1548, après leur mort, l'immeuble passa à leurs héritiers, qui le vendirent au médecin-chirurgien *Augier Ferrier*.

Augier Ferrier, docteur régent de la Faculté de Médecine, né en 1513, fils d'un médecin-chirurgien, passa son doctorat en médecine à Montpellier, en 1540, alla à Paris, où il étudia les mathématiques et l'astrologie, et revint en 1543 à Toulouse, où il publia, en 1548, son premier ouvrage sur la peste, et un autre intitulé : « *Des Jugements astronomiques sur les nativités* », qu'il dédia à la reine Catherine de Médicis.

L'année suivante il retourna à Paris, où il fut présenté par Bertrandi de Toulouse, à la reine, dont il devint le protégé, celle-ci s'étant éprise de ses pratiques astrologiques et cabalistiques. Cependant il ne resta pas longtemps à la Cour, et revint à Toulouse, avec le titre de « Médecin de Catherine de Médicis », titre qu'il devait plutôt à l'art des horoscopes qu'à sa science médicale.

De retour dans notre ville, il y publia, en 1553, son ou-

Digitized by Google

vrage : « *De Pudendagra* », et, en 1557, son « *Vera Methodus Medendi* » ; c'est donc vraisemblablement entre ces deux dates qu'on doit placer l'achat qu'il fit de l'immeuble de la rue Saint-Rome et la construction de son hôtel, style Renaissance, qui étale sa belle façade dans la grande cour du n° 39.

Le *Traité de la Peste* d'Augier Ferrier est resté célèbre par le remède, le seul remède qu'il indique pour se protéger de ce fléau :

Trois mots contre la peste ont plus d'effet que l'art :
S'enfuir vite, aller loin, et revenir bien tard.

Augier Ferrier mourut à la fin de l'année 1588, après avoir fait successivement quatre fois son testament : en 1549, en 1574, en 1581, et le dernier le 16 août 1588. Son portrait se trouve dans la galerie de la Faculté de Médecine, et son buste était jadis dans l'ancienne Salle des Illustres.

Après sa mort, l'immeuble passa à son fils, Antoine Ferrier, conseiller au Présidial en 1574, et conseiller au Parlement en 1595.

En 1598, il fut acheté par un autre médecin, docteur régent de la Faculté de Médecine : *Francisco Sanchez,* qui possédait déjà les maisons n°s 29, 31 et 33 de la rue Saint-Rome, et qui fut pourvu, en 1616, de la chaire jadis occupée par Augier Ferrier.

Francisco Sanchez fut un personnage aussi remarquable que son prédécesseur dans l'hôtel.

Né à Tiry, dans la Galice espagnole, en 1550, fils d'un médecin très estimé, il fit ses études d'abord à Braga, puis vint en France, où il se fixa à Montpellier, pour faire ses études de médecine; il fut reçu bachelier en 1573, docteur en 1574, et vint s'établir à Toulouse en 1575.

Tout d'abord simple médecin et publiciste, de 1575 à 1585, il fut nommé médecin de l'Hôtel-Dieu en 1582, mais résilia cette fonction, ayant obtenu en 1585, à la Faculté des Arts, une chaire de Philosophie, qu'il abandonna en 1610 pour prendre la chaire de Dumay, comme régent de la Faculté de Médecine.

Digitized by Google

En 1588, le 18 février, il épousa demoiselle de Maran, fille de Jean de Maran, huissier à la Cour, qui possédait la maison de la place Dupuy qui porte aujourd'hui le n° 4.

Nous avons retrouvé son acte de mariage, sur le registre de Saint-Etienne : « *Mosen François Sanche, docteur en médecine et régent de l'Université, rue de Lalo-Vieilho, eut pour femme Mairo de Maran, place Saint-Etienne, tous de la présente paroisse — 18 février 1588.*

Devenu régent de la Faculté de Médecine, Sanchez s'appliqua à développer la sentence de Socrate, qui dit « qu'il ne savait qu'une chose, c'est qu'il ignorait tout ce que les autres disent savoir ». Ses traités philosophiques, où il porta bien loin les idées sur le scepticisme, lui valurent le surnom de *Sanchez le Sceptique.*

Sanchez est, avec le docteur régent de la Faculté de Médecine *Raymond Sebonde* (mort en 1436), le penseur le plus illustre du *Studium generale* de Toulouse, et son fidéisme religieux superposé à son scepticisme intellectualiste aigu, a trouvé sa formule dans son fameux livre de jeunesse : « *Quod nihil scitur* », imprimé à Lyon en 1581, chez Gryphe, mais composé à Toulouse dès 1575. Son portrait figure aussi dans la galerie de la Faculté de Médecine.

Francisco Sanchez étant mort en 1623, l'hôtel passa à sa fille cadette, *Marguerite,* qui avait épousé en 1617 *Pierre Cambon,* Général des Monnaies en Languedoc, qui la laissa veuve en 1661; après la mort de cette dernière, en 1678, l'immeuble passa à son fils, *François Cambon,* avocat, puis en 1728, par alliance, à noble *Jean de La Forcade,* écuyer, Capitoul en 1704-5.

Jean de La Forcade ayant eu un fils pendant l'exercice de son capitoulat, le Corps capitulaire porta le nouveau-né aux fonts baptismaux, et celui-ci reçut les prénoms des huits Capitouls, ses parrains.

En 1747, le fils de *Jean de La Forcade,* noble *Laurent de La Forcade,* écuyer, hérita de l'hôtel, et le vendit par acte du 12 avril 1766 à Jean-Joseph Douladoure, imprimeur,

Digitized by Google

qui possédait déjà, depuis 1724, l'immeuble de la rue Saint-Rome qui porte aujourd'hui le n° 48.

334. — Rue de la Porterie.
(Disparue.)

Avant la création de la place Royale, aujourd'hui place du Capitole (depuis 1844), le sol de la place actuelle était encombré de plusieurs « moulons » de maisons (îlots de maisons), et sillonnés par plusieurs rues, entre autres la rue de la Porterie, qui s'étendait de la rue Saint-Rome à la rue du Taur.

Cette ancienne grande route, qui allait du Salin à Saint-Sernin, fut coupée à l'époque romaine (IV^e^ *siècle*), par le rempart de la cité qui traversait la place actuelle, exactement dans son milieu, de l'est à l'ouest, et là se trouvait la porte nord de la ville, dite *Porte Ariétis*.

Vers la fin du douzième siècle, lorsque le rempart fut démoli sur bien des points entre la Cité et le Bourg, la vieille route fut peut-être détournée un peu à l'ouest, pour passer à côté de la forteresse romaine défendant la porte, forteresse dont on rasa les dernières ruines en 1729, quand on dégagea le sol de la place Royale, et dont nous avons retrouvé les soubassements au centre de la place actuelle, en 1909 (1).

Sur le côté ouest de cette rue de la Porterie ou de la Portaria, à 38 mètres en avant de la façade des Arceaux du Capitole, au-devant de la maison Labouche, s'ouvrait une ruelle en cul-de-sac, longeant intérieurement l'ancien rempart : la *ruelle de Saint-Quentin*, qui fut inféodée en 1739 à *Pierre de Lapeyrie*, Capitoul en 1732, pour y élever des constructions.

De l'autre côté du rempart (*hors de la Cité*) se trouvait l'*église Saint-Quentin*.

---

(1) J. Chalande : notice et plan à 0.001^mm^ par mètre, dans : (*Bull. Société Archéologique*, n° 40, p. 57.)

Digitized by Google

Entre la ruelle de Saint-Quentin et la rue Saint-Rome, la rue de la Porterie prenait la nom de *Porterie-Haute,* et dépendait des Capitoulats de la Daurade et de Saint-Etienne, et, entre l'église et la rue du Taur, c'était la *Porterie-Basse,* qui dépendait des Capitoulats de Saint-Pierre et de Saint-Sernin.

Peu après 1730, tous les immeubles du côté est de la rue de la Porterie (Capitoulats de Saint-Etienne et de Saint-Sernin) furent démolis, pour l'achèvement de la place Royale. Les immeubles du côté ouest ne furent démolis qu'en 1851, pour la construction de la façade des Arceaux.

A côté de l'église (1) se trouvait un vaste immeuble, qui s'étendait en bordure de la rue de l'Orme-Sec (ancienne rue Romiguières (disparue dans la construction des Arceaux), et appartenait, en 1574, à noble *Jacques de Puget,* bourgeois, sieur de Gaffelage, Capitoul en 1577-78, 1584-85, 1590-91, 1598-99, 1605-06 et 1617-18, famille dont le nom à figuré vingt-quatre fois au Capitoulat. Dans le milieu du dix-septième siècle, l'hôtel passa à messire *François de Puget,* sieur de Saint-André, qui fut conseiller au Parlement en 1640, président en 1647, et mourut en 1688; l'hôtel resta dans cette famille jusqu'à la Révolution. En 1852, lorsqu'il fut démoli pour la construction de la façade des Arceaux, il appartenait à la famille *Joly.*

L'hôtel, qui formait l'angle de la Porterie-Basse et de la rue de l'Orme-Sec (qui passait alors sur le sol des 5e et 6e arceaux), appartenait, en 1571, à Michel Cortes, Capitoul en 1570-71.

Parmi les principaux propriétaires de la rue de la Porterie-Haute, on trouvait en venant de Saint-Rome, sur le côté Ouest (2) :

Première maison : En 1550, *Dame Peyronne de Bertrande,* dite *la Prescadière,* femme de *noble Jean Vidal,* capitoul en 1520;

---

(1) A. M. — Cap. Saint-Pierre, 1er m.

(2) A. M. — Côté Ouest, Cap. Daurade, 1er m. — Côté Est, Cap. Saint-Etienne, 1er m.

Digitized by Google

en 1666, *Jean Boude*, imprimeur du roi et libraire; en 1715, *Claude Gilles Le Camus*, imprimeur et libraire du roi.

Deuxième maison : En 1622, *Jacques Blandinières*, docteur et avocat à la Cour, et bourgeois, co-seigneur de Deymes, capitoul en 1613-14; en 1690, *D^lle Françoise de Lubet*, veuve de *Jean-Jacques Sirvent*, avocat.

Troisième maison : En 1727, *Jean-Baptiste Barrère*, conseiller du roi, professeur royal en médecine.

Quatrième maison : En 1550, *Durand de Valès*, hoste à l'Hostellerie des Balances; en 1600, *D^lle Jeanne de Puget*, veuve d'*Antoine Delpeys*, apothicaire, et, en 1618, son frère, noble *Jacques de Puget*, le capitoul qui possèdait le grand immeuble à côté de l'église Saint-Quentin; en 1628, Messire *Estienne de Puget*, trésorier de France.

Cinquième et sixième maisons : Vers 1590, *Guillaume d'Aigueplats*, capitoul en 1591; en 1662, *noble Barthélémy d'Aigueplats*, capitoul en 1648-49; en 1679, *M^e Estienne d'Aigueplats*, avocat, puis noble *Adrien d'Aigueplats, prêtre;* en 1728, *Pierre-Anthoine d'Aigueplats*, docteur et avocat au Parlement; en 1730, noble *Pierre de Lapeyrie*, écuyer, capitoul en 1732.

Sur le côté Est, première et troisième maison : En 1670, *Pierre Salles*, avocat, capitoul en 1674-75; en 1708, *Jean-François Pérès*, marchand, bourgeois, capitoul en 1698 et 1716.

Deuxième maison : En 1590, *Bertrand Mandinelly;* en 1597, *Laurent Roguier*, bourgeois, capitoul en 1587-88; en 1679, *Jean Pérès* (père du précédent), avocat, capitoul en 1668-69 et 1685-86.

335. — L'Eglise Saint-Quentin.

(Rue de la Porterie, disparue.)

La chapelle, ou église Saint-Quentin, un de nos plus anciens édifices religieux, dont il est souvent fait mention pendant la période du moyen âge, se trouvait dans la *rue de la Porterie-Basse*, contre et en dehors de l'ancien rempart romain, et au-devant de la façade des Arceaux du Capitole (15^e arceau). C'était un prieuré, dépendant de l'abbaye de Saint-Sernin.

Sous le régime des Comtes de Toulouse, et avant l'édification de la « Maison Commune », les Consuls, ou Capitulaires, y tenaient souvent leur Conseil de Ville et les grandes assemblées populaires. C'est dans cette église que les Consuls rendirent, en 1175 (1176 n. st.), un arrêt portant que les dots et biens de la femme convaincue d'adultère

Digitized by Google

seraient acquis au mari, et leur pacte de mariage détruit par les flammes.

L'église fut réparée en 1553 et réédifiée, en 1741, par la corporation des marchands-libraires; la nouvelle construction fut consacrée et bénie, le 4 mai 1741, par M. de Souville, chancelier et grand vicaire.

Le 23 février 1760, on planta à côté de sa porte, sur la nouvelle place Royale, une croix en fer, œuvre du ferronnier Ortet.

Eglise et croix de fer d'Ortet ont disparu depuis la Révolution; l'église fut vendue comme bien national, sur l'estimation de 5.060 livres, et peu après démolie.

VI

CAPITOULAT DE SAINT-ETIENNE

Le Capitoulat de Saint-Etienne, *Partita Sancti-Stephani* « Deuxième en ordre », fut créé dès l'origine de l'organisation municipale divisant la Cité et le Bourg en douze parties ou Capitoulats, et prit le nom de l'église métropolitaine de Toulouse, fondée sous l'invocation de Saint-Etienne.

En 1389, lorsque le nombre des Capitoulats fut réduit à quatre, on lui joignit les parties de Saint-Romain et de Saint-Pierre-des-Cuisines, mais cette dernière partie en fut de nouveau séparée, pour former le sixième Capitoulat, en 1401, quand le nombre des Capitoulats fut porté à douze, par lettres patentes, du 8 octobre, de Jean de France, duc de Berry.

Le Capitoulat de Saint-Etienne s'étendait aussi dans le faubourg, hors les murs de la Cité, aujourd'hui quartier Saint-Aubin. Il comprenait 69 « moulons » de maisons : 35 dans la ville et 34 dans le faubourg.

En 1794, en vertu de l'ordonnance du 6 floréal, An II, le Capitoulat de Saint-Etienne, ville, devint la troisième

Digitized by Google

section, désignée « La Convention », et la partie hors les murs, faubourg Saint-Etienne, fut baptisée « Faubourg de la Raison », et devint la deuxième section : « l'*Alliance Bordelaise* ».

Ce Capitoulat était limité, en ville : Au sud et à l'est, par les fossés des remparts, qui le séparaient du Capitoulat Saint-Etienne hors les murs, en suivant la ligne tracée aujourd'hui par la rue du Jardin-Royal (rue Jules de Rességuier), le Palais du Maréchal, la rue Bida, les Allées Alphonse-Peyrat, le boulevard Carnot et la rue Dutemps; au nord, par l'enclos de la Maison Commune, rue Lafayette, et le demi-moulon de la place du Capitole, qui le séparait du Capitoulat de Saint-Sernin; à l'ouest, par la rue de la Porterie, qui s'étendait de la rue Saint-Rome à la rue du Taur, et la rue Saint-Rome, qui le séparait du Capitoulat de la Daurade, et, par la Petite rue Saint-Rome, les rues Fourbastard, des Arts, Tolosane, le demi-moulon de la rue Perchepinte, et la rue Vélane, qui le séparait du Capitoulat de la Pierre.

Pour parcourir ce Capitoulat, nous suivrons successivement les quartiers Sainte-Scarbes, Saint-Etienne, Saint-Georges et Saint-Jérôme, pour arriver au monument qui a tenu la plus grande place dans l'histoire de notre ville : l'ancienne Maison Commune, aujourd'hui le Capitole.

336. — L'Enceinte du Moyen Age.

L'ancienne enceinte des fortifications du moyen âge, qui clôturait à l'est le Capitoulat de Saint-Etienne, fut reconstruite en bons matériaux de briques, dans le milieu du quatorzième siècle, et assise sur l'ancien rempart romain du quatrième siècle (283-313), depuis la Porte Montgaillard, que nous avons vu démolir en 1867, jusqu'à l'angle rentrant formé par la jonction de l'enceinte du Bourg de Saint-Sernin, sur l'emplacement de la place Lafayette. A partir de ce point, le rempart romain, devenu inutile depuis la

Digitized by Google

construction de l'enceinte du Bourg, avait été abandonné et fut peu à peu détruit.

Sur son parcours, l'enceinte du moyen âge était percée de plusieurs portes : la Porte Montoulieu, sur la place de ce nom; la Porte Saint-Etienne, dont on a marqué l'emplacement par un pavage spécial dans la rue de la Porte-Saint-Etienne, entre la rue Sainte-Anne et la rue du Rempart-Saint-Etienne, et la Porte Neuve, qui était à l'extrémité de la rue Dutemps, en face du square Roland.

La muraille de l'enceinte était flanquée de tours de briques, pour en assurer la défense; il y en avait trois de la Porte Montgaillard à la Porte Montoulieu, six de Montoulieu à la Porte Saint-Etienne, trois de Saint-Etienne à la Porte Neuve, et quatre de ce point à la jonction de l'enceinte du Bourg. On peut voir encore les murs circulaires de plusieurs de ces tours, le long de la rue du Jardin-Royal et de la rue Bida.

Sur l'enceinte romaine se trouvait la porte nord de la Cité, dite Porte Ariétis, dont nous avons retrouvé les fondations, en 1909, sur la place du Capitole, et qui laissa son nom à la rue de la Porterie, qui reliait la rue Saint-Rome à la rue du Taur.

337. — Place Saintes-Scarbes.

La place Saintes-Scarbes, ou Saintes-Carbes, anciennement, du douzième au quinzième siècle, *Place de l'Orme de Saintes Carbes* « *Platea Ulmi Sanctarum Carbarum* » (1178, *Place de l'Olm de Saintes Carbes*, ou *Place de Lom de Santas Carbas* (c. 1478), ne fut plus dénommée sur nos cadastres, à partir de 1550, que *place Saintes Carbes;* puis, sur le plan de Toulouse de Jouvin de Rochefort, de 1687, et les plans du dix-huitième siècle, les graveurs, traduisant en français la prononciation languedocienne, écrivirent *Place Saintes Scarbes,* forme qui s'est conservée jusqu'à nos jours, avec la lettre S au-devant du C. Sur le tableau du 6 floréal, an II, elle fut baptisée *Place l'Egalité.*

Digitized by Google

L'ancien nom : place de l'Orme de Saintes Carbes, lui venait de l'ormeau qui était sur cette place, comme sur bien d'autres carrefours et places publiques, et au pied duquel se livra la terrible lutte des habitants de Toulouse contre Simon de Montfort, qui est relatée dans la Chanson de la Croisade : « *A l'om de Santas Carbos fan la terro tremir* ».

Au seizième siècle, cet ormeau avait sans doute péri, car on n'en trouve plus mention dans les cadastres et les actes publics; ce n'est plus que la place Saintes Carbes.

Quand à ce nom de « Saintes Carbes », on suppose qu'il devait lui venir des premières gerbes de la nouvelle moisson, qu'on avait coutume de venir offrir à un oratoire qui se trouvait sur cette place, ou au pied de l'orme.

Vers la fin du seizième siècle, on éleva sur cette place une croix, supportée par quatre piliers, monument qui fut érigé par les habitants du quartier pour expier le meurtre des sieurs Soupects et Nantouillet, qui avait été commis sur cette place en 1580.

Cet oratoire remplaça l'orme, et peut-être l'ancienne croix où l'on venait offrir les premières gerbes de la moisson.

La place Saintes-Scarbes n'est que la suite, un peu élargie, de la rue Perchepinte, avec laquelle elle s'est toujours confondue, de fait comme de nom. Elle comptait peu d'artisans parmi ses habitants, et depuis le seizième siècle elle fut envahie par des familles de parlementaires et de Capitouls.

Presque tous les immeubles ont été reconstruits au dix-huitième siècle. On remarque : au n° 1, une belle rampe d'escalier en ferronnerie, et une inscription lapidaire dans l'arrière cour; au n° 6, un large balcon sur larges consoles de pierre, et des balcons en fer forgé aux n°s 1, 2, 6 et 11. Le seizième siècle n'a laissé qu'une seule maison en corondage : le n° 7.

Deux hôtels sont dignes d'attention : l'Hôtel Muriel (n° 1), et l'Hôtel Du Bourg (n° 6); en face de ce dernier, à l'angle de la rue Merlane, il y a aussi l'Hôtel Sevin-Mansencal, mais il appartient à la rue Fermat.

Digitized by Google

Parmi les principaux propriétaires notables, on trouvait :

Au n° 2 (1), en 1639, *Antoine de Rivière,* docteur et avocat, et, en 1770, *Jean Nelle,* architecte.

Au n° 3, en 1551, *Pierre Delpuech,* bourgeois, sieur de Maurisses, capitoul en 1554-55, 1555-56 et 1562-63; en 1610, *Jean-Louis Courtois,* avocat, contrôleur général des finances, capitoul en 1615-16, marié en 1596 à *Madelaine de Catel,* dont l'inscription commémorative de sa mort, 26 juillet 1604, se trouve dans la chapelle des Fonts baptismaux de l'église Saint-Etienne; vers 1670, autre *Jean-Louis Courtois,* capitoul en 1675-76; en 1786, *F. M. A. J. de Cambon,* conseiller clerc au Parlement en 1769.

Au n° 4, en 1570, *Jean Augier,* notaire royal, fils de Pierre Augier, maître maçon; en 1580, *Guillaume Raymond,* conseiller au Parlement de 1599 à 1608, marié à *D^lle Izabeau de Védrines,* fille de *Jacques Védrines,* procureur; vers 1670, *Jean-Joseph de Comère,* conseiller au Parlement de 1655 à 1674, marié à *dame Catherine de Lescure;* en 1808, *Marie-Elisabeth Fodouas,* veuve Polo.

Au n° 5 (3 immeubles réunis) : premier, en 1478, *noble Nicoulau de Voisins,* seigneur de Blagnac, chevalier, capitoul en 1503-04; en 1550, *Antoine Barthélémy,* licencié, capitoul en 1531-32; en 1646, *Raymond de Maran,* conseiller au Parlement de 1657 à 1701; deuxième, en 1550, *Jean Carrière,* conseiller du roi; vers 1560, *Jean Carrière d'Aufrery,* conseiller au Parlement de 1545 à 1562; en 1571, *Jacques Védrines,* procureur, puis son gendre, *Georges d'Espaigne,* docteur et avocat, trésorier général de France à Toulouse, capitoul en 1586-87 et 1593-94, marié à *D^lle Jacqueline de Védrines;* en 1679 (les 3 immeubles réunis), *Balthazar de Boutaric,* seigneur de Greatou et Delcayre, conseiller au Parlement de 1677 à 1722; en 1788, *Pierre-Joseph-Sébastien Navère,* secrétaire évangélique au Parlement.

Au n° 8, en 1732, *François Fontès,* avocat au Parlement; en 1787, *Ramond-Catherine Monsenot,* lieutenant principal à l'élection de Comminges.

Au n° 10, en 1570, *Pierre Canié,* bourgeois, capitoul, 1574-1575 et 1579-80.

Au n° 12, en 1478, *Bertrand Peyronis,* notaire; en 1550, *Guillaume Sabatier,* archidiacre de Rieux et chanoine de Saint-Etienne; en 1657, *Jean de Carrière,* contrôleur général en la généralité de Toulouse.

---

(1) N^os 1 à 5. — A. M. — Cad. Saint-Etienne, 28^e m. 1550, 1571, 1679.

N^os 7 à 12. — A. M. — Cad. Saint-Etienne, 21^e m., 1478; 29^e m. 1550; 30^e m. 1571 et 1679.

Digitized by Google

338. — L'Hôtel dit de Muriel.

(Place Sainte-Scarbes, n° 1.)

L'Hôtel Louis XVI de la place Sainte-Scarbes, n° 1, ne présente sur la rue rien de remarquable, à part sa série de balcons de fenêtres en ferronnerie; sa grande et sévère façade sans style, est absolument dépourvue de tout vestiges d'ornementations sculpturales, mais il renferme, dans le corps de logis de devant, une grande cage d'escalier monumental, agrémentée de quelques belles sculptures et d'une élégante rampe en fer forgé et tôles repoussées, où se poursuivent des guirlandes entourant des vases antiques, ferronnerie qui a été attribuée à Joseph Bosc.

Dans le corps de logis, donnant sur la cour, il reste encore quelques vestiges d'une grande cheminée monumentale du dix-huitième siècle, ornée de moulures, qui ont été plaquées sur la construction du seizième siècle.

Enfin, dans l'arrière-cour, ou jardin, une pierre enchassée dans la muraille a conservé intacte une inscription, gravée probablement au seizième siècle; on y lit la sentence suivante :

NVLLA PARVA DOMVS QVÆ
MVLTOS RECIPIT AMICOS

« Il n'y a pas de petites maisons qui n'aient reçu beaucoup d'amis. »

La construction de cet hôtel a été attribuée, mais sans documents à l'appui, à dame *Marie-Antoinette de Carrion de Muriel,* baronne des Etats de Languedoc, épouse d'*Augustin Spinola,* marquis du fief impérial d'Arquata. Tout ce que nous avons pu relever dans nos archives, c'est qu'elle acheta l'immeuble au Capitoul *Tristan de Caulet,* marquis de Gramont, en 1783, par acte du 21 février, et que le registre de 1808 porte encore Spinola comme propriétaire; mais l'architecture de la façade, inspirée des cons-

Digitized by Google

tructions élevées par les Etats de Languedoc, sur les quais de la Garonne, indique bien une construction de la fin du dix-huitième siècle.

Vers la fin du quinzième siècle (1478), l'immeuble appartenait au notaire *Ramond Maderi*, et passa peu après à *Jacques de Durfort*, conseiller clerc au Parlement de 1492 à 1522; puis successivement, en 1560, à *Jehan Robert*, docteur et avocat à la Cour; vers 1580, à *Pierre Salustre*, conseiller au Parlement de 1558 à 1585; en 1605, à son fils *Germain de Salustre*, docteur et avocat à la Cour, marié à *D^lle Anne Delpech;* en 1626, à *Balthazar de Fraust*, conseiller au Parlement en 1618, président en 1645, mort en 1652, et enterré, le 5 novembre, dans la grande nef de Saint-Etienne, qui avait épousé *D^lle Marie d'Ouvrier;* en 1653, à *Guillaume de Fraust*, conseiller au Parlement en 1644, président en 1654, marié à *dame Jeanne-Marie de Viguier;* vers 1678, à son fils du même prénom *Guillaume de Fraust*, conseiller au Parlement de 1677 à 1681; et vers 1681 à *François de Fraust*, conseiller au Parlement de 1682 à 1701. En 1778, il devient la propriété de *Tristan de Caulet*, marquis de Gramond, ancien officier supérieur des gardes du roi, capitoul gentilhomme de 1782 à 1785 et de 1787 à 1790, qui le vendit en 1783 à *dame Carrion de Muriel.*

339. — L'Hôtel Du Bourg.

(Place Saintes-Scarbes, n° 6.)

L'hôtel de la famille Du Bourg, qui forme l'angle de la rue Fermat et de la rue Saint-Jacques, n'a rien de remarquable que son large balcon soutenu par de grandes consoles de pierre, et garni d'une rampe en ferronnerie, mais il est intéressant de retracer la succession de ses occupants.

La façade fut reconstruite en 1683, lorsque l'hôtel fut agrandi par l'achat d'une partie (37 cannes) de l'immeuble de *Jean Montjuif*, sur la rue Fermat (n° 2). Cet immeuble Montjuif avait 157 cannes (508 m. 50) de superficie, et *Léonard Du Bourg* en acheta 37 cannes (120 mètres carrés).

Les Du Bourg possédaient déjà, vers 1570, dans la rue Pharaon, un immeuble qui, considérablement agrandi vers 1679, porte aujourd'hui les n^os 22 et 24 de cette rue, et ne prirent possession effective de l'hôtel de la place Saintes-

Digitized by Google

Scarbes que vers 1650, mais déjà, depuis 1595, un des leurs l'occupait; *Pierre Du Bourg,* greffier criminel en chef au Parlement, fils d'Aymable Du Bourg, docteur et avocat à la Cour (1), avait épousé demoiselle *Madelaine de Vezian,* fille de *Jean Vezian,* le propriétaire de cet hôtel, qui ainsi, depuis plus de trois siècles, a été la résidence de la famille Du Bourg.

En 1550 (2), l'hôtel appartenait à *Laurent Valette,* avocat à la Cour, capitoul en 1560-61; dans la suite il passa successivement vers 1570 à son fils *Martin Valette,* docteur régent de l'Université; puis à *Jean Vezian,* conseiller au Parlement de 1573 à 1593, marié en 1569 à *D*[lle] *Jeanne de Mansencal;* vers 1650 à *Léonard-Aymable Du Bourg de Cavaignes,* seigneur de Lapeyrouse, écuyer, capitoul en 1656-57, marié en 1653 à *D*[lle] *Marthe-Henriette-Barthélémy de Gramond;* vers 1676, à son fils *Gabriel-Aymable Dubourg-Cavaignes,* seigneur de Lapeyrouse, conseiller au Parlement de 1676 à 1715, marié en 1684 à *D*[lle] *Catherine de Lombrail;* en 1715, à son fils *Jean-Mathias Du Bourg Cavaignes,* conseiller au Parlement de 1714 à 1749, marié en 1716 à *Marie-Louise de Quentin de Bouju de la Madelaine,* veuve Robert; en 1745, à son fils *Valentin Dubourg,* seigneur de Rochemonteix, conseiller au Parlement de 1745 à 1776, marié à *Elisabeth d'Alics,* dame de Mondonville, et en 1778 à *Armand-Pierre-Mathias-Marie Dubourg-Cavaignes de Rochemonteix,* conseiller au Parlement de 1765 à 1794, marié en 1771 à *D*[lle] *Jeanne-Marie-Jacquette d'Arbousier,* et mort sur l'échafaud révolutionnaire à Paris, le 15 juin 1794. L'immeuble cependant ne fut pas saisi et resta à ses héritiers.

340. — Rue Perchepinte.

Située entre les places Perchepinte (3) et Saintes-Scarbes, la rue Perchepinte empruntait son nom à ces deux places; entre la place Perchepinte et la rue Neuve, c'était plus

---

(1) Aymable Du Bourg, marié en premières noces, en 1559, à Jeanne de Paulo, et en secondes noces, en 1571, à Jeanne de Vignaux.

(2) A. M. — Cad. Saint-Etienne, 35[e] m. 1571; 34[e] m. 1550 et 1679.

(3) Place Perchepinte : voir *supra,* notice 273.

Digitized by Google

particulièrement la *rue du Puits doux*, « *car. puthei dulci* » (1305), *car. del potz dotz* (1458), *car. del pots dos* (1478), nom qui lui venait du puits qui se trouvait sur cette place; au seizième siècle apparaît, sur les cadastres, la *rue de la Perge pinte* (c. 1550), dont le nom en partie francisé devint Perchepinte (c. 1571). Cette dénomination lui venait de ce que le Puits-doux était surmonté d'un pilier de bois, à l'extrémité duquel était fixé une perche faisant bascule « *uno canlèbo* », pour puiser l'eau, comme on en voit encore dans nos campagnes aux environs de Toulouse, chez les blanchisseuses et les maraîchers, et que cette perche était peinte.

Entre la rue Neuve et la place Saintes-Scarbes, c'était la *rue de l'Orme de Saintes Carbes*, « *car. Ulmi sanctarum carbarum* » (1351), *rue Saintes Carbes* (1422), *rue Saintes Scarbes* sur les plans de Toulouse du dix-huitième siècle, et, sur le tableau du 6 floréal, ce fut, sur toute son étendue, la *rue l'Unité*.

Au quinzième siècle, la rue Perchepinte était bien délaissée, et le Livre de pagellation de 1478 y signale un certain nombre de maisons en ruines; presque toutes les constructions actuelles, à part quelques maisons en corondage des quinzième et seizième siècles (n^os^ 5, 7, 13, 17; 6 et 8), sont du dix-huitième siècle et furent édifiées par des Capitouls ou des parlementaires.

On y remarque des balcons ou dessus de portes en fer forgé, aux n^os^ 3, 15, 19, 28, 29, 12 et 26; un linteau de porte en bois aux filetages gothiques au n° 7; un petit blason du seizième siècle, « *de... à une main ouverte, au chef chargé de 3 besants* », sur la porte du n° 11; un écusson du dix-huitième siècle, martelé, au n° 12, et une niche d'angle, avec statuette de vierge, au n° 24. Dans l'arrière-cour de cet immeuble, il reste une grande fenêtre et quelques petites du style Louis XIII, et enfin, au n° 24, on remarque une magistrale porte cochère Louis XVI, couronnée de balustres, dont le dessin aurait été donné par l'architecte Labat de Savignac.

Digitized by Google

Parmi les principaux propriétaires notables, on trouvait :

Au n° 1 (1), vers 1660, *Dominique Cassaigneau*, sieur de Limoges, avocat au Parlement, capitoul en 1666-67, marié à *D^lle Catherine de Saurin.*

Au n° 3, an 1610, *François Bessier*, docteur et avocat; en 1728, *Jean-Jacques Desazars*, marchand droguiste.

Au n° 7 (maison avec porte gothique), en 1477 *Ramond de Pechbusque*, chevalier, capitoul en 1448-49, 1455-56, 1464-65 et 1471-72; en 1612, *Jean de Fily*, marchand, capitoul en 1626-27, 1639-40 et 1646-47, marié en 1610 à *D^lle Anne de Lacombe.*

Au n° 11 (portail du XVI^e s. avec un blason), en 1550, *M^e Goutarel*, docteur et avocat; en 1700, *François Delmas*, prêtre, conseiller du roi au Parlement.

Au n° 15, en 1550, *Germain de La Cassaigne*, juge d'appeau, président au Parlement de 1558 à 1576; en 1576, *Jean Cardonne*, docteur et avocat, capitoul en 1575-76 et 1586-87, puis son fils *Nicolas de Cardonne*, docteur et avocat; en 1679, *Bernard de Chappuis*, écuyer, seigneur de Bousquet, le Bezeril et Labarthe, capitoul en 1698; en 1792, *Guillaume Martel*, avocat au Parlement.

Au n° 17, en 1571, Jehan Carcasses, avocat au Parlement.

Au n° 19, vers 1540, noble *Pierre Potier de La Terrasse*, notaire, secrétaire du roi, capitoul en 1540-41, qui fit construire le Château de Saint-Elix, marié à *D^lle Béatrix de Bertier;* en 1747, *Jean-Claude de Tilhol*, avocat au Parlement, syndic de la Ville, capitoul en 1750, chef du Consistoire en 1754, 1755 et 1756; en 1787, *Jean Ozun*, promoteur général de la Chambre souveraine ecclésiastique de Toulouse.

Au n° 21, en 1645, *Pierre Durtaud*, docteur et avocat, seigneur de Vivies et Miremont, capitoul chef du Consistoire en 1645 et 1649-50.

Au n° 23, en 1575, *Pierre Juste*, avocat au Sénéchal; vers 1660, *Pons-François Purpan*, docteur régent à la Faculté de médecine, marié à *D^lle Peyronne de Cocural;* en 1679, son petit-fils, noble *Antoine Purpan*, écuyer, seigneur de Vendine; en 1698, *Nicolas Bousquet-Dumesnil*, marié à *dame Françoise de Corneillan;* en 1808, *Philippe Hardi*, ingénieur et architecte, auteur du plan de l'église de la Daurade actuelle.

Au n° 25, en 1679, *Jean Majoret*, docteur, régent de l'Université.

Au n° 27, en 1550, *M^e Jacques Guilhemette*, notaire, greffier du domaine du roi; en 1621, *Urbain de Jossé*, conseiller au Parlement de 1631 à 1652; en 1650, *Gabriel de Bertrandy*, avocat au Parlement, marié à *D^lle Claire de Montoulieu.*

---

(1) N^os 1 à 11. — A. M. — Cad. La Pierre, 12^e m. 1550, 1571; 11^e m. 1679.

N^os 13 à 29. — A. M. — Cad. Saint-Etienne, 27^e m. 1550; 28^e m. 1571, 1679.

Digitized by Google

Au n° 29, en 1549, *Guérin d'Alzon*, sieur de Colomiers, conseiller au Parlement de 1540 à 1571, marié à *D^lle Marie de Tournier;* en 1619, *Jean de Gineste*, juge-mage.

Sur le côté Est (1), au n° 2 (maison détruite par l'incendie de 1907), en 1548, *Salvat Fournier*, praticien, qui avait pour locataire, le peintre de l'Hôtel-de-Ville, *Serve Cornouaille.*

Au n° 4, en 1550, *Jean Amaty*, docteur et avocat; en 1571, *Bernard Védelly*, docteur et avocat; en 1679, *Henri de Védelli*, seigneur d'Azas, conseiller au Parlement de 1659 à 1700; en 1700, *messire Henri Laffont Védelly*, seigneur de Saint-Rustice, conseiller au Parlement de 1692 à 1747.

Au n° 8, en 1628, *noble Guillaume d'Albouy*, sieur de Monguet et las Casses; en 1679, *messire Jean de Druillet*, conseiller au Parlement en 1654, président en 1678, marié à *dame Marie Dupuy.*

Au n° 12, en 1571, *M^e Jacques de Bazordan*, abbé du Mas-Grenier; en 1621, *Pierre-Pol de Martres*, docteur et avocat à la Cour, capitoul chef du Consistoire en 1635-36; en 1670, *noble Pol de Martres*, sieur de Saint-Chamond, baron de Benqué, capitoul en 1645-46, marié à D^lle Anne de Larroquan; en 1808, *Savy Gardeil*, ancien conseiller au Parlement en 1784.

Au n° 14, en 1570, *Mathieu Laurens*, avocat à la Cour.

Au n° 16, en 1478, *Théodore de Mazières*, syndic de « las Canongesas de Saint-Estèphe »; en 1728, *Nicolas Séguy*, docteur et avocat, capitoul en 1730; en 1754, *Jean Belpel*, avocat au Conseil, capitoul en 1727.

Au n° 18, en 1571, *Jehan Grégoire*, procureur à la Cour, capitoul en 1582-83; puis *Durand-Dabatia*, docteur et avocat, capitoul en 1583-84, marié en 1571, à *D^lle Antoinette Goutardi;* vers 1660, Jean Bureau-Montargy, sculpteur.

Au n° 20, en 1641, *Gabriel Large*, avocat à la Cour, en 1679, *Jean-Alpignan Lavernhe*, avocat, capitoul en 1700; en 1701, François Forest, notaire royal.

Au n° 24, en 1571 *Guillaume de La Pierre*, conseiller au Parlement de 1571 à 1573; en 1679, *M^e Thomas Dulaurens*, avocat au Parlement, capitoul en 1680-81; en 1732, *noble Gaudens Mauvely*, ancien capitaine; en 1776, *Guillaume Marques Castelpers*, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

---

(1) N^os 2 et 4. — A. M. — Cad. La Pierre, 13^e m., 1550, 1571; 12^e m. 1679.

N^os 6 à 12. — A. M. — Cad. Saint-Etienne, 28^e m., 1550; 29^e m., 1571, 1679.

N^os 14 à 26. — A. M. — Cad. Saint-Etienne, 29^e m. 1550; 30^e m., 1571, 1679.

Digitized by Google

341. — Rue Neuve.

La rue Neuve, cette étroite ruelle qui relie la rue Perchepinte à la rue Montoulieu-Vélane, est, en dépit de son nom, une des plus anciennes rues de notre ville, et depuis le quatorzième siècle elle a conservé immuablement cette appellation, « *car. nova* » (1316), ou rue Neuve, sur tous les cadastres, depuis 1550. Le tableau du changement des noms des rues du 6 floréal, An II, la baptisa « *Rue Morale* ».

Des deux côtés de cette ruelle il n'y a toujours eu que des jardins ou dépendances des immeubles des rues Ninau et Vélane. C'est la plus étroite des rues de notre ville qui soit encore livrée à la circulation : elle mesure 1 m. 90 de largeur du côté de la rue Montoulieu.

Nous avons eu une autre rue Neuve, la rue Neuve de la Maison Commune, qui fut ouverte en 1570 au devant de l'Hôtel-de-Ville, sur le sol du trottoir actuel du Capitole, et qui disparut lors de la création de la place.

342. — Rue Ninau.

Les plus anciens documents que nous avons trouvé mentionnant cette rue, lui donnent le nom de *rue Guilhem Unaud;* « *car. Guilhermi Unaud* » (1360), « *car. Unaut* » (c. 1478), qui se transforma au quinzième siècle en rue Ninau, « *rue Ninault* » (1425), « *rue Montolieu, alias Nynaut, près Saintes-Carbes* (1467), « *car. Montis Olivei, alias Nynault* » (1513); sur les cadastres, on trouve : *rue Nynauld, de Nynaut, de Ninaut* et *de Nynau,* et enfin rue de Ninau sur les plans de Toulouse du dix-huitième siècle; sur le tableau du 6 floréal, An II, ce fut la « *Rue Sans Culottide* ».

Son premier nom, Guilhem Unaud, lui venait assurément d'un propriétaire du lieu, et peut-être, comme on l'a sup-

Digitized by Google

posé, de Guilhem Hunauld, l'un des défenseurs de Toulouse pendant la guerre de la croisade des Albigeois. On la désignait parfois rue Montoulieu, parce qu'elle conduisait à la place, à l'oratoire ou crucifix, et à la Porte Montoulieu.

C'est à l'extrémité de cette rue, vers la place Montoulieu, que se trouvait le Puits-Verdet, « *lo post berdet* » (1446), « *lo potz berd* » (c. 1478).

A la fin du quinzième siècle, la population d'artisans qui habitaient cette rue disparut peu à peu; il n'y eut plus que des hôtels de parlementaires, d'avocats et de Capitouls. Presque tous les immeubles ont été reconstruits au dix-huitième siècle; il faut cependant en excepter le n° 15 (Hôtel Ulmo), qui date du seizième.

Au n° 7, il y avait, au quinzième siècle, l'*Auberge de l'Escut de Bretagne,* et au n° 2 le Four de Saintes Scarbes (c. 1550).

Au n° 7, on a élevé, au siècle dernier, en bordure de la rue, deux tourelles; fausse et ridicule imitation de nos anciennes tours toulousaines.

On remarque de beaux balcons en fer forgé, aux n°s 3, 5, 9, 11, 13, 17, 6, 14, 16 et 18; un magistral portail Louis XVI au n° 12, et quelques grands hôtels d'un aspect monumental, entre autre l'Hôtel Ulmo et l'Hôtel d'Auriac, dit de Lévy.

C'est dans cette rue qu'habitait et que mourut, le 20 juin 1763, le procureur Montilhet, un des derniers « Roi de la Basoche ».

Parmi les principaux propriétaires notables, on trouvait :

Sur le côté Est (1), au n° 3, vers 1750, *Jean Desirat,* avocat, capitoul en 1753, chef du Consistoire en 1757; en 1756, *J.-A. Gabriel Mauran,* bourgeois, et, en 1772, *Bertrand Carget,* inspecteur des Manufactures.

Aux n°s 5 et 7; en 1478, l'auberge à l'enseigne de « *L'Escut de Bretagne* »; en 1678, *Pierre Valette,* avocat au Parlement;

---

(1) A. M. — Cad. Saint-Etienne, 25e m. 1478; 33e m. 1550 et 1679; 34e m. 1571.

Digitized by Google

en 1681, *noble Jean Anceau*, écuyer, seigneur de Lavelanet, capitoul en 1674-75, marié à *D^lle Marie de Médan*.

Au n° 11, *Pierre Ancially*, licencié, marié à *D^lle Antoinette Panisse;* vers 1600, *Pierre d'Assolent*, écuyer, marié à *D^lle Guillaumette de Gabourde;* en 1609, *François-Bertrand de Carmaing*, docteur et avocat à la Cour; vers 1740, *Joseph Caratie*, avocat au Parlement, marié à *dame Anne de Barrau*, et, en 1756, *Jean-Joseph de Boyer*, notaire, capitoul en 1761.

Au n° 13, en 1526, *Jean de Ulmo*, avocat du roi au Parlement; en 1528, *Pantaléon Jaulbert*, conseiller au Parlement en 1519, président en 1529, marié à *dame Brunette de Coaraze-Bérat;* en 1550, *Ramond Jaulbert*, conseiller au Sénéchal; vers 1589, *messire Urbain de Saint-Gelais*, évêque de Comminges; en 1660, *Nicolas de Parizot*, avocat au Parlement; vers 1670, *Gaspard de Fieubet*, président aux Requêtes, procureur général en 1665, premier président au Parlement en 1658, marié en premières noces à *Marguerite de Gameville de Montpapou*, et en secondes noces à *D^lle Héléonore de Nogarot de Lavalette*.

Au n° 17, en 1571, *D^lle Jeanne de Baulac*, dame de Trébons; en 1592, *Dominique-Decoma*, docteur et avocat à la Cour; en 1608, son fils *Jacques Decoma*, avocat; en 1647, *D^lle Claude de Hautpoul*, femme de *M. Annet Jully*, procureur au Parlement et sous le second Empire, la famille *Gilède de Pressac*.

Sur le côté Ouest (1), au n° 2, en 1478, *M^e Antoine Rocolis*, capitoul en 1487; en 1550, on trouvait là, le *Four de Saintes-Scarbes;* vers 1600, *M^e Jean Daguin Montpezat*, avocat; vers 1650, *Léonard Du Bourg de Cavaigne*, seigneur de Lapeyrouse, écuyer, capitoul en 1656-57, qui avait épousé en 1653, *D^lle Martres-Henriette de Barthélémy de Gramond*, et, en 1785, *Barthélémy-Paul Toulza*, avocat au Parlement qui possédait encore la maison après la Révolution (1808).

Au n° 4, en 1550, *Raymond Decosta*, avocat au Sénéchal; en 1770, *Bertrand-Joseph-Auguste Merle*, avocat au Parlement, co-seigneur de Colomiers, capitoul de 1786 à 1790, qui possédait encore l'immeuble après la Révolution (1808).

Au n° 6, en 1571, *Jean Valiech*, docteur, capitoul en 1575-76 et 1589-90; en 1643, *Simon Lagarde*, procureur au Parlement, puis son fils *Jean Lagarde*, également procureur; en 1707, *Guillaume Villebrun*, avocat au Parlement, et, en 1748, *dame Jeanne Coustous*, veuve du sieur *Fabry*, épouse de *Pierre-Marie d'Aubuisson*, dit le Chevalier, co-seigneur de Nailloux.

Au n° 8, vers 1580, *Antoine Baisse*, procureur au Parlement; en 1679, *messire Pierre Dugailhon*, trésorier de France, et, en 1730, *noble Bernard Campistrou*, avocat, procureur général de

(1) A. M. — Cad. Saint-Etienne, 22e m. 1478; 29e m. 1550; 30e m. 1571 et 1679.

Digitized by Google

la Chambre souveraine des Eaux et Forêts et Requêtes du Palais, capitoul en 1703.

Au n° 10, en 1478, *noble Peyre Dedino,* seigneur de Banac; vers 1540, *Thomas Sabatier,* procureur, capitoul en 1543-44 et 1549-50; en 1550, *Guillaume de Dampmartin,* lieutenant au Sénéchal, capitoul en 1537-38 et 1550-51; vers 1650, *Denis de Juillard,* conseiller au Parlement en 1653, président aux Enquêtes en 1685, mort en 1694; vers 1679, *dame Jeanne de Juillard,* veuve de *M^e de Turle,* seigneur de Mondonville, fondatrice des « *Filles de l'Enfance* », et, en 1754, *Jean Belpel,* avocat, capitoul en 1727.

Aux n^os 12 et 14 (grand portail Louis XVI), en 1550, *Jehan de Borderia,* docteur et avocat à la Cour, Maître des Requêtes de la Reine, juge de Comminges, capitoul en 1540-41, 1552-53, 1561-62, 1564-65 et 1570-71; en 1592, *Jacques de Puymisson,* docteur et avocat à la Cour, capitoul en 1598-99 et 1620-21; vers 1670, *Guillaume de Puymisson,* conseiller au Parlement en 1633; en 1696, *Charles-Louis de Puymisson,* fils du précédent, conseiller au Parlement de 1678 à 1721, puis *noble François Pagès-Vitrac,* écuyer de la grande écurie du roi, maître de la Comédie en Languedoc, seigneur de Maurens et Moncaussan.

Au n° 16 (trois immeubles réunis) : au premier, en 1550, *Antoine Nigri,* notaire; en 1624, *Jacques Dęconia,* docteur et avocat; au deuxième, vers 1660, *Jean Bach,* garde-sac au Greffe criminel, avocat, capitoul en 1650-51 et chef du Consistoire en 1661-62; en 1729, *Louis de Gourdon,* ancien commissaire de la marine; au troisième, en 1550, *Jehan Viguier,* seigneur de Gardanne; en 1571, *Pierre Viguier,* secrétaire à la Cour; vers 1600, *Mathurin de Gaultier de La Fontaine,* conseiller au Parlement de 1595 à 1601; en 1679, noble *Pierre Dupérier,* écuyer, capitoul en 1650-51; en 1775, *noble Jean-Joseph Boyer,* notaire, capitoul en 1761.

Au n° 20, en 1731. *Paul Guérard,* écuyer, capitoul en 1725 et 1726.

Au n° 24, en 1781, *Alexis Dabatia,* avocat au Parlement, et en 1788, *M. Dabatia,* greffier aux Requêtes du Palais.

343. — L'Hôtel de Jean Ulmo.

(Rue Ninau, n° 15.)

La construction de l'élégant hôtel Renaissance de la rue Ninau, n° 15, que fit élever Jean de Ulmo, avocat général en 1526-1529, a été attribuée à tort au Président au Parlement Pantaléon Jaulbert, qui n'en est devenu propriétaire qu'en 1542.

Digitized by Google

Au premier coup d'œil, l'hôtel semble avoir été construit d'un seul jet, sur un plan d'ensemble déterminé; cependant, un examen attentif du monument montre qu'il y a eu trois constructions successives, ce qui, à défaut de baux à besogne, est confirmé par les documents terriers de nos archives.

Première construction. — Un corps de logis formant l'avant-corps de l'aile gauche, dans lequel on trouve une salle basse voûtée, avec sa croisée d'ogive, dont les arcs s'appuient sur des têtes d'enfants formant culots, et qui est séparée de l'arrière-corps par un mur de refend de 2 m. 12 d'épaisseur, qui s'élève jusqu'aux combles. Construction qui dut être antérieure à la prise de possession de l'immeuble par Jean de Ulmo, en 1526.

Deuxième construction. — Comprenant : 1° l'arrière-corps de l'aile gauche, appuyé contre le mur de refend, avec sa porte basse, aujourd'hui murée, s'ouvrant dans l'angle de la cour, sur un perron de cinq marches; 2° une partie du corps central attenant à cette porte, et d'une largeur de 6 m. 50; 3° la tour d'escalier plaqué contre l'avant-corps, pour en desservir les étages supérieurs. Construction élevée en 1526 par Jean de Ulmo, qui fit graver sur le linteau de la porte de la tour, la devise qui accompagnait ses armoiries : DVRVM PATIENTIA FRANGO.

Ces constructions, formant dans leur ensemble l'aile gauche, furent le premier logis de l'avocat général.

Troisième construction. — Le corps principal, entre cour et jardin, faisant suite à la première construction Ulmo, avec le perron de six marches, surmonté d'un baldaquin de marbre, servant de porche, pour abriter la porte donnant accès sur le jardin et au grand escalier à rampes droites, qui rendait désormais inutile ou superflu la vis de la tour et la porte basse s'ouvrant sur le petit perron d'angle. Cette troisième construction fut parachevée par l'aile droite de la cour, qui fut reliée à la tour par la muraille du portique, couronnée par une terrasse, où règne sur toute sa longueur

Digitized by Google

une double balustrade en fer forgé. Construction que la rapide fortune de l'avocat général, qui allait être nommé Président en 1529, lui permit d'élever pour donner plus de faste à sa demeure.

Si ce corps de logis avait été édifié en même temps que l'aile gauche, c'est sur la porte conduisant à l'escalier d'honneur, et non sur la petite porte de la tour, qu'il aurait fait graver sa devise.

Pour l'aile gauche, la dualité de la construction est très caractérisée, et explique la présence de ce mur de refend de 2 m. 12 d'épaisseur. La construction de Jean de Ulmo, en arrière de ce mur, a dû être élevée sur les fondements d'une partie de l'ancien logis; on remarque dans les sous-sols un appareillage de matériaux aux lits de mortiers très épais, qui ne se pratiquait plus à l'époque de la Renaissance.

La juxtaposition de la tour contre l'ancien avant-corps est aussi indéniable; on voit, dans l'angle rentrant, que les assises de briques ne se continuent pas, et, sur la rue, le raccord de briques est très visible sur toute la hauteur; de plus, les deux murailles ne sont pas sur un même plan.

Cette tour pentagonale, sans chambre supérieure, ni terrasse, et qui ne dépasse pas le faîte de l'édifice, n'a que 2 m. 15 de diamètre intérieur; c'est la plus étroite de nos tours toulousaines. La vis de pierre a été supprimée au siècle dernier, mais on retrouve dans le sous-sol les traces de l'arrachement des dalles.

Pour le corps central, sa construction en reprise est aussi évidente; à l'économie de la première construction a succédé l'ampleur de la seconde; le grand escalier monumental à double volée, probablement le premier construit à Toulouse, et qui n'a de comparable dans notre ville que ceux de l'Hôtel d'Assezat et de l'Hôtel Bagis, unit la rampe droite de la Renaissance, imitée de l'antique, à la voûte en croisée d'ogive, dont les arcs se fondent dans la muraille; les travées des paliers reposent sur des chapiteaux de pilastres, finement sculptés.

La grande porte à deux battants, qui s'ouvre sous le

Digitized by Google

porche (1), contraste singulièrement avec la petite porte basse qui donnait sur le perron du premier logis, et avec celle de la tour, où Ulmo fit graver sa stoïcienne devise.

Le porche en forme de baldaquin, au dôme de marbre blanc à quatre pans, couronné par un volumineux vase de fleurs et soutenu par des colonnes de marbre vert, est un véritable chef-d'œuvre de goût. Sur son fronton, deux élégants écussons frustes devaient sans doute être destinés à recevoir des armoiries, qu'ils attendent encore (2).

La cage d'escalier est surmontée d'un étage supérieur formant pignon, dont l'utilité douteuse a servi de prétexte à l'édification d'une tourelle latérale pour lui donner accès, et a permis de placer ostensiblement au faîte de l'édifice le double blason de Ulmo. L'escalier de cette tourelle ne se termine pas au palier de l'étage supérieur; il s'élève encore de 23 marches, sans autre utilité que de transformer son sommet en une sorte de mirande.

Malafosse a cru qu'au-dessus des voûtins de l'escalier devait se trouver jadis une terrasse, et que cet étage supérieur, formant pignon, a dû être ajouté plus tard. On peut remarquer cependant que, dès les étages inférieurs, les dispositions ont été prises pour donner à la construction une assise plus large, pour soutenir la tourelle prévue.

J. de Lahondès a attribué à tort à Gaspard de Fieubet

---

(1) Sur les côtés des montants de cette porte, on voit encore, fixés à la muraille, les cornets en tôle de fer qui servaient pour l'extinction des torches.

(2) J. de Lahondès (Monuments de Toulouse, 1920, p. 383), a signalé : « *Au-devant du porche, les deux pierres* (il y en a quatre) *qui servaient de montoirs et aidaient les magistrats à grimper sur leurs mules* »; mais l'imagination de notre archéologue est allée un peu loin; il aurait fallu un escabeau pour pouvoir monter sur ces bornes de 0 m. 80 de hauteur. Ces pierres, du reste, datent seulement de la seconde moitié du siècle dernier; on peut remarquer en effet qu'elles ont été travaillées à la boucharde. Elles furent placées là, comme bouteroues, lorsqu'on a ouvert le passage pour les voitures, à côté du porche.

Digitized by Google

l'édification du fronton de cet étage supérieur, formant pignon; on trouve, dans son dernier ouvrage sur les « Monuments de Toulouse » (p. 383) : « Le premier Président de Fieubet, mort en 1616 (1), édifia le fronton central, auprès duquel s'élève, dans l'angle, une tourelle sur trompe, de la première construction. » Or, on distingue encore, malgré le martelage de la période révolutionnaire, le double blason de Ulmo : *Parti d'or à l'ormeau arraché de sinople et de gueules au lion rampant d'or* » (devise : *Durum patientia frango*); tandis que les armes de Fieubet étaient : « *D'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'un mont de sable et en chef de deux croissants d'argent* » (devise : *Fortiter ad alta*).

Sur la façade de briques rouges, dont les meneaux des fenêtres ont malheureusement disparu, l'architecte a fait courir un double bandeau de pierre à degrés, pour corriger l'irrégularité des constructions; disposition que nous retrouvons sur la coursière de la petite cour de l'Hôtel Mansencal.

En somme, la sobriété du style de l'édifice fait ressortir avec plus de charme l'élégance du baldaquin du perron central, qui n'a pas d'imitation dans notre ville. Mais ce qui dépare aujourd'hui l'harmonie architecturale du monument, c'est le passage pour les voitures qu'on a pratiqué, au siècle dernier, à côté du perron central, entre la cour et le jardin. Autrefois, les carrosses pénétraient dans le jardin, en passant par la ruelle qui s'ouvre dans la rue Montoulieu-Saint-Jacques. A l'entrée de cette ruelle se trouve encore une pierre, placée dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, et portant l'inscription : « *Ce cul-de-sac est une propriété communale* ».

Au commencement du seizième siècle, et jusqu'en 1525, le sol sur lequel furent élevés plus tard les hôtels n°s 13 et 15 de la rue Ninau était occupé par des jardins et

(1) En 1616, Fieubet n'était pas encore né; il naquit en 1622, et mourut le 8 novembre 1686.

Digitized by Google

diverses habitations appartenant à des artisans et à deux prêtres. En 1525-26, Jean de Ulmo acquit ces immeubles, sauf une petite partie de terrain du côté sud du n° 15, et c'est alors qu'il dut faire construire sa première demeure, aujourd'hui aile gauche de l'hôtel n° 15; dans les dépendances de son immeuble il y avait alors six locataires, tous des artisans.

En 1528, Ulmo vendit la partie nord de son immeuble, qui constitue aujourd'hui le n° 13, à *Pantaléon Jaulbert* (Jaubert, ou Joubert), lequel n'était encore que conseiller au Parlement, et peu après il acheta les petites maisons au sud, jusqu'à celle du notaire *Antoine Nigri* (n° 19).

Devenu propriétaire de ces divers immeubles, Ulmo transforma sa modeste demeure en un élégant hôtel, plus digne d'un Président au Parlement, et fit graver au fond du vestibule donnant sur le jardin, la sentence :

SOLI QVOD VOLVNT — POSSVNT FACERE SAPIENTES

Les registres des tailles nous apprennent qu'avant d'acquérir les immeubles de la rue Ninau, et alors qu'il n'était que lieutenant au Sénéchal, Ulmo habitait comme locataire, de 1518 à 1524, la maison du procureur *Jean Guillemette*, rue Guilhem-Bernard Paraire (rue de Languedoc, n° 24), et, en 1525, celle du chanoine *Peylheri*, même rue (rue de Languedoc, n° 9); cette même année (1525-26) le registre porte, en marge, que ledit Ulmo a été déchargé du montant de sa cote : 2 livres 5 sols, pour services rendus à la ville.

Jean de Ulmo, docteur en droit, était issu d'une famille capitulaire; un de ses aïeux, Capitoul en 1353, 1360 et 1381, *Etienne de Ulmo* « *Stephanus de Ulmo* » (1), dont Roschach a fait « Delom » (2), a son portrait sur la miniature des Annales manuscrites de 1353, ainsi que son blason : « *d'or à l'ormeau arraché de sinople* » (3). *Jean de Ulmo* avait

(1) A. M. — *Annales Manuscrites*, Liv. I. Chronique 59.
(2) Roschach : *Les Douze Livres de l'Histoire* (Congrès de l'A. F. pour l'Av. des sciences, 1887, p. 421).
(3) A. M. — *Annales manuscrites*, miniature de 1353.

Digitized by Google

épousé demoiselle *Madelaine de Chavagnac*, et, par suite d'alliance, portait le double blason : « *Parti d'or à l'ormeau arraché de sinople, et de gueules au lion rampant d'or* », qu'il accompagnait de sa devise : « *Durum patientia frango* » (1).

D'abord avocat postulant, puis substitut du Procureur général, et ensuite lieutenant au Sénéchal de Toulouse, il fut reçu avocat général au Parlement le 22 novembre 1526, puis quatrième Président en 1529, sur résignation de *Georges d'Olmières*, magistrat d'une haute honorabilité, qui ne lui était ni parent ni allié, et qui a cependant été gratifié, par un de nos auteurs contemporains, de la dégradation et condamnation, pour malversation encourue par son successeur.

Nommé Président à mortier le 19 juillet 1529, Jean de Ulmo ne jouit pas longtemps des honneurs de sa nouvelle fonction; ayant acheté sa charge de magistrat, il vendit la Justice; cependant, ses exactions furent peu à peu dévoilées, et à la suite d'un gros procès entre des habitants de Montauban, l'un d'eux, *Jean Martel*, riche marchand, n'hésita pas à porter plainte au roi, qui fit instruire l'affaire; Ulmo chercha en vain à faire arrêter les poursuites par le Parlement de Toulouse, mais où il avait cherché des amis il ne trouva que des juges, et la Cour, par délibération du 13 juillet 1536 et jours suivants, ordonna l'instruction du procès.

Après une longue procédure, Ulmo, convaincu de concussion, fut condamné, par arrêt du Conseil « à être dégradé de sa charge de Président, dans la Grand'Chambre de l'Audience du Parlement de Toulouse, les Plaids tenants. Après quoy, monté sur un tombereau, il serait conduit à la place Saint-Georges, pour y estre pilorié et flétri au front d'un fer rougi; et après mené au château de Saint-Malo, en

(1) *Manuscrit des Parlementaires*, f° 59. — Au Donjon.

Digitized by Google

Bretagne, pour y tenir prison le reste de ses jours; tous ses biens acquis et confisqués au Roy ».

La cérémonie de la dégradation se fit le matin du 7 octobre 1537, et l'exécution le soir même. Exilé à Saint-Malo, il falsifia encore les livres du Gouverneur, et fut condamné et pendu en 1549.

Son portrait se trouve sur le *Manuscrit des Parlementaires* au Donjon (folio 99ᵛ). Le rédacteur de ce manuscrit (dont on peut resserrer la date entre 1660 et 1668), a négligé, sans doute intentionnellement, de mentionner sa condamnation, et se borne à dire : « Il fit bastir la maison sise à la rue Ninau, où habite présentement Mᵉ Gaspard de Fieubet, premier Président, où l'on voit encore sa devise *Durum Patientia frango,* se voit encore gravée sur la pierre, ses armes *Parti d'or à un ormeau arraché de sinople et de gueules au lion rampant* ».

Après son exécution, les biens de Ulmo ne furent cependant pas tous adjugés au roi, comme le porte la sentence; l'hôtel de la rue Ninau fut délaissé à *Jean Martel,* probablement en compensation du préjudice causé; nous voyons, en effet, sur le registre des tailles, en 1538 : « *La maison qu'estoit du quart président Ulmo* », et en 1539 : « *La maison de feu Jean Martel de Montauban qu'estoit du quart Président* ».

En 1542, *Pantaléon de Jaulbert,* qui possédait l'immeuble nº 13 de la rue Ninau, acquit l'hôtel de Jean de Ulmo, où la veuve de ce dernier, demoiselle de Chavagnac, resta encore comme locataire. Pantaléon de Jaulbert, dont nous avons le portrait dans le Manuscrit des Parlementaires (folio 52), fut reçu conseiller au Parlement le 21 août 1519, office nouvellement créé, puis Président le 8 mai 1529, et mourut le 15 novembre 1547. Il avait épousé demoiselle *Brunette de Coaraze-Bérat,* veuve de *Hugues d'Espagne.* En 1525, il laissa son ancienne demeure (nº 13) à *Raymond Jaulbert,* conseiller au Sénéchal, qui eut aussi une fin tragique : impliqué dans les affaires de la prise d'armes des Huguenots, des journées de mai 1562, il eut la tête

Digitized by Google

tranchée sur la place Saint-Georges; et, comme un lointain écho de ce drame, le registre des tailles, de 1563, conserve encore la mention : « Maison de feu Mᵉ Jauberty, exécuté à mort ».

Après le décès de Pantaléon de Jaulbert (1547), l'ancien hôtel de Ulmo passa à son fils, *Etienne Jaulbert;* l'immeuble comprenait alors le n° 15, la petite maison n° 17, et l'hôtel actuel de l'Académie (n° 20, rue Saint-Jacques); le tout avait 19 cannes (34 m. 20) de façade sur la rue Ninau, issue dans la ruelle et la rue Saint-Jacques, et 1.179 cannes 3 p. (3.804 mètres carrés) de superficie.

En 1562, l'immeuble fut divisé : l'hôtel d'Ulmo (n° 15) devint la propriété de *Jean Taillefer,* licencié, assesseur des Capitouls; le n° 17 de la rue Ninau passa à demoiselle *Jeanne de Baulac,* dame de Trébons, et la partie sur laquelle s'élève aujourd'hui l'Hôtel de l'Académie (rue Saint-Jacques, n° 20), à Mᵉ *François Billard,* sieur de Saint Félix et grand archidiacre de l'église Saint-Etienne. Ce dernier immeuble passa dans la suite au fougueux ligueur *Urbain de Saint Gelais,* évêque de Comminges, qui fut nommé par le Parlement Gouverneur de la ville, au commencement des troubles, et peu après chassé de Toulouse par le maréchal de Joyeuse.

Les héritiers de Taillefer vendirent, quelques années après, l'Hôtel Ulmo à *Jean-François Sabatery* (ou Sabatier), conseiller au Parlement le 28 février 1568, mort le 24 septembre 1607, qui avait épousé en premières noces, en janvier 1567, demoiselle *Perrette Dessus,* et en secondes noces, le 14 janvier 1592, demoiselle *Marie de Malgasc.*

François de Sabatery le vendit dans la suite à *Pierre de Rességuier,* conseiller au Parlement le 17 mars 1618, mort en 1643, qui épousa, le 14 avril 1616, demoiselle *Marguerite de Cambolas* (1). L'hôtel, cependant, restait

(1) *Marguerite de Cambolas,* était fille de *François de Cambolas* et de *Marguerite de Duranty,* petite fille d'*Antoine Duranty,* conseiller en 1521-1540.

Digitized by Google

dans la même famille, *Pierre de Rességuier* étant le fils du conseiller *Guillaume de Rességuier* et de *Jeanne de Sabatery*, fille du vendeur.

En 1628, l'hôtel fut acheté (acte du 13 août 1628, Bessier, notaire), par le conseiller *Charles Vézian*, à *Pierre de Rességuier*, mais il redevint plus tard la propriété de cette famille, et passa successivement entre les mains des propriétaires suivants :

En 1628, *Charles de Vézian*, conseiller au Parlement, 26 décembre 1597, mort le 8 août 1633; marié, le 10 décembre 1613, à demoiselle *Marie de Benoist*.

En 1633, les héritiers de Vézian et probablement *Guillaume de Fieubet*, dont le buste était autrefois dans la Salle des Illustres. Vers 1653, *Gaspard de Fieubet*, fils de Guillaume, chevalier, conseiller du roi en son Conseil d'Etat, président aux Requêtes du Parlement le 10 décembre 1643, avocat général le 16 avril 1645, premier président en juillet 1653, mort au château de Caumont, le 8 novembre 1686, qui avait épousé en premières noces demoiselle *Marguerite de Gameville de Montpapon*, décédée avant 1678, et en secondes noces, demoiselle *Eléonore de La Valette* (1).

En 1687, *Pierre-Paul de Lombrail*, seigneur de Rochemonteix (fils de *Jacques*, seigneur de Rochemonteix, trésorier général de France et de *Marie de Riquet*), conseiller au Parlement le 17 décembre 1685, mort le 11 mai 1739; propriétaire de l'hôtel en vertu de son pacte de mariage avec demoiselle *Catherine de Fieubet*, fille du premier président Gaspard.

En 1739, *Marthe-Henriette Du Bourg*, veuve de Jean de Rességuier, conseiller à la deuxième Chambre des Enquêtes du Parlement le 14 février 1704, président en 1729, mort le

---

(1) De 1653 à 1663, l'hôtel eut comme locataire : *François de Rességuier*, fils de *Pierre* et *Marguerite de Cambolas*, conseiller à la deuxième Chambre des Enquêtes du Parlement, le 8 juillet 1645, président en 1674, mort en février 1694, qui avait épousé, le 12 janvier 1645, *D^lle Henriette de Caumeil*.

Digitized by Google

29 septembre 1735; propriétaire en vertu du testament de son oncle *Pierre-Paul de Lombrail,* du 11 octobre 1737.

En 1748, *François-Marie-Louis de Rességuier,* marquis de Miremont, conseiller au Parlement en la charge de son père, le 14 août 1737, puis président, mort le 10 décembre 1769, qui avait épousé, le 7 décembre 1744, *Marie-Gabrielle de Boyer-Drudas,* fille du conseiller *Bernard* et de *Marthe de Cambon;* propriétaire comme héritier de sa mère, *Marthe-Henriette Du Bourg,* décédée le 27 juin 1749.

En 1769, *Louis-Emmanuel-Elisabeth de Rességuier,* seigneur et marquis de Miremont; avocat général au Parlement le 10 avril 1779, procureur général en février 1788, porté sur la liste des émigrés les 10 et 22 mai 1793, et mort à Paris le 28 août 1808, qui avait épousé demoiselle *Angélique-Louise-Elisabeth de Chastenet de Puységur,* décédée le 4 avril 1803; il fut propriétaire comme héritier de son père F.-M.-L. de Rességuier, par testament du 10 août 1769.

344. — L'Hôtel Castagné d'Auriac.

(Dit de Lévis, rue Ninau, n° 19.)

L'Hôtel de la rue Ninau, n° 19, dont la magistrale cour a été restaurée et le style défiguré il y a quelques années, a été attribué à tort aux Lévis de Mirepoix, qui ne l'ont pas fait construire et ne l'ont acquis qu'en 1755. On l'a dénommé aussi Hôtel Lostange, mais le marquis de Lostange n'en a été propriétaire que de 1838 à 1859.

En 1734, l'immeuble qui n'avait alors que la moitié de la superficie actuelle, 226 cannes 7 pans (735 mètres carrés), au lieu de 461 cannes 3 pans (1.494 mètres carrés), et 8 cannes 5 pans 1/2 (11 m. 50) de façade sur la rue Ninau, au lieu de 21 cannes 6 pans 1/2 (39 mètres), fut acheté aux héritiers de dame *Honorée de Paulo,* par messire *Guillaume de Castagné d'Auriac,* conseiller au Parlement en 1735, et sa pupille, demoiselle *Catherine-Françoise de Castagné de Confoulens,* qui achetèrent la même année neuf

Digitized by Google

autres maisons contiguës (1), dont trois en bordure de la rue Ninau, une dans la ruelle en arrière, et les autres en lisière de la rue Montoulieu-Saint-Jacques. Possesseur de tous ces immeubles, ils firent construire sur leur emplacement l'hôtel actuel.

Auparavant, l'immeuble de dame *Honorée de Paulo* avait appartenu : Au commencement du seizième siècle (1523-1546), au notaire *Antoine Nigri;* vers 1549, au docteur et avocat *Pierre de Vinhaulx,* Capitoul en 1542-43 et 1553-54 (qui acheta, vers 1570, l'hôtel et la Tour des Boysson de la rue Malcousinat, n° 11), et, en 1571, à son fils *François de Vignaux,* conseiller au Parlement de 1570 à 1598, qui avait épousé : en premières noces, en 1563, demoiselle *Anne de Bourdarie;* en secondes noces, en 1564, demoiselle *Henriette de Molinier,* et en troisièmes noces, en 1592, demoiselle *Madeleine Du Bourg.*

Au dix-septième siècle, l'immeuble passa à dame *Honorée de Paulo,* veuve de *Louis Lebrun-de-Saint-Hippolyte,* conseiller au Parlement de 1634 à 1671, et nièce d'*Antoine de Paulo,* grand maître de l'Ordre de Malte. Les héritiers de cette dernière le vendirent, en 1734, à Castagné d'Auriac, qui fit construire l'hôtel actuel.

En 1755, demoiselle *Castagné de Confoulens,* la pupille de Castagné d'Auriac, vendit l'hôtel nouvellement construit, par acte du 28 septembre (Moncassin, notaire), au marquis *de Lévis Mirepoix,* qui fit sculpter sur le fronton de l'hôtel son blason : « *d'or à trois chevrons de sable* ». Ce blason, martelé à l'époque de la Révolution, a été reconstitué après la tourmente, mais falsifié; au lieu de trois chevrons, il porte aujourd'hui trois doubles chevrons.

En 1834, *Louis de Lévis,* marquis de Mirepoix et de Léran,

---

(1) A. M. — Cad. Saint-Etienne, 1679, 33e m. Hôtel de Paulo, art. 11; maisons sur la rue Ninau, art. 12, 13 et 15; maisons sur la rue Montoulieu-Saint-Jacques, art. 14, 16, 17, 18, 19; maison sur la ruelle, art. 20.

Digitized by Google

vendit l'hôtel à *Laffitte Pelleporc* qui, quatre ans après, en 1858, le revendit au marquis *de Lostanges-Béduar*, qui ne le garda que jusqu'en 1859.

345. — Rue Saint-Jacques.

La rue Saint-Jacques a toujours porté ce nom; au quinzième siècle, on la désignait *rue Saint-Jacques ou du Puits Verdet « car. de Saint-Jacme o del pots berdet »* (c. 1478), parce qu'elle conduisait au *Puits Verdet de Montoulieu;* sur tous les cadastres, à partir du seizième siècle, et sur tous les anciens plans de Toulouse, on ne trouve plus que rue Saint-Jacques, ou parfois rue Saint-Jammes; sur le tableau du 6 floréal, on la baptisa *Rue l'Observation.*

Ce nom de rue Saint-Jacques lui venait de ce qu'elle conduisait vers l'église Saint-Etienne, à l'ancienne Chapelle Saint-Jacques, qui fut démolie en 1812 et reconstruite sous le vocable de Sainte-Anne. Sur le cadastre de 1550 elle est portée aussi sous le nom de *Rue de l'Archevêché,* parce que les dépendances de l'Archevêché s'étendaient sur tout le côté nord de la rue, sauf le n° 1 (Hôtel Marmiesse).

Aux n°s 3 et 5 on inaugura, le 1er juin 1833, l'*Ecole Normale Primaire;* le n° 3 abrite aujourd'hui l'*Inspection Académique;* le n° 5 l'*Œuvre des Petits Toulousains aux Pyrénées*, et les n°s 7 et 9 l'*Assistance Publique.*

On remarque, au-dessus des portes de ces deux derniers immeubles : n°s 7 et 9, deux cartouches soutenus par des anges, sur lesquels se voyait autrefois la Couleuvre des Colbert, martelée à l'époque de la Révolution.

Au n° 20, ancien hôtel de Lestang, du dix-septième siècle, se trouve aujourd'hui l'Hôtel de l'Académie.

Presque toutes les maisons du côté sud de la rue ont toujours été des dépendances de la rue Ninau. Le n° 18, cependant, fut séparé du n° 13 de la rue Ninau, vers 1670, et passa à *Pierre Dupérier*, écuyer, Capitoul en 1650-51, dont le portrait et le blason se trouvent sur la miniature

Digitized by Google

des Annales manuscrites de 1651, œuvre du peintre de l'Hôtel-de-Ville, *Antoine Durand*. Il passa dans la suite à *Barthélemy de Charlary*, conseiller au Parlement de 1707 à 1748, qui fit probablement construire l'hôtel actuel. En 1751, il fut acheté par dame *Marie de Fraysse*, veuve de *Pierre-Claude-Louis de Juge*, seigneur et marquis de Brassac, conseiller au Parlement de 1739 à 1746. Enfin, en 1852, il fut réuni à l'immeuble de la rue Ninau (n° 13) par le *marquis d'Escouloubre*. Il appartient aujourd'hui à M. *de Rey-Pailhade*, le propagateur de l'Heure décimale.

346. — L'Hôtel Marmiesse.

(Rue Saint-Jacques, n° 1.)

L'Hôtel Marmiesse, construit au dix-septième siècle à l'entrée de la rue Saint-Jacques, à côté de l'Hôtel Du Bourg, a conservé quelques vestiges de l'ancienne demeure gothique, entre autres deux petites fenêtres sur la rue, qui présentent encore l'accolade gothique. La façade correcte, mais très simple, avec sa grande porte cochère en pierre de taille, n'a rien de remarquable. Dans la cour, à gauche, se trouve un grand escalier à rampes droites, style premier Empire; probablement la plus vaste cage d'escalier que nous ayons dans notre ville.

En 1550 (1) l'immeuble appartenait à *Louis de Lauselergie* (*Loys de Lausergie* ou *Lauseberges*, selon les scribes), maître des Comptes à Montpellier, puis conseiller clerc au Parlement, du 27 mai 1544 au 13 septembre 1567. En 1623, il fut vendu (acte du 27 mars), par demoiselle *Jeanne de Lauselergie*, femme de *Jean d'Ouvrier*, conseiller au Parlement en 1622, à *Pierre de Marmiesse*, docteur et avocat à la Cour, et passa dans la suite à *Jacques de Mar-*

(1) A. M. — Cap. Saint-Etienne : 34e m. 1550, art. 2; 35e m. 1571, art. 1; 34e m. 1679, art. 1.

Digitized by Google

miesse, baron de Lussan et Lagraulet, conseiller au Parlement le 18 juin 1631, avocat général le 11 mars 1639, et Président à mortier de 1664 à 1670, qui fut frappé d'excommunication avec quatre autres conseillers, par l'archevêque de Montchal; vers 1670, il passa au fils de Jacques, *Pierre de Marmiesse*, conseiller au Parlement le 6 juillet 1672, et Président de 1699 à 1722. En 1763 (acte du 6 décembre), il fut acheté à la famille Marmiesse par *Rolland Dumas*, de Saint-Geniès, qui le garda jusqu'à la Révolution. Il appartient aujourd'hui à la famille de Villèle.

347. — L'Hôtel de l'Académie.

Ancien Hôtel de Lestang.

(Rue Saint-Jacques, n° 20.)

L'Hôtel de l'Académie, ancien *Hôtel de Lestang*, n'a de remarquable, sur la rue Saint-Jacques, que son grand portail du dix-huitième siècle, aux assises de pierres et briques, surmonté d'un écusson martelé pendant la Révolution. Sur la place Montoulieu-Saint-Jacques, il étale encore sa vieille façade du dix-septième siècle, dont le style des fenêtres supérieures a été falsifié par une couche de peinture imitant les assises alternées pierres et briques du dix-huitième siècle.

Au seizième siècle, le terrain était occupé par huit immeubles appartenant à divers propriétaires, entre autres au Président au Parlement : *Pantaléon Jaulbert*. Peu après 1571, deux de ces immeubles passèrent à *Urbain de Saint-Gelais*, évêque de Comminges, le fameux ligueur, qui fut nommé par le Parlement gouverneur de Toulouse, au commencement des troubles, et peu après chassé de notre ville par le maréchal de Joyeuse.

C'est ce fougueux prélat qui, après avoir fait sonner le tocsin, un dimanche, à l'église de la Dalbade, pour y rassembler les religieux de tous les ordres de la ville, qui s'y rendirent en armes, marcha, revêtu d'une cuirasse, à la

Digitized by Google

tête d'environ 3.000 manifestants, pour chasser le maréchal de Joyeuse qui se tenait à l'archevêché.

En 1593, tous ces immeubles furent réunis par messire *Christophe de Lestang*, évêque de Lodève, qui fit alors construire l'hôtel actuel. *Christophe de Lestang*, frère du Président à Mortier, *François de Lestang*, fut nommé évêque de Lodève en 1580, à l'âge de 21 ans, puis évêque d'Alet, évêque de Carcassonne (1604), abbé d'Userche, de la Grasse et de Montoulieu, et conseiller d'Etat, et mourut à Carcassonne en 1621.

L'hôtel passa, vers 1670, à *Jacques-Maynard de Lestang*, conseiller au Parlement de 1670 à 1680, qui avait épousé demoiselle *Thérèse de Garaud de Donneville*, et resta à la famille Lestang jusqu'à la Révolution.

348. — Rue Montoulieu-Vélane.

La rue Montoulieu-Vélane, autrefois rue Montoulieu (qui s'écrivait Montolieu, l'O se prononçant *ou*), « *car. Montis Olivii* » des textes latins (1364), s'étendait de la rue Vélane à la rue Saint-Jacques, et depuis la Révolution forme deux rues : la rue Montoulieu-Vélane, qui s'étend de la rue Vélane à la place Montoulieu, et la rue Montoulieu-Saint-Jacques, qui commence à cette place et aboutit à la rue Saint-Jacques.

On trouve, sur des actes du commencement du quatorzième siècle : « *Apud trencalem de Montis Olivi* », *rue du Trencal de Montoulieu*, c'est-à-dire près du fossé (trencal) de la Porte Montoulieu. Sur le tableau du 6 floréal, An II, on lui donna le nom de *Rue Thermopyles*.

Presque toutes les maisons du côté nord étaient des dépendances des immeubles des rues voisines; sur le côté sud, c'était de modestes constructions donnant sur le chemin des Escoussières (rue Escoussières-Montgaillard).

A part quelques maisons en corondage, du quinzième et seizième siècle (n°s 22, 24, 30, 36 et 38), qui ont résisté à

Digitized by Google

la destruction, presque tous les immeubles ont été reconstruits au siècle dernier. On trouve cependant quelques beaux balcons en fer forgé et tôle repoussée du dix-huitième siècle aux n^os^ 9, 11 et 15 (1). La maison n° 15 présente encore une étroite, mais belle façade Louis XVI.

La population de cette rue était composée principalement de procureurs au Parlement et de notaires; quelques notables y possédaient des immeubles, mais ils ne les habitaient pas et les donnaient en location à des artisans.

Parmi les principaux propriétaires notables, on trouvait :

Au n° 9 (2), en 1478, *Jean Dauriola,* conseiller au Parlement et archidiacre de Narbonne; en 1728, *Jean-Charles Desforats,* organiste de Saint-Etienne; en 1749, *Nicolas Levens,* Maître de musique, son gendre; en 1761, le gendre de ce dernier, *Nicolas Valois,* organiste de Saint-Etienne, et, en 1770, *Antoine de Cayrol,* ancien officier d'artillerie de l'Inde.

Au n° 11, en 1614, *D^lle^ Marie de Gailhardi,* veuve de *Bernard Gayral,* docteur et avocat à la Cour, puis, des procureurs au Parlement, jusqu'à la Révolution.

Au n° 15, en 1571, *Pierre Lefèvre,* receveur des exploits et amendes de la Cour, marié à *D^lle^ Aima de Chambon,* et, en 1783, *Pierre Barada,* avocat et procureur au Parlement.

Au n° 21, en 1679, *Jean de Josse Lauvrens,* conseiller au Parlement de 1655 à 1691, marié à *dame Jeanne de Latgé,* et en 1731, *Paul Guérard,* écuyer, capitoul en 1725 et 1726.

349. — Rue Escoussières-Montgaillard.

La rue Escoussières-Montgaillard, ou chemin des Escoussières, c'est-à-dire chemin derrière les remparts de la ville, appartenait à deux Capitoulats; de la Porte Montgaillard à la rue Vélane, elle dépendait du Capitoulat de la Pierre,

---

(1) J. de Lahondès (Monuments de Toulouse, 1920, p. 439), a signalé au n° 11, une rampe en fer forgé de Joseph Bosc, qui n'y a jamais été.

(2) A. M. — Cad. Saint-Etienne : n° 1 à 19; 23^e^ m. 1478; 28^e^ m. 1550; 29^e^ m. 1571 et 1679. — N° 21, 29^e^ m. 1550; 30^e^ m. 1571 et 1679.

Digitized by Google

et de la rue Vélane à la place Montoulieu, de celui de Saint-Etienne. Le tableau du 6 floréal, an II, lui donna le nom de *Rue des Découvertes;* au commencement du siècle dernier, on la nomma *rue Escoussières-Montoulieu,* qui se transforma, vers 1850, en rue Escoussières-Montgaillard.

Tous les immeubles, du côté nord, avaient façades sur la rue Montoulieu-Vélane, et, sur le côté sud, ce n'étaient que des jardins ou des vacants, où l'on a construit, sur les ruines des anciens remparts, de belles maisons, qui ont façades principales sur la rue du Jardin-Royal, aujourd'hui rue Jules-de-Rességuier, depuis 1924.

350. — Rue Jules-de-Rességuier.

La *rue du Jardin-Royal* vient de recevoir, depuis 1924, le nom de rue Jules-de-Rességuier, le poète romantique toulousain, né en 1788 au n° 15 de la rue Ninau et mort en 1862.

Cette rue n'était, autrefois, qu'une promenade : *La Promenade du Cours,* entre l'enceinte des fortifications, flanquée de trois tours, et le jardin établi d'après les plans et dessins de *Guilhaume Mondran,* trésorier de France et membre de l'Académie des Lanternistes, sur le terre-plein ou demi-lune qui couvrait les portes Montgaillard et Montoulieu. En 1783, par délibérations des 15 avril et 13 mai, le jardin fut entouré de barrières et la rue tracée.

Les immeubles qui longent le côté nord de la rue ont été édifiés sur les anciens remparts, et datent du siècle dernier ; ils ont tous issues sur la rue Escoussières-Montgaillard. On peut voir encore les vestiges de tours des fortifications aux n°s 4 et 7; la troisième a complètement disparu.

351. — Place Montoulieu.

La place Montoulieu a toujours porté ce nom, qu'elle

Digitized by Google

devait à la porte de la ville (Porte Montoulieu), qui couvrait son côté sud.

Ce nom « Montoulieu » apparaît dès 1215, dans la « *Canso des Heretges* » (*chanson de la Croisade*) : « *El camp de Montoliu* », et sur les anciens actes latins, « *car. Montis Olivi* » (1300), *Platea montis olivi* (1380), *loco dicto Als oliveri* (1388), *loco vocata als olivies* (1446); sur tous les cadastres, depuis 1458, on trouve : place Montoulieu, ou Montolieu.

Parfois elle est désignée aussi *place du Puits-Vert*, « *al potz berdet* » (1446), *plassa del potz berd* (c. 1478), parce que le *Puits Vert*, ou *Puits Verdet* se trouvait au carrefour de cette place et de la rue Ninau, et *place Montoulieu-Vélane* au dix-septième siècle; sur le tableau du 6 floréal, ce fut la *Place sans culottide* (1794).

D'après Catel, ce nom « Montoulieu » lui viendrait de ce qu'elle était vers la porte de la ville dont la route conduisait à l'Abbaye de Montoulieu, du diocèse de Carcassonne, mais cette hypothèse doit être rejetée; nous croyons plutôt qu'il lui venait de l'oratoire (Oratoire du Crucifix) placé sur un tertre entouré d'une plantation d'oliviers, qui se trouvait anciennement près de la porte de la ville, et qu'on appelait « le mont des Oliviers »; nous trouvons, en effet, sur les anciens actes des quatorzième et seizième siècles, la désignation « *Aux Oliviers* », « *als oliveri* » (1388), « *loco vocato als olivii* » (1446).

Quoique notre ville ne soit pas dans la zone de culture de l'olivier, il y en avait autrefois dans les environs de Toulouse, et il y en a encore quelques-uns du côté de Tournefeuille.

Cette place n'était en réalité qu'un carrefour entre les rues Ninau, Montoulieu-Vélane et Montoulieu-Saint-Jacques, le chemin des Escoussières et la Porte de la ville; ce n'est que depuis la démolition de la Porte (1827) et le dégagement du moulon entre la rue Montoulieu-Saint-Jacques et les Escoussières, qu'elle a pris l'aspect d'une place.

L'*Oratoire du Crucifix*, qui se trouvait près de la Porte,

Digitized by Google

en dehors des fossés des fortifications, était un Christ abrité sous un couvert d'ardoises, supporté par quatre piliers de bois; il fut démoli dans le milieu du seizième siècle, à cause des ravages de la guerre, et réédifié, avec quatre piliers, sur la place; plus tard, il fut transporté en dehors du fossé du ravelin de la Porte, où il a été figuré sur le plan de Toulouse de Jouvin de Rochefort, de 1770.

Comme propriétaire des immeubles de cette place, il n'y a à noter que ceux des trois premières maisons avant l'entrée de la rue Montoulieu-Vélane (1).

Au n° 1 (maison reconstruite à l'alignement); en 1550, *Etienne de Mazade*, trésorier général du Languedoc, capitoul en 1568-69; vers 1571, *noble Jean-Paul de Flotte*, écuyer, sieur de Belbèze, capitoul en 1633-34; et, en 1774, *Jean Jèze*, avocat au Parlement de Paris.

Au n° 2, en 1571, *Bernard Laurence*, avocat au Parlement; en 1613, *Pierre Gubry*, procureur au Parlement, et en 1739, *noble Paul Guérard*, écuyer, capitoul en 1725 et 1726, dont le portrait et le blason se trouvent sur la miniature des Annales manuscrites de 1725, et dont le nom est gravé sur le battant de droite (n° 1), de la grande porte du Capitole.

Au n° 3, se trouvait, en 1729, « *l'Hostellerie de la Ville de Rodez* ».

352. — La Porte Montoulieu.

La Porte Montoulieu, qui existait déjà au commencement du treizième siècle et sans doute à l'époque romaine, fut reconstruite probablement vers 1346.

Elle se trouvait exactement entre l'extrémité de la rue Escoussières-Montgaillard et le Palais du Maréchal. C'était, comme les autres Portes de la ville, une haute tour carrée, construite en briques et percée d'une large et haute porte; ogivale du côté de la ville, et en plein cintre au dehors; cette porte était surmontée de 7 arcades de mâchicoulis,

---

(1) A. M. cad. Saint-Etienne, 29e m. 1550; 30e m. 1571 et 1679.

Digitized by Google

surmontées à l'étage supérieur d'une rangée de 5 fenêtres, étroites et cintrées.

Entre l'arc de la Porte et la ceinture de mâchicoulis, un cartouche de pierre était orné des armes royales. En 1650, les Capitouls des années 1649-50 firent placer leurs huit blasons, œuvre du sculpteur *Etienne Martial,* sur la muraille de la ville joignant la Porte, et en 1729 le sculpteur *Pierre Lucas* plaça les armoiries de la Ville sur une badorgne nouvellement faite à côté de la Porte.

Au-devant de la Porte s'étendait une demi-lune, ou ravelin, qui fut élevée, en 1536, sur l'emplacement de l'ancienne barbacane qui reçut le choc de l'armée de Simon de Montfort; cette demi-lune était reliée à la Porte de la ville par un pont en maçonnerie, et un autre pont, en bois, défendu par une tour, franchissait le fossé extérieur.

Cette Porte fut fermée en 1572; ouverte de nouveau en 1601, et démolie en 1826. Elle porta toujours le nom de Porte Montoulieu : « *Porta montis olivi* », des textes latins, et fut baptisée, sur le tableau du 6 floréal : *Porte Sans-Culottide.*

C'est au dehors de la Porte Montoulieu que fut transféré anciennement le *cimetière des Juifs,* qui était auparavant à côté du château Narbonnais.

353. — Rue Montoulieu-Saint-Jacques.

La rue Montoulieu-Saint-Jacques n'était autrefois que la continuation de la rue Montoulieu-Vélane et, comme cette dernière, était désignée simplement rue Montoulieu : « *car. Montis Olivii* ». On trouve cependant quelques variantes : « *car. davan le Potz berdet* » (c. 1478), « *Plassa del Potz Rodier appelat de Saint-Jacme* » (c. 1478), et pour l'extrémité de la rue, au carrefour de la rue Saint-Jacques : « *rue du Puy Verdet* (c. 1550). Le tableau du 6 floréal, qui la désignait « *rue de Lévis* », parce qu'elle se trouvait devant

Digitized by Google

l'hôtel appartenant aux Lévis de Mirepoix, changea son nom en *rue Pacification*.

En 1691, la ville acheta dans cette rue, au carrefour de la rue Saint-Jacques, une maison en face de l'Hôtel de Lestang (Hôtel de l'Académie), pour créer une place devant la grande façade de cet hôtel, où logeait en ce moment *Thomas-Alexandre de Morant*, premier Président au Parlement (1687-1710); ce fut le commencement du dégagement de la place actuelle.

Depuis la démolition du moulon qui se trouvait entre cette rue et le chemin des Escoussières, qui s'appelait alors la *rue de la Pujade*, et fut dénommé sur le tableau du 6 floréal *rue La Boussole*, la rue Montoulieu-Saint-Jacques est devenue une place, limitée au sud par le *Palais du Maréchal*, et au nord par l'Hôtel de l'Académie.

Entre cet hôtel et l'Hôtel d'Auriac, débouche une ruelle en cul-de-sac, appartenant à la Ville; une pierre enchâssée dans la muraille, à l'entrée de cette ruelle, porte encore l'inscription : « CE CUL DE SAC EST UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE ».

354. — Le Palais du Maréchal.

Le Palais du Maréchal, ainsi nommé parce qu'il fut construit pour servir de résidence au Maréchal Niel, commandant le 6e Corps, a été édifié sur les plans du capitaine du génie Bonnal (un toulousain), entre 1863 et 1868, sur l'ancien terrain des fortifications et des fossés de la ville.

Le monument présente bien le type de l'art monumental du second Empire, et ne manque ni d'élégance ni de somptuosité. Les sculptures du fronton, du côté du Grand-Rond, sont de *Poncin Andarahy*, celles du fronton du côté de la place Montoulieu-Saint-Jacques sont de *Maurette*, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts ; les génies sont d'*Adolphe Azibert*, et les ornements des fenêtres de *Calmettes*. Les grilles de clôture sortent des fonderies du Val d'Osme.

Digitized by Google

Le maréchal Niel, né à Muret en 1802, vint prendre dans notre ville le commandement du 6e Corps d'armée, en 1859; en attendant la construction de son Palais, qu'on appela au début le *Palais du Maréchalat,* il habita l'ancien Hôtel Puivert, rue Bouquières, n° 8. En 1868, le Palais était terminé, mais le maréchal n'en profita pas longtemps, et mourut en 1869.

Digitized by Google

L'ANCIENNE NOBLESSE DU LANGUEDOC

ET

LE NOUVEAU PROJET DE LOI SUPPRIMANT L'INVESTITURE ET L'USAGE DES TITRES NOBILIAIRES

PAR M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD

La question des Titres nobiliaires est de nouveau posée devant le Parlement; et le projet de loi suivant lui a été soumis :

1° L'investiture des Titres nobiliaires est abolie;

2° La mention de ces Titres est prohibée dans les actes publics.

D'après ce projet de loi, il s'agit de supprimer la législation actuellement en vigueur qui donne à la Noblesse française la faculté de faire reconnaître, à chaque mutation héréditaire, ses titres familiaux devant une juridiction spéciale — le *Conseil du Sceau des Titres,* — en payant à l'Etat des droits, gradués suivant l'importance des Titres reconnus et qui sont relativement considérables.

De plus, ce projet de loi enlève à la Noblesse le droit d'user de ces Titres nobiliaires dans les actes publics, même après en avoir obtenu régulièrement la reconnaissance et l'investiture et après avoir payé à l'Etat les droits fixés pour cette reconnaissance et cette investiture.

Si l'Assemblée Nationale de 1789 a supprimé tous les privilèges et tous les titres nobiliaires, elle l'a fait dans des conditions tout à fait particulières, et elle a, de plus, agi révolutionnairement. Mais les conditions ne sont plus les

Digitized by Google

mêmes aujourd'hui. Un simple exposé historique, dans de grandes lignes, peut suffire pour le démontrer.

⁂

Lorsque les Romains prirent possession de la Gaule, ils y trouvèrent une aristocratie indigène, composée de chefs de clans occupant des territoires plus ou moins vastes et peuplés de paysans qui se croyaient leurs parents. Après avoir été des hommes libres, ces paysans étaient devenus leurs *clients*. Les uns étaient de simples cultivateurs; les autres des artisans habitant les villes. D'autres, enfin, sous le nom d'*Ambactes* constituaient une bande guerrière dévouée à un chef dont ils étaient les *Fidèles*, vivant à sa table, l'accompagnant à la guerre, et, à sa mort, allant parfois jusqu'à se suicider sur son corps, ou à se faire brûler sur son bûcher funéraire. Le nom de certains de ces chefs de clans était caractéristique : il se terminait en *rix* et, comme le mot latin *rex*, le mot *rix* signifiait « roi » ou « chef ». Tels furent Ambiorix, Boisrix, Orgentorix, Vercingétorix.

Sous le régime impérial, la plus grande partie de l'ancienne aristocratie gauloise était devenue la noblesse gallo-romaine. Parmi les nobles, les plus puissants et les plus riches s'étaient fait admettre dans le Sénat de Rome et dans les hautes dignités de l'Empire. Ils formaient la grande aristocratie, celle des « familles sénatoriales », portant le titre de « Patrons » ou « Praticiens » de leur cité; mais ils se desintéressaient des fonctions municipales qu'ils laissaient aux « Notables » de la Province. Ils se contentaient de briguer l'honneur d'entrer dans la Curie, ou Sénat de leur cité, d'où leur nom de « curiales » ou « décuriales ». Ils possédaient, en général, de riches domaines, où ils habitaient de magnifiques villas, parfois décorées superbement de statues, de bustes ou d'autres objets somptuaires, ainsi qu'on peut en juger notamment par la grande villa de Chiragan découverte près de Martres-Tolo-

Digitized by Google

sane et ayant fourni au Musée des Antiques de Toulouse la plupart des objets qui en font un des musées gallo-romains les plus importants de la France par le nombre comme par la qualité.

Mais l'ancienne noblesse française procédait surtout des Francs venus dans la Gaule au cinquième siècle de notre ère.

A cette époque, les Barbares avaient déjà fait de nombreuses incursions dans les Gaules, et certains d'entre eux s'y étaient établis à demeure avec l'autorisation de l'Empereur de Rome, et avec ses concessions, tels que les Burgondes ayant Dijon pour métropole, et les Wisigoths ayant Toulouse pour capitale.

A leur tour, les populations de race germanique méditaient de renouveler ces incursions pour leur compte. Parmi ces populations, celle des Francs était la plus impatiente. Pour mieux réaliser leurs projets, ils s'étaient formés en confédérations particulières de gens « libres », sous les noms de Francs *Saliens* et de Francs *Ripuaires*, et ils ne reconnaissaient d'autres chefs que les chefs militaires élus par eux en vue de guerres à préparer et de conquêtes à faire dans les pays d'Outre-Rhin.

C'est donc en conquérants que les Francs sont entrés dans les Gaules. Et ils ont traité en vaincus les indigènes, se partageant leurs terres et les obligeant à y rester comme colons, pour les cultiver. Ils en firent ce qu'on a appelé des *serfs*, qui ont formé une classe intermédiaire entre les esclaves de l'antiquité et les personnes libres, telles que les comprennent nos lois modernes.

Quant à eux, sous la désignation de *Leudes*, signifiant « Compagnons », d'*Ahrimans*, signifiant « Hommes de Guerre », d'*Antrustions*, signifiant « Fidèles », spécialement placés sous la protection du Roi, il formaient, à des degrés divers, le clan dominant, la classe privilégiée.

Mais l'aristocratie gallo-romaine ne tarda pas à se mettre en relations avec les Rois francs, qui appréciaient sa haute civilisation. Elle en profita pour les inciter à adopter

Digitized by Google

les institutions de l'Empire et à s'ériger en maîtres de toutes choses. Ses membres sont accueillis en « Convives du Roi » et, peu à peu, ils deviennent ses conseillers. C'est Aurelianus qui est chargé par Clovis de demander en mariage Clotilde; c'est Arcadius qui se présente devant elle, les ciseaux d'une main et le glaive de l'autre; c'est Segundus que Clovis envoie en ambassade à l'Empereur et c'est Paternus qu'il charge de mission auprès d'Alaric. Il prend pour médecin Tranquillinus. Il nomme patrices Amatus et Mummulus.

Les Evêques gallo-romains avaient été profondément attristés de la chute de l'empire romain et redoutaient la conquête barbare; mais ils entourèrent les Rois francs et les encouragèrent eux aussi à devenir les héritiers des Césars. Clovis prend le titre d' « Auguste ». Ses successeurs l'imitent et entendent qu'on les traite d'Excellence, d'Altesse, de Clémence, de Magnifique, de Gloire, de Majesté Bientôt, ils font des Evêques et du Clergé leurs meilleurs auxiliaires. Ils sont tout dévoués au culte catholique, et il en est de même de toute la nation franque, ainsi qu'en témoigne le prologue de la loi Salique : *Gens Francorum inclita, auctore Deo condita,* etc., dont voici la traduction : « L'illustre nation des Francs, fondée par Dieu même, intrépide sous les armes, affermie par la paix, profonde dans ses desseins, remarquable par la force de son corps, par sa blancheur et sa beauté, audacieuse, rapide et âpre, dernièrement convertie à la foi catholique, libre et franche d'hérésie. Lorsqu'elle était encore enchaînée dans la barbarie, cherchant par l'inspiration divine la clef de la science et désirant la justice selon l'instinct de son caractère, les chefs de cette nation qui alors la gouvernaient dictèrent la loi salique... Mais, depuis que, par la grâce de Dieu, le chevelu et beau Clovis, premier et illustre Roi des Francs, eût reçu le baptême catholique, tout ce qui paraissait peu convenable fut éclairé et corrigé, et le décret suivant fut porté : Vive le Christ, qui aime les Francs ! Qu'il prenne leur royaume sous sa garde et qu'il inspire leurs chefs de

Digitized by Google

la lumière de sa grâce. Qu'il protège leurs armes, qu'il en fasse rempart de la foi !... Car c'est là cette nation qui, vaillante, forte et redoutable, a secoué de sa tête le joug des Romains, et, après avoir reçu le baptême, a richement orné le corps des saints martyrs que les Romains ont brûlés par le feu, ou tués par le fer, mutilés ou jetés en pâture aux bêtes féroces... »

Pendant des siècles, la chevelure blonde qui faisait l'orgueil des Francs, et qu'ils levaient et rattachaient sur le sommet du front, en formant une sorte d'aigrette pour retomber derrière la tête jusque sur les épaules, est restée le signe caractéristique de la Noblesse de race. Elle s'est surtout perpétuée dans les familles royales. Au quatorzième siècle, Philippe le Bel et ses trois fils faisaient l'admiration du peuple avec leurs cheveux blonds, leur teint blanc et leurs yeux bleus, — ces grands yeux bleus qui désespéraient l'évêque de Pamiers, Bernard Saisset, pendant ses démêlés avec Philippe le Bel, parce qu'il ne pouvait y lire la véritable pensée du Roi.

Les Francs en étaient arrivés à échanger même leur nom contre celui de « Français »; et ce changement était caractéristique. En effet, leur nom primitif de *Franc* était un nom de guerre qu'ils s'étaient donné, suivant la coutume de toutes les hordes barbares, pour en imposer aux populations qu'ils voulaient terroriser, afin de les vaincre plus facilement. Il signifiait, en langue germanique, « farouche, dur, cruel », ainsi que nous l'apprennent leurs anciens chroniqueurs, et, notamment, Ermold le Noir, Sigebert et Gaguin. Mais, quand leur éducation morale et sociale se fut modelée sur les institutions latines et chrétiennes, ils prirent le nom de *Francus*, « Français »; et ce mot avait fini par devenir synonyme de « libre, généreux, libéral », et, au temps de la Chevalerie, de « redresseur des torts ». L'œuvre chrétienne et romaine s'est si bien opérée par eux, au Moyen âge, que, dans la langue politique et judiciaire du temps comme dans l'Histoire, tout ce qui tendait à une œuvre de justice, à un développement de liberté, empruntait

Digitized by Google

le nom et le patronage de la France, même à l'étranger, notamment en Espagne, en Italie, en Angleterre.

Ce titre de gloire pour notre Patrie, nous le devons surtout à la Noblesse de race ou d'extraction, que nous trouvons, tant dans le Midi que dans le Nord, prêtant son concours à toutes les nobles œuvres, et en particulier pour repousser les invasions Arabes et pour se dévouer à l'œuvre des Croisades.

C'est ainsi que nous voyons, dès le huitième siècle, le Comte de Toulouse, Eudes, qui n'avait pas à se louer de Charles Martel, aller pourtant à son secours pour triompher des Arabes, arrivés jusque sur les bords de la Loire. Eudes fut même le véritable vainqueur de la célèbre bataille de Poitiers, en s'emparant, avec ses fantassins, spécialement, du camp des Arabes, de leurs femmes, de leurs enfants et de leur riche butin, pendant que leurs cavaliers harcelaient les troupes de Charles Martel et les mettaient même en fuite. Les Arabes se hâtèrent de revenir vers leur camp; mais Charles Martel, reprenant l'offensive, put les poursuivre à son tour et en faire le massacre, qui lui a donné le surnom caractéristique de *Martel.*

Au siècle suivant, un autre grand seigneur méridional s'est rendu encore plus célèbre. C'est Guillaume de Toulouse, auquel Charlemagne avait confié la tutelle de son fils unique, Louis-le-Pieux, roi d'Aquitaine, qui devait devenir son successeur sous le nom de Louis le Débonnaire. Guillaume de Toulouse a été par excellence le héros légendaire des Trouvères, dans leurs chansons épiques, sous les noms de Guillaume au Court-Nez, de Fièrabrasse et, finalement, de Saint-Guilhem, fondateur de l'Abbaye de Gellone, près d'Aniane, au diocèse de Lodève, dans l'Hérault. Regardé comme le représentant et le type de toutes les nobles idées, de tous les grands sentiments, de toutes les admirations de son temps, plein de cœur et d'expansion, de sincérité et de bravoure, de haine contre l'envahisseur musulman, de dévouement à l'Empereur franc, à défaut du sentiment patriotique qui n'existait pas encore, et, par

Digitized by Google

dessus tout, du sentiment religieux et chrétien, Guillaume de Toulouse est le preux chevalier poussé par un idéal de guerre, de conquête et de victoire, pour la plus grande gloire de la race qui a créé la France et qui a fait le triomphe de la Croix sur le Croissant.

Guillaume de Toulouse devait avoir un émule dans Raymond de Saint-Gilles, qui succéda à son frère aîné Guillaume IV, comme comte de Toulouse. C'est aussi le sentiment religieux qui le guida autant que le sentiment chevaleresque. Devenu gendre du roi d'Aragon, il était allé l'aider à combattre les Arabes en Espagne, et si glorieusement, qu'on se demande aujourd'hui s'il n'est pas le véritable Cid Campéador que se sont attribué avec orgueil les Espagnols. Il fut enfin le principal organisateur de la première Croisade, la seule qui ait vraiment réussi. Et, au comble de la gloire et de l'honneur, il refusa à deux reprises, par humilité chrétienne, la couronne de « roi de Jérusalem », qui lui était offerte par ses pairs de la Croisade.

Ce ne fut pas seulement aux points de vue militaire, patriotique et religieux que la Noblesse de race contribua à la formation et à la puissance de l'Etat français. Elle y contribua aussi au point de vue intellectuel et littéraire, surtout dans le Midi, où les grands seigneurs et les grandes dames elles-mêmes avaient adopté la langue d'Oc et en avaient fait la langue de la haute société féodale dans les châteaux et dans les Cours souveraines, d'où son nom de langue « courtoise ». Et cette langue aurait pu même devenir une langue nationale, si elle n'en avait été empêchée par l'immense évolution qui se produisit avec les Croisades inaugurées par le comte de Toulouse, Raymond IV, dit de Saint-Gilles. Tous les Grands Vassaux, avec leur clientèle, se précipitèrent vers l'Orient, tandis que les Rois de France restaient dans leurs domaines et profitaient de l'absence de leurs Vassaux pour rétablir leur suzeraineté. Puis, quand les Grands Vassaux revinrent de la Palestine, à demi ruinés, et ayant perdu leur autorité et leur prestige dans leurs

Digitized by Google

propres domaines, les Rois de France laissèrent les Seigneurs du Nord, appelés par le Pape pour combattre l'hérésie des Albigeois, écraser les Seigneurs du Midi. Mais les Seigneurs du Nord furent impuissants à triompher complètement, et les Rois de France se substituèrent à eux pour achever la conquête des provinces méridionales et annexer le Comté de Toulouse à la Couronne de France.

La nouvelle langue littéraire qui s'était produite dans nos provinces méridionales procédait surtout du latin, qui s'y était acclimaté pendant l'annexion romaine. La première en date des langues littéraires de l'Europe moderne, elle devait servir de norme aux autres langues néo-latines, telles que l'espagnol, le portugais et l'italien lui-même, ainsi qu'en témoigne Dante Alighieri, élevé à l'école des Troubadours.

Le plus ancien des Troubadours connus est le grand seigneur féodal Guillaume IX, duc d'Aquitaine (1086-1127). Et déjà sa langue accuse une formation littéraire très avancée, et sa poésie a des modes aussi variés qu'artistiques.

Guillaume IX n'était pas seulement duc d'Aquitaine. Il était, en outre, comte de Poitiers sous le titre de Guillaume XI, et il possédait également la Saintonge et la Guienne. Enfin, il avait épousé Philippia, la fille unique de Guillaume IV, comte de Toulouse; et, à la mort de ce dernier, sa femme lui avait apporté en dot tous les pays qui longent les Pyrénées et la Méditerranée, sauf le Comté de Saint-Gilles et le Comté de Rodez, qui avaient été donnés en apanage au frère de Guillaume IV, Raymond de Saint-Gilles. Le tout formait un immense domaine seigneurial, allant des rives de la Loire à l'Espagne et à la Provence.

C'était, dès cette époque, le grand Empire Occitan, que Frédéric Mistral a revendiqué pour sa maîtrise littéraire et poétique. Mais, il n'y aurait pas eu de France, si les pays entre la Loire, les Pyrénées et la Méditerranée avaient formé une unité politique. Et, à cet égard, les sentiments méridionaux doivent s'incliner devant les sentiments patriotiques, d'accord avec la vocation providentielle prédite par

Digitized by Google

Strabon, qui a fait de toutes les parties de la Gaule ancienne la France actuelle, — cette France que nous aimons par dessus tout, parce qu'elle est, suivant l'expression de Michelet, le pays de ceux que nous avons le plus aimés.

⁂

Pendant cette longue période féodale, bien des changements s'étaient opérés. Il avait fallu à Charlemagne une main aussi puissante que la sienne, une activité aussi incessante, l'énergie de sa volonté et le prestige de sa gloire pour tenir en respect toute l'organisation politique et administrative qu'il avait imposée à ses « domestiques ». Mais, à sa mort, tous ceux qui détenaient ses « bénéfices » militaires se rendirent indépendants dans les domaines qu'il leur avait confiés pour la défense de l'Empire.

Les uns s'étaient approprié de vastes provinces et y avaient pris, à titre héréditaire, les titres de « comtes » et de « marquis », qui leur avaient été concédés personnellement.

Les autres s'étaient emparés de simples cantons.

Certains s'étaient contentés d'une vallée, d'un plateau, d'un groupe de villages.

Toutes ces terres étaient devenues « feudataires », mot venant du mot germanique *feods*, d'où nous avons fait « fief », c'est-à-dire un domaine à charge de secours militaire. Chacun y avait élevé un ou plusieurs châteaux forts, avec des bandes de guerriers pour les défendre, et s'arrogeait tous les droits de souveraineté : la justice, le droit de guerre, et parfois même le droit de battre monnaie. Et tous s'étaient si bien attachés à leurs terres, qu'ils en prenaient le nom, de préférence à celui de leur famille. Ainsi, les Bouchard, comtes de Montmorency, ne sont plus que des Montmorency.

Malgré ces usurpations, cette noblesse ne niait pas la suzeraineté des Rois de France et son devoir de service

Digitized by Google

militaire au souverain fiéfeux; mais elle les reconnaissait avec de telles réticences, de telles mauvaises volontés, de telles révoltes même, que les Rois durent user de tous les moyens pour récupérer leur ancienne souveraineté, si fort amoindrie. L'un de ces moyens fut l'anoblissement des *Roturiers,* des *Vilains* et des *Bourgeois.*

On appelait *Roturier* celui qui « brise la terre », *qui rumpit terram;* et les Roturiers étaient primitivement les serfs attachés à la glèbe, chargés presque exclusivement de la culture de la terre.

Les *Vilains,* mot dérivé du mot *villa* (métairie), d'où l'on a fait *Villanus,* appartenaient aussi à la classe des serfs, mais dans des conditions moins serviles, et ils habitaient en général des maisons groupées en « villages ».

Enfin, les *Bourgeois* étaient d'anciens roturiers émigrés dans les « bourgs » des villes (*Burgenses*), et émancipés par la révolution communale du treizième siècle. Notables commerçants ou pourvus d'offices seigneuriaux ou royaux d'ordre secondaire, ils avaient parfois, sans être nobles, des armoiries parlantes, qui leur servaient pour ainsi dire de *firmes* quand ils étaient commerçants. Les armoiries de ce genre différaient des armoiries de la Noblesse en ce qu'elles n'étaient pas timbrées : elles n'étaient surmontées d'aucun heaume, d'aucune couronne. Leur usage est confirmé par une ordonnance de Louis XV, en date du 29 juillet 1760, qui confiait l'exécution des édits et règlements sur les armoiries au Tribunal des Maréchaux de France, « d'autant, ajoute l'ordonnance, que, suivant un usage qui a prévalu, le port des armoiries ne s'est pas borné à la seule noblesse; S. M. a cru ne pas devoir priver de cette distinction les personnes, quoique non nobles, qui en sont en possession ou qui désireraient en porter, en les restreignant, néanmoins, aux personnes qui sont revêtues d'offices ou d'états honorables ». Les Bourgeois devaient former peu à peu le troisième ordre social, qu'on a appelé le *Tiers-Etat.*

Ce fut seulement à la fin du treizième siècle que les Rois de France purent reprendre la plénitude de leur souve-

Digitized by Google

raineté et contester aux seigneurs sous leur suzeraineté le droit de faire des anoblissements. C'est ainsi qu'en 1350, un arrêt de la Cour de Paris porte que le comte de Flandres, malgré tout usage contraire, ne pouvait faire d'un roturier un chevalier, ainsi qu'il l'avait fait, à l'exemple de certains princes d'Allemagne.

On place sous Philippe III (1270-1285) le premier anoblissement. Il aurait accordé la noblesse à son orfèvre, nommé Raoul, qui était surtout son « argentier » ou bailleur de fonds. Mais on a contesté l'exactitude historique de ce précédent. Dans tous les cas, on ne saurait nier les anoblissements que Philippe le Bel conféra à ses jurisconsultes, qu'on appela par dérision « chevaliers ès-lois ». C'était, en effet, attaquer le principe féodal dans son essence même, car, aux yeux des Féodaux, le guerrier seul pouvait être noble : à cette époque, on ne concevait pas qu'on put acquérir la noblesse autrement que par la naissance ou par l'épée.

Ce n'est pas sans raison que le fils et successeur de Saint-Louis porte dans l'Histoire le nom de Philippe III le Hardi. En 1227, le dernier comte de Toulouse, Raymond VII, avait été obligé de donner sa fille unique, Jeanne de Toulouse, en mariage à Alphonse, comte de Poitiers, frère de Saint-Louis. Ce mariage était resté sans enfant. La mort ayant surpris Alphonse pendant qu'il voyageait en Italie avec sa femme, celle-ci mourut également deux jours après. Et Philippe le Hardi s'empressa de s'emparer du Comté de Toulouse, par le *Saisimentum* de 1270, et d'exiger la foi et l'hommage des seigneurs qui y résidaient. Cette mainmise, aussi hâtive que violente, ne suscita aucune protestation. Tous, grands et petits seigneurs, bourgeois et roturiers la subirent sans récriminer. Et le Comté de Toulouse devint ainsi le plus beau joyau de la couronne de France. Cependant, cette annexion paraît avoir ému profondément le petit peuple, car on trouve, dans les vieilles chansons populaires, un véritable *lamento*, que chantent encore les paysans du Lauraguais en labourant leurs terres, et où ils plaignent le sort de « la pauvre Jeanne ».

Digitized by Google

La domination des Rois de France sur le Comté de Toulouse devait devenir encore plus forte avec le fils et successeur de Philippe III, Philippe le Bel, qui fit appel aux légistes, recrutés dans la Bourgeoisie, pour ressusciter à son profit la vieille législation absolutiste des Empereurs romains, afin de diminuer la puissance du Clergé et de supprimer certains Ordres militaires et religieux. Il y joignit les anoblissements en faveur de gens « sans lignage », qu'il payait ainsi de services rendus ou de deniers prêtés. Tels furent, par exemple, à Toulouse, le légiste Pierre Flotte, qu'il fit seigneur de Revel, en Lauraguais, puis chancelier de France en 1300, et cet autre légiste, Guillaume de Nogaret, né à Saint-Félix-de-Caraman vers l'an 1260, qu'il anoblit et mit au rang des chevaliers en 1299, et promut chancelier de France en 1307, dont les descendants sont surtout connus sous le nom de Nogaret de La Valette, duc d'Epernon, et ont joué des rôles considérables dans l'Histoire sous Henri III, sous Henri IV et sous Louis XIII. Mais les fils d'anoblis ne devenaient gentilhommes de race, ou de « parage », comme on disait en Languedoc, qu'à la quatrième génération. Ils avaient alors accès dans les ordres de chevalerie et les chapitres nobles. Ils pouvaient même aspirer aux honneurs de la Cour, sous le bon plaisir du Roi, si l'époque d'anoblissement de leur famille remontait au delà de 1400.

⁂

Il n'y eut pas, pour la France, de temps plus précaire que celui qui s'écoula de 1328 à 1450. C'est, en effet, l'époque de la Guerre de Cent ans, avec tous ses désordres et toutes ses misères. A cette effroyable épreuve, tout succomba des anciennes institutions féodales, la noblesse, la chevalerie, la puissance de l'Eglise, les républiques municipales. Au contraire, quoique terriblement compromise par les folies féodales des deux premiers Valois, par la démence de Charles VI, par les premières années si malheureuses de Charles VII, par les démembrements de la

Digitized by Google

France, la royauté, grâce à Jeanne d'Arc, se relève et son principe de gouvernement prévaut sur les Etats Généraux. Le Roi tend de plus en plus à être le « seul souverain » du royaume et à se subordonner les souverains féodaux en les dépouillant de leurs plus hautes prérogatives. Les premiers Capétiens avaient eu à combattre les dynasties féodales parfois plus anciennes que les leurs et qui se considéraient comme indépendantes. Et leurs successeurs triomphent tour à tour des comtes de Champagne, de Flandre, de Toulouse, des ducs de Bourgogne et de Bretagne, des Plantagenets, originaires de l'Anjou, maîtres de l'Angleterre et tout puissants dans le Midi de la France. Louis XI réunit au domaine royal les Etats des maisons d'Alençon, d'Armagnac, de Nemours et de Saint-Paul, sans compter d'autres pays non moins importants.

Pendant ce temps, les Rois prodiguent la noblesse à la Bourgeoisie. C'est ainsi que Charles V la donne aux maires et aux échevins, aux consuls et aux capitouls, aux officiers et aux juges royaux. Non seulement il la donne, mais il la vend : pour cent livres tournois, on peut devenir noble. Il autorise en 1370 les Bourgeois de Paris à porter les éperons d'or, marque de la chevalerie. Il leur permet d'acquérir des fiefs en acquittant un droit au droit de « franc-fief ». En même temps, il défend aux seigneurs féodaux de percevoir ce droit de franc-fief pour les fiefs de leur obéissance.

⁂

Les mœurs changent à la suite des guerres en Italie, qui ont révélé aux Rois de France des perspectives nouvelles. Ils ne veulent plus vivre enfermés, comme Charles V ou Charles VII, dans leurs châteaux sans autre société que celle de leurs officiers; encore moins se soucient-ils de languir, comme Louis XI, dans quelque sombre manoir, tel que celui de Plessis-les-Tours. Charles VIII, Louis XII, François I^{er} sont de joyeux monarques avides de plaisirs. Ils s'entourent de grands personnages qui accourent de toutes les provinces, pour prendre part à leurs festins, à

Digitized by Google

leurs bals, à leurs tournois, comme celui où fut tué Henri II. Ils deviennent les hôtes du Roi; ils sont logés par lui; ils l'accompagnent aux batailles.

Mais à la période des grandes guerres à l'extérieur succède la période des guerres civiles amenées par la Réforme. Quelques grandes familles se mettent à la tête de la noblesse huguenote, comme les Châtillon, les Bourbons, dont les Condé sont une branche, tandis qu'à la tête de la noblesse catholique restent fidèles les Montmorency et les Guise; et la passion va jusqu'à vouloir établir une « République » ayant Toulouse pour capitale.

Bien des années s'écoulèrent avant que cette aristocratie, habituée à l'indiscipline et à la licence des guerres civiles, redevint la noblesse docile qu'avait assouplie François Ier. Il fallut l'habileté d'Henri IV pour déjouer les complots suscités tantôt par les Huguenots et tantôt par les Ligueurs.

A la mort d'Henri IV, avec la minorité de Louis XIII et une régente incapable, l'aristocratie releva la tête. Mais, dès que Louis XIII prit en main le pouvoir, et surtout quand il eut appelé Richelieu dans son Conseil, en 1616, quoique gentilhomme et favorable aux gentilshommes, le Cardinal n'hésita pas à débarrasser la Royauté de tous les factieux qui troublaient la tranquillité de l'Etat. En 1626, il fait décapiter Chalais et enfermer à la Bastille le duc d'Ornano. Après la journée des Dupes, il fait exécuter le maréchal de Marcillac, emprisonner Bassompierre et exiler la Reine-Mère. En 1632, il fait juger et condamner à mort, par le Parlement de Toulouse, le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, qui s'était révolté contre l'autorité royale pour substituer à Louis XIII son frère, le duc d'Orléans, et qui avait traité avec un prince étranger, le duc de Lorraine. La conspiration de Cinq-Mars était plus ridicule que sérieuse; mais il avait comploté avec l'Espagne et il fut décapité en même temps que son ami de Thou (1642). Et, dans toute cette politique rigoureuse, il ne faut pas croire que Richelieu ait agi de sa seule autorité. Ainsi qu'il l'a dit lui-même, dans son « Testament », il n'a fait

Digitized by Google

qu'exécuter les instructions de Louis XIII, ce prince trop méconnu par l'Histoire, quoiqu'on lui doive le succès définitif de la politique de son père Henri IV et le règne triomphal de son fils Louis XIV.

Les grands seigneurs, surtout les princes, essayèrent de prendre leur revanche pendant les troubles de la Fronde ; mais ils se heurtèrent à l'opposition des Parlements, qui s'effrayèrent de leurs accointances avec l'étranger, et ils n'osèrent pas pactiser avec les émeutiers de Paris, conduits par *le bonhomme Roussel*. Patronnée par Condé, venu à résipiscence, la Royauté put reprendre toute son autorité, si bien que Louis XIV, encore mineur, était définitivement débarrassé de toutes les oppositions qui s'étaient produites pendant la régence de Marie de Médicis.

Désormais, la Royauté n'eut plus à lutter contre la noblesse féodale; mais elle eut à compter avec la vanité des anoblis. Leurs titres avaient été maintenus; et beaucoup, même sans qualité de noblesse, s'étaient qualifiés écuyers. Il en était surtout ainsi à Toulouse, où le titre de « comte » était plus particulièrement en faveur à cause des anciens comtes de Toulouse et où les familles des capitouls avaient la prétention de continuer leurs traditions, sinon même de les représenter. Les Rois durent souvent intervenir pour réprimer les abus. C'est ainsi que l'ordonnance d'Amboise, en date du 26 mars 1555, porte : « Défenses sont faites à toutes personnes de changer leurs noms et leurs armes, sans avoir obtenu des lettres patentes de permission, à peine de mille livres tournois d'amende, d'être punies comme faussaires et d'être privées de tout degré et privilège de noblesse. » Le 15 mars 1578, Henri III compléta l'ordonnance d'Amboise par un arrêt réglementant les titres nobiliaires, le droit de les porter et leurs prérogatives.

La vanité fut plus puissante que la loi et les abus continuèrent. Le Parlement de Paris fut appelé à agir contre les usurpateurs ; et, par arrêt du 13 août 1663, il fit défense à tout chacun de se qualifier baron, comte ou marquis, s'il n'en avait obtenu l'autorisation par lettres patentes. Quel-

Digitized by Google

ques années plus tard, Louis XIV intervenait en ordonnant la révision de tous les titres de noblesse et en frappant d'une amende de cent florins tous ceux qui contreviendraient à ses ordonnances.

⁂

Quelle était en ce moment la situation de la noblesse à Toulouse et dans le Languedoc ? Nous le savons d'une façon précise par Nicolas Lamoignon de Basville, qui a exercé les fonctions d'intendant de 1687 à 1715 et qui avait été chargé, comme tous ses collègues, de faire connaître la situation politique, économique et sociale de sa province pour l'éducation du duc de Bourgogne, confiée à Fénelon.

Il existe plusieurs copies manuscrites des Mémoires de Basville. Une de ces copies a appartenu à l'archevêque de Toulouse et de Narbonne, M. de Beauveau, et a été reliée à son chiffre. Elle a été faite en 1718 et porte la signature P. SERRE. D'une belle exécution calligraphique, elle n'est pas exempte de fautes pour les noms propres.

Mais les fautes sont surtout nombreuses et graves dans l'impression qui en a été faite en 1734, sous ce titre : «*Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc,* par feu M. de Basville, intendant de cette province. — A Amsterdam, chez Pierre Boyer, imprimeur et marchand libraire. »

C'est à la page 100 de ce petit livre in-12 que Lamoignon de Basville commence à parler « de la Noblesse » du Languedoc, et voici ce qu'il en dit :

« Il est certain que la Noblesse du Languedoc n'est pas très distinguée.

« Il y avait autrefois, en Languedoc, de grandes et puissantes maisons. Dans le commencement du treizième siècle, la province était partagée entre plusieurs princes et seigneurs qui se considéraient comme des souverains...

« Toutes ces maisons ont péri par la guerre des Albigeois. Tous leurs biens ont été confisqués ou sont tombés en quenouille, à l'exception de celles de Polignac (le vicomte de Polignac possédait une grande partie du diocèse du

Digitized by Google

Puy); de la maison Pelet (qui avait une partie de la ville d'Alais et plusieurs terres fort considérables), et de la maison de Lautrec (qui possédait le vicomté de ce nom et beaucoup d'autres domaines)...

« Il n'est resté, ajoute Basville, que très peu de Maisons distinguées par une ancienne noblesse... »

Basville indique ces maisons pour chaque diocèse. A leur tour, la plupart de ces maisons ont disparu depuis l'époque où écrivait Basville.

Malgré cela, on comptait, de son temps, dans toute la province du Languedoc, 4486 familles de gentilshommes, « entre lesquelles, dit-il, il n'y en a pas quinze qui aient 10.000 livres de rente et très peu qui en approchent. On peut dire qu'à l'exception de quelques grands seigneurs qui sont à la Cour, les gentilshommes du Languedoc sont peu riches. Il n'y vivent pas comme dans les autres grandes provinces voisines. Grand nombre demeurent à la campagne, se visitent et passent ensemble une partie de leur vie. Ceux qui demeurent dans les villes, principalement dans le Bas-Languedoc, sont sans équipage, évitent toute occasion de dépense et font profession d'une grande économie. Ils ne sont pas même attachés au métier de la guerre. Ils font la plupart quelques campagnes; mais ils quittent volontiers le service. De là vient qu'il y a si peu de généraux de cette province et que l'on n'y compte que cinq maréchaux de France : savoir, en 1543, le maréchal Deprès de Montpezat; les maréchaux de Boussage père et fils, sous Henri III; le maréchal de Lauzières de Thémines sous Louis XIII (1), au lieu qu'en Guyenne on compte deux connétables et vingt-sept maréchaux de France. Il est surprenant que les gentilshommes de deux provinces si voisines aient des inclinations si différentes.

« On peut dire que les recherches des faux nobles qui ont

(1) Il y eut, plus tard, sous Louis XVI, le maréchal de Castries.

Digitized by Google

été faites en différents temps, ont fait plus de mal que de bien et que la facilité qu'on a eue à donner des jugements de noblesse à des familles qui ne le méritaient point a beaucoup mêlé ce corps qui doit être plus pur et moins rempli de gens à qui l'on connait encore une très belle extraction. Ceux qui doivent prendre soin de l'empêcher se sont relâchés sur ce mauvais principe que, la taille étant réelle, il importe peu de faire preuve de peu ou beaucoup de noblesse, puisqu'ils la payent de même que les roturiers. Comme si le seul intérêt de la véritable noblesse ne méritait pas que l'on n'en ternît point l'éclat par un mélange aussi impur. »

Après avoir ainsi montré ce qu'était la noblesse du Languedoc et le peu de considération qu'il accordait à ceux qui avaient obtenu trop facilement des jugements de noblesse, Basville ajoute cependant un éloge qui est à retenir.

« On doit, dit-il, rendre témoignage à ce corps, qu'il n'y a pas de plus braves gens dans le royaume. Ils en donnèrent une marque éclatante en 1617, lorsque, étant assemblés par le maréchal de Schombert, ils firent lever le siège de Leucate après avoir forcé les lignes et témoigné la valeur qu'on doit attendre de la plus vaillante noblesse. »

Ainsi, d'après Basville, il y avait de grandes différences entre les rares maisons du Languedoc qui avaient le droit de figurer aux Etats et les nombreuses familles de gentilshommes qui peuplaient la Province.

Les Etats du Languedoc se composaient des représentants des trois ordres : le Clergé, la Noblesse et le Tiers-Etat.

Le Clergé y comptait vingt-trois prélats, dont trois archevêques et vingt évêques.

La Noblesse comprenait vingt-trois barons, soit un nombre de membres égal à celui du Clergé.

Le reste de l'assemblée était formé par les députés des villes épiscopales de la province, ceux des vingt-trois diocèses et les syndics de quelques-uns de ces diocèses. Ils formaient l'ordre du Tiers-Etat et étaient toujours au nombre

Digitized by Google

de soixante-huit. Ils avaient des places fixes. Les cinq premières places étaient occupées par les députés des villes de Toulouse, Montpellier, Carcassonne, Nîmes et Narbonne.

Dans ces assemblées, le Clergé tenait le premier rang; les Barons tenaient le second et le Tiers-Etat le troisième.

L'Archevêque et primat de Narbonne était le président-né des Etats; en son absence, la présidence était dévolue à l'Archevêque de Toulouse, et, en l'absence de ce dernier, à l'Archevêque d'Albi. Si ces trois archevêques étaient absents, l'Evêque le plus anciennement sacré présidait, quoique la session ne fût pas tenue dans son diocèse.

L'Ordre de la Noblesse se composait d'un comte, d'un vicomte et de vingt et un barons.

On remarquait principalement parmi eux :

La maison de Polignac, dont le chef était toujours l'héritier de la vicomté de ce nom;

La maison de Crussol d'Uzès, dont le chef, premier duc et pair de France, était toujours l'héritier des baronnies de Crussol et de Florensac;

La maison de Beauvoir de Roure, dont le chef était toujours l'héritier des baronnies de Roure et de Barjac et dont un cadet possédait la baronnie de Tornac;

La maison de Lévis-Mirepoix, dont le chef était toujours l'héritier de la terre de Mirepoix et du titre de maréchal-héréditaire de la foi, transmis l'un et l'autre dans cette famille depuis Guy de Lévis, compagnon de Simon de Montfort. Cette maison prétendait à une place fixe dans les Etats et protestait tous les ans contre les usages de l'assemblée qui admettait les barons annuels suivant la date de leur réception;

La maison de Noailles, dont le chef, duc et pair de France, était toujours l'héritier de la baronnie d'Ambres.

D'après les délibérations prises en novembre 1519 et en janvier 1612, il y avait pour l'ordre de la noblesse quatre places fixes : la première, pour le comte d'Alais; la seconde pour le vicomte de Polignac; la troisième, pour le baron de Tour du Vivarais; et la quatrième, pour le baron de Tour du Gévaudan.

Digitized by Google

Tous les membres de la noblesse des Etats avaient le droit de se faire représenter s'ils ne pouvaient se rendre en personne aux assemblées. Parmi les envoyés, les fils aînés des barons, représentant leurs pères, prenaient séance immédiatement après les barons. Venaient ensuite les envoyés du comté d'Alais, de la vicomté de Polignac et des baronnies de Tour du Vivarais et de Tour du Gévaudan. Les autres envoyés se plaçaient entre eux d'après l'ancienneté de réception du baron qu'ils représentaient.

Pour être admis comme envoyé, il fallait justifier de titres de noblesse remontant à plusieurs générations. Aussi les représentations étaient-elles ambitionnées par les gentilshommes les plus qualifiés de la Province. C'est ainsi que nous y voyons figurer, au milieu du dix-huitième siècle, un mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux, Claude-Louis de Lourdes, marquis de Montgailhard, secrétaire du Tribunal des Maréchaux de France, qui représentait le marquis de Lévis-Mirepoix.

Quant aux concessions d'anoblissement, elles étaient générales ou particulières. Les concessions générales étaient celles attachées à la possession de certains offices par ceux qui en étaient pourvus et par leurs descendants mâles. Tous les officiers de la Couronne, ceux des Cours souveraines, ceux des Secrétaires du Roi et quelques autres appartenaient à la première catégorie; les offices de Trésoriers de France étaient dans la deuxième catégorie. Mais, dans tous les cas, il ne suffisait pas d'une possession de durée quelconque pour conférer la noblesse, il fallait que le titulaire de l'office l'eût occupé pendant vingt ans ou qu'il en fût en possession à l'époque de sa mort.

Dans certaines villes, il y avait des services municipaux qui conféraient la noblesse à ceux qui les obtenaient. Tels étaient, à Toulouse, les Capitouls qui se renouvelaient chaque année au nombre de huit; et leurs prérogatives étaient grandes quoiqu'elles ne leur donnassent pas un rang de premier ordre dans la société toulousaine. Ils prétendaient, en effet, être « non seulement Nobles, mais *chefs*

Digitized by Google

des Nobles, réunissant les deux pouvoirs de l'administration de la Justice et du commandement militaire de la Noblesse »; et, ajoutaient-ils, « cette source de Noblesse est si pure et si considérée qu'elle est admise dans les Ordres de Chevalerie et dans l'Ordre de Malte. » Le chancelier Meaupou lui-même ne put triompher de leurs prétentions lorsqu'il voulut les réformer. Ils se pourvurent devant le Conseil d'Etat du Roi qui leur donna raison par arrêt du 30 septembre 1772, confirmé par lettres patentes du 22 novembre suivant, lesquelles « maintinrent lesdits Capitouls lors et après leur élection, leurs Enfants et leur Postérité nés et à naître en légitime mariage dans leur état et qualité de Noble de race et d'extraction ».

Les anoblis par le Capitoulat jouissaient d'un autre privilège : celui de ne pas déroger en continuant le commerce; et les Rois maintenaient d'autant plus volontiers ce privilège qu'ils s'intéressaient particulièrement au progrès du commerce et favorisaient tous ceux qui l'exerçaient d'une façon utile à la Nation. Le commerce devait être pour Toulouse, surtout à l'époque de la Renaissance, une source d'enrichissement considérable, notamment par la culture et le trafic du pastel; et cet enrichissement dura jusqu'à l'importation de l'indigo d'Amérique, qui se substitua à l'emploi du pastel. C'est notamment de cette époque que datent les superbes demeures toulousaines que se bâtissaient les négociants enrichis par le trafic du pastel, tels que les Bernuy, les d'Assézat, les Cheverry, tandis que les financiers et les parlementaires rivalisaient avec eux par la construction d'habitations non moins somptueuses, telles que celles des premiers présidents de Clary et de Mansencal.

Louis XIV tenait essentiellement à avoir à sa Cour les représentants des grandes familles aristocratiques; mais il ne dédaignait pas les anoblis. Il les appréciait d'une façon toute particulière et leur confiait les fonctions les plus importantes de l'Etat, à la grande indignation de Saint-Simon, qui n'aimait pas les parvenus, et même les princes de la main gauche.

Digitized by Google

Au dix-septième comme au dix-huitième siècle, la famille Crozat, d'origine toulousaine, devait jouer un grand rôle à Paris, dans la finance, dans la société et dans l'art. Antoine Crozat, fils d'un banquier devenu capitoul, avait l'entière confiance de Louis XIV, qui le chargeait des opérations financières et coloniales les plus considérables, et lui demanda notamment de rétablir la fortune du duc de Vendôme. Il maria sa fille au comte d'Evreux et fit bâtir pour elle l'hôtel de la place Vendôme, devenu le palais de l'Elysée. Son frère, Pierre Crozat, n'était pas moins célèbre par sa grande fortune, et il l'était plus encore par ses goûts artistiques et ses fêtes galantes. Les fils d'Antoine Crozat devaient faire les mariages les plus aristocratiques et se faire remarquer par leurs goûts fastueux, littéraires et artistiques. Sa petite-fille épousa le comte de Stainville, fait duc de Choiseul par Louis XV, dont il fut longtemps le premier ministre. Et sa descendance s'est continuée dans les familles de Montmorency, de Broglie, des princes de Monaco et autres familles non moins titrées.

Nous devons également mentionner parmi les anoblis appartenant à la région toulousaine Jean Marcassus, originaire de Moissac, établi banquier à Toulouse et ayant acquis la seigneurie de Puymaurin en Comminges. Devenu capitoul en 1721, il fut fait « baron » en 1724 par Louis XV, pour le remercier, disent les lettres patentes de concession, « du grand service qu'il avait rendu à l'Etat, en établissant en 1700 des manufactures royales de draps, dont la supériorité a détruit dans le Levant la concurrence des draps anglais ».

***

Par son édit du mois d'août 1692, Louis XIV avait institué à prix d'argent, pour combler le déficit des caisses de l'Etat, dans les villes et les communautés du royaume, des « maires perpétuels » et des « assesseurs ». C'est ainsi que M. Daspe paya 100.000 livres le titre de maire de Toulouse, au grand mécontentement des Capitouls. Les motifs

Digitized by Google

déclarés par Louis XIV pour cette institution furent que des maires en titre qui ne seraient pas redevables de leur magistrature aux suffrages des administrés rempliraient leurs devoirs avec toute l'impartialité et toute la liberté nécessaires pour conserver l'égalité dans la répartition des charges de l'Etat; que d'ailleurs étant perpétuels, ils acquerreraient une connaissance plus parfaite des affaires de leur communauté.

L'institution en titres d'office des maires et des assesseurs ne devait pas durer longtemps. En 1699 et en 1701, des arrêts du Conseil accordèrent aux communautés de la Province la faculté de rembourser les propriétaires des offices de maires et d'assesseurs; mais un édit de cette dernière année (1701) confirma le droit d'hérédité et de survivance en faveur des titulaires des offices non remboursés.

Un autre édit de 1702 créa des charges de « lieutenants de maire », dont la suppression fut ordonnée en 1706, moyennant la somme de 500.000 livres offertes au Roi par les Etats du Languedoc.

Dans la suite, tous ces offices furent tantôt rétablis, tantôt supprimés; et cette fluctuation, commandée par l'accroissement et l'urgence des besoins financiers de l'Etat, occasionna le plus grand trouble dans l'esprit des populations comme dans les relations sociales. Les protestations furent surtout nombreuses et violentes lorsqu'au mois de septembre 1771, un édit du Roi ayant ordonné, dans chacune des villes et communautés du royaume où il y avait un corps municipal, le rétablissement des charges de conseillers-maires, lieutenants de maires, échevins, jurats, consuls, capitouls et assesseurs. Une Compagnie s'était présentée pour acquérir la propriété de ces offices. Les Etats du Languedoc s'empressèrent d'intervenir pour démontrer tous les inconvénients d'un pareil monopole, dont l'effet eût été de livrer l'administration à l'avidité des traitants qui, ne connaissant d'autres principes que leur intérêt, se fussent étudiés à multiplier, à l'égard des communautés,

Digitized by Google

les droits utiles et honorifiques, sans aucun profit pour le Roi. A la suite de plusieurs conférences avec le contrôleur général des Finances, les Etats finirent par obtenir gain de cause, et un édit du 27 octobre 1774 intervint, qui réduisit à la somme de 4.005.487 livres la somme à verser par la Province pour le rachat des offices créés par l'édit de septembre 1771.

Mais la fièvre des prétentions nobiliaires avait gagné les classes aisées, et le nombre des nobles avait considérablement augmenté. Leur esprit et leur situation différaient suivant leur origine ancienne ou nouvelle, municipale, judiciaire ou financière, ou simplement due à l'achat de terres nobles, qui permettait au Tiers-Etat de jouir des privilèges honorifiques et d'ajouter le nom de ces terres au nom patronymique.

D'autre part, depuis la Régence, les mœurs publiques s'étaient grandement modifiées sous la poussée des Encyclopédistes qui travaillaient sourdement à ruiner les institutions politiques, sociales et religieuses de la Monarchie, et grâce au mécontentement qu'avait suscité le règne scandaleux de Louis XV. Les réformes du chancelier Maupeou avait créé d'ardentes divisions dans le Parlement de Toulouse. La noblesse toulousaine n'était pas moins divisée entre elle. Les faveurs accordées à la famille Du Barry avaient mis le comble à la dépravation des consciences.

A force d'empiètements, le Parlement avait fini par vouloir tout régenter dans la Province, aussi bien les assemblées des Etats, que les assemblées des Diocèses et des Municipalités. Il empêchait même des représentants du Roi d'administrer la Province et d'y percevoir les impôts sans la sanction de ses arrêts. Il avait enfin émis la prétention de faire entrer aux Etats ceux de ses membres qui étaient devenus titulaires de baronnies. Mais les Etats avaient repoussé cette prétention; et, en 1770, ils avaient fait un règlement par lequel ils n'admettaient cette entrée que pour les titulaires de baronnies qui faisaient profession

Digitized by Google

d'armes et qui pouvaient produire des preuves de noblesse militaire du côté paternel depuis quatre siècles. Quant à leurs envoyés, ils devaient prouver six générations de noblesse paternelle et, au moins, deux cents ans de noblesse. Dès qu'il apprit cette décision, le Parlement de Toulouse se réunit en assemblée générale et, par arrêt du 14 juillet 1770, il cassa et annula le règlement délibéré par les Etats, « comme ayant été fait sans pouvoirs, et n'ayant pas été autorisé par lettres patentes enregistrées au Parlement, et comme contraires aux droits et usages du royaume, blessant essentiellement les droits de la noblesse et injurieux pour la magistrature ».

En agissant ainsi, le Parlement de Toulouse prenait fait et cause pour la noblesse acquise par la magistrature ou par les charges financières. Beaucoup, en outre, ne figuraient dans cette noblesse que comme acquéreurs de biens nobles. Et tous jalousaient les barons des Etats, seuls en possession d'une noblesse séculaire, établie par des titres irréfutables, et voulaient leur enlever l'administration de la Province en leur substituant des représentants élus par chaque diocèse, où ils auraient été le nombre.

Pour soutenir leurs prétentions, les Nobles de Toulouse avaient besoin d'un chef. Ils crurent l'avoir trouvé avec le marquis de Gudanes.

Ce marquis de Gudanes avait de grandes prétentions nobiliaires. Il disait descendre de la famille de Sales de Lordat, dont le nom apparaît dans l'Histoire au dixième siècle, et il s'intitulait « Messire Louis Gaspard de Sales, marquis de Gudanes, baron de Château-Verdun et d'Aston, de Luzenac, Montgaillard et autres lieux, commandant pour le Roi de la province de Foix ». Il avait été fort riche, et ses domaines consistaient surtout en forêts, couvrant le versant français des Pyrénées, entre Tarascon et Foix, du côté des Cabanes. Grand chasseur, aimant à recevoir, il avait fait du château de Gudanes le rendez-vous de toute la noblesse avoisinante, qui flattait sa vanité et lui avait décerné le titre pompeux de « roi des Pyrénées », titre

Digitized by Google

qu'il avait pris au sérieux et dont il aimait à se parer. Il n'avait qu'un regret, celui de n'avoir pas d'héritier mâle. Il avait marié sa fille aînée au comte de Pons, colonel du régiment de Royal-Marine; mais elle n'avait pu vivre avec son mari et l'avait quitté peu de temps après son mariage. Le marquis de Gudanes avait alors reporté son affection sur sa seconde fille, Marie-Thérèse-Joséphine, mariée à Guillaume-Antoine de Mengaud, baron de La Haye, président à mortier du Parlement; et il aimait à venir passer de longs mois à Toulouse, dans leur hôtel de la rue Ninau. Il s'était ainsi mis en relation avec la société toulousaine, et en particulier avec les magistrats du Parlement, qui accouraient à ses fêtes somptueuses. Déjà obéré par sa vie luxueuse dans le pays de Foix, il acheva de se ruiner à Toulouse par ses dépenses et ses largesses. Il en était venu à ne pouvoir payer son maître d'hôtel qu'en lui cédant quelques champs, son régisseur en lui consentant le bail d'une pièce de terre à titre de locaterie perpétuelle, d'autres domestiques en s'engageant à leur servir des rentes viagères. Il avait fini par aliéner certains de ses meilleurs domaines, tel que celui de Montgaillard, avec son château, ses terres et les droits seigneuriaux qui y étaient attachés. Il devait même perdre son marquisat de Gudanes dans des conditions qui l'irritèrent profondément.

En 1761, le marquis de Gudanes avait contracté un emprunt relativement important au Trésor royal; et, après vingt ans, il restait encore débiteur de vingt mille livres. Mis en demeure d'avoir à payer cette somme, il usa de tous les moyens pour obtenir des délais. Il prétexta les fléaux de tout genre qu'il avait dû subir : orages, grêles, débordement de torrents, inondations de rivières, dévastation de ses forêts, chômage de ses usines, grèves de ses ouvriers, ralentissement des affaires commerciales. Mais le Trésor avait besoin d'argent, et il ne put obtenir les délais qu'il demandait pour se libérer. Il fit alors à son gendre cession de tous les biens qu'il possédait dans le Comté de Foix et estimés à 600.000 livres, à la charge d'en faire bénéficier

Digitized by Google

un de ses enfants mâles à son choix, lequel hériterait de ces biens et porterait le nom et les armes de son grand-père, qu'il transmettrait à ses descendants. Le marquis de Gudanes put ainsi se soustraire à ses obligations, et le fisc se trouva en présence d'un débiteur insolvable.

La considération du marquis de Gudanes ne se trouva pas diminuée dans la société toulousaine ni dans le monde parlementaire. Il donna un libre cours à son mécontentement en critiquant tout ce qui se faisait dans le gouvernement. Il incriminait même le Roi, dont « l'intelligence bornée et le caractère faible se laissait conduire par des conseillers incapables ». Il attaquait les Ministres, qui avaient promis « l'âge d'or », alors qu'ils ne donnaient pas même « l'âge de fer » ; et, s'il avait beau jeu contre Calonne, il ne ménageait davantage ni Turgot, ni Necker. Il s'en prenait enfin à la Reine, dont il blâmait la conduite légère, les accointances suspectes, les largesses ruineuses envers ses favoris et ses favorites, tandis qu'elle écartait de la Cour les soutiens les plus dévoués de la Monarchie.

Le marquis de Gudanes trouva dans le Parlement de Toulouse de nombreux magistrats qui partageaient ses sentiments. Et ceux-ci, pour l'encourager dans son opposition frondeuse, le proclamèrent le « doyen de la noblesse toulousaine ». C'était un nouveau titre, qui venait remplacer celui de « roi des Pyrénées ». Il s'en para avec orgueil et fit du salon de son gendre le centre d'une opposition ardente, à laquelle se mêlèrent les femmes elles-mêmes. On citait, notamment, Madame de Cambon, fille de l'ancien procureur général Riquet de Bonrepos, dont le mari devait devenir premier président en 1787, à la mort de M. de Niquet; Madame Du Bourg, femme d'un conseiller, qui incarnait en elle l'esprit parlementaire dans son opposition aux réformes ministérielles; les; Madame de Lamotte, également femme d'un conseiller, d'une gaîté charmante en même temps que d'une rare intelligence.

A côté de cette petite cour d'opposition parlementaire,

Digitized by Google

il y avait une autre classe de la noblesse toulousaine qui n'était pas moins frondeuse et sarcastique. Elle se groupait autour des Du Barry, des Chalvet et des Rabaudy. On sait quelle avait été la conduite des trois frères Du Barry. L'aîné, le comte Jean, comme on l'appelait, avait fait de son frère cadet le mari de sa maîtresse, Jeanne Vaubernier, pour la livrer à Louis XV moyennant finances. Quant au troisième frère, Hélie, d'abord capitaine des Gardes, puis maître de Camp, il avait épousé, en secondes noces, Mademoiselle de Chalvet, fille du Sénéchal de Toulouse, dont le titre était purement honorifique, mais faisait de lui le chef de la noblesse toulousaine.

Pendant tout le règne de Louis XV, le comte Jean avait pu continuer sa vie de débauche, grâce aux libéralités qu'il recevait de sa belle-sœur et du Roi. Et il avait coutume de grouper dans sa villa de la place Saint-Raymond, près de la basilique Saint-Sernin, de nombreux compagnons de fête appartenant à la noblesse et au Parlement, tels que le président de Senaux, le président d'Aiguan marquis d'Orbessan, considérés par la favorite comme « très aimables et fort spirituels », le conseiller de Montégut-Ségla, le comte de Toulouse-Lautrec, qui, pour obtenir les largesses du Roi, allait jusqu'à se vanter, en pleine Cour, d'être le parent des Du Barry.

A la mort de Louis XV, le 10 mai 1774, le comte Jean Du Barry avait dû s'enfuir en Suisse pour éviter d'être enfermé au donjon de Vincennes. Et son frère Hélie, qui s'intitulait « marquis Du Barry », changeait son nom patronymique en celui de « comte d'Hargicourt », qui était celui de sa première femme. Mais, quand la comtesse Du Barry, qui avait été séquestrée dans l'abbaye de Pont-aux-Dames, près de Meaux, avait reconquis sa liberté, le comte Jean était rentré à Toulouse et avait repris ses habitudes de confort, de bonne chère et de plaisirs, groupant autour de lui de joyeux amis, parmi lesquels se faisaient distinguer par leur esprit primesautier le marquis de Davessens-Montcalm et le conseiller au Parlement de Reversac-Célès-Marsac, qui était son parent.

Digitized by Google

Lors des réformes du chancelier Meaupou, le comte Jean Du Barry avait nettement pris parti pour les Parlementaires : aussi était-il très apprécié par eux. Il fit de même lorsque l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, devenu premier ministre en 1787, voulut faire enregistrer par les Parlements les édits bursaux pour rétablir les finances de l'Etat. A l'exemple du Parlement de Paris, le Parlement de Toulouse refusa, le 3 mai 1788, de les enregistrer, et s'associa à la demande de réunir les Etats généraux. Il fut remplacé par le *Grand Bailliage,* ce qui excita l'indignation des Parlementaires et des autres gens de justice. Jean Du Barry prit fait et cause pour eux, et alla jusqu'à soulever le peuple contre l'autorité royale, avec le concours des avocats Jammes, Duroux et Lafage. Les ferments d'opposition étaient surtout grands dans le Tiers-Etat, représenté par les avocats, les procureurs et, en général, tous les hommes de loi.

De tous côtés, on réclama la convocation des Etats généraux. Il en fut surtout ainsi de la Noblesse toulousaine. Bientôt, dans le Comminges, dans le Couserans, la noblesse unit ses efforts à ceux de la noblesse de Toulouse pour demander de nombreuses réformes. Excités par la déclaration de principes formulée à l'assemblée de Vizille, cent gentilshommes signèrent un Mémoire dans lequel ils prétendaient que les Etats du Languedoc n'avaient pas la même constitution qu'aux siècles précédents; que les vingt-trois barons qui y représentaient la noblesse n'avaient ce privilège que par abus; qu'ils n'étaient ni les mandataires ni les représentants du second ordre ou de la noblesse. Le Parlement de Toulouse donna raison aux cent gentilshommes qui s'étaient présentés à sa barre, ayant à leur tête le marquis de Gudanes, et qui représentaient l'assemblée des Etats comme « inconstitutionnelle, usurpatrice et follement généreuse ». En vain, elle fut défendue par deux autres gentilshommes, en un Mémoire où ils disaient : « Jamais son administration, toujours grande et noble, n'a été plus brillante, plus active, plus vivifiante qu'à cette

Digitized by Google

époque. Les routes majestueuses qui, par un admirable ensemble dans les combinaisons, réunissent l'économie et la durée, et qui, divisées en mille rameaux secondaires, portent jusqu'au plus chétif hameau l'abondance et la vie; les monts de roc vifs ouverts par la mine à l'activité des communes; les vallons comblés et les coteaux aplanis; les ponts suspendus sur les abîmes; les chaussées imposées comme un frein aux fleuves domptés; les canaux et les ports, tant de travaux immenses qui ont embelli, agrandi Toulouse, Montpellier et la plupart de nos cités; tant de monuments où la grandeur française se montre avec dignité près des débris de la grandeur romaine. » Cet exposé des services rendus à la Province était exact. Mais rien ne put arrêter les nouveaux gentilshommes, les anoblis et les bourgeois *vivant noblement*, comme on disait alors. Ils formaient une classe autrement nombreuse que celle des gentilshommes des Etats, et ils prétendaient tout régenter, dans l'Etat comme dans la Province. Ainsi que l'écrivait en 1801 un contemporain, Mounier, ancien secrétaire des Etats provinciaux du Dauphiné, devenu député aux Etats généraux de 1789, dont le témoignage ne peut être suspect : « Jamais on ne fit plus d'efforts pour persuader qu'il était nécessaire au bon ordre d'avoir cent mille personnes privilégiées qui, fières d'une descendance réelle ou supposée des anciens possesseurs des fiefs ou des anciens hommes d'armes, dédaignaient la postérité des hommes paisibles, opprimés et soumis. Jamais la fureur des généalogies ne fut plus active; jamais on n'acheta plus de fausses preuves de noblesse. Ce n'était pas le Roi qui disposait des honneurs; mais tous ceux qui avaient la prétention d'être nobles choisissaient à leur gré les titres qui leur convenaient le plus, et on rencontrait de toutes parts des comtes, des marquis, des barons, des chevaliers de leur propre création... »

Ce fut en cet instant où toutes les passions fermentaient que les Etats du Languedoc se réunirent à Montpellier. Le comte de Périgord, gouverneur de la Provence, et l'in-

Digitized by Google

tendant Boulainvilliers en firent l'ouverture le 18 janvier 1789. Suivant l'ancienne habitude, les députés se rendirent en corps à l'église Notre-Dame-des-Tables. Leur marche solennelle, qui attirait jadis de nombreux spectateurs, ressemblait plutôt cette année à un convoi funèbre. La tristesse était sur tous les visages. Il semblait que, lisant dans un avenir peu éloigné, chacun prévoyait une issue fatale pour les destinées de la Province et de la France elle-même.

Le serment de défendre les libertés de la Province et de soutenir ses intérêts menacés fut prêté en la forme ordinaire, dit le procès-verbal de la séance : « Messieurs de l'Eglise ayant les mains sur la poitrine, et Messieurs de la Noblesse, les députés du Tiers-Etat et les officiers du Pays la main levée à Dieu. »

Après avoir réglé les affaires de la Province, les membres des deux premiers Ordres adressèrent au Roi une lettre, en date du 30 janvier 1789, qu'on pourrait qualifier de « testament » de la noblesse de race. Cette lettre était était ainsi conçue :

« Sire,

« Tous les membres des deux Ordres du Clergé et de la Noblesse qui sont présents aux Etats de la Province du Languedoc, convoqués par Votre ordre à Montpellier, prennent la liberté de déposer dans le sein paternel de Votre Majesté le vœu qu'ils ont formé de contribuer aux impositions de la Province, tant royales que locales, sans aucune différence dans la quotité de l'imposition proportionnelle des biens ruraux. Ils ont pris, en même temps, la résolution de porter aux Chambres du Clergé et de la Noblesse des prochains Etats généraux le vœu qu'ils viennent de former, pour y être sanctionné par l'adhésion, et le vœu commun de leur Ordre respectif. Ils ont enfin la satisfaction, lorsqu'ils ont annoncé leur résolution à l'assemblée des Etats, d'être témoins de l'empressement de tous ceux du Tiers-Etat qui possèdent des biens nobles, à y

Digitized by Google

concourir et à partager le zèle et le patriotisme dont ils venaient de donner l'exemple.

« Nous sommes avec le plus profond respect, Sire, etc. »

On voit que, jusqu'au dernier moment de leur existence, les Etats du Languedoc n'ont pas démenti leur conduite passée et que ni les calculs de l'égoïsme, ni le ressentiment de l'honneur blessé, ni l'opiniâtreté de l'opposition dont ils étaient l'objet n'avaient arrêté leurs mouvements généreux lorsqu'il s'agissait de sacrifices dictés par la justice et par la raison. Aussi en reçurent-ils des témoignages glorieux dans l'arrêt du Conseil du 13 février 1789, qui enregistra leur déclaration, dans une lettre de Louis XVI, du même jour, qui les en remercia, et dans celle du ministre Necker, le lendemain, qui les en félicita.

Par cette démarche spontanée, par leur initiative généreuse, la haute Noblesse du Languedoc avait prévenu les réclamations du Peuple et la détermination des Etats généraux. Mais les Gentilshommes qui avaient à leur tête le marquis de Gudanes et qui avaient demandé au Parlement d'élire leurs députés aux Etats provinciaux, s'écrièrent qu'ils ne pouvaient être dépouillés ainsi de l'un de leurs plus importants privilèges; que les barons des Etats pouvaient consentir à payer les mêmes impôts que les roturiers; mais que ceux qui répandaient leur sang pour la Patrie devaient être exempts de tous les tributs. A cela on répondait qu'il était vrai que les terres nobles ne payaient autrefois rien à l'Etat; mais que c'était uniquement parce qu'elles constituaient des bénéfices militaires, donnés à une classe qui devait toujours se présenter en armes à la suite de son souverain, et mener avec elle, alors qu'elle en recevait l'ordre, un certain nombre de ses vassaux pour la défense de la Patrie; qu'alors l'entretien des armes était, en quelque sorte, à la charge de la Noblesse, et qu'il était juste que celle-ci en fût dédommagée, et qu'elle l'était dans le Nord de la France, et seulement en partie dans les provinces méridionales par l'exemption des

Digitized by Google

impôts; mais que, depuis l'établissement des troupes régulières et des armées permanentes, la Noblesse était absolument délivrée de leur entretien; que l'Etat seul en faisait les frais et que la somme des dépenses militaires de terre et de mer s'était élevée, depuis peu, d'une manière effrayante; que, cependant, la paie du soldat et du matelot n'avait été que faiblement augmentée, que la noblesse en avait seule profité; que l'Etat payait les chefs des gens de terre et les officiers de mer, de tout grade, tous nobles, comme il payait les subalternes, soldats et matelots, tous plébéiens, avec cette seule différence qu'il donnait peut-être trop aux premiers et pas assez aux autres. On ajoutait que, d'après cet état de choses, les Nobles ne payaient point l'armée, mais que leur présence dans ses rangs était pour eux une source de dignités, de fortune et de gloire. Enfin, on concluait en disant que les fiefs, ou bénéfices militaires, étaient dorénavant sans objet, et que ce n'était plus qu'une affaire honorable et futile.

Pendant ce temps, l'abbé Siéyès publiait son fameux pamphlet : *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?* Pour préserver la Noblesse du soulèvement des masses excitées contre elle, il fallait montrer de la générosité, de l'abandon, du patriotisme; et c'est ce qu'avaient fait les barons des Etats.

Mais les partisans du marquis de Gudanes finirent par triompher; Louis XVI, cédant à leurs intrigues, consentit à la convocation par sénéchaussées des gens des trois Ordres qui devaient nommer les députés aux Etats généraux.

Le Languedoc, partagé en douze sénéchaussées, devait fournir vingt députations à chacune de ces assemblées, et chaque députation devait être composée d'un député du Clergé, d'un député de la Noblesse et de deux députés du Tiers-Etat.

Naturellement, le nombre devait l'emporter : aucun des barons des Etats ne fut élu. Mais les amis du marquis de Gudanes ne devaient pas triompher longtemps. Les représentants qu'ils avaient élus n'osèrent pas soutenir

Digitized by Google

leurs prétentions; et, comme dans toutes les autres provinces, ils renoncèrent solennellement aux privilèges de la Noblesse. C'est ainsi qu'à Toulouse, le député lui-même de la Noblesse aux Etats généraux, élu le 7 avril 1789, M. le marquis d'Escouloubre, et plusieurs de ses amis, tels que MM. de Panat, d'Avessens de Montcalm, de Verny, n'hésitèrent pas à se séparer d'eux. Sur la demande du marquis de Latresne, son secrétaire, l'Ordre de la Noblesse de la sénéchaussée de Toulouse finit même par déclarer solennellement, sur son honneur, qu'elle renonçait d'une façon expresse à tout privilège pécuniaire.

La question devait être définitivement tranchée dans la fameuse nuit du 4 août 1789 par l'Assemblée nationale, qui mettait fin à tous les privilèges dont jouissait la Noblesse, et en particulier à l'accès exclusif de certaines charges, à une juridiction spéciale, à certains revenus particuliers dits « droits seigneuriaux », enfin à l'immunité des impôts de l'Etat.

Le vote de la nuit du 4 août 1789 fut complété par la loi du 10 juin 1790, supprimant la Noblesse elle-même, interdisant tous les titres nobiliaires, et ordonnant que tout citoyen ne pourrait porter que le vrai nom de sa famille. Mais, ceux-là même qui s'étaient associés à ce vote le supportèrent difficilement. On connaît le mot de Mirabeau à son valet de chambre, en rentrant à son hôtel : « C'est convenu, lui dit-il, on m'appelle « citoyen Riquetti »; mais, si tu as le malheur de m'appeler autrement que « Monsieur le Comte », tu sais où tu auras mon pied. »

⁂

Pendant quelques années, les prescriptions de la Révolution furent observées. Mais dès qu'il fut possible de les méconnaître, on n'y manqua pas. Ceux qui allaient en visite, aux Tuileries, chez le Premier Consul, ceux surtout qui s'arrêtaient chez Joséphine, née de la Pagerie, s'y présentaient avec leurs anciens titres, sachant bien qu'ils y seraient d'autant mieux accueillis.

Digitized by Google

L'Empire, à son tour, voulut avoir sa Noblesse, qui fut créée par le décret du 1er mars 1808 en faveur des grands officiers militaires, des membres de l'Etat et des fonctionnaires officiels. Et cette nouvelle Noblesse fut reconnue par Louis XVIII, en même temps qu'il rétablissait l'ancienne par l'article 71 de la Charte Constitutionnelle de 1814. Mais ces deux Noblesses différaient essentiellement de la Noblesse de l'ancien régime, en ce qu'elles ne donnaient droit à aucun privilège et, au contraire, qu'elles devaient payer des droits, gradués suivant l'importance du titre reconnu. Le taux de ces droits était, d'après la loi du 31 juin 1819, de 18.470 francs pour le titre de Duc, de 7.170 francs pour les titres de Comte ou de Marquis, et de 5.050 francs pour les titres de Vicomte ou de Baron.

La République de 1848 s'empressa, par un décret du 25 février, rendu au nom de l'égalité, d'abolir les titres de Noblesse. Mais le Second Empire les a rétablis par le sénatus-consulte de 1852. Il créa même, en 1859, un Conseil du Sceau des Titres pour procéder, moyennant finance, à la reconnaissance et à l'investiture des titres de Noblesse. Et la Troisième République a observé cette législation jusqu'à ce jour.

D'après une statistique plus ou moins exacte, on estime à 80.000 le nombre des familles nobles, en France. Et, cependant, dans la dernière période quinquennale de 1920-1924, le Conseil du Sceau des Titres n'a été appelé à prononcer que seize investitures, dont le produit n'a pas dépassé 35.000 francs. Le projet de loi actuellement déposé à la Chambre des députés serait motivé par ce peu d'empressement des intéressés à réclamer le bénéfice de la loi monarchique maintenue par la République. Quant au fisc, ajoute-t-on, il ne saurait y perdre beaucoup, puisque les assujettis font défaut.

Tous ces faits allégués, même en les supposant exacts, ne peuvent justifier le nouveau projet de loi, car il n'y aurait qu'à tenir la main à une application plus exacte de la législation en vigueur ou, au besoin, à la rendre plus efficace par une loi plus rigoureuse.

Digitized by Google

Lors de la discussion du budget de 1907, M. Monier, alors directeur au Ministère de la Justice, soutint, comme Commissaire du Gouvernement, un projet de loi frappant de déchéance tous nobles non investis. Le produit annuel de la taxe était évalué à 80.000 francs environ. La Chambre des députés adopta ce projet le 14 décembre 1907. Mais le Sénat le rejeta.

La situation n'a pas changé depuis 1907. Si le Parlement reste logique avec lui-même, il ne modifiera pas la législation actuelle, à moins qu'il ne la perfectionne, dans l'intérêt des véritables Nobles comme des finances de l'Etat.

D'autre part, il n'y aurait pas lieu de supprimer, ou même de modifier la législation actuellement en vigueur, car elle ne contredit en rien les principes établis par la Révolution de 1789. Ni politiquement, ni économiquement, la Noblesse actuelle ne forme une classe spéciale dans l'Etat. Mais, socialement, outre ses traditions chevaleresques, elle a conservé jusqu'à ce jour deux propriétés légalement reconnues, savoir : 1° Le BLASON, signe commun à tous les membres d'une même famille, et dont ils ont le droit de faire interdire, par jugement, l'usage, commercial ou non, à toute personne non autorisée; et, 2° le *Titre qualificatif héréditaire,* seul vestige de l'ancien droit d'aînesse, et qui, dans les familles justifiant de cette propriété, se transmet régulièrement avec le nom qui y est attaché par ordre de primogéniture. On sait, d'autre part, que la particule *de,* placée devant un nom propre, n'a légalement aucun caractère nobiliaire en France (ce qui n'est pas le cas pour le *von* allemand) (1). En fait, le *titre*

(1) Loyseau constate déjà qu'en son temps (commencement du dix-septième siècle) on usait de la *particule* pour s'anoblir. « Il y a un peu d'excuse, dit-il, dans la vanité de nos modernes porte-épée qui, n'ayant pas de seigneurie dont ils puissent prendre le nom, y ajoutent seulement un *de* ou un *du* devant celui de leurs pères, ce qui se fait en guise de seigneurie. » Il fait remarquer que les nobles des premiers siècles ignoraient la particule et s'appelaient simplement Bouchard, Foucault,

Digitized by Google

et le *blason* sont donc les seuls privilèges de la Noblesse française. Et ces privilèges ne sont pas de nature à blesser l'égalité, car, ainsi que le disait le Garde des Sceaux, en 1859, « la véritable et intelligente égalité consiste, non pas à proscrire les distinctions, mais à en permettre l'accès à tous ceux qui s'élèvent par leur courage, par la dignité de leur conduite et par l'éclat des services. »

La Troisième République paraît si bien partager ce sentiment que, plus que les régimes politiques précédents, elle a multiplié tous les genres de distinctions en les prodigant avec une excessive générosité.

Qu'on mette un terme aux abus, qu'on atteigne la fraude ou le charlatanisme, qu'on rende enfin aux distinctions publiques le caractère et le prestige qui n'appartiennent qu'à la vérité, rien de mieux ! Mais qu'on ne porte pas atteinte à des droits acquis et qu'on n'inquiète pas des droits légitimes concédés par les Gouvernements précédents, reconnus par les Tribunaux ou régularisés par le Conseil du Sceau de France. Dans un pays et sous un régime où le plus humble citoyen peut arriver par sa valeur personnelle aux plus hautes situations, la Loi doit protéger, et non prohiber, tout ce qui représente le prix du mérite et l'honneur des familles.

Hugues, Foulques (même sans ajouter un nom de terre), tout comme les roturiers. Du reste, cela existait encore au dix-septième siècle, et un noble de vieille roche, Jacques Tézart, se montra offusqué qu'on l'eût appelé Jacques de Tézart, se contentant d'ailleurs d'être seigneur des Essarts et baron de Tournefeu. La particule est si peu une marque de noblesse que beaucoup de nobles authentiques ne l'ont pas et que beaucoup de roturiers avérés la gardent. La noblesse est donc obsolument indépendante du nom que l'on porte : une particule ou même un nom de terre ne la prouvent nullement, ainsi que le fait observer Alfred Rambaud, en son *Histoire de la civilisation française*, tome II.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'INTUITION SCIENTIFIQUE LES AMOURS DE RONSARD ET LA RELATIVITÉ [1]

PAR M. JUPPONT

I. — De la Poésie à l'Intuition scientifique

Synthèse liminaire. — Confuses par essence, les réactions du Cœur (2) sont immédiates (3), donc sincères et intégrales. De ce fait, les exclamations spontanées, joyeuses ou tristes, admiratives ou horrifiques sont vraies et irrécusables. Elles *désensevelissent* l'inconscient ; elles *exhument* le subconscient, sans les analyser, sans les altérer.

Dès que la Pensée (4) décompose, associe, transfigure les sensations en Idées, elle ressuscite le Passé. Le résultat médiat, subjectif est variable avec les individus.

Les groupements agréables d'Idées surgis dans la Pensée,

(1) Ce travail groupe nos deux lectures : *Les contradictions philosophiques de la Relativité*, et *l'Intuition scientifique et les Amours de Ronsard.*

(2) Ensemble des fonctions émotives. Ronsard disait l'*estomac.* Pétrarque chantait : « la belle et jeune *poitrine,* siège d'une haute intelligence. » (*Les Rimes de François Pétrarque,* traduction F. Reynard; Paris, Charpentier, 1883, chanson III, p. 27). Le nerf pneumo-gastrique solidarise ces deux expressions.

(3) Au sens philosophique : Sans intermédiaire.

(4) Nous commençons par une majuscule les mots ayant un sens spécial.

Digitized by Google

y engendrent le sentiment poétique (1). Volupté psychique éclose dans l'affectivité, au contact des Percepts, comme les parfums, dans les fleurs, sous les caresses du Soleil.

Les allégories, les métaphores transposent (2) les acquisitions sensorielles (3). Elles s'affranchissent des contraintes spatiales auxquelles l'Univers est condamné. Cette abolition soustrait la Poésie aux lois de la Nature. Les ailes qu'elle usurpe lui donnent l'illusion de s'envoler, les unes dans la Pensée, les autres dans les choses. De sorte que la rhétorique prend, à l'état de veille, les licences que le sommeil impose aux rapprochements d'images et de sensations (4) oniriques (5).

C'est ainsi que les mages et les poètes déifièrent les passions inchangées et les croyances versatiles bien avant Homère. Qu'ils explorèrent le Monde avant Lucrèce. Jusqu'au jour où l'intelligence renia son origine, pour placer ses raisons *en dehors* et *au-dessus* des tressaillements du Cœur. Elles y vivent cependant à l'état de chrysalides, ternes, rampantes, inaperçues, avant de devenir les papillons éclatants, ivres d'espace, que la Conscience admire.

Depuis cette dichotomie, le rationalisme prétend tout démontrer.

Sur la plage d'Hippone, saint Augustin vit, dit-il, un enfant qui, à l'aide d'une coquille, voulait faire passer la mer par un trou creusé dans le sable. La Raison, plus audacieuse encore, voudrait, au moyen du langage, intérioriser le Cosmos dans les cerveaux. L'outil est insuffisant. Le moyen dangereux. Dans sa tâche illusoire, la Raison s'ac-

---

(1) « Or le mot est un poème aussi ». Paul ADAM, *La Morale de l'Education*, Paris, Flammarion, p. 184.

(2) Teint de lys, cœur de pierre, yeux d'azur.

(3) Qui dépendent des cinq sens périphériques ou spéciaux.

(4) Tous les faits parvenus à la connaissance.

(5) Si l'illusion suscite des actes réputés anormaux ou dangereux, par le milieu social, elle devient morbide. V. DIDE et GUIRAUD, *Psychiâtrie du médecin praticien*, Masson et C^ie^, Paris, 1922; *l'Onirisme*, p. 253.

Digitized by Google

corde deux groupes d'auxiliaires. L'Esprit et ses facultés, *inventés* de toutes pièces, pour situer à priori les faits psychiques. Le Point géométrique *imaginé* et la Masse *conçue*, pour analyser les Mouvements de la Matière. Ces libertés s'apparentent étroitement aux envols de la Poésie, aux illusions du rêve et aux pouvoirs des dieux.

L'empirisme, qui silhouette cette thèse sur les choses, *relie* le Point et les Masses à l'aide des Nombres. Dans les calculs, l'unité arithmétique, ses sous-multiples et leurs complexes jouent le rôle des métaphores dans le discours. Avec une différence. Les figures poétiques agrémentent l'aspect sensoriel des objets. Les Nombres sont quotité pure. Hors de la qualité numérique ils sont vides. Ils atteignent le summum de l'identification analogique et de l'abstraction.

La philosophie discursive voudrait quitter ces tuniques de Nessus. Impossible.

Le vrai savant sait pourquoi les innombrables mystifications des gnoses sont inéluctables. Sans elles, en effet, la Conscience serait arrêtée à chaque pas dans les estimations du réel. L'artifice pragmatique, la substitution verbale, deux pommes, plus deux raisins font quatre fruits (1) est si utile, que cette fonction servile, éclipse l'idéalité philosophique de la parole. Traduire la vérité.

Les motifs de cette coutume sont impérieux. Les besoins doivent être satisfaits. Ils peuvent d'autant moins attendre le Vrai, que nous ne le possèderons jamais. C'est pourquoi les nécessités vitales se contentent d'approximations plus ou moins heureuses. L'ignorant, le croyant confondent l'objet et les symboles qu'ils lui donnent. Les praticiens, industriels, professeurs, législateurs, magistrats utilisent des inexactitudes. Les commodités qu'elles apportent, mesurent la valeur des doctrines appliquées aux satisfac-

---

(1) La réduction au même dénominateur, dans l'addition des fractions, apporte à ce subterfuge, la *précision* quotitative d'où résulte l'*exactitude* mathématique.

Digitized by Google

tions de la vie. Le pragmatisme organise l'erreur et l'approximation, au mieux de nos besoins.

Le Jéhovah des juifs, l'Etre absolu de Parménide devenus la Trinité chrétienne, l'Allah de Mahomet, le Dieu des spiritualistes ont groupé dans une unité mystique le chaos de l'ignorance originelle, les fictions et les incertitudes qui leur succèdent. Cette conquête de l'Intuition est prodigieuse, si on compare les bienfaits apaisants d'une volonté coordinatrice de l'Ordre universel avec les luttes homériques de l'Olympe et les caprices fétichistes.

Le souci d'exactitude prive le physicien des ressources sans bornes de l'analogie et des métaphores. Personne ne peut s'en affranchir. Leurs vestiges subsistent dans les comparaisons objectives (1).

Par suite des sujétions raisonnables et raisonnées que la Science s'imposa, les empiriques n'ont synthétisé leur savoir que vers la fin du dix-neuvième siècle. Le *Credo* positiviste, en « l'équivalence des formes de l'Energie », a attendu près de deux millénaires pour rejoindre la majesté subjective du *Credo* de saint Paul.

Plus modeste que la multitude des dogmes et des opinions désinvoltes, la Science, malgré ses convictions motivées, ne donne pas de visage à la « Dominatrice du Monde ». La Philosophie physique (2) peut le rechercher. Les doctrines classiques en sont incapables.

Quelles sont les causes de cette divergence ?

Jadis, la force métaphysique d'Aristote et la perfection du mouvement circulaire; plus tard, l'Inertie de Képler, le postulat de Galilée et la suprématie du mouvement rectiligne; ensuite les lois de Newton et de Coulomb qui identifièrent les Concepts antérieurs ; enfin les équations de

---

(1) Comme le rapprochement des courants hydrauliques et électriques.

(2) P. JUPPONT, *La philosophie physique et la Métaphysique scientifique*, Toulouse, Privat, 1921.

Digitized by Google

Maxwell, célèbre idéalisation des lignes de force de Faraday, ont égaré la Mécanique et, avec elle, la Physique dans les labyrinthes de la Poésie quotitative.

Sous prétexte de lever les divergences de l'expérience et des principes qui en *prévoient* les résultats (1), la Relativité complique les dédales de la dynamique, au point d'en rendre l'exploration terrestre impossible. Elle chasse la vérité dans l'éther insondable comme les religions emportent Dieu dans des Ciels inexplorés. Les équations de Lorentz et d'Einstein remplacent l'édifice réaliste d'Euclide (2) par des séries de constructions fantomatiques, mais rigoureuses. Leurs variances (3) objétivées (4) dans la contraction riemanienne de Lorentz, suivant la seule direction de la vitesse, sont des mystères aussi impénétrables que la transsubstantiation eucharistique. Le sentiment les dicte. D'où leur attrait sur la foule.

Au lieu de combler l'abîme que la Nature place entre les phénomènes perçus et les représentations symboliques, les tenseurs vectoriels le creusent. Leur rhétorique prolonge dans l'infinitude mathématique les arguments rationnels qui s'élancent en tournant le dos à la réalité. La solidarisation physique de l'Espace et du Temps, repérés dans toutes les directions, par rapport à un *Point quelconque*, méprise les nombreux fils d'Ariane et les coordonnées tridimensionnelles que les phénomènes suggèrent sans jamais se lasser. Pour les habitants de notre planète, la direction rectiligne Nord-Sud et sa permanence relative ne sont pas une fiction. Les parallèles et les méridiens astronomiques

---

(1) L'ingénieur qui calcule un pont, un outil, un moteur, etc., pressent leur fonctionnement futur.

(2) P. JUPPONT, *La Véritable Géométrie d'Euclide et la Relativité d'Einstein*, Mémoires de l'Académie des S. I. et B. L. de Toulouse, 1924, Douzième série, t. I, p. 189.

(3) La Masse étant un *invariant*, au même titre que les postulats géométriques, leurs changements exigent un terme spécial.

(4) Le *subjectif* appartient au sujet; l'*objectif* à *l'object* de l'objet pensé, *l'objétif* à l'objet lui-même.

Digitized by Google

découlent de la rotation terrestre et de la position de son axe. L'inverse est subjectif. La réversibilité mathématique qui le suppose réalisé, échafaude des mythes. Malgré cette évidence, la Relativité s'accorde le pouvoir et la joie d'élever l'hypergéométrie choisie au rang de *Deus ex machina.*

En toute rigueur, les représentations de la mécanique classique ne sont même pas comparables aux ficelles du théâtre grec. La Masse n'existe (1) pas. Elle n'est pas mesurable par comparaison évidente, comme une longueur. L'égalité stricte des bras du fléau de la balance n'autorise pas la comparaison, à tout instant, en tous lieux, dans tous les azimuths, du *Concept* de « Masse du corps à peser », au *Concept* « Masse des Poids étalonnés » (2). Les savants qui croient à l'exactitude permanente de la romaine, négligent la distance ainsi que les mouvements astronomiques et cosmiques des objets comparés. Ils imitent les psychologues qui distinguent les facultés mentales par les résultats observés.

Or, dans les opérations inhérentes à la pesée, pas plus que dans l'introspection psychologique, la Masse et les propriétés animiques (mémoire, attention... etc.), ne sont rattachées au Temps et à l'Espace *extrinsèques.*

La lacune est grave. Elle soustrait les sciences physiques et psychiques aux actions de l'ambiance. Elle réserve à l'imagination scientifique, une partie des ailes, que le verbe donne à la Poésie.

Il suffit de regarder les choses de près, pour s'en convaincre.

Les principes mécaniques identifient les Masses, par rapport au centre de la Terre, vers lequel, disent-ils, les objets pesants tombent tous, *rigoureusement,* de la même manière (3). Cette métaphore assimile *dans le Temps et*

---

(1) Au sens, où ce mot s'applique à l'*existence* de la Matière.

(2) Théoriquement la pesée change avec l'orientation du fléau de la balance, avec le jour et l'heure de la mesure.

(3) Si leur cinématisme visible est sensiblement le même,

Digitized by Google

dans l'Espace, les constituants de l'or, à ceux du liège, de l'air et de l'éther, si souvent considéré comme vide de Matière ?... Les aprioris dynamiques organisent la dématérialisation des corps pesants, comme les dogmes spiritualistes transportent le siège de la Pensée hors des substances physico-chimiques. La crédulité simpliste des équations dites *physiques !...* emprisonne des fantômes rigides dans l'arbitraire. Elle les enfouit dans l'absolu, aussi profondément que les thèses psychologiques confinent les facultés de l'Esprit dans le conventionnel.

L'onirisme des foules dogmatisées et l'anémie de la dynamique demandent d'autres guérisseurs que l'Unité mystique et les prévisions rationnelles.

Les éléments d'une reconstitution saine de la Pensée, par une psychiâtrie *légale,* gisent dans les obscurités de l'Intuition (1). Leur recherche parmi l'inconscient et le subconscient exige du philosophe scientifique un travail *comparable* aux prospections du mineur, qui fouille les entrailles du sol, de bien des manières et à des profondeurs variées, pour approvisionner l'industrie de matières premières différentes, sur l'identité desquelles aucun doute n'est permis.

D'où trois questions : Quels sont les Psychènes fondamentaux ? Où les situer ? Comment les utiliser ?

Les deux *Intuits* (2) universels sont la Durée et l'Etendue.

La Durée est la seule acquisition immédiate de la Conscience. Le support direct de toutes les vérités. Elle traduit les successivités de la vie intérieure. Elle transpose

---

l'*Energie* de la chute est très différente. La Kinesthésie s'en rend compte. Le rôle de la Masse des corps est d'expliquer ce fait banal, que les sens périphériques ignorent.

(1) Ce mot solidarise les significations différentes qui lui ont été données par les philosophes. Comme sensation, groupe les apports si différents des divers sens.

(2) Je m'excuse de ce néologisme. *Intuit* est le résultat de l'Intuition comme *induit* est le résultat de *l'induction,* causée par des *inducteurs.*

Digitized by Google

l'effet des sensations internes, dans les expressions qui lui font une place apparente ou cachée.

L'Etendue est la connaissance médiate où se réfugient les apports sensoriels. Elle révèle l'ordre ambiant et le situe. Elle est le *fatum* de l'extérieur au Moi. Nul ne peut nier son emprise, sans admettre qu'il vit dans un « Autre Monde ».

La Pensée est incapable de scruter d'emblée, les complexités originelles de la Durée et de l'Etendue. Elle *doit* leur substituer des analogues : le Temps T et l'Espace L^3. Le premier est un *Concept*. Le second une *image*. Tous deux sont supposés simples et homogènes. Cette double transfiguration conditionne les raisonnements logiques. Elle les réfère à deux catégories de formes, que Platon unifiait dans le Monde des Idées. Cette assimilation n'est plus permise. Concepts et images se rejoignent dans l'idéation. C'est indéniable. Mais, l'un et l'autre y emportent le souvenir de leur origine. Si la Raison efface les traces du Passé, ses représentations, quoique objectives, n'ont plus de valeur objétive.

La Poésie rapproche les Percepts et les images. Désireuse de satisfaire immédiatement l'émotivité, elle rejette toute méthodisation des faits. L'invraisemblance ajoute souvent à ses charmes. L'incohérence est parfois un stigmate de beauté. L'art, si parfait soit-il, ne peut traduire la vérité. Les sens qu'il assouvit, ne chantent qu'une infime parcelle de la réalité (1).

La Science cherche l'équivalence des Percepts, transposés dans le Temps T, avec les Concepts, transfigurés dans l'Espace L^3.

---

(1) Les vibrations dans lesquelles s'incorporent tous les phénomènes connus, à l'exception de la gravité, s'étendent sans coupure, depuis les grandes ondes de 15 à 20 kilomètres de la T. S. F. jusqu'aux rayons X du Radium, dont les vibrations mesurent 0,007 d'Angström. (L'Angström est le dix millionième de millimètre.)

Digitized by Google

Les images poétiques sont faciles à tracer, et prises pour complètes. Ainsi s'explique l'attirance des poëmes interprétés sur l'heure, sans effort. La joie qu'ils induisent traduit les bienfaits d'une *adaptation harmonique et immédiate*. La poursuite de l'expression véridique exige une assimilation lente et laborieuse, jamais achevée. De là les sévérités de la Science et les fatigues mentales qu'elle exige.

Les arpenteurs, les géomètres, les astronomes dimensionnent la Terre et le Ciel. Les naturalistes comparent les êtres vivants et les fossiles. La matière des instruments employés ne change pas la nature des résultats. Il existe donc une *légalité extrinsèque*, qui englobe les relations apparentes des choses et des êtres, tels que les sens nous les révèlent. Les mutations de la Durée en Temps, et de l'Etendue en Espace, permettent d'exprimer les contraintes résultantes. Ces substituts, entraînent les énoncés des lois naturelles, hors des réalités causales. On ne saurait trop le dire, les symboles scientifiques ont la même origine que les images poétiques et mystiques. Leur domaine est restreint par des tendances concrètes, qui bornent les bonds de la fantaisie et de la fiction. Le degré de leurs approximations définit la connaissance.

Dès ses premiers pas, la philosophie déchire la Réalité en deux lambeaux : la qualité, qui limite les apparences des êtres; la quantité, qui va vers le fond des choses. L'ignorance du mécanisme séparatif ne laisse aucun espoir de jamais réunir les deux conjoints. Cette subtilité distinctive, ressource ataviqne des aprioris intellectuels, peint des images d'autant plus nettes, qu'elle néglige plus de détails. L'accord qu'elle établit entre les Pensées se réalise par suppression de l'inconnu. L'organisation de l'ignorance objétive devient une méthode explicative ! La mathématique est son triomphe. Aveuglé par l'exactitude de ses dires, le calcul se proclame la science du vrai. Quel délire !... Il organise le néant et l'immobile. Son mérite demeure néanmoins très grand : il fonde des repères pour le consentement universel.

Digitized by Google

Les acquêts de l'observation, nos seuls guides vers la genèse des Concepts légaux, franchissent l'esthétique et la géométrie, coordinatrices distinctes des formes dans l'Espace. Ils nous acheminent vers les notions de substances, dont les aspects changent dans le Temps. Toutefois, les résultats d'expérience et les *Intuitions empiriques* ne prennent un sens *véritable* que si on les conjugue à l'*Intuition théologique* (1), connaissance intégrale qui se croit capable de reconstruire le Temps en Durée et l'Espace en Etendue. Cette double transfiguration devient *Révélation humaine* (2). A condition de constater que le Temps, symbole de la Durée, prend ses racines dans le Cœur, donc à l'intérieur du Moi. Tandis que l'Espace, image de l'Etendue, commence à l'extérieur, donc dans le Non Moi, où la Raison trouve ses directives.

Cette remarque apaise les luttes criminelles entre les obscurités de l'Intuition et les clartés de la Raison. Elle parallélise leur pénétration réciproque, seul mécanisme capable de canaliser les vibrations perceptives dans les flots mouvants de la Durée. La Vérité se forme ainsi dans la Conscience, par des moyens physiques comparables à la mise au point de l'opérateur qui projetterait les images d'un film sur des écrans mobiles, concaves, plans ou en relief, suivant les circonstances. Les professionnels recherchent les principes et les détails constructifs des mécanismes réalisateurs. Les foules jouissent du spectacle, sans plus.

De même, les philosophies intellectuelles, le bon sens, le

---

(1) « Aujourd'hui, dit Delvolvé, on peut dire que rien n'a remplacé la base religieuse... » *L'Organisation de la conscience morale*, Paris, Alcan, 1906, p. 28. Cette base est irremplaçable. Elle doit être *humanisée*.

(2) Si la philosophie avait conservé les idées incluses dans le mot *dédiviniser* employé par Erasme (*L'Eloge de la Folie*, traduction Gueudeville, Amsterdam, 1745, p. 24), les aspects de la Science, seraient bouleversés.

Digitized by Google

sens commun sont satisfaits des apparences que la Pensée leur apporte. L'intuitionnisme, plus exigeant, cherche comment le Moi engendre les événements que la Pensée extériorise à l'aide du langage.

La *Métaphysique Scientifique* (1) éclaire cette recherche jusqu'à l'évidence, refuge des quiétudes compréhensives et des sécurités explicatives. Elle demande humblement aux cinématismes satellitaires la traduction des secrets de l'Univers; comme Champollion s'adressa aux hiéroglyphes pour découvrir la Pensée des Egyptiens; comme les archéologues cherchent dans les nœuds et les couleurs du « Quipu » les Idées des anciens péruviens.

Cette méthode instaure l'approximation, comme règle universelle des symbolismes. Elle exclut la contradiction. Avec Euclide, elle cherche les textes véridiques dans l'Etendue, en étudiant les trajectoires naturelles et leurs repères.

La mémoire conserve momentanément ces révélations, que la Conscience étudie, dissèque, regroupe en toute liberté. L'écriture, invention intellectuelle, garde et transmet le savoir d'une intelligence à l'autre. Elle caractérise le génie de l'homme. La perfection et la commodité de ses signes influent sur l'état social. Elle guide les civilisations. On touche du doigt le miracle de la connaissance logique, dédivinisée.

L'inscription de *l'histoire des Percepts*, sur le *Présent* préhensif des systèmes spinaux et ganglionnaires, eux-mêmes placés sous le joug des fonctions endocriniennes, est œuvre humaine, au même titre que toute autre branche de l'histoire naturelle.

Les véridicités communes, donc l'harmonie sociale, ne sont possibles que si la Pensée tend vers l'adéquation des Passés évanouis et des Présents vécus autour des repères

---

(1) M. DIDE et P. JUPPONT, *La Métaphysique scientifique*, Paris, Alcan, 1924.

Digitized by Google

rationnels, susceptibles de grouper les consentements humains.

Les aprioris lient les Percepts et les Concepts à la Conscience, comme l'écran du cinématographe permet de saisir les gradations, les répartitions d'ombre et de lumière qui, sans lui, s'égareraient dans les profondeurs de l'Etendue.

L'écran plan réalise directement l'*homothétie euclidienne* des projections et des images filmées. Les néo-géométries et la rhétorique *automatisent* des liaisons perceptives et conceptuelles, plus complexes que la similitude.

Les fantômes formés par induction, autorisent les déductions logiques pour tout ce qui concerne les symboles temporiques et spatiaux. Quels qu'ils soient, l'Etendue ou Réalité concomitante extérieure, échappe au penseur.

Les commodités déductives procurent des économies de Temps, auxquelles correspondent, pour les opérations intellectuelles, des gains dans la Durée. La valeur des faits représentés ne change pas. Le progrès humain reçoit son explication objective, « plus vite ». L'accélération rationnelle des processus d'acquisition ne conduit pas nécessairement au mieux. Elle peut mener au pire. L'histoire le prouve.

« Les Amours », de Ronsard, fournissent des matériaux de choix à notre aperçu sommaire de l'évolution psychique. Leurs frissons ont embelli la Beauté de la Nature. Leur délicatesse a civilisé la brutalité des instincts, en demandant les joies de l'amour à une communion désirée de part et d'autre. Leur spontanéité retient la Raison au contact du Cœur. Leurs Intuitions intégrantes demeurent immédiates, donc susceptibles d'atteindre le vrai. Il est facile de comprendre pourquoi.

La vie collective et ses répercussions sur les notions de Bon, de Beau, de Bien, d'Exact, montrent, à n'en plus douter, que la Sagesse et la Justice sont filles naturelles de l'affectivité et du savoir. La culture moderne de l'arbre paradisiaque n'engendre donc plus automatiquement le péché et le malheur originels. Son fruit antique le plus

Digitized by Google

beau, la liliale (1) trilogie socratique « Sagesse, Justice, Science » devient la dualité « Amour, Science ». Ce couple fécond vivifie les gnoses dès qu'il prête des émotions, c'est-à-dire la chaleur de son sang, le travail de ses muscles et les frissons de ses nerfs à l'ambivalence squelettique « Temps-Espace », chef-d'œuvre immuable de l'intellect simplificateur. Les sentiments donnent la vie aux doctrines mortes, de l'exactitude et de la rigueur.

Grâce (2) aux enseignements des successivités émotives, la Morale logifie l'amour de nos semblables. Grâce aux échanges réciproques de l'Etendue et de l'intelligence, le Savoir méthodise l'amour de la Nature.

La copulation de la Morale et des Percepts engendre la « Vraie Science », dont l'ancêtre le plus proche est le « Gay Sçavoir ». Les désirs de véridicité, nés de ce coït psychique, intensifient les foyers affectifs qui couvent dans tous les Cœurs. Ils fécondent l'intelligence. Leurs flammes acquièrent un double pouvoir : dissiper *en nous* les ténèbres de l'ignorance superstitieuse, apaiser *autour de nous* la cohue des appétits utilitaires.

Les fruits de la cognition, desséchés par la Raison et le pragmatisme, redeviendront savoureux, le jour où le sentiment leur rendra les sucs dont les abstractions et les automatismes verbaux les privent. Ils assureront la Paix sur la Terre aux hommes de Bonne Foi (3). Le pragmatisme démoralisateur ne sera plus une fin. L'onde lustrale des sentiments, versée sur les fronts rationnels, sera un baptême aussi humain qu'efficace. Il effacera le péché mortel de l'intelligence, coupable de renier ses géniteurs, les sentiments, les émotions, la vie elle-même. La con-

---

(1) Adjectif de Clément Marot. Son symbolisme est accru, du fait que les liliacées ont trois carpelles.

(2) Le sens réaliste de ce mot dédivinise la Grâce surnaturelle des théologiens.

(3) Le mot Foi, synthétise son sens mystique et sa signification civile, fidélité, exactitude, loyauté.

Digitized by Google

trainte et la violence ne seront plus des arguments normaux. La vie sociale aura d'autres buts que la domination du vainqueur, la haine de l'impuissant. D'autres moyens de persuasion que la guerre et la destruction. D'autres guides que l'intérêt.

Ce serait tomber de Charybde en Scylla qu'admettre avec Jaurès : « Les mathématiques, avec la quantité, le nombre, sont en quelque sorte la prosodie de l'Univers; la Poésie, c'est-à-dire la vérité, est ailleurs » (1). Postuler la véridicité de la Poésie pure, c'est revenir au temps des bardes. C'est ignorer Aristote, Pline, Képler, saint Vincent de Paul, Newton, J.-B. de la Salle, Lavoisier, Condorcet, Ampère, Pasteur. C'est valoriser les palabres de l'Agora et leur collectivisme puéril. C'est aggraver les malfaisances des dogmes et de la littérature sentimentale.

Mais aussi, quelles Intuitions latentes se dissimulent dans le mysticisme du grand tribun, lorsqu'il prophétise : « Cet échange des forces (2) et des âmes, extériorisant leur intérieur et se livrant les unes aux autres, c'est le son..... Ainsi, la lumière est le rapport en Dieu de l'universel et de l'individuel. Ainsi, le mouvement, en échappant à la quantité brute, introduit vraiment dans la vie divine ce que nous appelons le monde réel. »

On comprend comment Jaurès savourait ce frisson, « tout près de devenir une voix », que l'âme éprouve « dans le calme du soir, lorsqu'elle est traversée par le vol mystérieux des pensées, des songes et des âmes ».

Ces subtiles analyses psychiques *valent* les plus belles descriptions naturelles de Buffon, pour tous ceux qui croient au subconscient, antithèse vivante du spiritisme des morts.

Oui, les magnificences du verbe sont capables d'harmoniser les existences humaines, à la vie terrestre et au futur

---

(1) J. JAURÈS, *De la Réalité du Monde sensible*, p. 129.
(2) J. JAURÈS, *loc. cit.*, p. 115.

Digitized by Google

cosmique. Le « Beau parler » modulera le cantique, capable de bercer les Cœurs dans la joie et le bonheur désirables. C'est l'œuvre d'un Dieu (1), pour quiconque ignore que ce miracle est au pouvoir des Fils de l'homme. C'est la tâche du Poëte-philosophe qui, cessant de célébrer nos seuls rêves extérieurs, saura les adapter aux réalités ambiantes, par l'amour de la Nature immortelle, par l'amour de l'humanité éphémère, en quête de son destin.

Les Intuitions de Ronsard sont assez profondes pour enfermer un schéma préparatoire de notre thèse (2) : « ... La Poésie, dit-il, n'estait, au premier âge, qu'une Théologie allégorique, pour faire entrer au cerveau des hommes grossiers, par fables plaisantes et colorées, les secrets qu'ils ne pouvaient comprendre, quand trop ouvertement on descouvrait la vérité... Orphée, Homère, Hésiode inventèrent un si excellent métier (3). Pour ceste cause, sont appelez Poëtes divins, non tant pour leur divin esprit qui les rendait, sur tous admirables, que pour la conversation qu'ils avaient avec les Oracles, Prophètes, Devins, Sybilles, Interprètes de songes, desquelz ilz avaient apris la meilleure part de ce qu'ilz savaient : car ce que les Oracles disaient en peu de mots, ces gentilz personnages l'amplifiaient, coloraient et augmentaient, estans vers le peuple ce que les Sybilles et Devins estaient en leur endroict. Long temps après sont venus d'un mesme pays les seconds Poëtes, que j'appelle humains, pour estre plus enflez d'artifice et labeur que de divinité. »

Les clartés de cette vision *dédivinisent* le Verbe, les prophéties, les universaux, les prédicats, les principes. Elles grandissent l'inspiration de l'homme qui sait adapter

---

(1) Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. *Evangile selon saint Jean*, I.

(2) *Abrégé de l'Art poétique françoys*, dédié à Alphonse Delbane, abbé de Hautecombe.

(3) Quelle leçon sociale, pour ceux qui ne considèrent le labeur que dans le travail manuel !

Digitized by Google

sa Conscience à celle de ses semblables. Ce diamant brut, tel que la Nature le donne, était cher au Gay sçavoir. La Raison pure de Kant, de Riemann, d'Einstein, autant que la littérature rationnelle de Boileau le méprisent. Elles s'extasient devant les nombreuses facettes qu'elles y ont taillées, qu'elles polissent avec amour. Cette éviction psychique est de tout point comparable aux enlèvements de matière que les clivages et les abrasions du diamantaire, font subir aux agglomérats cristallins gisants dans la roche volcanique ou dans ses alluvions, pour les transformer en bijoux commerciaux.

L'*Art poétique* de Ronsard intègre les expressions verbales entre l'inconscient et le verbe, dont il prodigue des formes adéquates et émouvantes. Avec Diogène et Socrate, il cherche. Il sait qu'il ne sait rien.

Aux intégrales indéfinies des odes, des hymnes, des sonnets, des chansons, la *Métaphysique Scientifique* substitue des intégrales définies entre des limites, précisées à la fois dans le Temps et dans l'Espace. Elle constate que le Vrai borde les routes enchantées que l'imagination explore à sa guise. Elle sait que le Vrai se rencontre partout où les apports de l'Intuition sont éclairés par les fulgurantes réaction des Percepts et des Concepts.

Les modes d'expression. — L'histoire glorifie l'esthétique de la Renaissance. Elle exalte l'intellectualisme castésien. C'est justice. Elle ne remonte pas à leur source.

Pourquoi ?

Peintures et sculptures perdent l'empreinte du géniteur (1). Leur méthodisation philosophique est, par suite, impossible (2). L'art, réduit au seul sentiment de la Beauté,

---

(1) Vieux mot qui devrait revivre. Il éviterait les confusions que le terme *Créateur*, cause, lorsqu'il est appliqué, hors de son sens théologique.

(2) Cette fatalité justifie la remarque d'Oscar Wilde. « Conclure de l'art d'un temps, à ce temps lui-même est la grande

Digitized by Google

s'éloigne de la vie. Ses monotonies affectives rejoignent les stérilisations de la logique.

Par bonheur, les symphonies psychiques retentissent dans les mots, *véritables* cénotaphes de la Pensée. Le *langage*, « merveilleux instrument de réactions fines » (1) de la Conscience, permet toutes les descriptions. L'écriture, que la matérialité de son graphisme place hors des atteintes du Temps, perpétue, par induction, la vie intellectuelle, comme les cellules reproductrices conservent les espèces vivantes. Elle autorise la Science des symboles et la méthodisation de leur contenu, quel qu'en soit le thème.

L'habileté du verbe, son acuité, plus grandes encore que celles des équations, creusent entre les beaux-arts et le syllogisme un fossé dont il peut faire un abîme. L'art et le rationalisme grandissent alors sur des rives opposées, privés d'une mutuelle collaboration, cependant nécessaire à la déhiscence des facultés humaines.

Comment ce malheur s'est-il accompli ? Comment subsiste-t-il ?

Les mélodies verbales des praticiens et des savants, des artistes et des écrivains, des poètes et des philosophes, sont distinctes. Les uns et les autres sont si satisfaits, si jaloux de leurs accords préférés, qu'ils les placent bien au-dessus des cantilènes du voisin. Certains vont jusqu'à mépriser les airs qu'ils n'utilisent pas.

Ces errements émotifs sont néfastes. Les baccalauréats ès-lettres et ès-sciences les consacrent. Puisse l'Ecole unique orner les cœurs, pour façonner les cerveaux (2).

Le Rationalisme géométrique. — Avant le *Discours de la Méthode*, l'esprit de finesse, désireux de comparer les

---

erreur des historiens. » (*Opinions de Littérature et d'Art*, traduction Cantel, Paris, Ambert, p. 61.

(1) H. PIÉRON, *Le Cerveau et la Pensée*, Paris, 1923, Alcan, p. 231.

(2) P. JUPPONT, *Sur le rôle de l'Emotivité dans l'Enseignement*, Académie des S. I. et B. L. de Toulouse, 1924, p. 279.

Digitized by Google

formes naturelles, disposait des rapports fixes entre les trois dimensions euclidiennes et les figures y rattachées hors du Temps.

Les Géométries ignorent Chronos aussi complètement que le « Je pense donc je suis » méconnaît la vie physiologique de l'être pensant. Les seules fluctuations verbales rapprochaient les rigidités géométriques, pour imiter les formes nuancées de l'évolution universelle.

En simplifiant au maximum les expressions quotitatives dans les symboles algébriques, qu'il s'agisse des données ou des inconnues, le calcul différentiel lia brutalement le Temps et l'Espace. Les commodités de cet automatisme portent à leur paroxysme les contradictions logiques d'où résulte le Point. Bien que parfaitement simple et amorphe en apparence, l'élément analytique de toute géométrie est, au gré de qui le pense : une position; une infime parcelle de ligne droite ou de ligne courbe; une partie de surface plane, convexe ou concave; un fragment de volume ou d'hypervolume à N dimensions. Le Point, synthèse d'êtres différents, représente tout : le vrai et le faux, le vraisemblable et l'impossible, le perçu et le conçu. Ses tricheries dépassent la malice des mots. Les dieux de l'Olympe sont des prodiges de précision, à côté des avatars d'un fantôme qui oscille entre le néant et le sur-réel, sans passer par le vrai.

La Poésie suit les transformations de Protée. L'œil du géomètre ne peut voir les métamorphoses du Point qu'à travers des postulats délibérément acceptés. La Raison mathématique, lorsqu'elle admire son matériau essentiel sans le frein des Percepts, distille voluptueusement des poisons mortels pour ses œuvres. D'où le nombre infini des systèmes géométriques, alors que la Réalité est une.

Compter le Temps phénoménique extérieur, à l'horloge où la Conscience apprécie les successivités intimes, c'est transfigurer les Percepts en Concepts. L'esprit géométrique s'identifie *quotitativement* à chacune de ces mutations, quelles qu'en soient la grandeur et la complexité.

Digitized by Google

La Relativité va plus loin. Elle assimile les symboles algébriques et l'objet qu'ils figurent. Ce miracle est œuvre surhumaine. Les sondages de l'abstrait ne rencontreront jamais le concret. Au contraire, plus l'apriori s'élève dans la subtilité des transcendances, plus il s'égare dans les sphères que fleurit l'illusion.

Par des procédés différents, la Pensée poétique (1) et la Raison intellectualisée (2) identifient leurs éblouissements intérieurs, avec les objets dont la lumière céleste fournit les images. Elles renouvellent l'escalade de l'Olympe, ou la conquête du royaume des fées. Elles croient à l'impossible.

Les sorites dans lesquels le Temps est introduit à posteriori, sans définition préalable, peuvent être rapprochés des apports de l'Energie extérieure dans l'écorce cérébrale, où la cénesthésie et la kinesthésie incorporent l'écho des impressions susceptibles de les mouvoir.

L'impossibilité de définir le Temps, par rapport à d'autres intellections, le rend indépendant de l'Espace. Dans le réel, Durée et Etendue sont toujours concomitants. La Géométrie s'affranchit donc de sujétions inéluctables. Etendue et Mouvement ne peuvent être disjoints ailleurs que dans l'abstrait. Le Nombre va plus loin que le géométrisme. Il se libère des étreintes de l'Etendue. Il fait foisonner les contradictions dans les réalités qu'il qualifie.

Le Sentimentalisme et la Raison. — Les réponses du Cœur, répétons-le, sourdent avant les aprioris intellectuels. Elles retentissent « ailleurs » (3) que les postulats, et y propagent le Vrai.

Mais si l'intelligence ne contient pas les sources de la

---

(1) Poésie, merveilleux, religion, dogmes.

(2) Géométries non euclidiennes, mécanique classique, physique mathématique.

(3) Antithèse de l'opinion relativiste d'Eddington qui situe les faits physiques « ailleurs » que dans le passé, le présent et l'avenir. Le point de sécance entre les phénomènes et le symbolisme relativiste est manifeste.

Digitized by Google

Vérité, la Raison en dirige les émergences intuitives. Ce rôle *magistral* est aussi *utile* à la vie que les canaux d'irrigation à l'émail des prairies.

La Raison tend d'autant plus vers l'exactitude des idées qu'elle mutile davantage les Percepts, eux-mêmes de formidables abstractions phénoméniques, puisque nos gammes sonores et lumineuses sont un infime fragment de la symphonie universelle, dont les thèmes sont écrits dans l'éther cosmique, et l'orchestration, dans les milieux atomiques et intermoléculaires. La Raison conditionne un tissu conscient d'automatismes. Elle organise « un instrument de vie qui ne possède pas en lui-même la clef de son activité propre » (1). La déesse Raison est un contresens.

De ce point de vue, les poèmes lyriques, les Théologies, les Concepts religieux deviennent, comme le veut l'histoire, les données initiales de la philosophie (2). L'évolution biologique impose cette dépendance que la fatuité rationaliste répudie.

La vie viscérale ébranle les systèmes ganglionnaires et spinaux, suivant des gammes et des modes inconnus des Percepts. Leurs échos guident le Cœur. Ils naissent et résonnent en nous. Par cela même, les mobiles de la Durée échappent à l'esprit géométrique. Le Cœur suit des impulsions intrinsèques. Elles deviennent des inclinations, des tendances, des passions variables avec les tempéraments, les caractères, donc avec le lieu de leur génition. Elles changent en un même lieu, dans un même individu, avec l'instant de leur apparition. Elles opposent leurs variations à l'immuabilité des formes intellectuelles.

L'Intuitionisme. — L'Intuition jaillit au contact immé-

(1) H. Piéron, *loc. cit.*, p. 319.

(2) La philosophie « est la première de toutes les sciences et les contient toutes », Richelet, parisien, commentateur des Hymnes de Ronsard, *Les œuvres de Pierre Ronsard*, chez Nicolas Biron, Paris, 1623, t. II, p. 1065.

Digitized by Google

diat de l'Univers et de la vie, comme le potentiel électrique à la tangence de deux corps différents. L'Intuition accouple inconsciemment l'hétérogène inorganique de l'Etendue L^3 aux complexités vivantes de la Durée T. En harmonisant les consciences et le milieu, l'Intuition réalise le but de la vie. Elle n'exclut rien. Elle respecte l'ordre universel, dans lequel elle tend à s'incarner.

Son trouble candide, sa confusion native peuvent ajouter au vrai latent qui la suscite les piperies momentanées dont les sens sont victimes; elle peut croire aux Concepts invraisemblables et éphémères que l'intelligence a formés.

Tous les faits ne sont pas compréhensibles. Mais l'inexplicable ne peut l'être entièrement, sans nier les lois naturelles. Le peu de possibilité qu'il contient devient le hasard. Le calcul des probabilités met un ordre apparent dans ces ténèbres. Il donne des limites au possible idéalisé, sans formuler les lois de réalisation. Il méthodise l'inconnu. Il élargit la numération cardinale.

Les premiers pas de l'Intuition se passent du concours de la parole, « ministre et image de la Raison » (1). Ils sont accomplis par l'artiste qui fixe sa Pensée dans le marbre ou les couleurs, dans une symphonie ou dans des gestes. De là, l'universalité émotive des arts plastiques et picturaux; l'immédiateté de leur action; l'antériorité et la précellence de leurs vertus éducatives.

Les écrivains, les orateurs transmettent leurs émois à travers les fluidités verbales. Leur art, aux réactions médiates, est national en principe. Il devient humain dès que sa substance s'étend à la compréhension des nationalités.

Négliger les apports de l'Intuition c'est supprimer la vie et ses modalités.

Sans l'*Intuition empirique*, la Pensée néglige les affirmations je vois, j'entends, je touche, bien qu'elles contiennent des faits antérieurs et nécessaires à la connaissance. La

(1) Encyclopédie de DIDEROT et DALEMBERT. *Infinitif*, in fine.

Digitized by Google

Raison constate à posteriori les doutes qu'elles impliquent, l'ignorance qu'elles contiennent. De là, l'antilogisme congénital des formules rationnelles pures. Elles inversent l'Ordre universel.

Sans l'*intuition émotive*, le savant supprime les faits d'où sortent les vocables j'aime, j'ai froid, je suis fatigué qui, seuls, possèdent la véridicité *indubitable* par association intégrale de la cause et de l'effet.

L'individu qui dit *j'aime*, traduit *sa* tendance émotive présente. Il la rattache à l'objet de ses désirs par des opérations où son intelligence trouve des aliments. Mais les faits intérieurs, d'où sort sa préférence absolument certaine d'un moment, sont insaisissables; et l'ambiance, n'a qu'un rôle accessoire dans cette cognition.

Lorsqu'il dit : *j'ai froid*, il exprime *son* état cénesthésique actuel. Il sait le rattacher aux conditions existentielles du milieu, quel que soit son avis sur les phénomènes atmosphériques, sur sa vêture, etc. Mais les mécanismes internes qui correspondent aux mots *j'ai froid* échappent à toute analyse directe.

Lorsque le même individu dit : *je suis fatigué*, il traduit *ses* impressions kinesthésiques, consécutives aux gestes accomplis. Les liaisons de la fatigue aux muscles qui ont travaillé sont analysables dans l'Etendue. Certains Concepts kinesthésiques sont par suite vérifiables. De là, des solidarités percevables entre les Intuits et les Concepts. Donc un contrôle entre l'Intuition et l'Intellection. Grâce à la kinesthésie, les certitudes intégrales des Intuitions émotives peuvent être projetées sur nos semblables et de là, dans l'inconnu expérimental, dans l'Univers.

Cette extériorisation du Moi attise notre soif de véridicité. L'observation et l'expérience raisonnées la satisfont, peu ou prou. Les préférences du Moi donnent un appui aux opinions, aux croyances qui sont toutes fondées sur *un peu* de vérité. La projection du Moi sur les choses et les êtres dévoile le rôle de la Poésie et du mysticisme. Lorsque les conditions rationnelles de Temps et d'Espace peuvent être

Digitized by Google

rattachées à la Durée et à l'Etendue dont elles sont l'interprétation, les liaisons entre le subjectif, l'objectif et l'objétif contiennent les vérifications de l'Intuition théologique.

Elles justifient la Science et ses méthodes.

Le cycle de la connaissance se ferme sur lui-même.

La solidarité de ses parties dans la Durée, jette sur les gnoses, des clartés que le rationalisme ne connaîtra jamais. Il ne veut pas voir les lueurs imprécises, mais réelles de l'Intuition. Son aveuglement volontaire place la Raison dans la situation de l'histologiste qui, la nuit, refuserait d'éclairer son microscope.

La Valeur des Modes de Connaissance. — Le *croyant* semble s'humilier devant la Cause première et les faits. En réalité il s'enorgueillit au point de se croire, par suite d'un acte *surnaturel*, à lui spécialement destiné, en possession de l'Infini. Pour conquérir sa sécurité il nie la valeur du physiologisme et de l'observation. Il pervertit son Cœur en l'isolant de la vie. Il crée l'injustice dès qu'il dogmatise et qu'il prétend imposer ses illusions aux autres. Ses affirmations deviennent alors un terrible danger social.

Le poète, que cette négation phénoménique ne satisfait pas, s'abandonne aux fantaisies de l'inspiration. La griserie des mots qu'il caresse, leurs significations changeantes le satisfont. Sa connaissance est fille capricieuse de la Nature idéalisée dans des formes périssables, comme les êtres qu'il figure. Le poète se place sincèrement dans l'erreur. Il s'y complait somme l'abeille dans les fleurs, comme l'extatique dans la prière. Les mêmes faits engendrent chez lui l'admiration ou la répulsion, l'amour ou la haine. Les caprices de la Poésie sont fauteurs d'anarchie. Ils ne peuvent guider Mentor.

Le *bon sens,* fils de l'humilité vraie, interroge la Nature. Il se leurre lorsqu'il confond ses Percepts avec la connaissance totale des choses. Le nombre des adeptes n'accroît pas la valeur de ses thèses.

Le *sens commun* est une coïncidence d'opinions, lorsqu'il

Digitized by Google

puise à l'empirisme. Il admet l'exactitude des dénombrements géométriques, s'il s'*intellectualise*. Dans les deux cas, il abandonne dédaigneusement l'Intuition aux disputes des théologiens, sans soupçonner qu'il délaisse le principe fondamental : « Connais-toi, toi-même. »

La fragilité des convictions du sens commun, leur inconsistance, autorisent les variations de Bonne Foi. De là, sa vertu civilisatrice.

La *Métaphysique scientifique* rejette les aprioris et les postulats. Elle redoute les démences de la Raison pure. Elle sait que l'ordre des évolutions phénoméniques est réglé par la permanence de la cause universelle, l'Energie $L^5\ T^{-4}$, imperceptible, toujours présente pour lui, comme Astarté pour Thaïs, comme Dieu pour le croyant. Soit que l'Energie paraisse stabilisée dans la Matière perçue, dont le physicien étudie les propriétés actives (1); soit qu'elle se transforme dans les Mouvements relatifs, que le chimiste et le mécanicien s'épuisent à discerner; soit qu'elle vive en nous sous forme de *Travail* musculaire, que la Kinesthésie intègre (2); soit qu'elle se traduise dans les potentiels inobjectivités de la cénesthésie et de la Pensée.

La défection des Sens, dans ce domaine, incite l'intelligence à en violer les frontières.

L'ordre est introduit dans ce chaos, par le fait que les Pensées, les Percepts, les préhensions cénesthésiques et kinesthésiques (3) se mutent en émotions préférentielles.

Ainsi, les diverses ondulations de la conscience se re-

---

(1) Il est aussi absurde de croire à l'Inertie, à l'inactivité propre de la Matière, que d'admettre les pouvoirs aprioriques de la Raison sur l'Univers.

(2) C'est pourquoi : *Matière, Mouvement, Travail, Energie*, sont des expressions équivalentes. Des images de *la même entité* connue à l'aide d'instruments préhensifs différents.

(3) Le langage philosophique devrait avoir pour les préhensions de la cénesthésie et de la kinesthésie, des termes homologues à Percept, Image ou Idée et Concept.

Digitized by Google

joignent dans les méandres du sentiment, leur jauge commune.

Leurs choix dirigent la vie. Ils extrapolent les bienfaisants accords d'Orphée et d'Amphion, soit vers l'infiniment grand que la vue nous révèle, soit dans l'infiniment petit où les anciens ne savaient pas pénétrer. Le manque du Temps présent (1), dans leurs formes grammaticales, les privait du repère chronique, nécessaire à l'expression exacte.

Le métaphysicien scientifique défigure les extases et les croyances, pour les grouper en intellections, retenues dans le cadre des symbolismes précis. Il ne dit pas *a priori*, Dieu est partout. Il suit l'évolution de l'Energie, qui est celle de la Matière et des modes de Travail, depuis les nébuleuses jusqu'aux orbes des ions radio-actifs et aux frissons cellulaires.

A mi-chemin, à l'aide des lois de Képler, il *lit* dans les astres, deux principes (2) : la Moindre efficience $L^2\ T^{-1}$, et l'Activité $L^3\ T^{-2}$, du corps central. Il égale l'Activité motrice à la Réaction satellitaire, ou Inertie agissante. Il relie ces données objétives (en agissant et en réagissant), au potentiel $L^2\ T^{-2}$, à l'instant considéré, comme la Moindre efficience est liée à la vitesse instantanée. Par une droite, normale à la vitesse du satellite; et par conséquent, distincte de la direction de la vitesse et du rayon vecteur au même moment. La solidarisation de ces trois droites *vaut* un repère volumétrique. De là, la valeur objective de l'Activité,

---

(1) Le Temps présent, marque la Durée nulle. Il est à la Durée, ce que le Point est à la Géométrie et le Zéro aux Nombres. Dans les langues primitives, l'hébreu, l'assyrien, les Verbes étaient désignés par le Temps Passé : J'ai aimé, j'ai couru... v. P. JUPPONT. *Evolution des Hypothèses sur l'Espace et le Temps.* Bulletin de l'Académie, Toulouse, 1917.

(2) L'Astrologie est une Intuition mystique, dont les lois de Képler ont limité le domaine. La chiromancie et les autres systèmes de prévision par les cartes, le marc de café, etc..., demeurent superstitions pures.

Digitized by Google

dont la Masse de Galilée est une intellection géniale, philosophiquement stérile, une tautologie numérique (1) $M = \frac{MLT^{-2}}{LT^{-2}} = M$, qu'il est impossible de rattacher à l'Etendue et à la Durée.

Le Métaphysicien scientifique, guidé par les physiologistes, sait que les fragments de la Cause universelle franchissent les sens ; qu'ils heurtent l'Energie propre des groupes de cellules perceptives; que ces fragments se répercutent dans les résonnateurs vivants, en réactions équivalentes, d'où surgissent les intuitions scientifiées par l'accouplement des Percepts et des Concepts correspondants.

La concomitance, mentalement admise, grâce à l'embeaumement psychique des Percepts par la mémoire, réalise la communion de l'être pensant avec la parcelle de Cause extérieure qui s'évanouit en lui et lui apporte le baiser de l'Univers. Communion si intime, que nous ne pouvons retrouver les vibrations solaires ou acoustiques dans nos organes, pas plus que nous ne pouvons suivre dans les poumons, dans le tube digestif, dans le torrent circulatoire, les molécules des gaz atmosphériques ou des aliments ingérés, pour assurer les fonctions vitales.

Les Ondes passagères, atomes d'ambiance vibrante, cherchant un lieu de repos indiscernable, comme le Fils de l'Homme une pierre où reposer sa tête; les molécules, groupements d'atomes, en apparence stabilisées dans les différents lieux qu'elles occupent, sont devenues nous-même. Au point que nous ne pouvons les suivre dans l'Etendue.

Nous ne savons pas mieux découvrir les motifs qui situent les plans orbitaux des planètes et des mondes. Nous ignorons les faits qui limitent leurs balancements. Nous

---

(1) P. JUPPONT, *Critiques des Théories de la Relativité*. Génie Civil, 13, 20, 27 mai 1922.

Digitized by Google

sommes aussi incapables d'expliquer les girations cosmiques, moléculaires et atomiques. Ces agissements, inconnus aujourd'hui, représentent en quelque sorte la spécificité, le sentiment des parcelles d'Univers que sont les systèmes stellaires.

Le métaphysicien scientifique sait, par suite, pourquoi le siège et les modalités des faits émotifs ne peuvent être dimensionnés dans l'Espace. Mais il sait la possibilité de les situer dans l'inconscient, comme dans toutes les autres contingences (1). Il comprend la part de véridicité contenue dans le rite de l'Eucharistie, transfiguration pieuse de la communion des corps et des âmes dans l'amour divin; transfiguration dont Jaurès a fait l'amour social, si loin des brutalités communistes. Il voit, dans ces traductions émues, l'image intuitive du frôlement enchanteur de la vérité soupçonnée. Le mythe de l'Incarnation n'est-il pas lui-même une expression de la dédivinisation de l'Univers par l'intelligence, capable de se hausser jusqu'au Concept d'Infini, à partir de la petitesse de l'homme. Les trois vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité, ne sont-elles pas, les transfigurations inconscientes de l'Intuition; les recherches de la Raison dans l'Etendue, pour y découvrir le futur; et leur réalisation sociale dans l'amour du prochain.

Le métaphysicien scientifique sait « qu'il y a une infinité de choses dans la nature, dont il ne faut pas raisonner sur le raport des sens » (2). Il ne sourit pas des alchimistes, qui croyaient à la sympathie et à l'antipathie des corps minéraux. Il ne raille pas les physiciens, qui ont nommé *aimant* certains minerais, à cause de l'*amour* qu'ils ont

---

(1) *L'Energétique clinique* de MARTINET, Paris, Masson, 1925, est à ce point de vue une tentative heureuse, que des directives synthétiques et une technicité électrique plus exacte amélioreront.

(2) DE VALLEMONT, prêtre, *Description de l'aimant qui s'est formé à la pointe du clocher de N.-D. de Chartres*, Paris, 1692, p. 42.

Digitized by Google

pour le fer. Il place l'origine du savoir dans le sentiment. Il dit, avec Louise Labé : « Otant l'amour, tout est ruiné » (1). Il répète avec Anatole France : « J'aime, donc je suis. Je n'aime plus, je ne suis plus rien » (2). Mais, au lieu de se borner à des affirmations, il répète avec Ronsard (3) :

> Nous qui sommes vêtus d'affections humaines,
> De muscles et de nerfs, de tendons et de veines,
> Qui avons jugement, et qui point ne portons
> Un roc au lieu d'un cœur, qui vivons et sentons,
> Il est bien malaisé de ne sentir la flamme
> Que le gentil Amour nous verse dedans l'âme.

Le métaphysicien scientifique sait que la Science commence avec la vie; que les syllogismes naissent après la parole, après la décoloration et la dénaturation (4) des Percepts par la Raison, après la biréfringence psychique qui polarise la Durée en Temps et l'Etendue en Espace.

Bien loin de placer le Temps et l'Espace dans une indépendance réciproque, génitrice de monstres intellectuels, la Métaphysique scientifique *solidarise* l'immobilité et le néant dans l'axe de rotation d'Euclide, que les néo-géomètres refusent de voir. Au lieu de dire au sens commun, comme le bébé à son père : « Regarde comme il fait noir, quand je ferme les yeux » (5), la Vraie Science fixe ses

---

(1) *Les poètes lyonnais, précurseurs de la Pléiade.* Paris, Bossard, 1924, p. 191. (Dans le discours V, où Apollon défend Amour, contre Folie qui lui a arraché les yeux et l'a pourvu d'un « tel bandeau, que jamais ne sera possible lui ôter », p. 190.

(2) J.-J. Brousson. *Anatole France en pantoufles,* p. 78. (Fautes d'orthographe.)

(3) La Rencontre de Genèvre.

(4) Ils suivent la marche : sculpture et peinture polychrômes, sculpture et peinture monochromes, dessin ombré, dessin au trait, schéma géométrique, terme linguistique, symboles algébriques et numériques; qui, ni les uns, ni les autres, ne sont identifiables à l'objet figuré.

(5) Michel Corday, *Mon petit mari,* p. 186.

Digitized by Google

regards visuels et l'acuité de l'intelligence sur la Nature. Plus spécialement sur la rotation par rapport à un centre. Phénomène qu'elle rencontre partout. Alors qu'elle doit renoncer à découvrir un mobile, courant en ligne droite, surtout, avec une vitesse uniforme. Cette impossibilité correspond à un Présent qui se prolongerait, identique à lui-même. Ce faisant, il se serait soustrait aux lois de l'Evolution. Rien ne peut entraver l'inexorable, même pendant un instant, si court soit-il.

La Vraie Science, née de l'Intuition, aidée par la Métaphysique scientifique déduite de l'observation, construit la *paraphysique*, dont l'essence est aux antipodes des aprioris rationnels. Bien que leurs formes symboliques T et L soient les mêmes, leur substance, l'objétivité paraphysique est aussi différente de l'objectivité des postulats classiques, que les décharges oscillantes de la foudre sont distinctes du triple foudre dont les mythologues grecs ont armé Jupiter.

II. — L'Intuition poétique

Nourries dans la Durée, par l'Etendue, les Intuitions synthétisent l'*harmonie* du Moi et du Non Moi adjacents. De même, les sons de la harpe éolienne expriment les individualités simultanées de l'instrument et des souffles susceptibles de l'animer.

C'est ainsi que le Cœur de Ronsard, lyre merveilleuse, modula des vérités éternelles, *comme l'Energie* qui le faisait tressaillir. C'est ainsi que ses sens murmurèrent des vérités passagères, *comme ses Amours*. L'expression est soumise aux lois de son inducteur.

Les rimes des sonnets à Cassandre, à Marie, à Hélène masquent la substantifique moelle qui les gonfle. Elles sont une châsse assez éblouissante pour voiler aux fidèles le véritable objet de leur culte.

Si on sonde, avec nous, l'efficience cognitive du senti-

Digitized by Google

ment, les savants seront d'accord pour déclarer aux neuf filles de Jupiter (1) :

> Votre mestier, race gentille,
> Les austres mestiers passera.
> D'autant, qu'esclave ne sera
> De l'Art, aux Muses inutile;

C'est l'antithèse du principe de Boileau :

> Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage...

Elle explique, sans la justifier, l'attitude du célèbre satirique vis-à-vis de Ronsard, en même temps qu'elle permet d'opposer à l'aphorisme célèbre :

> La critique est aisée et l'art est difficile

une autre opinion plus vraie, que traduit le distique impromptu :

> L'art le plus difficile est la juste critique
> Des séduisants factums de la dialectique.

Les psychologues, les philosophes, conquis aux mêmes principes, se réjouiront de la profondeur des presciences du poète, faisant dire au Maître de l'Olympe, à l'expression vivante de l'Energie, s'adressant aux Muses : « Vostre mestier honorable... » est (2)

> Desmembré.....
> En Prophéties, en Poésies,
> En mystères et en amours,
> Quatre fureurs qui, tour à tour,
> Chatouilleront voz fantaisies.

Ces quatre modes d'inspiration, donc de transfiguration des Percepts, tendent vers les quatre catégories intuitives :

---

(1) Ode à Michel de l'Hospital, liv. I, X, antistrophe 12.
(2) Même Ode, antistrophe 18.

Digitized by Google

l'Exact, le Bien, le Beau, le Bon, avec lesquelles chacun pétrit « *sa vérité* », toujours une tétralogie (1).

Pour nous, comme pour Ronsard, la vérité totalise les joies des quatre antennes de la conscience, à l'exemple du carbone, qui sature ses quatre valences pour former les composés organiques. Peut-être y a-t-il là plus qu'une coïncidence.

L'éclectisme rapproche des poussières de véridicités.

Le « mestier honorable » des Muses effectue la symbiose des catégories de l'intelligence, que le Cœur, l'Art et la Raison, opérant seuls, dissocient.

L'intuition poétique, en transposant la *Théologie esthétique* (2) des Grecs parmi les *ardeurs sentimentales* (3) du Gay Sçavoir, combina dans un Cœur d'homme tout ce que la vie sociale manifestait d'exact, de beau, de bien, de bon, *donc* (4) de Vrai, pendant les horreurs de la Saint-Barthélemy.

Comment analyser cette évolution ?

Convaincue que (5) « la Nature est pour ainsi dire *le mécanisme de Dieu* » (6), qu'elle mute en Energie, la Métaphysique scientifique permet de projeter, sur le plan des évidences, le Passé qui répond; pour y faire apparaître l'avenir silencieux, mais possible et probable, *donc* en puissance, suivant l'admirable expression d'Aristote.

Dans la méthodisation de la « Vraie Science », la Métaphysique scientifique joue le rôle des Percepts dans la

---

(1) Dans notre lecture de l'an prochain, nous proposerons de nouveaux graphiques, qui rectifieront ceux que nous avons donnés en 1921, pour la formation de la connaissance (*Philosophie physique, loc. cit.*).

(2) L'*exact* imaginé, guidé par le *beau* émouvant.

(3) Le *bien* conçu guidé par le *bon* senti.

(4) Ici, la copule *donc* est déductive, alors que dans l'identité cartésienne penser = être, mise sous la forme « je pense donc je suis », elle efface les identités antérieures, sentir = être, aimer = être, etc...

(5) De Vallemont, *loc. cit.*, p. 133.

(6) Souligné dans le texte.

Digitized by Google

formation de la connaissance. Chaque Percept enferme dans son Présent qui passe, l'infinité de Passés qu'il synthétise. De même, les symbolismes de la Métaphysique scientifique se modèlent un instant sur les réalités, dont :

... la forme change et s'altère à toute heure (1).

Le poète-philosophe sait, que le sensorium périphérique touche les éléments de l'ambiance directement dans le tact, qu'il les lie à leurs prolongements mobiles dans la vue et l'ouïe, qu'il touche leurs constituants invisibles dans le goût et l'odorat. Classer ces apports si différents est le but qu'il donne aux sciences physico-chimiques.

Pour lui, soupçonner l'impossible adéquation de la Pensée et de l'immensité radieuse, c'est *savoir un peu.*

Déclarer l'impuissance de la Raison seule, c'est *savoir beaucoup.*

Etre ému, c'est sentir naître le désir de communier.

Réaliser volontairement cet espoir, c'est satisfaire le besoin de *comprendre* (2).

De ces points de vue, il est impossible de ne pas admirer la profondeur de l'Intuition coranique. Le chrétien se tourne vers la croix, où qu'elle se trouve, comme Riemann vers le centre arbitraire de ses pseudo sphères. Le mahométan s'incline vers l'Orient, guidé par l'axe du Monde, comme Euclide par sa ligne droite. La religion de Mahomet interdit d'invoquer Allah sous les traits humains. De là les enchevêtrements des arabesques, demeurées géométriques, *donc* spatiales, dans l'expression de la vraie Beauté. Cette caté-

(1) RONSARD, Epitaphe de M. de Saint-André ci-après, p. 450.

(2) L'étymologie du mot comprendre, issu du sens commun, en fait une œuvre d'art parfaite. Il est formé dit Littré de *prehendere, prendre* et de *cum,* avec. Dire *comprendre,* pour *prendre les choses avec soi* est d'une précision qui ne saurait être dépassée. L'étude des mots dans leurs rapports avec l'exactitude de leur fonction symbolique, serait d'un puissant attrait et d'une grande utilité pour l'enseignement.

Digitized by Google

gorie d'Intuitions a des origines fort anciennes. Selon les Germains, dit Tacite (1), ce serait dégrader la majesté des dieux célestes, que de les emprisonner dans des temples et de les représenter sous une figure humaine.

Il faut, à ce sujet, se rappeler que les livres carolins et le Concile de Francfort (794) imposèrent les images dans les églises, pour tenir lieu de livres aux ignorants. Le procédé agit encore sur la prime jeunesse, au détriment de son éclosion intellectuelle.

L'anthropomorphisme et l'idolâtrie utilisent les symboles sentimentaux et esthétiques : ce sont des religions pour primitifs.

Les iconoclastes et le culte de latrie satisfont la Raison par des cultes rationnels. Ils rejoignent l'irréel des postulateurs algébrisants, pour qui la Masse, génitrice d'Energie, est un Nombre, une entité aspatiale.

La physique, la chimie, la physiologie, la psychologie protestent, avec la Poésie, contre ces aberrations, qui ne craignent pas d'admettre l'intervention de volontés imaginaires dans le jeu des grands Nombres. Le démon de Maxwell (2) n'a pas la vraisemblance du démon de Socrate.

Ce bref aperçu lève le conflit de la Vraie Science, du rationalisme et des religions. Il marque leur séparation aux points où le dogme prend naissance, quel qu'en soit l'objet. Il diminue les domaines du mysticisme et de la crédulité de tous les accroissements de la compréhension objétive. Il montre pourquoi la résignation humiliée du Passé doit faire place à la fierté *légale* de tous. Ce sentiment, origine de tout progrès, verse de communes quiétudes dans le Cœur des hommes, dès qu'ils soupçonnent la maxime : Tous pour un, un pour tous. Il pousse l'Astronome à mesurer les cieux, le Chimiste et le Physicien à scruter les atomes, le Philosophe à chercher le sens de la vie et les rythmes de

---

(1) TACITE. *Les Mœurs des Germains*, IX.
(2) Dans la théorie cinétique des gaz.

Digitized by Google

l'évolution universelle; le croyant à aimer la Nature; l'artiste à représenter matériellement ses joies; le poète à célébrer l'amour, en prose ou en vers, sans qu'une plus noble tâche soit au pouvoir des hommes.

L'ambiance de la Pléiade. — L'Ode à Antoine de Chasteignier résume l'Odyssée des éclairs, à la lueur desquels la Pléiade forgea son œuvre magnifique :

Dessus le Nil, jadis fut la Science
Puis en Grèce elle alla,
Rome, depuis en eut l'expérience
Paris, maintenant l'a.

Ce graphique résume la marche vers l'Ouest des civilisations arables et indo-européennes, alors arrêtées en face de l'Atlantique (1). Ronsard évite la faute de nos contemporains (2), qui font du latin l'élément civilisateur né avec le christianisme.

Les développements du schéma de Ronsard ne sont pas moins suggestifs :

Villes et forts et royaumes périssent
Par le temps, tout exprès
Et donnent lieu aux nouveaux qui fleurissent
Qui remourront après.

Arme toy donc de la philosophie
Contre tant d'accidents,
Et, courageux, d'elle te fortifie
L'estomac (3) en dedans,
N'ayant effroy de chose qui survienne
Au devant de tes yeux,
Soit que le Ciel, les abysmes devienne,
Et l'abysme les cieux.

---

(1) V. sur le même sujet Odes, Liv. V, III, str. IX.

(2) R. JOUHANNET, *Vers une réhabilitation de l'esprit latin*, Paris, 1925.

(3) Dans la rencontre de Genèvre, Ronsard écrit :

A peine avais-je dit, quand d'un soupir profond
Enfant de l'estomac où les désirs se font.

Digitized by Google

Ce sang-froid raisonné répudie le merveilleux. Il prend toute sa valeur, si on se rappelle que Buffon (1) « était frappé d'une sorte de respect religieux pour les grands phénomènes de l'Univers », et qu'avant Saussure (2) les montagnes étaient inexplorées, par crainte des monstres dont la superstition populaire, autant que la crédulité scientifique les avaient peuplées.

La clairvoyance de Ronsard s'exerçait, aussi énergique, vers ses contradicteurs.

Dans les commentaires des *Amours*, Muret rapporte que « les petits secrétaires, muguets et mignons de Court, lesquels ayant le cerveau trop faible pour entendre les escrits de l'Auteur... à la coustume des ignorans, feignaient reprendre et mespriser ce qu'ils n'entendaient pas ». Ronsard apostropha leur principal capitaine en disant :

> Et d'une œillade obliquement roullée,
> Tant que voudras, guygne moy de travers.
> Tousjours au Ciel, je leveray la teste
> Et d'un escrit qui bruist comme tempeste,
> Je foudroyrai, de tes monstres, l'effort.

La droiture anime cette sincérité agissante, hautement appréciée par M. Pierre de Nolhac qui, en préfaçant (3) l'œuvre de Ronsard, rappelle ces vers typiques du « Discours des Misères de ce temps » :

> Voyant le laboureur, tout pensif et tout morne
> L'un traîner en pleurant sa vache par la corne
> L'autre porter au col ses enfants et son lit,
> Je m'enfermai trois jours, renfrogné de dépit
> Et prenant le papier et l'encre, de colère,
> De ce temps malheureux j'écrivais la misère.

Dans ces pages vigoureuses, remarque M. de Nolhac, « le lettré s'efface derrière le citoyen... Sa véhémence acerbe

---

(1) Condorcet (1707-1788), *Eloge de Buffon.*
(2) 1740-1799.
(3) *Œuvres complètes de Ronsard*, texte de 1578, Garnier, Paris, 1922, précédées d'une Introduction de Pierre de Nolhac.

Digitized by Google

contient une sorte (1) d'équité... puisque après avoir flétri les prédicants fanatiques, les brûleurs d'images saintes et les pilleurs de couvents, il proclame sans ménagement les abus ecclésiastiques, le Pape trop enflé de biens, le scandale des Prélats mondains et des prêtres corrompus ». Ronsard leur disait dans la suite de ce discours ému et émouvant :

O vous, doctes prélats, poussés du Saint Esprit...
Vous mêmes les premiers, prélats réformez-vous...

Et, comme remède, il leur conseillait :

Soit de nuit, soit de jour, apprenez la Science.

Il ajoutait :

Et ne faut élever, par faveur ni richesse
Aux offices publics, l'inexperte jeunesse
D'un écolier qui vient de Toulouse, devant
Que par sa longue pratique, il devienne savant.

Ronsard suivit assez profondément les racines de ses sentiments pour savoir que les gnoses confuses, antérieures au langage, sont les seules expressions adéquates. Sa réponse à Baïf (2) le prouve :

Non, celuy n'aime point, ou bien il aime peu
Qui peut donner par signe à connoistre son feu,
Et qui peut raconter le quart de ce qu'il aime.

Cette vérité était commune à l'époque. Pétrarque murmurait (3) : « Que ne puis-je enfermer mes pensées dans mes vers. » La poésie de François Ier, sur le tombeau de Laure, exprime le même fait :

O gentil asme, estant tant estimée
Qui te pourra louer qu'en se taisant ?
Car la parole est toujours réprimée
Quant le subjet surmonte le disant.

---

(1) L'équité nous paraît manifeste, dictée par un Cœur juste et compatissant.

(2) Pièces retranchées du 2e *Livre des Amours. Sonnet à Baïf.*

(3) Les Rimes de Pétrarque, *loc. cit.* Sonnet LXIV, p. 68.

Digitized by Google

Les littéraires ne l'ont pas oublié. Bernstein disait hier encore (1) : « La beauté de la femme que l'on aime, c'est un miracle plus grand que toute la Nature. Les mots ne peignent pas cette profondeur d'impression, cet envahissement de l'être. » Le rationalisme voudrait se dérober au choc mystérieux des splendeurs émotives. Espoir chimérique et contre nature. Chacun de nous doit avouer, avec Ronsard, être (2) :

nay' de la sorte
Que sans aimer, je suis et du plomb et du bois :
Quand je suis amoureux, j'ay l'esprit et la vois,
L'invention meilleure, et la Muse plus forte
Il me faut donc aimer pour avoir bon esprit,
Afin de concevoir des enfants par escrit.

Sous une forme purement poétique, il disait à Hélène (3) :

Venus non seulement nourrit de sa mammelle
Amour son fils aîné, mais aussi le penser.

Impossible de préciser plus clairement que les émotions précèdent le Verbe et alimentent la Science.

L'amour, le rire, les pleurs. — En disant à Hélène (4) :

Amour veut tout sans nombre, amour n'a point de loy.

Ronsard différenciait les passions changeantes et les règles immuables de la Raison. Cette observation sagace, reproduite de Pétrarque (5), prépare l'aphorisme, hélas si mé-

---

(1) *La Galerie des Glaces.* Acte II. Scène III.
(2) Livre II des Sonnets pour Hélène, XLVI.
(3) Livre II, *loc. cit.*, XXXIII.
(4) Sonnets de feu P. de Ronsard pour Hélène de Surgères, non encore imprimés cy devant MDCIX. Premier sonnet, numéroté LVII, dans l'édition de 1609.
(5) « Amour avec qui les pensées n'ont jamais de mesure. » *Les Rimes de Pétrarque, loc. cit.* Sonnet LI, p. 59.

Digitized by Google

connu, non seulement au seizième siècle, mais de nos jours (1) :

> Un rocher, n'aime point un chesne ni la mer :
> Mais le propre sujet des hommes, c'est d'aimer,

Les classes de littérature retentissent du mot de Rabelais: « Le rire est le propre de l'homme ». Une pudeur incompréhensible n'y fait pas de place à l'amour. Cependant, l'impératif : « Aimez-vous les uns les autres » a un sens social, plus vrai que le rire. On ne saurait valablement dire : « Riez les uns des autres » sans semer le trouble.

Les racines du rire sont égoïstes, elles apportent des germes de bataille. L'orgueil intime qu'il traduit se manifeste par le rictus méprisant de l'artiste pour le bourgeois, autant que dans le rire perlé du bambin, qui n'a plus peur du diable sortant de sa boîte.

Notre fatuité subconsciente excite le réflexe stupide, qui nous fait rire de la chute d'un passant inconnu, parce que nous nous jugeons incapables de subir le même accident.

L'hilarité comique a les mêmes sources. Nous nous estimons supérieurs aux personnes que l'on raille. Ses éclats nous secouent d'autant plus que l'infériorité des grotesques nargués est plus sensible, ou que la potentialité de l'orgueil du spectateur est relativement grande.

L'ironie est le rire intellectualisé. Ses formes sont nombreuses, ses nuances infinies.

L'amour qui s'est élevé au-dessus des appétits de l'instinct a des tendances altruistes.

Les pleurs de la joie rejoignent ceux du rire et de la douleur dans les circuits obscurs de l'émotivité. De sorte que, suivant les cas, les signes naturels de l'émotion, tout comme nos symboles rationnels, ont des significations con-

---

(1) Livre II des Amours. Les Amours d'Eurymédon et Callirée. Elégie à Enrymédon.

Digitized by Google

traires. Le signe + de l'addition algébrique peut traduire une soustraction arithmétique (1).

Rien de surprenant que les larmes motivent les dissertations philosophiques de Ronsard (2).

> Pardonne moy, Platon, si je ne cuide
> Que sous le rond de la voute des Dieux,
> Soit hors du monde, ou au profond des lieux
> Que Styx entourne, il n'y ait quelque vuide
> Si l'ær est plain en sa voute liquide,
> Qui reçoit donc, tant de pleurs de mes yeux,
> Tant de soupirs, que je sanglote aux cieux
> Lors qu'à mon dueil, Amour lâche la bride ?
> Il est du vague.....

Au sujet de cette fantaisie sur la célèbre question du plein et du vide, Muret fournit de copieuses explications, dans lesquelles interviennent Leucippe, Démocrite, Epicure, Lucrèce, Platon, Empédocle, Aristote, Cardan et sa *Subtilité*. Le commentateur précise : « L'auteur toutefois, usant du privilège des Poètes, ausquels il a tousjours été libre d'affirmer choses fausses, impugner choses vrayes, ainsi que bon leur a semblé, pour mieux adapter le tout à leurs conceptions, feint icy ne pouvoir approuver ceste dernière opinion (existence du vide) », et Muret nous rappelle que, liquide, veut dire : clair, transparent.

Cette précision suffit pour rendre le lecteur actuel très prudent dans ses interprétations, et nous interdire de prendre, *a priori*, pour incohérent ce qui est judicieux, dans des poésies dictées par une inspiration à la fois amoureuse et philosophique. Le rationalisme contemporain, répétons-le, a rendu ce mélange ridicule. L'avenir redressera ce sacrilège.

Emotivité, Intelligence, Science. — Rémy Belleau, en préfaçant le deuxième livre des Amours, dit à M. François,

---

(1) P. Juppont, *Sur la Formation des Grandeurs mathématiques*, Toulouse, 1904.

(2) *Les Amours*. Livre I. Sonnet LXXXI, à Cassandre.

Digitized by Google

auquel il dédie l'ouvrage : « Monsieur, si par bonté de Nature, mère et mesnagère universelle de toutes choses, *jusques aux bestes brutes, il y a quelque intelligence particulière* (1), par laquelle ils cognoissent les lieux plus assurez, et plus reculez de la surprinse des hommes, pour faire leurs petits... »

D'après l'auteur, l'intelligence défensive des animaux résulte de l'amour maternel.

Descartes refuse le sentiment aux bêtes, parce qu'il place l'origine du savoir dans la Pensée discursive.

Ces intuitions opposées ont des origines lointaines.

Au treizième siècle, le Cantique du Soleil berçait déjà saint François d'Assise dans les harmonies sentimentales, au moment où, les sorites de saint Thomas d'Aquin, gravissaient les sommets de l'intellectualité métaphysique. L'un et l'autre oubliaient, que si la vérité ne peut supprimer ses racines théologiques, elle peut encore moins émonder à son gré l'arbre de la Science, qui grandit malgré le dogme et se nourrit en dehors de lui.

L'amour sensuel de Ronsard jaillit des mêmes fibres, que l'extase de saint François d'Assise, priant :

Loué sois-tu, mon Seigneur, avec toutes tes créatures, spécialement messire notre frère le soleil qui nous donne le jour. Et il est beau et rayonnant de grande splendeur; de toi, Très-Haut, il porte témoignage.

Loué sois-tu, mon Seigneur, pour nos sœurs la lune et les étoiles; dans les cieux, tu les as formées claires, précieuses et belles.

Pour notre frère le vent, et pour l'air et le nuage, et le serein et tout temps; pour notre sœur l'eau, très utile, humble et chaste...

Pour notre frère le feu par quoi tu illumines la nuit; il est beau et joyeux, et robuste, et fort; pour notre mère la terre qui nous supporte et nous nourrit...

Cette piété est si fervente, si intime, que, malgré son orthodoxie, le célèbre italien se sent le frère des astres, de

(1) C'est nous qui soulignons.

Digitized by Google

l'air, de l'eau, du feu, qui n'ont pas d'âme à sauver. Sa communion avec l'Univers ne remonte même pas à fleur de peau.

Elle fait apparaître, pour le sens commun, la nécessité des sédiments de l'expérience, susceptible d'endiguer les fluidités intuitives.

Ronsard, parce qu'il aimait avec sa chair et avec son Cœur, a pu écrire (1) :

> Certes l'expérience
> N'est utile, sinon
> Pour sonder la Science.
> Si elle est fausse ou non.

et faire une mise au point philosophique, trop oubliée, bien que sa profondeur en égale la précision.

Cardan disait, dans le même ordre d'idées : « L'intellect a trois choses dont il use pour juger : les principes, l'expérience et la conséquence d'iceux » (2).

L'individualisme de Ronsard. — Le poète confia ses raisons à Pierre Lescot, dans les vers si souvent cités (3) :

> Je fus premièrement curieux du latin.
> Mais connaissant, hélas ! que mon cruel destin
> Ne m'avait dextrement pour le latin fait naître,
> Je me fey tout françois, aimant certes mieux être
> En ma langue, ou second, ou le tiers, ou premier
> Que d'estre sans honneur, à Rome, le dernier.

Une individualité aussi impérieuse, pouvait d'autant moins se coneréter en archaïsmes littéraires, que la Raison n'avait pas, grâce à l'esprit géométrique, achevé la dissociation de l'art, de la morale et de la science; que ce morcellement des consciences n'avait pas tari la lignée des Phidias, des Lucrèce, des Léonard de Vinci.

---

(1) Ode à JeanMartin, Liv. I, XV, strophe 2.

(2) *Les Livres de Hierosme Cardanus,* traduits de latin en français par Richard Le Blanc. Paris, 1578, p. 349 b.

(3) *Poème à Pierre Lescot,* aumônier ordinaire du Roi (1560).

Digitized by Google

L'intelligence a conquis sa suprématie dans l'organisation du savoir, en copiant la règle politique de Catherine de Médicis : Diviser pour régner.

Les abondantes moissons faites dans les laboratoires, en variant les aspects de la course d'Achille et de la tortue, ont consacré la domination du symbole sur les faits, et suscité un progrès à retardement. Progrès pour les doctrines dogmatisées; esclavage pour les consciences entravées dans les filets rigides d'une rhétorique oppressive.

Une comparaison biologique précisera ce stade de la psychogénèse. Chez les phanérogames, le boyau du grain de pollen échappé de l'anthère, parcourt les cellules du style, arrive au sac embryonnaire, passe entre les synergides pour s'accoler à la cellule ovulaire, qu'il féconde. De même, les frissons émotifs se frayent un passage à travers les tendances subconscientes, les passions instinctives, les images sensorielles. Au cours de ces rudes étapes, les émotions s'alourdissent des extériorités qui les briment; et, suffisamment lestées par l'ambiance, elles se muent en Concepts, qui caractérisent les individus.

Cette ascension des sentiments épure l'âme humaine; elle justifie le nom d'*humanités*, donné aux études de grec et de latin, qui ont libéré les Cœurs, vivifié les consciences et donné à la foule, d'autres guides que les illusions mystiques.

L'éducation peut aujourd'hui accélérer cette ascension. Mais, croire que les langues mortes, qui en ont été le marchepied, sont des outils indispensables à la culture des intelligences, c'est admettre que le silex devrait encore allumer le feu dans nos habitations et nos usines.

La Science à l'époque de Ronsard. — A la naissance de Galilée, Ronsard avait quatorze ans. La silhouette des Sciences modernes n'était donc pas dégagée des nébulosités de « la Sagesse » et des « forces de la Vertu ». La mécanique d'Archimède, les thèses de Lucrèce, étaient des fœtus auprès des colosses de l'Iliade, de l'Odyssée, des Evangiles, du Coran, de la Somme, de l'Imitation, etc... Les rares

Digitized by Google

invocations à Physis laissaient la connaissance objétive piétiner autour du « grand art » des alchimistes, en compagnie des prophéties des astrologues, des incantations des Sorciers, à peine dégagées de la Morale, tandis que les envolées sans borne de la métaphysique considéraient les gestes de la Matière comme trop menus pour que les sens puissent les spatialiser et s'assurer ainsi le concours du calcul.

Les Commentaires de Muret ne laissent aucun doute sur le but de celui que ses contemporains appelaient (1) le maître, l'inventeur, « l'unique capitaine de bataille » dans « la guerre contre l'ignorance ».

« Le temps est venu, dit l'ami de Ronsard (2), que presque tous bons esprits... d'un commun accord se rangent à soustenir le party de ceux qui taschent à dessiller les yeux du peuple François, ja par trop long temps bandez du voile d'ignorance...

« Je pense qu'il ne m'est ja besoin de respondre à ceux qui pourraient trouver estrange que je me suis mis à commenter un livre François, et composé par un homme qui est encore en vie. Car, s'il n'y avait dans ce livre aucune érudition, qui ne se peust prendre dans les livres escrits en notre langue, j'estimeroy bien ma peine assez maigrement employée. Mais veu qu'il y a beaucoup de choses non jamais traitées, mesmes des Latins, qui me pourra reprendre de les avoir communiquées aux François ? Lise hardiment mes Commentaires qui voudra : j'ose bien, sans arrogance, asseurer, que peu de gens les liront, sans y apprendre. »

A plus de trois siècles d'intervalle, ils nous ont fourni des arguments insoupçonnés aux thèmes de la Métaphysique Scientifique.

---

(1) *Œuvres complètes de Ronsard*, Paris, Garnier, 1923, *loc. cit.* Introduction p. IV.

(2) Préface des Commentaires.

Digitized by Google

Pour éclairer le débat, quelques dates sont nécessaires.

Ronsard, né en 1524, est mort en 1585.

Les *Principes de la Philosophie*, de Descartes, sont de 1627.

La dernière réédition ancienne de Ronsard est de 1630.

Le *Discours de la Méthode*, de 1637; *L'Art poétique*, de Boileau, de 1672.

Les *Remarques* de Vaugelas (1647) et les formules de Boileau ont créé (1) une littérature absolue, qui est à la vie poétique ce que l'algèbre est aux phénomènes quantifiés. Leurs règles ont été aussi utiles aux écrivains que celles du calcul différentiel aux physiciens. Mais, pendant deux siècles, ce pragmatisme étroit a privé les lettres de la fraîcheur des spontanéités sentimentales et plongé la Pléiade dans l'oubli.

La sentimentalité de J.-J. Rousseau eut été prodigieusement féconde, si elle s'était étendue aux frissons de l'Intuition scientifique. Mais l'intellectualisme qui dictait le *Contrat social*, qui inspirait l'*Emile*, n'avait plus de contacts avec la Physique des Phénomènes.

La Science de Ronsard. — Le savoir de l'auteur des « Amours » est si tumultueux, que le grand Arnauld, austère janséniste, a pu écrire : « Ça été un déshonneur à la France d'avoir fait tant d'estime des pitoyables poésies de Ronsard ». Ce jugement n'est qu'un épisode des luttes de la Raison contre l'Intuition.

Au mot *Pleyade*, l'Encyclopédie, sous la plume de Diderot, considère les poètes du Gay Sçavoir comme « si sottement infatués de grec, qu'on en trouve presque autant que de français dans leurs ouvrages ! » Les avait-il lus ?

Au mot *Vendomois*, le chevalier de Jaucourt estime plus exactement le poète que les Jeux Floraux de Toulouse ont proclamé : « poète français par excellence ».

---

(1) Au sens bergsonien.

Digitized by Google

Pour éviter les injustices rationnelles, il suffit de suivre la méthode de Sainte-Beuve (1) : « Entrer dans son auteur, s'y installer, le produire sous ses aspects divers, le faire vivre, se mouvoir et parler comme il a dû le faire. »

En lisant Ronsard et ses commentateurs, à travers leur sentimentalité, en quête de lumières intellectuelles, on entend la Vérité prendre son vol, soulevée par le flot des émotions, soutenue par les émois de l'intelligence.

Cet *élan vital* du Vrai, retient la Pensée au contact des Cœurs, loin de l'infini sidéral qui l'éblouit. L'admiration juvénile qui en résulte, avoue qu'elle n'a point la

grâce
... de sçavoir la courbe trace
Des feux qui dansent par les cieux (2).

Képler n'avait pas encore calculé l'ellipticité des trajectoires planétaires, par rapport au Soleil. L'utilisation intuitive de cette découverte a dû attendre Newton.

Ronsard a donc senti, que l'impossibilité de « savoir les orbes célestes » désarmait la Raison dans l'analyse des forces naturelles.

Il a fallu l'intellectualité du symbolisme cartésio-euclidien, pour que la Force de Galilée, $M\,L\,T^{-2}$, représentée dans l'Espace et dans le Temps, soit séparée de la force métaphysique d'Aristote qui, sans aucun repère de Durée ou d'Etendue, s'appliquait néanmoins aux opérations corporelles, autant qu'aux opérations spirituelles.

Dans la séparation faite par Galilée, la force musculaire intuitive, le Travail $M\,L^2\,T^{-2}$, que la kinesthésie nous révèle, est mutée en Force postulée, $M\,L\,T^{-2}$, par émasculation de l'un de ses constituants d'Espace, la longueur L, parcourue par le point d'application de la force motrice.

Cette transfiguration associe la Force mécanique et la

---

(1) D'après L. Le Roy, *Une Philosophie nouvelle*. Paris, Alcan, 1912, p. 33.

(2) *Ode à Michel de l'Hospital*, str. XI. Antistrophe.

Digitized by Google

Masse inerte, à l'aide d'un lien mystique, comparable à celui par lequel les spiritualistes rattachent Dieu à l'Univers. Il est remarquable que l'équivoque repose sur une longueur, c'est-à-dire sur la même entité que les contradictions géométriques, devenues les bases de la Relativité. Dans leur rectification algébrique, Lorentz et Einstein ne sont pas ébranlés par la singulière contradiction qui les conduit à associer le Temps, au symbole $\sqrt{-1}$, d'origine spatiale (1), alors que le Temps, image de la Durée, n'a que des racines émotives.

Ces intellections subtiles ne pouvaient troubler la limpidité des visions de Ronsard, pour qui Force et Energie étaient synonymes, comme pour Aristote.

Grâce à la perfection intuitive du cercle, les orbes de la fronde et de la catapulte, pratiquement rattachées à la notion de vitesse, étaient demeurées plus persuasives que la verticale de la chute des corps, dont le cinématisme génétique était inconnu.

Les explications idéalistes de Ronsard sont dominées par un sentimentalisme raffiné,

> ... une douceur, si doucettement douce,

qu'elle est tout près de la pureté intellectuelle, mais ne se confond pas avec elle. Et cela caractérise son œuvre, qui reste humain, alors que les subjectivités de Galilée, de Newton, d'Einstein rejoignent l'amour platonique dans le champ des Idées pures.

Chez Ronsard, le Cœur n'abandonne jamais le penseur (2) :

> Meschant Amour, pourquoy me fais-tu croire
> Que la blancheur est une chose noire
> Et que les sens sont plus que la raison ?

Le rationaliste, le mathématicien exultent de l'effondre-

---

(1) P. JUPPONT, *Sur la Formation, loc. cit.*
(2) *Les Amours,* sonnet CIII.

Digitized by Google

ment du réel, qui autorise leurs spéculations. Pour Ronsard, au contraire (1) :

> L'homme ne peut fuir au monde
> Le certain de sa destinée.

Cette position, aussi modeste que vraie, a assaini nombre de ses conclusions objectives et inspiré ses admirateurs, parmi lesquels Tabarin (2). Les facéties du célèbre bateleur doivent la vie à une logique impeccable, accompagnée de vérifications rabelaisiennes, souvent ordurières.

Les stances à Isabelle, où l'influence de Ronsard et de l'Intuition sont manifestes, donnent une curieuse synthèse de la Science avant Descartes :

> Ma maîtresse, il est vrai qu'Amour print origine
> Du chaos. Dès longtemps, tout cela nous savons.
> Mais il ne s'en suit pas que sa flamme divine
> Nous ayant eschauffez, nous rende des brouillons...
> Tesmoins nostre Ronsard, qu'un tel amour transporte
> Qui s'approche, en parlant, de la perfection;
> Que si ses vers d'amour sont faits de telle sorte,
> Cela ne vient, sinon, de son affection,
> Et, sans aller plus loing, tu vois bien l'élégance
> Dont j'use en te disant ma peine et mon tourment;
> N'ai-je pas en parlant une douce éloquence,
> Moy qui, auparavant, parlois si rudement ?...
> Faire l'amour brouillon, c'est lui faire une injure
> Plus tôt il nous instruit et nous conduit au bien.

La gradation des faits, à partir du chaos, pour aboutir au Bien (3), en passant par l'amour, n'est pas un galimatias de rhétoricien égaré dans la Poésie. Cette intuition prépare le *Traité de l'Ordre* de Malebranche. Elle assimile le pro-

---

(1) *Ode non mesurée à Gaspard d'Auvergne* (1550). Texte de 1572. Liv. II, XXXII. Ce texte a pour variante :

> *L'homme ne peut fuir le monde.*
> *Son inconnue destinée.*

(2) La renommée de Tabarin était à son apogée vers 1620. Ronsard était mort depuis 35 ans.

(3) Suprême vérité de la Sagesse en action.

Digitized by Google

grès naturel des consciences à l'évolution universelle, alors transcrite dans les phases de la création biblique et dans la mythologie.

L'histoire n'a t-elle pas évolué depuis l'Ancien Testament et l'Iliade, jusqu'à Bossuet, pour s'intellectualiser par Montesquieu, Voltaire, redevenir émotive avec Michelet, et trouver des expressions adéquates avec Fustel de Coulanges et Renan.

Les Envols de l'Affectivité. — Généralités, dira-t-on ! Bien persuadé que les galanteries n'ont rien de commun avec la rigueur scientifique. L'objection a l'aspect de l'exactitude.

Nous rappelant que le fabuliste a dit :

Il ne faut point juger des gens sur l'apparence.

appliquons l'aphorisme de La Fontaine aux textes poétiques. Ouvrons à nouveau le Livre des Amours, un moment fermé pour lire Tabarin.

Dans le premier sonnet, Ronsard nous apitoie sur ses peines :

Qui voudra voir comme un Dieu me surmonte
Comme il m'assaut, comme il se fait vainqueur
Comme il r'enflamme et r'englace mon cœur...
Me vienne lire : il lira ma douleur,...
Il cognoistra que faible est la raison
Contre son trait, quand sa douce poison
Corrompt le sang, tant le mal nous enchante :
Et cognoistra que je suis trop heureux
D'estre en mourant, nouveau cygne amoureux
Qui, son obsèque, à soy mesme se chante.

Les rudiments de science contenus dans cette lamentation échappent au lecteur non prévenu. Les Commentaires les font apparaître. « Le poète, dit Muret, suit la commune opinion, laquelle est fausse : car les cygnes ne chantent point en mourant; au contraire, ils se plaignent *Voy. Pline* » (1).

(1) C'est nous qui soulignons.

Digitized by Google

Ce renvoi inattendu à l'Histoire Naturelle, fixa notre attention dès la prise de contact.

Le tercet final du XL[e] Sonnet à Cassandre a achevé de nous convaincre que, chez Ronsard, l'harmonie des mots enveloppe des réalités plus substantielles que la musique des vers.

Désireux d'expliquer les « beautés et les grâces écloses » dans le « sein verdelet » (1) de sa maîtresse, il argumente (2) :

> Le ciel n'est dit parfait pour sa grandeur.
> Luy et le sein, le sont par leur rondeur :
> Car le parfait consiste en choses rondes.

Muret commente aussitôt. « Les formes rondes sont les plus parfaites, selon les mathématiciens. » Cette nouvelle référence doctrinale mit définitivement notre curiosité scientifique en éveil.

Ce n'est plus coutume de voir Euclide, le compas à la main, déduire par homothétie les perfections d'Uranie, d'après les charmes de Vénus, ou inversement. Cependant, la comparaison ne peut être effectuée que dans l'Espace. Nous aurions donc tort de sourire de similitudes et de métaphores qui appartiennent de droit à la géométrie (3).

Chimistes et physiciens, à la recherche des lois phénoméniques, ont changé les objets de leurs méditations. C'est là une réserve excessive, à laquelle on peut appliquer la règle de Boileau (4) :

> Je veux dans la satire, un esprit de candeur,
> Et fuis un effronté qui prêche la pudeur.

---

(1) JEUNE, image du fruit vert.

(2) *Les Amours*, Livre I, Sonnet CXLI.

(3) DESCARTES précisera : « Chacun sçait que de toutes les figures, c'est la ronde qui est la plus *capable*, c'est-à-dire celle qui a le moins de superficie à raison de la grandeur du cors qu'elle contient. » *Les Météores*.

(4) Art poétique. II.

Digitized by Google

Les analogies relatives aux êtres ronds, intégrées par J. Bertrand dans les lois sur les couches sphériques homogènes, vont de la Terre au Ciel, en fermant les yeux. Ronsard se gardait d'une pareille faute. Imitons-le. Nous apprécierons avec lui

... les plaisirs qu'il faut
Pour vivre heureusement, dont Nature s'esgaye (1).

Laissons à leurs sorites, les praticiens pudiques qui font confiance au calcul, au point d'oublier la candeur de l'édifice d'Euclide, et descendons, avec Aristote et Ronsard, au plus profond de l'Intuition sur les perfections du cercle et des mouvements circulaires, quelle qu'en soit l'ampleur. Il est impossible de ne pas voir, dans l'unicité qui en résulte, une prescience de la comparaison objective, si utile aux iatro-mécaniciens. Cette anticipation contient également l'homogénéité de Fourier.

Dans la langue du seizième siècle, « Parfait » et « Rond » s'emploient l'un pour l'autre. Cette synonymie est une audace philosophique, digne d'un meilleur sort. Elle tend à rapprocher dans l'Espace, la qualité et la quantité, par l'identification d'un sentiment, la perfection, à une figure géométrique, le cercle, image de certaines réalités. On n'est donc pas surpris que Ronsard, cherchant à dépeindre ses sentiments à Cassandre, lui ai dit (2) :

En toi je suis, et tu es seule en moy :
En moi tu vis, et je suis dedans toy
Tant nostre amour est parfaitement ronde.

Les retentissements de cette logique sur le symbolisme grammatical ne sont pas moins intéressants. Muret explique (3) : « Quand Amour est féminin, il se prend pour la passion et affection amoureuse; quand il est masculin, pour

(1) *Sonnets pour Hélène*, 2e livre, XXV.
(2) Sonnet CXLI, *loc. cit.*
(3) Commentaire du VIIe sonnet à Cassandre.

Digitized by Google

le Dieu d'amour Cupidon » qui deviendra l'archer, l'archerot... (1), etc.

L'attribution d'un genre, pour désigner les objets, aurait pu devenir un système terminologique précieux. Elle n'a laissé que la règle paradoxale relative à « amour, délice et orgue », qui changent de genre au pluriel.

Des genres différents pour le même mot, impliquent une vigueur, modelée sur la fécondité de la Nature et les deux sexes qu'elle utilise pour la génération. L'Univers ignore le neutre. Les langues qui utilisent cet artifice marquent une emprise métaphysique dont Bocace, Sancho Pança, Pantagruel ont secoué le joug. Ses dangers, faciles à concréter, ont continué et subsistent, aussi calamiteux qu'au dix-septième siècle.

Cent ans après Ronsard, le philosophe de Marande (2) affirmait : « L'œil est un organe si précieux et si admirable, que le Soleil mesme, que nous pouvons dire estre le leur œil du monde (que les poètes nous ont représenté sous la figure de leur Cyclope) *a bien voulu en prendre la figure et la représentation aussi bien que le nom* » (3).

Les poètes et les philosophes s'appuyaient sur un objet réel et sur sa fonction, pour aboutir à une conclusion, aujourd'hui invraisemblable. Les relativistes, en identifiant leurs symboles et l'objet naturel, sont victimes d'une illusion plus grande encore puisque, pour eux, le point de départ de la science est devenu subjectif. Cette impossibilité devrait dessiller leurs yeux. La Science évolue hors de nous, dans l'Etendue.

Le Beau Parler, la Vérité. — Les heurts des Percepts et des Concepts, d'où la connaissance exacte sort, comme la

---

(1) Le corps des troupes armées de mousquets, date de 1572.

(2) De Marande, *La Clef des philosophes*, chez P. André, Lyon, 1659, p. 379.

(3) C'est nous qui soulignons.

Digitized by Google

vapeur surgit de la lutte du feu et de l'eau, trouvent une admirable expression dans le XLII[e] sonnet pour Hélène, que sa condition sociale éloignait de Ronsard :

> En choisissant l'esprit, vous estes mal-apprise,
> Qui refusez le corps, à mon gré le meilleur.
> De l'un en l'esprouvant on cognoist la valeur,
> L'autre n'est rien que vent, que songe et que feintise.
>
> Vous aimez l'intellect, et moins je vous en prise.
> Vous volez comme Icare, en l'air, d'un beau malheur :
> Vous aimez les tableaux qui n'ont point de couleur.
> Aimer l'esprit madame est aimer la sottise.
>
> Entre les courtisans, afin de les braver,
> Il faut, en disputant, Trimegiste approuver
> Et de ce grand Platon n'estre point ignorante.
>
> Mais moi qui suis bercé de telle vanité
> Un discours fantastiq' ma raison ne contante ;
> Je n'aime point le faux, j'aime la vérité.

Le rattachement du vrai aux choses corporelles, par l'émotivité, se précise dans la déclaration de principe, puisée à la même source (1) :

> Je ne veux pour le faux tromper la chose vraye.

Le sonnet sur l'*Histoire d'Italie,* de Guicciardin (2), inspiré par le respect des réalités, donne un idéal objectif à la passion de Ronsard pour le Vrai, et distingue avec une précision exquise, la différence qui sépare les faits et leur symbolisme (3) :

> Non ce n'est pas le mot, Chomedey, c'est la chose
> Qui rend vive l'histoire à la postérité;
> Ce n'est le beau parler, mais c'est la vérité
> Qui est le seul Trésor dont l'Histoire est enclose.

Ce loyal effacement du verbe devant la vérité est un

---

(1) Sonnets. 2[e] livre, XXV, *loc. cit.*
(2) Translatée par Hierosme Chomedey.
(3) Ce sonnet est daté de 1568. Ronsard l'avait retranché du 2[e] Livre des *Amours.*

Digitized by Google

exemple de modestie et de certitude, que le rationnalisme a oublié.

L'élan du poète vers le Vrai se précise dans le deuxième quatrain :

> Celuy qui pour son but, ces deux points se propose
> D'estre ensemble éloquent et loin de vanité
> Victorieux des ans, celuy a mérité
> Qu'au giron de Pallas son livre se repose.

« Eloquent et loin de vanité » sont, pour Ronsard, les deux parures nécessaires au Beau parler. Cette formule simple dépasse en efficience le fratras des règles prétentieuses de Boileau.

Les deux tercets terminaux de ce *divin* sonnet, indiquent comment peut s'accomplir la mutation de l'esthétique émotive en doctrine objective :

> Maint homme ambitieux a mis auparavant
> Pour mieux flater les Roys son Histoire en avant
> Discourant à plaisir d'une vaine merveille,
>
> Sans l'ouïr, sans la veoir, et sans preuve de soy.
> Mais ton vrai Guicciardin mérite plus de foy
> D'autant que l'œil témoin est plus seur que l'oreille.

L'exactitude du géométrisme visuel, dépasse *infiniment* la confusion des directions auditives. Cela suffit pour dégager une vérité que Molière utilisera dans Tartufe.

La Pensée de Ronsard, sur la valeur des objectivités, devient plus claire encore si on rapproche les sonnets précédents de l'Ode à Jean Martin (1), déjà citée :

> La fable élabourée
> Descrite heureusement
> D'une plume dorée
> Nous trompe doucement :
> A l'un donnant la gloire
> Qu'il n'a pas méritée,
> Faisant, par le faux, croire

(1) Odes. Livre I, Ode XV.

Digitized by Google

Qu'on voit la vérité :
Car tout ce que la Muse
Lyrique ne refuse
D'emmieller par nous,
Cela flatte l'oreille,
Qui, toute s'émerveille
De le boire si dous.

Combien de lycéens aimeraient cette poétique philosophie, au lieu de redouter les dissertations du meilleur « professeur de philo » sur les illusions des sens.

Baïf estimait donc à sa juste valeur, l'initiative du maître de l'expression véridique, lorsqu'il lui disait (1) :

Heureux sois-tu, Ronsard divin poète...
Puis que le premier, tu prens la hardiesse
D'aller suivant une nouvelle adresse
Hors du chemin frayé de l'ignorance,
Or, reçoy donc la couronne de glcyre
Et cein le Myrte en signe de victoire.

Les doctrines scientifiques modernes ont chassé de leurs cadres les Intuitions, les émotions et l'œuvre de Ronsard, comme les équations de Maxwell ont fait oublier l'intuition de Jallabert (2) : « J'ai soupçonné que ce fluide (électrique) pourrait bien aller et venir par oscillation. » Cette prévision a dû attendre Herz pour être contrôlée, et laisser la gloire de la découverte au physicien de laboratoire qui a eu le mérite de vérifier si l'intuition de Jallabert était « fausse ou non. »

Les rameaux intellectuels de l'arbre biblique sont devenus assez nombreux et assez touffus, pour masquer les racines adventives qui lui donnent la vie, en puisant dans l'Intuition.

Il ne suffit donc pas de dire, avec M. Pierre de Nolhac : « L'éloquence est entrée avec Ronsard chez les Muses

---

(1) Jean-Antoine DE BAÏF à Ronsard. Sonnet daté de 1552.

(2) JALLABERT, *Expériences sur l'Electricité*, Genève, 1748, Avertissement, p. X, et chap. I, p. 6.

Digitized by Google

françaises. Corneille l'y fixera pour jamais, et l'on serait injuste d'oublier à quel prédécesseur il doit le mouvement et l'ampleur de sa grande rhétorique de poète. »

Il est encore moins juste de mesurer le rôle de Ronsard à la forme de ses préférences poétiques, et de dire (1) : « Ronsard échappe à Pétrarque par l'imitation d'Anacréon et, grâce à son autorité, l'anacréontisme devint fort à la mode chez ses disciples ». Il est beaucoup plus vrai de constater (2) que les hymnes, « en beaucoup de parties, ont l'air bien plutôt de causeries philosophiques en vers... » (3), ce qui explique pourquoi « c'est seulement à la chute du classicisme (4) que Ronsard a été vengé du long mépris où il était tenu. »

Il faut ajouter que, sans l'amour de Ronsard et de la Pléiade, pour la vérité exprimée (5)

aussi bien
En françois qu'en latin, nostre langue commune.

Et que, sans la recherche d' (6)

Un vers qui soit industrieus,
Foudroiant la vieille ignorance
De nos pères peu curieus.

Descartes et Pascal n'auraient pu surgir aussitôt dans les fastes de la pensée française.

Il est non moins certain que l'intelligence et le bon sens

---

(1) P. VILLEY, *Les Sources d'Idées*, Paris, Plon-Nourrit, 1918, p. 37.

(2) P. VILLEY, *Pierre de Ronsard*, Paris, Plon-Nourrit, 1914, p. 175.

(3) P. VILLEY, *loc. cit.*, p. 309.

(4) La réédition des Œuvres choisies de Ronsard, par SAINTE-BEUVE, est de 1828.

(5) RONSARD, *Le Premier des Livres des Poèmes, L'Excellence de l'Esprit de l'Homme.*

(6) *Ode retranchée.* Texte de 1550, liv. II, XXI, *A sa Muse.*

Digitized by Google

n'auraient pas usurpé de nouveaux droits, si la Raison n'avait trop souvent oublié le sage conseil :

> Ne sui ni le sens, ni la rime,
> Ni l'art du moderne ignorant
> Bien que le vulgaire l'estime
> Et en béant, l'aille adorant (1).

La Vraie Science. — Les sourires de cette poésie vivante s'épanouissent sur le visage de la Vraie Science. Ils effacent les rigidités logiques des traductions intellectuelles. Ils solidarisent les œuvres de l'émotion et de l'intellection. Pour trop de philosophes et trop de scientifiques, cette unification de la conscience a été et est considérée comme impossible.

Pascal disait (2) : « La Science des choses extérieures ne me consolera pas de l'ignorance de la morale, au temps d'affliction; mais la science des mœurs me consolera toujours de l'ignorance des choses extérieures. »

Pasteur allait beaucoup plus loin (3) : « Les deux domaines sont distincts, et malheur à celui qui veut les faire empiéter l'un sur l'autre, dans l'état actuel des connaissances humaines. » Ronsard trouverait que l'immortel biologiste, est « bien près de vanité » lorsqu'il apprécie le cœur humain.

Les droits naturels de l'Intuition, entrevus dès l'antiquité par Aristote et Platon, devenus par excès de confiance la Révélation chrétienne, ont été annihilés par les succès subjectifs de l'intellect. Les béatitudes du Cœur ont été rejetées dans la religiosité, hors du domaine que la « Science peut sonder ». Cependant, elles dirigent la vie animale avant de retentir dans la vie psychique.

La majorité des philosophes, leurrés par les percepts, admettent avec Nicole (4) : « Il n'y a que la science des

---

(1) Ces vers suivent les précédents, dans *l'Ode à sa Muse*.
(2) *Pensées* VI, 41.
(3) D'après le Général Vouillemin, *Qu'est-ce au fond que la Science ?* Albin-Michel, 1924, p. 397.
(4) Nicole, *Essai de Morale*, Traité I, ch. 7.

Digitized by Google

choses, c'est-à-dire celle qui a pour but de satisfaire notre esprit par la connaissance du vrai, qui puisse avoir quelque solidité. » Les physiciens mathématiciens limitent le vrai à l'analyse spatiale et aux postulats rationnels. Ils répètent aveuglément, après Condillac : « une science bien traitée est une langue bien faite ». Ils anéantissent la vie physiologique et ses ineffables mystères.

La coupure conscientielle du *Cogito ergo sum* est devenue un gouffre sans fond, grâce à la « Vanité » de la Raison.

Beaucoup plus près des faits était Montaigne, assez modeste, assez objectif en ce qui concerne le subjectif, pour avouer : « Je ne traicte d'aulcune science, que de l'*inscience.* »

Déplorons que l'esprit géométrique ait supprimé l'usage du mot *inscience*, vaincu par *ignorance*, dont il n'est pas synonyme. On peut connaître beaucoup, sans savoir. On n'est pas savant, si on oublie que toute Science est *un ensemble de notions liées entre elles par la Conscience, d'après sa propre nature, ses solidarités avec les choses et les relations des choses entre elles* (1).

La séparation du Cœur et du cerveau, de l'Intuition et du syllogisme, trouve son explication biologique dans la dualité des liaisons nerveuses et de la moelle. Ce dispositif permet les choix dans l'automatisme intégrateur du système sympathique et ses régulations endocriniennes, tout en solidarisant l'objectif, les percepts, avec le subjectif, les émotions.

Les racines postérieures des nerfs propagent les préhensions internes : douleur, plaisir. Elles se terminent dans les cycles émotifs où elles introduisent plus spécialement

---

(1) Notre définition s'oppose à celle de Franck. *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, Paris, Hachette, 1875, col. 2. « Toute science est un ensemble de notions liées entre elles... d'après la raison et d'après la nature même des choses. » Cette définition vicieuse, *imite* le mathématicien qui suppose le problème résolu, pour en découvrir la solution.

Digitized by Google

le Bon, le Beau et le Bien, sans que le siège de ces généralisations soit discernable.

Les racines antérieures sont liées aux mouvements musculaires, à la kinesthésie. Elles rejoignent l'émotivité. Elles vérifient plus spécialement l'exactitude spatiale, d'où découlent les rigueurs mathématiques.

La *Vérité Vraie* est ainsi l'accord *affectif et effectif* des frémissements de la Conscience avec les symphonies naturelles. L'intégration qu'elle réalise fait assister nos sens périphériques au *Spectacle de la Nature,* et place notre Cœur en face de la *Comédie humaine.*

La morphine et le curare, contrôlent les différences matérielles des influx émotifs et perceptifs. Ils apportent la vérification de l'expérience. Mon excellent ami, le docteur Dide, a su découvrir les différences corticales dans le champ du microscope, et les suivre jusque dans le bulbe et la moelle. La physiologie de la Conscience n'est donc plus une Intuition, mais un fait. Souhaitons que ses progrès multiplient les enseignements de la vie.

L'objet de la connaissance n'a pas varié depuis l'antiquité, et il ne variera pas. Il s'étend de l'Homme à la Terre et à l'Univers.

La forme totalisatrice de cet ensemble est la voûte étoilée, devenue la sphère céleste, par privation des appuis de la voûte perçue. Chacun de nous, à toute heure, quel que soit le lieu qu'il occupe, se *croit* le centre du Monde.

Les rectifications de cette intuition sensorielle sont toujours objets de Science.

S'adressant au Ciel, Ronsard, admiratif, lui déclare :

> Tu fais une si douce et plaisante harmonie
> Que nos luths ne sont rien, au prix des moindres sons
> Qui résonnent là haut de diverses façons.

Après Pythagore, le poète français se rapproche de la

---

(1) Hymne du Ciel.

Digitized by Google

synthèse vibratoire moderne, avec des précisions surprenantes :

D'un feu vif et divin, ta voute est composée.

dit-il à son confident, le Ciel,

Non feu matériel dont la flamme exposée
Ça bas (1) en nos foyers, mangerait affamé
De toutes les forêts le branchage ramé;
Et pour ce, tous les jours, il faut qu'on le nourrisse
Le repaissant de bois, s'on veut qu'il ne périsse;
Mais, celui qui là haut, en vigueur entretient
Toi et tes yeux d'Argus (2), de lui seul se soutient
Sans mendier secours; car sa vive étincelle
Sans aucun aliment, se nourrit de par elle;
D'elle-même elle luit, comme luit le Soleil,
Tempérant (3) l'Univers d'un feu doux et pareil
A celui qui habite en l'estomac de l'homme
Qui tout le corps échauffe et point ne le consomme.

Emu par la contemplation du Ciel, le Cœur de Ronsard est mû par un élan intuitif, qui place dans le « feu céleste », dans l'ancêtre de l' « Energie » de Rankine, l'unité de l'homme et de la Nature, par-delà le « feu matériel », devenu la *chaleur* de la Science contemporaine.

Les intuitions plus précises de Sadi Carnot; les mesures de Joule, de Hirn, ont rattaché pour toujours le « feu matériel » au feu « vif et divin » de la voûte étoilée.

L'Action et la Réaction. — Les préoccupations scientifiques de Ronsard se confirment dans de nombreux passages de son Hymne du Ciel. Rappelons le plus typique :

L'esprit de l'Eternel, qui avance ta course,
Epandu dedans toi, comme une vive source
De tout côté t'anime et donne mouvement,
Te faisant tournoyer en sphère rondement
Pour être plus parfait; car en la forme ronde
Git la perfection, qui toute en soi abonde.

---

(1) Ici-bas.
(2) L'azur et les étoiles.
(3) Temps, étant la racine du verbe *tempérer*, et du substantif *température*, le poète touche au plus profond des énoncés intuitifs.

Digitized by Google

De ton branle premier, des autres tout divers
Tu tires au rebours, les corps de l'Univers,
Bandés en résistant contre ta violence,
Seuls à part, démenant une seconde danse;
L'un de çà, l'autre de là, comme ils sont agités
Des mouvements réglés de leurs diversités.

Les corps célestes, « bandés, résistant contre la violence de l'Eternel » sont loin de l'Inertie képlérienne. Pour demeurer dans le vrai, il suffit à Ronsard d'étendre intuitivement dans le Ciel les actions et les réactions réciproques que le travail manuel, l'Energie physiologique met en évidence à la surface de la Terre. La Mécanique classique, en postulant la même idée, dénature à la fois la Réalité et la pensée de Newton (1), pour avoir le plaisir de mettre ces difficultés en équation, ce qui en éloigne la solution.

L'immobilité numérique suspend la marche au progrès.

Dans l'Ode pindarique déjà citée (2) sur la naissance des Muses, Ronsard transpose les actions et les réactions de l'ainrant dans le monde psychologique, avec autant de confiance qu'il a extrapolé l'action de ses muscles dans les mouvements célestes.

Les Muses ont chanté si parfaitement le combat des Dieux et des Géants, que Jupiter leur demande la récompense désirée. Calliope réclame la Science. Jupiter acquiesce, et ajoute :

Sus doncques, retournez au monde,
... Et là, d'une langue faconde
Chantez ma gloire et votre los (3).
... Sans plus, ma sainte fureur (4)
Polira votre science.
Comme l'aimant sa force inspire
Au fer qui le touche de près,

(1) P. JUPPONT, *Sur l'Idéalité du Principe de l'Action et de la Réaction.* A. F. A. S., Montauban, 1902, p. 410.

(2) Ode à Michel de l'Hospital.

(3) Louange. L'association de la gloire de Jupiter (l'objectif) et de la louange des Muses (le subjectif) décrit la formation de la vérité.

(4) Transport poétique, Inspiration.

Digitized by Google

Puis, soudain, ce fer tiré, tire
Un autre qui en tire après;
Ainsi, du bon fils de Latonne (1)
Je raviray l'esprit à moy;
Lui, du pouvoir que je lui donne
Ravira les vostres à soy;
Vous, par la force Apollinée.
Ravirez les poètes saints;
Eux, de votre puissance attaints
Raviront la tourbe estonnée (2)
Afin (ô Destins) qu'il n'avienne
Que le monde, appris faussement (3),
Pense que vostre mestier vienne
D'art, et non de ravissement,
Cest art pénible et misérable
S'esloignera de toutes parts
De vostre mestier honorable.

On ne peut plus être surpris du jugement de Boileau puisque, pour Ronsard, le souci de la forme est un « art pénible et misérable », tandis que la « sainte fureur » de l'inspiration « polit la science ».

Ses vues synthétiques sur « la lumière du Ciel » (4) découlent naturellement de la simplicité de ses Intuitions.

Dedans ce grand monde où nous sommes
Enclos generalement
Il n'y a tant seulement
Qu'un genre, des Dieux et des hommes;
Eux et nous n'avons mere qu'une,
Tous pour elle nous vivons
Et pour heritage avons
Du ciel, la lumière commune.

Ecoutons Lamartine traiter la Genèse :

Lorsque du Créateur la parole féconde
Dans un instant fatal, eut enfanté le monde,
Des germes du chaos,
De son œuvre imparfaite, il détourna la face
Et, d'un pied dédaigneux, la lançant dans l'espace,
Rentra dans le repos.

---

(1) Apollon.
(2) La foule frappée d'admiration, inattendue.
(3) Inexactement instruit.
(4) *Ode au Révérendissime Cardinal du Bellay*, IV, IX.

Digitized by Google

Ces vers des *Méditations poétiques* sont vides de réalisme. L'intelligence en a desséché la substance.

Les poèmes de Ronsard frémissent de vitalité et d'amour. Ils sont aussi loin de la mièvrerie des *Sonnets de Pétrarque*, que de la nervosité violente des *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné, dont le luth veut chanter « le principe de vie » (1). Mais, pour « venger ses chefs pleins d'honneur », le célèbre huguenot demeura un « cœur gros de haine, affamé de justice » (2).

La Conservation de la Matière. — Le Verbe « industrieus » de Ronsard, « sa langue faconde » construisent pour nos yeux et dans nos Cœurs les plus beaux édifices de la Science moderne. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'Elégie : *Contre les Bûcherons de la Forêt de Gatine.* Elle développe les phases du sentiment, depuis son induction visuelle jusqu'à la déduction conceptuelle, où toutes les Sciences viendront se rencontrer, pour y inscrire leurs doctrines fragmentaires, et solidariser la multitude des vérifications apostérioriques de l'expérience :

Ecoute bucheron, arrête un peu le bras;
Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas;
Ne vois-tu pas le sang, lequel dégoutte à force
Des nymphes qui vivaient dessous la rude écorce ?
Sacrilège meurtrier, si on pend un voleur
Pour piller un butin de bien peu de valeur,
Combien de feux, de fers, de morts et de détresses
Mérites-tu méchant, pour tuer nos déesses ?

Après avoir décrit les charmes de la forêt, blâmé les peuples ingrats qui, en coupant les arbres, ne craignent pas

De massacrer ainsi leurs pères nourriciers (3).

---

(1) Les Tragiques, Misères, *in fine.*
(2) André CHÉNIER.
(3) Expression poétique des méfaits du déboisement.

Digitized by Google

Ronsard conclut :

O dieux, que véritable est la philosophie
Qui dit que toute chose à la fin périra
Et qu'en changeant de forme, une autre vêtira !
De Tempé la vallée un jour sera montagne
Et la cime d'Athos une large campagne :
Neptune quelquefois de blé sera couvert.
La matière demeure et la forme se perd.

Cette chute est sublime !

Elle contient une intégration de véridicités autrement émouvante que le « qu'il mourut » de Corneille.

Personne n'a su l'intercaler dans un traité de Chimie.

Un alexandrin parmi les lois des combinaisons moléculaires paraîtrait autrement ridicule que le *Lancier chez les Dragons*, dont ma génération riait, grâce à la verve comique de Paulus.

Si, par *Matière*, avec Ronsard, avec le sens commun, avec les alchimistes devenus les physiciens, les biologistes, on entend, l'ensemble des objets que nos sens *perçoivent*, que nos muscles *estiment*, que la balance *pèse* à peu de chose près, le premier hémistiche : « La Matière demeure » contient l'expression *physique* de la Loi de Lavoisier, dont l'énoncé classique « *Rien ne se perd, Rien ne se crée* » (1) est pure métaphysique. *Rien*, synonyme de chose matérielle, est frère cadet du Point géométrique; il est aussi loin des réalités que le Nombre et la Masse, dont il copie le néant.

Si, comme la *Métaphysique Scientifique* le soutient, Matière et Energie sont synonymes, comme ils le sont de Mouvement et de Travail, la Pensée de Ronsard traduit la *Conservation de l'Energie*, sans laquelle la connaissance n'a pas de fondement.

Le second hémistiche : « Et la forme se perd » synthétise le domaine de la Géométrie euclidienne et celui de

(1) Que l'on retrouve inversé au premier livre de Lucrèce, par suite des origines intuitives du « *de Rerum Natura* ».

Digitized by Google

l'évolution, qui extrapole et fixe pour un instant les variations des choix préférentiels, même lorsque cet instant s'étend aux périodes géologiques.

Prévue par les alchimistes, la radioactivité et Darwin ont concrété l'évolution dans l'inorganique et dans l'organisé.

La transmutation des corps était si bien accréditée, jadis, que saint Thomas d'Aquin (1) disserte : « Si l'alchimiste produisait de l'or véritable, il ne serait pas défendu de vendre son or pour tel, parce que rien n'empêche d'avoir recours à des causes naturelles pour produire des effets naturels et vrais, comme le dit saint Augustin (De Trin., lib. III, ch. 8), en parlant de ce qui est fait par l'art des démons. »

L'énoncé de la conservation de la Matière n'est pas une expression, due à un hasard heureux d'inspiration. Le sujet revient à plusieurs reprises sous la plume de Ronsard. Il termine l'épitaphe dialoguée de M. de Saint-André (2), en faisant dire par la Justice, au Passant qui rappelle les mérites de ce magistrat :

> Apprens que la matière éternelle demeure
> Et que la forme change et s'altère à toute heure,
> Et que le composé se rompt par le discort,
> Le simple seulement est exempt de la mort (3).

Ici, l'éternité de la Matière vient s'opposer au dogme de la Création et ajouter son positivisme à l'Intuition élégiaque, d'où la Conservation Inorganique est sortie.

La loi classique de Lavoisier a une origine toute différente.

---

(1) *La Somme*, traduction de l'abbé DRIOUX, E. Belin, Paris, 1853, IV, p. 592. *De la Fraude dans les Achats et dans les Ventes.*

(2) Aux Œuvres de 1587, t. X. *Epitaphe de feu M. le Président Saint-André.*

(3) Voir également le début de l'*Ode à René d'Oradour*, abbé de BENS (texte de 1550, t. II, XII).

Digitized by Google

Induction gravifique par rapport à la Terre, elle groupe et groupera une infinité d'expériences. Malgré sa généralité, elle reste dans la situation d'un fruit magnifique, abritant un parasite, capable de le détruire.

Aux lieu et place de la Matière active et multiforme, dont l'Intuition pétrit le Cœur du savant et les corps qu'il observe, la loi chimique moderne donne asile à la Masse inerte et amorphe, née dans l'abstrait numérique. La différence est aussi grande qu'entre un cube de bois ou de métal, et la figure euclidienne portant le même nom.

L'affirmation de Ronsard et la loi de Lavoisier ne s'opposent pas, comme les antinomies de Kant. Ces deux énoncés sont les pôles expressifs de la même vérité : l'un emplit et fait vibrer la conscience qui l'admet; l'autre esquisse des images virtuelles dans l'imagination qui le préfère.

Si paradoxal que cela puisse paraître, le « philosophe véritable », le *savant vrai* est Ronsard, et non pas Lavoisier.

Ronsard, Malherbe, Einstein. — Pour les mêmes raisons, le passage du LVI[e] sonnet à Hélène :

> La beauté n'est pas bien.
> Les beautez en un jour s'en vont comme les Roses.

a été supplanté par le dire de Malherbe :

> Et rose elle a vécu, ce que vivent les roses
> L'espace d'un matin.

L'esprit philosophique de Ronsard distingue la Beauté éphémère et le Bien, dont la possession persiste. Pour lui, la qualité diffère de la quantité.

Malherbe, emporté par le charme des mots, ne distingue plus le Temps et l'Espace. Son hémistiche trop célèbre : « l'espace d'un matin » enferme l'Identification du Temps et de l'Espace, l'unification impossible, que les relativistes font revivre dans leurs symbolismes algébriques.

Le langage courant consacre cette absurdité. Espace de

Digitized by Google

Temps, Longueur de Temps... etc., sont consacrés par l'usage. Le vice originel de ces expressions entraîne de lourdes erreurs philosophiques, l'intelligence ne redressant pas toujours les mots.

Bien que Ronsard ait écrit (1) :

> Soit qu'on regarde au long espace
> De tant de siècles empanez
> Qui, légers, de pieds retournez
> Se suivent d'une même trace.

il évite le plus souvent cette contradiction. La cause en est fournie dans sa Préface de 1550 : « Je suis, dit-il, de cette opinion que nulle Poésie se doit louer pour accomplie, si elle ne ressemble la Nature. »

C'est pourquoi il échappe aux illusions des sens (2).

> En vous trompant, vous me trompez, mes yeux.

fait dire Ronsard à Narcisse.

Pour expliquer les plaintes de l'amoureux Céphiside, Muret ajoute : « Il n'y a point de doute que les sens ne trompent la raison, desquels sens l'œil est le premier. »

Descartes utilisa cette incertitude pour fonder la croyance du monde extérieur sur la véracité divine. Hommage rendu au « feu divin » qu'il représenta par la quantité de mouvement Mv, sans rappeler la permanence de Temps, que cette conservation exige, alors que l'Energie Mv^2 intègre les variations des Réalités dans toutes les conditions possibles de Durée et d'Etendue.

Les Intuitions de Ronsard ne se limitent pas à subir la démarche de l'ambiance vers les sens. Il sait non moins clairement aller du Concept vers les choses.

---

(1) *Les Amours*, I, Sonnet CLVIII.
(2) Odes, liv. V, XXV. *Les Estoilles.*

Digitized by Google

Dans une chanson des *Nouvelles poésies* de 1569, il remarque :

Quand je sens parmi les prés
Diaprés
Les fleurs dont la Terre est pleine,
Lors, je fais croire à mes sens
Que je sens
La douceur de son haleine.

La solidarité, la réversibilité pourrait-on dire, des œuvres de la perception et de l'imagination sont prises sur le vif et animent la phrase.

Les rationalistes étiolent la connaissance, en modelant l'Univers sur des apriori privés de la vigueur des Percepts (1). Leur symbolisme est sans vie.

Ronsard, comparant ses sentiments, manifestations directes de la vie, au bonheur du petit barbet que Cassandre presse contre son sein, a dit (2) :

Le trop d'esprit me cause le dommage,
Et mon mal vient de trop de jugement.

Dans l'*Institution pour l'adolescence du Roi très chrétien, Charles IX^e^ de ce nom,* le poète explique cette boutade, de façon à satisfaire le logicien le plus scrupuleux :

... il faut apprendre à bien imaginer.
Autrement la raison ne pourrait gouverner :
Car, tout mal qui vient à l'homme prend naissance.
Quand sur la raison, le cuider a puissance.

Tout ainsi que le corps s'exerce en travaillant
Il faut que la raison s'exerce en bataillant
Contre la monstrueuse et faulse fantaisie,
De peur que vainement l'âme n'en soit saisie.
Car ce n'est pas le tout, de savoir la vertu,
Il faut connaître aussi le vice revêtu
D'un habit vertueux, qui d'autant plus offense
Qu'il se montre honorable et a belle apparence.

---

(1) L'Action, (le Percept) étant nulle, la Réaction (le Concept) est nulle par voie de conséquence logique.
(2) *Les Amours,* I, sonnet LXXVIII.

Digitized by Google

La bataille de la « raison » contre « la faulse fantaisie » est une forme poétique du doute méthodique, un apport intuitif. Elle « ressemble la nature ». Alors que la règle cartésienne n'atteint que les symboles, et *a posteriori*.

Les scrupules réalistes de Ronsard lui évitent de confondre le cours intuitif des émotions avec la faux du Temps, dont la mythologie arme Chronos, *maître extérieur supposé* de la vie des êtres et des choses.

Le premier sonnet des *Pièces retranchées*, du deuxième livre des Amours, constate :

> Le tems s'en va, le tems s'en va, madame,
> Las ! le tems non, mais nous nous en allons
> Et tost, serons estendu sous sa lame :

Les commentaires ne contiennent rien sur ce sujet délicat entre tous. Mais le XXIII[e] sonnet pour Hélène sépare explicitement la Durée et le Temps :

> Ces longues nuits d'hyver, où la Lune ocieuse
> Tourne si lentement son char tout à l'entour,
> Où le coq, si tardif, nous annonce le jour,
> Où la nuict semble un an, à l'âme soucieuse.

Dans le *Voyage de Tours* (1), les deux significations sont cumulées dans le même mot :

> La rose à la parfin devient un gratecu,
> Et tout, avec le tems, par le tems est vaincu.

La synthèse, Durée-Temps, se fait plus précise dans les Odes (2).

Après avoir conté une fois de plus la fable de Pyrrha, il dit :

> A celle fin, que nul homme n'espère
> S'oser dire immortel
> Voyant le Temps qui est son propre père
> N'avoir rien moins de tel.

---

(1) Livre II des *Amours*.
(2) Ode à Antoine de Chastaignier, *loc. cit.*

Digitized by Google

Ronsard s'élève ainsi, au Temps absolu de Newton. Il se sépare de la mythologie grecque, qui fait de Saturne le fils d'Uranus et de Vesta, ou du Ciel et de la Terre, avec un sens louable des complexités du problème. « Sous la fable de Saturne, dit Cicéron (1), se cache un sens physique assez beau. On a entendu par *Saturne* celui qui préside au tems et qui en règle les *dimensions;* ce nom lui vient de ce qu'il dévore les années, *Saturnus quod saturetur annis*, et c'est pour cela qu'on a feint qu'il mangeait ses enfants; car le temps consume toutes les années qui s'écoulent; mais de peur qu'il n'allât trop vite, Jupiter l'a enchaîné, c'est-à-dire l'a soumis au cours des astres qui sont comme ses liens. »

L'induction (2) de l'Univers sur la conscience ignore les illusions intellectuelles, généralisées par l'usage des horloges et des chronomètres. La pratique de l'heure astronomique exacte, rapprochée des actes courants de la vie humaine, a entraîné l'identification de la Durée et du Temps. Elle en a fait une *évidence* claire ! Cette monstruosité psychologique transforme les animaux en machines. Elle fait succéder leurs émotions à l'allure que règle le postulat de la Force. L'orgueil de l'homme s'arrache verbalement à cette conséquence fatale, en attribuant à sa vie une essence supérieure à celle des autres êtres vivants ! Il est cependant facile de voir que l'exercice des conquêtes de l'intelligence et l'élévation de ses potentiels sont la conséquence de l'écriture qui conserve et propage de génération en génération le langage articulé, c'est-à-dire les réactions les plus fines de la Conscience. Nous l'avons déjà indiqué. Il n'est pas inutile d'ajouter que les actions psychiques s'intègrent, comme les Forces avec le Temps, dans le théorème des quantités de mouvement (3), pour caractériser les états de

---

(1) Chevalier de JAUCOURT, Encyclopédie au mot Saturne.

(2) Dans son sens énergétique qui embrasse l'électrisation par influence, l'éclairement, la résonance, l'échauffement par rayonnement, etc...

(3) $FT = Mv$.

Digitized by Google

Conscience. La confusion des Temps et de la Durée est plus erronée que l'hypothèse du géomètre disant en coordonnées cartésiennes, x = y, comme il écrit 4 = 3 + 1.

La représentation x = y est infidèle. Les deux droites x et y peuvent avoir la même longueur, mais par nature elles sont perpendiculaires l'une sur l'autre. Elles ne peuvent coïncider dans l'espace. Elles peuvent être égales, mais jamais identiques, comme le suppose le signe = de l'arithmétique. En réalité x = y $\sqrt{-1}$, dans le plan des x, z. Nous trouvons un nouvel exemple de la facilité avec laquelle les mathématiciens acceptent des contradictions objectives, comme les poètes, leurs confrères en métaphores.

L'Esprit, la Matière, la Masse. — Dialoguant avec sa Muse (1), Ronsard constate, par la voix de son interlocutrice :

..... le corps, dessous la lame
Pourry, ne sent plus rien, aussi ne lui en chaut.

Puis il explique par le même intermédiaire :

Mais un tel accident n'arrive point à l'âme
Qui sans matière vit, immortelle là haut.

Le « feu du Ciel », qui habite en l'estomac de l'homme, a pour Ronsard des liens étroits avec « l'âme immortelle, qui vit là haut ». Ce n'est pas douteux. Ce sentiment est assez clair pour s'objectiver, peut-on dire, dans le XLI[e] sonnet à Hélène, où le penseur devance Spinoza. Ecoutons-le :

Bien que l'esprit humain s'enfle par la doctrine
De Platon, qui le chante influxion des cieux,
Si est ce (2) sans le corps qu'il serait ocieux,
Et aurait beau vanter sa céleste origine.

---

(1) Ode XLVI. En dialogue. *Ronsard et la Muse.*
(2) Si est-ce que = néanmoins.

Digitized by Google

Par les sens l'âme voit, elle oyt, elle imagine,
Elle a ses actions, du corps officieux
L'esprit incorporé (1) devient ingénieux
La matière le rend plus parfait et plus digne.

Or, vous aimez l'esprit, et sans discrétion
Vous dites que des corps, les amours sont pollues.
Tel dire n'est sinon, qu'imagination,

Qui embrasse le faux pour les choses cognues :
Et c'est renouveler la fable d'Ixion,
Qui se passait de vent, et n'aimait que des nues.

Pareille sûreté de jugement, est le fruit des efforts de l'Intuition pour forger des mots, transformer les substantifs en verbes, en adverbes, en adjectifs ou inversement, c'est-à-dire passer grammaticalement du réel à l'imaginé et relier les mots entre eux par de nouvelles constructions, capables de peindre les raisons provisoires ou définitives, qui lient les choses entre elles et à ceux qui en parlent.

De cet effort *émotif*, jamais achevé, sont nés la langue, la logique, l'altruisme et la clarté du génie français, que l'incorporation de l'esprit à la matière a rendu « ingénieux » ou capable d'exercer justement sa sagacité.

La « Vraie Science » est sa fille.

L'esprit géométrique, assez « près de vanité » pour sortir de cette incorporation féconde, a enfanté le pragmatisme, les impératifs catégoriques, les néogéométries, la relativité, langages purement humains, alors que la Poésie est et restera éternellement la langue des Dieux et la mère de l'esprit de finesse.

Incorporation ne veut pas dire identité. Dans l'*Excellence de l'Esprit de l'Homme*, la spatialité de l'Esprit est affirmée en termes formels :

Nous ne sommes pas nez de la dure semence
Des cailloux animez (2); d'une plus noble essence,
Nostre esprit est formé, lequel a retenu
La nature du lieu, duquel il est venu.....

---

(1) Uni au corps.
(2) Allusion à la fable de Pyrrha et Deucalion.

Digitized by Google

Dans cette gradation des faits, depuis le phénomène jusqu'à l'intelligence, les objectivités de Ronsard se dégagent, précises, à travers les fictions mythologiques qu'il utilise (1):

> Quant à Pallas qui sort de la cervelle (2)
> C'est de l'esprit, l'œuvre toute nouvelle
> Que le penser luy a fait concevoir :
> Les Muses sont l'estude et le sçavoir.

L'œuvre « toute nouvelle » de Pallas, le Concept, est la délicieuse associée de « l'estude et du sçavoir », apanage des Muses et de l'Intuition.

L'accouplement fécond de l'émotion et de l'intelligence, le rythme souverain de la Vie, doit être utilisé dans tous les ordres d'activité. Lui seul réalise « l'incorporation » de « l'esprit et de la Matière », lui seul fonde la *dignité* humaine.

Pour les sports c'est un fait accompli, depuis que Gaston Vidal (3) a répondu aux théoriciens de certains clubs : le « sport doit s'illuminer, lorsqu'il s'agit d'un *effort physique humain*, d'un grand rayon d'énergie venu des *Sources morales profondes* de l'être, et qui font autre chose de lui qu'une machine à courir et à sauter ».

Quand les écoliers seront-ils autre chose que des machines à apprendre ? Quand la Science ne sera-t-elle plus réputée « pollue par les amours » ? Cette aurore se lèvera le jour où la froide logique des programmes *saura* que :

> L'antousiasme apprend à mieux connaistre et voir (4).

Il est remarquable que la collaboration de la Matière et de l'Esprit se fasse dans les Intuitions de Ronsard par le

---

(1) Elégie à A. Belot.
(2) Minerve sortant tout armée, du cerveau de Jupiter.
(3) Le Journal. *A propos de notre Verdun-Paris.* Les courses sur route, 9 avril 1925, p. 2.
(4) Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques,* Princes.

Digitized by Google

mot *Masse*, que Galilée (1) d'abord, Newton ensuite ont employé pour intellectualiser la Matière et créer la dynamique mathématique, que Dalembert a parachevée par la notion d'Inertie dynamique.

Dans les *Derniers Vers* (2), où l'on entend la Mort s'approcher, Ronsard s'apostrophe en ces termes :

> Quoi mon Ame, dors-tu engourdie en ta masse ?

Le mot « masse » n'est pas un accident sous la plume toujours alerte du poète. Le long détour pour lui trouver une rime, en fait l'objet principal de la pensée. Sans attendre la réponse de son âme, Ronsard ajoute :

> La trompette a sonné, serre bagage et va
> Le chemin déserté que Jésus-Christ trouva
> Quant, tout mouillé de sang, racheta notre race.

Un argument explicite confirme notre induction. Enivré par la beauté d'Hélène, plus jeune il lui avait dit (3) :

> Dieu pour favoriser ce monde vicieux
> Te feit tomber en Terre, et dessus la plus belle
> Et plus parfaite idée (4), il traça le modèle
> De ton corps, dont il fut luy mesmes envieux.
> Quand il fit ton esprit, il se pilla soy mesme
> Il print le plus beau feu du ciel le plus suprême
> Pour animer ta masse (5), ainçois (6) ton beau printemps.

La traduction objective de l'âme, est fatalement solidarisée à la perfection et à la rondeur.

---

(1) Le dernier ouvrage de Galilée, *Discorsi e demonstrationi mathematische.....*, etc..., est de 1638.

(2) Sonnet V.

(3) *Les Amours*, livr. II. Sonnet XI.

(4) *L'Idée* d'après de MARANDE est : « généralement parlant, le modèle, le tableau, l'original et l'exemplaire sur lequel un ouvrier travaille pour en faire une copie et effectuer ce qu'il avait projetté... » *La Clef des Philosophes, loc cit.*, p. 452.

(5) *Les Tables alphabétiques de la Somme* de saint Thomas d'Aquin (abbé DRIOUX) ne contiennent pas le mot masse. L'Encyclopédie et Littré ne lui donnent pas de sens psychique.

(6) Avant.

Digitized by Google

L'amour, déclare Ronsard :

..... anima mes pensers de sa flamme,
Et, de son branle, en ordre fit mouvoir
Les pas suivis, du globe de mon âme.

Le rattachement de la Masse, à la matérialité, se trouve indiscutable dans les *Dithyrambes à la pompe du bouc*, de E. Jodelle, jeu d'esprit auquel Ronsard, dit-on, a collaboré :

O alme Dieu
En tout lieu.....
Tu répares d'une jeunesse
La vieillesse.
Des siècles fuyans par le monde
Tu poises (1) cette masse ronde
O démon, et tu enserre
L'eau tout au rond de la terre
Et au milieu du grand air fortement
Tu pens (2) la terre justement.

Le *Discours à Monseigneur le Duc de Savoie* (3) précise comment la Masse suit les lois de la Cause première :

Qui voudrait donc accuser d'injustice
Le Tout Puissant, comme auteur de malice ?
Si d'une masse il fait un empereur
Et de la mesme un pauvre laboureur ?.....
Il est l'agent, c'est la cause qui peut.

Les mécaniciens, on le voit, n'ont fait que substituer la Force mécanique, à la Justice du Tout-Puissant, agent et cause des mouvements légaux des corps pesants, et de tous autres.

Ces trop brèves citations expliquent pourquoi Ronsard, contrairement à l'opinion de nos calculateurs présomptueux, n'admet pas la domination du hasard. Pour lui :

Le monde ne va pas, comme dit Epicure
Par un cas fortuit, mais il va par raison :

---

(1) Devenu *paise* et *pèse*.
(2) Suspends.
(3) Le Premier Livre des Poèmes.

Digitized by Google

Depuis les prestidigitations verbales du calcul différentiel, l'Intuition Scientifique, si heureusement mise en œuvre par Ronsard, a disparu du nombre des géniteurs de la Science. Puisse la philosophie de Bergson évoluer des sphères esthétiques dans les champs de l'exactitude et rendre toute sa valeur à la Source *véritable* des connaissances objétives.

III. — Acquêts, Arguments conclusifs

Acquêts. — La Conscience se connaît, dès qu'elle unifie (1) les données confuses de la vie intérieure et le sentiment de sa Durée.

Les instants de cette unification sont les Présents vécus.

Les prolongements du Passé, qui meurt à travers les Présents éphémères, se manifestent dans le désir de prévoir, dans la hâte de pressentir (2). Ils expriment la confiance que la vie s'accorde. Les appétences qui la déterminent projettent la Conscience dans l'avenir. Les limites de cette anticipation tracent le cadre des gestes auxquels l'individu confie sa destinée, à partir d'une *croyance* que les événements ultérieurs rectifieront.

La Conscience évoque les faits de la vie intime, à l'aide de *représentations* (3) mnésiques. En raison de la disparition définitive des émotions vécues, les reconstitutions de la mémoire sont précédées de véritables Conceptions, suivies d'enfantements. Le *Concept de Temps* qui en résulte, pour tout ce qui concerne la Durée, emporte avec lui, dans le virtuel, les actualités qui s'y sont inscrites, conscientes ou inconscientes. Toute Pensée qui ne réalise pas *clairement* ce transfert est un Concept avorté, une

---

(1) Au sens littéral, *faire un.*

(2) L'orthographe vraie serait *présentir,* comme pour *pré-voir.*

(3) Au sens littéral de *présenter à nouveau, ce qui n'est plus.* L'arbitraire de ces restaurations contient toutes les difficultés grammaticales et stylistiques des temps du verbe.

Digitized by Google

représentation imaginaire, inexacte ou erronée, suivant son degré d'obscurité.

Les phases de la vie intime, s'appuient sur des décisions antérieures à tout argument d'origine externe, propre à justifier la détermination acceptée.

Elles murmurent ou clament leurs joies et leurs peines dans le silence de l'endophasie.

Les traces confuses des frémissements, producteurs d'objectivités internes, sont les *émotions*, traductrices individuelles de toutes les révélations cognitives. Elles accompagnent le Présent. Elles naissent et s'évanouissent sans trève, selon des rythmes affectifs infiniment variés.

Le mot *intelligence* (1) exprime le comment des synthèses obscures qui déterminent les préférences momentanées de l'individu conscient. Par un abus de signification verbale, le même symbole est adopté pour la faculté qui choisit à son gré entre des connaissances claires, qui sont notre œuvre, alors que les préférences inconscientes et subconscientes sont hors de notre volition. La philosophie devrait avoir un terme spécial (2), pour la comparaison de cette catégorie de faits, comme le langage du sens commun possède trier, cribler, décanter pour exprimer les classements matériels différents.

Les sens périphériques, en saisissant les échos du monde extérieur, inscrivent dans la Conscience la *présence* de l'Etendue ambiante et de ses modifications. Les *Percepts*, en s'inscrivant dans la mémoire, ajoutent le Passé de l'Univers à notre *connaissance* affective du Passé vécu. Ils motivent et dirigent les tendances vers l'avenir.

La réapparition d'un Percept ne peut se faire dans les conditions initiales de sa production, pour toujours éva-

---

(1) D'après Littré : de *intelligere*, de *inter*, entre; et *legere*, choisir.

(2) *Inter-ligence*, serait admissible, par sa précision, Il donnerait à la volonté, une limite qu'*intelligence* seul, ne permet pas de fixer.

Digitized by Google

nouies. Cette fatalité nous oblige à comparer nos acquêts de l'externe, dans des transfigurations de l'Etendue. L'*Espace conçu* résulte de cette intellection. Il permet de repérer les formes successives des Présents extérieurs, qui fuient et se renouvellent sans cesse, en suivant le rythme inflexible des évolutions de la voûte étoilée.

Par réaction énergétique, l'évanouissement du *Présent perçu* burine les Passés dans l'Espace, à l'abri des successivités sentimentales, sur lesquelles la vie a antérieurement inscrit le *Présent vécu*.

La Conception, qu'elle s'applique à la Durée ou à l'Etendue, dénature les Intuits et les transpose dans l'intellect. Elle réalise l'acte du chromolithographe, reportant sur pierre, avec plus ou moins d'exactitude, la copie du dessin et des couleurs de la peinture originale. Pas plus que l'œuvre d'art, les *Intuits* ne peuvent se reproduire. Ils ne peuvent davantage résister aux violences d'où sortiront les Concepts. Mais, Concepts et épreuves lithographiques sont capables de représenter à volonté, et d'extérioriser les échos de la pensée initiale.

Les successivités dans le Temps et l'immuabilité de l'Espace, sont valables pour toutes les gnoses, parole, musique, mimique.... etc.

Les manifestations expressives qui s'y réfèrent projettent à l'extérieur, les états de Conscience. Elles font la preuve de l'existence et de la manière d'être, de quiconque accomplit ces actes révélateurs.

Les fonctions associatives du Temps et de l'Espace, sont comparables aux abstractions que les financiers commettent, lorsqu'ils rapportent tous les actes humains, à un étalon d'or ou d'argent. Dans leurs déductions, ils supposent que le métal monnayé peut être, à leur gré, converti en marchandises ou en actes quelconques. Les événements sociaux les détrompent, aussi souvent que l'expérience de laboratoire rectifie les théories du physicien.

Le rapprochement des Percepts subis et des Concepts engendrés suscite l'harmonie ou les heurts des *tendances*

Digitized by Google

individuelles variables, avec les *permanences de l'Ordre naturel*. Leurs contacts, leurs pénétrations réciproques donnent naissance aux fictions de l'*Ordre rationnel*, fictions que la Raison a le pouvoir de grouper à sa guise dans des *réversibilités rigoureuses*, dont les règles sont par cela même, soustraites aux lois de la réalité.

Le contrôle des prémisses, d'où sortent les conséquences explicatives, appartient à la Nature et aux milieux sociaux, gisements inépuisables de données objétives. Et, parce que les apriori sont la transposition des acquêts intuitifs vécus, en symbolismes conçus, ils demeurent aussi incapables de rectifier une loi physique, qu'un aveugle de retoucher un portrait.

Les Percepts nous emportent inconsciemment aux confins du réel sur les voies ouvertes par la lumière. Ils y pénètrent, en ligne supposée droite, sur des distances représentées par des milliers d'années de lumière.

Les postulats qui veulent contenir cet infini sont limités par la Raison, comme l'oiseau dans sa cage, à travers les barreaux de laquelle il voit l'azur. Satan lui-même doit renoncer, autrement qu'en Pensée, à l'escalade du Ciel, au cours d'une vie humaine.

Les résonances (1) énergétiques et les homothéties géométriques, c'est-à-dire le sentiment et l'intelligence, animent l'Intuition, pourvoyeuse de substances (2) susceptibles de frayer des routes plus sûres au cortège des vérités.

Munie de meilleurs matériaux, la logique, comme un *tour à portrait* de Hulot, tire des conclusions plus solides. Elle fait progresser la connaissance par approximations successives. Les solutions intégrales ne sont pas en son pouvoir. Résignons-nous à cette impuissance, le premier de tous les *Credo*.

---

(1) *Résonner* pour *resonner* est la re-présentation auditive.
(2) Au sens étymologique, *Sub-stans*, être debout-sous; prêt à agir.

Digitized by Google

Arguments conclusifs. — Les principes de la Vraie Science fournissent deux arguments de choix contre les métaphores relativistes. L'ellipse est un cercle à deux centres. Supposons par simplicité verbale, que les orbites planétaires sont des cercles. Leurs qualités sont comparables, par le seul substitut du rayon constant, dont la mobilité exacte engendre toutes les propriétés des cercles passés, présents et à venir. Le géomètre étend ses conclusions aux cas innombrables de deux centres, devenus des foyers. Il atteint des régions spatiales, où les Percepts ne peuvent pénétrer. L'utilité de l'organisation du néant acquiert ici l'évidence objective. Elle fait aussi clairement apparaître les dangers de la mathématique, pour la *réalisation* (1) des *métaphores* qui ne peuvent être suivies dans l'Espace; et, de ce fait, n'ont pas de valeur objétive. Les mathématiciens peuvent même, moins commodément, mais aussi sûrement, engendrer la circonférence, par rapport à l'un de ses points et au diamètre vertical correspondant. Le Temps de la chute sur ce diamètre, est le même que sur toutes les cordes issues de son extrémité culminante.

L'unité du cercle, ainsi conçu, solidarise une infinité de cinématismes de valeur différente.

La loi des aires $S = a^2t^{-1} = v\ a$, avons-nous dit, exprime le comment des formes orbitales planétaires. La fronde les met à notre échelle sensorielle. La kinesthésie réalise le phénomène, dans l'individu qui lance la pierre.

La troisième loi de Képler $M = 4\ ^2a^3t^{-2}$ définit la *Matérialité* du Soleil et sa contrégale l'*Inertie réactive*, qui prend la place de la Masse classique.

Dans la giration de la fronde, notre formule caractérise les actes musculaires qui ont produit $a^2t^{-2} = v^2$ observé, à la distance a, de la main qui l'anime.

---

(1) Transfiguration du subjectif en objétif. La somme des réalisations partielles d'un objet est sa réalité.

Digitized by Google

Nos deux descriptions satisfont à la condition

$$a = \frac{S}{v} = \frac{M}{v^2}$$

Dans le langage du sens commun et d'Euclide, ce symbolisme veut dire que, pour un corps actif donné, pour une quotité précise d'Energie, plus la vitesse v du satellite est grande, plus sa distance au centre coordonnateur est petite.

La position relative des corps, dans l'Etendue réelle, leur distance, « CE » que le physicien dimensionne, est donc liée aux mouvements des particules observées; mouvements dans lesquels l'Energie invisible, mais présente, est « enclose », comme la *Vérité, dont elle est le visage dynamique*, devrait l'être dans l'histoire qui retrace le passé.

La contraction de Lorentz, avec la vitesse (1), est dans les lois de Képler, où les postulats s'interdisent de la découvrir, la Masse étant, pour eux, un Nombre, un absolu amorphe. Mais, contrairement à l'hypothèse relativiste, la réduction de longueur s'effectue normalement, dans toutes les directions perpendiculaires au mouvement. Cette constatation explique la diminution explicite de volume matériel, que l'accroissement réactif de pression ou d'élasticité accompagne, en même temps que l'utilisation du signe $\sqrt{-1}$. Par analogie lointaine, il est alors permis de dire que l'élasticité des corps correspond à l'émotivité des Consciences, comme l'hystérésis autorise la mémoire.

Les disciples d'Einstein et de Lorentz, appliquent le symbole de la perpendicularité au Temps. Cette rupture avec le sens commun, emporte les phénomènes conçus dans un monde métaphorique spécial. Celui ou Exeter dit au roi de France (2) : « Aujourd'hui, il (le roi d'Angleterre) pèse le Temps à un gramme (3) près. »

---

(1) L'hypothèse relativiste prouve la valeur divinatoire de l'Intuition.

(2) W. SHAKESPEARE. *Henry V*, Acte II, Sc. IV, in fine. Trad. G. Duval.

(3) Le texte littéral doit être, à un *grain* près. Cette méta-

Digitized by Google

Le désaccord entre la Vraie Science et la Relativité réside dans la signification et la position d'une longueur, liée à un Temps. Le différend gît dans les fondements de la connaissance.

Au lieu de concentrer la pensée dans des postulats, et sur des métaphores ferroviaires, caricatures grossières de la vérité atomique et cosmique, il suffit de regarder le Ciel, après Copernic, Galilée, Képler. Tn y voit que, plus les planètes volent vite dans le ciel, plus elles sont près du Soleil.

Noms des planètes	Vitesses sur l'orbite en kilomètres par seconde	Distances moyennes au Soleil ; la Terre étant à $a = 1$
Mercure	47	0,387
Vénus	35	0,723
La Terre	29	1
Mars	24	1,524
Jupiter	13	5,203
Saturne	10	9,539
Uranus	7	19,183
Neptune	5	30,055

La Force de Newton, qui résume ce tableau, traduit la conservation de l'Energie.

Les postulats ne peuvent le dire, ils ignorent l'Energie, et subordonnent leur symbolisme à la commodité. Ils imitent Alexandre Dumas père, qui méjugeait la vérité historique complète, pour tout subordonner au plaisir du lecteur, avide de vraisemblable.

Le symbolisme des postulats lie les Percepts aux propriétés du cercle et de certaines courbes planes. Il exclut le phénomène en soi. Tous les mystères de la dynamique et de la physique sont enfermés dans le *Credo* qui transpose les mouvements vrais, dans le cinématisme des sections coniques. Cependant, et il n'est pas permis d'en douter, les

---

phore est banale en Angleterre, où « le Temps c'est de l'argent ». Et cela explique l'analogie profonde de nos mots *penser* et *peser*, traduite dans les balances de la Justice.

Digitized by Google

phénomènes ont lieu dans l'Etendue, représentée par des volumes, figures du troisième degré. Les simplifications classiques font donc disparaître une des dimensions de l'Espace.

L'insuffisance dimensionnelle du pragmatisme classique n'est pas la seule entorse que les postulats donnent aux Percepts. Dans l'infiniment petit réduit à une surface, se glissent des approximations de direction, que le calcul tolère et que la Matière réprouve.

Les dynamismes à interpréter se déroulent sur des parties de courbe, que le mathématicien assimile au cercle osculateur. Les postulats prolongent sur la tangente rectiligne ou direction de la *vitesse instantanée* ce qui se passe sur le cercle au point de contact. Le carré v^2 de la vitesse *sur le cercle* de la fronde y engendre de l'Energie. Or, sans aucune réserve, les postulats transfèrent les perfections de la force et du mouvement circulaire d'Aristote le long des tangentes au cercle, c'est-à-dire dans toutes les directions du plan, et de la même manière sur chacune d'elles. Il y a plus, si le point géométrique est subjectivement nanti d'une Masse M, le cinématisme v^2 sur la circonférence engendre à la fois de l'accélération et la force de Galilée suivant le rayon. Sur la tangente, qui ne comporte pas de rayon mesurable, cette conséquence disparaît pour toujours et en tous lieux, quelle que soit la vitesse.

La conscience claire se heurte donc partout aux mêmes antinomies entre le cercle et la droite, entre l'Energie ou force d'Aristote et la Force classique de Galilée, devenue celle de Newton. La traduction de la difficulté est toujours une longueur normale à une direction définie, parcourue à une allure mesurable.

Pour harmoniser le symbolisme numérique et les faits, la Relativité modifie *de plano* la Force classique, quant à la Masse, ne sachant comment la rectifier dans le cinématisme.

L'erreur est de même nature que celle des néogéomètres. Par un décret de leur logique, ils attribuent la même

Digitized by Google

essence à la longueur. *Quelle qu'en soit la forme,* l'élément géométrique conçu devient géniteur d'Espace. L'arbitraire est la règle. La confusion par métaphores est le principe de leurs *représentations.*

Grâce (1) à la rotation (2) des figures indéformables, Euclide fait de la droite immobile et immuable le repère d'une infinité de cercles engendrés dans le Temps, et capables d'occuper la totalité de l'Etendue. La droite euclidienne, celle du sens commun, se trouve être le plus court de tous les plus courts chemins conditionnés entre deux points. Elle est un absolu, par les néants de Temps et d'Espace qu'elle *incarne.* Le cercle, relativité spatiale la plus simple qui soit, est *indépendant du Temps* employé à le décrire. Alors que les trajectoires circulaires réelles sont sous la dépendance du cinématisme, du géniteur d'Energie, dont on ne peut les séparer.

La genèse euclidienne de la droite et du cercle permet à la conscience claire de choisir, entre les diverses géométries, à l'aide de discriminations *empiriques.* Toute ligne droite, de longueur finie ou non, appartient *simultanément* à une infinité de plans. L'arc de cercle se terminant aux mêmes points est dans l'un de ces plans, à l'exclusion de tous autres.

L'arc de cercle, comme l'élément de surface, contient donc deux directions, celles de ses tangentes aux extrémités. Les néogéomètres, que la contradiction n'arrête pas, synthétisent ces deux directions en une seule (3). Euclide

---

(1) Ce mot a ici son sens théologique. Les discussions interminables qu'il a suscitées sont « près de vanité ». Leur utilité n'est pas moins certaine, si on les transpose dans l'examen de la connaissance objective, le plus grand des bienfaits pour l'homme.

(2) P. JUPPONT. *La véritable Géométrie d'Euclide et la Relativité d'Einstein,* Mémoires de l'Académie de Toulouse, 1924, p. 189 et suiv.

(3) Cette remarque permet de comprendre les satisfactions que la quatrième dimension donne aux néo-géomètres, qui basent leurs symbolismes sur une figure élémentaire à deux dimensions implicites.

Digitized by Google

frémit d'indignation dans sa tombe, pendant que Hégel tressaille de joie.

Avec les géomètres grecs, on pénètre *dans* la sphère, on y trouve le *pourquoi* et le *comment* de ses *axes*. Avec Riemann, on supprime l'intérieur de ce globe régulier. On habite sa surface externe, sans savoir *par quoi et comment*, deux quelconques de ses pôles sont rattachés à l'intérieur, de l'autre côté de la surface dite plane, qui a le visage de la sphère du sens commun, sans en porter le nom. C'est la méthode suivie par Gorenflot, pour apaiser ses scrupules religieux, le vendredi.

L'observation qui dirige Euclide et les sentiments qui inspirent Ronsard, nous font assister à l'incarnation de l'Intelligence dans les faits. La Raison pure des néogéomètres et Lamartine demeurent, comme Dieu, à l'extérieur des mondes créés par le seul effort de leur volonté, et d'où ils peuvent les contempler. La communion avec les êtres, la pénétration dans l'intimité des choses leur sont interdites à jamais. Ils ne peuvent résister à d'autres logiques, qu'en disant avec saint Augustin *Credo quia absurdum*, et satisfaire *obstinément* leurs préférences.

Si le logicien pur s'arroge le droit de tout identifier dans le néant du point de contact des orbites képlériennes, les antennes de la vérité naissant au réel n'ont pas la même facilité lorsqu'elles explorent la tangente, puis la courbe vraie et ensuite la normale au cercle osculateur. La vie est différente dans ces trois directions.

Mais, il y a plus. Les postulats se meuvent dans un monde imaginaire. Cette licence est permise au poète, à l'algébriste, à l'amoureux d'idéal qui, comme Ixion, se repaissent de nues. Le physicien et l'arpenteur ne peuvent pas oublier qu'ils vivent sur la terre, d'aliments substantiels, dans une ambiance dont l'évolution énergétique domine leur conscience et les choses. Ni l'un ni l'autre n'observeront jamais de vitesse rectiligne uniforme. Ils ne mesureront pas davantage d'accélération absolument constante. Tout corps qui tombe se rapproche du centre de la Terre. Son accélération

Digitized by Google

varie nécessairement (1). Le concept de *Masse constante* est donc un mythe, que la Nature ne connaît pas. Valable pour le statique conçu, elle est inopérante dans le dynamique. Sa rigueur dans le repos inorganique s'évanouit parmi les mouvements réels.

Admettre les champs uniformes de gravitation, c'est dépeupler l'Etendue des êtres qui la constituent, c'est nier la Réalité du monde sensible, pour se donner la joie de le reconstruire de toutes pièces.

De même (2) « que la littérature subjective n'a pu que renforcer la part de l'illogisme dans la langue des écrivains », les équations relativistes ont multiplié les incohérences postulées, pour codifier la physique dite mathématique. Le calcul, utilisé sans les réserves qu'il implique, prive les consciences des satisfactions que le sens commun et la vraie science cherchent dans la compréhension du réel. Le pragmatisme des Nombres efface certains éléments essentiels de la vie.

En face de la Relativité, muée en un génie, assez peu « ingénieux » pour troubler les intelligences, on ne peut lui dire, comme Michel Ange, au saint Marc de Donatello : « Pourquoi ne me parles-tu pas ? »

Déclarons lui, comme Ronsard à Hélène :

> Vous aimez les tableaux qui n'ont point de couleur.

Nous n'ajouterons pas avec le poète :

> Vous aimez l'intellect, et moins je vous en prise.....
> Aimer l'esprit, madame, est aimer la sottise.

---

(1) POISSON, dans son *Traité de Mécanique*, Paris, Vve Courcier, 1811, I. p. 289, donne la formule vraie, pour tout corps tombant de la hauteur e, à la distance a, du centre de la Terre de rayon r; $v^2 = \frac{2gr^2}{a} \cdot \frac{e}{a-e}$

(2) J.-M. BUFFIN. *Remarques sur les moyens d'expression de la Durée et du Temps en français.* Paris, 1925. Les Presses universitaires de France, p. 118 in fine.

Digitized by Google

Ce serait, avec certains compatriotes d'Einstein, « voir dans ses théories » (1) un procédé, une méthode cynique et sans scrupule ». Notre opinion est bien différente. Car, lorsque l'esrit géométrique, qu'inspire momentanément le mathématisme einsteinien, renoncera à son orgueilleuse prétention de *représenter* la Nature par des apriori, ses symbolismes, mieux adaptés aux réalités, seront plus *compréhensifs* (2) que l'arithmétique de Pythagore et l'ellipse d'Archimède, qui ont permis de dimensionner l'Univers, avec une aproximation dont l'homme peut être fier.

Les difficultés de la dynamique seront largement éclairées, si on consent à mesurer les attractions et les répulsions électrostatiques au laboratoire avec les moyens perfectionnés dont nous disposons aujourd'hui, et non plus comme Maxwell avec des équations, et en ne regardant plus l'accélération vraie comme constante. Il faut observer les mobilités, imperceptibles à l'œil, mais percevables, du fil à plomb, dont la « candeur logique », les rigidités conclusives, nous diront comment la Terre voyage dans l'Etendue. Les réponses de ces deux catégories d'expériences seront beaucoup plus exactes que la « vanité » des interférences fluides de Minkowski, dont les liens géométriques diffus excluent l'évidence, d'où sort le consentement universel (3).

Le deuxième principe de la *Relativité* identifie les objets et leurs représentations mesurées. C'est une règle pragmatique. Coulomb l'a prouvé. La vérité en est exclue par son impossibilité philosophique d'abord, par les erreurs d'expérience ensuite; et enfin, par ce fait que de nombreux élé-

---

(1) Oswald SPENGLER. *Der Untergang der Abendlander*, t. I, p. 544. C. H. Beck, Munich, 1923.

(2) Au sens littéral : Incorporer l'objet dans le sujet.

(3) Les expériences récentes du professeur D.-C. MILLER, de la School of Applied Science, ont démontré avec la méthode Michelson, améliorée, des vitesses v mesurables, de la Terre, par rapport à l'éther, avec une erreur de 1/2 kilomètre, au plus. A Cleveland $v = 2\ k : s$. A l'altitude de l'Observatoire du Mont Wilson, $v = 10\ k : s$.

Digitized by Google

ments des figures géométriques sont incommensurables. Le côté du carré et la diagonale. Le rayon et la circonférence... etc.

Nous sommes, par cela même, condamnés à représenter les faits *véritables*, par des discontinuités, par des multiples d'une unité naturelle très petite. Tels les isotopes, les quanta... etc., fils de la poétique saccadée des Nombres entiers et des quadratures d'Archimède, que les commodités de l'infiniment petit avaient chassés du sanctuaire des directives rationnelles. Seul, le discontinu est adéquat au réel. La notion d'être, en fixe les bornes, qui ne sont jamais connues. Mais le Concept de néant absolu donne au point géométrique sa double valeur de repère spatial et temporique. La rotation d'Euclide, en le faisant naître au réel, oriente l'élément de ligne droite d'une manière unique et précise, par rapport à tout l'Espace ambiant. Sa valeur empirique découle des précisions objétives de sa naissance.

IV. — Conclusion

Le retour à des formes ancestrales « du penser », donne des aspects nouveaux aux symboles géométriques et rationnels, par un mécanisme comparable à celui qui fournit les espèces biologiques évoluées, dont l'origine remonte (1) « aux survivances d'espèces disparues ». La *Métaphysique scientifique*, basée sur la Psychologie et la Mathématique objective, devient pour la vie intérieure et les expressions véridiques qu'elle conçoit, ce que la Chimie et la Physique sont à l'Univers. Elle justifie l'*Energétique psychique*, que la force d'Aristote enferme dans les mots, sans l'expliciter dans l'Espace.

Les Intuitions, *véritables émanations de la vie*, fournissent la matière aux spéculations rationnelles. La réciproque n'est pas vraie. Et cela exprime le cours irréversible de la Nature.

---

(1) M. Dide et P. Juppont, *loc. cit.*

Digitized by Google

Le supplice de Sisyphe attend toujours les *devins*, qui s'attribuent les pouvoirs du *divin*. Dieu n'est pas intelligent à la manière d'un algébriste ou d'un inventeur. A ce sujet, Spence remarque avec beaucoup de finesse (1) : « De tout temps, les hommes avaient créé des Dieux à leur image. Stuart Mill édifia le sien par un effort conscient et montra les procédés de fabrication à ses lecteurs, avec de minutieux détails. »

Peut-être saurons-nous un jour comment l'admirable mathématisme d'Einstein a suborné son jugement de physicien, troublé sa logique de philosophe et supprimé les acquêts de son bon sens.

La « fureur » qui a dicté les Intuitions,

> Apprends que la matière éternelle demeure
> Et que la forme change et s'altère à toute heure.
>
> L'Esprit incorporé devient ingénieux
> La Matière le rend plus parfait et plus digne.
>
> ..... l'expérience
> N'est utile sinon
> Pour sonder la Science
> Si elle est faulse ou non.....
>
> Ce n'est le beau parler, mais c'est la vérité
> Qui est le seul trésor dont l'histoire est enclose,

etc., etc... ne vient pas du pays des chimères. « Eloquente et loin de vanité », elle possède la clef des Iliades et des Odyssées de l'Energie. Le calcul ne les trouvera jamais sans le secours des préférences émotives (2), auxquelles il substitue un fatalisme inflexible. La vie d'Œdipe a des *degrés de liberté* (3). Le despotisme des Nombres est intégral.

---

(1) J.-C. Spence. *L'aurore de la Civilisation*, Traduction Alfred Naquet et Georges Massé. Paris, Stock, 1900, p. 133.

(2) *Emotion*, ne figure pas dans certains Vocabulaires philosophiques.

(3) Expression utilisée par les mathématiciens dans les théories moléculaires, où, inconsciemment ils réintroduisent le sentiment, dont les postulats sont affranchis.

Digitized by Google

Le sort des compagnons d'Ulysse chez Circé, devient une fiction simpliste, auprès des métamorphoses de la Matière, pétrisseur de l'éther, des substances minérales naturelles et industrielles, des formes innombrables de la vie, et du potentiel des consciences, cette Energie merveilleuse, capable de savoir qu'elle existe. La balance ne la pèsera jamais. C'est certain. Cela ne lui interdit cependant pas d'être de la Matière, au sens que la *Métaphysique Scientifique* donne aux identités Matière = Travail = Mouvement = Etre = Energie = Cause première; aspects différents sous lesquels nous apparaît l'étreinte universelle, suivant les circonstances et le Thabor de sa *révélation.*

Darmsteter était en marge de cette suite de métaphores, lorsque l'étude de la linguistique l'amenait à conclure (1) : « L'*Esprit* et la *Matière* ne sont que les deux *faces* d'une même *force* à jamais inconnaissable, l'*Etre.* »

L'Intuition scientifique, expression directe du physisme biologique, gonfle le verbalisme de toute l'activité des parcelles d'Univers, prêtes à s'incarner les unes dans les autres; contrairement au dogme, à peine disparu, de l'impénétrabilité de la Matière. L'osmose, la diffusion des solides, les désagrégations radioactives, ont enfin éclairé le mystère de la transmutation. Ces phénomènes font éclater jusqu'à l'évidence, la profondeur de véridicité des Intuitions, dont la Métaphysique scientifique sait sonder les dédales.

Ceux que le « trop de jugement » n'aveugle pas, savent pourquoi la Vraie Science puise son immortelle jeunesse dans les jouvences poétiques; pourquoi la philosophie de Bergson transporte le point de départ de la connaissance bien au-delà de l'enthymème cartésien. La psychologie et la psychiâtrie exploreront les prémisses sous entendues du « je pense, donc je suis », à l'aide des Intuitions saines ou

---

(1) DARMSTETER. *La Vie des Mots,* Paris, Delagrave, 1886, p. 176. C'est nous qui soulignons, dans cette citation.

Digitized by Google

morbides que l'inconscient livre à l'intellect et à ses automatismes.

L'organiste, qui réalise, dans la gamme tempérée, les harmonies qu'il a conçues, ou que les maîtres de la musique lui ont léguées, connaît les diverses parties de son instrument. Il sait les faire rectifier en cas de besoin. La Raison ne peut ni saisir, ni dimensionner les mécanismes de l'émotion et de la conception. Elle ne peut en percevoir la Cause, l'Energie, bien que nous soyons intimement certains de sa présence, dans toutes choses, dans toutes nos Pensées.

L'impuissance de la Raison, implique les obscurités de l'Intuition. Elle traduit l'écart entre les « enfilures de raisons » et les « lois naturelles ». Elle laisse la fierté du poète scientifique, « très loin de vanité ».

Soulevé par les ailes de l'intelligence, le « beau parler » que Ronsard modelait et modulait sur la Nature, emporte dans le tumulte des Cœurs les reflets *adorables* dont la voûte étoilée nous inonde. Il imite l'abeille, qui transporte et transforme dans la ruche, les sucs ravis aux gynécées triomphants.

Cette humble initiative est féconde. Elle crée de la joie et de l'intelligence par la communion des Cœurs et des cerveaux, avec la vie universelle. L'intelligence humaine a, sur l'intelligence des vertébrés, si grande qu'elle soit, la supériorité d'évoluer hors des cadres étroits de l'Instinct, et de se survivre dans des symbolismes, dont le progrès modifie les formes et le contenu.

Quelle que soit la perfection *savante* de l'esprit géométrique, ses maquillages dans le champ des Percepts, n'atteindront jamais, ni la beauté des gestes de la Nature, ni l'honnête sincérité de l'esprit de finesse, ni la fraîcheur immaculée du verbe poétique, dont il fait fi.

Les satisfactions intellectuelles pures sont sophistiquées. Les artifices *démoralisants* du syllogisme, le laconisme frigide des symbolismes mathématiques ne sont que subtilités de fanfarons,

> Discourant à plaisir d'une vaine merveille
> Sans l'ouyr, sans la veoir et sans preuve de soy.

Digitized by Google

Tandis que, le simple

> ..... (1) parler de l'éternel sçavoir;
> Cella contente, ou non rien, la cervelle
> De celluy qui veult, es cieux, part avoir.

Apprenons donc avec les humanistes et la Pléiade comment (2) « Amour est un esprit vivifiant qui pénètre tout le Monde, et est un lien qui unit tout l'Univers ». Cherchons pourquoi (3) « le monde spirituel s'unifie avec le monde corporel, moyennant l'amour ».

Sachons que les trouveours, les jongleours de Provence, en dissipant les ténèbres pieuses, que le Moyen âge avait accumulées dans les Cœurs; les troubadours, les ménestrels, en rejetant la chasteté hors du trône ecclésiastique des vertus, ont *dédivinisé* l'Avenir et suscité des *Intelligences* nouvelles de la vie. Comprenons que grâce aux sonnets, pastorales, chansons, satires, tensons, sirventes... le *Ciel véritable* est devenu notre part de bonheur sur la Terre. Bonheur dont la Nature est insoucieuse. Bonheur que nous devons conquérir, sur les ambiances physique et psychique.

Cette limitation exacte du possible, loin d'être une déchéance, est un ferment suscepteur de Sagesse.

En effet, les joies émotives, les satisfactions mentales dépassent l'assouvissement des besoins sensoriels, autant que les feux de l'aurore boréale dominent les lueurs des âtres familiaux. Les uns et les autres sont terrestres, concomitants. L'azur qui les sépare ne rompt pas leur commune nature. Il dépend de nous de transformer nos foyers en Paradis terrestres. Pour réaliser ce rêve il faut

---

(1) H. JACOUBET. *Les Trois Centuries de Maistre Jehan de Boyssoné, docteur régent à Tholoze* (1505-1559). Paris, A. Picard; Toulouse, E. Privat, 1923, p. 115, LIV[e] dizain de la première centurie.

(2) Antoine DUVIVIER. *La Bibliothèque d'A. Duvivier*, Lyon, 1585, p. 263.

(3) A. DUVIVIER. *Loc. cit.*

Digitized by Google

dissiper les illusions qui nous jettent les uns contre les autres, dans l'obscurité native, que l'orgueil rationnel épaissit, au point de nous aveugler.

Cet idéal et ce malheur, exprimés depuis des siècles, sont nés le jour où nos ancêtres, en intensifiant leurs désirs, en variant leurs besoins physiologiques, en s'adaptant plus exactement aux cinématismes ambiants, en luttant victorieusement contre les périodicités et les variations des climats, en triomphant, par la ruse et l'adresse de la brutalité des animaux féroces, en se déchargeant sur les outils et les bêtes de somme du travail physique, pour s'adonner au *Travail* psychique, ont senti monter en eux des frissons intuitifs nouveaux. Le jour par conséquent où le potentiel préhensif s'est élevé au point de se muer en fonction conceptive, dont les œuvres d'art, le langage articulé et l'écriture, ont extériorisé les résultats. Depuis lors, l'humanité a entrevu un destin que le quadrumane ne connaît pas. Les obscurités natives de l'Intuition, on ne saurait trop le répéter, ne peuvent pas *à elles seules* ouvrir les voies de la Paix parmi les hommes.

Le Cupidon des Grecs, l'amour humain, né dans les joies de l'Instinct, demeure une idéation, figée dans le Présent possédé et choisi pour but de la vie. Incapable d'évoluer, ce sentiment et son symbolisme resteront éternellement un enfant. Son égoïsme divise les foules.

Le petit Noël, le Messie des prophètes, le fruit de l'amour spirituel et de la Vierge immaculée est devenu un homme. Né dans les douleurs de l'enfantement, il a grandi, il a souffert, sans connaître les flèches d'Eros. Il est mort parmi ceux qui ne pouvaient tolérer les seuls espoirs supraterrestres. L'esprit pur du christianisme primitif n'était pas incorporé à la chair. Le mystère de l'Incarnation empêchait leur synthèse. Mais l'évolution psychique avait trouvé des voies et une expression nouvelles. La Résurrection pascale suivie de l'Ascension dans la gloire céleste, en marquent le terme possible. L'élévation continue de l'homme dans les mystères du Ciel, représente fidèlement le but de

Digitized by Google

la Science intégrale. La Trinité chrétienne a donc ouvert à l'Intuition des routes que la mythologie grecque ignorait.

Les pères de l'Eglise, ont usé de métaphores, dont la signification scientifique accuse la valeur de l'Intuition. Bossuet a été jusqu'à dire (1) ; « Il n'y a point d'autre cause qui ait fait parler de lui (Jésus-Christ) si clairement en ces endroits (les prophéties) si ce n'est l'*instinct* (2) du Saint Esprit, qui souffle où il veut, et qui sait bien s'affranchir de toutes les règles des discours vulgaires. »

Le savant assume la lourde tâche de faire descendre les croyances allégorisées, au rang de réalités tangibles.

Pour réaliser ce labeur, si blessant que cela soit pour notre amour-propre (3), si humilié que devienne ce sentiment, que nous appelons le respect humain, quels qu'en soient les buts, il faut échapper à l'emprise des *déclamations intellectuelles*.

Le malheur de l'humanité est de *diviniser* une infinité de mythes, dans les ciels sans nombre qu'illuminent les éclairs de l'erreur et de leur faire confiance entière et sans limites.

Nier l'utilité de ces lumières perfides, c'est tomber dans les ténèbres dogmatistes. Nous devons choisir intelligemment, parmi les directives jaillies des faits qui frappent nos sens, comme les émotions choisissent immédiatement parmi les tressaillements du Cœur.

La juste estime (4) de notre impuissance cognitive exige que les harmonies rationnelles deviennent l'eurythmie accompagnatrice des oraisons de l'amour. Telle la musique demandée par Ronsard, pour compléter ses vers saphiques (5).

---

(1) *Explication de la Prophétie d'Isaïe.*
(2) C'est nous qui soulignons.
(3) Dans son sens égoïste le plus étroit.
(4) Les significations des mots *estime* et *estimation,* disent, par la voix du sens commun, la moralité de la Vraie Science, la seule qu'il connaisse.
(5) Ronsard. Texte de 1582, t. II, p. 369.

Digitized by Google

Après ce *châtiment rédempteur,* nos fils cultiveront, cueilleront, savoureront les fruits succulents indivisibles de l'arbre de la Science, du Bien et du Mal. Ils possèderont les béatitudes dont leurs pères ont été privés par la faute du premier raisonneur, coupable du plus séduisant de tous les *Credo :* se croire capable, par artifices, de posséder d'emblée la sagesse et les frissons qui *humanisent* les Consciences. Alors que ces jouissances, sont les œuvres d'une Foi patiente en l'Avenir, et le résultat du Travail divin.

Les fanatiques, les sectaires, les dogmatiques, les pragmatistes, surtout lorsqu'ils prêchent la lutte, la domination par la force, c'est-à-dire par les formes innombrables de l'ignorance aveugle, seront longtemps encore des loups pour l'homme. Dalembert espérait (1) « que la philosophie, avec un peu d'adresse, parviendra à leur arracher les dents ».

La Vraie Science, plus exigeante, désire que la *Vie commune* leur donne un Cœur, dont les tressaillements suscitent les clartés intellectuelles.

La foi religieuse et la pensée théologique, reconnaissances provisoires des pouvoirs de l'Infini naturel, cesseront d'être des obstacles à l'harmonie sociale.

Si utiles, si nécessaires qu'elles soient, les fondations les mieux construites ne sont pas l'édifice. Les cryptes obscures ne sont pas la basilique ensoleillée, dont les flèches audacieuses s'élancent vers le Ciel.

La méthodisation *lente* des Intuitions, substituée aux Inductions *subites* des dogmes éphémères, les approximations successives, subrogées aux décisions automatiques des impératifs intellectuels, transfigureront la quiétude passionnée des Noëls mystiques et rationnels, en alleluias scientifiques et sociaux.

Cette nouvelle marche à l'Etoile exige que l'astre mystérieux devienne un phare, sur l'Océan de la Vie. Lorsque

---

(1) Lettre à Voltaire, 14 août 1767.

Digitized by Google

les événements nous en dissimulent les feux, sa direction demeurera connue, si nous répétons après Ronsard et les prophètes, depuis Isaïe jusqu'à Jaurès, cet acte de Foi que rien ne peut ternir : « *Le propre sujet des homms, c'est aimer la Nature éternelle, notre mère; c'est chérir les mortels, nos semblables.*

Plaçons ce *Credo* émotif à la base de la Science.

Ses méthodisations seront asymptotes à la Vérité.

Accueillons avec joie les Intuitions, fragments d'Univers que la vie nous révèle. Ne leur donnons une valeur qu'après les contrôles nécessaires.

Redoutons les pièges des apriori, des postulats, des dogmes, impiétés attentatoires à la splendeur des choses et à la dignité humaine.

Idéalisons sans trève nos Percepts. Transfigurons nos symboles jusqu'à les rendre adéquats à nos préhensions et à l'Etre. Ce but sublime adapte le mieux possible, dans l'heure qui passe, nos impressions du dedans à nos sensations du dehors. Il fait communier les Consciences avec l'Univers et avec l'humanité.

Alors, et alors seulement, nous pourrons entrevoir la majesté radieuse de la Vérité, et construire le parvis du temple de la *Vraie Science.*

Nos successeurs en édifieront le sanctuaire, avec l'étroite collaboration des prophètes, des artistes, des savants et des artisans. Ils transposeront dans l'œuvre scientifique les solidarités que l'élan religieux a si magnifiquement groupées, lors de la floraison des cathédrales gothiques.

Digitized by Google

Digitized by Google

Comtesse de SAINTE-AULAIRE à l'âge de vingt ans

(d'après un portrait appartenant au Vicomte d'Harcourt, son petit-fils).

Digitized by Google

THE LIBRARY OF THE
MAR 1 1927
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Digitized by Google

LES DÉBUTS DES CENT JOURS
A TOULOUSE
d'après les « Souvenirs » de la Comtesse de Sainte-Aulaire

Par M. le Comte BEGOUEN

Les mémoires écrits par des femmes ont, le plus souvent, non seulement un grand charme, mais encore une valeur toute particulière. Je les préfère de beaucoup à ceux qui ont été écrits par des hommes. Ceux-ci posent davantage. Ils écrivent généralement pour raconter non ce qu'ils ont vu, mais ce qu'ils ont fait. Le rôle qu'ils ont joué, ils tiennent avant tout à le mettre en relief, et si parfois ils apportent des documents historiques précis, on voit trop que ceux-ci font partie d'un dossier. Tout cela vous fait moins pénétrer dans la mentalité d'une époque, vous en fait moins comprendre l'état d'esprit, que les croquis plus légers, plus intimes et aussi plus psychologiques, qu'une femme au retour de la promenade ou du bal aura laissé tomber négligemment, et comme en se jouant, du bout de sa plume.

C'est ainsi que rien n'évoque mieux à nos yeux les événements du début des Cent jours à Toulouse, que les quelques pages consacrées à cette période agitée, par la comtesse de Sainte-Aulaire, femme du préfet d'alors, dans le petit volume de ses « *Souvenirs* ».

Cette plaquette est rarissime. On ne la trouve pas à la Bibliothèque Nationale, et elle n'est mentionnée dans aucune bibliographie Imprimée à Périgueux, chez Bounet, en 1875, elle ne fut tirée qu'à un très petit nombre d'exemplaires, que le comte de Sainte-Aulaire, fils de l'auteur, ne distribua

Digitized by Google

qu'à sa famille et à quelques intimes. Mon père fut de ceux-là. C'est donc à l'amitié qui les liait l'un à l'autre que je dois la chance de posséder ce petit trésor de bibliophile.

Je me souviens d'ailleurs fort bien moi-même d'avoir vu le comte de Sainte-Aulaire dans mon enfance, à Périgueux, où mon père remplissait, avant la guerre de 1870, les fonctions de receveur général. Je revois dans mes souvenirs sa silhouette un peu trapue, ses beaux cheveux et ses favoris blancs. C'était un beau vieillard, mais fort sourd. Je savais qu'il avait encore sa mère, qui me paraissait de l'espèce de Mathusalem — on vivait d'ailleurs très vieux dans cette famille — mais je ne me souviens pas de l'avoir vue. J'ai mémoire de son existence, non de sa personne. J'étais du reste trop jeune pour avoir autre chose que des impressions et absolument incapable de juger des qualités de cœur et d'esprit que tout le monde s'accordait à reconnaître à la comtesse de Sainte-Aulaire. J'ai plus tard entendu vanter le charme de sa conversation, sa grâce naturelle et sa bienveillance en même temps que la finesse de son esprit et la sûreté de son jugement. La lecture de ses « *Souvenirs* » ne peut que confirmer cette appréciation de son caractère. Ils sont écrits avec beaucoup d'esprit et de sincérité. M^me^ de Sainte-Aulaire ne cherche pas à se donner une attitude, elle raconte tout simplement les événements auxquels elle a assisté et les impressions, parfois contradictoires qu'elle en a ressenties; et comme elle est douée d'un esprit critique avisé et d'un tempérament d'artiste, il lui suffit de trois coups de plume pour camper devant nous un personnage ou évoquer une scène.

Les pages consacrées à son séjour à Toulouse sont certainement la partie la plus intéressante et la plus achevée de ses souvenirs. Mais la comtesse de Sainte-Aulaire nous paraît une figure assez curieuse par elle-même pour que nous ne nous contentions pas d'extraire de ses mémoires ce qui a trait à cet épisode d'histoire locale. Elle mérite que nous tracions d'elle un portrait un peu plus

Digitized by Google

complet, en nous servant d'ailleurs de ce qu'elle dit d'elle-même dans ses mémoires. Connaissant mieux sa mentalité, nous ne pourrons que mieux apprécier ses récits toulousains, et ses jugements parfois sévères sur les emballements de la population.

⁂

Louise-Charlotte-Victorine de Grimoard de Beauvoir du Roure-Brison naquit en 1791. Elle était donc bien jeune au moment de la Révolution qui, malgré l'émigration du père et l'arrestation de la grand'mère, la marquise du Roure, jusqu'au 9 thermidor, paraît n'avoir pas été trop dure à traverser pour la famille qui partagea son temps entre la terre de Louville et Paris. L'enfance de M^lle^ du Roure fut gaie, exubérante, bruyante même; elle raconte les *sabbats,* les farces de château, les bals où, quoique à peine âgée de 9 ans, on la conduisait. On était en plein Directoire, et comme elle le dit elle-même : « l'activité pour le plaisir était un des caractères de cette époque. » Cela continua pendant les premiers temps de l'Empire. La déesse de la société des Roure était la duchesse de Chevreuse. « J'ose à peine raconter, dit-elle, le degré d'exaltation auquel cette étrange Ermesinde avait monté toute la société. Ses moindres paroles étaient des oracles. »

M^me^ de Boigne confirme ce jugement : « M^me^ de Chevreuse, dit-elle dans ses *Mémoires* (t. I, p. 230) tenait dans la société une place toute à part qu'elle exploitait jusqu'au mauvais goût. » Ce petit coup de patte bien féminin n'est-il pas justifié par ce que nous en dit M^me^ de Sainte-Aulaire : « Elle recevait toute la ville sans jamais rendre une visite; elle ne paraissait dans ses propres bals que deux ou trois heures après qu'ils étaient commencés, parce que, disait-elle tout simplement, le spectacle m'en est plus agréable ainsi et que je puis jusque-là me reposer sur ma chaise longue. » Les plus récalcitrants n'osaient se formaliser de rien. « C'est Ermesinde », disait-on, et cela arrêtait toute

Digitized by Google

critique... (1). Aucun bal ne comptait quand elle n'y paraissait pas. On disait sérieusement : « Ce ne sera pas un bal, Mme de Chevreuse n'y sera pas. » Alors les demoiselles ne mettaient pas leurs *robes de bal,* mais leurs *robes de soirées dansantes.* Nous menions une vie fort animée. Nous étions de toutes les fêtes; le temps courait pour moi plus chargé de plaisirs que de leçons. »

Lorsqu'en écrivant plus tard, en 1836, à Vienne, où son mari était ambassadeur, Mme de Sainte-Aulaire jetait un regard sur ce passé, mûrie par l'âge et la vie, elle jugeait assez sévèrement l'état d'esprit de cette époque :

« Je me rappelle aussi d'étranges associations d'idées et d'actions, par exemple la ferveur sincère avec laquelle j'allais entendre les ténèbres du Jeudi saint à Saint-Thomas-d'Aquin. J'étais touchée aux larmes quand venait le chant si pénétrant « *Jérusalem, Jérusalem, convertissez-vous au Seigneur !* ». Mais cette pieuse émotion cédait vite à l'impatience d'aller, en sortant de l'église, m'asseoir aux Champs-Elysées pour y voir passer les beaux équipages de Longchamps.

« Cette journée si pleine d'émotions diverses, finissait ordinairement par une soirée chez Mme d'Osmond, où l'on dansait au piano sans préparation. La difficulté était de trouver un costume qui put, comme la disposition de nos âmes, répondre à la triple convenance de l'Eglise, de la promenade et du bal, car on n'avait pas le temps de rentrer chez soi; les ténèbres se chantaient à quatre heures; les élégantes passaient aux Champs-Elysées de cinq à huit, et Mme d'Osmond recevait de huit à onze. D'ailleurs un costume équivoque entre le soir et le matin convenait à la multiplicité des occupations de ce jour : une vraie robe de bal aurait scandalisé un Jeudi saint, et une robe noire de Carême aurait attristé la danse ! Tout cela est vrai, minutieusement vrai, j'en appelle au souvenir de mes contemporains. »

Nous pourrions continuer la citation par de nombreuses réflexions fort sensées et morales de Mme de Sainte-Aulaire,

---

(1) Cette reine des salons devait finir dans l'abandon et l'isolement. Ayant refusé de faire le service d'honneur de la reine d'Espagne pendant l'internement de Ferdinand VII à Valençay, elle fut exilée à Lyon avec sa belle-mère, par Napoléon. Peu à peu ses amis la délaissèrent « enfin, dit Mme de Sainte-Aulaire, elle si brillante et si régnante à Paris quelques années avant, mourut d'ennui et de tristesse dans une petite auberge de Lyon. »

Digitized by Google

jugeant sans indulgence, non seulement les mœurs frivoles de l'époque, mais encore sa mentalité d'alors. Elle avait d'ailleurs une excuse : sa jeunesse. Nous arrivons, en effet, à l'époque de son mariage. Le 3 juin 1809, à peine âgée de dix-sept ans, elle épousait, dans l'église de Louville, le comte Louis de Beaupoil de Sainte-Aulaire (1), alors âgé de trente et un ans, veuf et père de deux petites filles.

« A peine la cérémonie terminée, nous dit-elle ingénument, j'allais courir dans le parc avec les deux petites filles de mon mari. Caroline avait huit ans, Egédie sept et moi dix-sept. »

Un an après, elle eut un fils :

« J'étais loin de comprendre alors le bonheur qui m'était accordé, je riais de tout mon cœur d'avoir un enfant, comme si le bon Dieu m'envoyait là un joujou de plus. C'est un grand mal de se marier trop jeune et d'accueillir ainsi la plus sainte des joies. Quand la mariée s'est occupée pendant la bénédiction nuptiale à admirer les tapisseries de l'église, faut-il s'étonner beaucoup si l'année suivante, elle ne voit dans l'enfant que le ciel lui donne, rien autre chose qu'un sujet d'amusement. »

Mais à partir de ce moment, M^me^ de Sainte-Aulaire comprit tout le sérieux de la vie. Le poulain échappé qu'elle nous a dépeint jusque-là se calme, et comme il était de bonne race, un vrai pur sang, nous voyons toutes ces

---

(1) Le comte Louis de Beaupoil de Sainte-Aulaire, d'une vieille famille périgourdine, naquit le 6 juillet 1778 au château de la Mancelinière près de Dol, en Bretagne. Elève de l'Ecole polytechnique (1795), il fut chambellan de Napoléon (1808), préfet de la Meuse (1812), de la Haute-Garonne (1814), député de la Meuse (1815), du Gard (1818), de la Gironde (1827), pair de France à la mort de son père (1829), ambassadeur à Rome (1831), à Vienne (1833), à Londres (1841), membre de l'Académie française (1841).

Il a publié *Histoire de la Fronde* — *Les derniers Valois* — la *Correspondance de M^me^ du Deffand*, etc... Il a laissé de fort intéressants mémoires qui ont été publiés en 1924 dans la *Revue de Paris* par le vicomte d'Harcourt, son petit-fils.

Il est mort le 12 novembre 1854. Il avait épousé en premières noces, M^lle^ Henriette de Soyecourt, petite fille du duc de Nassau-Saarbrück.

Digitized by Google

exubérances de jeunesse s'apaiser peu à peu et faire place à une vie calme, disciplinée, digne, toute remplie par l'amour de son mari et de ses enfants et entièrement occupée par l'accomplissement de ses devoirs de famille et de société.

Une vie nouvelle allait en effet s'ouvrir devant elle. Au moment de son mariage avec Marie-Louise, Napoléon voulut lui créer une cour composée en grande partie de membres de l'ancienne aristocratie. On connaît l'histoire de ces promotions parfois involontaires. M^me^ de Boigne et d'autres auteurs en ont raconté plus d'un épisode. Quoique quelques-uns des nouveaux dignitaires aient été au fond très flattés de recevoir ces distinctions, il fut de bon ton de prétendre avoir été nommé malgré soi. Lamothe-Langon n'a-t-il pas donné comme auteur de son livre « *Paris, Saint-Cloud et les départements* », *un chambellan forcé à l'être*. En réalité beaucoup sollicitèrent, quelques-uns acceptèrent d'assez bonne grâce, et ceux qui refusèrent, comme les ducs de Maillé et de Fitz-James, ne furent l'objet d'aucune mesure de sévérité.

M. de Sainte-Aulaire fut compris dans la liste des nouveaux chambellans (1). Dans ses souvenirs personnels publiés dernièrement dans la *Revue de Paris*, il déclare qu'au fond il fut enchanté d'être nommé, et son récit concorde avec celui de sa femme :

« Un soir, dit-elle, en rentrant d'une longue promenade dans le parc de Versailles, nous trouvâmes mon beau-père tout effaré; il arrivait de Paris pour nous annoncer qu'on y faisait circuler

---

(1) M. de Sainte-Aulaire fut créé comte de l'Empire par décret impérial du 15 août 1810 sans lettres patentes ni règlement d'armoiries, ce qui lui permettait de conserver les anciennes armoiries de sa famille; de gueule a trois accouples de chiens d'argent, même sans le franc-quartier de sa fonction, ce qui était une exception dans la noblesse impériale. Dans l'*Almanach impérial* de 1810, M. de Sainte-Aulaire est inscrit dans la liste des chambellans sans titre ni particule : M. Sainte-Aulaire.

Digitized by Google

une liste de chambellans sur laquelle était inscrit le nom de son fils. Nous ne fîmes d'abord qu'en rire, ne pouvant croire que dans la composition de sa nouvelle maison, l'Empereur eût compris M. de Sainte-Aulaire qui vivait paisiblement, sans nul rapport avec la cour et sans nul désir, ni manifesté, ni même caché, d'y entrer. Pendant que ma belle-mère et son fils s'amusaient de l'empressement crédule de notre bon « papa gris » (les enfants l'appelaient ainsi), ma mère confirma la nouvelle en nous envoyant une seconde liste semblable à la première, mais fort authentique cette fois, puisque ma mère la tenait de M. de Montesquiou, nommé lui-même grand chambellan de l'Empereur... Il n'y avait donc plus de doute. Nous étions jetés dans une vie toute nouvelle sans l'avoir demandé, ni désiré, sans y avoir jamais pensé. La liste, que nous relûmes, sans rire cette fois, réunissait d'honorables notabilités; on ne pouvait que se trouver flatté d'avoir été choisi spontanément, alors que tant d'autres sollicitaient en vain. Mais sans jamais s'être livré à aucune passion politique, M. de Sainte-Aulaire se trouvait, par sa famille, par la mienne, appartenir à l'opposition du faubourg Saint-Germain; c'est là, sans doute, ce qui le fit choisir.

« L'Empereur, voulant rattacher l'ancienne aristocratie à sa nouvelle grandeur, cherchait les hommes jeunes, sans antécédents de haine personnelle contre lui, et cependant assez bien établis dans le parti ennemi pour en attirer d'autres par leur exemple. Mon mari délibéra avec lui-même d'abord, puis avec ses parents, avec ma mère surtout, dont il craignait de blesser les sentiments intimes; enfin, il accepta sans plaisir, mais surtout pour éviter que l'éclat d'un refus le jetât dans une opposition violente dont il prévoyait déjà toutes les fautes. Il accepta tout en jugeant bien aussi les difficultés, les chagrins que lui attirerait sa détermination. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. D'abord personne ne voulut croire à son imparticipation absolue. On supposa que, comme tous les autres, il avait plus ou moins sollicité cette clef de chambellan. La société dans laquelle nous avions vécu jusqu'alors devint, pour nous, froide, souvent offensive. Ma mère, dont la maison était un centre d'opposition, fut plus que jamais tendre et protectrice, bien que ses amis le lui reprochassent comme une faiblesse. Quand mon mari entrait, on se taisait avec une affectation désobligeante; les vieilles femmes lançaient devant moi de ces mots piquants qui blessent, même quand on les dédaigne. Je commençai à souffrir dans la société, moi qui n'avais encore jamais rencontré que de la bienveillance !... »

Cette bouderie des salons du faubourg Saint-Germain dura quelque temps. Il fallut la cinglante riposte du comte d'Aubusson à la princesse de La Trémouille, dans le salon de M^me^ Dubourg, pour qu'on se calmât un peu. Ayant

Digitized by Google

raconté cette algarade, Mme de Boigne ajoute : « Après cela nous fûmes fort polis pour les nouveaux chambellans. » (*Mémoires*, t. I, p. 229).

En tous cas, malgré ces petites piques, Mme de Sainte-Aulaire fut très heureuse d'aller aux Tuileries, de faire partie de la cour impériale, dont elle nous fait un brillant tableau :

« La cour, à cette époque, ressemblait à un palais de fées. Tous les visages y étaient jeunes; les choses matérielles neuves et fraîches, car le palais magique s'était élevé et meublé sur un coup de baguette de l'enchanteur, sans qu'on eût aperçu le travail de construction. Chaque bataille avait fait surgir quelques maréchaux, et le territoire conquis fournissait l'or qu'on leur prodiguait à la seule condition de venir le semer à Paris. L'Empereur se faisait apporter, de toutes les parties de la France ou des pays conquis, la liste des jeunes filles belles et riches, même belles et pauvres; puis il ordonnait à ses généraux d'en choisir une pour femme... Alors les familles riches, craignant de perdre leur fortune, et les familles pauvres espérant devenir riches, acceptaient également le sort que Napoléon improvisait pour leurs enfants, lesquels venaient orner sa cour. On n'y voyait pas de vieilles figures, car les personnes âgées s'éloignaient, en général, par fidélité au passé; et si quelques-unes avaient consenti à se rattacher si tôt à l'Empereur, lui-même ne les aurait probablement pas jugées dignes d'être attirées. Il ne voulait donc, parmi l'ancienne noblesse, que des jeunes gens, parce que ceux-là, n'ayant que des antécédents en quelque sorte de traditions, ne manquaient, en le servant, qu'à leurs portraits de famille. Tout cela, sauf quelques exceptions éminentes de la part de sujets d'un mérite réel, M. de Montesquiou, le comte Louis de Narbonne..., etc...

« On avait appelé de toutes parts les meilleurs artistes pour décorer le palais; tout y fut subitement changé, jusqu'aux vieilles formes des meubles. On inventa pour les femmes un costume de cour magnifique; rien ne devait ressembler à ce qui n'était plus; mais le recommencer; le pouvoir même fut si bien déguisé, qu'on sembla ne plus le reconnaître. »

Plus loin, voulant donner une vue d'ensemble de la vie à la cour de Napoléon, après avoir fait justice de ce que le faubourg Saint-Germain appelait les *scandales de la cour impériale*, elle ajoute :

« Mes souvenirs de l'époque impériale sont assez confus. Quelques belles représentations de Talma; des quadrilles arran-

Digitized by Google

gés par la reine Hortense, où je dansai, une fois en Péruvienne, une fois en Espagnole; un grand bal masqué pendant lequel l'Empereur me promena une heure dans tous les salons, croyant que je ne le reconnaissais pas, m'accablant de questions ou d'observations sur les notabilités que nous rencontrions successivement dans notre promenade; deux ou trois scènes bien dramatiques, entre autres celle du départ de l'Empereur pour la campagne de Russie, au sortir d'une fête à l'Elysée; tous les apprêts de ce départ, que l'événement a rendu si solennel, se mêlaient aux élégantes frivolités de la cour, où l'on discutait encore pendant le spectacle pour deviner la résolution de l'Empereur. Je me rappelle encore le morne silence lorsqu'au lieu de l'accompagner, suivant l'usage, après la fête, dans les appartements du loto, nous le vîmes s'arrêter devant le perron, monter dans sa voiture de campagne, entouré subitement d'écuyers, de pages, de valets portant des torches qui éclairaient cette scène si inattendue... et la tristesse générale après que tout eût disparu... Chacun se regardait avec une anxiété lugubre qui semblait présager que cette soirée était la dernière pompe de ce grand règne. »

Mais si brillante que fût cette existence, elle ne plaisait guère à M. de Sainte-Aulaire, qui se jugeait avec raison supérieur à cette vie oisive et futile. Il fut question pour lui d'entrer dans la diplomatie. Il demanda, en fin de compte, une préfecture et il fut nommé à Bar-le-Duc, le 12 mars 1813. Il devait faire dans l'administration une carrière courte, mais agitée.

Ne nous occupons pas de son séjour dans la Meuse, dans cette période difficile. Dès janvier 1814, Bar-le-Duc fut occupé par les alliés. Le préfet y resta jusqu'à ce qu'il eut reçu l'ordre de l'Empereur d'aller prendre son service de chambellan auprès de Marie-Louise, qu'il accompagna jusqu'à Blois. Sa femme l'avait précédé, d'abord à Versailles, puis à Chartres, où elle devait attendre les événements. Ceux-ci sont bien connus : la chute de l'Empire, l'arrivée des alliés, la Restauration. Cependant il est toujours intéressant de les voir racontés par un témoin aussi sincère et aussi perspicace que M^me^ de Sainte-Aulaire.

Lorsque le recul des temps lui permit de juger, comme il le méritait, le vent de folie qui passa alors sur la France et fit perdre à tant de gens toute notion de pudeur natio-

Digitized by Google

nale, elle trouva pour expliquer — mais non excuser — cette conduite qui fut aussi quelque peu la sienne, des mots pleins de délicatesse :

« J'arrivai heureusement à Versailles. Le triste spectacle que nous y avions vu quelques semaines plus tôt était remplacé par un autre, si inattendu, si étrange, que les souvenirs qui m'en restent très présents sont, dans mon esprit, comme les images d'un conte de fées. Au lieu des rues de Versailles encombrees de soldats de la vieille garde qui regagnaient tristement la Loire; au lieu des paysans fuyant avec leur famille et leurs bestiaux, je trouvai dans ces mêmes rues, sur la place d'Armes, une population animée, la plus joyeuse du monde, mêlée à des troupes dont je ne connaissais pas l'uniforme, des officiers tout brillants qui n'avaient pas du tout l'air d'être considérés comme ennemis..., les maisons pavoisées de drapeaux blancs; enfin une superbe musique militaire, jouant l'air de : « Vive Henri IV ! » que je me rappelais vaguement avoir entendu chanter à mon grand-père. On était gai, jusqu'à l'extravagance, dans cette majestueuse ville de Versailles, que je venais à peine de quitter si lugubre ! C'était un dimanche; j'entrai dans une église pour entendre la messe. Quand elle fut finie, on entonna, à tue-tête, le *Domine salvum fac regem Ludovicum !* Je ne savais pas qu'il y eût au monde un Louis de Bourbon, et j'aurai aussi bien cru à la résurrection de saint Louis qu'à celle de Louis XVIII (1).

« Après la messe, je retournai dans la petite maison de ma belle-mère, et j'y passai quelques heures toute seule, me demandant si j'étais bien éveillée. Le soir, je reçus un billet de ma mère qui m'engageait à revenir à Paris, « où tout était bien changé... », disait-elle...

« Oh ! oui, tout y était bien changé, en effet. Vous vous rappelez que j'avais laissé le salon de ma mère dans la désolation et les larmes; Mme de Menou surtout, ne pouvant se contenir. Eh bien ! en arrivant à Paris, après dix jours de fuite à Versailles, Louville et Chartres, je descends chez ma mère, la tête étourdie et le cœur me battant bien fort; je monte l'escalier en courant, j'ouvre la porte de l'antichambre, celle du salon, sans que personne m'entendit; moi, j'entends et je vois, mais sans rien comprendre.

« Ma mère était assise tranquillement entre deux officiers

---

(1) Je me rappelle avoir entendu, il y a quelques années, le bon et véridique baron de Damas nous raconter un soir, dans son salon, à Hautefort, que sa femme, Mlle d'Hautefort, lui a avoué qu'elle aussi, avant 1814, avait complètement ignoré qu'il restât aucun prince de la maison de Bourbon, et que la Restauration seule l'avait tiré de son inexplicable ignorance à cet égard. (Note du comte Louis de Sainte-Aulaire.)

Digitized by Google

russes, occupée à broder; — je vous dirai tout à l'heure ce qu'elle brodait —. Ma belle-sœur, au piano, jouait un air singulier; c'était une mazurka... Enfin, Mme de Menou dansait cette mazurka avec un petit officier russe, aux grands applaudissements de mes deux sœurs. J'entre enfin; ma mère m'aperçoit et accourt pour m'embrasser; les autres, parlant toutes à la fois, riant comme des folles, m'expliquent que tout va à merveille; qu'elles sont enchantées; que ce qu'elles dansaient était une polonaise; que les deux officiers russes étaient deux Français, le comte Louis de Saint-Priest et le comte de Lagarde, nos cousins, émigrés et au service de l'Empereur Alexandre; que ma mère brodait une écharpe pour M. Ivan Ivanowitch, qui dansait la mazurka à merveille; que le roi Louis XVIII était enfin remonté sur son trône pour le bonheur de la France..., etc... Voilà comment, en effet, tout était bien changé à Paris !

« Il y a dans ma mémoire à ce moment une lacune de huit jours que je voudrais faire plus longue... Je ne sais vraiment pas ce qui m'arriva pendant ces huit jours, comment ma tête bouleversée se calma; comment je pris mon parti d'être aussi enchantée que les autres, de ce qui, quelques semaines auparavant, nous mettait toutes au désespoir; enfin, comment je répétais moi aussi : Grâce à Dieu, le roi Louis XVIII est remonté sur le trône... »

« L'extravagance répandue dans l'air à cette époque ne peut être comprise par ceux qui n'ont alors pas vécu et respiré cet air-là. Une véritable folie attaquait toutes les intelligences, on pourrait presque dire les consciences. Des hommes graves oubliaient les malheurs de notre pays pour se divertir comme des enfants. Chaque jour, c'était une fête chez quelque grand personnage. Nous allions danser avec le roi de Prusse et l'Empereur Alexandre. Le prince Schwarzenberg, entre autres, donna un beau bal à Saint-Cloud. Nous y fûmes, ma belle sœur et moi : on recevait les femmes en leur offrant un bouquet magnifique; après quoi on les faisait passer galamment sous un portique formé avec nos drapeaux français..., nos beaux et malheureux drapeaux !... et nous dansions avec ceux qui nous les avaient pris !... »

Entraînée donc par ce vent de folie, Mme de Sainte-Aulaire se livre au tourbillon mondain. Elle y eut beaucoup de succès. Elle était très jolie (1); le roi de Prusse semble avoir été du nombre de ses admirateurs. « A un bal chez le duc de Wellington, le roi de Prusse se fit présenter à

(1) Voir en tête de cette étude son portrait à l'âge de vingt ans; portrait obligeamment communiqué par le vicomte d'Harcourt, son petit fils.

Digitized by Google

moi par Alexandre de Humboldt. Il me dit que ses fils avaient été frappés de ma ressemblance avec leur mère (la reine Louise) et qu'il en avait été lui-même touché comme eux. » Mme de Sainte-Aulaire répondit avec beaucoup de tact aux avances du souverain, dont elle trace ainsi le portrait : « Il prit l'habitude d'achever presque toutes ses soirées chez ma mère. Sa conversation roulait en général sur des détails de sa famille; sur sa vie à Potsdam. Il n'avait pas d'esprit, mais une grande bonhomie qui en tenait lieu. » Elle rencontra également Mme de Staël, avec la fille de laquelle elle se lia; elle fréquenta les salons de Mme de Boigne et d'autres grandes dames. Elle se dit toujours timide, mais cette réserve ne l'empêcha pas de juger comme il convient les engouements et les ostracismes de cette société, spirituelle sans doute, mais guindée et dédaigneuse, qui ne lui « plut jamais ». Voici ce qu'elle pense des officiers russes, alors *coqueluche* des salons de Paris, comme les Anglais l'étaient de la société toulousaine :

« Chaque soir, ma mère recevait plusieurs officiers étrangers. Je me rappelle quelques aides de camp de l'Empereur de Russie, entre autres les comtes Orloff, Pahlen, Potemkin et Ouwaroff : celui qui, dit-on, eût le pouce mordu par l'Empereur Paul, pendant que celui-ci était assassiné par les amis de sa femme. Tous ces jeunes officiers russes étaient remarquablement élégants et polis, mais factices à tel point que tous se ressemblaient. Et maintenant, lorsque j'essaie de me les rappeler individuellement, cela m'est impossible. Un de leurs noms, n'importe lequel, éveille en moi le souvenir des officiers russes, et non de l'un d'eux en particulier. Je crois que leur esprit est en commun comme leur figure, et qu'ils ont tous une même conversation futile et vide. »

Cette vie mondaine dura tout l'hiver 1814-1815. M. de Sainte-Aulaire, comme d'ailleurs beaucoup d'autres fonctionnaires, était passé sans difficulté du service de Napoléon à celui de Louis XVIII. Le Roi l'avait maintenu dans ses fonctions de préfet de la Meuse, mais il ne tarda pas à lui donner de l'avancement. Par décret en date du 13 octobre 1814, M. de Sainte-Aulaire était nommé préfet de la Haute-Garonne, en remplacement du baron des Touches,

Digitized by Google

envoyé en Indre-et-Loire. Le nouveau préfet fit son entrée à Toulouse le samedi 5 novembre, et prit possession de ses services le jeudi 10. Il arrivait, sur les bords de la Garonne, précédé de la réputation d'homme d'esprit et de charmeur tout autant que bon administrateur. Le *Journal de Toulouse* vante « cette noble urbanité qui tempère si heureusement les prérogatives du pouvoir et l'autorité du magistrat ». ..... « ces grâces de l'esprit qui sont les fruits de l'éducation et attachent des jouissances si douces au commerce du monde et de la société. » Un poète de Bar-le-Duc ayant célébré en des strophes pompeuses et banales les regrets de la Meuse en perdant son préfet, un membre d'une société littéraire toulousaine ne voulut pas être en reste de flatterie et célébra en vers la joie de Toulouse d'avoir

« ..... ce préfet aimable
Que nous a donné le bon Roi. »

Pour prendre contact avec la société de la ville, le nouveau préfet donna, le 14 décembre, un grand bal, dont le *Journal de Toulouse* nous a laissé une description enthousiaste. Mais c'est en parlant du préfet que le lyrisme du journaliste ne connaît plus de bornes. Citons ce passage, parce qu'aussi bien, si on le dépouille des expressions ampoulées, qui sont bien de l'époque, et si on réduit comme il convient l'hyperbole des éloges, on trouve en somme un portrait assez exact des qualités très grandes que possédait le comte de Sainte-Aulaire et dont il fit preuve au cours de sa brillante carrière.

« M. le comte de Sainte-Aulaire fit les honneurs de cette soirée, avec ce ton exquis de politesse, ces prévenances empressées et délicates, ces manières à la fois nobles et familières, et surtout ce tact des convenances que l'on acquiert sans doute dans la fréquentation de la société, mais que l'on ne peut posséder, comme M. le comte, qu'avec un caractère facile, une aménité parfaite et un grand usage du monde. On n'apercevait nulle part ni la gêne ni la contrainte; rien ne décelait le magistrat; on ne voyait dans M. le comte de Sainte-Aulaire qu'un homme aimable, toujours attentif, toujours préoccupé à prévenir les désirs de ses convives, et se multipliant, s'il est permis de s'exprimer ainsi, auprès de chacun d'eux pour leur ménager

Digitized by Google

de nouveaux agréments ou ajouter à leurs jouissances. » (*Journal de Toulouse*, 17 décembre 1814.)

Brillante fête également à Muret, où le comte de Chazelles, sous-préfet, reçoit son chef hiérarchique avec arcs de triomphe, banquet, bal, etc.

Cependant M. de Sainte-Aulaire ne s'attarde pas auprès de ses administrés, il se contente d'avoir pris contact avec eux et le 20 décembre, ayant chargé M. Olivier, conseiller de préfecture, de le remplacer pendant son absence, il part « pour la Capitale », afin d'aller y chercher sa femme.

Au mois de mars 1814 le ménage se mit en route :

« Nous partîmes ensemble d'abord pour Etioles, puis pour le Midi, que je ne connaissais pas. Pour nous rendre à Toulouse, nous prîmes par Bordeaux, où étaient le duc et la duchesse d'Angoulême : ils nous invitèrent à dîner; M^me^ me parla de mon frère et de ma famille avec une volonté de bienveillance que déjouait sa grosse voix rude et saccadée.

« Le soir, il y eut un grand bal à l'Hôtel-de-Ville; la magnificence du commerce de Bordeaux s'était étalée sur le cou des dames. Je n'avais jamais vu tant de diamans. Vers la fin du bal, nous remarquâmes quelque agitation parmi la suite des princes. MM. de Saluces et de Saint-Priest, aides de camp, se parlaient tout bas avec l'air effaré, puis ils s'approchèrent du duc d'Angoulême qui faisait cercle; après un moment d'hésitation, il le continua plus gauchement qu'avant. Dès qu'il fut achevé, la Dauphine sortit avec son mari quoiqu'il ne fût pas minuit. Nous le suivîmes pour retourner à notre auberge, l'hôtel de Fumel. Le lendemain, de grand matin, le duc de la Force vint nous conter la grande nouvelle arrivée la veille pendant le bal. *Le débarquement de l'Empereur sur les côtes de France.* Le Prince partait dans deux heures pour prendre le commandement de toutes les troupes. Ordre était donné à tous les fonctionnaires absents de rejoindre leurs postes. Nous partîmes le jour même pour Toulouse par Agen, après avoir pris congé de M^me^ la Dauphine, qui était fort triste. Son bon sens, joint à l'habitude du malheur, lui faisait prévoir ceux qu'allait encore éprouver sa noble famille, tandis que les gens qui l'entouraient ne voyaient dans cet événement qu'un épisode plein de gloire et de gaîté !

« La belle route que je parcourus et que je revis avec admiration plus tard, ne me laissa alors aucun souvenir, car nous étions absorbés par l'inquiétude, et nous arrivâmes à Toulouse encore étourdis du coup.

« J'ai raconté jour par jour les tristes semaines que j'y passais. Le seul souvenir agréable que j'ai rapporté de Tou-

Digitized by Google

lousc, c'est l'odeur des violettes; du reste, tout m'y déplut : la tristesse de la préfecture, le bruit des grosses cloches de la cathédrale adossées à notre jardin, surtout la violence visible des habitants. »

C'est le 13 mars 1914 que le Comte de Sainte-Aulaire arriva à Toulouse avec sa femme, pour prendre possession de son poste. Il trouvait la ville dans un grand état de surexcitation. Depuis quelques jours, la nouvelle du retour de l'île d'Elbe avait circulé en ville. D'abord, on n'y crut guère. « Dénuée de détails, dit le *Journal de Toulouse,* elle n'inspirait pas une grande confiance, ou plutôt on la regardait comme un de ces bruits éphémères, hasardée peut-être par la malveillance et propagée par la crédulité. » Mais des lettres particulières, arrivées à divers négociants de la ville, confirmèrent le fait. On savait que le débarquement avait eu lieu, mais les nouvelles devenaient contradictoires en ce qui en concernait les suites, et tout le monde était dans l'anxiété et l'incertitude.

Devançant M. de Sainte-Aulaire, le duc d'Angoulême était arrivé à Toulouse le samedi 11 mars, à quatre heures du matin; il en repartait deux heures après, non sans s'être entretenu avec les autorités civiles et militaires sur les mesures à prendre. Un de ses compagnons de route communiquait en passant les nouvelles qu'avait reçues la duchesse d'Angoulême, et nous trouvons dans ce billet une variante de la cage de fer dans laquelle Ney devait, d'après la légende, ramener Napoléon. D'après M. de Palarin, « le Prince d'Essling (Masséna) avait mandé au Roi qu'il se flattait de lui amener avant huit jours le souverain de l'île d'Elbe, mort ou vif, qu'il avait envoyé plusieurs corps déterminés à sa poursuite et qu'il avait promis quatre millions au régiment qui le prendrait. » (*Arch. dép., 4 M. 33.*)

Ces nouvelles excitaient l'ardeur des royalistes, mais d'autres, contradictoires, les abattaient au contraire et faisaient naître dans la masse du peuple des espérances qui n'osaient encore s'affirmer. Le préfet, et le maire, le

Digitized by Google

baron de Malaret, cherchaient à calmer la nervosité bien explicable de la population par de sages proclamations en l'invitant à la patience et à la fidélité. Mme de Sainte-Aulaire a dépeint avec beaucoup de finesse l'état d'esprit des Toulousains, ainsi que ses impressions personnelles. Passons lui la parole, en reproduisant quelques passages de son journal :

Toulouse, *mercredi 22 mars 1815* (1). — « Rien n'est si touchant que les offices de la Semaine sainte, et l'harmonie des chants méridionaux ajoute encore à leur effet. Comme on se croit loin des révolutions dans une église !... Quand je suis effrayée des propos de ceux qui m'entourent, je vais me réfugier dans ma paroisse. Elle donne sur la place où se rassemble le peuple le plus bruyant de France; pourtant je me sens bientôt calme. Il me semble que la violence ne saurait franchir ces portes. Je prie mieux quand je suis triste. Hélas ! c'est peut-être que j'ai plus peur des maux, que de reconnaissance des biens.

« Le chevalier de Lassalle arrive; il nous dit quelques bonnes nouvelles incertaines. Cela rassure un peu et on dort là-dessus. »

23 mars. — « Rien de nouveau. Chacun racontait aujourd'hui plutôt son caractère que des nouvelles; on affirme ce que l'on veut qui soit. Voilà la première crise politique que je vois de si près. Nous passons nos journées dans des alternatives qui fatiguent l'imagination. On s'accoutume, je crois, à toutes les situations; ce qui est insupportable, c'est d'en avoir une nouvelle toutes les vingt-quatre heures. Notre avenir varie d'un courrier à l'autre. »

24 mars. — « Ce matin, on nous a dit de mauvaises nouvelles, mais je n'y ai pas cru; il faisait si beau temps !... J'ai passé ma matinée sur le bord du canal. Le soleil donnait sur le sommet des Pyrénées, qui termine l'horizon de ces belles prairies. Je n'ai jamais vu un si magnifique spectacle; toutes les pointes brillantes vont se perdre dans un ciel bleu parfaitement uni. De loin en loin, de jolies fabriques, à toits plats; puis l'eau du canal qui vivifie tout ce qu'elle approche. Plus que tout cela, cette charmante influence du climat m'avait enlevée aux révolutions. Ah ! mon Dieu, comme j'en étais loin, et qu'elles me paraissaient petites. Comme une seule pensée religieuse terrasse toutes ces inquiétudes humaines; mais pourquoi ai-je besoin

---

(1) Il y a, dans le volume des *Souvenirs*, une faute d'impression que j'ai corrigée. Ce passage était en effet daté : Mardi 22 mars 1814.

Digitized by Google

d'admirer la nature pour aimer Dieu si passionnément ? Pourquoi ne puis-je jamais le voir tout directement ? J'ai passé trois heures là à rêver; j'étais triste, mais de cette douce tristesse qu'on a peur de perdre par un seul mouvement.

« En rentrant dans la ville, je fus avertie par la tristesse des visages qu'il y avait au monde autre chose que le canal, les Pyrénées et le beau ciel du midi. Après dîner, M. Duparc de Bellegarde (1) est entré brusquement en disant: « *Soyez tranquilles !* (je ne connais pas de début plus inquiétant), *soyez tranquilles ! il n'y a pas eu une goutte de sang répandu; mais Paris est pris.....* ! » Mon premier mouvement fut de la joie, je l'avoue; le second, une humiliation profonde. Depuis quinze jours, l'idée d'un massacre à Paris, amené par la résistance s'était présentée à moi. Nous étions délivrés de cette chance; mais par quelle honte !... Comment dire aujourd'hui que la France aimait ses anciens rois, et que cet amour a fait supporter, il y a quelques mois, la douleur de les voir ramenés par des troupes étrangères ?... On ne les a pas même défendus à Paris, où l'on reçoit à bras ouverts, et sans nul combat, celui qu'on prétendait haïr, et qu'on a accablé d'insultes après sa chute. »

25 *mars*. — « Nous avons été réveillés ce matin par une estafette qui portait la confirmation de la prise de Paris, et annonçait à mon mari l'arrivée d'un commissaire du Roi en manière de dictateur. C'est un monsieur de Vitrolles que nous ne connaissons pas.

« Tout à l'heure mon mari vient d'empêcher un duel entre M. de Lavalette, commandant des gardes nationales, et le général Cassagne; ils se sont disputés sur le plus ou moins de chaleur de leurs opinions, et voulaient se tuer pour prouver au Roi qu'il n'avait pas de plus utiles serviteurs. Quelle absurde folie... ! »

Arrêtons-nous un moment à cette arrivée de M. de Vitrolles, qui venait à Toulouse muni des pouvoirs les plus étendus qu'on puisse imaginer, afin de faire de cette ville le centre d'une organisation administrative sur laquelle on comptait pour opposer la résistance la plus énergique au nouveau gouvernement impérial. M. de Barante, dans sa

(1) Gabriel-Marie du Pac (et non Duparc) de Bellegarde, qu'il ne faut pas confondre avec le baron Bellegarde (1768-1837), était né en 1754. Chef d'escadrons en 1789, il suivit les princes en émigration. Commandant de la garde à cheval à Toulouse (1814), il fut promu colonel en 1815, pour prendre rang du 28 février 1795. Mort à Toulouse, en 1849.

Digitized by Google

notice sur le comte de Sainte-Aulaire, nous dit : « Ce projet, et les espérances qui s'y rattachaient, avaient été inspirés par le baron de Vitrolles, qui était alors un des hommes les plus importants, non pas du gouvernement du roi, mais du parti qui, sous le patronage de Monsieur, cherchait à user de l'autorité royale selon ses opinions, et à imprimer à la politique intérieure et extérieure une direction différente de celle que le Roi avait adoptée. »

M. de Vitrolles a raconté lui-même dans ses *Mémoires* (t. II, p. 358) la scène où le Roi le nomma Commissaire extraordinaire pour les provinces du Midi : « Vous allez partir pour Bordeaux, pour Toulouse, me dit-il, vous y ferez ce que vous jugerez nécessaire à mon service. » Et comme M. de Vitrolles faisait observer que la grande charge qu'il lui donnait nécessitait des pouvoirs du Roi : — « Des pouvoirs? reprit Sa Majesté, vous n'en avez pas besoin, vous êtes mon ministre, vous avez tous les pouvoirs. »

Et Vitrolles partit pour le Midi. Peu nous importent les incidents de son voyage et les retards de la route.

« Je regrettais dit-il, de ne pouvoir arriver à Toulouse qu'à une heure aussi avancée, à cause du dérangement de toute la préfecture qui devait m'attendre, d'après l'heure où les courriers que j'avais expédiés, avaient dû m'annoncer. Quel fut mon étonnement ! les portes étaient fermées, les lumières éteintes et personne ne venait au-devant du lieutenant du Roi. Le fait est que le courrier avait été excessivement retardé, que la dépêche adressée au comte de Sainte-Aulaire pour lui annoncer mon arrivée et les motifs qui m'amenaient à Toulouse avait été déposée sur sa table de nuit pendant son premier sommeil, et il ne l'ouvrit qu'au moment où mon arrivée le réveilla. J'avais rencontré le comte de Sainte-Aulaire dans le monde, Rivière m'avait mis en rapport avec lui depuis la Restauration et je le connaissais pour un homme de beaucoup d'esprit et de bonnes manières. Mais cette réception un peu froide, surtout en la comparant à celle que j'attendais à Toulouse, où je venais régner, ne me disposa pas d'abord très favorablement. »

Il y eut entre le préfet et le commissaire extraordinaire une longue conversation, qui dissipa tous ces malentendus. M. de Sainte-Aulaire s'expliqua sur sa situation particulière

Digitized by Google

et ses sentiments personnels. « Ma conduite, dit-il, est toute tracée par mes devoirs et par les serments qui m'attachent à l'ordre établi. Les occasions ne me manqueront pas de vous prouver comment je comprends ces devoirs, et combien je respecte la religion du serment. » Ayant rappelé ces propos, le baron de Vitrolles ajoute : « En effet, dès ce moment, M. de Sainte-Aulaire me servit de tous ses moyens, m'aida de tous ses secours, avec une abnégation et un dévouement que je n'attendais pas et que je n'aurais pas exigé de lui. »

Aussitôt installé dans le cabinet du préfet, le commissaire extraordinaire organise en effet un véritable gouvernement; il centralise tout entre ses mains : postes, gendarmerie, administration. Il écrit aux préfets des départements voisins de correspondre directement avec lui. Il lui tarde de s'occuper de l'organisation militaire et de prendre contact avec l'armée. Ce premier contact ne fut pas des plus heureux, M^me^ de Sainte-Aulaire le devina rien qu'à voir dans l'antichambre les généraux attendant d'être reçus par M. de Vitrolles :

Dimanche 26. — Pâques. « Ce matin, en rentrant de l'église, j'ai trouvé les deux généraux en grand costume, attendant l'audience de M. de Vitrolles; ils cachent mal leur mécontentement qui tient peut-être à ce qu'ils voient retarder, par l'arrivée d'un commissaire du Roi, le moment de se déclarer contre lui. M. de Vitrolles les a fait attendre fort gauchement une demi-heure; à chaque instant, l'humeur croissait. La figure de nos braves s'allonge tous les jours; ceux qui parlaient hier d'une guerre à mort commencent aujourd'hui à laisser dire qu'on a peu de moyens de résistance; demain, ils le diront eux-mêmes. »

Voyons maintenant ce que M. de Vitrolles dit de cette entrevue :

« J'avais fait prévenir toutes les autorités civiles et militaires que je les recevrais le lendemain matin, à 10 heures, dans les salons de la Préfecture. Je m'attendais à un succès à peu près pareil à celui que j'avais obtenu à Bordeaux en semblable occasion, et j'espérais en tirer parti pour donner une commotion électrique aux esprits. Ils étaient moins nombreux : je leur adressais une allocution improvisée comme les autres; mais

Digitized by Google

cette fois je ne fus ni interrompu ni soutenu par les cris de Vive le Roi ! Tout le monde resta froid et sec ce qui donna peut-être un accent d'impatience à mes dernières paroles. Quand j'eus fini le Commandant Général Laborde (1), commandant la Division reprit la parole et après quelques phrases bien banales, bien insignifiantes, il finit par dire qu'on trouverait toujours l'armée soumise et obéissante, mais ajouta-t-il en élevant la voix, nous ne voulons pas de guerre civile.

« Que dites-vous, général ? répliquai-je. »

Et M. de Vitrolles riposte vertement au grand émoi de M. de Sainte-Aulaire qui, « effrayé de la vivacité de mes paroles et peut-être plus encore de l'accent qui les animait, me tirait par le pan de mon habit. »

M. de Vitrolles fut occupé toute la journée de besognes administratives, mais dans le Midi toute la politique ne se fait pas dans les bureaux. Il faut compter avec le tempérament méridional, qui aime les manifestations extérieures. Plus que jamais, il fallait s'appuyer sur l'opinion publique. Sans doute, comme le disait le commissaire royal, « la fidélité et le zèle des populations étaient admirables. Toutes les classes s'étaient prononcées avec une unanimité et un élan indicibles. » Encore fallait-il donner à ces sentiments l'occasion de se manifester, et il était indispensable de montrer l'envoyé, le représentant du Roi au peuple de Toulouse. Cela eut lieu au cours d'une soirée au Capitole, dont nos deux annalistes nous ont laissé le récit. Donnons d'abord la parole à M^me^ de Sainte-Aulaire :

« Après dîner nous avons été persécutées, M^me^ de Malaret, femme du maire de Toulouse, et moi, pour aller au spectacle; on voulait que j'y lûsse à haute voix, dans un entr'acte, le

(1) Il s'agit du général comte Delaborde (1764-1833) qui se distingua devant Toulon et à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il fut gouverneur de Lisbonne (1807) et fit la campagne de Russie. Louis XVIII le nomma à Toulouse, où après bien des hésitations il arrêta M. de Vitrolles et se rallia à Napoléon. L'Empereur le nomma chambellan et pair de France (2 juin 1815). Par contre, au second retour de Louis XVIII, il fut inscrit sur la liste de ceux qui devaient être poursuivis et mis en jugement, seulement son nom ayant été écrit *de Laborde*, la procédure fut annulée et ne fut pas reprise.

Digitized by Google

Moniteur de Toulouse (1). C'est la coutume ici, dans les grandes occasions, que la femme de la première autorité se charge de faire un rôle dans le drame monté pour exciter au plus haut degré les passions populaires, dont on croit avoir besoin. Les dames de Toulouse savent très bien pleurer tout haut, quand elles sont tristes; moi je ne le sais pas; aussi je m'y suis refusée absolument. M. de Vitrolles et M. de Sainte-Aulaire ont été en grande loge, au théâtre, où Mme de Malaret a lu le *Moniteur* dans l'entr'acte. La police avait monté les têtes (comme ils disent); rien n'est si facile et moins cher ici. On a crié : Mort à l'infâme tyran ! Gloire à notre souverain bien aimé ! On dépense en paroles, à Toulouse, les pensées qui ailleurs produiraient des actions. Un spectacle quand ce peuple est agité par quelque grand événement, ressemble à la récréation des fous. Chacun harangue; les femmes s'en mêlent, des jeunes gens se lèvent et crient : « Aux armes !... Rallions-nous autour de l'antique bannière de nos exploits; soyons dignes de nos aïeux... que tous ceux qui ont du cœur me suivent..... » Aussitôt, chacun se lève, jette son chapeau en l'air; les femmes, leur mouchoir....., puis tout le monde se rasseoit; l'acteur qui paraît accoutumé à ces sortes de prouesses, reste seul calme au milieu de la fougue générale, et reprend tranquillement sa roulade où il l'a laissée; et tout est fini, car l'acteur seul ne jouait pas.

« Ces ridicules scènes font mal, quand on ne connaît pas le pays; parce qu'il y a dans l'orateur une sorte d'éloquence méridionale, qui fait penser que ce pauvre homme ne s'arrêtera pas qu'il n'ait rencontré la victoire ou la mort; et l'on s'inquiète de voir tant de jeunes gens céder à l'impulsion qu'il donne, sans

---

(1) Dès son arrivée à Toulouse, M. de Vitrolles avait suspendu la publication du *Journal de Toulouse* et l'avait remplacé par une feuille officielle. « Je choisis, nous dit-il, le nom et le format du *Moniteur,* avec la plus exacte imitation. Là étaient insérées les ordonnances que je faisais pour les besoins du service, les nouvelles qui pouvaient le mieux soutenir l'opinion... » Ce journal officiel de la dictature de M. de Vitrolles eut une vie éphémère comme elle. Il n'en parut que cinq numéros, du mardi 28 mars au dimanche 2 avril. Cette collection est rarissime, elle n'existe pas à la bibliothèque de la ville. Je n'en connais qu'une appartenant à M. le chanoine Tournier, qui a bien voulu me la communiquer. Les numéros en sont bien conformes à ce qu'en dit M. de Vitrolles. Le *Moniteur* était rédigé à la préfecture sous les yeux même du commissaire royal, et souvent il dictait des articles à la dernière minute. Les manuscrits de ces documents sont conservés aux archives départementales (série 4M. 33.), ce sont même presque les seules pièces relatives à cette époque qui s'y trouvent.

Digitized by Google

autre guide que leur courage. Jamais pitié ne fut plus usurpée, à ce que m'assure Mme de M... »

Cette scène déplut fort à M. de Vitrolles, qui considéra comme irrévérencieuse l'attitude du public. Il n'était pas habitué aux bruyantes manifestations des gens du Midi, et il ne cacha pas sa mauvaise humeur.

« Le jour de Pâques, dit-il, malgré la solennité, on n'avait pu refuser, à la demande du public, une représentation au théâtre : *Les héritiers Michau* (1), cette pièce toute royaliste de Planard, était l'objet de la soirée. Je ne pouvais éviter de m'y rendre. Je fus installé dans la loge préparée pour me rece-

---

(1) Cette comédie: *Les héritiers Michau* ou *Le moulin de Lieursaint*, était une *pièce* royaliste qui eut beaucoup de succès au début de la Restauration. On la jouait souvent, en particulier à Toulouse, lorsqu'on voulait réchauffer les sentiments monarchistes du public. Nous en trouvons les échos dans plusieurs comptes rendus du *Journal de Toulouse*. « Les mêmes scènes d'enthousiasme se sont renouvelées avec l'expression la plus animée et les plus énergiques transports » (6 sept. 1815). Lorsque cette pièce de circonstance parut sur la scène du Capitole, le critique théâtral du *Journal de Toulouse* l'analysa longuement (30 juillet 1814), c'est disait-il : « Une bluette remplie d'intérêt qui rappelle avec une simplicité touchante, quelques-uns des traits qui peignent si bien le cœur et le caractère d'Henri IV. » L'auteur en était un certain de Planard, né à Millau (1783), secrétaire de la section du contentieux au Conseil d'Etat et auteur dramatique assez fécond et apprécié à l'époque. Plusieurs de ses pièces furent jouées avec succès au Théâtre français, au Vaudeville, à l'Opéra Comique. Elles sont bien oubliées aujourd'hui. C'est ce même incident de la vie du Béarnais qui fait le sujet de *La partie de chasse d'Henri IV* de Collé (1774). A titre de curiosité, voici deux des couplets qui, en 1814-1815, soulevaient un enthousiasme indescriptible et dont le refrain était repris en chœur par toute la salle:

Voici la table où simplement
Le bon Roi daigna prendre place,
Voici la timbale d'argent
Où qu'il but de si bonne grâce.

Ce grand Monarque des Français
D'un meunier embrassa la fille.
Ah ! c'est qu'avec tous ses sujets } *bis*
Henri IV était en famille ! } *en chœur.*

Digitized by Google

voir, où se trouvaient le préfet et plusieurs généraux. J'y fus reçu au milieu des acclamations et des cris de « Vive le Roi ! ». J'y répondis d'abord par des saluts au public. Mais dans le cours de la représentation, les cris se renouvelaient à la moindre allusion que la pièce fournissait continuellement; et alors, tous ceux qui occupaient la loge, les femmes même, étaient obligés de se lever à chaque acclamation; et comme je voulais me soustraire à ces injonctions du parterre, M. de Sainte-Aulaire insista, m'assurant que je courais le risque d'être insulté : je fus donc contraint d'obéir. Enfin, l'inconvenance fut poussée au point qu'un jeune homme sorti de la foule, vint se placer à la galerie et se mit à haranguer la salle. Je ne savais plus s'il fallait m'imposer silence ou sortir, mais M. de Sainte-Aulaire me condamna à la patience. L'allocution était pleine de sentiments royalistes traduits dans le langage des passions populaires. Je sortis fort irrité et jurant bien qu'on ne me reprendrait plus à de pareilles scènes. Cette circonstance était de celles où l'on est bien plus embarrassé de ses amis que de ses ennemis. »

M. de Vitrolles ne se laissait pas distraire par ces manifestations bruyantes de sa besogne plus ardue et plus difficile d'organisation. Avant tout, il voulait former un gouvernement avec de véritables ministres.

« On arrête ici, nous dit Mme de Sainte-Aulaire, tous les fonctionnaires publics qui s'enfuient, pour voir s'ils ne sont pas propres à compléter le ministère provisoire de Toulouse. « M. de Saint-Didier a passé la journée ici en revenant de Carcassonne; on l'a intercepté pour le créer ministre des finances. On cherche un ministre de la guerre; il faudrait d'abord avoir de vrais soldats. »

Le gouvernement de Toulouse manquait en effet d'argent, et le premier soin du commissaire royal fut donc de créer un ministère des finances.

« J'expédiai, nous dit-il, un courrier à M. Hippolyte de Saint-Didier, receveur général de Carcassonne qui était un de mes amis personnels; je l'invitais à se rendre auprès de moi. Il était un des premiers élèves de M. Mollien, et personne n'était aussi capable que lui de régler ce service difficile et technique. »

Nous l'avons vu, M. de Saint-Didier répondit à l'appel qui lui avait été adressé, il vint à Toulouse.

Digitized by Google

« Mais je ne trouvais pas en lui le concours que j'en avais espéré. C'est en vain que je cherchais à monter son imagination pour l'attacher à notre fortune.... il calculait trop froidement pour se laisser entraîner. Il me fit, avec beaucoup de peine, un premier travail que je lui avais demandé sur les moyens de retirer au moins les recettes courantes sans compromettre leur position..... Dans une conversation intime je dus lui faire comprendre..... que le besoin d'argent était tel qu'on serait obligé de le prendre à ceux qui ne le donneraient pas; qu'enfin, je ne laisserais pas périr notre cause par des considérations aussi secondaires, et que si on ne nous faisait pas vivre régulièrement j'avais un moyen assuré d'ouvrir les caisses, et ce moyen était de faire fusiller sur la place de Toulouse les deux ou trois plus récalcitrants parmi ces messieurs.

« Je vous comprends à merveille, me disait-il, et je ne vois qu'une différence entre vous et moi : c'est que j'ai une peur horrible d'être pendu, et que vous ne le craignez en aucune manière. »

Y a-t-il lieu d'être surpris que, le lendemain de cette conversation, M. de Saint-Didier ait demandé de retourner un moment à Carcassonne, ou il avait, disait-il, laissé ses livres et sa caisse à l'abandon, et qu'ayant non sans peine obtenu cette permission, il en ait profité pour fausser compagnie au terrible dictateur et aller à Paris rejoindre son protecteur, M. Mollien, déjà devenu ministre des finances de Napoléon ?

La question du ministre de la guerre préoccupait à juste titre M. de Vitrolles, qui sentait fort bien que les troupes n'étaient pas sûres, aussi bien les chefs que les soldats. Il espérait que l'autorité d'un Maréchal de France leur en imposerait et les maintiendrait dans la fidélité vis-à-vis de Louis XVIII. Il envoya donc le chevalier de Lassalle, aide de camp de Monsieur, et par hasard à Toulouse, chercher le Maréchal Pérignon, alors en villégiature dans ses terres en Tarn-et-Garonne. Celui-ci répondit également à son appel, mais ce choix ne fut pas plus heureux que celui de M. de Saint-Didier, quoique pour des raisons différentes. M. de Vitrolles est très dur sur la légèreté et — disons le mot — l'incapacité du vieux Maréchal. « Mes regards étonnés s'arrêtèrent sur la tête chauve du Maréchal, et sur ce crâne orné de la plus belle cicatrice, nous dit-il en

Digitized by Google

rendant compte de sa première entrevue. Je me demandai en ce moment si l'esprit ne se serait pas échappé par cette large ouverture. »

Comme je n'ai pas l'intention d'écrire ici l'histoire du *règne* de M. de Vitrolles à Toulouse, je n'entrerai pas dans le détail des mesures militaires qu'il fit prendre au Maréchal Pérignon, ni, d'une façon générale, des actes de son administration. Je signalerai cependant un de ceux qu'il jugea indispensable et qui fit le plus crier les populations. « Depuis hier, les courriers ne passent plus, écrit Mme de Sainte-Aulaire dans son journal à la date du 26 février, je n'ai pas même la consolation d'attendre inutilement des nouvelles de ma famille. »

Cette privation de nouvelles, surtout dans un pareil moment, fut une des choses qui augmentèrent le plus le mécontentement du public. Ordre avait été donné de saisir toutes les malles-postes et de déposer à la préfecture tous les ballots de lettres. Ils s'accumulaient ainsi les uns sur les autres, et pour s'en débarrasser, on les brûlait tout simplement. On mettait de côté les lettres commerciales, pour les remettre plus tard à leurs destinataires; les lettres particulières qui paraissaient suspectes étaient lues et copiées avant d'être brûlées.

« Tout le monde, reconnaît M. de Vitrolles, n'approuvait pas ma mesure qui paraissait violente : on ne comprenait pas qu'elle était absolument nécessaire..... En général on supportait mal cette soustraction de correspondances et de nouvelles : les royalistes mêmes auraient bien voulu qu'on leur versât le poison qui devait les détruire. Le silence leur était insupportable. A Montauban, la population, toute royaliste, s'ameuta contre les gendarmes qui escortaient une malle dirigée sur Toulouse (1) et, lorsque pour leur faire entendre raison, on leur disait que

(1) Une lettre du vicomte de Villeneuve, préfet de Tarn-et-Garonne, raconte cet incident. Il fut obligé d'expédier subrepticement les dépêches et paquets saisis, dans une charrette couverte d'une bâche, la population n'ayant pas voulu laisser partir la diligence (Arch. Hte-Gar., 4. M. 33).

Digitized by Google

c'était par les ordres du lieutenant du Roi dans les provinces du Midi, ils criaient « A bas le tyran de Toulouse. »

M. de Vitrolles rencontrait de l'opposition dans l'exécution de cette mesure, non seulement parmi la population, mais même chez ceux qui étaient chargés de l'appliquer. Certains préfets étaient embarrassés et même choqués d'avoir à faire une pareille besogne. Le préfet de l'Ariège, M. de Nicolaï, dans une lettre pleine de dignité, qui est conservée aux Archives départementales de Toulouse, se refuse à ouvrir les lettres, à moins d'ordres précis et formels. Le baron Trouvé, préfet de l'Aude, se plaint également, au nom des parents ayant leurs enfants à Paris.

Quoi qu'il en soit, l'institution de ce cabinet noir avéré et sévère, fut la mesure la plus impopulaire et aussi la plus inutile du gouvernement de Toulouse. Elle fut un des griefs les plus vifs et dont le souvenir resta le plus durable contre lui. C'est sans doute pour réagir contre cet état d'esprit et lui donner satisfaction que le ministre de l'intérieur de Napoléon adressa aux préfets, le 8 mai 1815, une circulaire publiée dans le *Journal de Toulouse* du 17 mai, leur ordonnant de respecter de la façon la plus absolue le secret des correspondances.

Enfermé dans son cabinet, ne recevant que les renseignements de plus en plus inquiétants de la police, M. de Vitrolles luttait désespérément contre les événements plus forts que lui. Il s'en rendait compte, mais considérait comme son devoir de lutter jusqu'au bout. « Je resterai jusqu'au dernier moment, dit-il au comte de Berthier de Sauvigny, et même après, si je puis. »

Voyons comment Mme de Sainte-Aulaire rend compte de cette résistance désespérée :

« *Lundi 27 mars.* — ..... L'humeur des généraux croît toujours. Le général L.... (1) est curieux d'observer. Il ne pardonne

(1) Très certainement le général comte Delaborde, Mme de Sainte-Aulaire cite plus loin un certain nombre de personnages

Digitized by Google

pas à sa conscience d'être si positive contre son désir, et il s'en prend à tout le monde du peu qui lui en reste (de conscience).

« Les journées passent tristement; je prends de la force dans la solitude de mes matinées pour supporter les heures qui suivent. Je tiens maison à une troupe de forcenés en tous sens; ils ne parlent que de tuer. M. de M... me disait hier : « On est trop calme ici, Madame, si la route de Paris était jonchée de morts, les royalistes y arriveraient plus tôt. » De son côté, M. de L..., un bonapartiste me dit, une heure après : « Ah ! Madame que les royalistes sont bêtes ! Comment peuvent-ils croire qu'on ira tenir des serments qui blessent tous les intérêts !!! » J'éprouve plus de mépris pour ceux-là. Un propos sanguinaire n'a pas nécessairement d'effet, et peut tenir à l'ivresse momentanée d'un sot; mais le manque de foi au serment ne peut se concevoir si simplement que par une âme avilie. Il faut prendre beaucoup de peine pour ne pas fâcher ouvertement tous ces gens-là.

« M. de Vitrolles est homme d'esprit et de courage; sans lui et mon mari, la ville serait en feu; mais ils croient tout perdu, j'en suis convaincue, quoiqu'ils ne le disent pas. M. de Vitrolles ne fait plus rien de son esprit, qui est pourtant fort agissant et qui, depuis qu'il est ici, formait vingt projets en une heure. Comme homme d'Etat, il n'a plus rien à faire; comme ami du Roi, il restera ici par delà l'espoir de le sauver. C'est une noble conduite. MM. de C... et de M... me font penser à ces petits caniches trop faibles pour se défendre, et assez hargneux pour mettre leur ennemi en colère. Rien n'est si insupportable que les gens médiocres qui ne sont pas bons. Le comte Etienne de D... (Damas) n'a pas du moins ces deux torts; il est excellent (1). On dit qu'il croit la cause du Roi sauvée, parce que son anti-

---

par leurs initiales seulement. Il ne nous a pas été possible de les identifier avec certitude. Nous avons rétabli les noms quand nous l'avons pu.

(1) M. de Vitrolles, aussi sévère dans ses appréciations sur le comte de Damas que sur le maréchal Pérignon, reconnaît cependant le bon caractère du premier : « Il me vint en ce temps un secours (le comte Etienne de Damas) qui aurait bien pu achever de me perdre, si le bon caractère du personnage n'avait effacé les inconvénients de la position qu'on lui avait donnée... » Vitrolles protesta contre l'arrivée de « *cette espèce de collègue* » venu lui aussi avec des pouvoirs extraordinaires du duc d'Angoulême « *pour partager un trône vraiment trop petit pour cela* ». « Un courrier à qui j'aurais eu des ordres à donner m'aurait été plus commode. C'est cependant pour les services qu'il a rendus, particulièrement à Toulouse, que M. le comte de Damas a été fait duc et pair ! »

Digitized by Google

chambre ne désemplit pas. Tout le monde s'agite sans rien faire; les seuls hommes à la fois actifs et sages voient l'inutilité de l'action pour la cause royale et le danger pour ceux qui s'y emploieraient. Le général de L... (Delaborde) est toujours plus incommodé de son reste de conscience. C'est une belle chose pourtant que ce cri de l'honneur qui lui survit.

« *28 mars.* — Le courrier de Limoges a passé : la cocarde tricolore est prise sur toute la route. René de Brosse a quitté cette nuit sa préfecture ne pouvant plus résister et ne voulant pas céder. On l'accuse ici : cette facilité à blâmer court de poste en poste. Quand le danger réel arrive, on part comme ceux qu'on a accusés la veille et on l'est par ceux qui partiront demain.

« *29 mars.* — Le maréchal Pérignon a pris ce matin le commandement *de toutes les troupes,* c'est-à-dire de trois cents militaires réformés qui ne veulent pas marcher contre Napoléon..... L'effervescence de toutes ces têtes méridionales est à son comble..... Dieu veuille qu'il n'en résulte pas bien des malheurs !..... Il est dangereux d'exalter comme on l'a fait à Toulouse (1). On insulte les vieux militaires parce qu'on les croit les plus faibles; hier leurs femmes même l'ont été. On voulait engager le général Cassagne à déclarer en plein théâtre qu'il *n'était pas froid pour la cause royale !.....* C'est le nouveau serment inventé ! Avec ces manières là, on peut précipiter et rendre terrible une crise que les événements amènent nécessairement, mais qui se passera peut-être sans effusion de sang, si on ne blesse aucun de ceux qui peuvent la diriger.

« J'ai de la peine à démêler mes propres impressions. Je trouve les gens qui m'entourent depuis quinze jours si absurdes, que leur cause m'en paraît presque ridicule; puis il y a aussi quelque chose qui séduit mon imagination dans cette lutte d'un homme contre tant de ressources qu'on lui oppose !..... D'un côté, tant de mouvements, tant d'ordres donnés et révoqués de Paris; une agitation bête, beaucoup d'argent, beaucoup de vieux souvenirs, tout cela remué pour trouver des armes contre un seul homme !..... Et lui qui s'avance sans hâter ni ralentir sa marche, qu'il a réglée de loin et qu'il suit sans hésitation ! Napoléon semble mené par une puissance supérieure, invulnérable aux choses humaines. — Ah ! mon Dieu ! si cette puissance était vous ! si une émotion généreuse, si un sentiment, un but religieux le conduisait..... avec quel enthousiasme on admirerait ce colosse !..... Mais cette pauvre famille qu'il vient

---

(1) L'assassinat du général Ramel par les Verdets ne donna que trop raison aux prévisions de M^me^ de Sainte-Aulaire. Et, cependant, ce fut le général Ramel qui arbora le premier drapeau blanc à Toulouse après Waterloo.

Digitized by Google

de chasser... Une femme, un vieillard, de jeunes princes poursuivis par la destinée depuis vingt ans, et à qui enfin elle rendait leur patrie pour s'y reposer de tant de malheurs ! Tout cela émeut bien aussi !

« Oh ! qu'il est difficile de sentir vivement et de distinguer ce qu'on sent ! Qu'il est difficile de trouver la justice dans l'émotion ! »

Pendant plusieurs jours, Mme de Sainte-Aulaire n'écrit rien dans son journal, et cependant ce ne sont pas les événements qui manquaient. La situation devenait de plus en plus critique. Elle approchait du dénouement.

« La prise de Bordeaux, écrit Mme de Sainte-Aulaire à la date du 6 avril, détruisait la dernière bonne chance du parti royaliste. Bordeaux, Toulouse, Marseille restant fidèles au Roi pouvaient donner le temps aux alliés d'entrer en France et les recrues qui s'y faisaient encore auraient marché sur Paris avec un prince à leur tête, pendant que Napoléon eût été occupé à repousser l'invasion étrangère. Mais ces trois villes, une fois déclarées pour l'Empereur, il n'y a plus aucun point central pour la cause royale, si ce n'est hors de France et par conséquent auprès d'amis toujours bien près d'être des ennemis. »

Nous arrivons maintenant à l'arrestation de M. de Vitrolles, dont le récit fait par Mme de Sainte-Aulaire, écrit dès le lendemain, confirme et complète celui des mémoires du commissaire du Roi.

Voyant la partie perdue sans rémission,

« M. de Sainte-Aulaire engagea vivement M. de Vitrolles à partir; il ne le voulut pas. Cependant, plusieurs personnes assuraient qu'il y avait déjà, dans la ville, des réunions de militaires suspects et qu'on avait fait rentrer secrètement des canons la nuit d'avant.

« A huit heures (le 4 avril), M. de Sainte-Aulaire fut chez le général de Laborde (qui, la veille, avait dîné chez nous avec tout son état-major, tous avec la cocarde blanche) et, sans lui parler de la prise de Bordeaux, il lui avoua qu'il n'avait plus d'espérance pour la cause des Bourbons. Le général lui répondit, mot à mot : « Il y a longtemps que la partie du Roi est perdue; tout ce que vous faites tous ici, c'est des niaiseries. Pourquoi ce M. de Vitrolles ne s'en va-t-il pas ? « Mon mari répondit : « Mais il ne peut y avoir pour lui aucun inconvénient à rester : quelque chose qui arrive, on ne peut jamais le punir d'avoir fait son devoir, en agissant jusqu'à la fin au nom d'une autorité reconnue par vous tous encore hier; dans aucun cas, il ne peut

Digitized by Google

craindre qu'on s'assure de sa personne, n'est-ce pas, général ? » L'autre reprit vivement : « Oh non ! l'arrêter, ce serait vilain ». M. de Sainte-Aulaire s'en fut rassuré.

« Vers dix heures, une femme avec un prêtre arrive chez M. de Damas et lui dit : « On veut vous arrêter : fuyez avec M. de Vitrolles; je ne veux pas vous dire mon nom, mais l'habit de mon compagnon vous prouve que je ne vous trompe pas. »

« M. de Damas courut chez le maréchal Pérignon : ils envoyèrent un aide-de-camp à la découverte. Au bout d'une heure, ce officier revint leur dire que tout était tranquille dans la ville, et l'avertissement sans objet.

« Nous nous couchâmes tous un peu plus calmés. A minuit, autre alarme : on vint dire à M. de Vitrolles qu'il y avait du mouvement dans les casernes et que des officiers suspects étaient rassemblés. Ces messieurs se décidèrent enfin à partir. On fit charger les voitures, faire des passeports, puis ils brûlèrent des papiers importants; le temps qu'il fallut pour tout cela les conduisit jusqu'à deux heures du matin. Alors on entendit du bruit dans la galerie qui séparait l'appartement de M. de Vitrolles du nôtre; il ouvrit sa porte et vit cette galerie remplie de soldats à cocardes tricolores. Le colonel Noël Girard (1) mit aussitôt la main sur lui et l'arrêta au nom de l'Empereur. On entoura la maison de gardes, et la troupe de ligne remplaça tous les postes que cette jeune noblesse si belliqueuse, la veille, si prompte à accuser le courage de ceux qui prévoyaient le danger, se laissa enlever dans le même instant, dans toute la ville, sans la moindre résistance. Ceux qui étaient de garde dans la cour de la préfecture furent tellement effrayés, qu'ils n'osèrent pas même détacher un des leurs pour nous avertir dans l'intérieur de la maison de ce qui se passait aux portes. Le général Laborde vint ensuite et dit à M. de Vitrolles : « Que vouliez-vous? Partir ce soir ? Eh bien vous partirez demain ! J'ai dû m'assurer de votre personne, mais demain vous aurez des chevaux et mes gendarmes vous conduiront à la frontière d'Espagne. » Il m'aperçut au fond de la galerie, parce que le bruit m'avait fait entr'ouvrir la porte; il vint à moi pour m'engager à ne pas rester témoin d'une pareille scène. Puis il partit nous laissant sa triste escorte. Je voulais alors m'approcher de M. de Vitrolles pour lui demander s'il n'avait pas d'ordres à donner. Un soldat m'empêcha de passer. Le colonel Noël Girard me dit que les ordres du général Laborde étaient de ne laisser parler personne

(1) Le colonel Noël Girard, après avoir été chef d'état-major de la 3e division de la garde impériale, était chef d'état-major de la 10e division militaire. Il avait été créé baron de l'Empire par décret du 28 novembre 1813. Le *Journal de Toulouse* l'appelle a plusieurs reprises le baron de Noëlgirard (Nos des 8, 10, avril 1815, etc...).

Digitized by Google

au prisonnier. Je répondis qu'il était peu probable que le général m'interdit l'entrée de la salle où, la veille, il avait dîné chez moi. Enfin, il me permit de m'approcher de M. de Vitrolles qui était assis à l'autre extrémité de la galerie. Je commençai à lui parler de mes inquiétudes pour lui, car on avait déjà saisi des papiers cachés dans sa voiture, et la police expéditive de l'Empereur pouvait y trouver de terribles prétextes pour se venger. « Votre mari me défendra de son mieux; il travaille dans ce moment pour cela dans toute la ville. D'ailleurs, puisque je n'ai plus moyen de rien faire ni rien empêcher, il faut prendre patience. » Puis il se mit à causer avec la même placidité que la veille; son esprit avait pris le dessus de sa situation; il me raconta comment il s'était déjà tiré des premiers dangers de la Restauration, puis des circonstances curieuses de cette époque, de l'amitié des princes, des difficultés apportées à leur cause par les ridicules prétentions et la sottise des émigrés rentrés avec eux. Insensiblement il s'égaya, moi aussi, et nous rîmes au grand étonnement des sentinelles placées à chaque porte-fenêtre du salon. Ainsi se passa la nuit (1). Au point du jour, on me fit demander dans ma chambre; j'y trouvai tous les débris du parti vaincu, dont le général Laborde n'avait pas encore ordonné l'arrestation, tous fort effrayés, excepté le marquis de Lassale, qui conservait une contenance ferme et vraiment chevaleresque. Tous venaient demander des passeports à M. de Sainte-Aulaire. Quand je leur dis que M. de Sainte-Aulaire avait été à la mairie pour déposer sa démission, ils envoyèrent vite le supplier de la différer et de leur donner à tous le moyen de quitter la ville.

« Le général Laborde vint, à huit heures, en grand costume, pour me faire des excuses sur la triste scène de la nuit, et m'exprimer son regret qu'elle se fût passée chez moi; il ajoutait qu'il allait s'empresser de faire transporter le prisonnier ailleurs; je lui demandai de n'en rien faire; il me fit alors quel-

---

(1) Voici le récit de cet épisode fait par M. de Vitrolles : « Tout à coup je sentis deux mains délicates qui serraient une des miennes et en me retournant, je vis à côté de moi Mme de Sainte-Aulaire à peine vêtue d'un manteau jeté sur ses épaules; son charmant visage était inondé de larmes. Ce contraste de sensibilité à côté de cette violence, de cette belle et douce femme au milieu de ces grenadiers révoltés, me saisit de la plus vive émotion. J'en maîtrisai l'expression, et en disant à Mme de Sainte-Aulaire de s'éloigner, je lui demandai de s'éloigner et j'invoquai pour la persuader, tout le cortège des convenances, mais elle résistait à toutes mes raisons. On aurait dit qu'elle croyait que j'avais besoin d'un ange pour me protéger en ce moment et que ce rôle lui était réservé. J'appelai alors M. de Sainte-Aulaire et le priai de ramener sa femme chez elle. »

Digitized by Google

ques plaisanteries de mauvais goût sur mon désir de garder un tel embarras. Je répondis que mon mari et moi trouvions une consolation dans cet étrange événement à nous assurer que le prisonnier, comme il l'appelait, serait au moins bien soigné. Je me levai pour faire finir sa visite; il me dit d'un ton amical que je devrais engager mon mari à ne pas donner sa démission. Je me sentis en colère et lui répondis nettement que j'avais aussi peu besoin de ses conseils que mon mari des miens; et je fus ouvrir ma porte devant ses deux aides-de-camp qui parurent très mécontents de ma politesse, et me quittèrent en me jugeant sans doute une enragée royaliste, comme toutes ces femmes qui, elles, me traitaient froidement pour ne pas être aussi vives qu'elles.

« La journée se passa bien tristement; mon mari parvint à faire partir tous ceux qui n'étaient pas arrêtés. M. de Damas ne le fut pas... (1). Le soir, même bruit dans la maison, une nouvelle fournée de soldats pénètre chez M. de Vitrolles, l'emmène, et, cette fois, ne permet à personne de lui dire un seul mot. Ils ne répondirent à aucune de nos questions, si ce n'est : « Nous exécutons les ordres du général. » Nous passâmes la nuit dans une terrible inquiétude; je n'osais questionner mon mari, car je voyais bien, à sa tristesse, que la pensée d'une exécution militaire nous était commune. Après le manque de foi du général Laborde, la chose n'avait rien d'improbable. Dès le matin, mon mari alla chez le général lui demander où était M. de Vitrolles. Il fallut beaucoup de temps pour obtenir une réponse positive; puis, la permission d'aller passer deux heures dans sa prison, à l'extrémité de la ville. Nous trouvâmes le prisonnier tranquille; mais, la nuit dernière, nous disait-il, il n'avait guère douté qu'on ne le menât fusiller; il commençait à espérer, puisqu'on n'en avait pas fini d'abord. Cependant il fallait tout prévoir, et il croyait utile que nous portassions immédiatement à Paris des lettres de lui pour trois personnes, qu'il nous nomma et qui pouvaient le servir efficacement. J'avais heureusement sur moi un petit portefeuille dont je donnai les pages; il écrivit au crayon quelques lignes que je cachai sur moi; puis il nous parla de sa fille, de M^me^ de D... (2), avec une grande tendresse. Enfin, il reprit, avec une gaieté qui n'était pas feinte, ses récits de la veille, parlant du caractère et des fautes de chacun avec

---

(1) Le général Delaborde écrit dans son rapport à l'Empereur, à la date du 4 avril : « J'ai laissé M. de Damas, dont la capacité est peu dangereuse, libre de s'acheminer pour l'Espagne par... » On voit que les jugements de M. de Vitrolles et du général de Laborde sur la valeur de M. de Damas, concordent absolument.

(2) Sans doute la comtesse Etienne de Durfort, dont M. de Vitrolles parle à plusieurs reprises dans ses *Mémoires*.

Digitized by Google

une étonnante impartialité et sans rancune contre ceux qui avait tant contribué au résultat dont il était victime. Sa gaieté ne me toucha pas comme la veille; alors l'imagination pouvait être effrayée, la mienne l'était déjà beaucoup, et je trouvais beau à lui de se préserver de tout effroi de prévoyance. Maintenant, il n'en était plus ainsi; le vrai danger était imminent; l'homme dont il dépendait avait manqué à sa parole. M. de Sainte-Aulaire n'avait plus aucun moyen d'action. Un seul mot du général Laborde, et M. de Vitrolles était fusillé. Sa gaieté me sembla donc une coupable légèreté. Le vrai courage ne me paraît pas être de s'étourdir sur la mort, mais de la souffrir avec résignation; l'insouciance est de l'extravagance. En sortant de la prison après avoir causé deux heures avec M. de Vitrolles, je demandai la permission de lui envoyer des livres; je choisis l'Evangile et l'Imitation (1).

« M. de Sainte-Aulaire vient de donner sa démission; nous n'avons plus moyen de secourir M. de Vitrolles qu'en partant pour Paris... Tout à l'heure, je me promenais seule dans ce triste jardin; la couleur du ciel et l'air embaumé par les violettes ne ressemblent guère à cette triste prison; la ville est bien agitée; on promène en triomphe le buste de Napoléon; celui du Roi passait par ces mêmes rues il y a justement huit jours. Quelle population criarde et féroce ! la cause importe peu, pourvu qu'elle puisse défendre furieusement le vainqueur... L'air qu'on respire ici est ravissant; il exalte toutes les facultés de l'âme et donne une sorte d'apathie au corps; on ne sent plus en soi cette unité si nécessaire à tous les deux; il m'arrive de fermer mes fenêtres pour être moins émue.

« Nous partons cette nuit. Hélas ! quel triste séjour nous avons fait à Toulouse, lorsque j'étais toute joyeuse en voyant ce beau ciel si pur, je ne prévoyais pas que je dusse le quitter sitôt, l'imagination remplie de si tristes souvenirs..... »

***

Ainsi se terminaient, dans le Midi, les dernières résistances de la Royauté des Bourbons, et le gouvernement de M. de Vitrolles prenait fin à Toulouse. Ce gouvernement fut un véritable essai de dictature. Ainsi qu'il le dit lui-même, *il venait régner à Toulouse,* et il emploie à plusieurs

(1) M. de Vitrolles donne une liste plus complète, où le profane se mêle au sacré. Il ajoute, en effet, un poème de M. Doria, *Les ruines de Palmyre,* et un roman de Forbin, *Charles Barrimore.*

Digitized by Google

reprises les mots de *règne* et de *trône*. Et, en fait, ces mots sont justes. Il tenta d'établir à Toulouse un gouvernement, dont il était le chef absolu, sorte de Régent, agissant en l'absence du Roi au nom du duc d'Angoulême, formant un ministère, nommant et destituant les fonctionnaires, militaires ou civils, créant des cours prévôtales, levant des contributions et des troupes.

Voici d'ailleurs exactement la situation de M. de Vitrolles, telle qu'il la dépeint dans la lettre qu'il adressa, de Bordeaux, au duc d'Angoulême :

« Je lui faisais connaître la mission que le Roi m'avait donnée, mon établissement prochain à Toulouse où j'exercerais, en son nom et en raison des pouvoirs souverains qu'il avait reçus du Roi, l'autorité qui m'avait été déléguée, c'est-à-dire que j'intitulerais les actes en son nom, et que, attendu l'urgence des circonstances, je m'autoriserais à apposer sa signature aux actes du gouvernement avant même de les lui avoir communiqués; enfin j'attendais de sa bonté de confirmer ce que j'aurais fait et que j'aurais soin de lui communiquer. »

Cette façon de procéder, de *régner,* répétons le mot, a donné naissance à la légende du *Royaume d'Aquitaine* lancée par Lamothe-Langon et reprise depuis par quelques auteurs tels que d'Aldéguier dans son *Histoire de la Ville de Toulouse* (1). Si peu sérieuse que soit historiquement cette légende, il n'en est pas moins vrai qu'elle repose sur un certain fond de vérité. Dépouillons ce mot « Royaume d'Aquitaine » de ce qu'il peut contenir de romantisme et de séparatisme, nous sommes bien obligé de reconnaître, qu'en fait, l'action de M. de Vitrolles constituait réellement une tentative de création de petit royaume du Midi, indépendant de Paris, et dont en somme le chef était, non Louis XVIII, mais le duc d'Angoulême. La Loire devait

(1) Voir, sur ce sujet, la pénétrante étude du Dr DE SANTI : *Les intrigues royalistes dans le Midi de la France de 1792 à 1815,* dans les *Mémoires de l'Académie des Sc., Ins. et B. L. de Toulouse,* XIe série, t. IV, 1916.

Digitized by Google

être une barrière séparant le Midi royaliste et fidèle, du Nord bonapartiste et révolté.

L'idée, certes, n'en était pas formulée d'une façon précise. Mais on en retrouve de ci de là les éléments épars.

Déjà, lors du premier passage du duc d'Angoulême à Toulouse, « des ouvertures lui avaient été faites en vue du rétablissement des anciennes franchises provinciales, auxquelles les populations du Midi attachaient un prix particulier. La centralisation à outrance créée par Napoléon, qui détruisait ainsi subitement une antique organisation où elles trouvaient une large indépendance, était l'une des causes qui avaient maintenu dans leur cœur la fidélité au souvenir des Bourbons. Le duc d'Angoulême absorbé alors par mille autres préoccupations ne parut pas attacher à ces *desiderata* toute l'importance qu'ils méritaient. Il alla même, d'après Villèle, jusqu'à dire à plusieurs reprises : « Nous préférons les départements aux provinces » (1).

Ils se trompaient donc étrangement ces *ultras*, ces régionalistes qui avaient mis leurs espérances dans un prince, qui, en ce moment-là, représentait plutôt les idées libérales et centralistes au sein de la famille royale. Mais, à vrai dire, on n'avait guère le temps de réfléchir beaucoup, au milieu d'événements qui se succédaient avec un imprévu déconcertant. On pouvait facilement se tromper sur les choses et les hommes. Mais on disait couramment alors dans le Midi, de Bordeaux à Marseille, que tout irait bien mieux si on était indépendant de Paris et si le duc d'Angoulême régnait au lieu de Louis XVIII.

N'avons-nous pas, à ce sujet, l'aveu même du chef du gouvernement alors établi à Toulouse, de M. de Vitrolles qui nous dit que son but était de « combattre cette puissance de Paris, cette soumission à tout gouvernement qui s'établit dans la capitale ». Dans ces conditions sur quels

(1) *Le duc d'Angoulême* (1775-1844), par le vicomte de Guichen, 1 vol. in-8. Paris, Emile-Paul, 1909.

Digitized by Google

ressorts de politique locale, sur quels groupements pouvait-il s'appuyer ? Il était forcé de faire du particularisme, sauf à faire machine en arrière, lorsqu'il s'apercevra des dangers que l'exagération de ce principe peut faire courir à l'unité nationale.

Il y avait alors à Toulouse, dans le monde royaliste, toute une série d'organisations politiques et religieuses plus ou moins mystérieuses et secrètes, qui avaient joué, par intermittences, sous la Révolution et l'Empire, un rôle peu connu, mais important : l'*Institut philanthropique*, les *Amis de l'Ordre*, peut-être l'*Aa* (1), etc... Leur ingérence dans l'insurrection de l'an VII dut être considérable, et les compagnies secrètes formées en 1814-1815, par des royalistes exaltés devinrent les *Verdets*. Tous ces éléments devaient être utilisés par M. de Vitrolles.

D'autre part, Vitrolles à Toulouse, comme le duc d'Angoulême, dans le reste du Midi, avait dû prendre sur place des fonctionnaires pour remplacer ceux qui s'étaient ralliés à Napoléon, ou qui se montraient tièdes et indécis. On avait ainsi créé un véritable gouvernement autonome que les gens du pays administraient entre eux, en famille en quelque sorte. « Il ne manquait pas d'aventuriers, dit Roschach (*Toulouse capitale*, dans la *Revue des Pyrénées*, 1896) à qui devait sourire l'espérance de se rendre nécessaires et de jouer un rôle dans une petite cour bourbonnienne, où fleurirait un régime combiné de religion, de police et d'esprit troubadour. »

A part les actes officiels et publics de ce gouvernement de M. de Vitrolles, actes caractéristiques mais peu nombreux, nous savons peu de choses sur son administration. Les documents officiels de ce gouvernement n'existent plus, ayant été brûlés, comme nous le dit M. de Vitrolles lui-même, dans la nuit qui précéda son arrestation. Il n'y a plus, aux archives départementales de la Haute-Garonne,

(1) Voir DE SANTI, *loc. cit.*, les *Mémoires* du comte de Montbel et mon volume sur l'*Aa de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1913.

Digitized by Google

qu'une liasse insignifiante de papiers échappés à l'autodafé. Mais on peut y relever des faits, des expressions qui sont autant d'indices d'un particularisme régional assez marqué, et d'une tendance politique parfaitement capable d'avoir donné naissance à cette légende.

Lorsqu'après la seconde Restauration il fallut mettre de l'ordre dans tout cela, le gouvernement de Louis XVIII se heurta à de grosses difficultés, provenant du fait même de ses plus chauds partisans. Tous ceux qui avaient été mêlés aux événements du Midi « formèrent le projet de prolonger un état de choses qui servait si bien leurs intérêts » selon l'expression de Lamothe-Langon, dans les *Mémoires d'une femme de qualité sous Louis XVIII*. Les fonctionnaires nommés par le duc d'Angoulême et le baron de Vitrolles trouvaient dur et injuste, d'avoir à céder places et fonctions à de nouveaux venus. Un mémoire anonyme provenant de l'Hérault. (Bibl. nat. Man. fr. 228) se plaint de ce que « toutes les nominations faites par Son Altesse ont été comme non avenues..... Les fonctionnaires envoyés par les ministres ne connaissent ni le pays, ni son esprit. Ils ont des préventions et de fausses idées sur l'esprit public et local. Ils ne savent pas que l'exaltation est ici toute d'amour, de fidélité et nullement de vengeance. Ils prennent les mouvements de joie, toujours bruyante dans le Midi, pour des *symptômes d'insurrection,* ils ne savent pas ici qu'on *veut — et il faut laisser — bien chanter, bien crier, et aussi bien servir.* »

Une lettre d'un des officiers les plus considérés de Toulouse, M. d'Arbou-Castillon, s'exprime dans le même sens. Cet état d'esprit était général et se manifestait souvent par des signes extérieurs, par des emblèmes qu'on affectait d'arborer publiquement, même dans des cérémonies officielles. Dans le Gard et dans d'autres régions, le vert étant la couleur du duc et de la duchesse d'Angoulême (1), on

(1) Les Bordelais qui avaient « assuré le triomphe de la cause

Digitized by Google

arborait, au lieu de la cocarde blanche officielle, une cocarde blanche et verte. A Toulouse, lors de son voyage dans l'été de 1815, la duchesse d'Angoulême était reçue partout par des jeunes filles « parées de leurs costumes blancs et de l'écharpe verte » (*Journal de Toulouse*, 31 juillet, 6 et 11 septembre 1815.)

Ces manifestations et ces résistances furent si fortes qu'elles inquiétèrent les alliés. Ils avaient bien pensé un moment à démembrer la France, mais leur intérêt exigeait maintenant qu'elle fut unie. Lord Wellington intervint, et M. de Vitrolles insista auprès du Roi pour que des mesures énergiques fussent prises. Par ordre de Louis XVIII, il écrivit, dit-il, au duc d'Angoulême une lettre « *sévère de sa part respectueuse de la mienne* » pour appuyer l'ordonnance royale du 19 juillet 1815 ordonnant à tous les fonctionnaires civils et militaires nommés par le duc d'Angoulême ou son commissaire de cesser leurs fonctions. Un certain nombre refusèrent encore de s'incliner. Il fallut une proclamation spéciale du duc d'Angoulême, suivie d'un décret pris par lui le 7 août 1815 et contresigné, non par un des ministres de Louis XVIII, mais par le baron de Damas, sous-chef d'état-major du duc d'Angoulême, et par le marquis de Villeneuve (1), qui fait suivre son nom de la mention :

---

royale », le 12 mars 1814, à Bordeaux, reçurent de la duchesse d'Angoulême un ruban vert comme signe de raliement et symbole d'espérance. Plus tard cet insigne fut remplacé par un brassard blanc et ceux qui l'avaient reçu étaient déclarés décorés du brassard. Celui-ci ne devait se porter que sur l'uniforme. Enfin, Louis XVIII autorisa ceux qui en avaient reçu le brevet, à le remplacer par une décoration suspendue à la boutonnière par un ruban vert liseré de blanc. (Voir *Etrennes royales*, 1818 et CAUDRILLIER : *L'Association royaliste de l'Institut philanthropique à Bordeaux*, Paris, 1908.) On ne dit pas quelle était cette décoration, je crois que c'était celle de l'ordre du Lys, car je me souviens avoir vu un de ces bijoux d'argent suspendu à un vieux ruban vert liseré de blanc.

(1) Ce Villeneuve n'était pas parent des quatre frères Villeneuve, qui furent en même temps préfets au début de la Restauration et dont Louis XVIII disait que s'il y avait quatre-vingt-

Digitized by Google

« *Administrateur général du gouvernement de S. A. R.* »

Il faut croire que, quoique signataire de ce décret, le marquis de Villeneuve avait quelque peine à renoncer

---

six frères Villeneuve, il leur confierait les quatre-vingt-six préfectures du royaume. Bien plus, l'un de ceux-ci, le vicomte Alban, remplaça, dès août 1814, le marquis de Villeneuve à la préfecture de Montauban. Les Villeneuve (du Languedoc) se rangeaient parmi les *ultras* et c'est ainsi que l'un d'eux, le vicomte Maurice — un original d'ailleurs — témoignait peu d'enthousiasme pour Louis XVIII au moment de la première Restauration, à en croire sa nièce la charmante Léontine de Villeneuve, devenue comtesse Adolphe de Castelbajac, la fameuse *Occitanienne* de Chateaubriand.

« J'entendis mon oncle, le Vicomte, adressant à ma mère, l'étrange discours dont je me souviens encore, accompagné de gestes furibonds : « Ah ! Louis XVIII ! c'est bien toujours le « comte de Provence..., un vrai Jacobin. Qu'est-ce que c'est que « cette charte qu'il vient de nous donner ? Une constitution « révolutionnaire comme celle de 1791, comme toutes les autres: « oui, c'est comme s'il vendait lui aussi les biens du clergé et « ceux des émigrés. La noblesse? Il la rétablit en la mêlant à la « noblesse de Bonaparte. Enfin il tend les bras à tous ces « gens là. » Et comme ma mère étonnée, essayait de glisser des paroles atténuantes, il reprit plus violemment : « Je vous répète « que c'est un Jacobin. Qui sait même s'il n'a pas contribué à « la mort de Louis XVI et à celle du petit Dauphin ! » Toutefois, il ajouta, un peu honteux, je crois, de la violence de sa philippique : « Mais non, ceci est trop fort. »

Et la conclusion de cette conversation animée fut, d'après Léontine, le mot de son père : « Ah ! comme il eut mieux valu que le roi s'appelât Charles X ! », et notre auteur ajoute : « Vœu qui ne fut que trop exaucé. »

Ce passage est extrait des mémoires de l'*Occitanienne*. Ces charmants souvenirs d'enfance et de jeunesse qui donnent sur la vie à Toulouse, sous l'Empire et la Restauration, des renseignements fort intéressants, sont malheureuement inédits. Il faut espérer que la comtesse de Saint-Roman, petite fille de Léontine de Villeneuve, qui vient de publier les lettres de Chateaubriand à sa grand mère (Le roman de l'*Occitanienne*, 1 vol., chez Plon) se décidera à faire paraître également ces souvenirs ainsi qu'un roman de mœurs provinciales composé par la comtesse de Castelbajac, *La maison Chabert*, véritable chef-d'œuvre de description et de psychologie. J'ai la bonne fortune de posséder une des trois copies originales de ces *Mémoires :* celle qui avait été faite pour sa cousine, la marquise de Villeneuve-Arifat, maître ès jeux floraux.

Digitized by Google

tout à fait à ses fonctions exceptionnelles, car on lit dans la *Gazette Officielle* du 22 septembre 1815, la note suivante : « M. le marquis de Villeneuve, ci-devant préfet des Hautes-Pyrénées, et ayant exercé dans ces derniers temps des pouvoirs extraordinaires dans les cinq divisions militaires du Midi, qui lui avaient été délégués par M. le duc d'Angoulême, avait été appelé à Paris pour y rendre compte de sa conduite, notamment en ce qui concerne sa prolongation dans l'exercice de ces pouvoirs, postérieurement aux termes fixés par l'ordonnance du 19 juillet. M. le marquis de Villeneuve s'est empressé d'obtempérer aux ordres donnés à cet égard. Les explications qu'il a données, tant sur les motifs de sa conduite que sur les actes de son administration, ont satisfait le gouvernement. »

***

En bon administrateur, soucieux de ne pas laisser tout aller à la dérive en quittant son poste, M. de Sainte-Aulaire avait fait suivre sa démission d'une proclamation aux habitants de la Haute-Garonne, dans laquelle l'ancien préfet leur donnait des conseils de prudence, les engageant à se soumettre au gouvernement de Napoléon.

Voici ce qu'en dit M^me^ de Sainte-Aulaire :

« Avant de quitter Toulouse, M. de Sainte-Aulaire avait fait une proclamation pour engager les honnêtes employés, qui tous désertaient leurs postes à les reprendre au nom de l'Empereur « afin d'éviter que des misérables tout prêts à les remplacer, « ne vinssent mettre le pays en désordre et les habitants même « en péril par la violence de leur réaction ». Ces sages conseils étaient accompagnés de paroles pleines de respect pour la famille royale déchue « sur la triste décision que la Providence « semblait prononcer contre une race deux fois bannie, malgré « ses vertus..... ».

Quoique M^me^ de Sainte-Aulaire ait mis ces deux phrases entre guillemets, comme si elles étaient des citations-même extraites de la proclamation, elles ne s'y trouvent pas. On peut dire que, jusqu'à un certain point, elles en résument

Digitized by Google

le sens général, mais il faut constater tout d'abord que la proclamation est d'ordre général; elle s'adressait non aux seuls employés, mais à la population toute entière. Elle mérite d'ailleurs d'être reproduite in-extenso :

Le Préfet du département de la Haute-Garonne aux habitants du même département.

Je ne puis vous quitter sans vous exprimer mes regrets. J'ai passé trop peu de temps parmi vous pour qu'il me soit permis d'espérer que vous me conserverez des souvenirs; mais si vous avez aperçu dans ma conduite quelques signes de cette affection sincère pour vous, de ce dévouement à mes devoirs, qui, j'ose le dire, a seul dirigé une conduite exempte de passion et d'intérêt, daignez accorder quelque confiance aux dernières paroles que je vous adresse. La cause des Bourbons est perdue sans ressource : le chef de cette famille auguste a quitté la France; M. le duc de Bourbon n'a pu trouver aucun appui dans la Vendée où il semblait que devaient se réunir ses plus passionnés serviteurs. Malgré les vertus de Madame, l'exaltation supposée des Bordelais, cette ville, comme Paris et Lyon, s'est rendue sans être attaquée : tant il est vrai que c'est par la force des choses que l'antique trône des Bourbons est tombé. Il était permis, il était juste même de le défendre; il serait absurde aujourd'hui de ne pas connaître que le vœu de la nation est manifeste. Quelques-uns je le sais, voient une ressource pour cette cause dans le secours des puissances étrangères. C'est, en effet, le seul point d'appui qui lui reste, mais je ne craindrais pas de le dire, cet espoir est absurde et coupable. Français ! pouvez-vous souhaiter que vos intérêts particuliers amènent un malheur général ? Avez-vous oublié tous les maux que l'étranger traîne à sa suite. Des circonstances particulières ont, l'année dernière atténué pour vous les malheurs d'une invasion, mais que n'avez-vous parcouru les campagnes de l'Alsace, de la Lorraine, de la Bourgogne, de la Champagne, de la Picardie ? Vous les verriez encore couvertes de cendres et de débris. Espérez-vous une conduite plus généreuse des Espagnols ?

Ralliez-vous à la cause nationale, ralliez-vous sous un chef qui a su et qui saura encore faire respecter la France. Que toutes les passions se taisent devant ce grand intérêt de la patrie ! Vous ne pouvez conserver votre existence politique, la prospérité de votre industrie, la sûreté de vos personnes et de vos biens, qu'en sacrifiant sur le champ tous les sentiments qui vous divisent. Je le répète, c'est le premier de vos intérêts, c'est le premier de vos devoirs. Dieu le veut ! Il vous ordonne de vous soumettre aux puissances (1), et pouvez-vous croire que

(1) Cette question de principe : se soumettre aux puissances

Digitized by Google

des discussions subtiles et métaphysiques puissent aujourd'hui vous soustraire à cette obligation ? L'Empereur ne reprochera pas sans doute des regrets inspirés par ces sentiments honorables, mais vous ne pouvez ignorer que les moindres signes de rébellion seraient punis d'une manière bien sévère. Vous serez assez sages pour l'éviter; et dans ma retraite, j'apprendrai bientôt, j'espère, que vous êtes heureux et que les sentiments doux d'affection et de bienveillance ont remplacé les agitations, suites malheureuses et funestes des crises politiques.

A Toulouse, ce 4 avril 1815.

Le Préfet : Comte DE SAINTE-AULAIRE.

Cette proclamation, pourtant si sage, si modérée et si respectueuse vis-à-vis des Bourbons, fut très mal jugée par les royalistes et, ainsi que nous le verrons, elle pesa durant toute la Restauration sur la vie politique de M. de Saint-Aulaire. L'ostracisme dont il fut alors victime de la part du parti royaliste l'obligea à chercher d'un autre côté l'occupation de son intelligence et de son activité. Certes, il n'y perdit pas, ce fut la Restauration seule qui eut à regretter les services que n'eut sans doute pas manqué de rendre à son gouvernement un homme de cette valeur.

« En arrivant à Paris, dit Mme de Sainte-Aulaire, nous trou-

établies « *omnis potestas a Deo* », avait préoccupé M. de Sainte-Aulaire. M. de Vitrolles raconte que lorsque le préfet de la Haute-Garonne vint lui annoncer sa démission et lui communiquer les lettres qu'il envoyait à Carnot et au duc de Bassano, membres du nouveau gouvernement impérial, il s'engagea entre eux une curieuse discussion philosophique.

« Lorsque j'eus donné une entière approbation à cette conduite pleine de noblesse et de loyauté, je retrouvai dans la suite de cette conversation cet esprit exact et rigoureux que M. de Sainte-Aulaire unissait d'une manière particulière à une brillante imagination et à toutes les grâces de l'esprit. Il me soumit une question de principe :

« — A présent, me dit-il, je vous prie de me dire quelle est, en principe, votre opinion sur les conditions qui donnent à un gouvernement nouveau les droits à l'obéissance et à la reconnaissance de son autorité, car enfin tous ceux qui existent, ont remplacé des gouvernements établis.

« Et nous nous mîmes à discuter cette question de droit public, comme on aurait pu le faire sur les bancs de l'école. »

Digitized by Google

vâmes ma mère déjà consternée par cette malheureuse proclamation (1) de Toulouse qui avait couru plus vite que nos chevaux de poste. Elle fut si sottement comprise par la Cour et ses amis prévenus, que, dès ce moment, M. de Sainte-Aulaire y fut regardé comme un ennemi. Ils auraient voulu que chaque haut fonctionnaire en quittant son poste y organisât le désordre, afin de combattre encore, par la désaffection, le parti vainqueur. Ce calcul coupable fut partout récompensé après la seconde Restauration, et on punit les consciences droites qui s'y étaient refusées. »

Pendant les Cent jours, M. de Sainte-Aulaire se tint à l'écart; il n'alla pas aux Tuileries, et refusa la préfecture de Versailles, que Napoléon lui fit offrir par l'intermédiaire de la duchesse de Saint-Leu. Il s'était « arrangé une vie toute littéraire, plus digne et meilleure pour lui que toute autre, dans les circonstances actuelles » nous dit sa femme, assez triste, pour sa part, de voir ses anciennes amies la quereller ou la fuir.

Puis vint la défaite de Napoléon :

« Waterloo fut le signal donné à toutes les lâchetés haineuses. Les *ultras* qui s'étaient tenus *cois* pendant la lutte, se déchaînèrent aussitôt avec une violence inouïe contre le parti vaincu. Moins ils avaient contribué à la victoire, plus ils voulaient s'y associer par leurs fanfares. Les Bourbons se trouvaient encore une fois à Paris, aussi étrangers à leurs succès

(1) Un passage des Mémoires de M. de Vitrolles semble indiquer que, dès le premier moment, M^me^ de Sainte-Aulaire se méfiait de l'effet que produirait cette proclamation : « Dans cette dernière visite, dit-il, M^me^ de Sainte-Aulaire resta quelques instants après son mari. A peine était-il sorti que je vis des larmes dans ses beaux yeux. Elle m'en expliqua la cause en me demandant de n'en pas parler à son mari : c'était une proclamation devenue trop célèbre. Dans les premiers jours qui suivirent mon arrestation, la population exaspérée au dernier degré était prête à se soulever contre la garnison qui l'avait opprimée. M. de Sainte-Aulaire vit le sang prêt à couler dans une lutte trop inégale; il lui parut de son devoir de réprimer ce mouvement généreux et il ne vit d'autre moyen que de leur enlever tout espoir. Il le fit par une proclamation où il annonçait que les destinées de la maison régnante étaient terminées, qu'aucun événement ne pourrait la ramener sur le trône et que tous les efforts que l'on pourrait tenter seraient inutiles et dangereux. »

Digitized by Google

qu'à l'époque de leur première entrée, ce qui n'empêchait pas leurs amis d'attendre le prix des services qu'ils n'avaient pas rendus..... M. de Sainte-Aulaire s'attendait à être renvoyé dans sa préfecture de Toulouse, car il n'avait pas pris très au sérieux les anathèmes lancés contre sa proclamation. »

Cet espoir fut déçu. M. de Rémusat fut nommé à sa place, ce qui blessa fort M. de Sainte-Aulaire. Mais, ne voulant pas se classer, par sa retraite, parmi les ennemis d'un gouvernement auquel, par amour de l'ordre, il souhaitait toutes les prospérités possibles, il exigea que sa femme allât, de loin en loin, à la Cour.

« Je fus donc aux Tuileries à l'un des premiers jours de grandes réceptions. Le roi me fit un salut assez froid; le duc de Berry me dit que j'étais « grandie depuis Bar ». La duchesse d'Angoulême me tourna le dos, ou à peu près. Enfin, toutes les personnes de la cour que je connaissais, ne me saluèrent pas, ou à peine; personne ne me prononça le nom de mon mari, et deux ou trois femmes avec lesquelles je passai ma vie avant la Restauration eurent l'air si embarrassé, quand je m'approchai d'elles, que je m'en éloignai bien vite. Après cette épreuve, je cessai presque entièrement d'aller dans le monde.

« A cette époque, aujourd'hui si reculée, j'éprouvai une humiliation sociale si sensible, que le souvenir m'en est encore amer. »

Cette façon d'agir de la Cour et de la société à l'égard de M. de Sainte-Aulaire amena dans la mentalité de sa femme un changement assez intéressant à étudier au point de vue psychologique. De même que nous l'avons vue après la naissance de son fils, devenir, de l'enfant qu'elle était jusqu'alors, une femme réfléchie, ne songeant qu'à ses devoirs d'épouse et de mère, comprenant le sérieux de la vie sociale et familiale, de même les avanies qu'elle reçut alors dans un certain milieu, lui montrèrent qu'il y a, dans la politique, autre chose que des règles d'étiquette et des formules toutes faites, autre chose que des questions de caste, qu'il y a des principes de justice et de bonté qui dominent tout.

Laissons lui raconter comment elle devint une femme politique, rôle qui lui permit de seconder efficacement son

Digitized by Google

mari dans les différentes fonctions de député, de pair, d'ambassadeur, qu'il remplit au cours de sa brillante carrière.

Elle alla, un dimanche soir, place de la Ville-L'Evêque, chez M^me^ de la Briche, cette « singulière momie blanche » qui tenait, comme arbitre des élégances, la place occupée jadis par M^me^ de Chevreuse.

« Pour atteindre son fauteuil, il fallait traverser deux rangs de chaises sous le feu des observations plus ou moins bienveillantes. J'entrai, assez embarrassée déjà, car c'était la première fois que je me retrouvais là, depuis cette malheureuse proclamation de Toulouse, mais ce fut bien autre chose quand j'arrivai au fauteuil de M^me^ de la Briche. Elle ne le quitta pas et se contenta d'un léger signe de tête, sans y joindre même un « Bonjour, madame ». Je cherchai une place vide : il n'y en avait qu'à l'autre bout du salon. Il me fallut repasser devant la file moqueuse à laquelle la mauvaise impulsion était donnée, sans qu'une seule femme me saluât, sans qu'une charité s'éveillât pour me protéger contre tant d'impertinente dureté. Au bout de cinq minutes, je fus droit à mon mari, et je sortis de ce salon *parfaitement aristocratique* pour n'y plus rentrer jamais, malgré les avances qui m'ont été faites depuis, à diverses époques.....

« ..... Je veux vous faire remarquer, mes enfants, de quelle importance est la *bonté* sociale et quel mal on peut faire en l'oubliant un seul instant. Cette soirée eût sur ma vie une grande influence : je me sentis au milieu d'ennemis, qu'aucun devoir ne m'imposait, et je me promis bien de leur ôter toute occasion de me blesser désormais.

« Alors commença pour moi une disposition d'esprit toute nouvelle, et une personnalité d'opinions que, jusqu'à ce jour-là, je n'avais pas connue. Jamais je n'avais pensé à la politique; je vous ai dit comment mon enfance s'était doucement écoulée, étrangère à toute idée grave; comment, plus tard, la nomination de chambellan nous avait jetés dans les brillants salons de l'Empire.....

« ..... Le séjour que nous fîmes dans cette ville (Toulouse), l'arrestation de M. de Vitrolles, notre effroi pour lui et pour nous-mêmes, commencèrent à éveiller dans mon intelligence une vie nouvelle, plus sérieuse, plus liée aux événements de mon temps. Je compris qu'il y avait d'autres dangers que celui de s'ennuyer; d'autres plaisirs que ceux des fêtes, enfin des instincts généraux plus puissants encore que ceux de l'égoïsme. J'éprouvai, d'ailleurs, que les passions politiques pénètrent bien avant dans les destinées particulières.

« L'indigne injustice qui pesait sur mon mari me jeta brusquement au milieu du camp ennemi de ma famille et des amies que j'avais eues jusqu'alors. »

Digitized by Google

A partir de ce moment, *son instinct devançant son jugement*, comme elle le dit elle-même, elle devint *fort libérale*. M. de Sainte-Aulaire ayant été nommé député de la Meuse, « se trouva lié avec tous les hommes qui défendaient courageusement *les libertés du pays*, comme nous disions alors : Camille Jordan, Casimir et Augustin Périer, M. de Barante, M. Villemain, M. Guizot, M. de Broglie, M. Royer-Collard, *l'honorable ami* particulier de toute l'opposition, le général Foy, le général Sébastiani, et bien d'autres, M^me^ de Staël, etc. »

La rupture était donc complète avec les ultras et le monde de la Cour. Il y eut cependant une accalmie lorsque la fille du premier lit de M. de Sainte-Aulaire, Egédie, eut épousé M. Decazes.

« L'hiver suivant, nous fûmes plus souvent dans le monde, surtout à la cour. Le Roi nous traitait fort bien; sa vive tendresse pour M. Decazes rejaillissait sur toute la famille; aussi, ce que la justice royale n'avait pu faire, le favoritisme le fit, et Louis XVIII, jusqu'alors fort peu en peine de connaître les causes de réprobation qui pesaient, en son nom, sur M. de Sainte-Aulaire, voulut enfin lire cette proclamation de Toulouse, si malencontreuse pour son auteur. Après une demande formelle, M. de Sainte-Aulaire l'apporta au Roi, qui la lut attentivement, puis dit, en la rendant : « Je ne sais vraiment pas ce qu'ils lui reprochent à cette proclamation !... elle est fort sage et fort respectueuse pour nous... !

« La réconciliation du Roi fut, au reste, toute personnelle, et n'amena point celle de la famille royale ni de la société aristocratique dont les préventions furent, au contraire, fort aigries par le mariage d'Egédie avec M. Decazes déjà en butte à l'animosité des ultras. »

Mais cet ostracisme reprit de plus belle après l'assassinat du duc de Berry.

« Les attaques infâmes du parti ultra contre M. Decazes, à cette sanglante occasion, irritèrent le Roi contre son frère et contre la duchesse d'Angoulême, qui semblaient par leur silence au moins, encourager de si stupides calomnies. Au commencement, il n'en fut que plus tendre pour son *cher fils* (1), mais les

(1) On sait que c'est ainsi que Louis XVIII se plaisait à appe-

Digitized by Google

attaques furent plus persévérantes que ne comportait, pour leur résister, le caractère de Louis XVIII, et, après quelques mois, la famille royale, entraînée par les passions haineuses qui l'entouraient, prépara une scène qui eut un plein succès. Le Roi, voyant sa nièce à ses pieds toute en larmes, qui lui demandait le renvoi de l'auteur de tous ses maux, disait-elle, céda en pleurant aussi et consentit au renvoi de son ministre, qu'il fit duc et ambassadeur en Angleterre. En pareil cas, mêler les faveurs à la disgrâce, c'était se montrer trop faible pour punir les fautes d'un ami ingrat ou trop lâche pour oser défendre un ami innocent. *Ils ne sont plus ? Laissons en paix leurs cendres !.....*

« J'oubliais une circonstance qui fit tant de peine à ma mère que j'en ai toujours, en me le rappelant. Tous ces souvenirs, cependant, sont utiles à conserver pour modérer, s'il en est besoin, les regrets que peut laisser le passé. Deux jours après la mort du duc de Berry, son corps fut exposé au Louvre dans une chapelle ardente où toute la société fut le voir. En sortant de là, on allait saluer la famille royale, et même la veuve. Egédie, qui ignorait les horribles propos de quelques forcenés contre son mari, demanda à ma mère de la conduire au château. Lorsqu'elles entrèrent dans le salon d'attente, plusieurs personnes se levèrent avec affectation, pour ne pas se trouver auprès de M^me^ Decazes, et furent s'asseoir le plus loin possible d'elle. Cela fut si marqué qu'une personne moins impitoyable que les autres prévint ma mère qu'il fallait emmener Egédie, pour éviter le scandale de quelque insulte, si elle essayait d'entrer dans le salon. Ma mère l'emmena, en effet, et s'associa ainsi à sa disgrâce; depuis ce moment, ma pauvre mère fut toujours traitée froidement par les princes; ses anciens services, son vrai dévouement furent méconnus; parce qu'elle avait été une tendre mère, d'anciennes amies lui reprochaient amèrement de ne pas s'être associée aux anathèmes lancés contre M. Decazes; ils appelaient cela une trahison, une défection ! et voilà la morale du parti qui se dit religieux. »

Il en fut ainsi durant toute la Restauration, malgré le rôle que M. de Sainte-Aulaire jouait au Parlement, et la réputation que lui valaient ses travaux littéraires et historiques, la Cour et les princes le tinrent à l'écart. Etant allée se soigner à Cauterets, en 1828, M^me^ de Sainte-Aulaire s'y trouva en même temps que la duchesse de Berry.

---

ler son favori Decazes; c'est le terme dont il se servit en chargeant le maréchal Oudinot d'aller demander la main de M^lle^ de Sainte-Aulaire pour son ministre de la police.

Digitized by Google

« Peu de jours après mon arrivée à Cauterets, je me rappelle avoir vu l'étrange entrée qu'y fit la duchesse de Berry, habillée en espèce de matelot : elle reçut toutes les dames qui se trouvaient aux eaux. Comme la duchesse de Reggio l'accompagnait, je crus devoir écrire à cette dernière pour lui demander si Mme Decazes et moi devions nous présenter chez la princesse, ne voulant pas lui manquer, en ne tenant aucun compte de son arrivée, et voulant encore moins nous mettre en avant sans être certaines d'être convenablement accueillies. La pauvre duchesse de Reggio, malgré sa bienveillance générale et particulière pour nous, fut obligée de me répondre que la princesse préférait de beaucoup ne pas nous voir ! »

Cauterets 1828 ! C'était le moment où Châteaubriand y rencontrait l'*Occitanienne*. Celle-ci aussi avait gardé un souvenir tout particulier du séjour de la duchesse de Berry dans cette ville d'eaux. Mais si Mme de Sainte-Aulaire avait vu la princesse dans une tenue bizarre, Léontine de Villeneuve nous parle d'une tenue encore plus bizarre, en tout cas plus légère, mais involontaire. On sait qu'il y a, dans les galeries des sources sulfureuses, de petites couleuvres fort inoffensives. L'une d'elles arriva inopinément dans la baignoire de la princesse qui, affolée, sans songer qu'elle était sans vêtements, sortit précipitamment non seulement de son bain, mais de sa cabine et même de l'établissement thermal, au grand ahurissement des promeneurs qui se trouvaient sur l'esplanade.

⁂

Nous nous sommes laissé entraîner à donner de longs extraits des souvenirs de Mme de Sainte-Aulaire, mais le lecteur, je crois, ne s'en plaindra pas, car ils nous donnent des renseignements précieux tout à la fois pour l'histoire locale de Toulouse, et pour l'histoire générale, en nous faisant pénétrer dans les milieux aristocratiques dominants lors de la Restauration.

Ils nous permettent aussi de connaître et d'apprécier une de ces femmes spirituelles et charmantes qui tinrent dans la vie politique et littéraire du milieu du dix-neuvième siècle, une place utile et si marquée sans avoir eu à la

Digitized by Google

réclamer, au nom du féminisme. Elles se contentaient parfois d'un simple rôle de présence, selon l'expression employée en chimie, mais celui-ci n'en était souvent que plus charmant, parce que discret et réservé, et sans que pour cela son importance fut moindre. Sans vouloir prétendre à prendre rang auprès des Mémoires de M^me^ de Boigne ou de M^me^ de Rémusat, les charmants Souvenirs de M^me^ de Sainte-Aulaire plus intimes et plus personnels mériteraient d'être plus connus.

Digitized by Google

Digitized by Google

PELLISSON (1624-1693)

(d'après une gravure d'Edelinck, Cabinet des Estampes).

Digitized by Google

THE LIBRARY OF THE
MAR 1 1927
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Digitized by Google

ELOGE DE PELLISSON

Par M. JULES MARSAN

Le centenaire de Pellisson, à qui notre Académie tient à rendre hommage aujourd'hui, n'excitera pas, je le crains, la curiosité et l'enthousiasme des foules. Nous avons eu beaucoup de centenaires, depuis quelques années — et de plus triomphants que celui-ci. Sans être tout à fait oubliée, on ne peut dire que la physionomie de ce probe écrivain s'impose en une lumière éclatante. On sait, à l'ordinaire, qu'il écrivit une histoire de l'Académie Française, et son nom appelle naturellement un autre nom, celui de l'abbé d'Olivet; on connaît aussi la légende d'une araignée fidèle et consolatrice... C'est peu pour sa gloire.

Il semble pourtant que les Académies provinciales auraient dû se mieux employer à garder son souvenir de l'oubli : il les a tant aimées! Académicien, il l'était de naissance, par une sorte de prédestination, avant même qu'il y eût des Académies. Il fit partie de toutes celles, à peu près, qu'il rencontra; il en créa de nouvelles partout où l'occasion s'offrit à lui; il aurait voulu en créer davantage, et que chaque ville importante du royaume eût la sienne et que, de l'une à l'autre, il se nouât des liens de collaboration féconde. Il aimait leur prodiguer ses conseils, les défendre contre les préventions, tracer des programmes, dresser des statuts et des règlements, organiser des concours.

Dans ces réunions de savants et de beaux esprits, écoutant des harangues, prenant part à des discussions courtoises, il se sentait à sa vraie place. Il avait toutes les qualités que l'on peut, par définition, appeler académiques ;

Digitized by Google

l'assiduité, le goût de l'ordre, l'amour des lettres et des exercices littéraires. Peut-être poussait-il cela jusqu'à la manie... Après tout, il y a des manies plus dangereuses, et celle-ci n'a rien de banal.

Encore une raison, pour nous, de sympathie : Quoique nulle effigie, aucune plaque de bronze ne conserve ici sa mémoire, Pellisson appartient de la façon la plus authentique à la région Toulousaine, et si Toulouse semble en avoir perdu le souvenir, lui-même, du moins, ne l'oublia jamais.

Fils d'un magistrat protestant à la Chambre mi-partie de Castres, de famille ariégeoise par sa mère, Jeanne Fontanier, il naquit en 1624 à Béziers, où la Chambre s'était transférée pour quelques années. Toute sa jeunesse se passa dans le Midi. Sa précocité était singulière : à 12 ans, il avait terminé à Castres ses humanités et sa rhétorique; un an, pour se saturer d'Aristote, au Collège religionnaire de Montauban, et il partit pour Cahors conquérir « avec un applaudissement extraordinaire », disent ses biographes, son titre de bachelier ès-arts. Ce mot de bachelier n'était pas encore un mot vide de sens — et de bon sens. Pour suivre les traditions de son père et de ses ancêtres, il ne lui restait plus qu'à s'initier aux études juridiques. C'est ainsi, qu'âgé de 13 ans environ, pourvu d'un solide bagage philosophique et littéraire, plein d'ardeur et d'espérances, le jeune Pellisson fit son entrée dans la capitale intellectuelle du Midi.

Vous savez mieux que moi, Messieurs, ce qu'était alors la ville de Toulouse, avec son Université, la plus vieille de France après celle de Paris, son Académie des Jeux floraux, la plus ancienne de l'Europe, ses douze Collèges, le flot de ses étudiants. Aussi passionné pour la poésie que pour le droit, Doujat écrivait son premier livre. Notre grand Fermat consacrait aux lettres et surtout aux mathématiques les loisirs que lui laissaient ses devoirs de magistrat. Goudouli était en pleine gloire. Bientôt, les Lanternistes, nos vénérables ancêtres, allaient tenir, à l'Hôtel de Malapeire, leurs

Digitized by Google

premières assises — trouant, par les soirées d'hiver, l'obscurité des ruelles de la lueur dansante de leurs falots. L'éclairage public, à Toulouse, était insuffisant encore, et le pavé réservait de fâcheuses surprises à qui posait le pied sans précaution... Mais qu'importaient ces misères et les pièges de la voirie : on en eût bravé bien d'autres.

Partout, parmi les gens du peuple comme dans les salons des vieux hôtels, une fièvre de beauté. Des vers, des jeux et des chansons. Bien entendu, on ne goûtait pas moins les imaginations baroques des romanciers : on rêvait des bergers de l'Astrée, des héros à l'image des Amadis... Et tout cela, pour un cerveau de 15 ans, n'était pas sans péril; mais Pellisson savait se défendre de ce charme dangereux. « J'étais fraîchement sorti du Collège, écrira-t-il plus tard en évoquant les souvenirs du passé; on me présentait je ne sais combien de romans et d'autres pièces nouvelles dont, tout jeune et tout enfant que j'étais, je ne laissais pas de me moquer, revenant toujours à mon Cicéron et à mon Térence, que je trouvais bien plus raisonnables » (1). Voilà le bienfait d'une solide éducation classique.

Ce jeune étudiant était loin cependant d'affecter les manières d'un pédant de collège. Il ne pensait pas que toute élégance fût un signe de frivolité, ni que la valeur de l'esprit se reconnût aux disgrâces du corps. Son continuateur, l'abbé d'Olivet, nous a laissé de lui une image charmante : l'allure d'un page fringant et — déjà ! — d'un sportif : « Il primait à la course, il était meilleur homme de cheval, il faisait mieux des armes, il sautait mieux, il nageait mieux que pas un de ceux de son âge... » Ce qui ne l'empêchait pas de publier, à 19 ans, une paraphrase du premier livre des Institutes de Justinien.

Et ne croyez pas que ce fût un esprit routinier. De sa jeunesse, encore, nous avons quelques lettres, que nous ont

(1) Lettres publ. par MARCOU, *Etude sur la vie et les œuvres de Pellisson*, Paris, Didier, 1859.

Digitized by Google

conservées les manuscrits Conrart, et qu'il adressait à un de ses amis Toulousains, M. de Donneville, conseiller, plus tard président au Parlement. Elles témoignent d'une réelle ouverture d'intelligence. Certes, il a le respect des auteurs consacrés, et il ne s'est pas détaché de ses admirations de collège; on lui voudrait aussi moins d'illusions sur les Conrart, les Gombaud et les Chapelain, moins de grâces pénibles et affectées : on n'est pas impunément le contemporain de Jean-Louis Guez de Balzac. Mais voici, en revanche, sur Ronsard, quelques lignes qui, en ces temps de fêtes commémoratives, et puisque se rejoignent leurs centenaires, méritent d'être rappelées : « Je me suis amusé quelques jours, ce que vous auriez peut-être peine à deviner, aux poésies de notre bon Ronsard et ne m'en suis point repenti, y ayant trouvé une infinité de choses qui valent bien mieux, à mon avis, que la politesse stérile et rampante de ceux qui sont venus depuis. Quant à lui, il est poète non seulement dans la rime et dans la cadence, mais encore dans l'expression et dans la pensée... » De la part d'un admirateur de Malherbe, ce jugement est à retenir.

Ses études achevées, Pellisson s'était fait inscrire au barreau de Castres, sa patrie. Ses succès oratoires, ses succès mondains, les promenades sur les bords de l'Agoût et dans la solitude de la campagne, tout cela l'amusa quelque temps. Ai-je besoin de vous dire qu'à peine arrivé, il avait trouvé le moyen de constituer une académie, dont il était le plus bel ornement ?.... Mais il rêvait autre chose.

Un premier séjour à Paris, de 1645 à 1648, lui avait permis de nouer, dans le monde des lettres, de précieuses relations. Il y revint en 1652; il comptait y passer quelques mois; il y passa sa vie. Comment aurait-il résisté aux promesses de gloire qui s'offraient à lui ? Sa réputation, déjà, avait franchi les limites du pays natal. L'Académie Française, dont il s'était fait l'historiographe, l'accueillait en 1653. La même année, l'amitié de Conrart le faisait admettre aux samedis de M^lle^ de Scudéry : de quoi il n'était pas moins fier... Après l'Académie Française, après les Lan-

Digitized by Google

ternistes, après l'Académie de Castres, ce salon était une Académie encore — un peu ridicule celle-ci. Mais ces ridicules ne se reconnaissent bien qu'à distance. De près, tant de sottises nous éblouissent ! D'autres que Pellisson s'y trompèrent comme lui.

Dans les conversations, dans les jeux coutumiers, la vivacité de son esprit faisait merveille. Devises, allégories, métamorphoses, énigmes, sonnets, rondeaux et madrigaux... il prodiguait les ressources de sa facilité ingénieuse, et l'on se pâmait à ses improvisations brillantes. « Il est capable de tant de choses différentes, écrit M^lle^ de Scudéry, que je lui ai vu faire en un même jour des harangues, des lettres d'affaires, des billets galants, des chansons, des vers héroïques et des vers d'amour. Il les fait même dans le tumulte d'une grande compagnie, il les fait comme s'il n'y songeait pas... » La malheureuse prend cela pour une louange !

Comme tous les habitués du salon, il avait un surnom — des surnoms : Acante, Phaon, Herminius. On l'appelait encore l'Apollon du samedi, ce qui est fait pour nous surprendre, car, il faut bien l'avouer, Pellisson était devenu fort laid. Un portrait du graveur Edelinck, au cabinet des estampes, ne nous laisse aucune illusion : une figure épaisse, tous les traits empâtés, sillonnés de rides profondes, des yeux mornes qui s'écarquillent sous les sourcils broussailleux, le nez court et massif, les lèvres lippues, quelque chose de boursouflé, de rébarbatif et d'ahuri. Singulier Apollon !... Et encore le portrait est-il flatté. L'abbé d'Olivet nous parle d'une petite vérole qui lui avait « non seulement déchiqueté les joues, mais presque déplacé les yeux ». Edelinck s'est efforcé au moins de rétablir l'équilibre, sans que le résultat en soit plus heureux.

Comme laideur, M^me^ de Grignan ne trouvait que son mari qui fût comparable à Pellisson, et M^me^ de Sévigné répétait, après Guilleragues : « il abuse de la permission qu'ont les hommes d'être laids. » L'indulgente marquise ajoutait bien : « Dédoublez-le et vous trouverez une grande

Digitized by Google

âme... », mais ceci est d'un autre ordre. Sans doute, M^lle^ de Scudéry avait-elle opéré ce *dédoublement*. Peu séduisante elle-même, avec cette figure allongée et noiraude que décrit Tallemant, la Pigeonne (c'est Pellisson qui l'appelait ainsi) témoignait, à son égard, d'une prédilection très nette. Ils s'aimèrent en vers — en prose aussi, dit-on — et ce fut un joli roman au pays du Tendre. Un roman en plusieurs volumes; jamais peut-être liaison si fidèle, ni si constante, nous confie encore l'abbé d'Olivet : « Ils se virent ou s'écrivirent presque tous les jours, durant près de 50 ans, hors une partie du temps que Pellisson fut à la Bastille », au secret absolu.

La vie, jusqu'ici, n'avait eu pour lui que des sourires; il allait connaître des jours plus durs. Par l'intermédiaire de M^me^ du Plessis-Bellière, habituée des samedis et parente de Fouquet, Pellisson avait été mis en rapports avec le surintendant. Comme tant d'autres écrivains, il eut part d'abord à ses largesses, puis fut attaché très particulièrement à sa personne, secrétaire, premier commis et surtout confident intime. Il connut les dessous de ses opérations financières et politiques, ses intrigues, ses malversations peut-être, et les mystères de la fameuse cassette, la liste de ces pensions secrètes servies aux personnages les plus considérables de la Cour. Tant de marchés conclus par lui, tant de paiements dont les quittances restaient entre ses mains : trop de gens pouvaient craindre ses indiscrétions ou ses vengeances. Le jour où l'orage éclata, il fut emporté dans la tourmente; il l'avait prévu d'ailleurs, sans en être effrayé. En même temps qu'il arrêtait Fouquet, le capitaine d'Artagnan s'assura de sa personne. Ses biens et ses papiers — registres de comptes, lettres et mémoires — furent saisis. Sans doute eût-il pu se mettre hors de cause par une trahison opportune; la Bastille le punit de rester fidèle à son bienfaiteur; il ne devait en sortir qu'au bout de quatre ans.

Tout d'abord, il s'accommoda assez bien de sa captivité. La Bastille n'était pas un séjour d'angoisse et d'horreur.

Digitized by Google

Il profita de ses loisirs forcés pour composer un grand poème de 1.400 vers, le poème d'*Eurymedon*, et sans doute, avec sa manie des citations latines, et bon courtisan, se disait-il à lui même : *Deus nobis haec otia fecit*... Cinquante ans plus tard, Voltaire commencera, dans les mêmes conditions, sa *Henriade*, avec le même bonheur. Les occupations de la vie mondaine ne permettent aux poètes que la poésie fugitive; la prison les élève à l'épopée.

Mais Pellisson n'entendait pas abandonner la lutte; il n'avait pas renoncé à se justifier et à justifier son maître. Il multipliait discours, défenses, placets, élégies apologétiques, et ne se lassait pas. Malheureusement, Colbert goûta peu cette obstination tranquille. L'indulgence relative ayant échoué, on essaya de la manière forte; on lui supprima tout moyen d'écrire; on le mit au secret; de la chambre qu'il occupait, on le transporta dans un cachot presque souterrain... Sa mère s'affolait à l'idée de ses souffrances et des dangers qui menaçaient une santé fragile; elle suppliait en vain le ministre implacable. Quant à lui, il ne perdait rien de son assurance et de sa fermeté. C'est seulement en novembre 1665, on ne sait par quelles influences, que quelques adoucissements furent apportés à cette rigueur; il put écrire de nouveau, retrouver sa Pigeonne éperdue, recevoir ses amis, qui affluèrent aussitôt. En janvier 1666, les portes de la prison s'ouvrirent enfin.

Louis XIV avait-il été touché de son courage et de cette émouvante fidélité ? Je n'oserais pas l'affirmer. Toujours est-il que, par un brusque retour de fortune, nous le voyons, cette année même, en pleine faveur. Il est de tous les voyages de la Cour; il suit le roi dans cette fameuse campagne de Flandre et de Franche-Comté, notant ses gestes, ses propos et les exploits de ses armées, recueillant la matière de poèmes nouveaux et de grandes relations sur le mode d'apparat. Opérations militaires, fêtes de Chambord, enchantements d'Erbaud, promenades triomphales à travers les paysages et les châteaux de France, personne plus que lui ne paraissait digne d'écrire, pour les siècles futurs, les fastes de la monarchie.

Digitized by Google

En lui, l'historien et le courtisan s'accordaient à merveille. Méridional de race, il pouvait forcer l'enthousiasme sans cesser d'être sincère; les détails précis, les descriptions techniques s'ordonnaient en ensembles décoratifs; il avait à la fois la noblesse et la simplicité — et cette aisance souveraine... En janvier 1670, Louis XIV le nomma officiellement son historiographe, avec une pension de 6.000 livres. La fonction ne laissait pas d'être fatigante; je ne le suivrai pas dans ses voyages en Hollande, en Belgique, en Alsace, dans les forêts des Ardennes, aux camps d'Ypres et de Bar-le-Duc, d'Utrecht à Lille, de Maestricht à Brisach. Partout où se montrait le roi, l'historiographe était présent, l'attention en éveil, ses tablettes à la main. Comme dira Voltaire, il « historiographiait et souffrait ». Seule, la paix d'Aix-la-Chapelle lui rendit le repos.

Désormais, le temps des épreuves était passé. Mais, à la Cour pas plus qu'à la Bastille, Pellisson n'avait rien renié de ses goûts d'autrefois. Les lettres restaient toujours son cher souci; sa ferveur académique était intacte. En 1671, il avait fondé, à l'Académie Française, le prix de poésie, dont il devait faire les frais jusqu'à sa mort. En 1674, il s'employa, malgré le mauvais vouloir de Séguier, à faire reconnaître l'Académie de Soissons. Mais il gardait une prédilection à ces compagnies littéraires du Midi, où l'on avait applaudi à ses premiers essais : les souvenirs de la jeunesse deviennent plus précieux quand ils reculent dans le passé.

Depuis leurs réunions de 1640, le zèle des Lanternistes toulousains, malgré certaines difficultés matérielles, ne s'était pas ralenti. Poèmes et harangues en l'honneur du roi, conférences contradictoires sur les sujets les plus divers, communications scientifiques, — leurs séances, parfois interrompues, toujours reprises, s'imposaient à l'attention d'un public nombreux. Notre regretté confrère, Eugène Lapierre, a éclairé cette période un peu confuse de notre histoire. Tour à tour, après M. de Malapeire, M. de Garréja, conseiller au présidial, le président de Donneville, celui-là

Digitized by Google

même à qui Pellisson faisait part de ses jeunes enthousiasmes, M. de Nolet, trésorier de France, d'autres encore, grands seigneurs ou magistrats, avaient ouvert leur demeure à la compagnie. En 1680, le premier président de Ficubet lui fit attribuer par la ville une maison dont elle était propriétaire, sur la place du Pont-Neuf. Pour devenir une Académie véritable, il ne lui restait plus qu'à en prendre le nom : ce n'était rien et c'était tout.

Par malheur, il fallait compter avec une opposition dangereuse. L'Académie en projet avait une rivale puissante et redoutable; Messieurs, je la nomme à voix basse : c'était l'Académie des Jeux floraux... Aujourd'hui, certes, les deux compagnies entretiennent les rapports les plus étroits de confraternité. Dans cet admirable logis, leurs existences laborieuses se déroulent, parallèles, et jamais un nuage... Mais en ces temps anciens ! Songez que les mainteneurs étaient les héritiers, déjà, d'une glorieuse tradition; la poésie était leur domaine réservé. Or, les Lanternistes ne se contentaient pas de harangues en prose ou d'austères dissertations. Eux aussi prétendaient sacrifier aux grâces et, tandis qu'aux Jeux floraux florissaient, si je puis dire, les poèmes à forme fixe et les chants royaux, ils s'étaient consacrés à l'illustration d'un genre poétique qui leur appartenait en propre. Oh ! ce n'était pas un genre très relevé, ni qui pût se recommander d'une vénérable tradition classique : les bouts rimés. Mais quels bouts rimés ! Non pas des bouts rimés de salon, fantaisistes, sans art et sans prétention, de ceux que l'on improvise et qu'on oublie... Des bouts rimés lyriques, dithyrambiques et solennels, des bouts rimés qui chantaient l'éloge du roi. Et des prix, objets d'art ou médailles récompensaient les vainqueurs.

Il y avait là une intolérable usurpation de pouvoir et, pendant des années, on entendit gronder des colères sur la montagne sacrée. Messieurs, oublions ces querelles de famille et ne retenons de tout cela que les bons offices de Pellisson. Par lui, la protection du duc du Maine fut assurée à notre assemblée, les préventions du chancelier cédèrent

Digitized by Google

enfin... Certes, la future Académie n'était pas au terme de ses épreuves et de ses combats; même, la lutte allait reprendre, en 1693, avec une âpreté nouvelle. Mais déjà sa constitution devenait plus régulière, ses efforts se coordonnaient; c'était au moins l'aurore de jours meilleurs.

Depuis plusieurs années, un grand changement s'était opéré dans la vie de Pellisson. Dès la Bastille, un penchant irrésistible l'inclinait au catholicisme; des scrupules de délicatesse l'empêchèrent pourtant d'en rien manifester. Il ne fallait pas que l'on pût attribuer sa conversion à des raisons d'intérêt, et transposer à son usage le mot fameux : la liberté vaut bien une messe. Son abjuration, retardée jusqu'en octobre 1670, fit grand bruit, même après celles de Turenne et du maréchal de Duras.

Son crédit n'en fut pas diminué. Econome royal de Cluny, puis de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis, il reçut, en 1676, l'abbaye de Bénévent, dans la Manche, et, dix ans plus tard, l'échangea pour celle de Gimont, d'un revenu de 8.000 livres, auquel s'ajoutaient les 6.000 livres du prieuré de Saint-Orens. A Versailles, de hautes amitiés venaient à lui. Auprès de l'abbé de Fleury, de l'abbé de La Broue, futur évêque de Mirepoix, de l'abbé Renaudot, il faisait partie du petit groupe où l'on recueillait pieusement les paroles et les commentaires de Bossuet. Fénelon, qui devait le remplacer à l'Académie Française, lui témoignait une particulière estime.

Maintenant, il consacrait ses talents d'écrivain à des ouvrages de doctrine ou de controverse, à des livres ascétiques, à des lettres de direction et de propagande, et la sûreté de sa science lui valait, en matière de foi, une autorité véritable. Mais ce n'était plus le labeur paisible de jadis. Les querelles religieuses, en cette fin de siècle, devenaient plus ardentes que jamais. Chargé d'administrer la fameuse caisse des conversions, il ne pouvait être à l'abri de certaines attaques passionnées. On ne le ménagea guère dans le camp des réfugiés protestants, et il est vrai que, de toutes ses forces et jusqu'au bout, il lutta pour la cause qu'il avait

Digitized by Google

librement embrassée. Du moins, il réprouva toujours les moyens de violence et, même au plus fort de ses polémiques, il ne cessa jamais — c'est un protestant qui lui rend ce témoignage — de prêcher « la douceur et la charité ».

Quoique sa santé fût affaiblie, son activité ne fléchissait pas. Il avait des projets encore, un traité de l'Eucharistie, dont il aimait s'entretenir avec Bossuet... La mort le prit brusquement, en janvier 1693, pendant son sommeil, achevant par un coup de surprise une carrière où l'imprévu n'avait pas manqué. Le barreau de Castres, les salons précieux, les bureaux de Fouquet, la Bastille, la Cour, les Abbayes... ce n'est pas une de ces existences en ligne droite, harmonieuses et sans secousses. Son intelligence curieuse a touché à tout : le droit, la poésie, l'éloquence, la politique, l'histoire, la controverse. A vrai dire, cela n'est pas, d'ordinaire, la marque d'une personnalité puissante, et l'on s'explique qu'avec ces aptitudes diverses, abordant tant de choses, il n'ait rien poussé à fond. Mais peut-être des esprits de ce genre sont-ils précieux pour nous donner la moyenne intellectuelle et morale d'un temps : n'étant que des reflets, on a le plaisir de découvrir en eux autre chose qu'eux-mêmes et des richesses qui viennent d'ailleurs.

Cette solide culture, cette souplesse, cette aptitude à tout comprendre et à s'intéresser à tout, c'est bien l'honnête homme tel que le dix-septième siècle l'a connu. Saluons-le quand il se présente à nous dans le passé; il est à craindre qu'on le rencontre peu dans l'avenir.

Digitized by Google

Digitized by Google

RONSARD
ET LES TOULOUSAINS

DISCOURS

Prononcé à la Séance publique du 14 décembre 1924

PAR M. DE GÉLIS

On est tout à Ronsard, cette année. Les hommages qu'on lui rend sont multiples et d'autant plus empressés que son souvenir est resté plus sympathique. La Touraine a payé son tribut filial au poète vendômois, l'Université de Glasgow a fêté le page de Jacques Stuart, Paris a fait revivre sur le marbre les traits de son hôte illustre, Toulouse, à son tour, vient offrir ses fleurs et renouer les anciennes traditions.

Car Toulouse la rose a communié avec Ronsard dans l'amour du beau. C'est à l'époque où s'imprimaient les *Sonnets à Cassandre,* les *Amours* et les *Odes,* que s'épanouissaient sur nos façades les conceptions exquises des Bachelier, des Lescalle et des Privat. L'idéal que nos sculpteurs et le chef de la Pléiade poursuivaient avec la même ardeur s'appelle l'*humanisme.*

L'humanisme ! Comment définir ce mot très raffiné, très philosophique, un peu païen ? C'est, dans la vie des peuples, l'instant où l'homme prend conscience de lui-même, puise dans l'étude de l'Univers des forces ignorées jusque-là et, comme Samson arcbouté aux piliers du temple, fait crouler autour de lui les édifices anciens.

Digitized by Google

La vieille scolastique est morte, les dogmes sont en péril et peut-être faut-il voir en l'ogive, tombée des hauteurs mystiques où l'art religieux l'avait placée, l'emblème d'une foi qui périclite et s'éteint ?

Mais, dans le domaine humain, quelle éclosion, quelle floraison, quelle poussée ! Peintres, sculpteurs, poètes, sentent passer en eux un souffle rénovateur et puissant et tendent les bras vers la Nature, source de toute beauté.

Et ce retour à la Terre est un retour à l'art antique. Un retour à tout ce qui n'est plus depuis que les Barbares ont envahi la Rome d'Auguste, abattu ses portiques élégants, brisé ses chapiteaux fleuris, mutilé les corps marmoréens des dieux et des déesses dressés au seuil des panthéons. Un retour à Zeuxis et Apelle, un retour à Phidias, un retour à Sapho, un retour à Horace, à Virgile, à Lucrèce, à tous ceux qui sur le bois, la pierre, le bronze, la cire ou la corde des luths ont glorifié la forme et chanté l'harmonie.

⁂

Ronsard naît en 1524, au château de la Poissonnière, dans cette Touraine féconde où tant de Français illustres ont eu leur berceau. La partie qu'il habite a des coteaux ensoleillés, de plantureux vignobles, de riches cultures, comme aussi des pentes vertes et des ravins boisés, et ce mélange de couleurs, de soleil, de fraîcheur, de lumière et d'ombre se retrouve en ses poésies.

Il reçoit, avec son jeune ami Baïf, les leçons du savant Dorat et tous deux suivent leur maître quand celui-ci est nommé principal de collège à Paris. Rémi Belleau, Jodelle, Joachim du Bellay, Pontus de Thyard se joignent à eux et désormais c'est la *Pléiade*. La brillante constellation que sept poètes d'Alexandrie ont choisie pour emblème, au temps de Ptolémée Philadelphe, retrouve son prestige au siècle de François I^er^.

On est, dans ce cénacle, plein d'ardeur et d'ambition. On veut parfaire la langue, ennoblir les mots, ciseler les phra-

Digitized by Google

ses, enrichir le parler de l'Ile de France de tous les dons que ceux de la Grèce et de l'Italie possèdent déjà.

Ce programme orgueilleux est inscrit dans un livre qu'on appelle sans modestie *Défense et Illustration de la langue française* et dont on confie la rédaction à du Bellay. Il va être pour les Sept de la Pléiade ce que furent les *Lois d'Amour* pour les Sept Troubadours de Toulouse, ce que sera le manifeste de Font-Ségugne pour les Sept Félibres de la Loi.

Le chef de la phalange est Pierre de Ronsard. Son père voulait en faire un diplomate ou un homme d'épée, il a été page de Charles d'Orléans et de Jacques V, il a visité l'Angleterre avec ses princes, l'Allemagne avec l'ambassadeur Lazare de Baïf, l'Italie avec Guillaume de Langey, c'est un gentilhomme accompli, mais une malheureuse surdité l'oblige à sortir de page avant l'heure, il se fait écrivain.

Ses œuvres, les *Sonnets*, les *Amours*, les *Odes*, le *Bocage royal*, les *Eglogues*, les *Elégies*, les *Hymnes*, la *Franciade*, sont trop connues pour qu'il soit utile d'y insister beaucoup, cependant on sera curieux, peut-être, de savoir comment il a passé d'un genre à l'autre et varié ses accents.

L'amour du plein air, la griserie de l'espace, la volupté des sources claires et des futaies ombreuses, tels sont les premiers sentiments qui l'envahissent et dont lui-même nous fait le poétique aveu :

> Je n'avois pas douze ans qu'au profond des vallées
> Dans les hautes forêts des hommes reculées,
> Dans les antres secrets de frayeur tout couverts,
> Sans avoir soin de rien je composais des vers.

Habile à retracer les paysages sur lesquels se sont ouverts ses yeux d'enfant, il n'est pas moins prompt à les peupler de toute la faune et de toute la flore dont Homère, Hésiode, Ovide, Horace ou Virgile lui ont fourni les éléments :

> Echo me répondoit, et les simples Dryades,
> Faunes, Satires, Pans, Napées, Oréades,
> Œgipans qui portoient des cornes sur le front
> Et qui ballant sautoient comme les chèvres font,
> Et le gentil troupeau des fantastiques fées,
> Autour de moi dansoient à cottes dégrafées.

Digitized by Google

Impressions champêtres et visions mythologiques sont désormais inséparables et dans toute l'œuvre du poète nous allons retrouver le sentiment de la Nature allié à celui de l'âme antique.

Le poète que nous étudions est encore très jeune et son cœur ne va pas tarder à parler. Dès 1552, le premier livre des *Amours* s'ouvre avec une abondante floraison de sonnets dédiés à la toute gracieuse Cassandre Salviati, une jeune fille qu'il a connue à Blois, pendant le séjour qu'y faisait la galante cour d'Henri II.

> Je sentis dans mon cœur un sang plus généreux,
> Plus chaud et plus gaillard, qui me fit amoureux.

Disons tout de suite, pour ne pas rendre notre héros plus intéressant qu'il ne convient, que ce premier livre d'amours sera suivi d'un second, puis d'un troisième, et qu'à chacun de ces recueils, où s'entassent les déclarations brûlantes et les éternels serments, correspond une maîtresse nouvelle et une nouvelle passion. A Cassandre succède Marie du Pin, à Marie du Pin, Hélène de Surgères — j'en passe quelques-unes pour lesquelles il n'a qu'un fugitif souvenir — et je constate que toutes il les aima avec la même tendresse, la même ardeur, la même bonne foi.

De Cassandre, il avait dit :

> Du Ciel à peine elle estoit descendue
> Quand je la vey, quand mon âme esperdue
> En devint folle et d'un si poignant trait
> Amour coula ses beautés en mes veines,
> Qu'autres plaisirs je ne sens que mes peines,
> Ny autre bien qu'adorer son portrait.

De Marie, il dira :

> Les yeux de ma Maîtresse ont mis mon cœur en poudre,
> Je n'ay plus ni tendons, ny artères, ny nerfs;
> Les feux trop violens qu'en aimant j'ay soufferts
> M'ont tourné tout le corps et toute l'âme en cendre,
> Je ne suis plus un homme, ô estrange meschef,
> Mais un fantaume vain, qu'on ne saurait plus prendre,
> Tant la foudre amoureuse est cheute sus mon chef.

Digitized by Google

Quand il s'agira d'Hélène, ce seront mêmes protestations, mêmes soupirs, mêmes élans, avec cette différence que si le cœur du poète n'a point vieilli, son esprit a acquis avec l'âge une maturité, une raison, une philosophie qui changent en réflexions profondes les folles déclarations d'autrefois. Le sonnet sur la « vieillesse » est, à ce point de vue, l'une des plus belles pages que, de Villon à Verlaine, poète français ait écrite :

Quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle,
Assise au coin du feu, devidant et filant,
Direz, chantant mes vers en vous esmerveillant,,
Ronsard me célébroit du temps que j'étais belle.

Lors, vous n'aurez servante, oyant telle nouvelle,
Desjà sous le labeur à demy sommeillant,
Qui au bruit de mon nom ne s'aille resveillant,
Bénissant vostre nom de louange immortelle.

Je seray sous la terre et, fantosme sans os,
Par les ombres myrtheux je prendray mon repos;
Vous serez au foyer une vieille accroupie,

Regrettant mon amour et vostre fier desdain;
Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain,
Cueillez, dès aujourd'huy les roses de la vie.

Nous reconnaissons bien là le poète humaniste, tout plein des réminiscences classiques et qui ne peut, même au milieu des amoureuses visions, s'empêcher d'évoquer le *Carpe diem* d'Horace.

Remontons à quelques années en arrière, nous trouverons Ronsard en train de composer les *Odes*. De toutes ses poésies, celles-ci sont les plus profondément pénétrées par les souvenirs de l'Antiquité.

Il convient de les classer en deux catégories : les *pindariques*, divisées sur le modèle de la lyrique grecque, en *strophes*, *antistrophes* et *épodes*, et les *odelettes*, où la fantaisie du poète reste seule maîtresse de la composition.

Les odes pindariques se déroulent suivant un plan uniforme, où tout concourt à la grandeur, à la majesté, à l'harmonie, mais elles fatiguent souvent par trop d'enflure et de

Digitized by Google

solennité. Nous n'y sommes plus faits. Ronsard oublie d'ailleurs que ces poésies étaient, chez les anciens, récitées par un chœur qui accompagnait de chants, de danses et d'évolutions scéniques les paroles par elles-mêmes si douces et si sonores de la langue grecque.

Les odelettes conviennent mieux au goût moderne. Là, Ronsard est passé maître et sa muse a des trouvailles exquises, qu'il s'agisse de sujets sentimentaux comme l'*Amour mouillé*, l'*Amour captif*, *Mignonne allons voir si la rose*, ou purement descriptifs comme la *Forêt de Gâtine*, le *Bel aubépin fleurissant*, la *Fontaine Bellerie* :

O Fontaine Bellerie,
Belle fontaine chérie
De nos nymphes, quand ton eau
Les cache au creux de ta source,
Fuyantes le satyreau
Qui les pourchasse à la course
Jusqu'au bord de ton ruisseau,

Tu es la Nymphe éternelle
De ma terre paternelle.
Pour ce, en ce pré verdelet
Voy ton poète qui t'orne
D'un petit chevreau de lait
A qui l'une et l'autre corne
Sortent du front nouvelet.

Les *Gaietés* sont les poésies où Ronsard a mis le plus de verve, d'humour, de fantaisie. La variété des rythmes y est merveilleuse et toujours le vers s'accorde en mètre avec la pensée. Après le travail appliqué, minutieux, obsédant, des odes pindariques, il avait exprimé le besoin de se détendre un peu :

J'ai l'esprit tout ennuyé
D'avoir trop étudié
Les *Phénomènes* d'Arate;
Il est temps que je m'ébatte
Et que j'aille aux champs jouer.
Bons Dieux ! qui voudroit louer
Ceux qui collés sur un livre
N'ont jamais souci de vivre ?

« La jeunesse d'alors, nous dit M. de Nolhac, se diver-

Digitized by Google

tissait aux champs, dans cette banlieue de Paris, où les poètes leurs en herbe ont l'habitude de se réunir pour déclamer bois. vers et annoncer leur gloire future aux nymphes des Meudon, Saint-Cloud, Arcueil et la vallée de la Bièvre sont familiers à Ronsard et à ses amis... Les jours de fête, à la fin du repas, au bord de la Seine, un chanteur se lève et c'est quelquefois Daurat lui-même, qui a la voix fort belle. Il récrée la compagnie d'odes bachiques ou de mythologies imaginaires en s'accompagnant sur le luth, car tous ces poètes sont des musiciens et, quand ils parlent de *prendre leur luth,* ou leur *lyre,* ce n'est pas, comme chez leurs successeurs, une simple métaphore. »

Il est certain qu'une poésie comme le *Voyage d'Arcueil,* ou d'*Ercueil,* comme on disait alors, est surtout faite pour être chantée. Et l'on se figure ce que devaient être, portées sur les ailes d'une mélodie légère, des paroles comme celles-ci :

Debout ! j'entends la brigade,
J'oy l'aubade
De nos amis enjouez,
Qui pour nous esveiller sonnent
Et entonnent,
Leurs chalumeaux enrouez.

Corydon, ouvre la porte,
Qu'on leur porte
Dès là pointe du matin
Jambon, pastez et saucises
Sacrifices
Qu'on doit immoler au vin !

Si nous prenions les *Eglogues,* les *Elégies,* les *Hymnes,* le *Bocage royal,* nous y trouverions, en des genres très différents, la facilité, l'abondance, la variété, l'originalité, la vie, toutes les qualités, enfin, que nous avons constatées déjà. Mais l'époque de Ronsard fut, comme la nôtre, — plus que la nôtre, peut-être — en proie aux déchirements intérieurs et aux divisions, et nous ne devons pas nous étonner des tristesses empreintes en ses écrits. Les *Misères du temps,* les *Remonstrances au peuple de France,* sont deux

Digitized by Google

discours en vers, où le poète trouve, pour exhaler sa douleur, les accents les plus beaux, les plus émouvants, les plus pathétiques qu'il nous ait fait entendre jusqu'ici :

Que diront tant de Ducs et tant d'hommes guerriers
Qui sont morts d'une playe au combat les premiers,
Et pour France ont souffert tant de labeurs extrêmes,
La voyant aujourd'hui destruire par soy-mesme ?
Ils se repentiront d'avoir tant travaillé,
Assailly, défendu, guerroyé, bataillé
Pour un peuple mutin, divisé de courage,
Qui perd en se jouant un si bel héritage !

Las d'avoir gémi sur tant de misères, tant d'ingratitudes, tant de lâchetés, il se retourne vers la reine Catherine et l'estimant — quoique sa confiance soit peu sûre et son espérance fragile — plus à même que personne de sauver la France, il lui crie :

Las ! ma Dame, en ce temps que le cruel orage
Menace les François d'un si piteux naufrage,
Que la gresle et la pluye et la fureur des Cieux
Ont irrité la mer des vents séditieux,
Et que l'astre jumeau ne daigne plus reluire,
Prenez le gouvernail de ce pauvre navire,
Et malgré la tempeste et le cruel effort
De la mer et des vents, le menez à bon port;
La France à jointes mains vous en prie et reprie !

On a reproché à Ronsard son parti pris, son hostilité persistante et obstinée contre les protestants, tandis qu'il pardonnait à leurs adversaires toutes les violences et tous les excès. Il y a là beaucoup d'exagération; il ne se fait pas faute de stigmatiser les coupables, même quand ils appartiennent au parti catholique :

..... qui seroit le Turc, le Juif, le Sarrasin,
Qui voyant les erreurs du chrétien, son voisin,
Se voudroit baptizer, le voyant d'heure en heure
Changer d'opinion et jamais ne s'asseure ?
Le congnoissant léger, mutin, séditieux,
Et trahir en un jour la foi de ses ayeux ?

Mais il redouble de sévérité, il faut en convenir, quand ce sont les huguenots qui lui prêtent le flanc :

Digitized by Google

Longtemps devant que les guerres civilles
Brouillassent France, on veid parmi nos villes
Errer soudain des hommes incongneus,
Barbus, crineux, crasseux et demi-nus,
Qui transportez de noire frénésie
A tous venans contoient leur fantaisie
En plein marché, ou dans un carrefour,
Dès le matin jusqu'au coucher du jour,
Hurlans, crians, tirans de place en place
A leurs talons enfans et populace.

Disons, à la décharge de Ronsard, qu'il avait eu tout particulièrement à se plaindre de ces « barbus, crineux et crasseux ». A l'un d'eux qui l'avait gravement outragé dans un pamphlet, il répondit du tac au tac :

Tu dis que j'ai vescu maintenant escolier,
Maintenant courtisan et maintenant guerrier,
Et que plusieurs mestiers ont esbattu ma vie ?
Tu dis vray, prédicant, mais je n'euz oncque envie
De me faire ministre, ou comme toy cafard,
Vendre au peuple ignorant mes songes et mon fard;
J'aimerois mieux ramer sur les ondes salées
Ou avoir de labour mes deux mains ampoulées,
Ainsi qu'un vigneron par les champs incogneu,
Qu'estre d'un gentilhomme un pippeur devenu.

Dans cette guerre d'épigrammes, le caractère de Ronsard s'était quelque peu aigri; il dépassa plus d'une fois la mesure et l'on prétend qu'il était sur le point d'adhérer à la Ligue lorsque la mort le surprit.

Nous reviendrons tout à l'heure sur cette mort, qui fut calme, édifiante et recueillie. La maladie, la vieillesse, la souffrance, les méditations de la dernière heure l'avaient amené à plus de tolérance et de charité, mais occupons-nous d'abord des relations qu'il eut avec Toulouse et les Toulousains.

***

L'un d'eux, Pierre Paschal, dont on retrouve le nom dans l'histoire des Jeux Floraux, s'honora de l'estime du Maître qui, dans une odelette toute de bonne grâce et de

Digitized by Google

simplicité, l'appelle « mon Paschal » et lui témoigne ses sentiments amicaux :

Ne seroy-je pas encore
Plus dur qu'un Scythe cruel,
Ou que le flot continuel
Qui lave le sablon More

Si je n'emplumoy la gloire
De toy, mon Paschal, afin
Qu'elle voltige sans fin
Dans le temple de Mémoire ?

La chaîne qui enlace
Ton esprit avec le mien
Et mon nom semblable au tien
Commande que je le face.

Au début d'un sonnet qui revêt ce même caractère d'aimable simplicité, le poète vendômois disait au Toulousain son ami :

De toy, Paschal, il me plaist que j'escrive,
Qui de bien loin le peuple abandonnant,
Vas des Romains les trésors moissonnant
Le long des bords où la Garonne arrive,

Haut d'une langue éternellement vive,
Son cher Paschal Tolose aille sonnant,
Paschal, Paschal, Garonne résonnant,
Rien que Paschal ne responde sa rive.

Ronsard n'avait pas encore eu le temps de faire école que Paschal adoptait déjà les règles — on pourrait presque dire les manies — de la Pléiade. Dans une poésie présentée au concours du 3 mai 1543, il nous parle d'une fleur idéale qui

De l'hyver froid ne sentit oncq l'oppresse

et ce verbe métamorphosé en substantif est caractéristique d'un genre et d'une méthode dont une foule de jeunes poètes vont se faire les apôtres et les propagateurs enthousiastes.

Digitized by Google

Quelques années après Paschal, Samson de Lacroix, lauréat lui aussi des Jeux Floraux, nous parle d' « Aquilon chasse-nue :

> Aquilon chassenue, en horrible apparence,
> Sa furie semant, se rua dans la presse
> Qui feist mouvant les floz de si grand véhémence
> Qne leur faict surpasser des nues la haultesse.
> Il tonne, il espouvante et Océan le père
> S'en effraye en son onde et Thétis marinière.

« Apollon chassenue », « Thétis marinière » sont bien dans la note et Ronsard qui si souvent parla de « lyres ivoirines » n'eût pas écouté avec moins de plaisir l'écolier Yves Bouyant nous disant dans un prologue :

> Messieurs, soubz l'œil doré de l'estoile marine
> De la Vierge Marie, icy je fais ramer
> Mes propres avirons dedans ma propre mer
> Qui soustint sur son doz ma barque pélerine.

Il est assez piquant de constater que l'imitation se transforme ici en simple plagiat, car Ronsard, dans son *Hymne à la Mort*, dédié au poète Desmasures, avait dit déjà :

> Car il me plaist pour toy de faire icy ramer
> Mes propres avirons dessus ma propre mer.

L'influence de la Pléiade sur les poètes de province est prodigieuse et dépasse en intensité celle qu'aura plus tard le Cénacle romantique. A Toulouse, Mainteneurs et Maîtres partagent l'engouement des jeunes et, dès 1554, nous voyons le *Collège de Rhétorique* réuni dans le Petit Consistoire à l'occasion de la Fête des fleurs, accorder un prix exceptionnel à Ronsard, à peine âgé de trente ans.

Voici comment Claude Binet conte la chose en la biographie naïve qu'il nous donne de son grand ami :

« Ronsard receut de Tholose une gratification non seulement libérale, mais qui témoignait le bon jugement de ceux qui l'offraient et le mérite de celui qui la recevoit. Chacun sçait le prix proposé à Tholose aux Jeux Floraux qui furent instituez par ceste gentille Dame Clémence Isore à celuy

Digitized by Google

qui seroit trouvé avoir mieux fait en vers, lequel est gratifié de l'Eglantine, le suivant du Soucy et le troisiesme de la Violette. Mais combien que ce prix ne se donnast qu'à ceux qui se présentoient et qui avoient faict expérience de leur gentil esprit en la poésie, toutefois la franche et pure libéralité du Parlement et peuple de Tholose, entre lesquels le sieur de Pybrac tenoit alors un des premiers rangs, et par décret public, pour honorer la Muse de Ronsard qu'ils appellent par excellence le *Poète françois*, estimant l'Eglantine trop petite pour un si grand poète, lui envoyèrent une Minerve d'argent massif de grand prix, laquelle Ronsard ayant receue, présenta au Roi sous le nom de Pallas, présent qu'il eut fort agréable, l'estimant beaucoup davantage qu'elle ne valoit, pour avoir servi de marque à la valeur infinie d'un tel personnage, louant aussi le fait de la Palladienne Tholose, qui fort prudemment présentoit la Minerve à celuy qui estoit le plus doué de ses présents.

« Ronsard leur envoya en récompense l'*Hymne de l'Hercule chrestien*, qu'il adressa à Odet, cardinal de Chastillon, lors archevesque de Tholose, son Mécène, et qui avoit esté des premiers qui donna l'entrée à la réputation de la poésie en la Cour. »

Le *Livre Rouge*, qui contient les procès-verbaux de toutes les séances solennelles tenues aux Jeux Floraux pendant le seizième et une partie du dix-septième siècle, nous donne de cet événement un récit plus précis encore et détaillé. Après nous avoir fait connaître comment furent adjugés la Violette et le Souci dans l'assemblée du 3 mai 1554, le rédacteur nous dit :

« Et quant à la fleur de l'Eglantine, fut par commun advis et délibération arrêté qu'elle seroit octroyée à monsieur Maistre Pierre de Ronsard, poète ordinaire du Roy nostre sire, pour excellence et vertu de sa personne, et que ladite fleur seroit augmentée de prys, selon ce que seroit advisé, laquelle lui seroit envoyée et portée à la Court, et en son lieu seroit receue et acceptée par M^e^ Pierre Paschal, docteur et maistre en ladite science. »

Digitized by Google

L'année suivente, on revient sur cette délibération :

« Sur la facture de la fleur de l'Englentine (*sic*) adjugée l'an passé à M. Pierre de Ronsard, poète ordinaire du Roy, fut arresté par commun advis, qu'elle seroit augmentée de tel prys qu'il seroit advisé par les sieurs Cappitols et fut commise la charge de ce faire et envoyer ladite fleur audit Ronsard au dict noble Pierre Delpech, bourgeois et cappitol, qui l'accepta et offrit faire son devoir. »

On en serait resté sur ces déclarations un peu vagues et l'on n'aurait jamais su ce qui fut « advisé » si le procès-verbal de la séance du 3 mai 1586 — au cours de laquelle un hommage du même genre fut rendu à Baïf — n'était là pour nous renseigner :

« A esté dit et démontré que l'an mil cinq cent cinquante-quatre, procédant au despartement des fleurs, pour l'excellent et rare savoir de M. Pierre Ronsard, et pour l'honneur et ornement qu'il avoit pourté à la poésie françoise, le Collège des Jeux floraulx lui adjugea la fleur de l'Eglantine, le priz de laquelle fut converty en une Minerve d'argent qui luy feust envoyée et présentée de la part du Collège desdits Jeux Floraux et Capitoulz. Et s'estant ledict Ronsard beaucoup honoré de ce présent, il feist cognoitre combien il luy avoit esté agréable, par les actions de grâce qu'il en rendist et par beaucoup d'autres tesmoignages qui se treuvent parmy ses œuvres et parmy celles des autres poètes de ce temps, qui en ont fait mention en leurs escriptz. »

Nous voilà fixés sur le prix littéraire adjugé par les mainteneurs de 1555 au plus grand poète de leur temps. Cependant, quelques critiques pointilleux, se basant sur ce qu'ils n'avaient trouvé dans nos bibliothèques ou nos archives aucune trace des « actions de grâce » et des autres « tesmoignages » dont parle le greffier des Jeux Floraux, ont émis des doutes. Trop souvent, disent-ils, les gens du Midi n'ont été généreux qu'en paroles, pour que nous ayons sujet de nous méfier. Qui sait si la fameuse Minerve n'est

Digitized by Google

pas — comme celle qu'on offrit plus tard à Maynard — toujours restée à l'état de projet ?

Nous sommes heureux de pouvoir opposer un démenti formel à ces perfides insinuations. L'achat de la Minerve est prouvée par deux quittances du registre des recettes et dépenses de l'Hôtel-de-Ville. La première, datée du 4 juillet 1555, porte : « Païé à Blaise Colomb, maître orphèvre, la somme de quarante livres tournoises pour commencement de paie de la Minerve d'argent qu'il a prins à faire, pour faire présent à M. Ronsard, poète du roi, notre sire » (1).

La seconde, datée du 4 décembre suivant, est ainsi libellée par le Trésorier Maynard : « Plus ay païé à Blaise Colomb, maître orphèvre à Thoulouse, la somme de quarante livres, seize sols et huict deniers tournois, pour fin de paie de huictante livres, seize sols et huict deniers, tant pour la fourniture qu'il a faicte de la Minerve que pour la fasson d'icelle. Icelle a esté faicte pour faire un présent à M. Ronsard » (2).

Lagane relève la dépense de la Minerve dans son *Discours contenant l'histoire des Jeux Floraux* et en mentionne une autre de quinze sols, au profit de Pierre Noblet, gaînier, chargé de confectionner l'écrin où l'on enfermait la statuette.

Ronsard, à l'époque dont nous parlons, n'avait encore publié que le premier livre des *Amours* et les *Odes*. Le *Bocage*, les *Eglogues*, les *Discours*, la *Franciade* étaient encore à naître, et c'est le grand mérite de nos compatriotes d'avoir eu foi en son étoile et cru en son génie.

⁂

La dernière partie de la vie de Ronsard est sévère et triste. Après la mort de Charles IX, le vide s'est fait autour de lui, Henri III lui préfère Desportes, en vain il adresse

(1) Archives municipales, Registre CC-749, f° 45.
(2) Archives municipales, Registre CC-740, f° 49.

Digitized by Google

au monarque ses plus beaux vers, il ne peut triompher de son indifférence. Catherine de Médicis et quelques vieux seigneurs ont encore le culte du souvenir, mais ces marques d'estime ne suffisent plus à celui que Henri II, Charles IX, Marie Stuart appelaient « leur nourriture ». Il quitte la Cour humilié, découragé, et c'est alors, de 1574 à 1585, une période très féconde encore pour le grand poète, mais une phase toute nouvelle de son talent :

C'est fait, j'ay dévidé le cours de mes destins,
J'ay vescu, j'ay rendu mon nom assez insigne,
Ma plume vole au Ciel pour estre quelque signe,
Loin des appas mondains qui trompent les plus fins.
.. ..
Heureux qui ne fut onc, plus heureux qui retourne
En rien comme il estoit; plus heureux qui séjourne
D'homme fait nouvel ange auprès de Jésus-Christ,

Laissant pourrir çà bas sa despouille de boue
Dont le sort, la fortune et le destin se joue,
Franc des liens du corps pour n'estre qu'un esprit.

Ce mépris des biens temporels, cet élan vers la spiritualité se retrouvent à chaque page dans les dernières poésies de Ronsard, mêlés aux plaintes que lui arrachent ses souffrances physiques :

Je n'ay plus que les os, un squelette je semble,
Décharné, dénervé, démusclé, dépoulpé,
Que le trait de la Mort sans pardon a frappé.

La mort, qui mit un terme à ses souffrances physiques, fut aussi la fin des tristesses morales que ce grand méconnu endurait depuis longtemps. En le sacrant roi de la poésie, en lui conférant la couronne que Dante avait portée, les critiques du temps de Charles IX et Charles IX lui-même furent meilleurs juges que leurs successeurs (1). Dès Malherbe, l'injustice commence, Boileau la consacre, le public l'admet, elle va durer deux cents ans.

(1) Tous deux également nous portons des couronnes,
Mais roi je les reçus, poète tu les donnes.

Digitized by Google

Sainte-Beuve nous apprend qu'en 1765, l'éditeur de Bure, dont la librairie était déjà célèbre au temps de Voltaire, ne faisait pas figurer une seule fois le nom du poète des *Amours* en ses catalogues. En 1814, son successeur lui accordait tout juste sept lignes dans la première édition de son *Manuel du libraire*, mais cinquante ans plus tard, dans la cinquième édition de ce même ouvrage, treize colonnes en tout petit texte suffisaient à peine à contenter la curiosité d'un public avide de connaître tout ce que le chef de la Pléiade avait écrit.

Il avait fallu le grand mouvement littéraire inauguré par Chateaubriand et madame de Staël, il avait fallu la poussée vigoureuse imprimée aux études critiques, historiques et philosophiques par Sainte-Beuve, Thierry, Guizot, Cousin, pour faire comprendre aux lettrés du dix-neuvième siècle que leur admiration ne devait pas se borner aux productions des deux cents dernières années. On s'apercevait enfin que le génie français est aussi vieux que la France elle-même, et qu'avant Corneille et Boileau quelques poètes de mérite avaient vécu. Dès lors, on s'occupa de scruter avec plus de patience et de réflexion ce seizième siècle si délaissé, si oublié, que la plupart de ceux qui l'avaient illustré de leurs œuvres demeuraient enfouis sous la poudre des bibliothèques. Les érudits mirent à jour des manuscrits nouveaux, des pages inédites, des documents pleins de saveur; on découvrit à la Renaissance un souffle créateur qu'on ne lui connaissait pas, et l'on admira cette jeune, belle et ardente génération des Rabelais, des Montaigne, des Ronsard et des du Bellay d'avoir pensé si virilement, alors qu'elle ne faisait encore que balbutier.

Cependant, les vieux classiques, ceux qui n'admettaient pas qu'avant Malherbe et après Voltaire il fût permis à quelqu'un d'avoir du génie, défendaient avec acharnement l'idéal littéraire qu'ils avaient forgé à la mesure de leurs cerveaux étroits. Autour de la langue désuète des humanistes, autour de ce parler hardi, quelquefois bizarre, presque toujours fortement imagé, que les uns trouvaient

Digitized by Google

rauque et barbare, les autres génial et lyrique, on se battit longtemps, sans profit pour personne et sans grand résultat.

Si nous avons aujourd'hui la note vraie, dégagée à la fois de l'outrance romantique et de la pédanterie classique, c'est aux contemporains que nous le devons. Eux seuls, avec l'expérience et l'autorité qu'une longue suite d'études avaient fait naître, ont pu nous donner le critérium définitif que nous attendions. Aussi, est-ce avec un plaisir inlassable que nous lisons, sur les écoles du seizième siècle, les dissertations instructives d'un Faguet, d'un Brunetière, d'un Allais, d'un Gebhart, d'un Bellessort, d'un Jusserand, d'un Longnon, d'un Nolhac.

Remercions ces lettrés délicats d'avoir ajouté de très sages conseils à leurs savantes leçons. Grâce à eux, les vieilles rancunes sont tombées, personne n'en veut plus à Ronsard d'avoir dérobé aux géants de l'antiquité quelques parcelles de leur feu divin, et tout le monde l'approuve d'avoir introduit dans notre langue beaucoup d'expressions belles et nécessaires qui lui manquaient.

Aussi bien, la Renaissance ne fut pas, comme tendrait à le faire croire l'auteur de l'*Art poétique*, une copie servile de l'Antiquité, mais une fusion harmonieuse des éléments de la civilisation chrétienne avec les traditions du monde païen. L'érudition qui a inspiré Rabelais, armé Calvin de sa puissante méthode, rajeuni la langue de la prose, vient, au même moment, renouveler la langue de la poésie.

Dans les études qu'ils consacrent au seizième siècle, les critiques ne tiennent pas assez compte des erreurs du quinzième. C'est aux *rhétoriqueurs* qu'il faut faire remonter l'abus des mots grecs et latins. Ils en avaient déjà farci la langue française lorsque la Pléiade se mit à l'œuvre et, plus tard, on accusa les amis de Ronsard d'un mal dont ils n'étaient responsables qu'à moitié.

Admettons qu'à certains égards les reproches de Boileau soient justes, admettons

Que sa muse en français parla grec et latin,

Digitized by Google

il a pour excuse la mode de son siècle, qui faisait qu'on estimait un auteur à la richesse de son vocabulaire, même quand cette richesse confinait à l'abus et amenait la confusion.

Qu'on me permette un conseil, en manière de conclusion : ne nous contentons pas de lire Ronsard, écoutons-le penser; nous trouverons successivement en lui le poète de la nature, le poète de la pitié, le poète de l'âme, et, quand les derniers jours viendront, le poète chrétien, qui regarde tranquillement venir la mort, parce qu'il sait qu'à la mort quelque chose de lui survivra :

Mon corps s'en va descendre où tout se désassemble,
Quel ami me voyant à ce point dépouillé
Ne remporte au logis un œil triste et mouillé
Me consolant au lit et me baisant la face
En essuyant mes yeux par la mort endormis !
Adieu, chers compagnons, adieu mes chers amis,
Je m'en vais le premier vous préparer la place.

Digitized by Google

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1926 ET 1927

PRIX GAUSSAIL

Pour se conformer aux intentions de Mme veuve A. GAUSSAIL, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.*

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1926; ceux de l'ordre littéraire, en 1927.

Ce prix est de 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie (1).

PRIX OZENNE

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne*, à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraît mériter le mieux cette distinction.

(1) Ces termes excluent les œuvres traitant de questions politiques ou religieuses actuelles, celles où l'imagination domine : poèmes, romans, drames, etc.,.., et les travaux juridiques d'un caractère purement pratique.

Digitized by Google

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années.

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1926; ceux de l'ordre littéraire, en 1927.

PRIX D. CLOS

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien Président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné en 1930.

PRIX MAURY

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur une question industrielle ou scientifique qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

PRIX EDOUARD MAUREL

Conformément aux dispositions prises dans son testament par M. le Dr Edouard Maurel, professeur honoraire à la Faculté

Digitized by Google

de Médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie, celle-ci décerne tous les cinq ans un prix au meilleur travail qui lui est présenté, manuscrit ou imprimé, composé depuis le dernier concours, sur une question d'hygiène publique ou privée.

Ce prix, qui est de 1.000 francs, sera décerné en 1928.

Si aucun travail n'était jugé digne du prix à cette date, le prix réservé ne se confondrait pas avec le prix quinquennal suivant; le concours resterait ouvert les années suivantes, tant pour les travaux composés pendant les cinq années précédentes et non encore présentés que pour ceux qui auraient été ultérieurement composés.

MÉDAILLES

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement :

1° Aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc...) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc...), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix et les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et Clémence-Isaure.

Digitized by Google

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible.*

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Ne pourra être admis aux Concours de l'Académie aucun ouvrage ayant déjà reçu une récompense d'une Société savante ou d'un Etablissement d'enseignement supérieur.

VII. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique au mois de décembre.

VIII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

IX. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1924-1925

Séance du 20 novembre 1924. — Les membres de l'Académie assistent particulièrement nombreux à cette séance de rentrée.

M. DE GÉLIS, président, déclare l'année académique ouverte. Il rappelle la perte, éprouvée pendant les vacances, de M. Franz Schrader, l'illustre géographe, associé honoraire.

Il adresse des félicitations à MM. Versepuy, nommé chevalier de la Légion d'honneur; Sabatier, auquel a été décerné le titre de docteur honoraire de l'Université de Liège, et Roy, promu officier de l'Instruction publique.

Il exprime tout spécialement les compliments de l'Académie à M. Henri Duméril, secrétaire perpétuel, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. LE PRÉSIDENT retrace la carrière de juriste, de bibliothécaire et de professeur de M. Duméril et rappelle les services rendus par lui à l'Académie, à laquelle il appartient depuis quarante et un ans comme associé ordinaire et dont il est le Secrétaire perpétuel depuis quatorze ans.

Profondément attaché à notre Compagnie, dont il possède et maintient toutes les traditions, il a les sympathies unanimes de ses confrères et, en leur nom, M. le Président lui remet, comme témoignage de leur affection, la médaille de vermeil de l'Académie, à l'effigie de Fermat.

M. DUMÉRIL exprime avec émotion sa gratitude à l'égard de M. le Président et de la Compagnie tout entière.

L'Académie a reçu en hommage les ouvrages suivants : *Notes pour servir à l'étude des stations aquatiques des Pyrénées*, par M. Joseph Comère, correspondant; *Le Volvox* et *Revendications*, de M. Charles Janet.

Digitized by Google

Séance du 27 novembre 1924. — M. LE PRÉSIDENT rappelle le décès, survenu depuis la dernière séance, de M. Gros, associé ordinaire.

A ses obsèques, qui ont eu lieu le 26 novembre, M. de Gélis, président, s'est fait l'interprète des regrets de l'Académie :

La séance est levée en signe de deuil.

Lorsqu'elle est reprise, lecture est donnée par MM. Marsan et de Gélis, président, des discours qu'ils doivent prononcer à la séance publique.

M. ROY communique son Rapport général sur les Concours de 1924, qui est approuvé.

Il est précisé à cette occasion que les conclusions établies, chaque année, au mois de mai, par les Commissions des Concours, après communication des rapports particuliers, ont le caractère de simples propositions et que l'attribution des prix ne devient définitive qu'après l'approbation du rapport général, dont l'auteur a toujours le droit de demander des modifications aux propositions primitives.

Désormais, les enveloppes cachetées contenant les noms des lauréats des Prix Gaussail et Clos ne seront ouvertes qu'après l'approbation du rapport général.

Séance du 4 décembre 1924. — Ouvrages offerts : *Critique des Théories de la Relativité*, par M. Juppont, associé ordinaire; *La Métaphysique scientifique*, par MM. Dide et Juppont, associés ordinaires.

M. le chanoine AURIOL fait une communication sur *La Technique de la fabrication d'un chef-reliquaire à Saint-Sernin, au quinzième siècle*, étude faite d'après le texte, rédigé en langue romane, du Registre des comptes de la confrérie des Corps Saints, année 1485 (Archives de Saint-Sernin).

De ce texte, extrêmement minutieux et précis, il est permis d'induire la manière dont étaient constitués un grand nombre de reliquaires de la basilique toulousaine. On sait d'ailleurs que l'orfèvrerie fut très en honneur à Toulouse au Moyen âge : la Vierge d'argent de Roncevaux, pièce de tout premier ordre, est sortie des ateliers toulousains.

Le 10 novembre 1485, l'argentier Josse Rusc reçoit la commande de fabriquer un chef-reliquaire pour la relique de Saint-

Digitized by Google

Gilbert. Le buste est au préalable sculpté en bois, par « Mestre Jacques, menuisier »; sur cette « âme de bois » sont fixées des lames d'argent martelées et reprises à l'étampe et au burin par Josse Rusc, qui y adapte des pierreries, fixe sur la tête une auréole d'argent et donne au soubassement quatre petits lions en métal pour supports. Le visage d'argent est peint « en carnation » par « Mestre Guilhem Papilhon, pigneire de Tholosa », qui avait peint de la même façon les bustes reliquaires de saint Jacques et de saint Jude, et d'autres encore. Au dix-septième siècle, le reliquaire reçut un complément : deux anges de métal doré faisant le geste de porter le buste du saint, détail qui nous montre que les traditions d'ateliers du Moyen âge se trouvaient encore continuées en pleine période moderne à Saint-Sernin.

M. JUPPONT fait une communication sur *Les Contradictions philosophiques de la Relativité*. (Imprimée p. 387.)

Séance du 11 décembre 1924. — M. le Dr MARIE fait une communication intitulée *Technique des radiations employée au Centre régional de Toulouse de lutte contre le cancer. Principaux résultats obtenus*. (Imprimée p. 157.)

M. le Dr DIDE fait une communication sur *Le dogmatisme et ses dangers*. (Imprimée p. 113.)

Séance publique du 14 décembre 1924 — L'Académie tient sa séance publique annuelle.

M. DE GÉLIS, président, lit son discours sur *Ronsard et les Toulousains*. (Imprimé p. 545.)

M. MARSAN prononce l'*Eloge de Pellisson* (1624-1693). (Imprimé p. 533.)

M. ROY donne lecture du *Rapport général sur les Concours de 1924*.

Les récompenses suivantes sont décernées :

PRIX GAUSSAIL

Mention honorable. — **M. J.-V. Siadous**, professeur de l'Université en retraite, à Carbonne (Haute-Garonne). — Mémoire inédit intitulé : *Analyse métaphysique : Problème d'Euler; Condition de possibilité; Généralisation.*

Digitized by Google

PRIX OZENNE

Prix de 300 francs. — **M. le Dr Jean Bernardbeig,** chef de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine de Toulouse. — Ouvrage imprimé intitulé : *L'anesthésie épidurale par la voie du canal sacré.*

Médaille d'or de 100 francs. — **M. H. Carbonnel,** docteur en pharmacie, à Lamagistère (Tarn-et-Garonne). — Ouvrage imprimé intitulé : *Synthèse d'alcools aromatiques.*

Médaille d'or de 100 francs. — **M. le Dr Charles Lefebvre,** chef de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine de Toulouse. — Ouvrage imprimé sur : *La période préopératoire.*

Médaille d'or de 100 francs. — **M. Branko R. Pechitch,** docteur ès sciences, ingénieur agricole, à Belgrade (Yougoslavie). — Ouvrage imprimé intitulé : *Recherches sur le pouvoir absorbant des terres vis-à-vis de l'ammoniaque et des sels ammoniacaux.*

Médaille d'or de 100 francs. — **M. Bojidar S. Popaditch,** docteur ès sciences, ingénieur agricole, à Globeder (Yougoslavie). — Ouvrage imprimé intitulé : *Recherches sur les bovidés de Serbie.*

PRIX MAURY

Récompense de 500 francs. — **M. Henri Touzet,** licencié ès sciences, à Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *Contribution à l'ethnographie artistique de Madagascar.*

Séance du 18 décembre 1924. — M. LÉCAILLON fait une communication sur *Le Processus de la transformation de l'Espèce.*

Parmi les grands problèmes qui sont du domaine des sciences biologiques, celui qui concerne l'origine des êtres vivants se place au tout premier rang. Et, dans ce problème, on doit considérer deux parties : 1° L'origine des premiers êtres qui ont peuplé le globe terrestre; 2° La possibilité, pour ces premiers êtres, d'avoir subi des transformations capables de produire tous les êtres qui parurent ensuite, y compris ceux qui vivent encore aujourd'hui.

Pendant longtemps, ce problème fut mal posé, car de divers côtés on le transporta sur des terrains autres que le terrain purement scientifique. Mais aujourd'hui le principe du transformisme est admis à peu près partout, et on ne le considère plus comme venant à l'encontre d'aucune religion ni d'aucune croyance.

Pour étudier le processus de la transformation des espèces, on a pensé à s'adresser à la paléontologie, à la botanique et à la zoologie.

Digitized by Google

La paléontologie nous apprend à connaître l'enchaînement des êtres organisés qui ont apparu successivement. Malheureusement elle ne peut nous faire connaître les premiers habitants du globe, car leurs restes fossiles, qui devraient se rencontrer dans les couches terrestres les plus anciennement formées, ont disparu par suite des phénomènes métamorphiques qui ont transformé complètement lesdits terrains postérieurement à leur dépôt. Si, d'un autre côté, elle peut nous permettre d'établir avec netteté des séries de formes reliant les espèces actuelles à des formes plus anciennes, elle sera toujours impuissante à nous expliquer le mécanisme suivant lequel une espèce peut se transformer pour en produire une autre.

La botanique et la zoologie, au contraire, nous permettent d'aborder ces questions avec l'espoir de les résoudre un jour. On peut, en effet, les étudier en suivant la méthode expérimentale et aussi en observant avec attention ce qui se produit normalement dans la nature où les êtres vivants de toutes sortes pullulent encore.

De nombreux faits sont connus qui prouvent l'influence des conditions de milieu sur la production de variations chez les animaux et les plantes. Mais beaucoup de ces variations sont fugitives et la plupart du temps il n'y a pas « hérédité des caractères acquis ». Ce sont avant tout des variations dues à des causes internes qui peuvent être héréditaires. Il faut que des changements suffisamment importants surviennent dans la structure des éléments reproducteurs (ovules, spermatozoïdes, grains de pollen) pour que ces éléments donnent naissance à des individus nouveaux, différant de leurs parents par certains caractères qui soient immédiatement héréditaires.

Dans le monde végétal, d'après les travaux de Willis et de de Vries, il se produirait souvent, dans la nature, des « ébauches d'espèces » qui très souvent disparaissent au bout d'un temps plus ou moins long parce qu'elles sont insuffisamment adaptées aux conditions du milieu dans lesquelles elles se trouvent placées.

Exceptionnellement cependant, elles sont des « espèces réussies » et persistent définitivement.

Chez le bombyx du mûrier, l'auteur de la communication a obtenu plusieurs races nouvelles en ayant recours à la méthode du « croisement entre races aussi différentes que possible ».

Digitized by Google

Dans ces cas, on voit que chez certains individus obtenus ainsi, les lois de Mendel, qui, en général, règlent la répercussion des caractères des races parentes sur les hybrides qui en dérivent, ne s'appliquent pas. Ces individus ont au contraire de nouveaux caractères, résultant par exemple de la superposition de deux ou plusieurs caractères qui étaient distincts chez les parents. Et ces nouveaux caractères sont souvent immédiatement héréditaires, fait qui donne par conséquent immédiatement naissance à des races nouvelles.

Suivant l'auteur de la communication, l'origine des variations héréditaires, qui peuvent se produire chez certains individus d'une race donnée ou provenant du croisement de deux races différentes, réside fondamentalement dans le fait que pendant la formation des ovules dans l'ovaire et des spermatozoïdes dans la glande reproductrice mâle, il n'y a jamais identité entre tous les éléments nés dans le même organe, mais au contraire des différences pouvant porter sur des parties essentielles de ces éléments (sur quelque albuminoïde spécifique important, par exemple). Quand ces différences sont suffisantes, il en résulte des ovules, des spermatozoïdes, des grains de pollen aptes à engendrer des individus nouveaux, souches de races nouvelles.

M. Henry TOURNIER, correspondant, lit la première partie de son étude intitulée : *Grèves révolutionnaires et Syndicats ouvriers dans le Castrais, à la fin de l'Ancien Régime.* (Imprimée p. 231.)

Séance du 8 janvier 1925. — Des félicitations seront exprimées à M. Georges Douin, correspondant, qui vient d'être nommé membre de l'Institut d'Egypte.

L'Académie approuve le compte de 1924 et le budget de 1925, présentés par M. Signorel, trésorier perpétuel.

M. CHALANDE, continuant son *Histoire des rues de Toulouse*, fait une communication sur *Le quartier Saint-Rome.* (Imprimée p. 285.)

Séance du 15 janvier 1925. — M. SIGNOREL donne lecture d'une étude sur *La délégation du pouvoir législatif au pouvoir exécutif, considérée au point de vue historique.*

Digitized by Google

Séance du 22 janvier 1925. — MM. les docteurs Bardier et Baylac sont élus associés ordinaires dans la classe des Sciences, section de Chimie, Sciences naturelles, Médecine, sous-section de Médecine.

M. Roy communique la première partie d'une étude sur *La Relativité et les Théories électriques modernes.* (Imprimée p. 1.)

Séance du 29 janvier 1925. — L'Académie adresse ses félicitations à M. Paul Dupuy, correspondant, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. le baron Desazars de Montgailhard fait une communication sur *L'ancienne noblesse du Languedoc et le projet de loi concernant l'abolition des titres nobiliaires actuels.* (Imprimée p. 349.)

Séance du 5 février 1925. — Des félicitations seront exprimées à M. Dumas, associé correspondant, qui vient d'être élu correspondant de l'Institut.

Ouvrage offert : *Souvenirs de la commune d'Aucamville (Haute-Garonne)*, par M. Lafore.

M. Barrière-Flavy fait une communication intitulée : *Troubles dans le pays de Foix et le Couserans au milieu du dix-septième siècle.*

Après avoir mentionné le sieur de Montaut, baron de Miglos, comme un mauvais seigneur, alors que son voisin, messire de Salles, baron de Gudanes et de Château-Verdun, se montrait bon et protecteur de ses vassaux, il expose les excès de toute nature qui faillirent provoquer la tenue des Grands Jours au Pays de Foix en 1662. Vers cette époque, en effet, et depuis trois années, il s'était commis 360 meurtres sans châtiment, selon la relation de l'Intendant Pellot. Tandis que la région de Pamiers était terrorisée par une bande de brigands vulgaires, la vallée de La Barguillère, dans le haut Comté, se trouvait au pouvoir de malfaiteurs qui se livraient aux pires violences, pénétrant même dans la ville de Foix, pour y commettre des vols et des meurtres. Ces bandes, à l'approche des archers et des troupes royales envoyées pour les réduire, se dispersaient dans les montagnes où il était impossible de les poursuivre. Plus haut, enfin, dans le Lordadais, les sieurs de Traversier de Fantillou, sei-

Digitized by Google

gneurs d'Urs et de Vèbre, vrais bandits de père en fils, désolèrent la région pendant plus d'un siècle, sans que la justice pût s'emparer d'eux.

En Couserans, où la noblesse fut alors la plus turbulente et la plus audacieuse du royaume, au dire de Froidour, on signale les violences des Cabaldi, de Roquemaurel, de Saint-Jean, de Malhac d'Alias, etc., dont les excès entraînèrent contre eux plusieurs condamnations par le Parlement de Toulouse, d'ailleurs sans efficacité.

L'Intendant Pellot parvint néanmoins, en 1666, avec l'aide de troupes royales, à réprimer, dans la région de Saint-Girons, d'Oust et Massat, une rébellion importante en s'emparant des principaux perturbateurs dont les uns, les paysans, furent envoyés aux galères, les autres, gentilhommes, aux prisons de la Conciergerie, à Toulouse. Et, en 1667, le Grand Maître des Eaux et Forêts, Louis de Froidour, écrivait que, depuis ce temps-là « les gentilshommes estoient devenus doux comme des agneaux ».

M. Roy donne lecture de la seconde partie de sa communication sur *La Relativité et les Théories électriques modernes.* (Imprimée p. 1.)

Séance du 12 février 1925. — M. Geschwind fait une communication intitulée : *Quelques renseignements complémentaires sur la bataille de Toulouse.* (Imprimée p. 101.)

M. de Gélis lit la quatrième série de ses études sur *Quelques poètes des Jeux Floraux aux seizième et dix-septième siècles.* (Imprimée p. 43.)

Séance du 19 février 1925. — Ouvrage offert : *J.-B. Dumas (1800-1884)*, par le général J.-B. Dumas. C'est une biographie, par son petit-fils, de l'illustre chimiste, qui fut associé honoraire de l'Académie.

Sur la proposition de M. Chalande, l'Académie émet le vœu que la municipalité veuille bien faire placer les plaques portant les noms d'un certain nombre de membres de notre Compagnie, donnés à des rues de la ville, conformément à la décision prise par le Conseil municipal en mars 1914.

M. Lamotte fait une communication intitulée : *A propos du*

Digitized by Google

livre récent de M. le Dr Dide et de M. Juppont : « La Métaphysique scientifique. »

M. VERSEPUY communique une étude sur *Les représentations graphiques et numériques des systèmes énergétiques.*

Séance du 26 février 1925. — M. DE SANTI fait une communication sur *L'abbé Capmartin (1720-1798).* (Imprimée p. 65.)

M. BARRIÈRE-FLAVY donne lecture d'une communication envoyéepar M. Joulin et intitulée : *Les origines de Toulouse. Les sculptures antiques de Martres-Tolosane.* (Imprimée p. 211.)

L'Académie décide de porter de 16 à 25 francs le prix du volume de ses Mémoires (avec remise de 20 % pour les libraires), port en sus.

Séance du 5 mars 1925. — M. GIRAN fait une communication intitulée : *Quelques considérations sur la fabrication de l'ammoniaque synthétique.*

Il présente à l'Académie un travail fait, à son laboratoire et sous sa direction, par un de ses élèves, M. Saint-Blancat, sur l'*ammoniaque synthétique* dont la fabrication va être installée à la Poudrerie de Toulouse et, plus particulièrement, sur la préparation de l'hydrogène qui sera nécessaire à cette industrie, Le procédé employé par Haber pour la production et pour la purification de ce gaz étant d'une grande complication et exigeant un matériel colossal qui n'est pas sans présenter des difficultés de réalisation, il y a lieu de se demander si d'autres procédés ne pourraient pas lui être substitués.

La méthode par électrolyse de l'eau paraît devoir, tout particulièrement, être prise en considération. Elle est employée en Italie, par les usines qui fonctionnent par le procédé Casale, adopté pour la Poudrerie de Toulouse; certaines grandes usines américaines en envisagent aussi l'emploi. Le procédé électrolytique présente, sur celui de Haber, l'avantage d'être plus simple et de donner un hydrogène beaucoup plus pur.

D'une première étude comparative entre les deux méthodes, il résulte que, à la condition de disposer de courant à bon marché — ce qui n'est, sans doute, pas irréalisable à Toulouse — le prix du mètre cube d'hydrogène électrolytique est du même ordre de grandeur que celui que l'on prépare par la méthode

Digitized by Google

de Haber. Et même, y eût-il une légère différence en faveur de ce dernier, elle est très vraisemblablement compensée par une installation moins coûteuse, par l'obtention d'un produit plus pur et aussi par la production simultanée d'oxygène dont la valeur appréciable vient en déduction du prix de l'hydrogène.

La conclusion de ce travail, c'est qu'il y aurait intérêt, avant de s'engager plus avant, à faire une étude comparative approfondie de ces deux procédés.

M. ANGLADE lit une étude sur *Les Troubadours toulousains du treizième siècle et l'Inquisition.*

Séance du 12 mars 1925. — Continuant son *Histoire des rues de Toulouse*, M. Chalande fait une communication sur *Les Hôtels de la rue Saint-Rome.* (Imprimée p. 285.)

Séance du 19 mars 1925. — L'Académie élit en qualité d'associé honoraire, M. Jean Brunhes, professeur au Collège de France.

M. SIGNOREL donne lecture de son étude sur *Les communications radiotélégraphiques et radiotéléphoniques en Allemagne et en France.* (Imprimée p. 177.)

Séance du 26 mars 1925. — M. Henry TOURNIER, correspondant, présente la seconde partie de sa communication : *Grèves révolutionnaires et Syndicats ouvriers dans le Castrais à la fin de l'ancien Régime.* (Imprimée p. 231.)

Séance du 2 avril 1925. — L'Académie adresse ses félicitations à M. Lécrivain, associé ordinaire et ancien président de l'Académie, nommé chevalier de la Légion d'honneur, et à M. le comte Begouën, également associé ordinaire, qui vient d'être élu membre de l'Académie royale d'Irlande.

M. DUMÉRIL fait une communication sur *L'enseignement des langues : La grammaire.* (Imprimée p. 165).

Séance du 23 avril 1925. — Des félicitations seront transmises à M. Leclainche, associé correspondant, promu commandeur du Mérite agricole.

Ouvrage offert : *Coren-les-Eaux (Cantal)*, par M. Jean VIDAL.

Digitized by Google

L'Académie élit associé honoraire M. le commandant Espérandieu, membre de l'Institut, correspondant de notre Compagnie depuis quarante ans.

M. JUPPONT fait une communication sur *L'Intuition scientifique dans les « Amours » de Ronsard.* (Imprimée p. 387.)

Séance du 7 mai 1925. — L'Académie exprime les regrets qu'elle éprouve de la perte de M. Clément Ader, correspondant.

M. ABELOUS fait une communication intitulée : *Recherches sur les fonctions de la rate,* et M. CHALANDE lit le chapitre sur *Le Capitoulat de Saint-Etienne* de son Histoire des Rues de Toulouse. (Imprimé p. 285.)

Ouvrage offert : *Raymond La Faye, dessinateur et graveur,* par M. le Comte Begouën, associé ordinaire.

M. CHALANDE lit une note sur *L'épée de Capitoul du Musée Saint-Raymond :*

A la suite de la publication d'une note communiquée à la presse, tous les journaux de notre ville ont relaté le don fait au Musée Saint-Raymond d'une « Epée de Capitoul » portant les armes de Toulouse.

Or, il n'y a jamais eu d' « Epée de Capitoul ».

Depuis l'origine jusqu'à la fin du Capitoulat, les Capitouls n'ont jamais porté l'épée, sauf ceux qui avant leur entrée au Capitoulat étaient déjà hommes d'épée, comme les écuyers.

Sur toutes les miniatures des *Annales manuscrites,* où, annuellement, les huit Capitouls étaient peints en pied, avec leurs blasons, leurs noms et leurs qualificatifs, on peut remarquer que ceux qui étaient écuyers, et ceux-là seuls, sont représentés relevant ostensiblement le pan de leur manteau pour montrer la poignée de leur épée.

Les écuyers pouvaient avoir sur leur épée leurs armes, mais non les armes de Toulouse.

Il y a eu cependant des épées portant les armes de la ville, mais ce n'étaient pas des épées de Capitouls.

Depuis la création de l'Académie d'Equitation de Toulouse (1616), qui devint en 1623 une Ecole militaire, les Capitouls offraient tous les ans, comme « Prix des Armes », « aux mieux faisant les armes », deux épées : l'une à poignée d'argent massif, l'autre damasquinée.

Digitized by Google

Celle à poignée d'argent massif portait seule les armes de la ville.

C'est une de ces épées qui se trouve au Musée Saint-Raymond.

Séance du 14 mai 1925. — L'Académie entend les rapports particuliers sur les ouvrages présentés aux concours de 1925. et désigne M. le chanoine Auriol comme rapporteur général.

Séance du 28 mai 1925. — Il est décidé que les travaux imprimés (thèses ou autres ouvrages) ne pourront pas prendre part aux concours de l'Académie, s'ils ont déjà été couronnés.

M. THOUVEREZ fait une communication sur *L'imitation et le jeu dans les doctrines de l'art.*

Séance du 4 juin 1925. — M. JACOB fait une communication sur *L'exploitation géologique de l'Indochine française,* et il offre ses ouvrages intitulés : *La structure géologique de l'Indochine française; Etudes géologiques dans le Nord-Annam et le Tonkin; Exploration géologique dans le Haut-Laos.*

Séance du 11 juin 1925. — Il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus :

Président.....	M. GIRAN.
Directeur.....	M. BARRIÈRE-FLAVY.
Secrétaire-adjoint.....	M. LAMOTTE.

Sont nommés, en remplacement des membres sortants du Comité de librairie et d'impression : MM. JUPPONT, TESSIER et CALMETTE. M. le chanoine AURIOL remplacera M. BARRIÈRE-FLAVY, devenu, comme membre du bureau, membre de droit des Commissions.

Les membres sortants du Comité économique seront remplacés par MM. VERSEPUY, DOP et THOUVEREZ.

M. le Président déclare maintenir M. JACOB dans ses fonctions d'Econome.

Des félicitations sont exprimées à M. le Comte Begouën, promu officier de l'Instruction publique.

M. PASQUIER fait une communication sur *Le renouvellement de la coutume d'Oust, en Couserans* (1405), texte roman :

Oust, actuellement chef-lieu de canton de l'arrondissement

Digitized by Google

de Saint-Girons (Ariège), était autrefois le bourg le plus important de la vallée moyenne du Salat, dans la vicomté de Couserans, où l'octroi de coutumes remonte au treizième siècle. Une des plus importantes, sinon des plus anciennes, est celle de Saint-Girons, qui a dû être appliquée à toute la région tant que le pays n'eut qu'un seul seigneur.

Quand le Couserans fut démembré pour former des apanages de membres de la famille vicomtale, les localités les plus considérables de chaque circonscription tinrent à obtenir du nouveau vicomte une charte de coutumes et de privilèges qui leur fût propre. Ce fut en cette circonstance, en 1405, qu'Oust eut satisfaction. Ce document (1), comme ceux dont furent gratifiés diverses localités du voisinage, est bien celui qui convenait à un pays de montagnes : pas de considérations générales, pas de dispositions détaillées concernant le régime des biens et des personnes. La plupart des articles ont trait aux usages forestiers, aux pâturages, à la chasse, à la banalité, à l'irrigation; quelques-uns seulement sont réservés aux impositions, aux rapports entre le seigneur et les vassaux.

Quelques articles sont d'une interprétation difficile; ils ne peuvent guère être expliqués que par comparaison avec les articles de même nature insérés dans les chartes du Couserans.

Le texte est en gascon du Haut Comminges, tel qu'il a été employé dans les actes publics à la fin du Moyen âge; sauf quelques termes spéciaux du terroir, il n'offre aucune particularité digne d'attirer l'attention.

Séance du 18 juin 1925. — L'Académie adresse ses compliments à M. Camichel, associé ordinaire, élu membre de l'Académie de Coïmbre.

M. CROUZEL fait une communication sur *La responsabilité, du fait des immeubles.* (Imprimée p. 129.)

---

(1) La charte originale est conservée aux archives communales d'Oust : plusieurs passages sont illisibles par suite de la détérioration du parchemin; une copie authentique est déposée aux archives de la Haute-Garonne, série B. « Réformation forestière en 1669 », des mots ont été mal transcrits et nuisent à la clarté du sens.

Digitized by Google

Séance du 25 juin 1925. — M. FABRE fait une communication sur *La conservation des documents photographiques* (Imprimée p. 121.)

M. le Comte BEGOUEN lit une étude intitulée : ***Les souvenirs de la comtesse de Saint-Aulaire sur Toulouse en 1815.*** (Imprimée p. 483.)

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Bienfaiteurs de l'Académie	VI
Etat des membres de l'Académie	VII
Nécrologe	XVI
Quelques réflexions sur la relativité et les théories électriques modernes, par M. Louis ROY	1
Quelques poètes des Jeux Floraux aux XVI[e] et XVII[e] siècles (quatrième série), par M. F. DE GÉLIS	43
L'abbé Capmartin (1720-1798), par M. L. DE SANTI	65
Quelques renseignements nouveaux sur la bataille de Toulouse, par M. le D[r] GESCHWIND	101
Le dogmatisme et ses dangers, par M. le D[r] DIDE	113
Sur la conservation des documents photographiques, par M. C. FABRE	121
De la responsabilité du fait des immeubles, par M. J. CROUZEL	129
Technique des radiations employée au centre régional de Toulouse pour la lutte contre le cancer. Principaux résultats obtenus, par M. le D[r] T. MARIE	157
L'enseignement des langues. La grammaire, par M. Henri DUMÉRIL	165
Les communications radiotélégraphiques et radiotéléphoniques en Allemagne et en France, par M. Jean SIGNOREL	177
Les origines de Toulouse. Les sculptures antiques de Martres-Tolosanes, par M. L. JOULIN	211
Syndicats ouvriers et grèves révolutionnaires dans le Castrais à la fin de l'ancien Régime, par M. Henry TOURNIER	231

MAR 1 1927

Digitized by Google

Histoire des rues de Toulouse (suite), par M. Jules CHALANDE. 285
L'ancienne noblesse du Languedoc et le nouveau projet de loi supprimant l'investiture et l'usage des titres nobiliaires, par M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD 349
Sur l'intuition scientifique. Les amours de Ronsard et la relativité, par M. JUPPONT. 387
Les débuts des Cent jours à Toulouse, par M. le comte BEGOUEN. 483
Eloge de Pellisson, par M. MARSAN. 533
Ronsard et les Toulousains, par M. DE GÉLIS. 545

Programme des prix pour les années 1926-1927. 563

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1924-1925. 567

La technique de la fabrication d'un chef reliquaire à Saint-Sernin, au quinzième siècle, par M. le chanoine AURIOL. 568
Le processus de la transformation de l'espèce, par M. LÉCAILLON. 570
Troubles dans le Pays de Foix et le Couserans au milieu du dix-septième siècle, par M. BARRIÈRE-FLAVY. 573
Quelques considérations sur la fabrication de l'ammoniaque synthétique, par M. GIRAN. 575
L'épée de capitoul du musée Saint-Raymond, par M. CHALANDE. 577
Le renouvellement de la coutume d'Oust, en Couserans, par M. PASQUIER. 578

Toulouse. — Imp. J. BONNET, rue Romiguières, 2.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 110990303

Digitized by Google